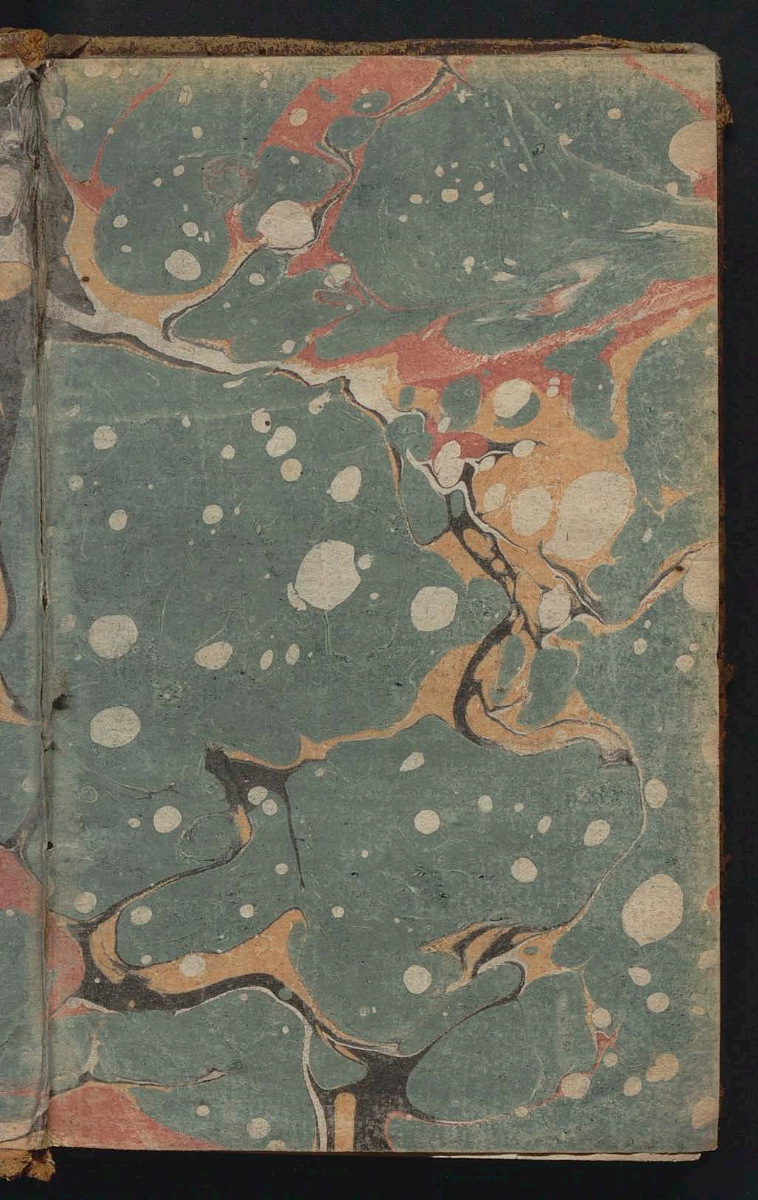
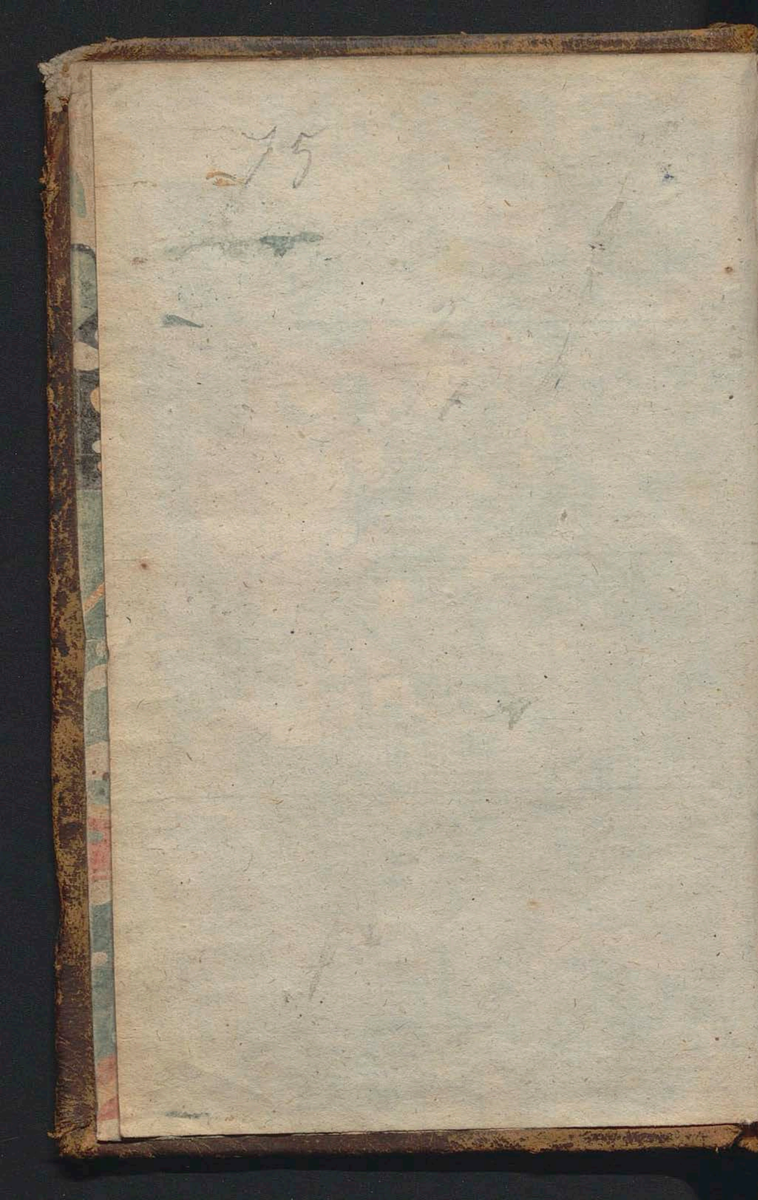

V
B
I
C




75





Jas M. Konnal
Emery
1881.

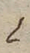
DICTIONNAIRE
ABRÉGÉ
D'ANTIQUITÉS.

POUR SERVIR A L'INTELLIGENCE de l'Hiſtoire Ancienne, tant Sacrée que Profane, & à celle des Auteurs Grecs & Latins.

Magis offendit nimium quàm parum. Cic. Orat. 73.

NOUVELLE ÉDITION.

Prix 3 liv. relié.



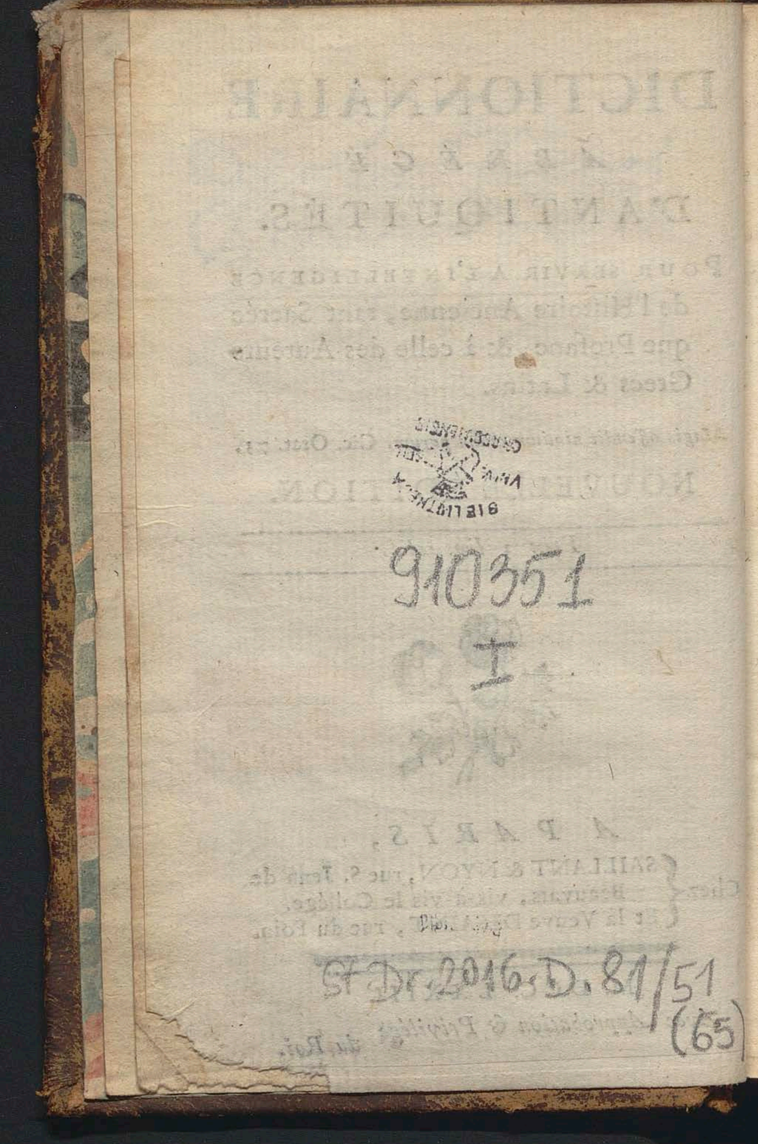


A PARIS,

Chez { SAILLANT & NYON, rue S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége. Et la Veuve DESAINT, rue du Foin.

M. DCC. LXXIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



AVERTISSEMENT

SUR CETTE ÉDITION.

IL y a peu d'endroits dans les anciens Auteurs, qui cauſent plus d'embarras, ſur-tout aux jeunes gens, que ceux où il s'agit de quelqu'un des différens taux d'intérêts que les Romains tiroient des capitaux qu'ils prêtoient. On trouvera dans cette édition les explications néceſſaires ſur cet objet, expoſées avec autant de clarté que de préciſion, à l'article *Centeſimæ* compoſé par un Juriſconſulte de Paris (M. Lohier) qui a bien voulu prendre ſur ſes occupations de le faire, auſſi-bien que les articles *As*, *Aureus*, *Amphore*, *Conge*, *Coudée*, & pluſieurs autres ſur les meſures antiques ; articles dont la lecture fera juſtement regretter que tous les autres ne ſoient pas de la même main, & encore plus deſirer de voir enfin paroître les éclairciſſemens qu'il prépare ſur un Monument (*) conſidérable de Trajan.

(*) *Tabula Trajana ex aere pro Alimentariis* : c'eſt ainſi que ce Monument eſt indiqué par les Savans d'Italie. C'eſt une Table de

Dans les premières éditions de ce petit Dictionnaire, (je dis les premières éditions, car il en a paru successivement plusieurs contrefaites, deux entr'autres de la seule ville d'Avignon) les lettres de l'Alphabet considérées comme *chiffres*, étoient placées séparément chacune dans son rang selon l'ordre alphabétique. Dans cette édition on n'a laissé dans cet ordre que les exceptions à la manière générale de se servir des lettres pour marquer les nombres. On a cru qu'il seroit plus utile de les rassembler au mot *Nombres ou Notes numérales*, pour faire voir plus clairement le rapport de ces notes entr'elles, & pour en rendre la combinaison plus aisée. Il y a tant d'analogie entre les manières dont

cuivre trouvée en 1747 dans le territoire de Plaisance. Elle est partagée en sept colonnes; elle a de long plus de six aunes de Plaisance, & de haut plus de trois. Ce Monument imprimé en caractères majuscules, contient un peu plus de treize pages *in-folio*, (chaque page de 50 à 52 lignes) dans l'édition la plus correcte que nous en ayons jusqu'à présent; & c'est celle qu'on doit à M. Antoine-François *Gori*. Ce Savant Italien dit que cette Table de cuivre pese plus de six cent livres.

les Hébreux, les Grecs & les Romains ſe ſervoient de leurs notes numérales, qu'on a cru devoir les préſenter comme ſous un même point de vue, parce qu'en les comparant, on trouvera qu'il n'y aura guère à ajouter à l'attention qu'on aura donnée à l'une de ces manières, pour bien entendre les autres. Ce qui a déterminé à ne pas exclure la manière de compter des Hébreux, c'eſt que leur Alphabet entier ſervant à former des nombres, on a cru qu'il ne ſeroit pas inutile de le mettre ſous les yeux des jeunes gens. On en a vu quelques-uns à qui la ſeule connoiſſance de cet Alphabet a ſuffi pour leur inſpirer la volonté d'apprendre l'Hébreu, & qui l'ont fait avec tant de ſuccès, qu'ils ſont devenus très-habiles dans les Langues Orientales dont on peut dire que l'Hébreu eſt la clef.

Nous avons revu avec ſoin les notes ou abréviations connues ſous la dénomination de *Notæ Romanorum*, & nous y en avons ajouté quelques-unes; mais il eſt à propos que les jeunes gens ſachent qu'il y en a beaucoup d'autres, & que l'explication de celles que nous avons choiſies, telle que nous la donnons,

n'eſt pas la ſeule qui convienne toujours à ces abréviations, étant ſuſceptibles presque d'autant de ſens différens, qu'il y a de mots dont ces abréviations peuvent être les lettres initiales. Cette obſervation eſt non-ſeulement pour celles qu'on trouvera ici, mais auſſi pour le plus grand nombre de celles dont on a des explications dans les Recueils de Probus, de Magnon, de Paul Diacre, de Sertorius Urſatus, &c.

Dans la première édition, il n'étoit parlé que du Cycle des Olympiades; nous avons cru devoir dans celle-ci donner encore une idée des autres Cycles en faveur des jeunes gens qui ignorent communément ce que c'eſt que *Cycle* ou *Période*, *Indiction*, *nombre d'or*, *Epacte*, *Ere*, &c.

Outre les éditions contrefaites de ce petit Ouvrage, il a paru trois autres Dictionnaires avec le même titre que celui-ci, à très-peu de choſe près. Comme dans bien des articles de ces nouveaux Dictionnaires on trouve les mêmes choſes & quelquefois en mêmes termes que dans celui-ci, on pourroit croire que j'y aurois puiſé pour m'approprier les recherches de ces dif-

férens Lexicographes, si l'on ignoroit que celui-ci, imprimé pour la première fois en 1760, existoit avant qu'aucun des trois autres parût : ce que j'ai cru devoir observer pour prévenir une imputation contre laquelle je me suis d'ailleurs tenu en garde, jusqu'à ne pas me permettre de prendre une seule phrase dans aucun des Dictionnaires dont notre Littérature est si prodigieusement surchargée, que je suis presque honteux d'avoir contribué à en augmenter le nombre. De ces trois Dictionnaires d'Antiquités, qui devoient écraser celui-ci, l'un commence ainsi : *ABDICATION. Acte de démission & de rénonciation à une charge, à une succession, à un privilége.* Voici le début d'un autre : *A, comme son, ne vient que de la conformation des organes de la parole.* La première chose qu'on apprend dans un autre, c'est que : *A, chez les Hébreux* Aleph, *chez les Grecs* Alpha, *est la première lettre de l'Alphabet de toutes les langues.*

Dans ce dernier, au mot *Ascia*, le Lexicographe en cite comme de Chorier, une explication qu'il croit la plus naturelle, & il la cite presque entière-

ment dans les mêmes termes dont je me ſuis ſervi en donnant cette explication comme une ſimple conjecture que j'ai cru bonnement être de moi, parce qu'effectivement je ne l'ai priſe nulle part, ni par conſéquent dans Chorier dont je n'ai jamais rien lu. S'il n'étoit pas évident par bien des endroits de ce Dictionnaire, que celui qui l'a fait, n'a pas dédaigné de ſe ſervir du mien, il paroîtroit peut-être plus ſingulier que je me fuſſe auſſi parfaitement rencontré avec Chorier ſur une conjecture (que j'ai retranchée dans cette édition, parce qu'elle ne me ſemble plus auſſi fondée què je l'avois cru,) à moins que le Lexicographe n'ait auſſi trouvé dans le même Chorier ſes articles *Abaton* (changé dans cette édition) *Acus*, aiguille; *Anacliterion*; *Anagnoſtes*; *Arc*, &c. Il y a d'ailleurs dans tout l'ouvrage des choſes preſque auſſi ſingulières, & quelquefois ſi neuves que perſonne n'en conteſtera la nouveauté ou, ſi l'on veut, l'invention, entr'autres à l'article *Amphitheatrum* qu'on y définit un *édifice conſtruit en rond ou en ovale, qui* ENVIRONNOIT LE THEATRE *des Romains*.

J'aurois pu, & cela m'eût été plus aiſé, faire comme les autres, un gros volume & même pluſieurs, ſi j'euſſe voulu tout dire ſur chaque article, & recueillir quantité de mots dont aucun ne peut contribuer à l'intelligence ni de l'hiſtoire, ni des anciens Auteurs; ſi j'euſſe entaſſé hiſtoire, mythologie, géographie, grammaire; ſi je me fuſſe diſpenſé de choiſir entre ce qui peut ſervir au but propoſé, & ce qui n'auroit abouti qu'à des connoiſſances ſtériles & frivoles, &c. mais outre que, ſelon la penſée de Cicéron, *le trop choque toujours plus que le trop peu*, je n'ai jamais cru qu'il fût de l'eſſence d'un Lexique véritablement utile, d'y faire entrer tout ce qu'il eſt poſſible d'y mettre. « Le but d'un Dictionnaire » n'eſt point de donner la ſcience, » mais ſeulement d'en faire connoître » les inſtrumens; le mot eſt ſon ob- » jet, & non la choſe, & il eſt moins » fait pour être lû que pour être con- » ſulté.... Quant aux connoiſſances » réelles qui conſtituent la ſcience, ce » n'eſt point par ordre alphabétique » qu'on doit la communiquer, ce » n'eſt point dans les Dictionnaires

» qu'il faut les puiſer ; c'eſt dans les
» livres élémentaires qui traitent ex-
» preſſément des ſciences & des arts
» par principes & par règles, où l'on
» paſſe méthodiquement du ſimple au
» composé, & du connu à l'inconnu. »
Journal des Savans, Janvier 1768.

Aux livres ſur les Antiquités, indiqués après les Obſervations préliminaires, il eſt à propos d'ajouter un ouvrage nouveau qui ſe diſtribue par cahiers chez Jombert & Cellot, ſous ce titre : *Coſtume des anciens Peuples.* Par M. Dandré Bardon.

Découverte de la maiſon de campagne d'Horace, par M. l'Abbé Capmartin de Chaupy. *Rome.* 3 *vol. in*-8°.

J. Frederici Gronovii de Seſtertiis ſeu ſubceſivorum pecuniæ veteris Græcæ & Romanæ libri IV. *Lug. Bat. in*-4°.



PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT : Notre amé le sieur MONCHABLON, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire réimprimer & donner au Public un *Dictionnaire abrégé d'Antiquités; pou servir à l'intelligence de l'Histoire Ancienne*, &c. s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit ouvrage, autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de trois années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caractères; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; à peine de déchéance de la présente permission; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier, Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MAUPEOU; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit Sieur de MAUPEOU; le tout à

peine de nullité des Préſentes ; du contenu deſquelles vous MANDONS & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel eſt notre plaiſir. Donné à Compiegne le cinquiéme jour du mois d'Août l'an de grace mil ſept cent ſoixante-douze, & de notre règne le cinquante-ſeptiéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre 18 *de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris,* Nº 176, fol. 692 *conformément au Réglement de* 1723, *qui fait défenſes art.* 4. *à toutes perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs de vendre, débiter, faire afficher aucuns livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la ſusdite Chambre huit exemplaires preſcrits par l'article* 108 *du même Réglement. A Paris, le* 12 *Août* 1772.

Signé L. F. LECLERC, Adjoint.

OBSERVATIONS



OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

SUR L'ETUDE DES ANTIQUITÉS.

DESSEIN DE CET OUVRAGE.

IL y a peu de matières ſur leſquelles on ait plus écrit que ſur celles des Antiquités, & cependant il n'y a rien dont on ſoit communément moins inſtruit, que de ce qui regarde les mœurs & les coutumes des Anciens. Entre pluſieurs cauſes qui, malgré tant de ſecours, s'oppoſent aux progrès de cette étude, les principales ſont la groſſeur & le nombre des ouvrages faits ſur ce ſujet; la manière dont ils ſont écrits; le peu de ſoin qu'on prend d'y initier les jeunes gens, en négligeant de faire entrer cette étude dans le plan de leur éducation; enfin l'eſprit de frivolité, devenu malheureuſement le goût dominant de notre ſiécle.

En mettant la groſſeur & le nombre des volumes pour la premiere des cauſes de l'ignorance des Antiquités, ce ſeroit en tirer une conſéquence très-fauſſe & très-injuſte que de penſer qu'on veuille en diminuer le mérite & l'utilité. Ce ſont véritablement, comme quelques-uns en portent le titre, des *tréſors*; mais des tréſors enfoncés dans des mines ſi profondes & d'un accès ſi difficile, qu'on n'y peut parvenir qu'avec beaucoup de courage & de peine. Qui n'eſt effrayé à l'aſpect des immenſes recueils de Grevius, de Gronovius, & de leurs ſupplémens? Se trouve-t-il bien des gens qui aient aſſez de courage pour en entreprendre la lecture, pour la continuer, & pour aller juſqu'au bout? On ne s'engage pas aiſément dans une étude dont, pour ainſi dire, on ne voit pas la fin: & tel qui l'entreprend avec la meilleure réſolution de ne pas lâcher priſe, ne la finit preſque jamais. Au reſte, ce n'eſt pas toujours la longueur de ces ſortes d'ouvrages qui fatigue & qui rebute, c'eſt la manière dont ils ſont écrits. Un ſtyle dur, diffus, pédanteſque, preſque toujours hériſſé de longues citations, & rendu inſupportable par un aride étalage d'érudition, dégoûte inſenſiblement le Lecteur, & lui fait tomber des mains les ouvrages même d'une médiocre étendue. Ajoûtez à cela que tous ne s'intéreſſant pas également aux différentes parties des Antiquités, il arrive ordinairement que l'ennui & le dégoût qu'on éprouve à la lecture de celles qu'on goûte moins, & qu'on regarde comme peu impor-

tantes, font interrompre la lecture du reſte, qu'on différe long-tems de reprendre & à laquelle on revient rarement. L'ouvrage de Potter ſur les Antiquités Gréques, & celui de Roſin ſur les Antiquités Romaines, ſont tous deux juſtement eſtimés ; & cependant, quoique renfermés l'un & l'autre dans des bornes très-raiſonnables, la plûpart de ceux qui les ont, conviendront qu'ils les liſent rarement, & que ſouvent ils ſe contentent de les feuilleter. On a prétendu remédier à cet inconvénient, en traduiſant ou en compoſant en notre langue ſur ces matières, des livres encore moins étendus, & il faut convenir qu'il y en a de fort bons : mais comme ils ſont faits ſur le même plan que les autres, on y rencontre les mêmes obſtacles aux progrès de l'étude des Antiquités ; & l'on ne veut pas acheter au prix d'un peu de peine ſur les endroits moins aſſortis au goût particulier de chacun, la connoiſſance d'une infinité de choſes curieuſes & utiles.

Notre deſſein n'eſt donc pas de rabaiſſer ce qui a été écrit ſur les Antiquités ; mais ſeulement de donner aux jeunes gens une idée de ces ſortes d'ouvrages, de piquer leur curioſité, de leur faire naître l'envie de s'inſtruire à fond de ce que nous ne préſentons que ſommairement, & de leur inſpirer aſſez de courage pour ne pas ſe rebuter des difficultés qui ſe rencontrent dans cette étude.

On peut enviſager l'étude des Antiquités ſous deux points de vue, ou comme une ſcience dont on veut faire l'objet principal

de ſes occupations & de ſes recherches, ou comme une ſimple connoiſſance qu'on veut acquérir, de ce qu'il y a de plus eſſentiel à ſavoir des mœurs & des uſages des Anciens. Dans le premier cas, c'eſt une étude immenſe & dont très-peu de perſonnes ſont capables. Outre les langues ſavantes, tant Orientales qu'Européennes qu'il faut ſavoir, il eſt encore néceſſaire de poſſéder l'hiſtoire des Empires & celle des Arts méchaniques, le Deſſein & les principes de la Peinture, de la Sculpture & de l'Architecture. Il n'eſt pas moins eſſentiel d'avoir une idée exacte des progrès de l'eſprit humain dans les ſciences, dans la Philoſophie, dans les Arts libéraux; de pouvoir déterminer les époques de leurs révolutions; d'avoir approfondi la partie antique de la Diplomatique. Avec tout cela on n'ira pas loin, ſi l'on n'eſt guidé par un goût exquis, par un jugement ſolide, par un discernement éclairé, par une mémoire ſûre, par un tact fin & intelligent; mais ce qui eſt ſur-tout important pour réuſſir, c'eſt d'être libre de tout engagement aſſujétiſſant, d'être armé d'une patience à toute épreuve, de voyager & d'être riche.

Dans l'autre manière de conſidérer l'étude des Antiquités, il s'agit moins de faire des recherches, que de profiter de celles qui ſont faites. Pour être Antiquaire de profeſſion, il faut ſavoir les langues ſavantes; & pour étudier avec ſuccès ces mêmes langues, ſur-tout l'Hébreu, le Grec & le Latin, il faut avoir une connoiſſance raiſonnable des mœurs & des

usages des Anciens. Il ne faut pas ici confondre les objets. Les langues savantes ne sont aux Antiquaires qu'un moyen pour atteindre au but qu'ils se proposent; mais la connoissance des mœurs & des usages des Anciens n'est au Littérateur qu'un moyen pour bien entendre l'histoire & les langues. Or ce n'est que relativement à ce dernier objet que nous considérons les Antiquités, & dans ce cas l'étude en doit être plus courte, plus aisée & à la portée de tout le monde.

Ce seroit néanmoins se tromper que de s'imaginer pouvoir entendre parfaitement l'histoire ancienne & les Auteurs Grecs & Latins avec une connoissance superficielle des Antiquités. Il est nécessaire d'en savoir assez pour n'être pas toujours réduit à s'en tenir servilement à ce qu'en ont écrit les autres ; & sur-tout de se garder de croire que tous les Traités d'Antiquités soient autant de codes d'une legislation infaillible. Il faut les lire sans doute ; mais avec choix, avec discernement, avec circonspection. Ce que M. le Comte de Caylus dit à ce sujet, ne doit pas moins servir de règle au Littérateur qu'à l'Antiquaire ; c'est de regarder la plûpart des traités d'Antiquités & des Mythologies, plutôt comme des Dictionnaires qui indiquent les sources où l'on peut puiser, que comme des ouvrages parfaits après lesquels tout soit dit.

Si l'illustre Auteur, que nous venons de citer, desire que l'Antiquaire bannisse absolument de son travail toutes les espéces de systêmes, ce doit être aussi dans la lecture

des traités d'Antiquités, un avis important pour le Littérateur de ſe tenir en garde contre les faiſeurs de ſyſtêmes en ce genre. « Je les » regarde, (*) dit M. le Comte de Caylus, » comme une maladie d'eſprit, cauſée & en- » tretenue par un épanchement de l'amour- » propre ; ce ſentiment aveugle s'oppoſe au » plus léger changement dans le plan que » l'Antiquaire s'eſt formé. Pour en aſſortir, » pour en lier les parties, il force ſans ceſſe » les idées les plus diſparates, de ſe réunir à » celles dont il s'applaudit d'être le créateur. » Il cherche tyranniquement à s'ériger un » trône ſur le débris des opinions contraires. » Il regne en effet ; mais dans un empire » imaginaire. Aſſiſe ſur un grouppe de nuages, » formé des vapeurs de ſon cerveau, l'ima- » gination domine, & donne ſes ordres à des » phantômes, que leur peu de conſiſtance » rend dociles à ſes volontés ; l'eſprit aſſervi » méconnoît la ſimplicité ; le bon ſens n'eſt » n'eſt plus écouté. Il faut que le ſavoir & » l'étude s'épuiſent pour donner quelque réa- » lité à des chimères. »

La néceſſité de ſe défier des ſyſtêmes, ſuppoſe celle de ſe précautionner contre les conjectures qui ſont ordinairement l'unique baſe des ſyſtêmes. Ecoutons encore ſur cela M. le Comte de Caylus : « Il (*) eſt d'au- » tant plus néceſſaire, dit-il, de redouter les » conjectures, qu'elles flattent l'amour pro-

(*) *Préface du troiſiéme Recueil d'Antiquités.*

(*) *Ibidem.*

» pre, & que par conſéquent il eſt difficile » d'éviter la ſéduction. Malgré le ſoin avec » lequel on doit s'en défendre, on eſt cepen- » dant obligé d'y recourir quelquefois. Alors » il ne faut pas oublier qu'elles doivent être » fondées ſur la lecture pour ce qui regarde » les uſages; ſur le Deſſein relativement au » goût d'un ſiécle ou d'une nation; enfin ſur » la pratique, ou, pour mieux dire, ſur la » comparaiſon multipliée, dont le flambeau » eſt ſouvent aſſez lumineux pour former, » ſans d'autres ſecours, de très-bons Anti- » quaires. » Notre deſſein n'étant pas de tracer un plan d'études pour ceux qui ſe propoſeroient de l'être de profeſſion, nous ne conſiderons ici les Antiquités qu'autant qu'elles peuvent être néceſſaires aux études du ſimple Littérateur &, ſelon notre principale intention, à celles des jeunes gens.

Les écrits des Anciens ſont remplis non ſeulement de faits & de termes qu'on ne peut entendre, ſi l'on n'a quelque connoiſſance de leurs mœurs & de leurs uſages; mais encore de ſimples alluſions à ces mêmes uſages dont l'ignorance fait qu'on n'entend pas réellement ce qu'on croit comprendre. C'eſt ce que M. le Clerc démontre dans ſon *Ars Critica*, ouvrage excellent, qui ne peut être trop lu par ceux qui enſeignent ou qui étudient les langues anciennes. Il voudroit qu'on n'entreprît point la lecture & l'explication d'un Auteur, ſans commencer par acquérir la connoiſſance des opinions & des coutumes principales de ſa nation. Il regrette à ce ſujet

qu'aucun Ancien n'ait rien écrit particulierement ſur les uſages de ſon tems; car ce n'eſt qu'avec des peines infinies qu'on eſt parvenu à les découvrir; mais quelque nombreux, quelque étendus que ſoient les Recueils qu'on en a faits, on ne peut ſe flatter de les avoir tous retrouvés. Combien y en a-t-il qui ſont ſi incertains & ſi peu développés, que ce qu'on en ſait, n'eſt établi que ſur des convenances, des rapports, de ſimples conjectures? Tout n'eſt donc pas encore découvert. L'étude réfléchie des anciens Auteurs, & la combinaiſon du texte des uns avec celui des autres, ou celle de différens endroits du texte d'un même Auteur, ſont des moyens indispenſables pour parvenir à la connoiſſance de certains uſages anciens dont l'ignorance fait donner dans bien des erreurs.

Prenons pour exemple le *Socii cratera coronant* de Virgile, *Georg. l.* 2, *v.* 528. Le Poëte décrit en cet endroit les plaiſirs innocens du Laboureur, qui, ſelon la traduction de M. l'Abbé Desfontaines, « Couché ſur » l'herbe au milieu de ſes amis, ou autour » d'un feu, *vuide avec eux de larges coupes* » *pleines de vin*, &c. ſur quoi le traducteur fait cette remarque : « L'expreſſion du texte » *cratera coronant*, ne veut pas dire qu'ils » couronnent de fleurs leurs coupes, comme » d'ignorans traducteurs l'ont entendu, mais » qu'ils vuident & offrent aux dieux des coupes » pleines de vin ». M. D. pour appuyer le ſens qu'il donne au *cratera coronant*, & pour juſtifier ſa remarque, cite un vers d'Homère,

qui malheureuſement prouve tout le contraire, comme nous le verrons bientôt. Mais comment M. D. qui a ſi bien vu qu'il étoit ridicule de couronner une coupe de fleurs, ne s'eſt-il pas apperçu qu'il tomboit lui même à plein dans ce ridicule, en traduiſant cet autre endroit de Virgile : *Æneid.* 3. *v.* 525.

Tùm pater Anchiſes magnum cratera coronâ
Induit, implevitque mero.

« Mon pere Anchiſe, prit alors une large » coupe qu'il couronna de fleurs & remplit » de vin ». Il n'eſt pas poſſible que le Traducteur ne ſe ſoit apperçu de cette contradiction dans laquelle il ſe trouvoit comme entraîné par les expreſſions du texte. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que dans ſa remarque ſur cet endroit, après avoir rejeté avec raiſon l'interprétation de Lacerda, qui veut que *cratera induere corona*, ſignifie la même choſe que *vina coronare*, & même que *mero implere*, il ajoute : « Le terme *induere* fait ſentir qu'il » s'agit d'une couronne de fleurs & d'un or- » nement extérieur, & non d'une liqueur » verſée dans la coupe ». Cela eſt très-juſte ; mais voilà donc une coupe couronnée de fleurs, & une coupe pleine de vin, préciſément comme celle du Laboureur des Georgiques. Si cela eſt réellement ridicule dans la main de celui-ci, peut-on ſuppoſer qu'il le ſoit moins dans la main d'Anchiſe ? Pourquoi le Traducteur qui a ſi bien ſenti dans les Géorgiques, combien il eſt abſurde de ſuppoſer

qu'on puisse couronner de fleurs une coupe pleine de vin, le dissimule-t-il dans l'Enéide? Cela n'auroit-il pas dû lui faire naître quelques doutes sur la signification qu'il donne, après tant d'autres, au mot *crater?* Avant que d'entreprendre de traduire Virgile, il l'avoit sans doute lu plus d'une fois tout entier, & sur-tout le bel Episode de Nisus & d'Euryale. Il y avoit vu assurément que l'idée qui nous y est présentée du *crater*, ne peut en aucune manière revenir à celle que nous avons d'une coupe. Aussi abandonne-t-il ici cette idée, & le *crater* n'est plus une coupe, mais un *grand vase* dont Rhetus, effrayé du carnage que faisoit Euryale, se couvroit pour n'être pas apperçu.

Sed magnum metuens se post cratera tegebat.
Lib. *9.* v. 346.

Pourquoi le *crater*, qui est en cet endroit un vase assez grand pour qu'un homme puisse *s'en couvrir*, ou plutôt, comme il auroit fallu traduire, pour *se cacher derriere*, dans le même sens que le *post carecta latebas* de la troïsiéme Eglogue; pourquoi ce *crater* ne seroit-il plus entre les mains d'Anchise qu'une *large coupe*, étant sur-tout dans l'un & l'autre endroit caractérisé par la même épithéte, *magnum cratera?* Une contradiction si marquée dans l'interprétation de ce mot, doit faire conclure qu'on se trompe, & par conséquent donner lieu à des recherches qui puissent conduire au véritable sens. Le mot *crater* ou *crêter* étant

purement grec, il eſt naturel que ce ſoit dans cette langue qu'on en cherche la ſignification. On la trouve avec ſa véritable étymologie, au chapitre VI du livre 5e d'Athénée. Le *crater*, ſelon l'idée qu'en donne cet Auteur, & que de Meziriac a très-bien développée dans ſes commentaires ſur les Héroïdes d'Ovide, « étoit un grand vaiſſeau dont on ne ſe ſer- » voit point pour boire dedans ; mais ſeule- » ment *pour y mêler l'eau avec le vin*, ſelon » le tempérament que l'on vouloit obſer- » ver ; & *de ce vaiſſeau on puiſoit* le vin ainſi » mêlé, *avec des coupes* ; ou premiérement » ils en verſoient dans des pots, & de-là » dans des taſſes ». Cette idée du *crater* eſt entiérement conforme à celle qu'en donne Homère en pluſieurs endroits, & particuliérement dans celui que M. D. cite pour juſtifier ſa traduction du *cratera coronant*. Voici l'endroit tout entier, tel que l'a traduit Me Dacier. *Il. l.* 1. « Chacun fut content de la » portion qui lui avoit été diſtribuée, & » quand le repas fut fini, *de jeunes gens rem- » plirent de vin de grandes urnes*, d'où ils » verſoient dans les coupes qu'ils préſen- » toient à tout le monde ». M. D. ne cite ſeulement en grec, que ce qui eſt ici en italique. On peut juger même d'après la traduction de Madame Dacier, ſi cela étoit bien propre à autoriſer celle du *cratera coronant* : mais, qu'il nous ſoit permis d'eſſayer de le prouver, il paroît que Madame Dacier s'eſt trompée en traduiſant ἐπεστέψαντο ποτοῖο, par *remplirent de vin*. Il eſt vrai que c'eſt le

ſens qu'un ancien Scholiaſte donne à ces deux mots, qu'une traduction latine rend encore par *coronârunt vino ;* mais les Scholiaſtes, non plus que les Traducteurs & les Lexicographes, ne ſont pas infaillibles. On peut ſuppoſer, ſans craindre de ſe tromper, que Virgile entendoit mieux ſon Homère qu'eux tous. Voici comme il a rendu cet endroit :

Poſtquàm prima quies épulis, menſæque remotæ ;
Crateras magnos ſtatuunt, & vina coronant.

On convient généralement que le *vina coronant* fait le même ſens que *cratera coronant*, & cela eſt inconteſtable. Or, avoir prouvé que ces expreſſions ne peuvent ſignifier *vuider de larges coupes pleines de vin*, en faiſant voir que l'idée de *coupe* ne peut en aucune manière convenir au *crater ;* c'eſt auſſi avoir prouvé que *coronare* ne peut ſignifier *remplir* ces prétendues coupes, & que ce ſens ne peut non plus convenir à l'ἐπεςέψαντο d'Homère. Que ſignifient donc & cette expreſſion greque & la latine *coronant ?* Rien de ſi ſimple. Le *crater* étoit une eſpéce de grande cruche dans laquelle on apportoit le vin dans le *triclinion* ou ſalle à manger, à peu près comme dans les groſſes maiſons & chez les marchands de vin, on monte du vin de la cave dans de grands brocs. Le *crater* étoit comme le broc, pour la commodité du transport de la liqueur, afin qu'on pût en porter davantage à la fois & avec moins d'embarras. Or, il ne ſeroit pas moins ridicule de ſuppoſer que les Anciens fiſſent apporter leurs

crater vuides dans leurs ſalles à manger, & les y remplir de vin, pour de-là le verſer enſuite dans de moindres vaſes & dans leurs *dépas* ou *pateres*, qui étoient leurs véritables coupes, qu'il le ſeroit de voir dans une Communauté, le garçon de la cave apporter d'abord au réfectoire ſes brocs vuides, aller enſuite tirer du vin dans des chopines pour en remplir les brocs, & enfin remettre ce même vin dans des chopines pour en ſervir à chaque perſonne de la Communauté. On apportoit donc le *crater* tout rempli, & ſi c'étoit chez des gens du commun, tels que le Laboureur de Virgile avec tous ceux de ſa maiſon, *ils ſe mettoient autour du crater*, dont ils verſoient dans leurs pateres, & buvoient à la ronde. Si c'étoit chez des grands ou chez des riches, de jeunes eſclaves *environnoient le crater pour en verſer à boire* dans des coupes, qu'ils préſentoient aux convives. Le ποτοῖο d'Homère ne ſignifie pas plus du vin que de l'eau, du lait, ou telle autre liqueur que ce ſoit; mais ſeulement l'action de boire, ou la choſe même qu'on boit, ou le vaſe dans lequel on boit. Que ce ſoit un contreſens bien décidé de traduire ἐπεστέψαντο ποτοῖο par *coronârunt vino*, ou en françois par *remplirent de vin*, cela eſt démontré par l'uſage du *crater*, qu'on apportoit, non pour le remplir, mais pour le vuider à diverſes repriſes. Il ſemble donc qu'il faudroit traduire ainſi le vers d'Homère : *De jeunes gens, pour donner à boire, ſe preſſèrent autour des grands craters*, d'où ils verſoient dans des coupes, &c.

Ainsi *coronare* signifie ici *être autour*, *environner*, dans le même sens qu'Ovide a dit *silva coronat aquas* ; & Virgile : *omnemque aditum custode coronant*, &c. Le *crater* n'étant donc point un vase à boire, il n'y a point de difficultés sur l'endroit de l'Enéïde cité plus haut, où il est dit qu'Anchise couronna de fleurs un grand *crater*, puisque ce vase étoit fait de manière qu'il pouvoit très-bien recevoir cet ornement. Quant à ce que le Poëte ajoute qu'il l'emplit de vin, il faut observer que c'étoit dans cette circonstance une cérémonie purement religieuse, & qui n'avoit rien de commun avec ce qui se pratiquoit dans les repas. A toutes ces preuves, ajoutons un endroit d'Ovide, si clair & si décisif qu'il sembleroit fait exprès pour déterminer le sens précis & le véritable usage du *crater*. Dans le détail charmant que le Poëte fait de tout ce qui composoit le repas que Philémon & Baucis donnèrent aux dieux, on lit : *Metam. lib.* 8.

Post hæc cœlatus eâdem
Sistitur argillâ crater, fabricataque fago
Pocula. . . .

Et un peu plus bas :

Intereà, quoties haustum, cratera repleri
Sponte suâ, per seque vident succrescère vina.

Voilà certainement un vase *crater*, où étoit le vin qu'on versoit pour boire, ou qu'on puisoit *haustum*, bien distingué de ceux dans lesquels on buvoit *pocula*. Le *crater* n'étoit donc ni une coupe, ni une tasse ; mais une

eſpéce d'urne ou de broc, qui tenoit lieu des pots & des bouteilles que nous mettons ſur nos tables.

Obſervons encore au ſujet du *crater*, que ſans ſe tourmenter à lui chercher une dénomination françoiſe parmi celles de nos grands vaſes qui peuvent y avoir quelque rapport, il paroîtroit plus à propos de lui laiſſer dans notre langue ſa dénomination greque telle qu'elle eſt. Il faudroit peut-être en uſer de même à l'égard de preſque tous les noms de pays, de villes, de rivieres, de peuples, de dignités, de charges, d'habits, de meubles, &c. qu'on trouve dans les anciens Auteurs. La manie de rappeller tout à nos mœurs, défigure l'antiquité & la rend méconnoiſſable dans leurs écrits, d'où on en fait diſparoître, autant qu'on peut, les véritables traces. Pourquoi ſubſtituer les Suiſſes aux Helvétiens, les Francs-Comtois aux Séquanois, les Hollandois aux Bataves, Tivoli à Tibur ? &c. Où nos Traducteurs de Virgile ont-ils vu que les luſtres étoient connus des Anciens, pour en ſuſpendre ſi gratuitement aux lambris dorés du palais de Didon ? Pourquoi ces mêmes Traducteurs ôtent-ils à cette Princeſſe ſa *chlamyde*, pour l'affubler d'un mantelet comme une fille de boutique du palais ? &c. &c. Eſt-il néceſſaire d'obſerver encore que les noms propres d'hommes doivent abſolument demeurer tels qu'ils ſont, quand on ne peut leur donner une terminaiſon françoiſe, ſans les défigurer ? Perſonne, ſans doute, ne s'aviſeroit aujourd'hui de nous donner M. de

Pompone pour *Pomponius*, ni M. de Grofpied pour *Craſſipes*.

Il y a dans la manière de rendre en françois les écrits des Anciens, un autre abus qui acheve d'y anéantir le goût de l'antique, abus d'autant plus préjudiciable à ce goût, qu'il eſt comme inſenſible, étant, à ce qu'on s'imagine, inſéparable du génie de notre langue; c'eſt de traduire par la ſeconde perſonne du pluriel, tout ce qui eſt à la même perſonne du ſingulier. L'obſervation paroîtra peut-être inutile & déplacée; mais on en jugera autrement, ſi on la conſidere indépendamment du préjugé national, fortifié par cette fauſſe règle : qu'*il faut faire parler en notre langue l'Auteur qu'on traduit, comme il auroit écrit s'il fût né parmi nous, & s'il y eût été élevé.* Il faut, ſans doute, qu'on lui faſſe parler purement notre langue, & ſi on n'entendoit autre choſe par cette prétendue règle, il n'y auroit rien à dire; mais il faut bien diſtinguer ce qui n'entre dans notre langue que par une ſuite de nos mœurs & de nos uſages, d'avec ce qui lui eſt propre, & inſéparable de ſon génie. Ne pourroit-on pas ſuppoſer qu'il en eſt du langage pour exprimer ſes penſées, comme des étoffes pour s'habiller ? Si un Mandarin de la Chine venoit à Paris, & ſi dans le ſéjour qu'il y feroit, il vouloit ſe faire habiller de nos étoffes, ſeroit-il obligé de faire donner à ſon habillement la forme des nôtres, par cette ſeule raiſon que l'étoffe auroit été tirée des manufactures de France ? L'étoffe françoiſe miſe en œuvre,

conformément aux mœurs & aux modes chinoiſes, en ſeroit-elle de ſon propre fond moins belle, moins riche, moins brillante? Non, ſans doute: & il ſemble qu'on ſauroit fort mauvais gré à cet étranger, de ſa complaiſance pour nos modes. En adaptant nos étoffes aux uſages de ſon pays & de ſon rang, il ſe ſeroit toujours attiré les regards d'une foule de ſpectateurs, qui ne ſe ſeroient point laſſés de voir le Mandarin Chinois; mais devenu par ſon extérieur ſemblable aux François, ce ſeroit beaucoup s'il ne demeuroit que confondu dans la foule, ſans ſe rendre ridicule. Voilà cependant comme nous traitons les Anciens, qui ne ſont plus reconnoiſſables par la manière dont nous les faiſons parler. Ce n'eſt plus Homère; ce n'eſt plus Démoſthène; ce n'eſt plus Virgile: c'eſt Madame Dacier; c'eſt M. de Toureil; c'eſt M. Desf. L'obſervation du *Coſtume*, n'eſt-elle donc une loi que pour les Peintres & pour les Sculpteurs? S'ils ſont ſiflés avec raiſon, lorſqu'ils s'en écartent, les Traducteurs mériteront-ils des éloges, lorſqu'ils le ſacrifient à leurs préjugés? Faire parler les Auteurs anciens & les héros de leurs ouvrages comme on les fait parler, c'eſt véritablement donner à Achille & à Turnus une perruque à bourſe, un chapeau bordé avec un plumet, un habit galonné, & des eſcarpins à talons rouges: c'eſt donner à Andromaque & à Didon un bonnet de dentelle de Flandre, un grand panier, des ſouliers à talons très-hauts, & par-deſſus tout, un joli éventail du dernier goût. Pour-

quoi ne pas leur laisser cette aimable simplicité qui attache & qui charme le Lecteur ? Cela n'est certainement pas impossible dans ce qui fait l'objet de cette remarque.

La traduction de Plutarque par Amyot en est une preuve. Malgré son vieux style, malgré les fautes qu'il a faites contre le sens de l'Auteur en bien des endroits, les gens sensés & de goût, la lisent avec plaisir, & la préférent à celle de Monsieur Dacier, par cette seule raison peut-être que dans son style il a su conserver à son Auteur son air d'antiquité, son goût & sa manière ; je dis dans son style, car dans les choses, comme dans les noms de charges, de dignités, &c. il a toujours négligé le *Costume*. On n'y voit en revanche ni phrases ridiculement guindées sur des échasses, ni expressions fleuries, ni tours pincés, ni rien de cette manie qui veut presque toujours donner à son Auteur plus d'esprit qu'il n'en a. Tous ses Héros y parlent bonnement par *tu* & par *toi*, comme dans l'original ; & loin d'en être choqué, cette naïveté jette dans la lecture un nouvel intérêt. On dira peut-être que cela étoit bon pour le tems auquel Amyot écrivoit ; mais que notre langue n'étant plus ce qu'elle étoit alors, elle est portée aujourd'hui à un dégré de perfection & de politesse, qui ne pourroit plus admettre cette manière de parler. Cela seroit vrai, si cette manière étoit effectivement incompatible avec la perfection & la politesse de notre langue ; mais il est aisé de démontrer que cette même manière n'est contraire

qu'à nos mœurs & à nos uſages, & nullement au génie de notre langue. Si nos bons Auteurs, ceux ſur-tout dont les écrits peuvent être regardés comme les livres claſſiques de la nation, ont ſouvent employé cette manière, & ſi on ne lit pas ces endroits avec moins de plaiſir & de goût que les autres, il s'enſuit que non-ſeulement elle ne doit point être proſcrite de notre langue; mais qu'au contraire elle y tient un rang trop diſtingué pour n'y être pas conſervée avec ſoin. Ecoutons le grand Boſſuet, & qu'on juge ſi cet endroit de l'*Oraiſon funébre de Marie-Thérèſe d'Autriche* a quelque choſe de contraire au génie de notre langue. « Tu céderas, ou tu tomberas » ſous ce vainqueur, Alger, riche des dé» pouilles de la Chrétienté. Tu diſois dans » ton cœur avare : Je tiens la mer ſous mes » loix, & les nations ſont ma proie. La lé» gèreté de tes vaiſſeaux te donnoit de la » confiance : mais tu te verras attaqué dans » tes murailles, comme un oiſeau raviſſant » qu'on iroit chercher parmi ſes rochers & dans » ſon nid, où il partage ſon butin à ſes petits. » Tu rends déjà tes eſclaves. Louis a briſé les » fers dont tu accablois ſes ſujets, qui ſont nés » pour être libres ſous ſon glorieux empire. » Tes maiſons ne ſont plus qu'un amas de » pierres. Dans ta brutale fureur tu te tournes » contre toi-même, & tu ne ſais comment aſ» ſouvir ta rage impuiſſante. Mais nous ver» rons la fin de tes brigandages. »

Il ſeroit peut-être difficile de trouver un paſſage où les *tu*, *toi*, *te*, *ta*, &c. fuſſent auſſi

fréquemment répétés que dans celui-ci : & très-certainement on ne peut pas dire que l'oreille en ſoit bleſſée. Qu'on ouvre les livres de nos meilleurs Ecrivains, on les trouvera pleins de ces ſortes d'exemples dans tous les genres de ſtyle, ſublime, grand, tempéré, ſimple, familier. Il eſt vrai que ſelon nos mœurs, il ſeroit ridicule d'employer ordinairement cette manière de s'exprimer. Parlons ſelon nos mœurs : rien de plus juſte ; mais n'y aſſujettiſſons pas les Anciens. Autrement c'eſt les défigurer, c'eſt les mutiler.

De la manière dont on interprète ordinairement les Auteurs grecs & latins, on diroit que ces grands hommes ſavoient notre langue telle que nous la parlons, & qu'ils avoient d'abord composé en françois, ce qu'ils nous ont laiſſé en grec & en latin, à peu près comme un écolier fait un thême. Ne ſeroit-il pas à propos de prémunir les jeunes gens qui étudient ces langues, contre ce préjugé plus commun qu'on ne penſe, & dans lequel ils ſont entretenus par la peine qu'ils ont à les apprendre, & encore plus par la manière dont les règles de la compoſition latine ſont préſentées dans la plupart des Méthodes qu'on leur met entre les mains ? Ce n'eſt point ici le lieu de nous étendre là-deſſus ; mais pour ne point ſortir de notre ſujet, ne ſeroit-ce pas un moyen ſûr de leur former le goût pour les antiquités, que de tâcher de les convaincre, en leur mettant entre les mains ou Demoſthène ou Cicéron, que ce ſont des monumens antiques auſſi curieux, mais plus intéreſſants

& plus utiles que les ruines de Palmyre & que les souterreins d'Herculanum : & au lieu de vouloir ramener leur langue au génie de la nôtre, ne faudroit-il pas s'attacher particuliérement à faire sentir la différence du génie de l'une d'avec le génie de l'autre?

Ce qu'on feroit remarquer de singulier dans la manière de s'exprimer, sur les usages anciens, militaires, civils, publics & particuliers, &c, seroit très-propre à réveiller l'attention des jeunes gens, à piquer leur curiosité, & à leur inspirer le desir & la volonté de s'en instruire par eux-mêmes à fond par la lecture des livres que nous avons sur cette matière. Ce Recueil de remarques sur les Antiquités, pourra peut-être contribuer à les amener à ce point. Voici ce que nous nous y sommes proposé.

Les jeunes gens dans l'explication des Auteurs, les jeunes demoiselles & d'autres personnes qui n'ont point fait leurs études, rencontrent souvent dans la lecture de l'histoire, des noms de dignités, d'emplois, de mesure, de monnoie, de fêtes, &c. dont ils n'ont aucune idée, ou qu'ils ont oubliée. Cependant la véritable intelligence des endroits où se trouvent ces noms, dépend tellement de la connoissance qu'on en doit avoir, que sans elle, ils sont ordinairement inintelligibles. Nous avons cru qu'il seroit de quelque utilité de recueillir l'explication de ces noms, & de les disposer par ordre alphabétique, afin qu'on pût les trouver plus aisément au besoin. Dans chaque article nous nous sommes bornés à dire sim-

plement la choſe, ſans entrer dans aucune diſcuſſion ſur la diverſité des ſentimens. Quand nous avons cru devoir en embraſſer un nouveau & contraire à l'opinion commune, nous l'avons expoſé de même le plus clairement & le plus laconiquement qu'il nous a été poſſible, ſans entrer dans le détail des preuves qui l'établiſſent. Par exemple, au mot *Aulæum*, nous nous contentons de dire que c'étoit *une ſorte de tapiſſerie qui ſervoit aux décorations de théatre* : ſurquoi nous renvoyons au mot *Scéne*, où il eſt encore dit quelque choſe de l'*Aulæum*. Or, cette idée que nous donnons de l'*Aulæum*, eſt abſolument contraire à celle qu'on en a communément, en prétendant que c'étoit une grande toile qui fermoit le devant du théatre hors le tems des repréſentations; mais il doit ſuffire que notre explication de l'*Aulæum* ſoit vraie, & qu'avec elle on ne court pas riſque de s'égarer, au lieu que l'opinion commune, inſoutenable de tout point, a engagé dans une infinité de bévues ceux qui l'ont ſuivie, comme nous l'avons fait voir au long dans un *Eſſai* ſur cette matière, inſéré dans le ſecond volume du Mercure de Juin de l'année 1748. Si nous euſſions repris le détail de cet *Eſſai* pour le mettre ici, & ſi nous nous fuſſions également étendu ſur les autres articles, nous euſſions fait un ouvrage qui auroit excédé de beaucoup les bornes que nous nous ſommes preſcrites, relativement au deſſein d'être utiles aux jeunes gens. Outre qu'ils s'effrayent des gros livres, tous ne ſont pas riches. Il

a donc fallu, en travaillant pour eux à cet ouvrage, tâcher d'en proportionner le prix aux facultés du plus grand nombre. La néceſſité de nous reſtreindre à ne dire préciſément que ce qu'il faut pour être entendus, eſt encore devenue indiſpenſable par le nombre des objets que nous avons embraſſés, ne nous étant pas bornés aux antiquités d'un peuple particulier, mais ayant compris dans notre plan les antiquités de tous les anciens empires. Nous prions ici qu'on ne prenne pas le change. Nous ne diſons pas que notre deſſein a été de traiter de *toutes* les antiquités de tous les peuples; mais ſeulement de celles dont la connoiſſance eſt la plus néceſſaire pour l'intelligence des Auteurs & de l'Hiſtoire : le titre de l'ouvrage n'annonce rien de plus. Ainſi on ne doit pas s'attendre à trouver ici des deſcriptions des ruines de Troye, de Balbec, des Temples de la Grece, ni des anciens édifices des Romains, & encore moins celles des tombeaux & des ſtatues antiques : les difficultés qui ſe trouvent dans les écrits des Anciens, ne portent pas ordinairement ſur ces objets. Les Inſcriptions, les Médailles & la Mythologie, ſont auſſi parties des Antiquités; mais il n'étoit pas de notre plan de nous étendre ſur ces différentes matières. Nous nous ſommes contentés au commencement de chaque lettre de l'alphabet, d'y donner une ſorte d'introduction à la lecture desInſcriptions : à l'article *Médailles*, nous avons indiqué où on pourroit s'en inſtruire : & pour ce qui eſt de la Mythologie, nous

avons ſur cette matière des ſecours à la portée de tout le monde, & ſi multipliés, que ce que nous aurions pu en mettre ici, n'auroit ſervi qu'à groſſir inutilement le volume. D'ailleurs, la Fable fait moins une partie réelle des Antiquités, qu'elle n'en eſt un ſimple acceſſoire; & peut-être les Antiquaires auroient-ils bien fait de ne pas tant s'appeſantir ſur cette matière. Danet, par exemple, annonce par le titre de ſon livre, un *Dictionnaire des Antiquités Greques & Romaines*, & on n'y trouve preſque que de la Mythologie & de l'Hiſtoire.

Amphora cœpit
Inſtitui : currente rotâ, cur urceus exit?

Si un ouvrage tel que celui-ci peut avoir quelque mérite, ce ne peut être que dans la certitude des faits & dans l'exactitude des recherches. L'invention n'y doit entrer pour rien, & encore moins l'imagination. C'eſt auſſi ce que nous avons tâché d'éviter avec ſoin, tant dans ce que nous avons pris dans les ſources, que dans ce que nous avons emprunté des Modernes. En profitant de leurs écrits, & en nous ſervant de leurs propres expreſſions, nous avons été ſi ſouvent obligés d'y faire des changemens conſidérables pour ramener le tout au vrai, que nous avons été dans l'impoſſibilité de les nommer toutes les fois que nous avons adopté leurs res cherches. Nous n'aurions pu les citer, ſan- faire connoître pourquoi en bien des choſes nous avons ſubſtitué notre ſentiment aux

leurs

leurs ; ce qui nous auroit engagés dans des diſcuſſions & des détails de preuves dont le principal inconvénient, que nous avons voulu éviter, auroit été de groſſir conſidérablement le volume. Au lieu de charger les pages de citations qu'on n'auroit pu préſenter qu'en abrégé, & auxquelles les jeunes gens n'auroient rien compris, nous avons cru qu'il leur ſeroit plus avantageux de donner ici en entier les titres des ouvrages où nous avons puiſé, & d'un bon nombre d'autres où l'on peut s'inſtruire à fond de ce qui regarde les Antiquités. Mais comme il ne ſeroit pas poſſible qu'ils puſſent ſe procurer tous ces livres, à raiſon de la dépenſe qui ſe trouveroit un obſtacle inſurmontable pour la plupart, & de la difficulté de les raſſembler, nous croyons devoir indiquer d'abord ceux qu'on peut ſe procurer à peu de frais, & qu'on trouve aiſément. Pour ceux qui ſont rares & trop chers, on a la facilité de pouvoir les conſulter dans les Bibliothéques publiques. Parmi les ouvrages que nous conſeillons aux jeunes gens de lire, il n'y en a point qui nous paroiſſe mieux leur convenir, que l'excellent traité de M. Fleury ſur les *mœurs des Iſraélites.* Ce livre contient dans ſa briéveté, plus de choſes que certains gros volumes ; & il a cet avantage ſur preſque tous ceux qui traitent des Antiquités, que la lecture en eſt extrêmement agréable. Ce devroit être en ce genre le manuel des jeunes gens. Il eſt à propos de les avertir, qu'en liſant l'Hiſtoire ancienne, ils ne ſe laiſſent pas tellement en-

traîner par la curiosité vers les faits purement historiques, qu'ils passent légérement sur les remarques que les bons Historiens ont soin de placer à propos dans le corps de leurs ouvrages, sur les mœurs & les usages des différens peuples. Parmi les Anciens, Plutarque est extrêmement intéressant dans cette partie comme dans tout le reste; & entre les Modernes, on doit savoir gré à M. Rollin du soin qu'il a pris de recueillir & de placer à propos dans son ouvrage des remarques d'Antiquité, sur lesquelles on peut communément compter. Voici les titres de quelques livres sur les Antiquités, les plus aisés à trouver, & dont le prix n'excéde pas les facultés de la plupart des jeunes Etudians. Ils pourront au moins s'en donner quelques-uns.

Explication abrégée des coutumes & cérémonies observées chez les Romains, pour faciliter l'intelligence des anciens Auteurs. Ouvrage écrit en latin par M. Nieuport, & traduit par M. l'Abbé Desfontaines, chez Desaint & Saillant. *in*-12. *Nota.* L'original latin ne se trouve pas aisément. On en verra le titre dans le catalogue suivant.

Histoire du Ciel, par M. Pluche. *Paris.* 2 vol. *in*-12. chez les Freres Estienne.

Des mœurs & des usages des Romains, par M. le Febvre de Morsans, & revû par M. l'Abbé Granet. *Paris*, *in*-12. Chez Briasson.

Archæologia Græca, sive Veterum Græcorum,

præcipuè verò Atheniensium, ritus civiles, religiosi, militares & domestici, fusiùs explicati per Joannem Potterum. *Lug. Batav. in-fol.*

Antiquitatum Romanarum corpus absolutissimum, auctore J. Rosino, cum notis J. Dempsteri. *in-fol.* ou *in-4°.*

Les jeunes gens qui sont en état de se procurer les deux derniers, & qui sont assez avancés pour les lire, pourroient s'y borner. Ils y trouveront ce qu'il y a de plus important à savoir sur les antiquités Greques & Romaines. Voici d'autres livres qu'ils pourront consulter dans les Bibliothéques publiques ou particulières, selon qu'ils en auront besoin relativement à leur avancement dans les études & à leur goût particulier; mais il est bon qu'ils sachent qu'il n'y en a point auxquels ils puissent avoir recours plus souvent & plus sûrement, qu'aux *Mémoires de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris.*

Philonis Judæi opera. *in-folio.*

Melchioris Leidekkeri, de Republica Hebræorum. *Amstel. in-fol.*

Samuelis Bocharti opera omnia, hoc est, Phaleg, Chanaan & Hierozoicon, &c. *Lugd. Bat.* 3 vol. *in-fol.*

La République des Hébreux, &c. enrichie de figures, &c. *Amsterdam*, 3 vol. *in-8°.*

Coutumes & cérémonies des Juifs, par Simon. *Paris. in-12.*

Antiquitates Hebraicæ, auct. Daſſovio, ex ed. J. Alb. Fabricii. *Hafniæ*. *in*-8°.

Car. Sigonius de Republica Hebræorum, editus à Joanne Nicolai. *Halmeſt*. *in*-4°.

J. S. Menochius de Republica Hebræorum. *Pariſiis*. *in-fol.*

Diſſertation ſur l'Arche de Noé, & ſur l'Hemine, &c. par J. le Pelletier. *in*-12.

Antiquarius ſacer. *in*-4°.

Jo. Boemi Aubani mores & ritus omnium gentium. *Lugd*. *in*-8°.

Guil. Stuckius de ſacris & ſacrificiis Gentilium. *Tiguri*. *in-fol*.

Jo. B. Caſalius de profanis Ægyptiorum & Romanorum, & ſacris Chriſtianorum ritibus. *Francof*. *in*-4°.

De l'origine des loix, du progrès des arts & de ſciences depuis le déluge, par M. Guoguette. *Paris*, 6 vol. *in*-12. Chez Saillant & Deſaint.

Hiſtoire de l'Art chez les Anciens, par M. J. Winckelmann. Ouvrage traduit de l'Allemand. *in*-8°. 2 vol. Chez Saillant.

Antiquitates Aſiaticæ Chriſtianam Æram antecedentes, ex primariis monumentis Græcis deſcriptæ, latinè verſæ, notiſque & commentariis illuſtratæ. Accedit monumentum Ancyranum, per Edm. Chiſull. *Londini*. *in-fol*.

Hiſtoire des Temples des Payens, des Juifs & des Chrétiens, par M Ballet. *Paris*. *in*-12.

Recueil d'Antiquités Egyptiennes, Etruſques, Greques & Romaines, par M. le Comte de Caylus *Paris* 7 vol. *in*-4°. Chez Saillant.

Recueil d'Antiquités dans les Gaules, enrichi de diverſes planches & figures, &c. Ouvrage qui peut ſervir de ſuite aux antiquités de M. le Comte de Caylus. Par M. de la Sauvagere. *Paris. in-*4°. Chez Saillant.

Laur. Pignorii Menſa Iſiaca, quâ ſacrorum apud Ægyptios ratio & ſimulacra, ſubjectis tabulis æneis, ſimul exhibentur & explicantur, &c. *Amſt. in-*4°.

Jo. Pierii Valeriani Hieroglyphica, &c. *Lugd. in-fol.*

Athan. Kircheri Sphinx Myſtagoga. *in-fol.*

Ejuſdem Œdipus Ægyptiacus. 4 vol. *in-fol.*

Pauſaniæ Græciæ deſcriptio accurata, cum Lat. Amaſæi interpretatione, &c. *Lip. in-fol.* Cet ouvrage trad. par M. Gédouin. 2 vol. *in-*4°.

Theſaurus Antiquitatum Græcarum congeſtus & editus à Jac. Gronovio, &c. cum figuris. *Lug.Bat.* 13 vol. *in-fol.*

Hiſtoricarum commemorationum rerum Græcarum libri 2, &c. auctore Wolfango Lazio. *Hanoviæ. in-folio.*

Antonii Van-Dale Diſſertationes novem, Antiquitatibus, quin & marmoribus, cùm Romanis, tùm potiſſimum Græcis illuſtrandis inſervientes. *Amſtel. in-*4°.

Ejuſdem, de origine ac progreſſu idololatriæ ac ſuperſtitionum, &c. *Amſtel. in-*4°.

Ejuſdem de Oraculis veterum Ethnicorum, &c. *Amſtel. in-*4°.

Abrahami Gorlæi Dactyliotheca, ſeu annulorum ſigillarium, quorum apud Priſcos, tàm Græcos, quàm Romanos, uſus, &c. cum expl. J. Gronovii. 2 vol. *in-*4°.

Le Théâtre des Grecs, par le P. Brumoy. 6 vol. *in*-12.

P. Fabri Agonisticon. *in*-4°.

J. C. Bulingeri de Theatro ludisque scenicis. *in*-12.

Dionysii Halicarnassei opera, quæ ad Rom. antiquitates pertinent plurimùm. *Francof. fol.* Cet ouvrage trad. par M. Bellanger. 2. vol. *in*-4°.

Thesaurus Antiquitatum Romanarum congestus à Jo. Georg. Grævio, &c. cum figuris. *Traj. ad Rhenum.* 12 vol. *in-fol.*

Thesaurus Antiquitatum & Historiarum Italiæ, Neapolis, Siciliæ, Sardiniæ, Corsicæ, Melitæ aliarumque civitatum, curâ & studio Grævii, cum præfatione Burmanni. *in-fol.* 45 vol.

Novus Thesaurus Antiquitatum Romanarum congestus ab Alb. Henr. de Sallengre : cum figuris. *Hag. Com.* 3 vol. *in-folio.*

République Romaine, ou Plan général & raisonné du Gouvernement Romain. 2 vol. *in*-4°. ou 6 vol. *in*-12. Chez Saillant & Nyon.

Samuelis Pitisci Lexicon Antiquitatum Romanarum in quo ritus & antiquitates cum Græcis & Romanis communes, sacræ & profanæ, publicæ & privatæ, civiles & militares exponuntur. *Leod.* 2 vol. *in-fol.*

L'Antiquité expliquée & représentée en figures, en latin & en françois, par Dom Bernard de Montfaucon. *Paris.* 15 vol. *in-fol.*

Spicilegium Antiquitatis, auct. Begero. *Brandenb. in-fol.*

Breviarium Antiquitatum Romanarum. *in*-8°.

Historia & ritus Reipublicæ & Imperii Romanorum, auct. G. N. Niewpoort. *Ultraj.* 3 vol. *in*-8°.

Cellarii Antiquitates Romanæ. *Veron. in*-8°.

Trésor des Antiquités Romaines, par César Egasse du Boulay. *Par. in-fol.*

Antiquités sacrées & profanes des Romains, expliquées en latin & en françois, par M. A. V. M. *La Haye. in-fol.*

Catalogo degli antichi monumenti dissoterrati della discoperta Città di Ercolano, &c. *in Napoli. fol.*

La Pitture antiche d'Ercolano, &c. *in Napoli. in-fol.*

Antiquitates Herculanenses, auctore Walchio. *Jenæ. in*-4°.

Parerga Hist. Philol. de Herculano & aliis. *Gottingæ. in*-4°.

Recherches sur les ruines d'Herculanum, par M. Fougeroux de Boudaroy. *Paris. in*-12. Chez Desaint.

M. Theophili Ludolfi Munceri Parerga Historico-Philologica de Herculano, &c. *in*-8°. fig.

Observations sur les antiquités de la ville d'Herculanum, par MM. Cochin, fils, & Bellicard. *in*-12.

Restes de l'ancienne Rome, gravés par d'Overbeke. *in-fol.* 2. vol. Chez Saillant & Nyon.

Histoire des grands chemins de l'Empire Romain, par N. Bergier. *Brux.* 2 vol. *in*-4°.

Etruscarum Antiquitatum fragmenta, &c.

auctore Curtio Inghiramo. *Francofurti. in-fòlio.*

Le grand Cabinet Romain, ou Recueil d'Antiquités Romaines, avec les explications de M. A. de la Chausse. *Amsterdam. in-fol.*

Musæum Florentinum exhibens insigniora vetustatis monumenta quæ Florentiæ sunt. *Florentiæ.* 3 vol. *in-fol.*

Ragguałio delle antiquita & rarita che si conservano nella Galleria Medico-Imperiale di Firensa, opera di Giuseppe Bianchini, &c. *in-8°.*

Le Cabinet de la Bibliothéque de Sainte Geneviéve, par le P. du Molinet. *Paris. in-fol.*

Gli antichi sepolcri, &c. da Pietro Sancti Bartoli. *in Roma. in-fol.*

Fr. Modii, Brugensis, Pandectæ Triumphales, sive pomparum & festorum, ac solemnium Apparatuum, conviviorum, spectaculorum, &c. *Francofurti. in-fol.*

Wolfangii Lazii, Commentariorum Reipublicæ Romanæ, libri XII. *in fol.*

Historia utriusque belli Dacici, à Trajano Cæsare gesti, ex simulacris quæ in Columna ejusdem Romæ visuntur, collecta, auctore Alf. Ciaconio. *Romæ. in-fol.*

Notitia utraque, cùm Orientis, tùm Occidentis, &c. *Basileæ. in-fol.*

Notitia utraque dignitatum, cùm Orientis, tùm Occidentis, ultra Arcadii Honoriique tempora, & in eam Guidi Panciroli JC. Commentarium, &c. *Lugd. in-fol.*

Justi Lipsi, de militia Romana, libri 5, &c. *Antuerpiæ. in-4°.*

Ejuſdem Saturnalium ſermonum libri duo, qui de Gladiatoribus. *Antuerpiæ. in-4°.*

Cl. Salmaſii, de re militari Rom. *in-4°.*

Hyginus & Polybius de Caſtris Rom. *in-4°.*

De Militiæ Romanæ monumentis, auct. Nebel. *in-4°.*

De Gladiis veterum, &c. auct. Rhote. *Haun. in-4°.*

Laz. Bayfius de re navali. *in-4°.*

Hiſtoriæ navalis mediæ libri 3. auct. Rivio. *in-8°.*

Diſſertation ſur les Triremes ou Vaiſſeaux de guerre des Anciens, par le P. de Languedoc, Jéſuite. *Par. in-12.*

Jo. Kirchmannus de funeribus Romanorum. *Hamburgi. in-8°.*

Funérailles & manières d'enſevelir des Romains, des Grecs, &c. par Guichard. *Lyon. in-4°.*

Notæ veterum Romanorum, è Bibliotaphis erutæ à Jano Grutero. *in-fol.*

Sertorii Urſati de notis Romanorum Commentarius. *in-folio.*

Alphabetum Tironianum (par D. Carpentier.) *in-fol.*

Theod. ab Almeloveen Faſtorum Romanorum Conſularium, libri duo. *Amſt. in-4°.*

Hiſtoire du Calendrier Romain, par Blondel. *Paris. in-4°.*

Nouveau Traité de Diplomatique, où l'on examine les fondemens de cet art, &c. par deux Religieux de la Congrégation de S. Maur. *in-4°.* 6 vol.

L'Art de vérifier les dates, par un Religieux Bénédictin. *in-fol.* chez Deſprez

Columbarium Libertorum & servorum Liviæ Augustæ ab Ant. Gori. *Florent. in-fol.*

L. Pignorii de servis. *in-4°.*

T. Popmæ Phrysii de operis servorum. *Antuerp. in-12.*

Everhardi Feithii Antiquitatum Homericarum, libri IV. *Amst. in-12.*

Dissertation sur les causes & les degrés de la décadence des loix de Lycurgue, par M. Mathon de la Cour. *Paris. in-8°.*

Heineccii Antiquitatum Romanar. Syntagma. *in-8°.*

Jul. Cæs. Bulingeri Romanus Imperator. *Paris. in-4°.*

Carolus Sigonius de antiquo jure populi Romani, libri undecim. *Bonon. in-folio.*

Inscriptiones antiquæ totius orbis Romani, in corpus redactæ, olim auspiciis J. Scaligeri & Marii Velseri, industria Jani Gruteri, cum notis M. Gudii : edente Grævio. *Amstel.* 4 vol. *in-fol.*

Th. Reinesii Syntagma Inscriptionum antiquarum omissarum in opere Gruteri. *Leipsiæ. in-fol.*

Donii Inscriptiones antiquæ. *Florent. in fol.*

Raphaelis Fabretti Inscriptionum Antiquarum quæ in ædibus paternis asservantur, explicatio, &c. *Romæ. in-fol.*

Cyriaci Inscriptiones antiquæ. *Romæ. in-fol.*

J. B. Ferretii Musæ lapidariæ antiquorum. *in-fol.*

Usage des Statues chez les Anciens. *in-4°. fig.* Chez Saillant & Nyon.

De Græcis Marmoribus quibusdam, auct. Hangenbuchio. *in-8°.*

Marmora Oxonienſia. *Oxonii. in-folio.*
Marmora Arundelliana. *in*-4°.
Ezechielis Spanhemii diſſertationes de præſtantia & uſu numiſmatum antiquorum. *Lond.* 2 vol. *in-fol.*
Hiſtoria rei nummariæ auct. Hartahiem. *Coloniæ. in*-4°.
Tentamina de re nummaria veteri, auct. Eraſ. Froelich. *Viennæ. in*-4°.
Archæologia Nummaria, auct. Jo. Wachtero. *Viennæ. in*-4°.
De utilitate rei nummariæ. auct. Lud. de Biel. *Viennæ. in*-8°.
Introduction à la connoiſſance des Médailles, par Ch. Patin. *in*-12.
Diſcours ſur les Médailles antiques, par L. Savot. *in*-4°.
Muſæum Numiſmaticum, Arigonio auct. 3 vol. *in-fol.*
Numiſmata Cimelii Cæſaræi Regii Auſtriaci & Vindobonenſis, &c. juſſu Mariæ-Thereſiæ Imperatricis & Reginæ Auguſtæ. *Vindobonæ. in-fol.* 2 vol.
Hub. Goltzii Græcia, ſive hiſtoriæ urbium & populorum Græciæ, ex antiquis numiſmatibus reſtitutæ libri quatuor. *Brugii. in-fol.*
Ejuſdem, hiſtoriæ Imperatorum Cæſarumque Romanorum, ex antiquis numiſmatibus, &c. *Brugii. in-fol.*
Ejuſdem, Faſti Magiſtratuum & triumphorum Romanorum ab urbe condita, ad Auguſti obitum, ex antiquis numiſmatibus, &c. *Brugii. in-fol.*

Thesaurus Morellianus sive familiarum Romanarum Numismata, disposita juxta ordinem Fulvii Ursini, & Caroli Patini, ab Andrea Morellio : edente cum commentario Sigeberto Havercampio. *Amst.* 2 vol. *in-folio.*

Commentaires historiques, contenant l'histoire générale des Empereurs, Impératrices, Césars & Tyrans de l'Empire Romain, enrichie de Médailles, par Jean Tristan. *Paris.* 3 vol. *in-fol.*

Numismata Imperatorum Romanorum à Trajano ad Palæologos Augustos : acced. Bibliotheca Nummaria sive auctorum qui de re nummaria scripserunt : operâ D. Anselmi Banduri. *Lut. Par.* 2 vol. *in-fol.*

Budæi de Asse libri quinque. *in-8°.* & *in fol.*

Recueil des Monnoies, tant anciennes que modernes, ou Dictionnaire historique des Monnoies qui peuvent être connues dans les quatre parties du monde, avec leur poids, titre & valeur. Divisé en quatre parties, savoir pour les Hébreux, pour les Grecs, pour les Romains, pour les François, par M. de Salzade. *Brux. in-4°.*

Maniére de discerner les Médailles anciennes des contrefaites, par Beauvais. *in-12.*

Joan. Schilteri Thesaurus Antiquitatum Teutonicarum ecclesiasticarum, civilium, litterariarum, &c. *Ulmæ.* 3 vol. *in-fol.*

Ed. Bernardi, de mensuris & ponderibus Antiquis, libri 3, &c. *Oxoniæ. in-8°.*

De Ponderibus & mensuris veterum, auctore Eisenschmidio. *Argent. in-4°.*

Priſciani & aliorum, de nummis, ponderibus, menſuris, &c. *Par. in*-12.

Car. Arbuthnotii Tabulæ ant. nummorum, menſurarum & ponderum, pretiique rerum venalium. *Traj. ad Rh. in*-4°.

Traité des meſures itinéraires, anciennes & modernes, par M. d'Anville. *Paris. in*-8°.

Antiquités de la Grèce en général, & d'Athènes en particulier, par Lambert Bos; avec les notes de M. Leisner : ouvrage traduit du latin par M. La Grange. *Paris. in*-12.

De Antiquitatibus ſacris & profanis, auct. Scloeger. *Helmſt. in*-4°.

Hercules Ethnicorum ex variis antiquitatum reliquiis delineatus, &c. auct. L. Begero. *in-fol.*

Jo. Schefferi Tractatus de re vehiculari veterum, &c. *in*-4°.

Ejuſdem de militiâ navali veterum, &c. *in*-4°.

Recherches ſur l'Équitation des Anciens. *in*-8°. 2 vol. Chez Saillant.

Car. Paſchalii Coronæ ſeu Tractatus de earum origine & uſu, &c. *in*-4°.

De coronis & tonſuris Paganorum. *in*-12.

Cl. Salmaſi Epiſtola de Cæſarie virorum & mulierum. *in*-12.

Balduini Calceus antiquus & myſticus. *in*-8°.

Oct. Ferarii de re Veſtiaria, libri 7. cum iconibus. *Patavii. in*-4°.

P. de Maridat, tractatus de Pileo, cæterisque capitis tegminibus. *Lugd. in* 4°.

Laz. Bayfius de Vasculis antiquis. *Paris. in*-4°.

Strabonis Geographia Græco-Lat. cum notis

integris Xilandri, Caſauboni & aliorum. *Amſt.* 2 vol. *in-fol.*

Theatrum Geographiæ veteris, quo continentur Cl. Ptolemæi Alexand. Geographia gr. lat. cum tabulis Ptolemaicis, &c. *Amſt. in-fol.*

Geographiæ veteris ſcriptores Græci minores, cum interpret. lat. & annot. Dodwelli. *Oxon.* 4 vol. *in*-8°.

Chriſt. Cellarii notitia orbis antiqui. *Lipſ.* 2 vol. *in*4°.

Flavii Vegetii & Sex. Julii Frontini, de re militari, opera. *in*-12.

Leonis Imp. Tactica, ſive de re militari liber græc. lat. à J. Meurſio, cum notis. *in*-4°.

J. Lipſii Poliorceticon, ſive de Machinis, Tormentis, telis, libri 5. *Ant. in*-4°.

Apollodori Athenienſis de Deorum origine, libri 3, gr. lat. *in*-8°.

Mythographi Latini, C. Julius Hyginus; Fab. Planciades Fulgentius; Lactantius Placidus; Albricus Philoſophus, edente Thoma Munckero. *Amſtel.* 2 vol. *in* 8°.

Natalis Comitis Mythologia. *in*-8°.

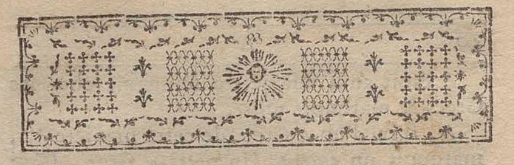
La Mythologie & les Fables expliquées par l'hiſtoire, par Ant. Banier. 3 vol. *in*-4°.

De Deis Gentium hiſtoria, auct. Gyraldo. *in-folio.*

J. Seldeni de Diis Syris. *in*-8°.

Eliæ Schedii de Diis Germanorum. *in*-8°.

Bibliographia Antiquaria, editio tertia, auctore J. Alb. Fabricio, cum additionibus P. Schaffshauſen. *Hamb. in*-4°. Chez Briaſſon.



DICTIONNAIRE
ABRÉGÉ
D'ANTIQUITÉS.

A

A. Cette lettre dans les anciens monumens Romains, ſeule avec un point ou ſans point, eſt pour *Aulus*, *Aula*, *Auguſtus* ou *Auguſta*; pour *Auguſtalis*, Impérial; *annus*, année; *argentum*, *aurum*, argent, or, *ager*, champ cultivé; pour *amicus*, *amica*, ami, amie; *anima*, ame; *album*, regiſtre; *æs*, monnoie, bronze, argent; *ærarium*, tréſor public; *ædes*, temple, maiſon; *ædilis*, *ædilitas*, édile, édilité: Cette lettre doublée AA, pour *duo Auguſti*, deux Empereurs; pour *Auguſtales*, de la maiſon de l'Empereur; pour *apud agrum*, dans le champ; pour *aurum & argentum*, or & argent: Cette lettre triplée, AAA, pour *tres Auguſti*, trois Empereurs; ou enfin pour *aurum*, *argentum & æs*, or, argent, bronze ou cuivre monnoyés.

A ſeul ou avec un *l* après le mot *miles*, de cette manière: *miles* A. ou *miles Al.* pour *miles alæ*, Soldat d'une des aîles de l'armée.

A étoit aussi une lettre numérale chez les Grecs & marquoit unité.

A, suivi d'un Λ Grec, de cette manière AΛ, marquoit un *talent*. Un petit α Grec, suivi d'un ° un peu élévé, en cette manière α°, marquoit un *Chœnix*, mesure pour les choses séches. *Voyez* Chœnix.

Quand à Rome dans une affaire capitale, les Juges donnoient leur avis par scrutin, chacun d'eux avoit trois tablettes ou bulletins, sur l'un desquels étoit la lettre A, sur le second la lettre C, & sur le dernier N. L. Si le Juge croyoit l'Accusé innocent, il donnoit le bulletin où étoit la lettre A, qui signifioit *absolvo*, j'absous; ce qui avoit fait donner à cette lettre le nom de *salutaire*. Quand le Juge croyoit l'Accusé coupable, il donnoit le bulletin où étoit la lettre C, qui signifioit *condemno*, je condamne. Lorsqu'il opinoit pour l'*ampliation*, c'est-à-dire, pour un *plus amplement informé*, il donnoit le bulletin où étoient les deux lettres N. L qui signifioient *non liquet*, l'affaire n'est pas assez éclaircie.

A. A. S. L. M. P. *Apud agrum sibi locum monumenti posuit;* dans ce champ il a fait pour lui-même la place d'un tombeau. A. B. *alia bona;* les autres biens. AB. *abdicavit*; il a abdiqué. A. B. M. *amico bene merenti;* à son bienfaisant ami : ou *animæ bene merenti*; à l'ame bienfaisante. ABN. *Abnepos;* fils de l'arriere-petit-fils. AD. ou ADI. *Adjutor;* qui aide. ADF. *Adfuerunt*, ont été présens. AE, ou AED. CUR. *Ædilis curulis;* Edile Curule. AED. D. S. P. *Ædem de suo posuit;* il a bâti un temple à ses

frais. AEL. *Ælius, Ælia.* AEM. ou AEMI. ou AIM. *Æmilius, Æmilia*; noms propres. AER. P. *Ære publico*; des deniers publics. AET. *Æternitas*, éternité. A. G. *animo grato*; par reconnoiſſance. ÆD. *Ædilis*; Edile. A. M. XX. *Ad milliare viceſimum*; au vingtiéme Mille. A. K. *Ante Calendas*; avant les Calendes. AG. *Ager*; Champ, Canton ou Agrippa. A. B. V. *A viro bono*; par un homme de bien. ADN. *Adnepos*; petit-fils de l'arrière-petit-fils. A. V. C. *Ab urbe condita*; depuis la fondation de Rome. A. P. *Ædilitia poteſtate*; par la puiſſance des Ediles. AP. *Appius, Appia*; noms propres. A. P. M. *Amico poſuit monumentum*; a élevé ce tombeau à ſon ami. A. G. *Aulus Gellius*; noms propres. AR. P. *Aram poſuit*; a dreſſé cet autel. AM. ou AMS. *Amicus*; ami. AUG. *Augur*; Augure, ou *Auguſtus*. AUR. *Aurelius, Aurelia.* ANN. SEN. *Annæus Seneca.* ARR. *Arrius, Arria*; noms propres. AP. *Apud*; auprès. A. V. L. *Annos vixit quinquaginta*; il a vécu cinquante ans. A. D. *Ante diem*; avant le jour. ADQ. *Adquieſcit*; il répoſe en paix.

AB, nom du cinquiéme mois de l'année ſacrée des Hébreux, & l'onziéme de leur année civile. C'étoit la lune de Juillet.

ABAQUE. C'étoit une Table ſans pied, qu'on ſuſpendoit à un mur en forme de tableau, pour faire des opérations d'Arithmétique ou de Géométrie. Elle étoit toujours raſe & polie quand il s'agiſſoit de cette dernière ſcience, & quelquefois pour l'autre. On la couvroit d'une poudre fine & légere, qui s'y

attachant aisément, donnoit lieu d'y tracer toutes sortes de figures avec le doigt ou avec une baguette. Plus communément quand il falloit compter & calculer, la table étoit partagée en plusieurs lignes horizontales & parallèles, lesquelles étant creusées dans le bois avec une double rainure, recevoient un certain nombre de boutons à deux têtes, par l'une desquelles ils tenoient dans la double rainure où on pouvoit les avancer & les reculer à volonté. Une de ces lignes contenoit les unités, une autre les dixaines, une autre les vingtaines, une autre les centaines, &c.

ABATON, c'est-à-dire, *innaccessible*. Les monumens & les trophées étoient regardés comme des choses sacrées auxquelles il n'étoit pas permis de toucher. Artemise ayant vaincu & assujetti les Rhodiens, se fit ériger dans leur ville un trophée composé de deux statues de bronze. L'une représentoit la cité de Rhodes, & l'autre Artemise même flêtrissant la statue de cette Cité. Les Rhodiens ayant dans la suite recouvré leur liberté, & n'osant détruire ce monument, le firent environner d'un édifice qui l'empêchoit d'être vu, & qu'ils nommèrent *Abaton*, parce qu'il rendoit aussi ce lieu inaccessible

ABDICATION. On trouve chez les Anciens deux sortes d'Abdication ; l'une par laquelle un Magistrat se démettoit de sa Charge, & qui étoit volontaire, lorsque, de son propre mouvement, il y renonçoit ; ou forcée, quoiqu'alors même elle fût encore censée volontaire, quand la Nation mécontente

l'obligeoit d'y renoncer. L'autre par laquelle un pere chassoit de sa maison un fils rebelle ; mais dans cette sorte d'abdication, qui avoit sur-tout lieu à Athènes, un pere ne pouvoit exercer ce droit en son propre nom, & par sa seule autorité. Il falloit pour cela un acte solemnel & juridique, fait devant les Magistrats qui connoissoient des causes d'abdication, & après la Sentence qu'ils avoient prononcée, un Héraut ou Crieur public, publioit qu'un tel Citoyen ne reconnoissoit plus un tel pour son fils. Si un pere, après l'abdication, vouloit reprendre son fils, il lui étoit libre de le faire ; mais alors il ne pouvoit plus l'abdiquer.

L'abdication des enfans s'étoit introduite chez les Romains ; mais elle étoit reprouvée par leur législation.

ABIB, nom d'un mois des Hébreux, le même que Nisan.

ABLUTION. *Voyez* Purification.

ABOLLA, robe longue & ample, ou plutôt manteau que les Philosophes affectoient de porter.

ABROGATION d'une loi, c'étoit la casser. Par l'abrogation on annulloit la loi toute entière, & par la dérogation, on n'en suspendoit l'effet que par rapport à une disposition particulière ; ou en maintenant une partie de la loi, on annulloit l'autre. L'abrogation d'une Magistrature, consistoit ou à abolir entiérement cette Magistrature, ou à l'ôter à quelqu'un qui en étoit revêtu.

ACADEMIE. C'étoit une espèce de parc ou

de jardin ſitué aux portes d'Athènes, lequel avoit appartenu à un Athénien nommé Académus, ou Ecadémus, homme très-affectionné au bien public, & qui l'avoit conſacré à la ſépulture des Héros qui mourroient en combattant pour la Patrie. Dans la ſuite, ce jardin fut orné de fontaines, de cabinets de verdure, & de toute ſorte d'arbres : on n'épargna rien pour ſon embelliſſement. Il échut en cet état à Platon, qui y raſſembla ſes Diſciples & ſes Amis, c'eſt-à-dire, les plus honnêtes gens d'Athènes, & qui, ſupprimant ſon nom, leur donna, par un noble trait de modeſtie, celui d'Académiciens : nom qui depuis eſt devenu commun à tous les membres des Sociétés littéraires.

On compte trois principales Académies chez les Grecs ; l'ancienne, qui étoit celle de Platon ; la ſeconde, qui commença par Arceſilas, & la troiſiéme qui dût ſa naiſſance à Carnéade.

A ces trois Académies, quelques Auteurs en ajoutent une quatriéme, fondée par Philon, né à Lariſſe ; & une cinquiéme, fondée par Antiochus ſon éleve.

Cicéron donna le nom d'Académie à une jolie maiſon de campagne qu'il avoit, entre le lac Averne & Pouzzol. Ce fut là qu'il écrivit la plupart de ſes livres philoſophiques, & entr'autres, ſes *Queſtions Académiques.*

ACAMANTIS. C'étoit le nom d'une des Tribus d'Athènes.

ACCENDONES, Gladiateurs émérites proprement appelés *Laniſtæ.* Ils formoient les

Gladiateurs & les animoient dans les jeux publics & dans les ſpectacles.

ACCENSE, nom d'un Miniſtre ſubalterne aux ordres du Conſul & du Préteur. Le devoir originaire & principal de l'Accenſe, comme ce mot l'indique, étoit de convoquer le Peuple. Avant qu'on eût des horloges à Rome, l'Accenſe annonçoit encore les heures au Public par l'ordre de l'un de ces deux Mgiſtrats. La fonction d'Accenſe ſe donnoit à un affranchi, au lieu que celle de Licteur étoit remplie par un Citoyen.

ACCLAMATION. Ce n'étoit pas un cri inarticulé & confus, mais une formule de paroles vives & énergiques, laquelle exprimoit des vœux, un conſentement, des applaudiſſemens ou de la joie. L'acclamation prit naiſſance aux Spectacles, d'où elle paſſa au Sénat, & enſuite aux Aſſemblées publiques, à la Cour des Empereurs, aux Tribunaux inférieurs, &c. Elle ne ſe faiſoit pas tumultuairement, ni ſelon le caprice des Particuliers. Il y avoit pour les acclamations, comme dans les chœurs de muſique, un Choriphée, c'eſt-à-dire, un homme qui donnoit non-ſeulement les paroles, mais qui en preſcrivoit auſſi le chant. Le Peuple en répétoit exactement les paroles, qu'on peut comparer à un refrain de Chanſon. De-là elles furent appelées *Cantica*, airs, chanſons. On trouve encore quelques-unes de ces formules dans les Anciens, telles que celles-ci : *Dii te nobis ſervent*, que les Dieux vous conſervent pour nous. *Veſtra ſalus, noſtra ſalus*, notre conſervation dépend

de la vôtre. Quelquefois ces formules étoient en vers, & Tertullien en a conſervé une qui commence ainſi :

De noſtris annis addat tibi Jupiter annos, &c.

Que Jupiter prolonge vos jours aux dépens des nôtres !

Dans les derniers tems on tint regiſtre des acclamations, & on inſéra dans les actes publics combien de fois on les avoit répétées. *Acclamatum eſt decies, vicies, ſexagies, &c.*

ACCUBITA, nom que les Romains donnoient aux lits ſur leſquels ils prenoient leurs repas. Il paroît par différens textes des Auteurs, que ce nom étoit commun pour ces Lits & pour ceux qui étoient deſtinés au ſommeil ; mais qu'ils étoient différens pour la forme ; qu'ils n'étoient en uſage que chez les Grands & les Riches, & qu'il ne faut pas les confondre avec les ſimples Lits, *Lecti triclinares*, ou *Lectuli diſcubitorii*, dont ſe ſervoient les gens d'un état médiocre. On étaloit dans les premiers ce que le luxe a de plus recherché, & ce qu'on pouvoit imaginer de plus flatteur pour la molleſſe. Ceux qu'on voyoit dans le *Triclinion* ou *Biclinion*, Salle à manger chez les Riches, étoient cintrés, pour être adaptés à la table ſur laquelle on ſervoit, & qui étoit ronde. C'eſt ce qui les faiſoit auſſi nommer *Sigmata*, parce que leur forme étoit à peu près ſemblable à celle d'un caractère Grec, qui a la figure de notre C. *Voyez* Repas.

ACERRA. C'étoit un petit Autel qu'on plaçoit auprès d'un tombeau, & ſur lequel les

parens ou les amis du mort ſe faiſoient un devoir de religion, de brûler ſouvent des parfums.

Une ſorte de petite boîte où l'on mettoit de l'encens, ſe nommoit auſſi *Acerra.*

ACETABULUM, meſure Romaine, qui contenoit la huitiéme partie du *Sextarius*, & en eau le poids de deux onces Romaines & demie, faiſant deux de nos onces, deux gros, ſeize grains & demi.

ACINACES. Arme offenſive chez les Anciens, & particuliérement chez les Parthes que les Anciens nommoient auſſi Perſes; c'étoit une eſpéce de ſabre.

ACNUA. *Voyez* ACTUS.

ACROCHIRISME. C'étoit un des exercices de la Gymnaſtique, dans lequel les Athletes en combattant ne devoient ſe toucher en aucune autre partie du corps, qu'aux extrémités des mains.

ACTIAQUES (les jeux) Auguſte les inſtitua en l'honneur d'Apollon, après la victoire qui le rendit maître de la République par la défaite d'Antoine auprès d'Actium, dans l'Epire.

ACTION. Dans la Juriſprudence Romaine on donnoit communément ce nom à toutes ſortes de procédures; mais plus particuliérement dans la partie qui concernoit le Demandeur ou l'Accuſateur. Le Demandeur expoſoit ſa prétention, c'eſt-à-dire, qu'il déclaroit de quelle action il entendoit ſe ſervir, & pour quelle cauſe il vouloit pourſuivre. Car il arrivoit ſouvent que pluſieurs actions concour-

roient pour la même cauſe. Par exemple, pour cauſe de larcin, quelqu'un pouvoit agir par revendication, ou par condiction furtive, ou bien en condamnation de la peine du double, ſi le voleur n'avoit pas été pris ſur le fait; ou du quadruple, s'il avoit été pris ſur le fait. Deux actions étoient pareillement ouvertes à celui qui avoit empêché d'entrer dans ſa maiſon, l'action en réparation d'injure, & celle pour violence faite, & ainſi dans les autres matières.

ACTUAIRES. C'étoit une eſpéce de Commis, qui dans les Armées étoient chargés de diſtribuer les vivres aux Soldats.

ACTUS, meſure d'arpentage chez les Romains. Il y avoit deux ſortes d'*Actus*, l'un dit *Actus quadratus*, ou *Acnua*, ou *Arepennis*, ou *Semijugerum*, & c'étoit un quarré dont chaque côté étoit de cent vingt pieds Romains. L'autre appelé *Actus minimus*, avoit cent vingt pieds Romains de long ſur quatre pieds de large. Le *Jugerum* autre meſure d'arpentage, mais double de l'*Actus quadratus*, étoit de deux cents quarante pieds Romains ſur cent vingt; ce qui fait en total pour le *Jugerum* vingt-huit mille huit cents pieds quarrés Romains, revenant à vingt-ſix mille cent vingt de nos pieds-de-roi quarrés.

ADAR. C'eſt le nom que les Hébreux donnoient au dernier mois de leur année ſacrée, qui étoit le ſixiéme de l'année civile. Comme leur année étoit lunaire, c'étoit après ce mois qu'ils plaçoient leur mois intercalaire, qu'ils nommoient *Vé-Adar*. *Voyez* Année, Mois.

ADARCONIM

ADARCONIM ou DARIQUE, monnoie d'or chez les Hébreux, qui étoit de même poids que le Sicle d'or. *Voyez* Sicle.

ADMISSIONALES MINISTRI, c'est-à-dire, *Introducteurs*. On donnoit ce nom à ceux qui chez les Magiſtrats & chez les Grands, rempliſſoient un emploi qu'on nommoit *Admiſſionis Officium*, & qui conſiſtoit à introduire ceux qui étoient mandés, ou qui, ſans être mandés, venoient propoſer des affaires, demander des graces, faire des remerciemens, &c.

ADONIES, ſolemnités lugubres, que les Egyptiens, les Syriens, les Babyloniens & les Grecs célébroient par de grandes démonſtrations de deuil, en mémoire de la mort d'Adonis. On y invoquoit Venus ſous le nom de Salambo.

ADOPTION. C'étoit un acte, qui, fait ſelon les loix, à l'imitation de la nature, avoit lieu en faveur & pour la conſolation de ceux qui n'avoient point d'enfans. Il étoit également en uſage & ſe faiſoit à peu près de même chez les Grecs & chez les Romains. Il falloit à Rome & dans la Grèce, que cet acte pour être valide, fût approuvé & cimenté par l'autorité publique ; & l'imitation de la nature y devoit être ſi exactement obſervée, qu'il n'étoit pas permis à un Eunuque d'adopter, non plus qu'à un jeune homme au-deſſous de vingt ans, & que celui qui adoptoit devoit être plus âgé de dix-huit ans, que celui qu'il vouloit adopter. Il n'étoit permis ni aux Femmes, ni aux Serfs, ni aux Inſenſés d'a-

dopter : il n'y avoit qu'un homme libre & émancipé qui pût user de ce droit ; mais l'adoption proprement dite n'avoit lieu qu'à l'égard d'un Citoyen qui étoit sous la puissance de son pere dont la volonté étoit nécessaire pour l'adoption, à la différence de l'Adrogation, laquelle avoit lieu à l'égard d'un Citoyen affranchi de la puissance paternelle. Celui qui étoit adopté, acquéroit tous les droits d'un fils véritable à l'égard de celui qui l'avoit adopté ; mais depuis le moment de son adoption, il n'avoit plus rien de commun avec les enfans de son pere naturel. Si un Citoyen, aprés s'être donné un fils adoptif, venoit à avoir des enfans d'un mariage légitime, l'adoption subsistoit toujours, & l'enfant adopté avoit les mêmes droits que les autres. Il y en a qui croient qu'à Athènes il n'étoit pas permis à un Citoyen qui avoit un fils adoptif, de se marier sans l'ordre ou sans la permission des Magistrats. A Lacédémone, le Gouvernement donnoit une attention singulière aux actes d'adoption. Ils ne pouvoient y être confirmés qu'en présence du Roi. L'adoption étoit le moyen qu'on prenoit pour légitimer un enfant naturel.

A Rome l'adoption pouvoit se faire par Testament ; mais elle devoit être ratifiée par le Préteur ou par l'Empereur. Dans le tems de la République, l'Adrogation, qui, comme on l'a dit, ne doit pas être confondue avec l'Adoption proprement dite, se faisoit devant le Peuple. On la proposoit par une formule qu'on nommoit *Rogatio* ; & elle n'avoit

lieu qu'après un mûr examen. Un Patricien pouvoit être adopté par un Plebéïen ; mais un Plébéïen ne pouvoit l'être par un Patricien. Celui qui étoit adopté prenoit le nom, le prénom & les ſurnoms de celui qui l'avoit adopté, conſervant ſeulement le nom de ſa famille, qu'il ajoutoit à la fin de tous les autres. Les Empereurs étendirent aux Femmes le droit d'adopter : ce qui étoit contraire à la légiſlation qui ne connoiſſoit point de puiſſance maternelle.

ADORATION. Quand les Anciens vouloient adorer leurs Idoles, ils ſe couvroient la tête d'un voile qui retomboit ſur le viſage. Après avoir tourné à droite autour de leurs Statues & de leurs Autels, ils ſe proſternoient ou ſe mettoient à genoux, & dans cette poſture, abaiſſant l'index ſur le pouce, qu'ils tenoient élevé, auſſi-bien que les autres doigts, ils portoient la main à la bouche en la baiſant.

ADROGATION, ſorte d'adoption chez les Romains. Elle avoit lieu lorſqu'un Citoyen, maître de ſa perſonne & par conſéquent dégagé de la puiſſance paternelle, paſſoit de ſon gré à titre de fils adoptif dans la famille d'un autre Citoyen. L'adrogation ſe fit d'abord devant le Peuple, & par l'autorité des Pontifes. *Voyez* ADOPTION.

ADVOCATUS. Ce mot, que nous rendons par celui d'*Avocat*, n'avoit pas dans ſon origine, le même objet que celui des Avocats de nos jours. On donnoit à Rome le nom d'*Advocati* à ceux qui dans les juge-

mens aſſiſtoient de leur préſence & de leur crédit, un Accuſé qui les en avoit priés. Ils ne plaidoient pas eux-mêmes, & leur miniſtère ſe bornoit à fournir des moyens de droit & de défenſes aux Orateurs, à la place deſquels ils furent inſenſiblement ſubſtitués. Ils ſoutinrent quelque tems la gloire de leur inſtitution, fondée ſur des motifs d'humanité, d'amitié & de zèle pour le bien public; mais enfin, au noble déſintéreſſement avec lequel ils s'empreſſoient de défendre leurs Cliens, ſuccéda une ſordide avarice, qui donna priſe à la ſatyre, & s'attira l'animadverſion des loix.

ÆANTIS, nom d'une des Tribus des Athéniens.

ÆDES SACRÆ, lieux deſtinés au culte de quelque dieu; mais non conſacrés par les Augures, en quoi ils étoient différens des Temples proprement dits.

ÆDITIMI, ou

ÆDITUI. C'étoit ainſi qu'on nommoit les Tréſoriers des Temples. Ils étoient dépoſitaires des vaſes ſacrés, des couteaux, des haches, & généralement de tout ce qui ſervoit aux ſacrifices & à la pompe des Fêtes. On les nommoit quelquefois *Ædiles*.

ÆGEIS, nom d'une des Tribus d'Athènes.

ÆORES ou EORES. *Voyez* Aletides.

ÆQUIMELIUM. On donna ce nom à l'endroit de Rome où étoit la maiſon de Spurius Melius, laquelle fut renverſée & détruite de fond en comble, après que ce Romain,

ſoupçonné de vouloir détruire la République, eût été tué par Servilius Ahala.

ÆRARIUM. *Voyez* Tréſor public.

ÆS. *Voyez AS*, Cuivre, Monnoie.

AFILIATION. C'étoit chez les Gaulois la même choſe que l'Adoption chez les Romains. *V*. Adoption.

AFFRANCHIS & AFFRANCHISSEMENT. Les Eſclaves étoient mis en liberté par l'affranchiſſement, qui étoit régulier & complet (*Manumiſſio juſta*) lorſqu'ils recevoient le droit de Citoyens en ſon entier. Il n'étoit pas complet, lorſque par la loi *Julia Norbana*, ils devenoient ſeulement *Latini Juniani*, auxquels étoient encore inférieurs ceux qui par la Loi *Ælia Sentia*, ſe nommoient *Liberti dedititii*. C'étoient ceux qui pour quelque crime avoient été marqués ignominieuſement, ou avoient ſouffert quelque peine infamante.

L'affranchiſſement régulier & complet ſe faiſoit de trois façons, ou par le Cens, quand un Eſclave, ſuivant l'intention de ſon Maître, étoit mis par les Cenſeurs au nombre des Citoyens ſur le Regiſtre ; ou par la Baguette, (*Vindicta*) lorſque l'Eſclave & ſon Maître alloient trouver le Préteur. Le Maître diſoit : *Je demande que cet homme ſoit libre comme les autres Romains*. Si le Préteur y conſentoit, il touchoit, ou il ordonnoit à un Licteur de toucher avec une petite baguette, la tête de l'Eſclave, en diſant : *Je déclare que cet homme eſt libre comme les autres Romains*. Après cela le Maître lui-même lui ayant donné un ſoufflet, le prenoit par le bras, par les épaules

ou autrement, le faiſoit tourner vivement de tous ſens, & enſuite le lâchoit bruſquement, pour lui marquer qu'il avoit la liberté d'aller où il voudroit. Enfin, la troiſiéme manière d'affranchir, étoit par teſtament.

L'affranchiſſement irrégulier & incomplet ſe faiſoit en préſence des amis du Maître, ou en faiſant mettre à table celui que l'on vouloit affranchir, ou en lui écrivant une Lettre. Les Eſclaves que l'on mettoit en liberté ſe faiſoient raſer la tête, & recevoient un certain bonnet, *Pileus*, qui étoit le ſigne de leur affranchiſſement.

Les affranchis prenoient le prénom & le nom de leur Maître, & y ajoutoient pour ſurnom celui qu'ils portoient avant leur liberté; comme lorſque Cicéron affranchit ſon Eſclave Tiron, celui-ci s'appella *Marcus Tullius Tiro*.

L'affranchi s'appelloit *Libertus*, par rapport à ſon Maître, & *Libertinus* à l'égard de tout autre : mais en général un Eſclave affranchi étoit proprement ce qu'on appelloit *Libertus*; le fils de l'Affranchi, *Libertinus*; ſon petit-fils *Ingenuus*; nom qui reſtoit à l'arriere-petit-fils, & à toute ſa poſtérité.

AGGERES. *Voyez* Cavaliers, Siéges.

AGNEAU PASCAL. L'immolation de l'Agneau Paſcal étoit chez les Iſraélites, une de leurs plus grandes ſolemnités. C'étoit le principal objet de la fête de Pâques, qu'ils célébroient tous les ans au mois de Niſan, avec toutes les cérémonies que Moyſe leur preſcrivit, par l'ordre de Dieu, lors de ſa première inſtitution. Les mots *Pâques* & *Paſcal*

viennent de l'Hébreu *Pascha* ou *Pesach*, qui signifie *passage*, parce que, quand Dieu frappa de mort tous les premiers nés de l'Egypte, tant des hommes que des animaux, il ne fit point tomber cette plaie sur les maisons des Israélites dont les portes étoient marquées du sang de l'agneau qu'ils avoient immolé, *passant* outre, sans leur faire aucun mal. En mémoire de ce grand événement, qui fut suivi de celui de la délivrance de la servitude d'Egypte, le dixiéme jour du mois de Nisan qui commençoit avec la lune de Mars, chaque famille choisissoit un agneau ou un chevreau, qui devoit être de l'année, mâle & sans défaut, & qu'on gardoit jusqu'au quatorziéme jour du même mois; & ce jour-là on ne devoit l'immoler que depuis la sixiéme heure, c'est-à-dire, depuis midi jusqu'au soir. La nuit qui suivoit l'immolation, la famille mangeoit l'agneau avec des azymes ou pains sans levain, & des laitues sauvages. Celui qui n'avoit pas dans sa maison un nombre de personnes suffisantes pour manger l'agneau ou le chevreau, en prenoit de chez son voisin le plus proche, autant qu'il en falloit pour pouvoir le manger tout entier; car il n'étoit permis ni d'en rien conserver jusqu'au matin, ni d'en rien emporter hors de la maison : & s'il arrivoit qu'il en restât quelque chose, on le brûloit. On n'en mangeoit rien ni crud, ni cuit dans l'eau, mais seulement rôti au feu, la tête, les pieds, les intestins, comme le reste; & on n'en cassoit aucun os. Il falloit que ceux qui le man-

geoient, le fissent à la hâte, ayant les reins ceints, aux pieds une sorte de chaussure, qu'on mettoit lorsqu'on alloit en voyage, & un bâton à la main.

AGONALIES, fêtes Romaines en l'honneur de Janus & d'Agonius, dieux qu'on invoquoit quand on vouloit entreprendre quelque chose.

AGONAUX, *Agonales*, surnom des Prêtres de Mars.

AGONES. On nommoit ainsi chez les Romains, les Ministres subalternes, qui dans les sacrifices étoient chargés de frapper la victime. Cette dénomination vient de ce que le Ministre, avant que de porter le coup mortel à la victime, & après avoir attendu l'ordre du Sacrificateur, lui demandoit, *Agon'* pour *Agone*; c'est-à-dire, *frapperai-je ? Voyez* Popes.

AGONOTHETE ou ALYTARQUE. Les Grecs donnoient ce nom à celui qui présidoit aux spectacles du Stade, & à d'autres semblables.

AGORANOMES, Magistrats Atheniens, qui avoient inspection sur tout ce qui se vendoit dans les marchés ou places publiques.

AGRARIA, *Lex*. Cette *Loi* fut nommée *Agraire*, du mot Latin *ager*, qui signifie, *champ*, *terre*, parce qu'elle avoit pour objet de faire partager au peuple les terres conquises sur l'ennemi. Ce fut Cassius qui la proposa la premiere fois, l'an de Rome 268. Cette Loi causa de grands troubles dans la République,

& les Tribuns en firent un flambeau de division & de discorde.

AGRAULIES, Fêtes cruelles pendant lesquelles on faisoit à Agraule fille de Cecrops, des sacrifices de victimes humaines.

AGRIONIES, Fêtes nocturnes que les Femmes Greques célébroient en l'honneur de Bacchus. Elles commençoient la cérémonie en courant de tous côtés pour le chercher, comme s'il fût échappé d'entre leurs mains, & ne finissoient leurs courses qu'en se disant les unes aux autres, qu'elles le cherchoient inutilement, puisqu'il s'étoit retiré chez les Muses qui le tenoient caché. Elles se réunissoient ensuite & se donnoient des repas délicats & abondans, qu'elles terminoient en se proposant des énigmes & en se faisant des questions difficiles. Elles ne se tenoient pas toujours si scrupuleusement renfermées dans ces bornes philosophiques, qu'elles ne les excédassent quelquefois. Couronnées de lierre & en pleine liberté, elles buvoient tant en l'honneur du dieu, que souvent elles en devenoient furieuses, & commettoient alors les plus grands excès.

AGROTERA. Les Athéniens donnoient ce nom à Minerve dans une Fête pendant laquelle ils lui sacrifioient cinq cens boucs.

AHORES. On donnoit ce nom aux enfans & aux jeunes gens dont on croyoit qu'à leur mort ils n'étoient pas reçus dans les enfers, parce qu'ils n'avoient pas rempli le tems de leur vie. Les Payens s'imaginoient que ces *Ahores* avec les *Biothanates*, c'est-à-dire, *ceux*

qui avoient cessé de vivre par une mort violente, étoient arrêtés à l'entrée des enfers, jusqu'à ce que le tems qu'ils auroient dû vivre, fût entiérement écoulé.

AJANTIS, une des Tribus des Athéniens.

AIDES, *Adjutores.* C'étoit des Officiers subalternes qui prenoient des ordres de ceux sous qui ils étoient, quoique leur nomination ni leur amovibilité ne dépendissent pas entiérement d'eux. Ils furent très-communs dans le bas Empire. Il y avoit l'Aide du Préfet de la ville, *Adjutor Præfecti Urbis* : l'Aide du Questeur, *Adjutor Quæstoris*, &c.

AIGLE. On a cru faussement que l'*Aigle* n'avoit été l'étendard des Légions Romaines, que depuis Marius. On trouve des preuves du contraire dans les Auteurs anciens, & surtout dans Pline & dans Tite-Live. Marius n'introduisit pas l'Aigle dans toutes les Légions pour la substituer à toutes les autres Enseignes. Il fit seulement disparoître des armées Romaines toutes ces Enseignes, & n'y laissa que l'Aigle qui depuis long-tems y étoit déja. Dans la suite les enseignes furent rétablies sur l'ancien pied. *Voyez* Enseignes.

AIGUILLES ou EPINGLES. Les Anciens se servoient d'un même mot *Acus*, pour exprimer les unes & les autres. Celles de Cypre étoient les plus estimées. Il y en avoit de divers métaux, selon la différence des usages auxquels elles étoient destinées. Les Dames Romaines en avoient d'or pour attacher leurs couronnes, leurs bandelettes ou rubans, & sur-tout pour l'arrangement de leurs cheveux,

En général, on donnoit le nom d'*Acus*, Aiguille, à tous les petits inſtrumens pointus dont on ſe ſervoit pour attacher quelque choſe, même aux boucles, à cauſe de leurs ardillons; mais ce mot ſe prenoit toujours plus précifément pour des aiguilles ſemblables aux nôtres, & pour la forme & pour l'uſage.

AJOURNEMENT. Quand deux Romains étoient en conteſtation pour quelque intérêt, ſi le différend ne pouvoit ſe terminer à l'amiable, le Demandeur aſſignoit ſa Partie à comparoître en juſtice le jour d'Audience; c'eſt-à-dire, qu'il le ſommoit de venir avec lui devant le Préteur. Si le Défendeur refuſoit de le ſuivre, les loix des Douze Tables permettoient au Demandeur de le ſaiſir, & de le traîner par force devant le Juge. Mais il falloit auparavant prendre à témoin de ſon refus, quelqu'un de ceux qui étoient préſens, ce qui ſe faiſoit en lui touchant le bout de l'oreille. Dans la ſuite, il fut ordonné par un Edit du Préteur, que ſi l'Ajourné ne vouloit pas ſe préſenter ſur le champ en Juſtice, il donneroit caution de ſe repréſenter un autre jour. S'il ne donnoit pas caution, ou s'il n'en donnoit pas une ſuffiſante, on le menoit, après avoir pris des témoins, devant le Tribunal du Préteur, ſi c'étoit jour d'Audience; ſinon on le conduiſoit en priſon, pour l'y retenir juſqu'au plus prochain jour d'Audience, & le mettre ainſi dans la néceſſité de comparoître. Lorſque quelqu'un demeuroit caché dans ſa maiſon, d'où il n'étoit pas permis

de le tirer, il étoit aſſigné en vertu d'une Ordonnance du Préteur, qu'on affichoit à ſa porte en préſence de témoins ; & s'il n'obéiſſoit pas à la troiſiéme de ces aſſignations, qui ſe donnoient à dix jours l'une de l'autre, il étoit ordonné par Sentence du Magiſtrat, que ſes biens ſeroient poſſédés par ſon Créancier, affichés & vendus à l'encan.

AIRAIN. L'uſage de ce métal eſt plus ancien que celui du fer ; de ſorte que dans les premiers tems on l'employoit pour faire des armes, des couteaux, des outils & même des faucilles & des coutres de charue. Les Anciens ſavoient lui donner une certaine trempe qui le rendoit fort tranchant. On en faiſoit auſſi des miroirs. Comme les Anciens croyoient l'airain fort pur, ils s'en ſervoient dans toutes ſortes d'expiations. La premiere monnoie qui fut frappée, étoit d'airain ou de cuivre. *Voyez* Monnoie, Cuivre.

AIRAIN ou CUIVRE de Corinthe. Ce métal ſi célèbre dans les anciens Auteurs, étoit une compoſition de parties arbitraires d'or, d'argent & de cuivre. C'eſt une fable que d'en attribuer l'origine au mêlange fortuit de divers métaux qui ſe fondirent à l'embraſement de la ville de Corinthe, lorſque Mummius s'en empara. Il eſt certain qu'il étoit déjà fameux long-tems avant la priſe de cette ville par les Romains.

ALAPISTES, Farceurs, qui pour faire rire les Spectateurs, ſe diſoient des ſottiſes & ſe donnoient des ſoufflets.

ALBATRE. Les Antiques de cette matière,

ſur-tout les Statues & les vaſes, ſont rares & de grand prix. L'Albâtre, qui ſe forme dans les entrailles de la terre par un ſuc pétrifié, eſt plus ou moins précieux, ſelon que les morceaux en ſont grands, clairs & blancs.

ALBO-GALERUS, Bonnet ou ſorte de Tiare, que le ſeul *Flamen Dialis*, c'eſt-à-dire, *Prêtre de Jupiter*, avoit droit de porter. Ce Bonnet étoit fait d'une partie de la peau d'un animal blanc, immolé à Jupiter, & il étoit ſurmonté d'une petite branche d'olivier.

ALETIDES ou EORES, fêtes en l'honneur d'Erigone, qui ſe pendit de déſeſpoir, lorſqu'elle apprit le meurtre de ſon pere. En mourant elle pria les dieux que ſi les Athéniens négligeoient de pourſuivre & de punir les meurtriers, leurs filles terminaſſent leur vie comme elle. Quelques-tems après, pluſieurs jeunes Athéniennes s'étant pendues, l'Oracle conſulté répondit, que c'étoit l'effet de la prière d'Erigone; ce qui donna lieu à l'inſtitution de ces Fêtes, que d'autres néanmoins croyent avoir été inſtituées en l'honneur d'Egiſthe & de Clytemneſtre.

ALICA, ſorte de boiſſon forte, ainſi appelée du mot *Ala*, à cauſe de l'ardeur & de l'agilité qu'elle excitoit dans ceux qui en avoient bu. On donnoit par mépris le nom d'*Alicaria* aux femmes qui en buvoient, parce qu'il leur en falloit peu pour les enivrer, & que cela rendoit leur vertu fort ſuſpecte.

ALICULA, eſpèce de chlamyde légere, ainſi appelée du latin *Ala*, parce que ſes ex-

trémités voltigeant au gré du vent, formoient comme une ſorte d'ailes. On donnoit la forme de l'*Alicula* aux premiers habillemens des enfans, qu'on couvroit ſi peu, qu'ils étoient preſque nuds.

ALLIENSIS DIES, c'eſt-à-dire, la journée d'Allia. Ce jour où les Romains furent défaits par les Gaulois, proche de la riviere d'Allia, fut mis dans les Ephémérides, ſous le nom d'*Allienſis*, & compté au nombre des jours malheureux, pendant leſquels on ne vaquoit à rien de conſidérable.

ALLOCUTIO, *Adlocutio*, harangue militaire faite par un Empereur Romain à ſon armée. Les Empereurs eſtimoient tellement le talent de haranguer qu'ils s'en faiſoient honneur dans leurs Médailles : auſſi la légende ordinaire de celles qui ont été frappées à ce ſujet, eſt-elle ou *Adlocutio*, ou *Adlocutio Auguſti*, ou *Adlocutio Augg.* c'eſt-à-dire, *Auguſtorum*, ou *Adlocutio Cohortium*, &c. On voit au premier tome des Mém. de l'Académie des Inſcript. p. 240. un abrégé de l'Hiſtoire Chronologique de ces Allocutions.

ALOENNES, Fêtes en l'honneur de Bacchus & de Cérès, que les Athéniens célébroient en leur offrant des fruits de la terre.

ALOGIE. Les Grecs donnoient quelquefois aux repas & aux feſtins, ce nom, qu'on peut rendre en notre langue par celui de *Déraiſon*, parce qu'alors on paroît quitter le titre d'être raiſonnable, pour ſe rabaiſſer à la condition des bêtes.

ALTARE. *Voyez* AUTEL.

ALVEUS. *Voyez* AUGE.

ALVEUS LUSORIUS, c'est-à-dire, *Auge à jouer.* Ce jeu paroît avoir eu beaucoup de conformité avec celui du Petteuterion. *Voyez* Pettéie.

ALYTARQUE. *Voyez* AGONOTHÉTE.

AMBARVALE. On nommoit ainsi le sacrifice d'une génisse ou d'une truye pleine, qu'on faisoit à Cérès avant la récolte. Quand le tems d'immoler cette victime étoit venu, on lui faisoit faire auparavant trois fois le tour des moissons. Le peuple la suivoit en foule en forme de procession, à la tête de laquelle étoit un Ministre de la Religion, qui, couronné de feuilles de chêne, s'avançoit en dansant & chantant des Hymnes en l'honneur de Cérès.

AMBRE. Les Auteurs les plus anciens qui parlent de l'ambre, sont Eschyle & Herodote. Les Romains en faisoient toutes sortes de bijoux, qui réjouissoient également & l'odorat & la vue. Chez eux un morceau d'ambre remarquable par sa grosseur ou par quelque accident singulier, n'avoit point de prix. Du tems de Pline, l'ambre étoit si commun dans la portion de l'Italie qui est en deça du Pô par rapport à nous, que les Paysannes mêmes en portoient des colliers, à titre non-seulement de parure, mais aussi de préservatif ou de remède contre les maux de gorge. Les Grecs, qui tiroient l'ambre de ces contrées, croyoient que la nature le produisoit sur les bords de l'Eridan ou du Pô; & leurs Poëtes imaginerent

que c'étoient les larmes des sœurs de Phaéton, métamorphosées en peupliers.

AMBURBIALE, nom qu'on donnoit à la victime qu'on menoit en pompe autour d'une ville avant que de l'immoler. Le sacrifice se nommoit *Amburbium.*

AMBURBIUM. Voyez AMBURBIALE.

AMIANTE. *Voyez* ASBESTE.

AMMAH, mesure de longueur chez les Hébreux. C'est la même chose que la coudée. *Voyez* Coudée.

AMNISTIE. Les Athéniens donnerent ce nom à une loi qu'ils firent pour défendre qu'on se vengeât des injures qu'on avoit souffertes pendant la guerre. Cornelius Nepos l'appelle *la Loi de l'oubli.*

AMOME. Les Grecs donnoient ce nom à tous les parfums qui n'avoient été altérés par aucun mêlange.

AMPHICEPHALE. C'étoit un lit à deux chevets opposés l'un à l'autre, & grands à proportion. Dans le bas Empire, on en fit qui avoient quatre *anaclinterions* ou *chevets*, & qui étoient d'une grandeur immense, puisque chacun de ces lits étoit comme un composé de quatre lits réunis ensemble par les pieds.

AMPHIDROMIE. C'étoit une sorte de Fête qui se célébroit en particulier dans chaque maison, le cinquiéme jour après la naissance d'un enfant. Elle consistoit à prendre le nouveau-né & à courir, en le tenant entre les bras, autour du foyer & des dieux Lares. Tous ceux de la maison faisoient de petits

préſens à l'occaſion de cette cérémonie, qui finiſſoit par un feſtin. Il y en a qui croyent que c'étoit alors qu'on donnoit un nom aux enfans.

AMPHICTYONS. L'aſſemblée des Amphictyons étoit comme la tenue des Etats de la Grece. On en attribue l'établiſſement à Amphictyon, Roi d'Athènes, & fils de Deucalion, qui leur donna ſon nom. Sa première vue en établiſſant cette Compagnie, fut de lier, par les nœuds ſacrés de l'amitié, les différens peuples de la Grece qui y étoient admis, & de les obliger par cette union, à entreprendre la défenſe les uns des autres, & à veiller ainſi mutuellement au bonheur & à la tranquillité de leur Patrie. Les Amphictyons furent auſſi créés pour être les protecteurs de l'Oracle de Delphes, & les gardiens des richeſſes prodigieuſes de ce Temple; & pour juger les différends qui pourroient ſurvenir entre les Delphiens & ceux qui venoient conſulter l'Oracle. Ce Conſeil ſe tenoit aux Thermopyles, & quelquefois à Delphes même; & il s'aſſembloit reguliérement deux fois l'année, au Printems & en Automne; & plus ſouvent quand les affaires l'exigeoient.

On ne ſait point préciſément le nombre des peuples ni des villes qui avoient droit de ſéance dant cette aſſemblée. Chaque ville qui avoit ce droit, envoyoit deux Députés, & avoit, par conſéquent deux voix dans les délibérations; & cela ſans diſtinction, & ſans que les plus puiſſantes euſſent aucune pré-

rogative d'honneur, ni aucune prééminence ſur les plus petites, par rapport aux ſuffrages.

Les Amphictyons, avant que d'être inſtallés dans la Compagnie, prêtoient un ſerment, par lequel ils ſe croyoient liés des chaînes les plus ſacrées & les plus inviolables. Ils avoient plein pouvoir de diſcuter & de juger, en dernier reſſort, les différends qui ſurvenoient entre les villes Amphictyoniques, de condamner à de groſſes amendes celles qu'ils trouvoient coupables ; & d'employer non-ſeulement toute la rigueur des loix pour l'exécution de leurs arrêts ; mais même encore de lever, s'il le falloit, des troupes pour forcer les rebelles à y obéir.

AMPHITHÉATRE. C'étoit un vaſte édifice de figure ronde ou ovale, deſtiné aux ſpectacles des grands jeux, comme des Gladiateurs, des chaſſes, des combats de bêtes féroces contre des Criminels, &c. D'abord les Amphithéatres furent de bois & conſtruits ſeulement pour le tems que devoit durer le ſpectacle dont il s'agiſſoit ; mais dans la ſuite on en fit de pierre. Le plus grand & le plus magnifique de tous les Amphithéatres des Romains, fut celui que Veſpaſien commença, & que ſon fils Titus fit achever. Il pouvoit contenir quatre-vingt mille ſpectateurs aſſis, ſans compter la plate-forme de l'édifice, d'où environ vingt mille perſonnes pouvoient auſſi voir les jeux. Il en reſte encore aujourd'hui des ruines qui ſurprennent, & qu'on appelle *le Coliſée*, par corruption pour *le Co-*

loſſée, parce qu'autrefois il y avoit proche de cet Amphithéatre, une ſtatue coloſſale de Néron. Le mot Amphithéatre eſt composé de deux mots Grecs, qui ſignifient, *voir également de deux côtés opposés*. Il différoit du théatre en ce que celui-ci n'avoit la forme que d'un demi cercle, & que l'Amphithéatre formoit le cercle entier; de ſorte qu'il étoit composé comme de deux théatres rapprochés & réunis enſemble. Quoique le dehors de l'Amphithéatre fût quelquefois parfaitement rond, l'intérieur étoit toujours un peu ovale, & d'une forme à peu près ſemblable à celle d'un entonnoir. Le milieu, ou plutôt le fond de l'Amphithéatre, étoit un terrein uni & ſpacieux, tout couvert de ſable, qu'on nommoit l'*Arène*, du mot Latin *Arena*, d'où les combattans étoient auſſi quelquefois appellés *Arenarii*.

L'Arène étoit environnée d'un bon mur, percé de diſtance en diſtance d'ouvertures plus ou moins grandes, & fermées de grilles de fer. C'étoit par ces ouvertures ou portes, que les Gladiateurs entroient dans l'Arène, & qu'on y lâchoit les bêtes féroces qu'on faiſoit ſortir des loges & des foſſes qu'on leur avoit pratiquées dans le rez-de-chauſſée; ce qui avoit fait donner le nom de *cavea*, à cette partie de l'édifice, du mot latin *cavus*, qui ſignifie *trou* ou *foſſe*. Quoiqu'il fût très-dangereux de ſe trouver dans cette partie de l'Amphithéatre dans le tems des jeux, la populace y accouroit en foule, ce qui fit donner encore le nom de *cavea* à la plate-forme

ſur laquelle cette même populace montoit, & aux autres endroits où elle pouvoit pénétrer.

L'avance du mur qui entourroit l'Arène, s'appeloit *Podium*. C'étoit-là qu'étoient placés les premiers Sénateurs & les principaux Magiſtrats. C'étoit-là auſſi qu'étoit la loge de l'Empereur, appellée *Suggeſtus*, celle de l'Edile, & la place des Veſtales. Les ſiéges ou gradins des Sénateurs & des Chevaliers, étoient garnis de couſſins. Les autres étoient aſſis ſur la pierre. Au-deſſus de ces premiers gradins, il y en avoit pluſieurs autres rangs; mais faits de façon que ceux de derrière étoient toujours plus élevés que ceux de devant. On appeloit *Præcinctiones* ces derniers rangs de gradins, & *Vomitoria* les portes par leſquelles on entroit pour s'y rendre, parce que la multitude du peuple ſembloit être vomie par ces portes. Des chemins pratiqués vis-à-vis de ces portes, coupoient les dégrés de l'Amphithéatre, & ces chemins étoient appelés *Scalaria*. L'eſpace entre deux chemins s'appeloit *Cuneus*, c'eſt-à-dire, *Coin*, à cauſe de ſa forme angulaire, & chaque coin étoit deſtiné pour toutes les perſonnes d'un même rang. Il y avoit des gens appelés *Deſignatores* & *Locarii*, dont la fonction étoit de placer chacun ſelon ſa qualité & ſon rang, & ſelon l'ordre & l'intention des Ediles.

Comme l'Amphithéatre étoit à découvert, pour prévenir l'incommodité des rayons du ſoleil ou du mauvais tems, on ſuſpendoit ſur toute ſon étendue, des toiles qui étoient quelquefois de ſoie.

Les jeux de l'Amphithéatre faiſoient partie de la Religion. Il y avoit dans l'Arène un Autel ſur lequel on ſacrifioit un des *Beſtiares*, c'eſt-à-dire, un de ceux qui devoit combattre contre les bêtes féroces. Sous cet Autel il y avoit, dit-on, des canaux qu'on ouvroit, & qui rempliſſoient d'eau toute l'Arène, lorſqu'on vouloit donner le ſpectacle des Naumachies ; mais il ne paroît pas que ce genre de ſpectacle pût avoir lieu dans l'Amphithéatre. *Voyez* Naumachie.

AMPHORE, ou *Quadrantal*, meſure de liqueurs à Rome. C'étoit un vaſe de terre contenant deux urnes ou huit Conges ou quarante-huit *Sextarius*. L'Amphore contenoit en eau le poids de quatre-vingt livres Romaines, faiſant cinquante-quatre de nos livres & onze onces. (V. *livre Romaine*,) c'eſt-à-dire, vingt-ſept pintes de Paris, un demi-ſétier & les trois quarts d'un poiſſon. L'*Amphora Capitolina* étoit un vaſe cubique, gardé au Capitole pour ſervir de meſure originale. L'Amphore Attique ou le *Cadus*, étoit compoſée de trois urnes Romaines, & contenoit en eau la totalité de quarante-une pintes de Paris, & un huitiéme de poiſſon.

AMPLIATION. C'étoit dans la Juriſprudence Romaine, ce que dans la nôtre nous appelons *un plus amplement informé*. Les Juges donnoient leur voix pour l'ampliation, chacun par le moyen d'une tablette ſur laquelle étoient ces deux lettres N. L. qui ſignifioient *non liquet*, c'eſt-à-dire, *cela n'eſt pas clair*. L'ampliation différoit de la *comperendi-*

nation, en ce que celle-ci étoit toujours pour le ſurlendemain, ou au plus tard, à trois jours de la ſignification; au lieu que l'ampliation étoit pour un jour que le Préteur déſignoit à ſon gré.

AMULETTES. M. le Comte de Caylus dans le ſecond Tome de ſon *Recueil d'Antiquités*, penſe que les Amulettes ont toujours eu un double objet, celui de flatter la ſuperſtition des peuples, & celui de ſervir de ſceau ou de ſigne d'aveu ou de préſence, par le moyen de leur empreinte, opinion d'autant plus vraiſemblable, qu'il eſt rare de rencontrer de ces Amulettes dont les ſujets ſoient de relief. Les Anciens ont commencé à porter au col ces ſortes d'aveux dans les tems où l'écriture étoit moins pratiquée. Il paroît que les Egyptiens ont employé conſtamment pour leurs Amulettes la forme de Scarabées; on en trouve de toutes les matières, à la réſerve des métaux. Les Scarabées de terre cuite, couverte d'émaux de couleur verte & bleue, étoient préférés par ces peuples; mais ils en faiſoient de toutes les pierres fines & de tous les marbres.

ANABASIENS. On donnoit ce nom aux Couriers du bas Empire.

ANABOLADION ou ANABOLAGION. C'étoit un ornement à l'uſage des femmes. Il étoit à peu près ſemblable au mantelet dont elles ſe ſervent préſentement.

ANACARA, ſorte de tambour fait en forme de timbale, qui étoit en uſage dans le bas Empire.

ANACLINOPALE, eſpéce de lutte, dans laquelle les Athlétes combattoient couchés ſur le ſable. C'eſt ce qu'on appeloit *volutationes* & *volutatoria lucta*, par oppoſition à *lucta erecta*, autre ſorte de lutte dans laquelle on combattoit debout.

ANACLINTERION ou

ANACLITERION. *Voyez* AMPHICEPHALE.

ANAGLYPHES. On donnoit ce nom aux vaſes ſculptés & cizelés, & généralement à tout ce qu'on ſculptoit en boſſe & non en creux, ſoit en figures ou en lettres, ſur les pierres & ſur les métaux.

ANAGNOSTES ou LECTEURS. On nommoit ainſi ceux des Eſclaves qui avoient quelques connoiſſances des belles-Lettres. Il y en avoit preſque toujours quelques-uns dans les maiſons des Grands & des Riches. Une des principales fonctions de ces Eſclaves, étoit de lire quelque choſe d'utile ou d'agréable à leurs Maîtres, quand ils étoient à table.

ANALECTES, Eſclaves chargés du ſoin d'ôter ce qui étoit reſté ſur les tables, de ramaſſer ce qui en étoit tombé, & de tenir les ſalles à manger dans une grande propreté.

ANARRHYSE. *Voyez* APATURIES.

ANATHEME. Chez les Hébreux, l'anathême avoit lieu également pour les perſonnes & pour les choſes, mais en deux ſens tout-à-fait oppoſés, en bonne ou en mauvaiſe part. Communément c'étoit en bonne part pour les choſes inanimées, qui, par l'anathême qu'on en faiſoit, devoient être religieuſement conſervées & conſacrées à Dieu; &

quand l'anathême regardoit les personnes, c'étoit pour être chargées d'imprécations, & mises à mort, ou au moins bannies de la société. Chez les Grecs l'anathême se prenoit toujours en bonne part. Ils appeloient de ce nom tous les dons qu'ils faisoient à leurs fausses divinités, sur-tout ceux auxquels ils s'étoient engagés par des vœux, comme des couronnes ou des vases d'or, d'argent ou d'airain, des armes, &c. qu'ils suspendoient aux colonnes & aux voûtes de leurs temples. Ils comprenoient encore quelquefois sous ce nom tout ce qui contribuoit à l'embellissement des villes.

ANCILE, *bouclier sacré*. On croyoit à Rome que dans le tems d'une calamité publique, ce bouclier étoit tombé du ciel entre les mains de Numa, qui le regarda comme un gage de la protection des dieux, & qui assura que Rome jouiroit d'un bonheur constant & perpétuel, tant qu'elle conserveroit ce précieux dépôt. Pour empêcher qu'on ne le dérobât, il en fit faire onze autres, si parfaitement semblables au piemier, qu'il ne fut plus possible de le reconnoître. Ces boucliers furent appelés *Ancilia*, parce que, selon Varron, ils étoient échancrés des deux côtés. On en confia la garde à douze Prêtres, qui vêtus d'une tunique peinte de diverses couleurs, ayant pardessus cette tunique un plastron d'airain, le casque en tête, & dans la main droite de courtes épées, dont ils frappoient sur leurs boucliers qu'ils portoient à la gauche, faisoient tous les ans au mois de Mars

Mars une procession solemnelle, chantant des vers composés exprès pour cette cérémonie, & dansant en cadence au son des flûtes; ce qui les fit appeler Saliens.

ANCILIA. *Voyez* ANCILE.

ANCLABRIS. Table sacrée sur laquelle on mettoit la victime égorgée, pour la dépouiller & la couper en plusieurs parties.

ANDABATES. On appeloit ainsi une espéce de Gladiateurs qui combattoient à cheval & les yeux bandés.

ANDRON. C'étoit l'endroit de la maison le plus honorable, où les hommes recevoient leurs amis & les autres qui avoient affaire à eux. On donnoit aussi ce nom aux lieux publics où les hommes se trouvoient pour se promener & converser ensemble.

ANGERONALES. (les fêtes) Les Romains les célébroient en l'honneur de la déesse Angérone, qu'ils invoquoient pour être préservés des peines d'esprit, des chagrins & de la squinancie.

ANGUSTICLAVE. *Voyez* CLAVE.

ANGUSTICLAVIENS. On surnommoit ainsi les Chevaliers Romains à cause de la forme du *Clave* qu'ils portoient, & qui étoit plus petit que celui des Sénateurs. *Voyez* Clave.

ANIENSIS JUNIORUM, ou simplement *Aniensis*, une des Tribus du Peuple Romain.

ANNEAU. L'usage des anneaux est si ancien qu'on n'en connoît pas l'origine. On croit seulement que les Romains l'ont reçu des

Grecs, & que ces derniers l'avoient pris des Egyptiens, ou de quelques peuples d'Afie. L'abus en étoit fi grand du tems de Pline, que cet Auteur en regarde l'invention comme un très-grand crime : *peffimum vitæ fcelus.* Il y avoit chez les Anciens trois différentes fortes d'anneaux : la premiere étoit de ceux qui ne fervoient que pour l'ornement & pour la distinction des conditions. On en fit d'abord de fort fimples & des plus vils métaux : dans la fuite on en fit d'argent & d'or ; & bientôt on ne voulut plus en porter d'autres, ou au moins qui ne fuffent dorés. Chez les Romains, avant qu'on les ornât de pierres précieufes, lorfque la figure fe gravoit encore fur la matière même de l'anneau, chacun les portoit indiftinctement à l'une ou à l'autre main, à l'un ou à l'autre doigt. Quand la mode commença à en régler l'ufage, on les porta d'abord au quatriéme doigt ; enfuite on en mit au fecond doigt, c'eft-à-dire, à l'index, puis au petit doigt, & enfin à tous les doigts, excepté celui du milieu. Les Grecs le portoient au quatriéme doigt de la main gauche. Les Romains & les Grecs qui fe contentèrent dans les commencemens d'un feul anneau, les multiplièrent infenfiblement jufqu'à en porter non-feulement à chaque doigt, mais encore à chaque jointure de chaque doigt. Ils faifoient en ce genre des dépenfes exceffives, & ils avoient pouffé le luxe & la délicateffe fur cela, jufqu'à avoir des anneaux d'hiver & des anneaux d'été. C'eft ce qu'on appeloit à Rome *aurum femeftre ; femeftres annuli.*

Dans les premiers tems de la République Romaine, les Sénateurs mêmes n'avoient droit de porter l'anneau d'or que quand ils avoient été Ambaſſadeurs chez quelque peuple étranger; encore ne leur fut-il permis d'en uſer que dans les jours d'aſſemblées & de cérémonies. Depuis, ce droit s'étendit indifféremment à tous les Sénateurs, qui le portoient habituellement par-tout & en toute occaſion. Enfin l'anneau d'or devint la marque de diſtinction des Chevaliers; de ſorte que cette formule ſi commune chez les Romains, *aureo annulo donari*, c'eſt-à-dire, *recevoir l'anneau d'or*, étoit comme l'acte qui conſtatoit la réception d'un Citoyen dans l'ordre des Cheliers. Le peuple portoit l'anneau d'argent, & les Eſclaves celui de fer. Après la ruine de la République, tout fut confondu, & l'uſage de l'anneau d'or fut accordé même à des Affranchis.

Une autre ſorte d'anneaux étoit de ceux dont on ſe ſervoit non-ſeulement pour cacheter les lettres, les contrats, les diplômes, mais encore les coffres, les armoires, les amphores, &c. Les Romains les nommoient *annuli ſignatorii*, *ſigillaritii*, *cirographi* ou *cerographi*. On en attribue l'invention aux Lacédémoniens. Chacun y faiſoit graver la figure qu'il jugeoit à propos, comme d'une divinité, d'un ami, d'un cheval, d'un chien, d'un char, d'une ancre, &c. Mais cet anneau lui étoit particulier, ne ſervoit qu'à lui ſeul & ne paſſoit pas ſa perſonne. L'emblême qu'il adoptoit lui étoit propre, & tevenoit à peu

près au *chiffre* que ceux qui n'ont point d'armes, font graver ſur leur cachet.

La troiſiéme ſorte d'anneaux étoit de ceux que le mari futur donnoit à ſa prétendue le jour des fiançailles, pour arrhes & pour gage des engagemens qu'il contractoit avec elle. On nommoit ces anneaux *annuli ſponſalitii*, *geniales*, *pronubi*, *nuptiales*. Ces anneaux étoient ordinairement de fer, ſans pierreries, & ils ſe mettoient au quatriéme doigt. Dans la ſuite la coutume s'établit de ne donner cette ſorte d'anneaux que le jour même des nôces ou des épouſailles, & cette coutume eſt venue juſqu'à nons.

Il y avoit encore des *anneaux* inventés par la ſuperſtition, & accrédités par l'impoſture. Les Grecs les nommoient *pharmacites*, les Arabes *taliſmans*; & c'eſt ce que dans la ſuite on a appelé *anneaux enchantés*. On gravoit ſur ces anneaux des caractères magiques, & on y enfermoit de l'herbe coupée dans de certains tems, ou de petites pierres trouvées ſous certaines conſtellations. Ceux qui portoient ces anneaux, ſe croyoient à l'abri de toutes ſortes de revers, & aſſurés du ſuccès de tout ce qu'ils entreprenoient. Les Charlatans qui en faiſoient trafic, débitoient à leur ſujet mille fables plus impertinentes les unes que les autres, dont des Rois mêmes & des Princes ont quelquefois été dupes.

ANNÉE. Les peuples dans tous les tems, ont compté les années à peu près comme nous les comptons aujourd'hui, & ils les ont renfermées chacune dans un eſpace de tems

qui différant en apparence de celui qu'on doit leur donner, y revenoit néanmoins parfaitement. D'abord on ne compta les années que par les récoltes des grains, de ſorte que le tems qui s'écouloit d'une moiſſon à une autre, étoit une année. Cette manière de les compter, ſans diſtinction de ſaiſons, de mois, ni d'un certain nombre de jours, paroît avoir donné lieu à l'erreur de ceux qui ont penſé que les Anciens ne faiſoient leur année que d'un mois. Les Egyptiens furent, dit-on, les premiers qui diviſerent l'année en douze mois; de ſorte qu'on pouvoit dire d'eux qu'avant cette diviſion, ils ne faiſoient qu'un mois de toute l'année, ce qui étoit vrai dans un ſens bien différent de celui que par mépriſe, on a donné à leur manière de compter, en diſant que leur année n'étoit que d'un mois. Il eſt vrai que des Auteurs anciens ont écrit que ce fut même depuis la diviſion de l'année en pluſieurs mois, qu'ils renfermerent leur année dans l'eſpace de trente jours, mais cette opinion inventée ſeulement pour tâcher de débrouiller la chronologie fabuleuſe des Egyptiens, eſt démentie par le témoignage d'Hérodote, auteur plus ancien que les autres, qui dit ſimplement que l'année Egyptienne étoit de douze mois. Il eſt d'ailleurs certain par l'Ecriture, que dès le tems de Noé, l'année comprenoit le même eſpace de tems qu'aujourd'hui, & qu'elle a toujours compris cette durée. Les différences qu'on trouve dans la manière dont les Egyptiens, les Grecs, les Romains & d'autres

Peuples divifoient cet efpace en faifons & en mois, & la variété du nombre des jours qu'ils faifoient entrer dans ce même espace de tems, ne font rien à la chofe; parce que ce qui fe trouvoit de moins à chaque année pour remplir tout l'efpace de tems que le foleil emploie à parcourir les douze fignes, étoit fuppléé par ce que les Grecs appeloient *Embolifmes*, c'eft-à-dire, des intercalations de jours & même de mois, qui faifant les années où elles tomboient plus longues que les autres, compenfoient ce qui s'étoit trouvé de moins dans les précédentes. Les douze mois dont l'année Egyptienne étoit d'abord compofée, ne faifant que 360 jours, Thot ou Mercure y en ajouta cinq; & l'on dit que Thalès inftitua l'année fur le même pied chez les Grecs. Cela n'étoit pourtant point général dans la Grece. Il y avoit trop de villes indépendantes les unes des autres, pour convenir d'une règle uniforme. Les Arcadiens n'admirent d'autre divifion dans leur année, que celle des quatre faifons. Les Acarnaniens la partagerent en fix parties, à chacune defquelles ils donnoient le nom de mois; mais ce prétendu mois comprenant le même nombre de jours que deux mois ordinaires, cela revenoit au même. Les autres villes comptoient douze mois dans leur année; mais avec une fi grande différence, dans les noms qu'ils donnoient à leurs mois, dans le nombre des jours qu'ils y faifoient entrer, dans la maniére & dans le tems de leurs intercalations, que ce devoit être une étude pour un Grec

même, de démêler tout ce chaos. Nous allons donner une idée de l'année des Athéniens, comme de celle qu'il nous importe le plus de connoître par rapport à notre objet, sans néanmoins entrer dans le détail de leurs *embolismes* ou intercalations, ce qui nous meneroit trop loin.

Les Athéniens, ainsi que les Egyptiens, commençoient leur année a la nouvelle lune d'après le solstice d'été, & ils la partageoient en douze mois, qui avoient alternativement les uns trente jours, & les autres vingt-neuf. Chaque mois étoit divisé en trois décades ou dixaines, de sorte qu'ils en comptoient les jours depuis un jusqu'à dix, n'employant de nombre au-dessus que pour le dernier jour de la seconde décade, qu'ils appeloient *le vingtiéme*, & pour le dernier de la troisiéme, qu'ils nommoient quelquefois le *trentiéme*; mais plus souvent le jour *vieux & nouveau*, parce qu'en ce jour se trouvoit la fin de la lune de ce mois, & le commencement de la nouvelle lune pour le mois suivant. Outre cette manière de compter les jours de chaque mois, ils en employoient encore quelquefois une différente pour la troisiéme décade, dont ils comptoient les jours en retrogradant, comme le faisoient les Romains. Ainsi le premier jour de la troisiéme décade, qui répondroit au 21 d'un de nos mois, ils disoient selon leur manière générale de compter, ou *le premier après le vingtiéme*; ou ils disoient: *le dixiéme avant la fin du mois*, ou *le neuviéme*, si le mois n'avoit que vingt-neuf jours.

Ils diſtinguoient auſſi les mois en *mois pleins* & en *mois creux :* les premiers avoient trente jours, & les autres vingt-neuf. Voici les noms de tous les mois diſpoſés dans l'ordre de l'année Athénienne, avec le nombre des jours de chacun.

1 *HECATOMBEON. Il commençoit vers la fin de notre mois de Juin, & il avoit 30 jours.*
2 *METAGITNION*, 29 *jours.*
3 *BOEDROMION*, 30 *j.*
4 *MEMACTERION*, 29 *j.*
5 *PYANEPSION*, 30 *j.*
6 *ANTHESTERION*, 29 *j.*
7 *POSIDEON*, 30 *j.*
8 *GAMELION*, 29 *j.*
9 *ELAPHEBOLION*, 30 *j.*
10 *MUNYCHION*, 29 *j.*
11 *THARGELION*, 30 *j.*
12 *SCIRROPHORION*, 29 *j.*

On peut voir la raiſon de la dénomination de chacun des mois, à leurs articles particuliers. Pour faire mieux comprendre la manière de compter les jours des mois, en voici l'application ſur le premier mois. Tous les autres ſe comptoient de même.

Le mois de HECATOMBÉON à 30 jours.

I. DECADE, dite *du mois commençant.*

1 1. *Néoménie* ou le premier *du mois commençant.*
2 2. *Du mois commençant.*

3 3. *Du mois commençant.* Ce jour étoit consacré à Minerve, aussi-bien que le 3 de tous les autres mois.
4 4. *Du mois commençant.*
5 5. *Du mois commençant.*
6 6. *Du mois commençant.*
7 7. *Du mois commençant.*
8 8. *Du mois commençant.* Ce jour-là, sacrifices à Neptune & à Thésée, & de même dans les autres mois.
9 9. *Du mois commençant.*
10 10. *Du mois commençant.*

II. DECADE, dite *du milieu du mois.*

11 1. *Du milieu du mois*, ou *le premier après dix.*
12 2. *Du milieu du mois*, ou *le 2 après 10.* Ce jour on célébroit *les Cronies.*
13 3. *Du milieu du mois*, ou *le 3 après 10.*
14 4. *Du milieu du mois*, ou *le 4 après 10.*
15 5. *Du milieu du mois*, ou *le 5 après 10.*
16 6. *Du milieu du mois*, ou *le 6 après 10.* Ce jour on célébroit les *Métæcies* ou *Xynæcies.*
17 7. *Du milieu du mois*, ou *le 7 après 10.*
18 8. *Du milieu du mois*, ou *le 8 après 10.*
19 9. *Du milieu du mois*, ou *le 9 apres 10.*
20 *Le vingtiéme.*

III. DECADE, dite *du mois finissant.*

21 1. *Le premier après le vingtiéme*, ou *le dix avant la fin du mois*, ou *du mois finissant.*
22 2. *Après 20*, ou *9 avant la fin du mois.*
23 3. *Après 20*, ou *8 avant la fin du mois.*
24 4. *Après 20*, ou *7 avant la fin du mois.*
25 5. *Après 20*, ou *6 avant la fin du mois.*
26 6. *Après 20*, ou *5 avant la fin du mois.*

27 7. *Après* 20, ou 4 *avant la fin du mois.* Ce jour on célébroit *les Panathenées.*

28 8. *Après* 20, ou 3 *avant la fin du mois.*

29 9. *Après* 20, ou *du mois finiſſant.*

30 *Le trentiéme*, ou *jour vieux & nouveau*, ou *la Démétriade.* Le dernier jour du mois eut cette dernière dénomination, du nom de Demetrius Poliocertès.

Il y avoit encore une autre manière de compter les jours de la ſeconde & de la troiſiéme Décade. Au premier de la ſeconde Décade, on diſoit : le ſecond premier ; au ſecond de la même Décade, le ſecond ſecond ; au troiſiéme, le ſecond troiſiéme, &c. De même à la troiſiéme Décade, on diſoit. Le troiſiéme premier ; le troiſiéme ſecond ; le troiſiéme troiſiéme ; le troiſiéme quatriéme, &c.

L'année des Romains a varié en différens tems. Romulus la fixa, ou plutôt la reçut des Latins fixée à trois cens quatre jours, qui étoient partagés en dix mois, dont le premier étoit Mars, ſuivi des autres dans le même ordre que nous voyons aujourd'hui. Mais comme cette année ne ſe trouvoit conforme ni au cours du ſoleil ni à celui de la lune, Numa la régla ſur celui de la lune, qui eſt de trois cens cinquante jours huit heures quarante-huit minutes, auxquels il ajouta un jour, par une ſuite du goût qu'il avoit pour le nombre impair. Puis ayant ôté ſix jours de chacun des autres mois, qui ſans cela auroient été de trente-cinq ou trente-ſix jours chacun, il en forma deux autres mois, dont

l'un avoit vingt-neuf jours, & l'autre vingt-huit ; ſavoir, Janvier & Février ; & il mit celui-là le premier de l'année, & l'autre le dernier ; mais dans la ſuite Février fut mis entre Janvier & Mars.

Comme l'année ſolaire ſurpaſſoit tous les ans l'année lunaire de douze jours, avec la quatriéme partie d'un jour, on inſeroit tous les deux ans un mois *intercalaire*, qui étoit alternativement de vingt-deux jours, & de vingt-trois. On l'inſeroit après le vingt-troiſiéme de Février, & on lui donnoit le nom de *Mercedonius*, à cauſe de la déeſſe *Mercedona*, qui préſidoit aux marchandiſes & aux payemens. Mais Numa ayant fait cette année lunaire trop longue d'un jour, elle ne fut point encore conforme au cours du ſoleil. C'eſt pourquoi le Roi Servius Tullius, ou les Decemvirs, établirent que tous les vingt-trois ou vingt-quatre ans, on paſſeroit le mois *intercalaire*, nommé *Mercedonius* ; mais comme cette *intercalation* dépendoit uniquement des Pontifes, ils intercaloient ſelon leur caprice, tantôt beaucoup, tantôt peu de jours ; enſorte que du tems de Jules-Céſar, le commencement de l'année étoit reculé de ſoixante-ſept jours.

Lorſque Jules-Céſar ſe fût rendu maître de la République, il remit l'année ſuivant le cours du ſoleil, & ordonna, l'an de Rome 708, qu'on ajoutât ces ſoixante-ſept jours avec le mois *intercalaire*, enſorte que cette année, qu'on appela *l'année de confuſion*, fut de quatre cents quarante-cinq jours. Enfin il or-

donna que dans la ſuite, elle ſeroit de trois cents ſoixante-cinq jours & ſix heures, & que ces ſix heures, faiſant un jour tous les quatre ans, on inſéreroit un jour après le ſixiéme des calendes de Mars. *Voyez* le calendrier Romain, au mot *Calendrier. Voyez* auſſi *Jour*, & les mois, chacun à ſa place.

ANNONA. Ce mot au ſingulier, ſignifie généralement toutes ſortes de proviſions de bouche, comme le bled, le vin, l'huile, la viande, &c. Au plurier *annonæ*, il ſignifie ſeulement *des pains.* Ainſi dans les anciens Auteurs, par *ſingulæ annonæ*, il faut entendre *un pain à chacun*; *binæ annonæ*, *deux pains à chacun*; *ternæ annonæ*, *trois pains à chacun.* Il y avoit encore *annona militaris*, c'eſt-à-dire, *les vivres pour les armées.* A Rome, le gouvernement donnoit une attention extrême à tout ce qui concernoit ces différens objets. Outre le ſoin qu'en prenoient les Ediles, & en particulier celui qu'on nommoit *Cerealis*, il y avoit un Magiſtrat appelé *Præfectus annonæ*, c'eſt-à-dire, l'*Intendant des vivres*, qui veilloit à ce que les marchés fuſſent bien pourvus de toutes ſortes de denrées; qu'elles fuſſent de bonne qualité; qu'il ne ſe commît point de fraude dans les poids & dans les meſures, &c.

ANQUISITION. Dans toutes les accuſations, l'accuſateur concluoit à telle peine ou amende qu'il jugeoit à propos; & ſa réquiſition s'appeloit *anquiſitio.*

ANTECOENA ou

ANTECOENIUM, C'eſt le nom que les

Romains dans leurs repas donnoient au premier ſervice dans lequel on ſervoit des mets propres à exciter l'appétit. Il y avoit ordinairement des œufs.

ANTELUCANUM tempus. C'eſt le nom qu'on donnoit au tems qui précède immédiatement l'aurore.

ANTEPILANI. C'étoit dans l'infanterie Romaine, les noms des ſoldats les plus âgés & les plus expérimentés. Ils étoient au corps de réſerve.

ANTESPHORIES, fêtes grecques en l'honneur de Junon & de Proſerpine.

ANTESTATUS. *Voyez* Mancipation.

ANTHESTERIES, fêtes qu'on célébroit à Athènes en l'honneur de Bacchus, & qui reſſembloient beaucoup aux Saturnales des Romains. Elles duroient trois jours : le premier qui étoit l'onziéme du mois Antheſterion, ſe nommoit *Pithægie*, c'eſt-à-dire, *ouverture des tonneaux*, parce que ce jour-là on ouvroit les tonneaux & on goutoit le vin. Le jour ſuivant s'appeloit *Choès*, nom d'une meſure Attique pour les liquides, comme qui diroit, *le jour des bouteilles*, parce que ce jour-là on en vuidoit beaucoup. Le troiſiéme jour on faiſoit cuire toutes ſortes de légumes, auxquels on ne touchoit point, parce qu'ils étoient offerts à Mercure ; ce qui faiſoit donner à ce jour le nom de *Chytres*, c'eſt-à-dire, *marmites ;* comme ſi on eût dit, *le jour des marmites*. Ce jour-là on repréſentoit des comédies.

ANTHESTERION, nom d'un mois de l'année Athénienne, dont on donne deux

étymologies qui peuvent être vraies l'une & l'autre. Les uns disent qu'il est pris des fêtes Antestheries, qui se célébroient les jours 11, 12 & 13 de ce mois; les autres qu'il vient d'un mot grec qui signifie *fleur*, parce qu'alors la terre commençoit à en être couverte. Il pourroit y avoir quelques difficultés quant à la dernière, par rapport au tems de l'année où on croit communément que tomboit ce mois; mais on est si partagé là-dessus, que l'opinion même que nous regardons comme la plus commune, & que nous avons suivie au mot *Année*, n'est fondée que sur des conjectures. Ce mois étoit particuliérement consacré à la mémoire des morts, en l'honneur desquels on observoit bien des pratiques lugubres & superstitieuses.

ANTIGONIS ou *Ptolemaïs*, nom d'une des deux nouvelles Tribus des Athéniens, qui furent ajoutées aux dix anciennes.

ANTIOCHIS, une des Tribus des Athéniens.

ANTISTROPHE. *Voyez* CHOEUR.

AOUT. Dans l'ancien Calendrier Romain, lorsque l'année commençoit par le mois de Mars, c'étoit le sixiéme mois, d'où il étoit nommé *Sextilis*, nom qu'il conserva encore long-tems après qu'il ne fut plus que le huitiéme mois, par l'addition des mois de Janvier & de Février. Il ne changea de nom que sous l'Empereur Auguste, qui lui donna le sien. D'*Augustus* qu'on prononçoit *Aougoustous*, on fit depuis *Aougoust*, ensuite *Aououst*, & enfin *Aoust* & *Août*.

APATURIES, fêtes qui ſe célébroient à Athènes & dans la plûpart des villes Greques, au mois Pyanepſion. C'étoit dans ces fêtes qu'on inſcrivoit au nombre des citoyens ceux qui étoient en âge d'y être admis, ce qui ſe faiſoit avec beaucoup de ſolennité. Chacun des trois jours qu'elles duroient, étoit déſigné par un nom particulier. Le premier, qu'on paſſoit tout entier dans la joie & les feſtins, ſe nommoit *Dorpie*. On donnoit le nom d'*Anarrhyſe* au ſecond, pendant lequel on immoloit des victimes à Jupiter & à Minerve. Les jeunes gens qu'on mettoit au nombre des citoyens, tenoient dans cette cérémonie le premier rang auprès de l'autel. Le troiſiéme jour, appellé *Cureotis*, on coupoit les cheveux à ces jeunes gens, & on inſcrivoit leurs noms ſur les regiſtres publics, après quoi on immoloit deux brebis & une chévre en l'honneur de Diane. Il y avoit auſſi durant ces fêtes des pratiques religieuſes, relatives au culte de Bacchus & à celui de Vulcain.

APEGA. C'étoit un automate de l'invention de Nabis, tyran de Sparte, qui lui donna ce nom de celui de ſa femme, parce que cette machine en avoit la figure, & lui reſſembloit parfaitement. Le tyran s'en ſervoit pour faire mourir cruellement ceux qui avoient le malheur de lui déplaire. Cette fauſſe Apéga vêtue magnifiquement, étoit aſſiſe ſur une chaiſe, ayant les bras & le ſein hériſſés de pointes de fer, cachées ſous ſes habits. Quand Nabis n'obtenoit pas de quelqu'un ce qu'il lui demandoit, il lui diſoit tranquillement qu'il

ne doutoit pas qu'Apéga ne réussît à le persuader. Alors il alloit prendre par la main la machine infernale, qui se levant aussitôt, marchoit, & s'avançoit conduite par le tyran vers son homme, auprès duquel étant arrivée, elle l'embrassoit, le serroit entre ses bras, l'approchoit de sa poitrine, lui appuyant les mains sur le dos, & le faisoit périr en le perçant de toutes parts par les pointes dont elle étoit armée. *Polibe*, l. 13.

APENIAUTISME. C'est-à-dire, *exil d'un an*. C'étoit une peine à laquelle étoient condamnés ceux qui avoient commis un meurtre involontaire. Elle étoit fondée sur une loi dont voici le sens : « Que celui qui par » un accident imprévu en aura tué un autre, » soit banni pendant un an ; qu'il fuie jus» qu'à ce qu'il ait fait satisfaction à quel» qu'un des Parens de celui qui a été tué ; » qu'il revienne enfin, après avoir sacrifié » aux dieux, & après s'être purifié. » Ce bannissement n'avoit pas lieu, si celui à qui le malheur étoit arrivé, pouvoit, avant que les Juges prononçassent la Sentence, faire satisfaction à celui qu'il avoit blessé à mort, ou, s'il étoit expiré, à ceux qui le poursuivoient pour ce meurtre. En ce cas, il en étoit quitte pour un sacrifice, & pour se faire purifier.

APHRODISIES, fêtes Grecques en l'honneur de Vénus. La plus solennelle de toutes étoit celle qui se célébroit à Amathonte, ville de Cypre.

APINAIRES, *Apinarii* & *Apinerii*. C'étoit

chez les Romains une eſpéce de Farceurs qui repréſentoient le genre de drames qu'on nommoit *Satyres*. Dans les entre-actes des piéces régulières, ils paroiſſoient auſſi ſur le *pulpitum* du théâtre pour amuſer les Spectateurs par des tours d'adreſſe & des bouffonneries, pendant qu'on diſpoſoit tout pour le changement de décoration, qui ſe faiſoit à chaque acte, ſur-tout dans les tragédies.

APODE. C'étoit une marmite ou une eſpéce de chaudiere ſans pieds, qu'on mettoit ſur le feu à l'aide d'un trépied.

APOLLINAIRES (les jeux). Après la bataille de Cannes, on crut trouver dans de méchans vers d'un devin nommé Martius, toutes les circonſtances du malheur des Romains à cette journée qui leur fut ſi funeſte. On regarda dès-lors les vers de Martius comme des oracles; & comme il y étoit marqué que ſi les Romains vouloient chaſſer l'ennemi de leurs terres, ils devoient s'engager par un vœu ſolennel de célébrer tous les ans des jeux en l'honneur d'Apollon, on inſtitua auſſi-tôt les jeux Apollinaires, qui furent toujours célébrés depuis, le quatriéme avant les Nones de Juillet.

APOLLONIES, fêtes Grecques en l'honneur d'Apollon.

APOTHÉOSE. C'étoit une cérémonie par laquelle les anciens Romains mettoient au nombre des dieux du pays (*indigetes*) ceux qu'ils croyoient dignes de cet honneur, ou plutôt ceux qu'une baſſe flatterie vouloit y élever. Voici ce qui s'y pratiquoit le plus

communément. D'abord on ordonnoit un deuil univerſel, accompagné de quelques cérémonies. On faiſoit enſuite une image de cire qui repréſentoit celui qui étoit le ſujet de l'apothéoſe, & on la plaçoit à l'entrée du palais ſur un lit d'ivoire, dont la houſſe étoit de drap d'or. A gauche étoient aſſis en corps les Sénateurs vêtus de robes noires, & à droite les Dames de la première qualité, en habits blancs, unis, ſans pierreries & ſans aucun ornement : ce qui duroit ſept jours, pendant leſquels les médecins ſe rendoient auprès de l'image ; & comme ſi celui que l'image repréſentoit, eût été encore vivant, ils déclaroient que ſon mal redoubloit, & qu'ils n'avoient preſque plus d'eſpérance. Ceux qui étoient préſens pouſſoient des ſoupirs, qu'ils redoubloient à meſure qu'ils feignoient d'apprendre que le danger augmentoit. Enfin les médecins ayant déclaré qu'il étoit mort, les plus jeunes des Sénateurs & les Chevaliers Romains emportoient le lit ſur leurs épaules, & traverſant la rue nommée *via ſacra*, ils le dépoſoient dans l'ancien *forum*, où les Magiſtrats avoient coutume de ſe démettre de leur fonction après le tems expiré. Aux côtés de la place étoient deux échaffauts, dont l'un contenoit un grand nombre de jeunes garçons, & l'autre de jeunes filles, tous enfans d'une qualité diſtinguée, qui d'un ton lugubre, chantoient des hymnes à la gloire du mort. Après cela, les Sénateurs & les Chevaliers enlevoient encore une fois le lit, & le portoient hors de la ville dant le champ de Mars, où l'on avoit élevé

une pyramide en bois, de la plus belle menuiſerie, ornée de figures. Elle avoit quatre étages : le premier, qui étoit quarré, formoit une eſpéce de chambre remplie de matières combuſtibles, & ornée en dehors de drap d'or. Le ſecond étage, pareil au premier pour la forme, quoiqu'un peu moins grand, & décoré de ſemblables ornemens, étoit ouvert de quatre côtés. Sur celui-là, il y en avoit un troiſiéme plus petit que les deux autres, & enfin un quatriéme plus étroit encore que les précédens, afin qu'allant toujours en diminuant, il reſultat du tout une eſpéce d'obéliſque. Le lit avec la ſtatue étoit au ſecond étage, qui étoit rempli de fleurs, de bois de ſenteur & d'aromates. Les Chevaliers Romains couroient alors à cheval autour de la pyramide, au ſon des inſtrumens de guerre. Après eux ſuivoient des chars ſur leſquels on voyoit des gens maſqués vêtus de robes de pourpre, qui repréſentoient les plus illuſtres Empereurs & les plus fameux Généraux de l'Empire. Enſuite l'Empereur regnant, le flambeau à la main, mettoit le feu au bûcher, & après lui les Conſuls & les Sénateurs à l'endroit qui leur étoit marqué. Tout étoit en feu à l'inſtant, & auſſitôt on voyoit ſortir du milieu des flammes une aigle, qui prenant ſon eſſor ſe perdoit dans les airs & diſparoiſſoit aux yeux des Spectateurs ; ce qui étoit ſuivi d'une infinité de cris & d'applaudiſſemens de la part du petit peuple, qui s'imaginoit que cet oiſeau emportoit au ciel l'ame de l'Empereur, de celui ou de celle pour qui

on venoit de faire la cérémonie de l'apothéose.

APOTHEQUE, *Apotheca*, *Cella*. C'étoit chez les Anciens le lieu de la maison où l'on mettoit à part & où l'on conservoit les provisions de vivres & d'autres choses destinées à différens usages. Ils avoient différentes Apotheques pour les diverses choses qui ne pouvoient se conserver dans un même endroit. Ainsi quand la suite du discours ne déterminoit pas la sorte d'Apothéque dont ils vouloient parler, ils y ajoutoient un mot pour en fixer le sens. *Apotheca* ou *cella vinaria*; la cave: *Apotheca* ou *cella frumentaria*; le grenier: *Cella olei*; l'endroit où l'on mettoit l'huile: *Cella aromatum*; celui où l'on mettoit les parfums, &c.

APPARITEURS, *Apparitores*, sorte de Gardes qui comme les Licteurs, dont néanmoins ils étoient distingués, accompagnoient les Magistrats Romains, pour recevoir leurs ordres & les exécuter.

AQUEDUCS. Les Anciens ont connu l'usage des Aqueducs, mais aucun peuple n'en a porté la magnificence aussi loin que les Romains. On peut s'en former une idée dans les savantes *Recherches sur les Aqueducs de Lyon* par M. Delorme de l'Académie de cette ville, où cet Académicien décrivant un de ces Aqueducs, qui avoit quinze lieues de cours, entre dans des détails très-intéressans sur l'intelligence des Ingénieurs qui avoient conçu ce projet; sur le plan de l'entreprise; sur la grandeur & la hardiesse de l'exécution; sur

les lieux par où passoit l'Aqueduc; sur la forme & sur la matière de la maçonnerie; sur les différens ponts dont les uns portoient un simple canal, & les autres des siphons renversés pour traverser les vallons les plus profonds; sur la quantité d'eau que l'Aqueduc pouvoit fournir chaque jour, &c. Il y avoit dans l'ancienne Rome environ vingt sortes d'eaux, ou, pour mieux dire, de ruisseaux, qu'on faisoit venir de lieux assez éloignés par le moyen des Aqueducs, & qui produisoient un grand nombre de fontaines dans cette grande & superbe ville. Ces Aqueducs avec les grands chemins, tenoient rang entre les principaux ouvrages publics, non-seulement par leur utilité, mais encore par la solidité, par la hardiesse & par la magnificence de leur structure. On en voit encore quelques uns assez bien conservés : il ne reste de la plûpart des autres que des ruines qui font l'admiration des connoisseurs.

ARA. Voyez Autel, Serment.

ARC, Arme faite d'un morceau de bois, de corne ou d'autre matière qui fait ressort, lequel étant courbé avec violence, par le moyen d'une corde attachée à ses bouts, fait partir une fléche avec grand effort, en se remettant en son état naturel. Le mot d'*arc* est dit *ab arcendo, quòd arceat hostes*, parce qu'il écarte les ennemis. Les cornes d'un arc sont ses extrémités où la corde est attachée pour le bander. L'arc est la première & la plus générale de toutes les armes; car on a trouvé que les peuples les plus barbares, les plus éloignés,

& qui avoient le moins de communication avec les autres hommes, s'en ſervoient. Les Anciens attribuoient l'invention de l'arc & de la fléche à Apollon.

ARC DE TRIOMPHE, *Arcus Triumphalis.* On trouve dès la plus haute antiquité des exemples de cette ſorte de monumens qu'on élevoit en l'honneur des Rois & des Généraux d'armée qui avoient remporté quelque victoire ſignalée. Saül, après la défaite des Amalécites, s'en fit ériger un ſur le Carmel ; & ce fut vraiſemblablement à l'imitation d'autres encore plus anciens. Ces monumens furent ainſi nommés, parce qu'ils étoient en forme d'un arc bandé, comme un demi-cercle. Ils furent d'abord d'une ſtructure ſimple & même groſſière. Celui de Romulus n'étoit fait que de briques, & celui de Camille de groſſes pierres quarrées & toutes brutes. Sous les Empereurs on les fit de marbre, & de la plus grande magnificence. Dans les premiers tems la partie extérieure des arcs de triomphe, étoit, comme l'intérieure, en demi-cercle. Dans la ſuite on leur donna une forme quarrée avec trois portes, mais de manière que celle du milieu, toujours plus élevée que les deux autres, étoit ceintrée. Le jour du triomphe on ſuſpendoit à la partie voûtée de cette porte, des ſtatues ailées de la Victoire, qui par le moyen des reſſorts qu'on faiſoit mouvoir à propos, mettoient une couronne ſur la tête du vainqueur, lorſque ſon char paſſoit ſous l'arc de triomphe. Sur le haut, fait en plate-forme, étoient des ſoldats dont les uns

ſonnoient de la trompette, & les autres tenoient & montroient au peuple les principaux trophées enlevés aux ennemis. Il eſt à propos d'obſerver qu'on n'érigeoit pas ces ſortes de monumens pour tous ceux à qui on accordoit les honneurs du triomphe. *Voyez* TRIOMPHE.

ARCHE DE L'ALLIANCE. C'étoit un coffre de bois précieux; tout revêtu d'or pur dedans comme dehors. Au deſſus de l'Arche il y avoit un couvercle d'or, appelé *propitiatoire ;* & aux deux extrémités du propitiatoire, deux Cherubins qui le couvroient de leurs ailes. Cette arche renfermoit les deux tables de la loi, avec de la manne dans un vaſe.

ARCHE DE NOÉ C'étoit un grand bâtiment de bois, dans lequel Noé ſe ſauva du déluge univerſel, lui & ſa famille, avec des bêtes & des oiſeaux de toute eſpéce, mâles & femelles. Il l'avoit fait conſtruire par l'ordre de Dieu qui lui en avoit lui-même marqué la forme, les meſures & les proportions. Noé fut cent ans à bâtir cette eſpéce de vaiſſeau, qui étoit de la figure d'un coffre, long de trois cens coudées, large de cinquante, & haut de trente, diſtribué en trois étages dont chacun avoit pluſieurs loges, & enduit de bitume en dedans & en dehors. On peut voir ſur la ſtructure de l'Arche, l'ouvrage curieux dont voici le titre : *Athan. Kircheri Arca Noë, ſive de rebus antè diluvium, de diluvio & ejus duratione, &c. Amſtel. in-fol.*

ARCHIGALLE. *Voyez* GALLES.

ARCHITECTURE. *V.* Maiſons, Temples.

ARCHITRICLINUS. On nommoit ainſi celui qui préſidoit à l'ordonnance des repas. C'étoit à peu près ce que nous appelons *maître d'hôtel* ou *chef de cuiſine.* Dans les feſtins de noces, les Grecs lui donnoient le nom de Paranymphe.

ARCHONTE, Magiſtrat d'Athènes. Ce mot vient d'un mot grec qui ſignifie *Gouverneur* ou *Préſident.* Après que les Athéniens eurent aboli la Monarchie, ils créérent des *Archontes* perpétuels, qu'ils aſſujettirent à l'obligation de rendre compte de leur gouvernement; mais cet aſſujettiſſement ne leur parut pas une barrière aſſez forte contre les entrepriſes que des Archontes ambitieux pourroient former au préjudice de la liberté; & d'ailleurs, une magiſtrature perpétuelle étoit pour ces fiers Républicains, une image trop vive de la royauté dont ils vouloient anéantir juſqu'à l'ombre même. Ainſi de perpétuelle qu'étoit la charge d'Archonte, elle fut faite décennale; & ce terme paroiſſant encore trop long, la durée en fut enfin réduite à un an. Ils étoient ordinairement au nombre de neuf.

Le premier de ces neuf Magiſtrats s'appeloit proprement l'*Archonte*, qu'on ſurnommoit auſſi quelquefois l'*Eponyme*, parce que l'année étoit déſignée par ſon nom : *Sous tel Archonte*, diſoit-on, *telle bataille a été gagnée.* Le ſecond étoit nommé *le Roi* : c'étoit un reſte & un veſtige de l'autorité à laquelle ils avoient ſuccédé. Le troiſiéme étoit *le Polemarque*, qui d'abord avoit eu le commandement des armées, & avoit toujours retenu

ce nom, quoiqu'il n'eût plus la même autorité, dont il conserva néanmoins toujours quelque chose, comme d'avoir droit de suffrage dans le Conseil de guerre. Les six autres Archontes étoient appelés d'un nom commun *Thesmothetes*, c'est-à-dire, *Legislateurs*, parce qu'ils avoient une intendance particuliere sur les loix pour les faire observer. Ces neuf Archontes avoient chacun un département propre, & ils jugeoient de certaines affaires, dont la connoissance leur étoit attribuée.

ARCERA &

ARCIRMA. *Voyez* CHAR.

ARENARII &

ARENE. *Voyez* AMPHITHÉATRE. CIRQUE.

ARÉOPAGE. Ce mot, composé de deux mots grecs, signifie *le fauxbourg* ou *la colline de Mars*, quartier de la ville d'Athènes, qui donna son nom au fameux Sénat qui y tenoit ses séances. Ce fut, dit la Fable, sur cette colline, que Mars ayant été appelé en jugement devant douze dieux, fut renvoyé absous du crime de meurtre dont on l'accusoit. Il est vraisemblable que les Athéniens ne débitoient ce conte que pour inspirer plus de vénération pour leurs Sénateurs, qu'ils donnoient ainsi pour successeurs des dieux dans l'Aréopage. On croit ce Conseil aussi ancien que la nation. Cicéron & Plutarque en attribuent l'établissement à Solon; mais il ne fit que le rétablir, en lui donnant plus de lustre & d'autorité qu'il n'en avoit eu jusques-là, & pour cette raison, il en fut regardé comme le fondateur. Le nombre de Sénateurs de l'Aréopage n'étoit

point fixé : on voit que dans certains tems il montoit jusqu'à deux & trois cens. Solon jugea à propos qu'il n'y eût que les Archontes sortis de charge, qui fussent honorés de cette dignité.

Ce Sénat étoit chargé du soin de faire observer les loix, de l'inspection des mœurs, du jugement sur-tout des causes criminelles. Il tenoit ses séances dans un lieu découvert, & pendant la nuit. C'étoit apparemment, pour ne se point trouver sous le même toit avec les criminels, & ne se point souiller par cette sorte de commerce : comme aussi, pour ne se point laisser attendrir par la vue des coupables, & pour ne juger que selon les loix & la justice. C'est pour cette même raison que devant ces Juges, l'Orateur ne pouvoit employer ni exorde, ni peroraison ; qu'il ne lui étoit point permis d'exciter les passions, & qu'il étoit obligé de se renfermer uniquement dans sa cause.

Cette manière dont on plaidoit devant l'Aréopage, avoit, pour ainsi dire, donné le ton au Barreau d'Athènes, & s'étoit étendue aux discours qu'on prononçoit devant les autres Tribunaux. C'est peut-être de-là que le commencement & la fin des harangues de Demosthène paroissent si simples & si dénués d'ornemens.

La sévérité des jugemens des Aréopagites étoit fort redoutée, principalement pour ce qui regarde les meurtres, & ils avoient une attention particulière à en inspirer de l'horreur. Ils condamnerent un enfant qui mettoit

ſon plaiſir à crever les yeux des cailles, regardant cette inclination ſanguinaire, comme la marque d'un très-méchant naturel, qui pourroit un jour devenir funeſte à pluſieurs, ſi on la laiſſoit croître impunément.

Les affaires de la Religion, comme les blasphêmes contre les dieux, le mépris des ſacrés myſtères, les différentes eſpéces d'impiétés, l'introduction de nouvelles cérémonies & de nouvelles divinités, étoient auſſi portées à ce Tribunal.

Ces Juges avoient une grande réputation de probité, d'équité, de prudence, & étoient généralement reſpectés.

Quant aux émolumens des Juges, il y a eu lieu de douter qu'on leur en eût attribué originairement. Ceux qu'ils eurent dans la ſuite étoient très-médiocres. On ne leur adjugea d'abord que deux oboles, & enſuite trois. La longueur de la procédure n'y changeoit rien, & quand la déciſion d'une affaire étoit renvoyée au lendemain, les Aréopagites n'avoient ce jour-là qu'une obole. Tel étoit l'Aréopage. Demoſthène ne craignoit point de dire qu'il étoit inoui que quelqu'un ſe fût plaint d'une Sentence injuſte de ce Tribunal; & Cicéron, en écrivant à ſon ami Atticus ſur la fermeté, la conſtance, & la ſage ſévérité qu'avoit fait paroître le Sénat de Rome, croit en faire un éloge parfait en le comparant à l'Aréopage. Les Romains en avoient une ſi haute opinion, qu'ils renvoyoient quelquefois des cauſes ambigues à ſa déciſion. L'histoire vante en mille endroits, l'intégrité de

ceux qui composoient cet auguste & fameux Tribunal.

Il ne faut pas confondre l'Aréopage avec le Sénat d'Athènes. Voyez ce qui en est dit au mot *Sénat*.

AREPENNIS. *Voyez* ACTUS.

ARGENT. On fait remonter l'usage de ce métal jusques dans les tems fabuleux ; & si on en attribue l'invention à Erichthonius, fils de Vulcain, c'est qu'on a voulu faire entendre que dès la plus haute antiquité, on avoit su faire passer la mine d'argent par le feu, & lui donner, soit par la fusion, soit avec le marteau, toutes sortes de formes. Quoique peut-être dès le tems de son invention, on s'en soit servi pour le commerce, il se passa bien des siècles avant qu'on le mît en monnoie. On croit que les Lydiens furent les premiers qui s'en aviserent. *Voyez* Monnoie, Numme.

ARGENTEUS NUMMUS, ou simplement *Argenteus*. *Voyez* NUMME.

ARGYRASPIDES, soldats de l'armée d'Alexandre, ainsi nommés parce qu'ils avoient des boucliers d'argent ou couverts de lammes d'argent. Ils formoient une légion qui conserva ce nom, même après la mort d'Alexandre.

ARIADNÉES, fêtes Grecques en l'honneur d'Ariane.

ARITHMÉTIQUE. Comment les Anciens en faisoient les opérations. *Voyez* Abaque.

ARMÉE. Les armées & la guerre sont aussi anciennes que les sociétés réunies en divers

peuples. Dès le tems d'Abraham la guerre avoit son art & ses loix : il paroît même qu'on savoit déja y employer la ruse. C'est donc bien vainement que les Grecs, qui vouloient se faire honneur de tout, ont prétendu attribuer l'invention de la Tactique à Palamède & à Nestor.

Les Egyptiens, les Perses, les Grecs & les Romains, n'entreprenoient aucune guerre & ne mettoient aucunes troupes en campagne, qu'après plusieurs cérémonies religieuses par lesquelles ils consultoient la volonté de leurs dieux, & tâchoient de se les rendre favorables. Les Grecs étoient fort religieux à s'acquitter de ce devoir. Leurs armées ne partoient point sans être accompagnées des Aruspices, des Sacrificateurs & des autres interprétes de la volonté des dieux, dont ils croyoient devoir s'assurer avant que de hasarder une bataille. Les Béotiens avoient une pratique bien singuliere, qu'ils regardoient comme un sacrifice d'expiation pour les gens de guerre. Elle consistoit à couper une chienne en deux parties, dont ils mettoient celle où étoit la tête à la droite, & la partie postérieure à la gauche d'un chemin par lequel ils faisoient défiler leurs troupes. Après cette cérémonie superstitieuse, les militaires se croyoient purifiés, & n'être plus redevables de rien a la justice divine.

Mais de tous les peuples de la terre les Romains ont été les plus exacts à recourir à la divinité, soit dans le commencement de leurs guerres, soit dans les grands dangers où ils

ſe trouvoient expoſés, ſoit après leurs heureux ſuccès; & ils n'attribuoient le bonheur de leurs armes qu'au ſoin qu'ils avoient de rendre ce culte à leurs dieux.

C'eſt une choſe étonnante de voir quelle étoit la charge des anciens ſoldats Romains dans la marche. Outre leurs armes, qui étoient le bouclier, l'épée, le caſque, &c. & qu'ils ne regardoient pas plus comme un fardeau que leurs épaules, leurs bras & leurs mains, car ils diſoient que les armes ſont comme les membres d'un ſoldat : ils portoient des vivres pour plus de quinze jours, un gros pieu qui devoit ſervir au retranchement du camp, & diverſes choſes pour leur uſage particulier. Ce qui eſt encore plus étonnant, c'eſt qu'une armée compoſée de ſoldats chargés d'un fardeau ſi peſant, faiſoit néanmoins par jour une marche de vingt mille, c'eſt-à-dire, au moins de ſix lieues. Telle étoit auſſi à peu près la marche des armées Grecques.

A la tête des légions Romaines, le Conſul & même le Dictateur, marchoient à pié, parce que la plus grande force des Romains conſiſtant dans l'infanterie, on crut qu'il falloit que le Général demeurât à la tête des bataillons ſans jamais les quitter. Mais, comme l'âge ou l'infirmité pouvoient mettre le Dictateur hors d'état de ſoutenir cette fatigue, avant que de partir pour la campagne, il s'adreſſoit au peuple, pour lui demander qu'il le diſpenſât de cette loi établie par une ancienne coutume, & qu'il lui permît de monter à cheval. *Voyez* Camp, Cohorte, Légion, &c.

ARMES. Les armes les plus ordinaires des Parthes ou Perſes étoient un ſabre ou cimeterre, *acinaces :* une eſpèce de poignard, qui pendoit à leur ceinture du côté droit : un javelot, ou demi-pique, armée par le bout d'un fer aigu. Il paroît qu'ils portoient deux javelots, l'un pour lancer, l'autre pour combattre. Ils faiſoient grand uſage de l'arc & du carquois où étoient renfermées les fleches. La fronde n'étoit pas inconnue chez eux ; mais ils en faiſoient peu de cas.

Pour armes défenſives, ils ſe ſervoient de la cuiraſſe, des braſſarts, des cuiſſarts & du bouclier. Le caſque ne fut pas chez eux d'un uſage univerſel. Ils ne portoient ſouvent au combat qu'un bonnet ordinaire, qu'ils appeloient *tiare.*

Les Grecs & les Romains avoient à peu près les mêmes armes, & de plus la lance & l'épée. Anciennement les armes étoient d'airain : dans la ſuite on les fit de fer. Voyez quelles étoient ces armes tant offenſives que défenſives, chacune à ſon article.

ARMOIRIES. Pluſieurs Auteurs attribuent l'invention des Armoiries aux Hébreux ou aux Egyptiens, quelques-uns aux Grecs, d'autres aux Romains ; & ces opinions différentes ſont fondées ſur ce qu'on trouve que tous les peuples ont porté divers ſymboles ſur leurs habits & ſur leurs armes. Mais, ſelon le P. Meneſtrier, ces ſymboles étoient très-différens des armoiries qui ſont maintenant en uſage, parce qu'ils n'étoient pas fixes, héréditaires, d'émaux déterminés, de

certaine dispoſition réglée, & qu'ils ne ſervoient pas à diſtinguer les familles, ni à marquer la nobleſſe. Et comme on ne trouve aucun veſtige de cette ſorte d'armoiries, ni ſur les tombeaux, ni ſur les ſceaux, ni ſur aucun autre monument, qui ſoient des neuf premiers ſiécles de l'Ere Chrétienne, il conclut qu'elles n'ont été inventées que depuis le commencement du dixiéme ſiécle. Il ajoute qu'elles commencerent à peu près en même-tems que les ſurnoms de famille; car avant le dixiéme ſiécle on n'appeloit les perſonnes que par leurs noms propres, & les ſurnoms dont on s'eſt depuis ſervi pour diſtinguer les familles, n'étoient point encore en uſage. Il ſemble néanmoins d'après même ce que dit cet Auteur des factions du Cirque, que les couleurs qui diſtinguoient ces factions, ſont la véritable origine des émaux des armoiries, & que par conſéquent la première idée en pourroit être attribuée aux Romains. *Voyez* FACTIONS.

ARONDEL ou ARUNDEL. Les marbres d'Arondel, dont il eſt ſi ſouvent parlé dans les ouvrages des Savans, ont été ainſi nommés de Thomas Comte d'*Arondel*, qui les fit venir à grands frais de la Grece en Angleterre, où eſt la ville d'Arondel, dans la province de Suſſex. La plupart de ces marbres précieux pour l'hiſtoire & pour les antiquités, par quantités d'inſcriptions grecques dont ils ſont chargés, furent employés dans des tems de trouble, à réparer des portes & des cheminées. L'Univerſité d'Oxford conſerve

avec ſoin le reſte de ces marbres, dont on a imprimé les inſcriptions dans un ouvrage qui a pour titre : *Marmora Oxonienſia ;* c'eſt-à-dire, les marbres d'Oxford.

ARPENT. *Voyez JUGERUM.*

ARTABE, meſure ancienne, qu'on croit être la même que l'*Ephah.* Voyez *Ephah.*

ARTEMISIES, fêtes Grecques en l'honneur de Diane.

ARVAUX, *fratres Arvales.* C'étoient à Rome douze Prêtres établis par Romulus, qui voulut être l'un d'eux, & dont les fonctions conſiſtoient à faire des ſacrifices pour la fertilité des champs. Ils étoient les principaux miniſtres des Ambarvales.

ARUNDEL. *Voyez* ARONDEL.

ARURE, meſure de terre chez les Egyptiens. Elle eſt dans Hérodote de cent coudées grecques, qui font cent quarante-un de nos pieds, huit pouces. *Voyez* Aune.

ARUSPICES. La fonction des Aruspices étoit de prédire l'avenir, en conſidérant les mouvemens de la victime avant le ſacrifice & après l'immolation, par l'inſpection des entrailles, en examinant la flamme, la fumée, & tout ce qui arrivoit pendant le ſacrifice. La principale attention des Aruspices tomboit ſur les entrailles de l'animal immolé, & après qu'ils les avoient aſſez obſervées, on les brûloit, en offrant ce ſacrifice au dieu ou à la déeſſe à qui il étoit deſtiné ; mais on ne le faiſoit jamais qu'en invoquant en même-tems tous les autres dieux, comme s'ils n'euſſent rien pu que tous enſemble.

C'étoit auſſi le devoir des Aruſpices d'expliquer les prodiges qu'ils voyoient, & de faire des expiations, pour détourner ce qu'il y avoit de fâcheux. Cette ſcience, ſi cependant on peut donner ce nom à une ſottiſe, fut inventée par un certain *Tages*, & les Romains l'emprunterent des Etruſques.

AS. Terme propre aux Latins & venant d'*Æs*, déſigna d'abord une barre de cuivre du poids d'une livre Romaine, c'eſt-à-dire, de dix de nos onces, ſept gros, & trente-ſix grains. (V. *Livre Romaine.*) Rome n'eut d'argent monnoié qu'environ 485 ans après ſa fondation. Auparavant on s'y ſervoit de cuivre, lorſqu'en faiſant des marchés & des échanges, on donnoit ce métal au poids; (V. *Libripens.*) & l'*As* en étoit une livre: uſage qui a pu durer deux cents ans; car le roi Servius Tullius, qui mourut l'an 218 de Rome, fut, ſelon Pline le Naturaliſte, le premier qui fit frapper de la monnoie de cuivre. On appella *Æs grave*, le cuivre en barre & non marqué, qui tint lieu de monnoie avant celle que ce Prince fit faire. Mais l'*As* fut du poids d'une livre Romaine juſqu'à l'an 498 de Rome. La moitié de cet *As* peſant ſix onces Romaines, fut appelée *Sembella* ou *Singula;* & le quart de l'*As* peſant trois onces Romaines, reçut le nom de *Teruncius*.

La monnoie de cuivre étoit en cet état, lorſque, l'an 485 de Rome, on frappa pour la première fois de la monnoie d'argent; ſavoir le *Denarius* repréſentant dix de ces *As;* le *Quinarius* ou *Victoriatus*, moitié du *De-*

narius, & repréſentant cinq *As*. On rapporte à cette époque, ſuivant J. Fr. Gronovius, la *Libella*, mince piéce d'argent, du poids de quarante-deux de nos grains, & repréſentant l'*As*, tandis que cette monnoie de cuivre peſa une livre Romaine. Ce *Denarius*, dont on vient de parler, peſoit un quinziéme de la livre Romaine ; c'eſt-à-dire, quatre cents vingt de nos grains ; poids aſſez conſidérable pour une piéce d'argent de ce tems-là ; mais qui fut affoibli, tant à l'égard de cette monnoie qu'à l'égard de celle de cuivre. En effet vers l'an 498 de Rome, l'*As* fut réduit au poids de deux onces Romaines ; affoibliſſement qui s'étendit à la *Sembella* & au *Teruncius*. Ce nouvel *As* eut ſon tiers, piéce appelée *Triens*, qui peſoit les deux tiers d'une once Romaine ; mais le quart de l'*As* (*Teruncius* ou *Quadrans*) fut une piéce de cuivre du poids d'une demi-once Romaine.

Environ l'an 536 de Rome, l'*As* fut réduit à une once Romaine de cuivre : alors on ordonna que le *Denarius* repréſenteroit ſeize *As* ; le *Quinarius* huit ; & le *Seſtertius* quatre *As* : ce qui fut invariable preſque juſqu'au troiſiéme ſiécle de l'Ere Chrétienne.

Vers l'an 557 de Rome, l'*As* fut encore affoibli ; & on le réduiſit au poids d'une demi-once Romaine, & ſes autres diviſions dans la même proportion. Cette dernière réduction de l'*As* dura juſqu'environ l'an 84 de J. C.

D'un autre côté, vers ce tems-là, c'eſt-à-

dire, dans le ſixiéme ſiécle de Rome, le *Denarius* fut réduit à la quatre-vingt-quatriéme partie du poids d'une livre Romaine d'argent; ce qui revient à ſoixante-quinze de nos grains; c'eſt ce *Denarius*-ci que les modernes ont appelé *Conſulaire*. Son quart, autrement le *Seſtertius Conſulaire*, ſe trouva réduit au poids de dix-huit de nos grains & trois quarts; & l'an 696 de Rome, on frappa le *Quinarius*, lequel étant la moitié de ce *Denarius*, ne peſa que trente-ſept de nos grains & demi.

Dans la ſuite il parut un autre *Denarius* auſſi d'argent, & appelé *Impérial* par les modernes; c'étoit la quatre-vingt-ſeiziéme partie d'une livre Romaine d'argent, & il ne peſoit que ſoixante-cinq de nos grains & cinq huitiémes. Sa moitié *Quinarius* peſoit donc trente-deux de nos grains & treize ſeiziémes: ainſi le quart de ce *Denarius impérial*, le *Seſtertius* ne peſa plus que ſeize de nos grains & treize trente-deuxiémes. On pourroit rapporter ce dernier affoibliſſement du *Denarius* à la quatriéme année du regne de Néron, c'eſt-à-dire, à l'an 57 de J. C. qui eſt la 810ᵉ année de Rome; mais le plus grand nombre des Auteurs fait remonter cet affoibliſſement à la ſeconde année du Triumvirat d'Octavien, d'Antoine & de Lepidus, l'an 711 de Rome. Quoi qu'il en ſoit, ce *Denarius* dit *Imperial*, reſta ſur le même pied, juſqu'au regne de Septime Sévére; l'an 946 de Rome & 193 de J. C.

Domitien dans la quatriéme année de ſon

regne (l'an 837 de Rome & 84 de J. C.) avoit réduit l'*As* au poids du *Sicilicus*, qui eſt le quart d'une once Romaine (ou cent trente-un de nos grains & un quart.) Cependant ce *Denarius impérial* qui avoit cours alors, repréſenta toujours ſeize *As*; ſon *Quinarius* huit; & le *Seſtertius impérial* quatre de ces *As*.

Le Lecteur aura l'attention d'obſerver ici les dates, afin d'avoir des idées juſtes du poids & par conſéquent de la valeur de ces monnoies, dans les différens tems de la République & de l'Empire Romain. Mais il eſt à propos de l'avertir que nous ſuppoſons toujours les monnoies antiques d'or & d'argent ſans alliage.

Remarquons ici que le mot *Æs* conſtruit avec un nom de nombre, comme *mille æris*, ſignifie mille *As*; ce qui doit s'entendre des *As* qui avoient cours dans le tems dont parle l'Auteur qui s'exprime ainſi.

As pris préciſément pour le poids d'une livre Romaine, ſe diviſoit, comme cette livre-poids, en douze parties égales appelées chacune *uncia*, & en pluſieurs autres parties inégales entre elles. (V. Livre Romaine.) Cette diviſion commode & déja trouvée, fut appliquée à une infinité d'objets & ſur-tout adoptée par les Arpenteurs, qui regardant, ſoit un *Jugerum*, ſoit un terrein quelconque, comme un Tout ainſi diviſible, indiquèrent les parties de ce Tout avec les noms donnés aux parties de cette livre-poids, ou de l'As. C'eſt ainſi que la douziéme partie du pied,

pris pour une meſure, étoit appelée *uncia :* & une partie quelconque d'un Tout, étant elle-même conſidérée comme un nouveau Tout, étoit appelée *As* & ſe diviſoit encore comme l'*As*. Les Juriſconſultes en uſant de même, appelèrent *heres ex aſſe*, celui qui avoit toute une hérédité : ils qualifièrent d'*heres ex ſemiſſe*, celui qui n'en avoit que la moitié : & ils déſignèrent par *heres ex unciâ* ou *ex ſemunciâ*, celui qui n'avoit qu'un douziéme ou qu'un vingt-quatriéme de toute une hérédité. On appeloit en conſéquence *heres ex beſſe*, celui qui avoit les deux tiers de toute une hérédité ou huit parts dans les douze qui la compoſoient. C'eſt encore en ſuivant cet uſage national, qu'on déſignoit les divers taux de l'intérêt dans le prêt, par chacune des parties de l'*As* ou de la livre-poids, comme on le verra au mot *Centeſimæ*. *Voyez Aureus.*

ASBESTE, *Asbeſtinum*. C'étoit chez les anciens le nom qu'on donnoit à une ſorte de toile qui étoit incombuſtible. Pline dit qu'il en avoit vu des nappes, qu'on nettoyoit de leurs taches, quand elles étoient ſales, en les jetant au feu, d'où on les retiroit incomparablement plus propres & plus blanches que ſi on les avoit lavées. Il dit encore que l'on mettoit les corps des Rois qu'on brûloit après leur mort, dans des tuniques de cette toile, pour ſéparer leurs cendres de celles du bucher. On lui donne communement le nom de toile d'*Amiante*, pierre à laquelle on attribue deux propriétés merveilleuſes ; l'une

qu'elle réſiſte au feu, l'autre qu'on peut la filer & en faire de la toile ; mais il faut obſerver que dans l'endroit (*) où Pline parle de la toile incombuſtible, il n'y dit pas un mot de la pierre d'*Amiante*, & que dans un autre endroit (**) où il dit de cette pierre qu'elle ne peut être altérée par le feu, *nihil igni deperdit*, il ne parle point du tout de l'autre propriété qu'on lui attribue, celle de pouvoir être filée. Loin donc qu'on puiſſe inférer du texte de cet Auteur, que l'*Amiante* étoit la matière de cette toile incombuſtible, on y trouve au contraire bien expreſſément marqué qu'elle étoit faite d'une eſpèce de lin que les Latins appeloient *vivum*, & les Grecs ἄσβεστον. Auſſi Pline, après avoir parlé des merveilles de cette toile incombuſtible, en conclut-il que le lin dont elle ſe faiſoit, étoit le plus précieux & le plus eſtimé dans tout l'Univers; *ergo huic lino principatus in toto orbe.* Quand donc il ſeroit démontré qu'on ne peut faire de la toile avec la pierre d'*Amiante*, il n'en ſeroit pas moins certain que les Anciens avoient l'art de faire de la toile incombuſtible ; c'eſt ce qui ſe trouve invinciblement atteſté par la découverte qu'on a faite au commencement de ce ſiécle auprès d'une porte de Rome. C'eſt une urne funebre ornée en dehors de bas reliefs très-élegans, dans laquelle il y avoit des cendres avec un crâne & des os brûlés, enveloppés dans un

(*) *Lib.* 19, *c.* 1.
(**) *Lib.* 36, *c.* 19.

linge de toile incombuſtible, d'une grandeur étonnante, puiſqu'il a cinq pieds, ſept pouces, dix lignes & demie de longueur, & quatre pieds, onze pouces, neuf lignes & demie de largeur. Ce monument précieux ſe conſerve dans la Bibliotheque du Vatican.

ASCIA. Ceux qui ont quelque teinture de l'Antiquité, ſavent que ſur pluſieurs tombeaux des Celtes on trouve ces mots : *Sub aſcia dedicavit*, qui n'y ſont ordinairement marqués que par les initiales S. A. D. ou ſimplement S. A. *ſub aſcia.* Cette inſcription eſt le plus ſouvent accompagnée d'une figure, & cette figure n'eſt pas toujours la même. Les Antiquaires ont cru que l'inſcription & la figure avoient un rapport mutuel. Les uns ont prétendu que l'*aſcia* n'étoit autre choſe qu'un poliſſoir de marbrier ; d'autres une gâche à mêler la chaux détrempée avec le ſable pour en faire du mortier ; quelques-uns l'ont priſe pour une truelle qui ſert à coucher le mortier fin & le plâtre ; pluſieurs en ont fait un marteau à façonner ; d'autres Savans en ont fait un inſtrument à remuer la terre & deſtiné à la creuſer, dans la vue d'ériger des ſépulcres, &c, &c. M. Le Beuf, dans une diſſertation qu'il a faite ſur cette matière, après avoir ſolidement réfuté toutes ces interprétations, établit que la figure repréſente une ancre diverſement figurée, ſymbole du repos & de la tranquillité parmi les Gaulois, & il prétend que le mot *aſcia* eſt Celtique ; qu'*As* étoit la grande divinité des anciens Gaulois, & que *ſci* en Celtique ſignifie protection, d'où

il conclut que *dedicare tumulum ſub aſcia*, c'eſt mettre un tombeau ſous la protection de Dieu. Cependant comme ce mot *aſcia* a été employé pour dire *punition, châtiment*, il ajoute que *ſub aſcia dedicatum*, peut encore ſignifier qu'il étoit défendu de toucher au tombeau ſous peine d'amende.

ASCOLIES, fêtes Greques en l'honneur de Bacchus.

ASIARQUES. On nommoit ainſi dans l'Aſie mineure des Officiers que les Villes choiſiſſoient parmi les Prêtres des Idoles pour avoir ſoin des ſpectacles & pour préſider aux aſſemblées.

ASPERGILLUM. C'étoit chez les Romains une eſpèce d'aſperſoir fait de crins de cheval, dont on ſe ſervoit au lieu de rameau, pour faire l'aſperſion ſur ceux qui aſſiſtoient à un ſacrifice.

ASSAMENTA ou AXAMENTA, nom qu'on donnoit aux vers que les prêtres de Mars chantoient en danſant. *Voyez* Saliens.

ASSARION. *Voyez* Lepte.

ASSEMBLÉES. *Voyez* Comices.

ASSIGNATION. *Voyez* Ajournement.

ASTYNOMES, Magiſtrats d'Athènes, dont les fonctions étoient à peu près les mêmes que celles des Ediles Romains. *Voyez* Ediles.

ASYLE. Les Anciens donnoient ce nom à tout endroit où les criminels qui s'y retiroient, étoient en ſureté, & entiérement à couvert des recherches, des pourſuites, & de toutes violences. C'eſt ainſi que Romulus, pour augmenter le nombre des habitans de Rome

qu'il venoit de bâtir, établit entre le mont Palatin & le Capitole, un Afyle où il prit fous fa protection les efclaves fugitifs, les banqueroutiers & les malfaicteurs qui s'y retirèrent.

Tel étoit l'ufage chez les Payens fur-tout des premiers tems ; ils accordoient une retraite & l'impunité aux plus fcélerats, afin de peupler les villes. Plufieurs des plus célèbres ne furent d'abord formées que du rebut des autres nations. Les Afyles deftinés à cette fin, n'étoient que momentanés, mais on fe trouva fi bien de cet expédient, qu'on en établit de permanens pour fervir de retraites affurées, à ceux qui étoient preffés par la juftice des loix, ou opprimés par la violence des Tyrans. Tels furent les temples, les autels, les tombeaux & les ftatues des Héros. Le foyer (*focus*) où l'on plaçoit les Lares ou dieux Penates, étoit auffi un lieu de fûreté, qui garantiffoit le fugitif des atteintes de fon ennemi. Il y avoit encore des bois facrés qui étoient des retraites privilégiées : on n'ofoit pourfuivre ceux qui alloient fe cacher fous ces arbres que la fuperftition avoit confacrés, & l'on prétendoit que les Nymphes en défendoient l'accès à ceux qui en vouloient troubler le repos par la violence. Il y en a qui croient que la faveur des Afyles n'avoit été originairement établie que pour les meurtriers involontaires.

ATELLANES, *Atellanæ fabulæ*, efpèce de pièces dramatiques. *Voyez* Comédie.

ATHERSATHE. C'étoit dans l'Affyrie

& dans la Perſe, un Gouverneur de Province.

ATHLÉTES. On donnoit ce nom à ceux qui diſputoient les prix dans les jeux publics. Ceux qui ſe deſtinoient à cette profeſſion, fréquentoient, dès leur plus tendre jeuneſſe, les Gymnaſes ou Paleſtres, qui étoient des eſpéces d'Académies, entretenues pour cela aux dépens du public. Là ces jeunes gens étoient ſous la direction de différens maîtres, qui employoient les moyens les plus efficaces pour leur endurcir le corps aux fatigues des jeux publics, & pour les former aux combats. Leur régime de vie étoit très-dur & très-auſtère. Ils n'étoient nourris, dans les premiers tems, que de figues ſéches, de noix, de fromage mou, & d'un pain groſſier & peſant, fait ordinairement d'orge; ce qui les faiſoit appeler *hordearii*, c'eſt-à-dire, *mangeurs d'orge*. Ils paſſoient les plus belles années de leur vie dans des exercices pénibles, dans une gêne & une contrainte continuelles, & dans la privation volontaire de tout ce qui flatte le plus vivement les paſſions. Au reſte, ils ne s'aſſujettiſſoient pas ſi généralement ni avec tant de perſévérance à un régime ſi ſévère, qu'ils ne ſe livraſſent quelquefois à des excès très-honteux. On trouve dans l'hiſtoire, même des tems les plus reculés, des exemples d'Athlétes intempérans & débauchés; mais auſſi on prétend que, quand ils en étoient convaincus, ils n'étoient plus admis à entrer en lice.

Les Athlétes, avant les exercices, ſe fai-

ſoient toujours faire des onctions & des frictions propres à communiquer à leur corps une grande ſoupleſſe. Ils ſe couvroient d'abord d'une eſpéce de ceinture, de tablier ou d'écharpe, pour paroître plus décemment dans les combats : mais dans la ſuite, l'aventure d'un Athléte à qui la chûte de cette écharpe fit perdre la victoire, donna occaſion de ſacrifier la pudeur à la commodité, en retranchant ce reſte d'habillement. Cependant cette nudité n'étoit d'uſage parmi les Athlétes, que dans certains exercices, tels que la lutte, le pugilat, le pancrace & la courſe à pié. Il falloit, pour être admis à combattre, avoir mené une vie irréprochable, être Grec & libre ; & pour cela on devoit avoir fait preuve de bonnes mœurs, de naiſſance & de condition.

On appeloit *Agonothétes*, *Athlothétes*, *Hellanodiques*, ceux qui préſidoient aux jeux. Il écrivoient ſur un regiſtre le nom & le pays des Athlétes qui devoient combattre, & à l'ouverture des jeux, un Héraut les proclamoit publiquement. On leur faiſoit prêter ſerment qu'ils obſerveroient très-religieuſement toutes les loix preſcrites dans chaque ſorte de combat, & qu'ils ne feroient rien, ni directement, ni indirectement, contre l'ordre & la police établie dans les jeux. La fraude, l'artifice & la violence outrée, étoient abſolument interdites aux combattans. On les faiſoit tirer au ſort pour les apparier. *Voyez* Lutte, Pugilat, Diſque, &c.

ATHLOTHETES. *Voyez* Athletes.

ATTALIS ou *Démétrias*, une des deux nouvelles Tribus des Athéniens, qui furent ajoutées aux dix anciennes.

AUCTORATI. On donnoit ce nom à des Gladiateurs, qui étant libres, s'étoient vendus pour en faire le métier. Ce qu'on leur donnoit pour ſalaire ſe nommoit *auctoramentum.*

AUGE, *Alveus.* Comme les Anciens ſe lavoient & ſe baignoient ſouvent, ſur-tout dans les pays chauds; ce qu'ils étoient obligés de faire pour ſuppléer au linge dont ils n'avoient point l'uſage, chaque particulier avoit pour cela une ou pluſieurs auges ou grands vaſes de pierre, plus ou moins commodes, ſelon ſes facultés. Dans la ſuite, on leur ſubſtitua les bains publics pour les pauvres; & les grands & les riches en firent conſtruire de particuliers pour eux. Alors on ne conſerva plus que de petites auges pour laver les enfans.

Les auges dont on ſe ſert pour abreuver les animaux, étoient en uſage dans la plus haute antiquité.

C'étoit auſſi dans des auges de pierre que les Anciens enſeveliſſoient ordinairement les morts. *Voyez* Sarcophage.

Les Anciens avoient inventé pour les grands crimes, un genre de mort, qu'on nommoit *le ſupplice des auges.* Voici comme il s'exécutoit. On mettoit le criminel entre deux auges ſi égales, que l'une n'excédoit pas l'autre, & attachées enſemble ſi fortement, que couché ſur le dos dans l'auge inférieure, il ne pou-

voit changer de ſituation, lui étant d'ailleurs impoſſible de le faire, parce que ſa tête, ſes mains & ſes pieds ſortoient hors des auges par des trous faits exprès. Dans cette poſture expoſé aux plus ardens rayons du ſoleil, on lui donnoit autant de nourriture qu'il en vouloit ; & quand il la refuſoit, on le forçoit d'en prendre malgré lui. On lui faiſoit boire du miel détrempé dans du lait, dont on avoit ſoin de lui frotter tout le viſage pour y attirer les mouches. Ces inſectes, joints à ceux qui ne tardoient pas à éclore dans ſes excrémens, lui faiſoient ſouffrir des tourmens inexprimables, dans leſquels, après quinze ou vingt jours, il expiroit en déſeſpéré.

AUGURACULUM. On nommoit ainſi l'endroit où on gardoit les poulets ſacrés.

AUGURES, Prêtres Romains, ainſi nommés *ab avium garritu*, ou Auſpices *ab avibus inſpiciendis*, parce que par le chant & par le vol des oiſeaux, ils prétendoient connoître quel devoit être l'événement de ce qu'on vouloit entreprendre. Les Augures étoient auſſi anciens que Rome, les trois premiers ayant été créés par Romulus. Dans la ſuite on en ajouta un quatriéme ; & ces quatre Augures ne pouvoient être pris que parmi les Patriciens. L'an de Rome 454, on y en joignit cinq autres qui devoient être Plébéïens. Enfin Sylla en ajouta encore ſix ; & il n'y en eut jamais davantage. C. Domitius ayant fait transférer au Peuple, le droit d'élire les Augures, droit qui jusques-là avoit appartenu à leur Collége, cette loi de Domitius, qui

permettoit auſſi d'élire des perſonnes abſentes, fut abrogée par Sylla, & depuis elle fut rétablie par Labienus ſous le conſulat de Cicéron ; mais non quant à la permiſſion d'élire des abſents. Ces prêtres étoient fort conſidérés à Rome. Ils portoient une robe teinte en pourpre & en écarlate, qu'on nommoit *Trabea*. Voici comme ils faiſoient les fonctions de leur charge. L'Augure aſſis & revêtu de ſa robe, ſe tournoit du côté de l'Orient, & déſignoit avec ſon bâton *augural*, que l'on nommoit *Lituus*, une partie du ciel. Cette partie s'appeloit *Templum*, & cette façon de diviſer le ciel ſe diſoit *Tabernaculum capere*. Alors l'Augure examinoit avec attention quels oiſeaux paroiſſoient, de quelle manière ils voloient, comment ils chantoient, & en quel côté de cette partie appelée *Templum*, ils ſe trouvoient. Les ſignes qui paroiſſoient à gauche, paſſoient pour heureux, & ceux que l'on voyoit du côté droit, étoient cenſés de mauvais augure. Les oiſeaux, par le chant deſquels on prenoit les auſpices, étoient appelés *Oſcines* ; & ceux dont on examinoit le vol, ſe nommoient *Præpetes*. Lorſque les Auſpices étoient favorables, on appeloit cela de la part des oiſeaux, *addicere* & *admittere* ; & s'ils étoient ſiniſtres, cela ſe nommoit *refragari*. Un ſeul ſigne ne ſuffiſoit pas. Il falloit encore que celui-là fût confirmé par un autre. Les Augures prédiſoient auſſi l'avenir par le moyen du tonnerre & des éclairs.

C'étoit encore une des fonctions des Augures de prendre les auſpices par les poulets

ſacrés auxquels on jetoit une eſpéce de pâte appelée *Offa*. S'ils la mangeoient avec avidité, c'étoit un ſigne favorable, & ſur-tout ſi une partie de ce qu'ils mangeoient, retomboit par terre. C'eſt ce qu'on appeloit *tripudium ſoliſtimum*. Si au contraire, les poulets refuſoient de manger, ou s'ils s'envoloient, c'étoit un préſage funeſte. Il étoit aiſé, comme on ne manquoit pas de le faire, de ſe procurer des Auſpices à ſon gré, ou en raſſaſiant ou en affamant les poulets avant que de les admettre au ſort des Auſpices.

AUGUSTALIES, *Auguſtalia*, fêtes qu'on inſtitua en l'honneur d'Auguſte, & pendant leſquelles il y avoit des ſpectacles appelés *Auguſtales ludi*, à l'imitation de ceux qu'on donnoit dans les autres fêtes. La flatterie attacha une ſi haute idée au nom de cet Empereur, qu'on en fit un ſurnom pour les dieux. On trouve dans des inſcriptions : *Apollon-Auguſte ; Mars-Auguſte ; Junon-Auguſte*, &c. Le même nom devint dans la ſuite ſynonyme à celui d'Empereur, de ſorte que quand on lit dans quelques Auteurs que l'armée fit quelqu'un Auguſte, c'eſt-à-dire, qu'elle le fit Empereur ; qu'il y avoit en même-tems deux Auguſtes, c'eſt-à-dire, qu'il y avoit deux Empereurs, &c.

AUGUSTE. *Voyez* AUGUSTALIES.

AULOS. *Voyez* STADE.

AULÆUM, ſorte de tapiſſerie qui ſervoit aux décorations de théatre. *Voyez* Scène.

AUNE, *ulna* & en Grec *Pêchys* ou *Olénè*, meſure de longueur ; c'eſt la coudée Greque qui

qui eſt de dix-ſept de nos pouces. Il ne faut donc pas confondre cette aune ou coudée Greque avec notre Aune des Merciers de Paris, laquelle eſt préciſément de trois de nos pieds, ſept pouces, dix lignes & cinq ſixiémes d'une ligne. Cependant il eſt bon d'obſerver ici que quatre pieds Romains anciens faiſant juſte trois de nos pieds, ſept pouces, ſix lignes & deux cinquiémes d'une ligne (V. *Pied Romain*) ; l'aune des Merciers n'excède la longueur de ces quatre pieds Romains que de quatre de nos lignes, & treize trentiémes d'une ligne : approximation très-remarquable.

AUREUS, monnoie Romaine d'or qu'on ſuppoſe ſans alliage. Le premier *Aureus* frappé l'an 547 de Rome, repréſentoit neuf *Sestertius* anciens & trois huitiémes, valant cinquante-deux *Seſtertius* conſulaires & demi ; ou ſoixante *Seſtertius* impériaux, (V. As.). Cet *Aureus* peſoit ſoixante-cinq de nos grains & cinq huitiémes. Il y en avoit quatre-vingt-ſeize à la livre Romaine. Cet *Aureus* apprécié ſur le pied de l'argent qu'il repréſentoit, vaudroit aujourd'hui onze livres, cinq ſols, dix deniers de notre monnoie. Le tiers de cet *Aureus* peſant vingt-un de nos grains, ſept huitiémes, vaudroit par conſéquent trois livres, quinze ſols, trois deniers. L'or étoit alors très-rare, & la livre Romaine de ce métal valoit deux cents vingt-cinq *Denarius* anciens, ou douze cents ſoixante *Denarius* conſulaires, ou quatorze cents quarante *Denarius* impériaux.

Le second *Aureus* frappé vers l'an 696 de Rome, représentoit cent *Sestertius* consulaires, faisant cent douze *Sestertius* impériaux. Cet *Aureus* pesoit cent cinquante-sept de nos grains & demi, & il n'y avoit que quarante de ces *Aureus* dans une livre Romaine d'or. Cet *Aureus* apprécié, comme le précédent, sur le simple pied de l'argent qu'il représentoit, vaudroit aujourd'hui vingt-une livres, dix sols, deux deniers de notre monnoie; son demi *Aureus*, piéce aujourd'hui rare, vaudroit par conséquent dix livres, quinze sols, un denier de notre monnoie.

Depuis l'an 723 de Rome, jusqu'à l'an 807, Auguste, Tibere, Caligula & Claude affoiblirent par degrés ce second *Aureus*, sans qu'on puisse déterminer ses degrés successifs d'affoiblissement.

Le troisiéme *Aureus* frappé l'an 810 de Rome (quatriéme année du regne de Néron) représentoit vingt-cinq *Denarius* impériaux. Cet *Aureus* pesoit cent quarante de nos grains, & il y avoit quarante-cinq de ces grains, dans une livre Romaine d'or. Ce troisiéme *Aureus*, apprécié sur le simple pied des vingt-cinq *Denarius* impériaux qu'il représentoit, vaudroit aujourd'hui dix-huit liv. seize sols cinq deniers, de notre monnoie.

Ce troisiéme *Aureus* se trouve appelé *Solidus* dans la troisiéme année du regne d'Alexandre Severe, (c'est-à-dire l'an 977 de Rome & 224 de J. C.) & il resta sur le même pied; mais on frappa le *Semissis*, ou

moitié de ce troisiéme *Aureus* (valant neuf livres, huit sols, deux deniers de notre monnoie) de même que le *Tremissis* tiers de cet *Aureus*, valant six livres, cinq sols, cinq deniers. Notez que les divisions ou parties du *Solidus*, furent celles-mêmes de l'*As*, lesquelles nous rapporterons au mot *Livre Romaine*; ce qui subsistoit encore sous l'Empereur Alexis Comnéne dans les XI & XII[e] siécles de l'Ere Chrétienne. *Voyez* MARCA.

AURUM SEMESTRE. *Voyez* Anneau.

AVRIL. Dans les premiers tems de Rome, c'étoit le second mois de l'année. Il étoit consacré à Venus, & appelé *Aphrilis* ou *Aprilis*, d'un mot grec qui signifie *écume*, parce que, selon la Fable, Vénus étoit née de l'écume de la mer.

AUSPICES. *Voyez* Augures.

AUTEL. Les Payens avoient plusieurs sortes d'Autels pour les sacrifices qu'ils faisoient à leurs divinités. Les Autels des dieux infernaux étoient entiérement enfoncés dans la terre, & on ne les découvroit que dans le tems des fêtes qu'ils célébroient en leur honneur. Ceux des dieux terrestres étoient à fleur de terre, & n'étoient souvent qu'un petit espace de terre toute nue. On élevoit de quelques pieds ceux des dieux du ciel, & on les varioit extrêmement quant à la matière & à la forme. Il y en avoit de terre & de gazons, d'autres de cendre; quelques-uns de terre détrempée & liée avec du sang : la plupart étoient de pierre, & quelquefois de bois Leur forme la plus ordinaire étoit la ronde; mais il y en

avoit aussi d'oblongs ou ovales, & de quarrés. On les plaçoit le plus souvent sur des montagnes ou sur les lieux élevés, afin qu'ils fussent moins exposés à être profanés. Les Latins mettoient une différence entre *Ara* & *Altare*. Ce qu'ils appeloient *Altare*, étoit plus ordinairement l'autel sur lequel on faisoit brûler des victimes. *Ara* étoit l'autel où l'on faisoit des prieres & des libations. On confondoit néanmoins souvent ces deux noms *Ara* & *Altare*.

AUTOMATES. La sphere mouvante d'Archimede, à l'imitation de laquelle Cicéron, *l. 2 de nat. deor.* nous apprend que Possidonius en avoit fait une autre qui représentoit exactement les cours journaliers du soleil, de la lune & des autres planetes ; les machines musicales dont quelques-unes avoient la forme d'oiseaux qui chantoient, comme on le voit dans Vitruve, *l.* 10, *c.* 12 *&* 13 ; le Triton jouant de la trompette dans l'*Ætna* de Cornelius Severus ; le Pigeon de bois, volant, d'Architas, &c. sont des preuves que la Méchanique étoit portée à un haut point de perfection chez les Anciens, & que leurs *Automaturges* n'étoient pas moins habiles que ceux de notre tems. Ce qu'il y a peut-être de plus étonnant, c'est que leurs automates étoient presque tous hydrauliques, puisque l'eau étoit le principal agent qui en faisoit jouer les ressorts. C'est de quoi on peut s'assurer en consultant Vitruve & Cornelius Severus aux endroits cités ci-dessus, aussi bien que Claudien vers la fin de son poëme

De Consulatu Mallii Theodori. Voyez Apega.

AUTOMATURGES. Les Grecs donnoient ce nom aux Méchaniciens qui faisoient des Automates.

AUTOPSIE. *Voyez* Mystères.

AZYME. Les Anciens nommoient ainsi le pain fait d'une pâte dans laquelle on n'avoit pas mis de levain. *Voyez* Agneau Pascal.

B

B. Les Anciens se servoient quelquefois de cette lettre au lieu de V. ainsi ils écrivoient *Berna* pour *Verna*, Esclave : *Bixit* pour *Vixit*, il a vécu, &c. Cette lettre seule étoit souvent une abréviation de noms propres, tels que ceux de *Brutus*, de *Balbus*, &c. & de plusieurs autres mots, sur-tout dans les anciennes inscriptions, ou B. signifie *Bonus*, bon; *Beatus*, opulent; *Balnea*, bains; *Bona*, biens, richesses; mais sa plus commune signification dans ces monumens, est *Benè*, bien. Deux B à côté l'un de l'autre, de cette manière BB. signifioient ou *bona*, *bona*, des biens biens, c'est-à-dire, *de très-grands biens* : ou *benè benè*, bien bien; c'est-à-dire, *très-bien*. B. DD. *Bonis Deabus*, aux bonnes Déesses. B. F. *bonâ fide ; bona femina ; bona fortuna* ; *benè factum :* de bonne foi; bonne femme; bonne fortune; bien fait. B. L. *bona lex* : bonne loi. B. M. P. *Benè*

merito posuit, a posé à un homme qui lui a rendu service. B. M. P. C. *Benè merito ponendum curavit*, a eu soin qu'on le fît à un homme qui lui a rendu service. B. M. S. C. *Benè merito sepulcrum condidit*, a bâti ce sépulcre à un homme qui lui a rendu service. B. P. *Bono publico*, pour le bien public.

Un B & un F renversés, de cette manière, ꓭ. ꓞ. *bona femina* ou *bona filia* : bonne femme *ou* bonne fille. B. A. L. *bixit* pour *vixit annos quinquaginta* ; a vécu cinquante ans. BEDVA, *Bedua* pour *vidua* ; veuve. B. I. I. *Boni judicis judicium* ; jugement d'un bon juge. B. H. *Bona hereditaria* ou *bonorum hereditas* ; biens héréditaires ou héritage de biens. BN. H. I. *Bona hìc invenies* ; tu trouveras ici des biens. BN. EM. *Bonorum emptores* ; acquéreurs des biens. B. RP. N. *Bono Reipublicæ natus* ; né pour le bien de la République. BHNHMHRHNTI (*h* est mis ici pour *e*) *Benè merenti* ; à un homme de bien. BIINII MIIRIINTI FIICIT. (ici deux *i* pour *e*) *Benè merenti fecit* ; a fait à un homme de bien. BIBV. *Bibu* pour *vivo*, à lui vivant. BIKTΩR, *Bictor* pour *victor*, vainqueur. B. Q. *Benè quiescat*, qu'il repose en paix. B. V. *Benè vixit*, il a bien vécu ; ou *Bonus vir*, homme de bien ; *Benè vale*. B. V. A. *Boni viri arbitratu*, au jugement d'un homme de bien. BX. ANUS. VII. ME. VI. DI. XVII. *Vixit annos septem, menses sex, dies septemdecim*, a vécu sept ans, six mois, dix-sept jours.

Chez les Romains B étoit une lettre numérale, qui marquoit trois cents ; & quand on

mettoit une ligne par-dessus, elle signifioit trois mille.

BABEL. Les Savans croyent qu'une tour prodigieuse qu'on voyoit à Babylone, étoit celle-là même que les hommes bâtirent avant leur dispersion dans les différentes parties du monde, & qui fut nommée Babel, c'est-à-dire, *confusion*, à cause de la confusion des langues dont elle fut l'occasion. Cette tour toute bâtie de briques & de bitume, étoit de figure quarrée, ayant plus de cent toises de hauteur, & autant de largeur. Elle consistoit en huit tours bâties l'une sur l'autre, qui alloient toujours en diminuant, ce qui donnoit à tout l'édifice la forme d'une pyramide, laquelle surpassoit beaucoup en hauteur, la plus grande des pyramides d'Egypte. On y avoit pratiqué plusieurs grandes chambres, où l'on montoit par des degrés qui alloient en tournant par le dehors. Au sommet de la tour il y avoit une espéce d'Observatoire, par le moyen duquel les Babyloniens s'étoient rendu habiles en astronomie plus qu'aucune autre nation.

BACCHANALES, fêtes que les Romains célébroient en l'honneur de Bacchus, à l'imitation des *Orgies* des Grecs. *Voyez* Orgies.

BAINS. La manière de vivre & de s'habiller des Anciens, leur rendoit l'usage des bains nécessaire & indispensable : dans les premiers tems la simplicité avec laquelle ils les prenoient, répondoit à celle de leur vie. Nous voyons dans l'Ecriture la fille de Pharaon qui va se baigner dans le Nil. Homère, Moschus

& Théocrite, font de même prendre le bain dans des fleuves aux princeſſes Nauſicaé, Europe & Héléne. Cependant Homère lui-même fait déja mention des bains domeſtiques. « Telemaque & Piſiſtrate, dit ce Poëte, » furent conduits dans des bains d'une ex- » trême propreté. Les plus belles Eſclaves du » palais les baignèrent, les parfumèrent » d'eſſences, leur donnèrent les plus beaux » habits, &c. *Odiſſée l.* 4. » Ce n'eſt pas le ſeul endroit où il ſoit parlé de ces bains; & ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que ce ſont des filles qui y ſervent les hommes. Il y a lieu de croire que les Grecs furent les premiers qui eurent dans leurs maiſons des ſalles deſtinées uniquement pour les bains. De la Grece cet uſage paſſa chez les Romains, qui ſe diſtinguèrent en cette partie, comme en toutes les autres, par une magnificence prodigieuſe. La deſcription que Pline le jeune fait de ſa maiſon de Laurens, peut donner une idée de ces ſortes de bains particuliers. Après une chambre avec ſon anti-chambre par où il falloit paſſer; « On entre, continue cet Auteur, dans la ſalle des bains, » où eſt un réſervoir d'eau froide. Cette ſalle » eſt grande & ſpacieuſe. Des deux murs » oppoſés ſortent en rond deux baignoires » ſi profondes & ſi larges, que l'on pour- » roit au beſoin y nager à ſon aiſe. Auprès » de-là eſt une étuve pour ſe parfumer, & » enſuite le fourneau néceſſaire au ſervice » du bain. De plain-pied vous trouvez en- » core deux ſalles, dont les meubles ſont

» plus galants que magnifiques, & un autre » bain tempéré d'où l'on voit la mer en se » baignant. Assez près de-là est un jeu de » paume, &c. » Cette salle pour le jeu de paume étoit une dépendance ordinaire du bâtiment destiné aux bains, parce qu'il étoit d'usage de s'exercer à ce jeu, avant que d'entrer dans le bain, d'où l'on passoit à table pour le repas en commun qu'on appeloit *cœna*, & qui se prenoit vers les quatre heures après midi. Outre ces bains particuliers, qu'il n'étoit possible qu'aux Princes, aux Grands & aux Riches d'avoir dans leurs maisons, il y avoit des bains publics pour l'usage du Peuple. Dans la Gréce il n'y en avoit point d'autres qu'on pût regarder comme publics, que ceux qui faisoient partie des Gymnases; mais à Rome, il y en avoit dans tous les quartiers de la ville, & la plupart d'une très-vaste étendue. Chaque particulier y pouvoit prendre le bain pour le quart d'un *As*, comme le dit Horace, ce qui ne reviendroit qu'à deux de nos deniers & trois quarts; encore les enfans au-dessous de 14 ans y étoient-ils reçus *gratis*. Les bains des hommes étoient séparés de ceux des femmes; mais il arrivoit souvent que malgré les précautions de la police, il y avoit ce qu'on appeloit des *bains mixtes*, c'est-à-dire, des bains où des personnes de différent sexe se trouvoient ensemble; abus qui ne connut plus de bornes, quand des Empereurs efféminés, au lieu de le réprimer, le permirent expressément. *Voyez* Purification.

BALISTE ou selon l'étymologie BALLISTE, machine de guerre dont les Anciens se servoient communément dans les siéges. Il y en avoit de si fortes, qu'elles lançoient à plus de 250 toises, des pierres qui pesoient plus de 240 de nos livres. Quoique leur usage le plus ordinaire fût de lancer des pierres, on s'en servoit aussi pour tirer des traits, qu'elles envoyoient avec une rapidité si grande, qu'ils blessoient mortellement avant qu'on les eût apperçus.

Les Anciens confondent souvent la Baliste avec la Catapulte, & il feroit difficile d'en marquer au juste la différence. Elles étoient également destinées à lancer des traits, des fléches & des pierres. Il y en avoit de diverses grandeurs, & qui par cette raison, produisoient plus ou moins d'effet. Les unes servoient pour les siéges, & les autres pour les batailles. On dit que la Baliste avoit de la ressemblance avec l'Arbalete. Cependant il n'est pas aisé d'ajuster à cette idée la description qu'en fait Ammien Marcellin, description peu intelligible, & bien différente de celle que Vitruve fait de la Catapulte : ce qui paroît prouver que si la Baliste & la Catapulte se ressembloient par les effets, elles différoient très-fort par la figure. Observons en passant que les Anciens ne nous offrent rien de si obscur que la description de leurs machines & de leurs arts.

BARBARES. Les Grecs qui nommoient ainsi ceux qui parmi eux parloient mal, ou qui avoient de la peine à s'exprimer,

donnoient aussi ce nom aux étrangers qui voulant parler leur langue, y faisoient des fautes. Ils étendirent bientôt cette dénomination aux étrangers mêmes qui n'avoient aucune connoissance de leur langue, de sorte qu'ils appelloient *Barbares* tous les peuples qui étoient hors de l'enceinte de la Gréce, sans en excepter les Romains, qui adoptèrent eux-mêmes cette expression dans le même sens & pour le même usage. Il est rare que dans les écrits des Grecs & des Romains, le mot *Barbare*, renferme quelque idée de férocité ou de cruauté. Il n'y est ordinairement que synonyme à ceux d'*étranger*, de *grossier*, d'*inconnu*; mais plus souvent il signifie simplement chez les Grecs, un homme qui ne sait pas leur langue ou qui la parle mal; & chez les Romains, quelqu'un qui ne sait pas du tout ou qui sait mal le latin. Dans les premiers tems les Romains étoient si peu choqués de la dénomination de Barbares, qu'ils ne se faisoient aucune peine de se la donner à eux-mêmes par rapport aux Grecs. On trouve encore dans Plaute le mot *Barbarè* dans le même sens précisément que celui de *Latinè*.

BARBE. Les hommes de toutes les Nations laissèrent long-tems croître leur barbe & la conservèrent avec un soin qui alloit jusqu'à en regarder la perte comme une ignominie & même comme un outrage. Il paroît que ce fut dans la Perse qu'on commença à la couper. Au moins il est certain qu'Alexandre en ayant fait la conquête, parmi tous les

usages qu'il affecta de prendre de ses nouveaux sujets, il n'oublia pas celui-ci, & qu'il fut le premier des Grecs qui se soit fait raser. L'exemple d'Alexandre rendit bientôt cet usage commun dans toute la Grece, d'où il passa à Rome ; mais ce ne fut que l'an 404 de la fondation de la ville, quand on y eût reçu des Barbiers de la Sicile. Il fut néanmoins défendu aux jeunes Romains de se faire raser avant la vingt-uniéme année de leur âge, ce que plusieurs différoient quelquefois jusqu'au de-là de la trentiéme ; & c'étoit toujours une fête domestique quand quelqu'un de la famille se faisoit pour la première fois couper la barbe qu'on gardoit ordinairement par superstition. Dans la Grece & chez les Romains, il n'y eut plus guère que les Philosophes qui laissassent croître leur barbe. C'est peut-être autant parce qu'Adrien se piquoit de l'être, que pour cacher des porreaux qu'il avoit au visage, que cet Empereur laissa croître sa barbe qu'il portoit très-longue, en quoi il fut imité par les courtisans & par ses successeurs, ce qui remit les grandes barbes à la mode.

BARDES, anciens poëtes Gaulois, que quelques-uns confondent, peut-être avec assez de fondement, avec les Druides, puisque ceux-ci étoient seuls dépositaires des arts & des sciences. Quoi qu'il en soit, le titre de *Barde* appartenoit spécialement à ceux qui chantoient les louanges des Héros. L'idée que les anciens Auteurs nous donnent des Bardes, approche fort de celle qu'on doit

avoir de nos *Troubadours*, *Trouvères* & *Chantères* : comme ces derniers, les Bardes ſuivoient les grands Seigneurs, & chantoient leurs louanges. Peut-être même n'eſt-ce que le même nom, le mot de *Troubadour* paroiſſant dérivé de *Bardus* ou *Bard*. *Voyez* Druides.

BASILICUS jactus. *Voyez* Sympoſiarque.

BASSARIDES. *Voyez* Orgies.

BASTERNA. *Voyez* Char.

BASTONADE, *fuſtuarium*. C'étoit une punition en uſage dans la diſcipline militaire des Romains, contre tous ceux qui abandonnoient leur poſte, ſoldats ou Officiers. Le Tribun prenant un bâton, ne faiſoit qu'en toucher le criminel, & auſſitôt après, tous les légionnaires fondoient ſur lui à coups de bâton & de pierres, enſorte que le plus ſouvent il perdoit la vie dans ce ſupplice. Si quelqu'un en échappoit, il n'étoit pas pour cela ſauvé entiérement. Le retour dans ſa patrie lui étoit interdit pour toujours, & aucun de ſes parens n'auroit oſé lui ouvrir ſa maiſon.

BATAILLES. La manière de ranger les armées en bataille, n'étoit pas uniforme chez les Anciens ; & elle ne pouvoit pas l'être, parce qu'elle dépend des circonſtances qui varient à l'infini, & qui demandent par conſéquent divers arrangemens. L'infanterie, ordinairement, étoit placée au centre ſur une ou pluſieurs lignes, & la cavalerie ſur les deux aîles.

Il étoit aſſez ordinaire, ſur-tout à certains

peuples, de jeter de grands cris, & de frapper de leurs épées ſur leurs boucliers, en s'avançant vers l'ennemi pour l'attaquer. Ce bruit, joint à celui des trompettes, étoit fort propre à étouffer en eux, par une ſorte d'étourdiſſement la crainte du danger, & à leur inſpirer un courage qui n'enviſageoit que la victoire, en bravant la mort.

Quelquefois les troupes alloient à pas lents & de ſang froid au combat : quelquefois, quand elles approchoient de l'ennemi, elles s'élançoient contre lui avec impétuoſité par une courſe rapide.

Les ſoldats armés à la légère commençoient ordinairement l'action, & lançoient leurs traits, leurs fléches, leurs pierres contre les éléphans, s'il y en avoit, ou contre les chevaux, ou contre l'infanterie, pour tâcher d'y jeter le déſordre; après quoi ils ſe retiroient à travers les vides de leurs troupes, derrière la première ligne, d'où ils continuoient leurs décharges par-deſſus la tête des autres ſoldats.

Les Romains commençoient le combat par lancer leurs javelines contre l'ennemi, puis ils en venoient aux mains; & c'étoit-là où paroiſſoit la valeur, & où ſe faiſoit le grand carnage.

Quand on étoit venu à bout d'enfoncer l'ennemi, & de le mettre en fuite, le grand danger étoit, comme il le ſera toujours, de le pourſuivre avec trop d'ardeur, & d'oublier ce qui ſe paſſoit dans le reſte de l'armée.

BATH ou *BATHUS*, *Batus* ou *Badus*, mesure de liqueurs chez les Hébreux, improprement rendue en latin par le mot *lagena*. Elle est égale à la mesure Attique nommée *Metrêtès*. *Voyez* Metrêtès.

BAUDRIER. *Balteus*, *Balteum*. Le Baudrier des Anciens n'avoit peut-être de conformité avec les nôtres qu'en ce qu'il passoit ou se nouoit sur une épaule, pour retomber sur la hanche opposée; car outre les armes & non-seulement l'épée qu'il aidoit à porter, il servoit encore à assujettir les habits sur le corps, & il en pendoit de plus des *signes*, *signa*, qui désignoient le nombre des soldats dont étoit composée la Legion dans laquelle on servoit. Telle est l'idée qu'Isidore donne de l'ancien Baudrier qu'il ne faut pas confondre avec la Phalere. *Voyez Cingulum*. Phalere.

BELIER. On donnoit ce nom à une machine de guerre dont on se servoit dans les siéges. C'étoit une poutre d'une longueur & d'une grosseur énorme, dont le bout étoit armé d'une tête de fer, proportionnée au reste, & de la figure de celle d'un belier, ce qui lui fit donner ce nom. Cette terrible machine étoit suspendue & balancée en équilibre, avec une chaîne ou de gros cables qui la soutenoient en l'air, dans un bâtiment de charpente qu'on faisoit avancer par le moyen de rouleaux ou de plusieurs roues. Ce bâtiment qu'il falloit nécessairement faire approcher à peu de distance du mur qu'on vouloit battre, étoit mis en sûreté contre les traits

des assiégés, par différentes couvertures dont il étoit environné. Le bélier ainsi suspendu, étoit aisément mis en mouvement, ébranloit & renversoit bientôt le mur contre lequel on l'élançoit avec violence. Il y avoit une autre sorte de bélier, qui n'étant point suspendu, n'étoit poussé qu'à force de bras, & qui par cette raison ne pouvoit produire un grand effet.

BELLICA. C'étoit à Rome le nom d'une petite colonne placée vis-à-vis le temple de Bellone, & contre laquelle on avoit coutume de lancer une pique, comme le signal préalablement nécessaire, de la guerre que le peuple Romain déclaroit à quelque nation.

BÉNÉFICIAIRES. On donnoit ce nom à ceux que le Questeur Romain nommoit pour être récompensés de quelques services rendus à la République dans sa Province.

On appeloit aussi *Bénéficiaires*, ceux des soldats Romains qui recevoient la solde, quoiqu'exemptés du service & des charges militaires.

BÉOTARQUES, c'est-à-dire, Commandans ou Gouverneurs de la Béotie. On donnoit ce nom aux Magistrats & aux Généraux de la ville de Thébes.

BES signifie en latin les deux tiers d'un Tout quelconque, & par conséquent de l'As désignant en général un Tout. Ainsi prenant le *Sextarius*, mesure Romaine des liqueurs, pour un tout, les deux tiers du *Sextarius*, faisant huit cyathes, s'exprimoient par le mot *Bes*.

BESTIAIRES. On donnoit ce nom à ceux qui en punition de quelques crimes, étoient obligés de combattre contre des bêtes féroces dans l'amphithéâtre. Les Beſtiaires qui le faiſoient de leur plein gré, étoient regardés comme des gens infâmes. *Voyez* Chaſſe.

BICLINION ou *Biclinium*, ſalle à manger, où il n'y avoit que deux lits. *Voyez Accubita*, Repas.

BIDENTAL. Les Romains nommoient ainſi un lieu où le tonnerre étoit tombé, parce qu'on le purifioit en y immolant une brebis *bidens*. Cet endroit étoit dans la ſuite regardé avec tant de vénération, qu'il n'étoit pas permis d'y marcher.

BIGA. *Voyez* Char.

BIGATUS. C'étoit à Rome un *Denarius* d'argent, ainſi nommé, parce qu'il portoit pour marque un char attelé de deux chevaux.

BIOTHANATES. *Voyez* Ahores.

BIREMES. *Voyez* Vaiſſeaux.

BIROTUM. *Voyez* Char.

BISOMUM ou *Biſomaton*. Ce mot qu'on trouve quelquefois dans des inſcriptions ſépulcrales, ſignifie que le tombeau a ſervi ou a été fait pour ſervir à deux morts.

BOÉDROMIES. *Voyez* Boédromion.

BOÉDROMION, un des mois de l'année Athénienne, ainſi nommé des fêtes *Boédromies*, inſtituées, dit Plutarque, pour perpétuer la mémoire de la victoire que Théſée remporta ſur les Amazones. *Voyez* Année.

BOISSON. L'eau ſimple fut long-tems la boiſſon la plus ordinaire des Anciens, & quand ils faiſoient uſage du vin, ils ne le buvoient preſque jamais pur. Les premiers vaſes dont ils ſe ſervirent pour boire, n'étoient que de cornes de bœufs évaſées dans leur forme naturelle. On en fit enſuite d'argile & de bois : les riches en eurent de cuivre ; & on n'en voyoit guère d'argent & d'or que dans les palais des Rois. Dans les repas tous ceux qui étoient à table buvoient ordinairement à la ronde dans le même vaſe. Les premiers coups ſe buvoient en l'honneur des dieux & des héros ; & les autres à la ſanté des convives & des perſonnes qu'on aimoit, ſoit préſentes, ſoit abſentes. Chez les Egyptiens, le dernier coup ſe buvoit en l'honneur de Mercure, dans un vaſe où il y avoit du vin d'abſynthe, & ſur lequel étoit gravée l'image de la mort. Cet uſage paſſa chez quelques autres peuples ; mais les ſalutaires réflexions auxquelles il devoit donner lieu, paroiſſent n'avoir pas été du goût des Grecs, qui aimèrent mieux de ce dernier coup faire des libations de vin pur en l'honneur de Bacchus.

Les Romains faiſoient du vin leur boiſſon ordinaire. Ceux qui étoient ſobres, y mêloient de l'eau, & les voluptueux des parfums & des aromates. A l'égard de l'eau, ils la buvoient les uns chaude, les autres très-froide, ce qu'ils regardoient comme une choſe délicieuſe. On datoit les vins de l'année des Conſuls. Le maître ou le roi du repas, régloit la façon de boire, ſavoir, combien de coups &

en l'honneur de qui l'on boiroit. Quelquefois ils se souhaitoient les uns aux autres autant d'années qu'ils buvoient de coups. D'autres fois estimant ce qu'ils buvoient relativement au *Sextarius* (mesure qui passe un peu la chopine & demi-poisson de Paris) ils partageoient ce *Sextarius* en douze parties égales, chacune appelée *Cyathus*, de la même manière qu'ils divisoient l'*As*. Enfin ils buvoient quelquefois autant de coups de vin qu'il y avoit de lettres dans le nom de la personne en l'honneur de qui ils buvoient. Mais il paroît que dans ce cas ils mettoient dans une seule grande coupe tous les coups de vin qu'ils vouloient boire. Celui à qui il arrivoit d'enfreindre quelques-unes des loix qu'avoit imposé le roi du repas, étoit condamné à boire un coup de plus ; c'est ce qu'on appeloit *culpâ potare magistrâ*. Ces repas étoient communément des repas de débauches, & n'étoient nullement du goût des honnêtes gens. Ceux qui buvoient dans ces grandes coupes, telles que le *Deunx*, lequel contenoit onze Cyathes, & passoit notre chopine & un huitiéme du poisson, étoient méprisés comme des yvrognes. Suetone rapporte d'Auguste, que cet Empereur dans les grands repas ne buvoit jamais plus de six coups, & que sa coupe ne tenoit que la mesure du *sextans*, c'est-à-dire, les trois quarts du poisson de Paris. Ainsi dans ces repas-là, Auguste ne buvoit en total qu'une chopine de vin & la moitié du poisson de Paris. *Voyez* Coupes, Crater, Repas, Symposiarque.

BOREASMES, fêtes Greques en l'honneur de Borée.

BOUC émissaire. *Voyez* Hazazel.

BOUCLIER. C'étoit une arme défensive propre à couvrir le corps, & à le garantir des fléches, des traits, & des coups de l'ennemi. Il y en avoit de différentes sortes.

Scutum, *l'écu*. Ce bouclier étoit long; & quelquefois si grand, qu'il couvroit un homme presque tout entier. Il étoit fait de bois tel que le saule, le tilleul, le bouleau & autres arbres aquatiques. Tels étoient les boucliers des Egyptiens sur-tout, & des Lacédémoniens.

Clypeus. On le confond souvent avec *scutum*. Il y avoit néanmoins de la différence en ce que le *scutum* étoit long & quarré; & que le *clypeus* rond & plus court, étoit d'airain. Le bouclier des légions Romaines étoit convexe, de la forme d'une tuile à canal. Il avoit quatre pieds Romains de long sur deux pieds & demi de large. Les boucliers furent d'abord de bois; mais dans la suite on les couvrit de lames de fer.

Parma, étoit un bouclier rond, plus léger que le *clypeus*, ayant, selon Polybe, trois pieds de diamètre. Il y en avoit un moins grand, *parmula* qui servoit aux soldats armés à la légère, & à la cavalerie.

Pelta & *cetra*. On donnoit presque indifféremment ces noms à des boucliers légers, coupés comme une demi-lune, ou comme un demi cercle.

Les boucliers des Germains n'étoient que d'ofier ou de planches très-minces.

BRACELETS. L'ufage des Anciens étoit de ne porter les bracelets qu'au bras, ou gauche, comme les Sabins, ou droit, comme les Orientaux. Anciennement le bracelet étoit approprié aux hommes, & le foldat le recevoit comme le prix de fa valeur. Bientôt les femmes s'emparèrent de cette parure, d'abord pour un feul bras, enfuite pour les deux, enfin elles mirent deux bracelets à chaque bras. Ce n'étoit pas encore affez ; elles s'avisèrent d'en mettre auffi au cou-du-pied ; on les appeloit *compedes*, & même aux jointures des bras ; ce qui leur fit donner le nom de *brachialia*. Cependant le nom général d'*armilla* refta à ce genre d'ornement, à quelque partie du corps qu'il fût deftiné.

BRACES ou Sarabale, *bracæ*, *braccæ*, *farabala*. C'étoit un vêtement dont on ne peut guère déterminer le genre ni la forme. On croit plus communément que c'étoit une efpèce de cafaque. Ce qu'on en fait feulement de pofitif, c'eft que l'ufage en étoit général chez tous les peuples de l'Orient, même chez les Scythes, qui la communiquèrent aux Sarmates, & ceux-ci, ou peut-être d'autres, à quelques nations de l'Europe.

BRACHMANES *Voyez* Gymnofophiftes.

BRASIDEIES, fêtes Greques qui fe célébroient à Sparte, pour honorer la mémoire de Brafidas, fameux général des Lacédémoniens.

BRAURONIES, fêtes Greques en l'hon-

neur de Diane, surnommée *Brauronia.* On les célébroit de cinq ans en cinq ans à Brauron, bourg de l'Attique, où l'on prétendoit avoir la statue de Diane qu'Iphigénie emporta de la Scythie Taurique, lorsqu'elle revint dans la Grece.

BRIQUE. Terre grasse que l'on fait cuire, après l'avoir façonnée en carreaux de différentes dimensions. L'invention en est très-ancienne, puisque la tour de Babel en fut bâtie. L'usage en passa des Egyptiens aux Grecs, des Grecs aux Etrusques, & des Etrusques aux Romains, qui s'en servoient encore dans les derniers tems de la République, même pour bâtir des temples & des palais d'une grande magnificence. Ces derniers employoient la brique crue dans leurs bâtimens, c'est-à-dire, qu'ils ne la mettoient pas au four, & qu'ils se contentoient de la faire sécher à l'air pendant un long espace de tems.

BRUMALES, fêtes Romaines en l'honneur de Bacchus, surnommé *Bromius.*

BUCCINA, instrument militaire des Romains à l'usage de leur infanterie. C'étoit une sorte de cor, mais de la figure de la lettre C.

BUCHER pour brûler les morts. *Voyez* Funérailles.

BUL. Nom que les Hébreux donnoient quelquefois au mois de *Marhesvan*, qui étoit le huitiéme de leur année sacrée, & le second de l'année civile. C'étoit la lune d'Octobre.

BULLE. C'étoit chez les Romains une ſorte d'ornement d'or maſſif de figure ovale que les jeunes gens portoient juſqu'à l'âge de dix-ſept ans pendue à leur col. Ils prenoient alors la robe virile, & quittant la *Bulle*, il la ſuſpendoient dans un endroit de leurs maiſons, où ils la conſacroient aux *dieux Lares.*

BUSTUAIRES. On donnoit ce nom aux Gladiateurs qui ſe battoient en l'honneur d'un mort autour du bucher ſur lequel on brûloit ſon cadavre.

BYSSE Le Byſſe dont on faiſoit des étoffes d'une grande fineſſe, & très-eſtimées des Anciens, ſur-tout en Egypte & en Syrie, étoit, ſelon la plus commune opinion, une eſpéce de ſoie d'un jaune doré qui croît à de grandes coquilles. D'autres croyent que c'étoit une ſorte de lin très-fin & très-blanc qu'on tiroit de l'Inde. Il y en a qui veulent que ce ſoit le coton.

C

C. Cette lettre ſeule ſignifie, dans les inſcriptions & les anciens manuſcrits, Ceſar, Caïus, Caïa, *noms propres;* cenſeur, centurie, citoyen, cité, collége, colonie, cohorte, comices, conſul, conſcrit; *condemno*, je condamne; *conjux*, époux ou épouſe; *curavit*, il a eu ſoin; *clariſſimus*, très-illuſtre. Deux C à côté l'un de l'autre, quand ils ne

forment pas un nombre, de cette manière CC. signifient ou aux deux Caïus ; ou *carissimæ conjugi* ; à sa chère épouse ; ou *circum*, environ ; ou *consilium cepit*, il a pris conseil, &c. un C. renversé ainsi Ↄ. ou une figure qui ressemble au chiffre 7. Caïus, *nom propre*, C. B. *commune bonum*, bien commun. CR. *contrarius*, contraire. C. C. F. Caïus, fils de Caïus. C. H. *Custos hortorum*, gardien des jardins ; ou *custos heredum* ; protecteur des héritiers. C. I. C. Caïus Jule César. CAL. Calendes. CC. VV. *clarissimi viri*, hommes très-illustres. C. D. *comitialibus diebus*, jours des comices. C. M. ou CA. M. *causa mortis*, cause de la mort. CEN. Censeur, *ou* Centurie, *ou* Centurion. Ce dernier mot se désignoit aussi par deux figures dont l'une ressembloit à un 3 renversé, de cette manière Ɛ ; & l'autre à un 7 : ainsi Ɛ COH. ou bien 7 COH. signifioit *Centurion de la Cohorte*. C. I. O. N. *Civium illius omnium nomine*, au nom, ou de la part de tous ses concitoyens. CL. Claudius. CN. Cnéus. CL. V. *Clarissimus vir*, homme très-illustre. C. O. *Civitas omnis*, toute la République. CH. Cohorte. COR. Cornélius. COS. le Consul. COSS. les Consuls. C. R. Citoyen Romain. CS. IP. *Cæsar Imperator*. C. V. les Centumvirs. CUR. Curateur. COI. K. *conjugi carissimæ*, à sa chere épouse : COL. *Collegium*, *colonia*, *collina*. COL. AA. PATR. *Colonia Augusta Patrensis*, Colonie établie par Auguste à Patras. COM. OR. *Comes Orientis*, Comte d'Orient. C. S. F. *Communi sumptu factum*, fait à frais commun. C∞IX. 909.

CAB ou *Cabus*, mesure des Hébreux, qui étoit la moitié du Gomar, & tenoit un peu plus de deux pintes de Paris. Selon D. Calmet, elle tenoit seulement environ une pinte & chopine.

CABIRIES, fêtes Greques en l'honneur des dieux Cabires, qu'on croit avoir été les mêmes que Pluton, Proserpine & Cérès. Il s'y faisoit une solennité de mystères, sur-tout dans l'isle de Samothrace, qui étoient presque aussi fameux que les Eleusinies. *Voyez* Mystères.

CACHET, *Annulus signatorius*, *sigillatorius* : *Cirographus* ou *Cerographus*. *Voyez* Anneau.

CADOS ou *CADDOS*, en latin *Cadus*, mesure Attique pour les liqueurs. Si, comme il est ordinaire, on confond cette mesure avec le Métrêtès, on n'a qu'à voir Métrêtès. Mais si l'on suit ici Fannius, on verra la mesure du *Cadus*, à la fin du mot *Amphore*. Les Grecs désignoient encore cette même mesure par les noms *Stamnarion*, *Stamnion* & *Stamnos*.

CADUS *Voyez Cados*.

CALENDES. C'est le nom que les Romains donnoient au premier jour du mois, d'un vieux mot latin d'origine greque, qui signifie *appeler*, parce qu'en ce jour on convoquoit une assemblée du peuple, pour régler toutes les affaires du mois, tant pour la religion que pour le civil. C'étoit chez les Romains à peu près la même chose que la Néomenie des Grecs. On y faisoit des prieres & des sacrifices, & on y pourvoyoit au soulage-

ment de ceux qui étoient dans le besoin. Les Calendes étoient consacrées à Junon-Lucine. Celles de Janvier étoient plus célèbres que les autres, parce que ce jour-là les Consuls désignés entroient en charge, aussi-bien que celles de Mars, parce que l'ancienne année Romaine commençoit par ce mois. *Voyez* Calendrier.

CALENDRIER. Le moyen le plus court, & en même-tems le plus sûr, de donner une idée juste de l'ancien Calendrier Romain, est de le représenter dans toutes ses parties. Le suivant est partagé en cinq colonnes. La première contient les lettres *nundinales*; la seconde marque les jours *fastes*, *nefastes* & *comitiaux*; la troisiéme présente en chifres Arabes, la suite des jours des mois, selon notre manière de compter; la quatriéme partage les mois en Calendes, Nones & Ides, suivant celle des anciens Romains; la cinquiéme comprend leurs principales Fêtes. *Voyez Nundinæ*, Fastes, Jour, Calendes, Nones, Ides, Année.

Quoiqu'on puisse trouver dans chacun de ces articles auxquels on renvoie, ce qu'il y a de nécessaire à savoir pour l'intelligence du Calendrier Romain, il paroît à propos de marquer ici la manière dont on comptoit les jours de chaque mois. Le jour des Calendes, celui des Nones & celui des Ides, étoient trois points fixes auxquels se rapportoient tous les autres jours qui se comptoient en rétrogradant, & en prenant le nom du point vers lequel on avançoit. Prenons pour exemple le

mois de Janvier. Le premier jour, comme celui de tous les autres mois, étoit nommé le jour des Calendes. Paſſé ce premier jour, il n'étoit plus queſtion des Calendes de Janvier, qu'on avoit commencé à compter au 14 du mois de Décembre précédent; & comme depuis ce jour juſqu'au premier de Janvier il y a dix-neuf jours, ce même jour, le 14, ſelon notre manière de compter, étoit marqué & nommé chez les Romains de cette manière *XIX Cal. Jan.* c'eſt-à-dire, *le 19 des Calendes de Janvier*. Le jour ſuivant, le 15 de Décembre, ſelon notre Calendrier, étant le dix-huitiéme avant celui des Calendes de Janvier, étoit chez les Romains le dix-huitiéme des Calendes de Janvier, *XVIII Calendas Januarias*, où il faut ſuppléer *ante* avant *Calendas*, de même que dans la manière de compter les jours des *Nones* & ceux des *Ides*. Ainſi à meſure qu'on approchoit des Calendes, on diminuoit une unité du nombre précédent, juſqu'à la veille qu'on marquoit & qu'on nommoit *pridie Calendas Januarias*, le jour d'avant les Calendes de Janvier.

Le jour des Calendes étant paſſé, on nommoit les jours ſuivans d'un autre point fixe, ſavoir les Nones, qui étoient de quatre jours dans tous les mois, excepté les mois de Mars, Mai, Juillet & Octobre, qui en avoient ſix. Ainſi le ſecond jour de Janvier, ſelon notre manière de compter, étoit le *quatre des Nones de Janvier*, IV *Nonas Januarias;* enſuite III *Non. Jan.* c'eſt-à-dire, le trois avant les Nones; puis *Pridie Non. Jan.* c'eſt-à-dire, *le*

jour d'avant les Nones de Janvier, & enfin le jour même des Nones. *Nonis Januariis.*

Le lendemain des Nones, on comptoit les Ides, & il y en avoit huit jours dans tous les mois. La manière de les compter étoit la même que celle des Calendes & des Nones. Ainſi le jour d'après les Nones, eſt le huit des Ides : *VIII Idus Jan.* Le jour ſuivant, le ſept des Ides : *VII Idus Jan.* de même les autres jours des Ides, en retranchant chaque jour une unité du nombre précédent, juſqu'à la veille des Ides, *Pridie Idus Januarias*, c'eſt-à-dire, *le jour d'avant les Ides de Janvier.* Le jour même des Ides qui ſuivoit, étoit le dernier qui portât le nom du mois, car dès le lendemain on commençoit à compter par les Calendes du mois ſuivant. Ainſi le jour des Ides de Janvier tombant le 13 de ce mois, ſelon notre manière de compter, le jour d'après qui eſt le quatorze, ſelon notre Calendrier, étoit chez les Romains le dix-neuf des Calendes de Février, *XIX Calendas Februarias*, c'eſt-à-dire, *le dix-neuviéme jour avant les Calendes de Février ;* parce que depuis ce jour il y en avoit dix-neuf juſqu'au premier du mois de Février. Le reſte du mois ſe comptoit, comme il eſt marqué plus haut pour les Calendes de Janvier. Il faut encore obſerver que le lendemain des Calendes étoit quelquefois déſigné par *poſtridie Calendas*, c'eſt-à-dire, *le jour d'après les Calendes.* Ainſi dans le mois de Janvier cette dénomination tenoit la place du *quatre des Nones.* Il en étoit de même du lendemain des Nones, & de celui des Ides.

JANVIER. *Sous la protection de Junon.*

A	F	1	KAL.	*Januar.*	Sacr. à Janus, à Junon, à Jupiter & à Esculape.
B	F	2	IIII.	*Non. Jan.*	Jour malheureux. *Dies ater.*
C	C	3	III.	*Non.*	
D	C	4	Pridie	*Non.*	
E	F	5	NON.	*Januar.*	
F	F	6	VIII.	*Id. Jan.*	
G	C	7	VII.	*Id.*	
H	C	8	VI.	*Id.*	Sacrifices à Janus.
A		9	V.	*Id.*	Les Agonales.
B	EN	10	IV.	*Id.*	
C	NP	11	III.	*Id.*	Les Carmentales.
D	C	12	Pridie	*Id.*	Les Compitales.
E	NP	13	ID.	*Jan.*	
F	EN	14	XIX.	*Cal. Feb.*	
G		15	XVIII.	*Cal. Feb.*	A Carmenta, Porrima, & Postverta.
H	C	16	XVII.	*Cal. Feb.*	A la Concorde.
A	C	17	XVI.	*Cal.*	
B	C	18	XV.	*Cal.*	
C	C	19	XIV.	*Cal.*	
D	C	20	XIII.	*Cal.*	
E	C	21	XII.	*Cal.*	
F	C	22	XI.	*Cal.*	
G	C	23	X.	*Cal.*	
H	C	24	IX.	*Cal.*	Les fêtes Sementines ou des Semailles.
A	C	25	VIII.	*Cal.*	
B	C	26	VII.	*Cal.*	
C	C	27	VI.	*Cal.*	A Castor & Pollux.
D	C	28	V.	*Cal.*	
E	F	29	IV.	*Cal.*	Les Equiries. Les Pacales.
F	F	30	III.	*Cal.*	
G	F	31	Pridie	*Cal. Feb.*	Aux dieux Pénates.

FÉVRIER. *Sous la protection de Neptune.*

H	N	1	KAL.	*Februar.*	A Junon Sospita. A Jupiter. A Hercule. A Diane. Les Lucaries.
A	N	2	IIII.	*Non. Feb.*	
B	N	3	III.	*Non.*	
C	N	4	Pridie	*Non.*	
D		5	NON.	*Februar.*	Auguste surnommé *Pere de la Patrie.*
E	N	6	VIII.	*Id. Feb.*	
F	N	7	VII.	*Id.*	
G	N	8	VI.	*Id.*	
H	N	9	V.	*Id.*	
A	N	10	IV.	*Id.*	
B	N	11	III.	*Id.*	
C	N	12	Pridie	*Jd.*	
D	NP	13	ID.	*Februar.*	A Faune & à Jupiter. Défaite & mort des Fabiens.
E	C	14	XVI.	*Cal. Mart.*	
F	NP	15	XV.	*Cal. Mart.*	
G	END	16	XIV.	*Cal.*	Les Lupercales.
H	NP	17	XIII.	*Cal.*	Les Quirinales.
A	C	18	XII.	*Cal.*	Les Fornacales. Les Férales aux dieux Manes.
B	C	19	XI.	*Cal.*	Les Charisties.
C	C	20	X.	*Cal.*	
D	F	21	IX.	*Cal.*	Les Terminales.
E	C	22	VIII.	*Cal.*	
F	NP	23	VII.	*Cal.*	Le Regifugion.
G	N	24	VI.	*Cal.*	
H	C	25	V.	*Cal.*	
A	EN	26	IV.	*Cal.*	
B	NP	27	III.	*Cal.*	Les Equiries au champ de Mars.
C	C	28	Pridie	*Cal. Mart.*	Les Tarquins vaincus.

MARS. *Sous la protection de Minerve.*

D	NP	1	KAL.	*Mart.*	Les Matronales.
E	F	2	VI.	*Non.Mart.*	A Junon Lucina. Fête des Anciles.
F	C	3	V.	*Non.*	
G	C	4	IIII.	*Non.*	
H	C	5	III.	*Non.*	
A	NP	6	Pridie	*Non.*	Les Vestalies.
B	F	7	NON.	*Mart.*	A Vé-Jupiter.
C	F	8	VIII.	*Id. Mart.*	
D	C	9	VII.	*Id.*	
E	C	10	VI.	*Id.*	
F	C	11	V.	*Id.*	
G	C	12	IV.	*Id.*	
H	EN	13	III.	*Id.*	
A	NP	14	Pridie	*Id.*	Les Equiries sur le Tybre.
B	NP	15	ID.	*Mars.*	A Anna Perenna.
C	C	16	XVII.	*Cal. April.*	
D	NP	17	XVI.	*Cal. April.*	Les Libérales. Les jeunes Rom. prennent la toge.
E	C	18	XV.	*Cal.*	
F	N	19	XIV.	*Cal.*	Les Quinquatrées de Minerve pendant cinq jours.
G	C	20	XIII.	*Cal.*	
H	C	21	XII.	*Cal.*	
A	N	22	XI.	*Cal.*	
B	NP	23	X.	*Cal.*	Le Tubilustrion.
C	QR	24	IX,	*Cal.*	
D	C	25	VIII.	*Cal.*	Les Hilaries à la mere des dieux.
E	C	26	VII.	*Cal.*	
F	NP	27	VI.	*Cal.*	
G	C	28	V.	*Cal.*	Les Mégalésies.
H	C	29	IV.	*Cal.*	
A	C	30	III.	*Cal.*	A Salus. A la Paix.
B	C	31	Pridie	*Cal. April.*	A Diane.

AVRIL. *Sous la protection de Vénus.*

C	N	1	KAL.	*April.*	A Venus. A la Fortune virile. A Apollon & à Diane.
D	C	2	IV.	*Non. April.*	
E	C	3	III.	*Non.*	
F	C	4	Pridie	*Non.*	
G		5	NON.	*April.*	Les Megalesies.
H	NP	6	VIII.	*Id. April.*	A la Fortune publique.
A	N	7	VII.	*Id.*	Naissance d'Apollon & de Diane.
B	N	8	VI.	*Id.*	Jeux pour les victoires de César.
C	N	9	V.	*Id.*	A Cerès. Jeux.
D	N	10	IV.	*Id.*	Les jeux du Cirque.
E	N	11	III.	*Id.*	
F	N	12	Pridie	*Id.*	Jeux en l'honneur de Cérès.
G	NP	13	ID.	*April.*	A Jupiter vainqueur & à la Liberté.
H	N	14	XVIII.	*Cal. Maii.*	
A	NP	15	XVII.	*Cal. Maii.*	Les Fordicidies.
B	N	16	XVI.	*Cal.*	Auguste salué Emp.
C	N	17	XV.	*Cal.*	
D	N	18	XIV.	*Cal.*	Les Equiries.
E	N	19	XIII.	*Cal.*	Les Céréales.
F	N	20	XII.	*Cal.*	Les Palilies.
G	NP	21	XI.	*Cal.*	Agonalies.
H	N	22	X.	*Cal.*	Vinalies à Vénus.
A	NP	23	IX.	*Cal.*	Ruine de Troie.
B	C	24	VIII.	*Cal.*	
C	NP	25	VII.	*Cal.*	
D	F	25	VI.	*Cal.*	Les Robigalies.
E	C	27	V.	*Cal.*	Les Féries Latines.
F	NP	28	IV.	*Cal.*	Les Florales.
G	C	29	III.	*Cal.*	
H	F	30	Pridie	*Cal. Maii.*	A Vesta Palatine. Les Larentales.

MAI. *Sous la protection d'Apollon.*

A	N	1	KAL.	*Maii.*	A la bonne Déesse. Aux Lares. Jeux floraux.
B	F	2	VI.	*Non. Maii.*	Les Compitales.
C	C	3	V.	*Non.*	
D	C	4	IIII.	*Non.*	
E	C	5	III.	*Non.*	
F	C	6	Pridie	*Non.*	
G	N	7	NON.	*Maii.*	
H	F	8	VIII.	*Id. Maii.*	
A	N	9	VII.	*Id.*	Les Lemuriennes de nuit.
B	C	10	VI.	*Id.*	*Luminaria.*
C	N	11	V.	*Id.*	
D	NP	12	IV.	*Id.*	A Mars le vengeur au Cirque.
E	N	13	III.	*Id.*	Les Lemuriennes.
F	C	14	Pridie	*Id.*	A Mercure.
G	NP	15	ID.	*Maii.*	A Jupiter. Fête des Marchands.
H	F	16	XVII.	*Cal. Jun.*	
A	C	17	XVI.	*Cal. Jun.*	
B	C	18	XV.	*Cal.*	
C	C	19	XIV.	*Cal.*	
D	C	20	XIII.	*Cal.*	
E	NP	21	XII.	*Cal.*	Les Agonales. A Vé-Jupiter.
F	N	22	XI.	*Cal.*	Les féries de Vulcain.
G	NP	23	X.	*Cal.*	
H	QR	24	IX.	*Cal.*	Le second Régifugion.
A	C	25	VIII.	*Cal.*	Temple bâti à la Fortune.
B	C	26	VII.	*Cal.*	
C	C	27	VI.	*Cal.*	
D	C	28	V.	*Cal.*	
E	C	29	IV.	*Cal.*	
F	C	30	III.	*Cal.*	
G	C	31	Pridie	*Cal. Jun.*	

JUIN. *Sous la protection de Mercure.*

H	N	1	KAL.	*Jun.*	A Junon Moneta. A Tempeftas.
A	F	2	IIII.	*Non. Jun.*	A Carna.
B	C	3	III.	*Non.*	
C	C	4	Pridie	*Non.*	A Bellone. A Hercule.
D	N	5	NON.	*Jun.*	A la Foi de Jupiter Sponfor. A Fidius.
E	N	6	VIII.	*Id.*	A Vefta.
F	N	7	VII.	*Id.*	Les jeux Pifcatoriens. A Mens.
G		8	VI.	*Id.*	A Vefta.
H	N	9	V.	*Id.*	A Jupiter Piftor.
A	N	10	IV.	*Id.*	
B	N	11	III.	*Id.*	A la Concorde. A Matuta.
C	N	12	Pridie	*Id.*	
D	N	13	ID.	*Jun.*	A Jupiter-Invictus. Le petit Quinquatrus.
E	N	14	XVIII.	*Cal. Jul.*	
F	Q S	15	XVII.	*Cal.*	On nettoie le temple de Vefta.
G	C	16	XVI.	*Cal.*	
H	C	17	XV.	*Cal.*	
A	C	18	XIV.	*Cal.*	
B	C	19	XIII.	*Cal.*	A Minerve.
C	C	20	XII.	*Cal.*	A Summanus.
D	C	21	XI.	*Cal.*	
E	C	22	X.	*Cal.*	
F	C	23	IX.	*Cal.*	
G	C	24	VIII.	*Cal.*	A la Bonne-Fortune.
H	C	25	VII.	*Cal.*	
A	C	26	VI.	*Cal.*	
B	C	27	V.	*Cal.*	A Jupiter Stator & à Lar.
C	C	28	IV.	*Cal.*	A Quirinus.
D	F	29	III.	*Cal.*	
E	F	30	Pridie	*Cal. Jul.*	A Hercule & aux Mufes.

QUINTILE *ou* JUILLET. *Sous la protection de Jupiter.*

F	N	1	KAL.	*Jul.*	Changemens de maisons.
G	N	2	VI.	*Non. Jul.*	
H	N	3	V.	*Non.*	
A	NP	4	IIII.	*Non.*	
B	N	5	III.	*Non.*	
C	N	6	Pridie	*Non.*	Incendie du Capitole.
D	N	7	NON.	*Jul.*	A Junon Captotina. Fêtes des Servantes. Romulus disparoît.
E	N	8	VIII.	*Id. Jul.*	
F	EN	9	VII.	*Id.*	
G	C	10	VI.	*Id.*	
H	C	11	V.	*Id.*	Jeux Apollinaires.
A	NP	12	IV.	*Id.*	Naiss. de Jule César.
B	C	13	III.	*Id.*	
C	C	14	Pridie	*Id.*	
D	NP	15	ID.	*Jul.*	A Castor & à Pollux.
E	F	16	XVII.	*Cal. Aug.*	
F	C	17	XVI.	*Cal. Aug.*	
G	C	18	XV.	*Cal.*	
H	NP	19	XIV.	*Cal.*	Journée d'Allia. *Dies ater.*
A		20	XIII.	*Cal.*	
B	C	21	XII.	*Cal.*	Création du monde.
C	C	22	XI.	*Cal.*	
D		23	X.	*Cal.*	
E	N	24	IX.	*Cal.*	
F	NP	25	VIII.	*Cal.*	
G	C	26	VII.	*Cal.*	
H	C	27	VI.	*Cal.*	
A	C	28	V.	*Cal.*	Neptualies ou jeux en l'honn. de Neptune
B	C	29	IV.	*Cal.*	
C	C	30	III.	*Cal.*	
D	C	31	Pridie	*Cal. Aug.*	

SEXTILE ou AOUST. *Sous la prot. de Cérès.*

E	N	1	KAL.	*Aug.*	A Mars. A l'Espérance.
F	C	2	IIII.	*Non. Aug.*	Féries pour la conquête de l'Espagne citérieure.
G	C	3	III.	*Non.*	
H	C	4	Pridie	*Non.*	
A	F	5	NON.	*Aug.*	A Salus.
B	F	6	VIII.	*Id. Aug.*	
C	C	7	VII.	*Id.*	
D	C	8	VI.	*Id.*	
E	NP	9	V.	*Id.*	
F	C	10	IV.	*Id.*	A Ops & à Cérès.
G	C	11	III.	*Id.*	
H	C	12	Pridie	*Id.*	A Hercule.
A	NP	13	ID.	*Aug.*	A Diane. A Vertumne. Fête des Esclaves.
B	F	14	XIX.	*Cal. Sept.*	
C	C	15	XVIII.	*Cal. Sept.*	
D	C	16	XVII.	*Cal.*	
E	NP	17	XVI.	*Cal.*	Les Portumnales. A Janus.
F	C	18	XV.	*Cal.*	Les Consuales. Enlevement des Sabines.
G	FP	19	XIV.	*Cal.*	Mort d'Auguste.
H	C	20	XIII.	*Cal.*	Vinalies secondes.
A	NP	21	XII.	*Cal.*	Vinalies rustiques.
B	EN	22	XI.	*Cal.*	Les grands mystères.
C	NP	23	X.	*Cal.*	Les Vulcanales.
D	C	24	IX	*Cal.*	
E	NP	25	VIII.	*Cal.*	A Opiconsiva au Capitole.
F	CP	26	VII.	*Cal.*	
G	NP	27	VI.	*Cal.*	Les Vulturnales.
H	NP	28	V.	*Cal.*	Fête d'Harpocrate.
A	F	29	IV.	*Cal.*	Les Vulcanales.
B	F	30	III.	*Cal.*	
C	F	31	Pridie	*Cal. Sept.*	Naissance de Germanicus.

SEPTEMBRE. *Sous la protection de Vulcain.*

D	N	1	KAL.	*Sept.*	A Jupiter Mæmactès.
E	N	2	IIII.	*Non. Sept.*	Victoire d'Auguste.
F	NP	3	III.	*Non.*	
G	C	4	Pridie	*Non.*	Jeux Romains pendant huit jours.
H	F	5	NON.	*Sept.*	
A	F	6	VIII.	*Id. Sept.*	
B	C	7	VII.	*Id.*	
C	C	8	VI.	*Id.*	Prise de Jérusalem par Titus.
D	C	9	V.	*Id.*	
E	C	10	IV.	*Id.*	
F	C	11	III.	*Id.*	
G	N	12	Pridie	*Id.*	
H	NP	13	ID.	*Id. Sept.*	Cérémonie du clou fiché par le Préteur.
A	F	14	XVIII.	*Cal. Oct.*	Dédicace du Capitole.
B		15	XVII.	*Cal.*	Les grands jeux.
C	C	16	XVI.	*Cal.*	
D	C	17	XV.	*Cal.*	
E	C	18	XIV.	*Cal.*	
F	C	19	XIII.	*Cal.*	A Thoth.
G	C	20	XII.	*Cal.*	Naissance de Romulus.
H	C	21	XI.	*Cal.*	
A	C	22	X	*Cal.*	
B	NP	23	IX.	*Cal.*	Naissance d'Auguste.
C	C	24	VIII.	*Cal.*	
D	C	25	VII.	*Cal.*	A Vénus.
E	C	26	VI.	*Cal.*	
F	C	27	V.	*Cal.*	
G	C	28	IV.	*Cal.*	
H	F	29	III.	*Cal.*	
A	F	30	Pridie	*Cal. Oct.*	Les Méditrinales.

OCTOBRE. *Sous la protection de Mars.*

B	N	1	KAL.	*Octobr.*	
C	F	2	VI.	*Non. Oct.*	Les Pyanepsies.
D	C	3	V.	*Non.*	
E	C	4	IIII.	*Non.*	
F	C	5	III.	*Non.*	
G	C	6	Pridie	*Non.*	
H	F	7	NON.	*Octobr.*	
A	F	8	VIII.	*Id. Oct.*	A Apollon.
B	C	9	VII.	*Id.*	
C	C	10	VI.	*Id.*	Les Ramales.
D		11	V.	*Id.*	
E	NP	12	IV.	*Id.*	
F	NP	13	III.	*Id.*	
G	NP	14	Pridie	*Id.*	
H	NP	15	ID.	*Octob.*	A Mercure. Naissance de Virgile.
A	F	16	XVII.	*Cal. Nov.*	On immole un cheval à Mars.
B	C	17	XVI.	*Cal. Nov.*	
C	C	18	XV.	*Cal.*	
D	NP	19	XIV.	*Cal.*	
E	C	20	XIII.	*Cal.*	
F	C	21	XII.	*Cal.*	
G	C	22	XI.	*Cal.*	A Minerve.
H	C	23	X.	*Cal.*	
A	C	24	IX.	*Cal.*	
B	C	25	VIII.	*Cal.*	
C	C	26	VII.	*Cal.*	
D	C	27	VI.	*Cal.*	
E	C	28	V.	*Cal.*	Les petits mystères.
F	C	29	IV.	*Cal.*	
G	C	30	III.	*Cal.*	A Vertumne.
H	C	31	Pridie	*Cal. Nov.*	

NOVEMBRE. *Sous la protection de Diane.*

A	N	1	KAL.	*Novemb.*	Jeux au Cirque.
B	F	2	IIII.	*Non. Nov.*	
C	F	3	III.	*Non.*	
D		4	Pridie	*Non.*	
E	F	5	NON.	*Novemb.*	
F	F	6	VIII.	*Id. Nov.*	
G	C	7	VII.	*Id.*	
H	C	8	VI.	*Id.*	
A	C	9	V.	*Id.*	A Bacchus.
B	C	10	IV.	*Id.*	Clôture de la mer.
C	C	11	III.	*Id.*	
D	C	12	Pridie	*Id.*	
E	NP	13	ID.	*Novemb.*	Les Pithégies.
F	F	14	XVIII.	*Cal. Dec.*	
G	C	15	XVII.	*Cal. Dec.*	
H	C	16	XVI.	*Cal.*	Jeux Plébéïens.
A	C	17	XV.	*Cal.*	
B	C	18	XIV.	*Cal.*	
C	C	19	XIII.	*Cal.*	
D	C	20	XII.	*Cal.*	
E	C	21	XI.	*Cal.*	Les Libérales.
F	C	22	X.	*Cal.*	A Pluton & à Proserpine.
G	C	23	IX.	Cal.	
H		24	VIII.	*Cal.*	Les Brumales.
A	C	25	VII.	*Cal.*	
B	C	26	VI.	*Cal.*	
C	C	27	V.	*Cal.*	
D	C	28	IV.	*Cal.*	
E	C	29	III.	*Cal.*	
F	F	30	Pridie	*Cal. Dec.*	

DECEMBRE. *Sous la protection de Vesta.*

G	N	1	KAL.	*Decemb.*	A la Fortune des femmes.
H		2	IIII.	*Non. Dec.*	
A		3	III.	*Non.*	
B		4	Pridie	*Non.*	A Minerve & à Neptune.
C	F	5	NON.	*Decemb.*	Les Faunales.
D	C	6	VIII.	*Id. Dec.*	
E	C	7	VII.	*Id.*	
F	C	8	VI.	*Id.*	
G	C	9	V.	*Id.*	A Junon Jugale.
H	C	10	IV.	*Id.*	
A	NP	11	III.	*Id.*	
B	EN	12	Pridie	*Id.*	
C	NP	13	ID.	*Decemb.*	
D	F	14	XIX.	*Cal. Jan.*	Les Brumales.
E	NP	15	XVIII.	*Cal. Jan.*	
F	C	16	XVII.	*Cal.*	
G		17	XVI.	*Cal.*	Commencement des Saturnales.
H	C	18	XV.	*Cal.*	
A	NP	19	XIV.	*Cal.*	Les Opalies.
B	C	20	XIII.	*Cal.*	
C	NP	21	XII.	*Cal.*	Les Angéronales.
D	C	22	XI.	*Cal.*	Les Compitales aux dieux Lares.
E	NP	23	X.	*Cal.*	Les Laurentinales.
F	C	24	IX.	*Cal.*	Jour appelé *Juvenalis*, ajouté à ceux des Saturnales.
G	C	25	VIII.	*Cal.*	
H	C	26	VII.	*Cal.*	
A	C	27	VI.	*Cal.*	
B	C	28	V.	*Cal.*	
C	F	29	IV.	*Cal.*	
D	F	30	III.	*Cal.*	
E	F	31	Pridie	*Cal. Jan.*	

CALIGÆ, chaussure ordinaire des simples soldats Romains. C'étoit une sorte de petites bottines garnies de cloux tout autour. Souvent aussi les *Caliges* n'étoient que de simples sandales.

CALLISTEIES, fêtes Greques, dans lesquelles toutes les femmes s'assembloient dans un temple, & on y donnoit un prix à la plus belle. Cela avoit lieu sur-tout dans l'isle de Lesbos. Dans l'Elide c'étoit à l'homme le mieux fait qu'on donnoit un prix, qui consistoit en une armure complete.

CAMILLE. C'est le nom que les Romains donnoient à un jeune garçon sans barbe, qui dans les cérémonies du mariage, faisant partie du cortège de la nouvelle mariée, portoit un vase couvert appelé *cumera*, dans lequel il y avoit des hochets & autres petits amusemens pour l'enfant qui devoit naître.

CAMP. On appelle camp l'endroit où des troupes qui sont en campagne s'arrêtent pour prendre du repos, & où elles se retranchent pour être à l'abri des attaques de l'ennemi. Le camp des Romains étoit de forme quarrée, contre la coutume des Grecs, qui le faisoient de forme ronde. Les Citoyens & les Alliés partageoient entre-eux également ce travail. Si l'ennemi étoit proche, une partie de l'armée demeuroit sous les armes, pendant que l'autre étoit occupée aux retranchemens. On commençoit à creuser les fossés plus ou moins profonds selon le besoin. Ils avoient au moins huit pieds de large sur six de profondeur: mais souvent ils avoient dix ou douze pieds

de largeur, quelquefois plus, jusqu'à quinze ou vingt. De la terre tirée du fossé & jetée sur le bord du côté du camp, on formoit le parapet ; & pour le rendre plus ferme, on mêloit à la terre du gazon coupé d'une certaine grandeur & d'une certaine forme. Sur la crête de ce parapet on enfonçoit des pieux (*valli*) si profondément, qu'il étoit très-difficile de les ébranler. Il étoit encore plus difficile de les arracher, parce qu'outre cette raison, qui les rendoit presque inébranlables, ils étoient tellement liés les uns aux autres, qu'on ne pouvoit en enlever un, qu'on n'en enlevât plusieurs.

La forme, la dimension & la distribution des différentes parties du camp, étoient toujours les mêmes chez les Romains, de sorte que les soldats savoient tout d'un coup en quel endroit devoient être leurs tentes. Il n'en étoit pas ainsi chez les Grecs. Quand il s'agissoit de camper, ils choisissoient toujours le lieu le plus fort par sa situation, tant pour s'épargner la peine de conduire un fossé autour du camp, que parce qu'ils se persuadoient que des fortifications faites par la nature même étoient beaucoup plus sûres que celles de l'art. De-là venoit la nécessité de donner à leur camp, selon la nature des lieux, toutes sortes de formes, & d'en varier les différentes parties : ce qui causoit une confusion qui ne permettoit pas au soldat de savoir au juste ni son quartier, ni celui de son corps.

Les Romains, au contraire, constru

ſoient eux-mêmes & fortifioient toujours leurs camps. Quand une armée de Romains n'auroit eu qu'une ſeule nuit à paſſer dans un endroit, eût-ce même été dans le territoire de Rome, elle y campoit dans toutes les formes, avec cette différence ſeulement, que le camp y étoit peut-être moins fortifié, que quand elle étoit dans le pays ennemi. De-là vient cette manière de parler ſi ordinaire dans les Auteurs latins, *primis caſtris*, *ſecundis caſtris*, &c. au premier camp, au ſecond camp; pour dire, au premier, au ſecond jour de marche. Le camp s'appeloit *ſtativa* quand l'armée y demeuroit pluſieurs jours. La diſpoſition intérieure des différens quartiers d'un camp Romain, étoit parfaitement bien entendue. On en peut voir la deſcription avec la figure dans l'Hiſtoire ancienne, tome XI. de *M. Rollin.*

CANDELABRES. *Voyez* Lampes.

CANDIDATS. On donnoit ce nom à ceux qui aſpiroient aux charges de la République Romaine, parce qu'ils étoient vêtus d'une robe blanche, lorſqu'ils alloient ſolliciter les ſuffrages pour leur élection. Toutes les perſonnes riches portoient à Rome des robes blanches; mais elles n'étoient pas d'une blancheur égale à celle des Candidats, qui étoit luſtrée & brillante. Les Candidats ne portoient point de tunique, ſoit pour paroître par-là plus ſoumis, ſoit pour faire voir plus aiſément les bleſſures qu'ils pouvoient avoir reçues à la guerre. Les Magiſtrats devoient prendre connoiſſance de ceux qui ſe portoient

pour Candidats, de peur que le peuple ne conférât des charges à des ſujets indignes. Ils examinoient donc ſi les Candidats n'étoient point accuſés juridiquement de quelque crime ; s'ils n'étoient point notés par quelque jugement porté contre-eux ; s'ils n'avoient point été repris en juſtice pour avoir conſpiré contre la liberté publique ; enfin s'ils n'étoient point incapables de la charge qu'ils demandoient. Si le Magiſtrat jugeoit que le Candidat pouvoit ſe mettre ſur les rangs (car il pouvoit ne le pas permettre & refuſer ſon nom) alors le Candidat, pendant trois jours de marché, ſe mettoit à flatter & à careſſer le Peuple. Quand il ſortoit de chez lui pour aller dans la ville, il avoit ſoin de ſe faire accompagner d'une ſorte de domeſtiques appelés *Nomenclateurs*, dont l'office conſiſtoit à faire connoître les Citoyens qu'on rencontroit, afin que le Candidat pût les ſaluer par leurs noms. Celui qui aſpiroit à une charge, devoit ſe mettre au nombre des Candidats deux ans avant que la charge fût vacante ; mais il ne lui étoit permis d'en faire la demande en forme qu'au commencement de la ſeconde année. Lorſque le jour des comices étoit arrivé, les Candidats ſe faiſoient accompagner de quelques-uns de leurs amis qui étoient aimés du peuple, & ils alloient ſe placer ſur un monticule appelé *Collis hortulorum*, vis-à-vis le champ de Mars, afin de pouvoir être vûs de l'aſſemblée. Souvent ils haranguoient le peuple, en déclarant qu'ils demandoient telle ou telle charge ; mais en ſollicitant les

ſuffrages, il falloit écarter tout ſoupçon de brigue & de corruption. C'étoit un crime de les acheter par des largeſſes.

CANDIDATS DU PRINCE. C'étoit à Rome une eſpèce de Queſteurs dont la fonction étoit de lire dans le Sénat les ordres de l'Empereur.

CANEH ou *Funicule*, meſure d'intervalle chez les Hébreux. Elle étoit de ſix coudées. C'étoit la toiſe hébraïque, & contenoit environ dix pieds trois pouces meſure de Paris.

CANEPHORES ou Xiſtophores. En Egypte & chez les Grecs on nommoit ainſi de jeunes perſonnes d'un rang diſtingué, qui dans les proceſſions & autres cérémonies religieuſes, portoient les corbeilles ſacrées, dans leſquelles étoit tout ce qui devoit ſervir aux ſacrifices.

CANICULA. } *Voyez* DÉS.
CANIS. }

CANNE ou *toiſe hébraïque. Voyez* Caneh.

CANTHERINUM & *CANTHERIUM*. *Voyez* Char.

CAPIDES, Vaſes ſacrés qui ſervoient dans les ſacrifices. Ils avoient la figure de taſſes à deux anſes.

CARACALLE, robe célébre dans la partie des Gaules habitée par les Atrebates Morins. Il y en avoit de deux ſortes, l'une très-ſimple & groſſière pour le peuple & pour les ſoldats; l'autre diſtinguée pour les Grands. Voici l'idée que donne le P. Lucas, de la dernière ſorte. Cette robe noble & ſimple tout-à-la-fois, deſcendoit juſqu'aux talons, mais

ſans être traînante, & par-là elle étoit moins embarraſſante & plus commode. Ouverte comme les ſimarres, elle avoit des manches aſſez larges pour y paſſer aiſément les bras. On pouvoit, ſans ſe gêner, la mettre ſur un autre vêtement, parce qu'étant un peu pliſſée ſur les côtés & par derrière, elle s'élargiſſoit d'elle-même au beſoin, & ſe prêtoit à l'épaiſſeur des autres habits qu'on mettoit deſſous. Pour la couleur, elle étoit de garence fine & choiſie, qui réuniſſoit l'éclat de la cochenille avec le feu foncé de la pourpre, & formoit un ton de couleur mitoyen, dont l'écarlate étoit la nuance ſupérieure & prochaine, & dont la pourpre étoit la nuance inférieure; ce qui devoit faire une couleur admirable. Cette robe donnoit un certain air de majeſté à ceux qui la portoient; & il eſt probable que ce fut pour relever ſa taille qui étoit fort petite, que l'Empereur Baſſien la préféra à toutes les robes romaines, & qu'il en fit ſon vêtement ordinaire; ce qui le fit ſurnommer *Caracalla*.

Il y avoit encore d'autres Caracalles; mais qui n'avoient rien de commun avec celles des Atrebates, que la ſeule dénomination. Les unes n'étoient qu'une ſorte de caſaque militaire qui deſcendoit tout au plus juſqu'aux genoux; & les autres plus groſſières encore, à l'uſage des payſans, avoient un capuchon qu'on tenoit, à volonté, ou abaiſſé ou relevé ſur la tête.

CARCERES. C'étoit à Rome la partie du Cirque d'où, au ſignal donné, les barrières

s'ouvroient, & les chevaux ou les chars partoient tous enſemble pour courir dans l'arène.

CARMENTALES, fêtes qu'on célébroit à Rome aux mois de Janvier & de Février en l'honneur de Nicoſtrate mere d'Evandre, ſurnommée *Carmenta*, parce qu'elle avoit coutume de rendre ſes oracles en vers.

CARNÉIES, fêtes Greques en l'honneur d'Apollon.

CARPENTUM. Voyez Char.

CARPTEUR. A Rome on donnoit ce nom à celui des Eſclaves d'une maiſon, qui étoit chargé de couper les viandes lorſqu'elles étoient ſervies ; ce qu'il devoit faire avec beaucoup d'adreſſe & de propreté.

CARQUOIS. C'étoit une eſpèce d'étui long & gros à proportion, dans lequel on portoit des fléches dont la partie acérée touchoit au fond, & la partie oppoſée débordoit ordinairement par l'ouverture de l'étui qu'on faiſoit rarement de manière à pouvoir être fermé. On le portoit preſque généralement ſur le dos, mais de ſorte que la partie ſupérieure s'élevoit un peu au-deſſus de l'épaule, afin qu'on en pût aiſément tirer des fléches, à meſure qu'on en avoit beſoin.

CARRUCA. Voyez Char.

CASLEU. *Voyez* Kaſleu.

CASQUE. La conſervation de la tête fut un des premiers objets qui attira l'attention des hommes. Ils commencerent d'abord à la couvrir avec les dépouilles des animaux. Leurs peaux ſervoient en même-tems de défenſe, d'ornement & de marque de force & de va-

leur. Celle du lion étoit préférée, parce qu'il y a plus de gloire à vaincre cet animal, & que la grandeur de sa peau donnoit la facilité de couvrir une grande partie du corps, & de renouer ses pates sur la poitrine. Quand dans la suite, les hommes eurent fabriqué des casques de cuivre, de fer ou de tel autre métal, ils conservèrent long-tems les oreilles de l'animal, & les placèrent aux côtés de la calotte. La crinière du lion agitée par l'action, a vraisemblablement donné l'idée de la crête qu'on ajouta aux casques de métal, & à laquelle on donna quelquefois une grandeur ridicule, peu proportionnée & au corps auquel elle étoit attachée, & à la taille de l'homme qui le portoit. Les Etrusques & les Gaulois ont surpassé les autres nations dans cet excès, auquel le desir de se rendre formidables les avoit apparemment portés. Avant l'introduction de ces crêtes énormes, les Etrusques armoient leurs casques de deux & quelquefois de trois pointes. Quant aux peuples policés, tels que les Grecs, ils ornèrent leurs casques avec des panaches composés de plumes, qui, par l'agitation du vent, ou par l'action du guerrier, produisoient un effet noble, riche & agréable. Ces ornemens qui paroissent pour la plupart avoir été formés de plumes d'autruche, étoient ordinairement établis, non sur de simples crêtes, mais sur des animaux entiers, tenus d'une petite proportion, & presque toujours choisis d'une espèce mal-faisante.

La forme de cette arme défensive fut extrêmement

mement variée. On en voyoit, ſur-tout chez les Grecs, qui pouvoient ſe rabattre ſur le viſage & le couvrir. Il y avoit auſſi des casques de cuir. Ce ſont ceux qui ſont déſignés par le mot latin *galea*. L'expreſſion *caſſis* étoit pour les casques de métal.

CASSIS. *Voyez* Casques.

CATAPHRACTI EQUITES. *Voyez* Cheval.

CATAPULTE, machine de guerre. *Voyez* Baliſte.

CATÉJE, arme Gauloiſe. C'étoit un dard fort peſant qu'on lançoit de près : ſa longueur étoit environ d'une coudée.

CATERVAIRES. On nommoit ainſi les Gladiateurs qui combattoient en troupe & ſe mêloient les uns avec les autres.

CATERVA. Dans les armées Romaines on donnoit ce nom à un corps de ſix mille hommes.

CAVALERIE. Les Romains, pendant tout le tems que dura la République, comme ſous les Rois, n'eurent aucun corps de Cavalerie, qui fût ſéparé de l'infanterie. La proportion de la cavalerie à l'infanterie fut d'abord d'un à dix, la légion de Romulus étant compoſée de trois mille hommes de pied & de trois cents chevaux. Ce rapport diminua dans la ſuite, parce que le nombre des fantaſſins augmenta avec les forces de la République, celui des cavaliers reſtant toujours le même. Dans les temps poſtérieurs où l'infanterie de la légion montoit à cinq mille hommes & au-delà, cette proportion d'un à dix revint

encore quelquefois, au moins par rapport à toute l'armée. Il paroît que depuis Romulus jusqu'à César, ce nombre de trois cents cavaliers pour chaque légion fut fixe, & c'est ce que Tite-Live appelle souvent *justus equitatus* : on ne l'augmentoit que par extraordinaire. Dans le bas Empire la cavalerie se multiplia, à mesure que la discipline s'affoiblit, & que l'on oublia que les Romains devoient leurs conquêtes à leur infanterie. *Voyez* Celeres, Char, Cheval, Chevaliers Romains.

CAVALIERS, *Aggeres*. On appeloit ainsi des élévations de terre sur lesquelles on plaçoit des machines de guerre pour les siéges : voici comme on les construisoit. On commençoit la terrasse sur le bord du fossé, & non loin en deça. On y travailloit à la faveur des mantelets qu'on élevoit fort haut, derrière lesquels les soldats travailloient à couvert des machines des assiégés. Ces sortes de mantelets n'étoient pas toujours de claies ou de fascinages, mais de peaux crues, de matelas, ou d'une espèce de rideau fait de gros cables, le tout suspendu entre des mâts fort hauts, & plantés en terre ; ce qui rompoit la force des coups de tout ce que les assiégés pouvoient y jeter. On continuoit ce travail jusqu'à la hauteur de ces rideaux suspendus, qu'on élevoit plus haut à mesure que l'ouvrage avançoit. On remplissoit en même-tems l'espace vuide de la terrasse avec des pierres, des terres, & de toute autre matière, pendant que d'autres égaloient & battoient

les terres, pour rendre le terrein ferme & capable de ſoutenir le poids des tours & des machines qu'on dreſſoit ſur la plate-forme. De ces tours, & des batteries de baliſtes & de catapultes, partoit une grêle de pierres, de fleches & de gros dards ſur les remparts & les défenſes des aſſiégés.

CAVEA. Voyez Amphithéâtre.

CECROPIS, une des Tribus des Athéniens.

CEINTURE, *Cingulum*, *Zona*, *Strophium.* Les anciens, tant hommes que femmes, portoient preſque tous des ceintures; mais rarement d'une manière horizontale comme parmi nous. Il n'y avoit guère que la ceinture *Strophium*, à l'uſage des femmes, qui ſe portât ainſi, préciſément au-deſſous du ſein, parce qu'elle ſervoit à le ſoutenir. La manière la plus ordinaire de porter la ceinture, étoit la transverſale, deſorte qu'on la nouoit ſur une épaule après l'avoir fait paſſer ſous le bras oppoſé. La ceinture militaire, *Cingulum militare*, qu'on a cru mal à propos avoir été un ceinturon tel que les nôtres, ſe nouoit auſſi ſur l'épaule, & n'étoit autre choſe que le baudrier au rapport d'Iſidore : *Balteus cingulum militare eſt dictus. Voyez* Baudrier. *Cingulum.*

CEINTURON. *Voyez* Ceinture.

CELERES. Romulus avoit d'abord établi trois Centuries de cent cavaliers chacune; il les augmenta enſuite par l'inſtitution des *Celeres* dont il compoſa ſa garde. Ces derniers étoient trois cents jeunes Cavaliers vi-

goureux, tirés des meilleures familles, & que Romulus fit choisir par les suffrages des Curies. Les trois cents Albains qu'ajouta Tullus Hostilius, ayant été distribués dans les trois Centuries, elles se trouvèrent alors composées chacune de trois cents hommes. Tarquin l'ancien les doubla, & ainsi elles comprirent dix-huit cents cavaliers; mais de manière qu'après avoir été doublés & triplés, ils gardèrent leur nom primordial de Centuries, toutes comprises sous la dénomination de *Celeres*, qui sous les Rois fut donnée à toute la cavalerie légionaire. *Voyez* Chevaliers Romains.

CELLA. Voyez Apothéque.

CENDRE. Le supplice de la cendre étoit particulier à la Perse, & on ne s'en servoit que pour les grands criminels. On emplissoit de cendre, jusqu'à une certaine hauteur, une tour des plus hautes. Du haut de cette tour, on y jetoit le criminel la tête la première; & ensuite, avec une roue, on remuoit sans cesse cette cendre autour de lui, jusqu'à ce qu'enfin elle l'étoufât.

CÉNOTAPHE. Lorsqu'on apprenoit qu'un mort n'avoit pas été inhumé, & qu'on ne pouvoit trouver son corps, on lui élevoit un tombeau qu'on nommoit *Cénotaphe*, c'est-à-dire, *tombeau vuide*.

CENS. *Voyez Census civitatis*.

CENSEURS. L'an de Rome 310, les Consuls Geganius & Quinctius se firent associer deux Magistrats inférieurs, qu'on nomma Censeurs, de la qualité de leur fonction. Elle

consistoit principalement à régler le *Census* établi par Servius Tullius. Ils ne s'attirèrent pendant quelque tems qu'une très-médiocre considération ; mais ensuite ils en acquirent une si grande, qu'à l'exception des Licteurs, ils eurent toutes les marques consulaires. Leur première institution fut de cinq ans, parce que le lustre renfermoit cet espace de tems. A la fin on réduisit à dix-huit mois l'exercice de leur ministère, quoique l'on continuât à ne les élire que de cinq ans en cinq ans. Ces charges élevèrent à un pouvoir sans bornes, ceux qui en étoient honorés. Le dénombrement du peuple, l'estimation des biens, la disposition des rangs de chacun dans la classe où la fortune l'avoit mis, & la garde du registre où s'inscrivoient les citoyens, ne furent que la moindre partie du ministère des Censeurs : leur inspection s'étendit sur la conduite & les mœurs des habitans, dont ils devinrent les Juges ; ce qui les a fait nommer par les Auteurs latins, *Censores morum*. De ce droit général ils passèrent au plus grand qu'on puisse avoir dans une République : c'étoit de déposer un Sénateur accusé de malversation ; d'ôter aux Chevaliers les chevaux & les bagues qui les distinguoient d'un ordre inférieur ; de faire descendre un Plébeïen d'une Tribu dans celle d'au-dessous ; & enfin de régler tout ce qui rendoit bonne ou mauvaise la destinée des particuliers. Durant près d'un siécle, on choisit les Censeurs dans le corps de la Noblesse, & même entre les plus éminens Patriciens ;

car on ne parvenoit à la Cenſure qu'après avoir exercé le Conſulat. Dans la ſuite des tems, les Plébéïens eurent part à cette dignité comme à toutes les autres de la République. Les Colonies mêmes n'en furent pas privées abſolument, puiſqu'elles avoient des *ſub-Cenſores* qui rendoient compte aux Cenſeurs de Rome, de l'état des Colonies, du nombre des habitans & de leurs richeſſes; & que leur rapport étoit enregiſtré dans le livre des Cenſeurs.

CENSUS CIVITATIS. C'étoit l'évaluation des biens de chaque citoyen Romain, qui ſe faiſoit avec le dénombrement du peuple dans le champ de Mars. Là les Cenſeurs aſſis dans leurs chaiſes curules, faiſoient appeler par un crieur public, chaque Tribu l'une après l'autre, & dans chaque Tribu ſucceſſivement tous ceux qui la compoſoient. Lorſque ceux-ci étoient devant le Cenſeur, ils étoient obligés de rendre compte de leurs actions, de déclarer de quelle claſſe ils étoient, de quelle centurie, de quel âge; quelle étoit leur femme, combien ils avoient d'enfans, d'esclaves, de revenus. Celui qui n'avoit point comparu devant le Cenſeur, ou qui avoit fait une fauſſe déclaration de ſes biens, étoit fouetté & vendu comme esclave, & ſes biens étoient vendus à l'encan, comme ceux d'un homme indigne de la liberté. Dans les Colonies & dans les Villes municipales, les Cenſeurs du lieu faiſoient auſſi le dénombrement des Citoyens. Ceux qui commandoient dans les Provinces faiſoient pareillement le

dénombrement des Sujets de la République, & le tout étant exactement écrit dans des Registres qu'on envoyoit aux Censeurs de Rome, le Sénat pouvoit aisément, par le moyen de ces Registres, connoître toutes les forces de l'Etat.

CENTESIMÆ suppléez *usuræ*, intérêt qui est le centiéme d'un capital quelconque par mois. C'est le plus considérable des intérêts ordinaires que produisit l'argent que les Romains faisoient valoir par le prêt durant un ou plusieurs mois. Cet intérêt étoit d'un *Sestertius* par mois pour cent *Sestertius*. On appeloit *Feneratores*, en françois *Prêteurs*, ceux dont le revenu principal consistoit dans ce commerce ; & on leur opposoit les *Prædiatores* ou *Possesseurs de terres*, gens qui vivoient du produit de leurs terres, appellées *prædia*. Les Sénateurs eux-mêmes firent pendant plusieurs siécles ce commerce qui n'avoit alors rien d'avilissant. Les Prêteurs (car nous ne pouvons rendre le mot latin *Feneratores* par *Usuriers*, ce mot-ci exprimant dans notre langue un trafic défendu.) Les Prêteurs, dis-je, plaçant leur argent pour un ou plusieurs mois, devoient en tirer chaque mois un *Sestertius* pour cent, lorsqu'ils avoient stipulé cet intérêt qui étoit autorisé par les loix, comme on le voit dans le corps du Droit Romain. Ainsi prêtant cent *Sestertius* le premier Janvier pour un mois à cet intérêt, ils devoient recevoir le premier Février suivant leurs cent *Sestertius* & un *Sestertius* de plus. D'où il s'ensuit que, si cette

ſomme étoit prêtée pour ſix mois à cet intérêt, ce prêt rendoit ſix *Seſtertius* outre le capital. En conſéquence, cent *Seſtertius* ainſi placés durant douze mois, rendoient douze *Seſtertius* outre le capital. Donc dans huit ans & quatre mois, cent *Seſtertius*, placés de cette manière, avoient donné cent autres *Seſtertius* de profit outre la ſomme principale; c'eſt-à-dire, que ce tems-là expiré, le Prêteur avoit doublé ſon capital.

Remarquons ici que les prêts & les payemens ſe faiſoient au mois & non pas à l'année, comme aujourd'hui. En effet c'étoit le premier jour de chaque mois qu'on payoit les Prêteurs, du moins quant à l'intérêt de leurs capitaux, comme c'étoit le premier jour de chaque mois que ces Prêteurs ouvroient leur bourſe. Ainſi tout intérêt d'argent à Rome étoit relatif à cette période de tems. Rarement le terme d'une année entroit-il dans le prêt, & lors même qu'on permettoit à l'Emprunteur de garder une année le capital du Prêteur, celui-ci n'en reçevoit pas moins en détail, l'intérêt de cette ſomme le premier jour de chaque mois.

L'*As* & ſes diviſions ou parties, qu'on peut voir à l'article *Livre Romaine*, ſervirent à exprimer la quotité de l'intérêt qu'un capital placé rendoit par mois. Ainſi ſuppoſé que le Prêteur ne voulût par mois que la moitié d'un *Seſtertius* pour cent *Seſtertius* qu'il prêtoit; cette moitié d'un *Seſtertius* s'appeloit *Semiſſes uſuræ* : & cet intérêt qu'on eſtimoit modéré, revient à ce que nous appe-

lerions à préſent, un demi pour cent par mois ; ce qui feroit ſix pour cent par an : car les modernes comptent le plus ſouvent par année l'intérêt & les autres profits comme les revenus. Mais pourquoi les Romains appeloient-ils cet intérêt d'un demi-centiéme par mois *Semiſſes uſuræ ?* C'eſt qu'ils regardoient le centiéme entier du capital, comme une Unité, comme un Tout, qu'ils enviſageoient dès-là comme un *As*, & qu'en conſéquence ils partageoient comme l'*As* même. Auſſi lorſque l'intérêt étoit par mois le centiéme entier du capital, ils appeloient cet intérêt *Aſſes uſuræ* ou *centeſimæ uſuræ*, employant preſque toujours au pluriel le mot *uſura* & ceux qui le modifioient. Il étoit donc naturel qu'ils diſſent *Semiſſes uſuræ* pour exprimer la moitié d'*Aſſes uſuræ*. Ceci va s'éclaircir dans l'expoſé ſuivant des divers taux de l'intérêt, toujours rapporté à un prêt pour un mois, & à un capital qu'il faut ſuppoſer de cent pièces, ſoit d'or ou d'argent.

1. *Centeſimæ uſuræ ;* le CENTIÉME entier du capital : intérêt qu'on exprimoit auſſi par *Aſſes uſuræ*, parce qu'il donnoit chaque mois le *centiéme* entier du capital, ou un pour cent par mois : ce que nous pourrions appeler aujourd'hui douze pour cent par an, ou le triple de notre denier vingt-cinq.

2. *Semiſſes uſuræ ;* la moitié du *centiéme* du capital ; ou un deux centiéme du capital, ou la moitié d'un pour cent par mois ; ce qu'on appeleroit à préſent ſix pour cent par an.

3. *Trientes usuræ* ; le tiers du *centiéme* du capital, ou un trois-centiéme du capital, ou le tiers d'un pour cent par mois. On pourroit le désigner en disant suivant l'usage moderne, que c'est quatre pour cent par an, ou notre denier vingt-cinq.

4. *Quadrantes usuræ* ; le quart du *centiéme* du capital, ou un quatre-centiéme du capital, ou le quart d'un pour cent par mois ; ce qu'on exprimeroit aujourd'hui par trois pour cent par an.

5. *Sextantes usuræ* ; le sixiéme du *centiéme* du capital ; ou le sixiéme d'un pour cent par mois : ce seroit dans notre usage actuel deux pour cent par an, ou le denier cinquante.

6. *Unciæ usuræ* ; le douziéme du *centiéme* du capital. Les Romains appeloient *uncia* la douziéme partie d'un Tout quelconque (*V. As & Livre Romaine.*) Or ce douziéme ou cette *uncia* du centiéme est juste le douziéme d'un pour cent par mois, ou le douze-centiéme du capital par mois. Cet intérêt s'exprime aussi par *unciarium fenus*. On diroit aujourd'hui, un pour cent par an, ou le denier cent.

7. *Quincunces usuræ* ; cinq douziémes ou cinq *unciæ* du *centiéme* du capital ; ou cinq douziémes d'un pour cent par mois : c'est ce qu'on pourroit exprimer à présent en disant, cinq pour cent par an ; ce qui revient à notre denier vingt.

Semisses usuræ. *Voyez* le n°. 2.

8. *Septunces usuræ* ; sept douziémes ou sept *unciæ* du *centiéme* du capital ; ou sept douziémes d'un pour cent par mois. On pour-

roit exprimer aujourd'hui cet intérêt par ſept pour cent par an.

9. *Beſſes uſuræ*; huit douziémes ou huit *unciæ*, ou les deux tiers du *centiéme* du capital, ou enfin huit douziémes d'un pour cent par mois; ce qui reviendroit à préſent à huit pour cent par an; c'eſt-à-dire, au double de notre denier vingt-cinq.

10. *Dodrantes uſuræ*; neuf douziémes ou neuf *unciæ*, ou les trois quarts du *centiéme* du capital, ou enfin neuf douziémes d'un pour cent par mois : ce qui peut s'exprimer aujourd'hui en diſant neuf pour cent par an.

11. *Dextantes uſuræ*; dix douziémes, ou dix *unciæ* du *centiéme* du capital, ou dix douziémes d'un pour cent par mois. Ce feroit à préſent dix pour cent, ou notre denier dix.

12. *Deunces uſuræ*; onze douziémes, ou onze *unciæ* du *centiéme* du capital, ou onze douziémes d'un pour cent par mois : ce qui reviendroit dans notre uſage à onze pour cent par an.

Aſſes uſuræ. Voyez le n°. 1.

On voit aſſez que quand le Prêteur avoit ſtipulé deux pour cent par mois, cet intérêt faiſoit le cinquantiéme du capital, & comme il étoit double du centiéme, il étoit appelé *binæ centeſimæ* : ç'auroit donc été vingt-quatre pour cent par an : ce qui approche de notre denier quatre qui eſt vingt-cinq pour cent par an. *Ternæ centeſimæ* vouloit dire trois pour cent par mois; ce qui auroit produit *trente-ſix* pour cent par an; ceci n'eſt pas beaucoup

plus confidérable que notre denier trois qui eft 33 ⅓ pour cent par an. *Quaternæ centesimæ* fignifioit quatre pour cent par mois ; & cet intérêt auroit donné quarante-huit pour cent par an : ce qui approche de notre denier deux qui eft cinquante pour cent par an. Mais tout intérêt au-deffus d'un pour cent par mois fut défendu fous les Empereurs dans le prêt ordinaire.

Paffons aux intérêts moindres que celui qu'indique *Unciæ ufuræ*. L'expreffion de ces intérêts étoit toujours tirée des parties de l'*uncia* ; laquelle *uncia* eft ici comme l'*As* ou le Tout, auquel fe rapportent ces fractions d'intérêts.

13. *Semunciæ ufuræ* ; la moitié de l'intérêt défigné par *unciæ ufuræ*, c'eft-à-dire, le vingt-quatriéme d'un pour cent par mois ; nous dirions à préfent un demi pour cent par an : ce qui feroit le denier deux-cent, lequel pour cent écus prêtés pour un an, donneroit un demi écu d'intérêt par année, c'eft-à-dire, trente fous.

14. *Sicilici ufuræ* ; le quart de *unciæ ufuræ* ou le quarante-huitiéme d'un pour cent par mois (aujourd'hui un quart pour cent par an ; ce qui feroit le denier quatre-cent, lequel pour cent écus prêtés pour un an, donneroit un quart d'écu d'intérêt annuel, c'eft-à-dire, quinze fous.)

15. *Duellæ ufuræ*, le tiers de *unciæ ufuræ* ou le trente-fixiéme d'un pour cent par mois (aujourd'hui le tiers d'un pour cent par an ; ce qui feroit le denier trois-cent, lequel pour

cent écus prêtés pour un an, donneroit un tiers d'écu, ou vingt ſous d'intérêt annuel.) Cet intérêt s'exprime également par *binæ ſextulæ uſuræ*.

16. *Sextulæ uſuræ*; le ſixiéme, ou demi-tiers de *unciæ uſuræ*, ou le ſoixante-douziéme d'un pour cent par mois (aujourd'hui le ſixiéme d'un pour cent par an; ce qui ſeroit le denier ſix-cent, lequel pour cent écus prêtés pour un an, donneroit dix ſous d'intérêt annuel.)

17. *Dimidiæ ſextulæ uſuræ*; le douziéme de *unciæ uſuræ*, ou le cent quarante-quatriéme d'un pour cent par mois (aujourd'hui le douziéme d'un pour cent par an; ce qui ſeroit le denier douze-cent, lequel pour cent écus prêtés pour un an, donneroit cinq ſous d'intérêt annuel.) Cet intérêt s'exprime également par *bina ſcriptula uſuræ*.

18. *Scriptula uſuræ*, le vingt-quatriéme de *unciæ uſuræ*, ou le deux cent quatre-vingt-huitiéme d'un pour cent par mois (aujourd'hui le vingt-quatriéme d'un pour cent par an; ce qui pour cent écus prêtés pour un an, donneroit deux ſous & demi d'intérêt annuel.)

Juſqu'à préſent on a vu l'intérêt des Romains exprimé avec *uſuræ* précédé d'un autre mot, & celui-ci quelquefois accompagné d'un adjectif, comme *Beſſes uſuræ*, comme *dimidiæ ſextulæ uſuræ*, &c. mais il falloit en certains cas que l'expreſſion de l'intérêt fût plus compoſée : en voici quelques exemples.

19. *Unciæ ſemunciæ uſuræ*; le douziéme &

le vingt-quatriéme d'un pour cent par mois; fractions qui étant réduites, font le huitiéme d'un pour cent par mois. (Ce feroit aujourd'hui un & demi pour cent par an; ce qui pour cent écus prêtés pour un an, donneroit un écu & demi [ou 4 liv. 10 fols] d'intérêt annuel.) Cet intérêt s'exprime auffi par *fefcunciæ ufuræ*.

20. *Dextantes femunciæ ufuræ ;* dix douziémes & un vingt-quatriéme d'un pour cent par mois; fractions qui étant réduites, font fept huitiémes d'un pour cent par mois. (Ce feroit aujourd'hui dix & demi pour cent par an; ce qui pour cent écus prêtés pour un an, donneroit dix écus & demi, ou 31 l. 10 f. d'intérêt annuel.)

21. *Sextantes ficilici ufuræ ;* le fixiéme & le quarante-huitiéme d'un pour cent par mois; fractions qui étant réduites, font trois feiziémes d'un pour cent par mois. Ce feroit aujourd'hui deux & un quart pour cent par an; ce qui pour cent écus prêtés pour un an, donneroit deux écus & un quart, ou 6 liv. 15 f. d'intérêt annuel.

22. *Semiffes fextulæ fcriptula ufuræ ;* un demi, un foixante-douziéme, & un cent quarante-quatriéme d'un pour cent par mois; fractions qui étant réduites, font vingt-cinq quarante-huitiémes ($\frac{25}{48}$) d'un pour cent par mois. Ce feroit dans la fuppofition de cent écus prêtés pour un an, 18 liv. 12 f. 6 den. d'intérêt annuel : car *Semiffes ufuræ* font fix pour cent par an, c'eft-à-dire, fix écus ou 18 liv. d'intérêt annuel ; *Sextulæ ufuræ* font

dix sous d'intérêt par an; & *scriptula usuræ*, sont dans la même supposition deux sous & demi d'intérêt annuel.

Cet intérêt s'exprime aussi par *Semisses quina scriptula usuræ*. Or comme *quina scriptula* sont cinq fois deux sous & demi, ou douze sous six deniers, il est évident que ces deux phrases ont la même signification.

23. *Millesima usura*. Seneque ayant écrit *usuram haud millesimam* (*de irâ*, *lib.* 3, *c.* 33,) est le seul qui nous fournisse cette façon de parler : & on voit qu'*usura millesima* signifieroit le dixiéme d'un pour cent par mois. Ainsi pour cent écus prêtés pour un mois, ce seroit le dixiéme d'un écu d'intérêt par mois, ou six sous d'intérêt par mois, & par conséquent par an un écu & un cinquiéme d'écu, ou 3 liv. 12 s. d'intérêt annuel. On pourroit rendre cet intérêt à peu près en ces termes, *unciæ sextulæ scriptula usuræ* : car *unciæ usuræ*, comme on l'a vu, donne 3 liv. par an, *sextulæ* donne dix sous par an, & *scriptula* deux sous six deniers par an : ce qui feroit par an, 3 liv. 12 s. 6 d. d'intérêt. On voit assez que l'intérêt que Seneque avoit dans l'esprit en écrivant *usuram haud millesimam*, étoit celui que désigne *unciæ usuræ*. Car, comme on l'a vu au nombre 6, *unciæ usuræ* signifie le douze-centiéme du capital par mois, intérêt plus foible sans doute que le millième qu'indiqueroit *millesima usura*.

C'en est assez pour faire connoître comment les Romains exprimoient leurs intérêts ; mais on l'a dit au mot *As*, l'usage des di-

visions de l'*As* étoit illimité. Qu'il soit permis d'en citer deux exemples. Pline le naturaliste parlant de la Lune, *lib.* 18, *c.* 32, *vers. fin.* nous fournira le premier. Voici ses termes.

24. *Ad primæ horæ nocturnæ dextantem sicilicum sub terra aget* (*Luna.*) Ils signifient que la Lune sera sous la terre jusqu'à la cinquante-uniéme minute & un quart de la première heure de la nuit. Pour se convaincre que tel est le sens de Pline, on n'a qu'à se rappeler 1°. que *dextans* signifie les dix douziémes ($\frac{10}{12}$) d'un Tout quelconque : or $\frac{10}{12}$ ou $\frac{5}{6}$ sont la même fraction ; & les cinq sixiémes du Tout dont il s'agit, lequel est une *heure*, sont ce que nous appelons à présent cinquante minutes. 2°. *Sicilicus* ou *sicilicum* est le quarante-huitiéme $\frac{1}{48}$ d'un Tout quelconque : quel est donc le quarante-huitiéme d'une *heure*, puisque c'est le Tout en question ? Ce quarante-huitiéme est une minute & un quart, c'est-à-dire dans le langage des modernes, une minute & quinze secondes.

Voici l'autre exemple : c'est une inscription antique publiée par Fabretti & que rapporte M. Gesner dans son *Novus linguæ latinæ Thesaurus* à la fin du mot *Scriptulum.*

25. SILVANA QUE HIC DORMIT. VIXIT ANN. XXI. MENS. III. HOR. IV. SCRUPULOS VI.

J'observe d'abord que *scrupulus* ou *scrupulum* ou *scripulum* sont ici la même chose que *scriptulum* ; & je traduis ainsi l'inscription. *Silvana qui repose ici, a vêcu* 21 *ans, trois mois, quatre heures, une minute & un quart.* Ce qui se vérifie ainsi. Il est constant que la

ſextula contient quatre *ſcrupulus* ; donc les ſix *ſcrupulus* font une *ſextula* & demie. Enſuite je vois qu'une *ſextula* eſt un ſoixante-douziéme du Tout en queſtion, lequel eſt une *heure*. Or une heure eſt compoſée de 3600 ſecondes, nombre dont le ſoixante-douziéme eſt cinquante ſecondes. Ces cinquante ſecondes ſont la *ſextula* ; & la moitié de la *ſextula* indique vingt-cinq ſecondes. D'où je conclus que *ſcrupulos VI* ſignifient ſoixante-quinze ſecondes, c'eſt-à-dire, une minute & quinze ſecondes, ou une minute & un quart.

CENTUMVIRS, Magiſtrats Romains au nombre de cent cinq, qui étant tirés de toutes les Tribus, trois de chacune, formoient comme le Conſeil de tout le peuple. Ces Juges rendoient la juſtice dans les cauſes les plus importantes, & il n'y avoit point d'appel de leurs jugemens. Il paroît qu'ils furent créés lorſque le peuple fut partagé pour la première fois en trente-cinq Tribus, environ l'an de Rome 519. Après le regne d'Auguſte le nombre des Centumvirs monta juſqu'a cent quatre-vingt. Le Préteur préſidoit à leur jugement, & c'étoit par ſon ordre que les Decemvirs qui avoient ſur eux une ſorte de prééminence, les aſſembloient. Ils étoient diſtribués en quatre Tribunaux, entre leſquels le Préteur tenoit, pour ainſi dire, la balance. *V.* Préteur.

CENTURIATA COMITIA. Voyez Comices.

CENTURIE. C'étoit une diviſion du peuple Romain, tant pour le civil que pour le mili-

taire, le peuple à Rome étant partagé en Centuries de familles, comme les légions en Centuries de ſoldats. Quand on tenoit les grands comices ou aſſemblées du peuple, qu'on nommoit *Comitia Centuriata*, on donnoit les voix par Centuries; ce qui ſe faiſoit néanmoins dans un ordre admirable & ſans confuſion; chaque Centurie ayant un chef appelé *Rogator*, qui recueilloit les ſuffrages de ceux de ſa Centurie, & qui parloit pour tous les autres. Les ſuffrages de la Centurie qui opinoit la première, étant d'un très-grand poids, parce qu'ordinairement elle donnoit le ton aux autres, on tiroit au ſort celle qui commenceroit à donner ſa voix, & on l'appeloit pour cette raiſon *Centuria prærogativa*. C'étoit dans ces aſſemblées qu'on éliſoit les Conſuls, les Préteurs, les Cenſeurs, &c.

Dans ſa première inſtitution, la Centurie militaire étoit compoſée de cent hommes, d'où elle avoit tiré ſon nom. Depuis elle n'en eut que ſoixante parmi les Haſtaires & les Princes; & que trente parmi les Triaires. On nommoit *Centurions* les chefs de ces Centuries ou de ces Compagnies.

CENTURION, Officier qui commandoit une compagnie de cent hommes. Les Tribuns, par ordre des Conſuls, choiſiſſoient les Centurions dans tous les ordres des ſoldats, excepté dans celui des Vélites, en quoi l'on avoit ſur-tout égard à la valeur. Ils s'avançoient, en paſſant d'un ordre dans un autre, de ſorte que le Centurion de la dixiéme compagnie des Piquiers, montoit à la dixiéme compa-

gnie de ceux qu'on appeloit *Principes*. De celle-ci il passoit à la dixiéme de ceux qu'on appeloit *Triaires*, &c. On passoit ainsi d'une compagnie inférieure à une plus élevée. Un Centurion après avoir été le dixiéme, devenoit le neuviéme, le huitiéme, & ainsi de suite, jusqu'au premier Centurion. Le grade de premier Centurion étoit fort considérable, étant le premier des Centurions; c'est pourquoi il étoit admis au conseil de guerre avec les Tribuns; il recevoit les ordres du Général; il avoit des gratifications considérables, & étoit sur le pied de Chevalier Romain. Son principal emploi étoit de défendre l'Aigle. *Voyez* Primipile.

CERAMIQUE. C'étoit, selon Pausanias, une rue d'Athènes ainsi nommée de Ceramus, fils de Bacchus & d'Ariane. Cette rue avoit donné son nom au quartier de la ville où elle étoit. On y voyoit quantité d'édifices magnifiques, des temples, des portiques, des théatres, &c. Il y avoit dans un des fauxbourgs de la même ville, un endroit nommé aussi *Céramique*, parce que, dit-on, un certain *Corœbus*, y avoit inventé le métier de travailler l'argile, & d'en faire des vases, de la tuile, &c. de *ceramos*, mot grec qui signifie *argile*. Le Ceramique du fauxbourg étoit très-étendu, & célèbre par les jardins d'Academus & par le grand nombre de tombeaux qu'on y avoit élévés à la gloire des bons citoyens, de ceux sur-tout qui étoient morts les armes à la main en combattant pour la Patrie.

CERAMIUS, mesure ancienne pour les liquides, la même que l'Amphore. *Voyez* Amphore.

CEREALES, fêtes Greques & Romaines qu'on célébroit en réjouissance de ce que Cérès avoit retrouvé sa fille Proserpine.

CEREALIS ÆDILIS. *Voyez* Annona, Ediles.

CERNUATEURS. C'étoit chez les Romains une espèce de Sauteurs.

CEROGRAPHE, ou Cachet. *Cerographus*. *Voyez* Anneau.

CERVINIUS CADUS. *Voyez* Métrétès.

CESSION en droit *Voyez* Mancipation.

CESTE. Ce mot a chez les Anciens trois significations fort différentes. C'est premièrement le nom qu'Homère donne à la fameuse ceinture de Vénus. Dans cette ceinture, dit le Poëte, se trouvoient tous les charmes les plus séducteurs, les attraits, l'amour, les desirs, les amusemens, les entretiens secrets, les innocentes tromperies & le charmant badinage, qui insensiblement surprend l'esprit & le cœur des plus sages. *Iliad. l.* 14.

2°. *Ceste* chez les Grecs signifioit en général une ceinture; mais outre la signification particulière qui lui est restée pour *le Ceste de Venus*, il en avoit encore une autre pour marquer une ceinture de laine qu'une fille mettoit le jour de ses nôces, & que son mari délioit en silence, quand on la lui avoit menée en sa maison.

3°. Le *Ceste* étoit un gantelet ou brassard garni de plomb, de fer ou d'airain, & quel-

quefois de tous enſemble, dont s'armoient ceux qui diſputoient le prix du pugilat. Entelle, dit Virgile, jette ſur l'arène deux Ceſtes d'un poids énorme, dont Eryx avoit coutume d'armer ſes bras pour ce genre de combats. La vue de ces deux effroyables Ceſtes, formés de ſept cuirs, garnis de plomb & de fer, ſurprit tous les ſpectateurs. *Eneid. l. 5.*

CETRA. Voyez Bouclier.

CHAISE CURULE. *Voyez* Curule.

CHALCÉIES, fêtes qu'on célébroit à Athènes en l'honneur de Minerve, comme déeſſe des arts, pour la remercier de ce qu'on prétendoit tenir d'elle l'art de façonner l'airain.

CHALCIŒCIES, fêtes qu'on célébroit à Sparte, & qui avoient à peu près le même objet que les *Chalcéies* d'Athènes.

CHALCOS, très-petite pièce de monnoie greque, qui ne faiſoit que la ſixiéme, & ſelon quelques-uns, que la huitiéme partie de l'obole.

CHAMEAUX. En Orient on employoit les chameaux dans la guerre, & pour porter le bagage, & même dans les combats. Ils avoient cela de commode, que dans les pays arides & ſablonneux, ils ſupportoient aiſément la ſoif. On voit dans Tite-Live des Archers Arabes montés ſur des chameaux avec des épées longues de ſix pieds, afin de pouvoir atteindre l'ennemi du haut de ces grands animaux. Quelquefois deux Archers Arabes montoient enſemble le même chameau, adoſſés l'un contre l'autre, afin de pouvoir, même

en fuyant, tirer des flèches contre ceux qui les pourſuivoient.

CHAPEAU. On voit par des ſtatues & des bas-reliefs antiques, que les Grecs & les Romains ſe ſervoient quelquefois de chapeaux, tels à peu près que les nôtres. En général les hommes & les femmes avoient ordinairement la tête nue; mais les voyageurs & ceux qui vivant à la campagne, avoient beſoin de ſe garantir du ſoleil & de la pluie, ſe couvroient d'un chapeau détrouſſé de tous côtés & dont la forme étoit peu profonde. Il s'attachoit avec des rubans noués ſous le cou, & ſi l'on vouloit avoir la tête découverte, le chapeau ſe jetoit en arrière ſur les épaules où il reſtoit ſuſpendu. Les femmes, mais ſeulement en voyage ou à la promenade, portoient auſſi, pour ſe garantir de la chaleur du ſoleil, un chapeau aſſez ſemblable aux chapeaux de paille dont ſe ſervent les femmes de Lombardie. *M. Winckelmann.*

CHAR. Les premiers chars qu'on fit, étoient un ouvrage informe & groſſier, monté ſur deux roues, tel à peu près que nos tombereaux. Les Phrygiens furent les premiers qui en firent à quatre roues, & les Scythes en mirent juſqu'à ſix, ce qui n'eſt pas étonnant pour ces derniers, dont les tombereaux étoient des eſpèces de maiſons mobiles pour leurs femmes & leurs enfans. Ces voitures qui furent d'abord inventées pour la vie civile, furent bientôt employées pour la guerre & dans les combats; mais pour cela il fallut leur donner plus de légéreté. On fit donc une char-

pente la moins massive qu'il fut possible, de sorte, qu'à l'exception des roues qui étoient de chêne, & des brancards, qui avec les timons étoient de frêne ou d'orme, tout le reste fut de sapin. A la légéreté de ces chars, on joignit par degrés, une grande magnificence. On commença par couvrir les roues de lames d'étain. Ensuite on ajouta divers ornemens aux chars mêmes, jusqu'à ce qu'enfin on en vit qui étoient entiérement garnis d'or, d'argent & d'ivoire. Comme il n'y avoit ordinairement que les Grands & les premiers Officiers d'une armée qui se servissent de chars pour aller au combat, on gardoit ces chars avec grand soin dans les familles, qui les regardoient comme des monumens & des titres de noblesse. L'usage de ces chars dans les batailles, devoit être très-difficile & très-embarrassant. Je ne comprends pas, dit Madame Dacier, comment les Grecs, qui étoient si sages, se sont servis si long-tems de chars au lieu de cavalerie, & comment ils n'ont point vu les grands inconvéniens qui en naissoient. Je ne parle point de la difficulté de manier un char, bien plus grande que celle de manier un cheval, ni du grand terrein que les chars occupoient : je dis seulement qu'il y avoit deux hommes sur chaque char ; ces deux hommes étoient des gens considérables, & tous deux propres au combat ; il n'y en avoit pourtant qu'un qui combattît, l'autre n'étoit occupé qu'à conduire les chevaux. De deux hommes en voilà donc un en pure perte. De plus, il y avoit des chars non-seulement à

deux, mais à trois & à quatre chevaux pour un ſeul homme de guerre, autre perte qui méritoit quelque attention.... Il me ſemble, ajoute Madame Dacier, qu'on ne voit la cavalerie proprement dite, diſtinguée des chars que vers le tems de Samuel & de Saül, cent vingt ans après le ſiége de Troye. Ce qu'il y a encore de plus étonnant, c'eſt qu'après que l'expérience eut fait connoître l'avantage de la cavalerie proprement dite, on ne la ſubſtitua pas entiérement à l'uſage des chars de guerre.

Pour remédier à une partie de l'inconvénient des chars de guerre, Cyrus en changea la forme, & doubla le nombre des combattans, en mettant le conducteur en état de combattre lui-même : & comme ce Prince y ajouta des faulx, on lui attribua l'invention de cet appareil, qui les rendoit plus terribles, quoique long-tems avant lui, on ſe ſoit ſervi dans les combats de ces chariots armés de faulx. Voici, ſelon M. Rollin, d'après Xénophon, ce que fit Cyrus pour perfectionner les chars de guerre. Il fit les roues plus fortes, afin qu'elles ne puſſent être facilement briſées, & allongea les aiſſieux, afin de leur donner une aſſiette plus ferme. Il ajouta à chaque bout de l'aiſſieu des faulx longues de trois pieds, qui étoient diſpoſées horizontalement ; & ſous le même aiſſieu, il en mit d'autres tournées contre terre, pour couper en pièces ſoit hommes, ſoit chevaux, que l'impétuoſité des chariots avoit renverſés. Il paroit par différens endroits des Auteurs, que

que dans la ſuite on ajouta encore au bout du timon, deux longues pointes, pour percer tout ce qui ſe préſentoit; & qu'on arma le derrière du chariot de pluſieurs rangs de lames tranchantes & aiguës, pour empêcher qu'on n'y pût monter. Ces chariots furent en uſage dans tout l'Orient pendant pluſieurs ſiécles, jusqu'à ce que l'art de la guerre s'étant perfectionné, on inventa pluſieurs moyens pour les rendre inutiles; ce qui obligea d'y renoncer entiérement.

C'étoit chez les Grecs un mérite que de poſſéder parfaitement l'art de conduire un char. Il y avoit pour ceux qui s'y diſtinguoient, de grands honneurs & des prix qu'on diſputoit dans les jeux ſolennels, ſur-tout dans les Olympiques. Ces courſes de chars paſſèrent d'Olympie à Rome, où elles furent un des plus brillants ſpectacles du Cirque. Les chars dont on ſe ſervoit pour cela, étoient très-legers & faits de manière qu'on y montoit par derrière, le devant étant relevé en demi-cercle, preſque jusqu'à hauteur d'appui. Quatre chevaux vigoureux attelés de front à un de ces chars, l'entraînoient avec une rapidité étonnante. Auſſi ces courſes de chariots ne ſe faiſoient pas ſans danger; car comme le mouvement des roues étoit fort rapide, & qu'il falloit friſer le but en tournant, pour peu qu'on manquât à prendre le tour, le chariot étoit mis en pièces, & celui qui le conduiſoit pouvoit être dangereuſement bleſſé. La figure de ces chars, qui eſt venue jusqu'à nous, auſſi-bien que celle des chars de triomphe qui leur reſſem-

bloient parfaitement, mais en grand, donne lieu de croire que telle étoit aussi celle des chars de guerre & de la plupart des autres, sur-tout de ceux dont on se servoit pour les voyages ou pour se transporter d'un lieu à un autre, comme nous le faisons par le moyen de nos carosses, avec lesquels néanmoins ces chars n'avoient presque aucune ressemblance. C'est très-improprement que pour l'usage que les Romains faisoient du char pour la vie civile, ne l'ayant jamais employé pour la guerre, on traduit communément le mot *currus* par *carosse*; celui de *rheda* par *caleche*; celui de *cisium* par *chaise de poste*, &c. car celles de nos voitures que nous nommons ainsi, sont bien différentes de toutes les voitures anciennes. Les Romains avoient 16 ou 17 espèces de chars, qui avoient chacune une dénomination particulière, & chacune une différence certaine; mais c'étoient toujours des chars ou chariots, qu'on peut nommer ainsi en y ajoutant une épithéte ou quelques mots pour en fixer l'idée. En attendant que nous ayons quelque chose de plus précis sur cette matière, il semble qu'on pourroit les rendre en notre langue de la manière suivante. *Currus*, char; *biga*, char à deux chevaux; *quadriga*, char à quatre chevaux; *petoritum*, char à quatre roues; *carpentum*, chariot leger; *rheda*, char leger, à peu près semblable au *carpentum*, tous deux à quatre roues. *Cisium*, *birotum* & *synoris*, trois espèces différentes de petits chariots à deux roues. *Carruca*, grand char à l'usage de la campagne; *sarracum*, char fort & grossier

pour transporter les fardeaux pésans ; *plaustrum*, chariot à l'usage des champs ; *arcirma*, petit chariot ; *epirhedium* & *arcera*, petits chariots couverts ; *covinum*, chariot dont les Celtes se servoient pour voyager ; quand ils en faisoient usage pour la guerre, ils l'armoient de faulx ; *thensa*, espèce de char, ou plutôt de brancard, sur lequel on portoit les statues des dieux. *Cantherium* ou *cantherinum*, sorte de chariot consacré à Bacchus. Tous ces chars & chariots n'avoient d'autre ressemblance avec nos carosses & nos caleches, qu'en ce qu'ils avoient des roues & qu'ils étoient tirés par des chevaux, aucune de ces voitures n'étant suspendue ; ce qui les rendoit dures & fatigantes. Il y en avoit de plus douces pour les riches qui vouloient commodément se transporter d'un lieu à un autre. Ils se servoient pour cela de l'*esseda* ou *essedum*, du *pilentum* ou de la basterne, *basterna*, toutes espèces de litières dans lesquelles on pouvoit s'asseoir, & que des esclaves portoient sur leurs épaules. Quand on avoit un long trajet à faire, on faisoit porter ces sortes de litières par des mulets, & même quelquefois par des chevaux, un devant & l'autre derrière ; ce qui a sans doute induit en erreur ceux qui ont pensé que ces voitures étoient entiérement conformes à nos carosses, & parce qu'elles étoient suspendues, & parce qu'on y atteloit souvent des mulets ou des chevaux ; mais cette suspension, comme on vient de le voir, n'avoit rien de commun avec celle de nos carosses ; & si on y atteloit

des mulets ou des chevaux, c'étoit non pour tirer ces voitures, mais pour les porter. *Voyez* Cheval.

CHARIOTS armés de faulx. *Voyez* Char.

CHARISIES ou CHARISTIES, fêtes Romaines, pendant lesquelles on faisoit des festins où on n'admettoit que des parens & des alliés. Les Romains avoient emprunté ces fêtes des Grecs qui les célébroient en l'honneur des Graces.

CHARON. *Voyez* Funérailles.

CHASSE, un des plus anciens & peut-être le plus ancien de tous les exercices du corps. Dans les premiers tems, il suffisoit d'y exceller pour se faire une très-grande réputation, de sorte que c'étoit ordinairement le seul mérite des héros fabuleux : mais aussi c'étoit communément un exercice périlleux, & qui demandoit beaucoup d'adresse & de force, lorsqu'il s'agissoit d'exterminer les bêtes sauvages, qui s'étoient beaucoup multipliées. Les avantages que la société en recevoit, la décidoient à se mettre sous la protection de ces Chasseurs, dont elle se faisoit des chefs, des capitaines, des rois. De nos jours encore, la chasse est un des plus nobles exercices des Princes & des Grands.

Un des spectacles de l'amphithéâtre & du Cirque à Rome, étoit la représentation d'une chasse, qui consistoit dans des combats de bêtes entr'elles ou contre des hommes. Ce n'étoit quelquefois qu'une simple montre de Bêtes qu'on faisoit promener dans l'arène. Quelquefois aussi on se contentoit de faire

voir des bêtes apprivoiſées enſemble, comme un lion & un liévre. Pour la décoration de ce ſpectacle, on plantoit ordinairement des arbres dans l'arène de l'amphithéatre, afin qu'elle reſſemblât à une forêt. Dans les derniers tems de la République, on donnoit ſouvent au peuple de ces ſortes de ſpectacles, & pour cet effet, on faiſoit venir des pays éloignés, avec des frais immenſes, une multitude incroyable de bêtes ſauvages, comme lions, tigres, léopards, éléphans, &c. qu'on nourriſſoit juſqu'au tems de ces ſpectacles. Quelquefois c'étoit le peuple même qui tuoit ces bêtes à coups de fléches : mais plus ordinairement on les faiſoit combattre contre l'eſpèce de gladiateurs qu'on nommoit *Bestiaires*. *Voyez* Beſtiaires.

CHAUSSURE. Les Anciens alloient pieds nuds. La première chauſſure dont ils aient fait uſage, conſiſtoit dans une ſimple ſemelle qu'ils attachoient par deſſus le pied avec des courroies, encore ne s'en ſervoient-ils que quand ils étoient en voyage, & qu'ils alloient à la chaſſe ou à la guerre. Dans ce dernier cas, ils ajoutoient à la ſemelle une eſpéce de demie bottine de cuivre ou d'airain, qui ne leur couvroit que le pied & le devant de la jambe. A la ſemelle ſuccéda une ſorte de ſandale qui couvroit le pied & qui ſe nouoit avec des cordons qui remontoient juſqu'au gras de la jambe. Les femmes allèrent long-tems nu-pieds, comme les hommes; mais quand l'uſage des ſandales fut introduit, elles en portèrent de très-riches

& de diverſes couleurs. Elles ſe ſervoient auſſi de la ſemelle qu'elles aſſujettiſſoient ſous le pied par le moyen de bandelettes ou rubans, qui après s'être croiſés ſur le pied & au-deſſus du talon, ſe nouoient entre la cheville du pied & le mollet de la jambe. Il paroît que c'eſt chez les Romains que la chauſſure a pris une forme un peu plus approchante de la nôtre. Dès les premiers tems de la République, le Peuple & les Sénateurs mêmes, avoient une chauſſure de cuir non apprêté, & qui leur couvroit une grande partie de la jambe. Il n'y avoit que ceux qui avoient paſſé par les charges Curules qui euſſent droit de porter une chauſſure plus baſſe, rouge ou jaune, de peau molle & aprêtée. Cependant il ſemble qu'ils n'en faiſoient uſage que dans les jours ſolennels. Dans la ſuite tous les Romains commencèrent à porter des ſouliers de peau molle & aprêtée. Mais ceux des Patriciens étoient plus hauts que ceux des autres, dont ils étoient encore diſtingués par la figure d'un croiſſant ou de la lettre C, qui marquoit le nombre centénaire, parce qu'au commencement les Sénateurs Patriciens étoient au nombre de cent. Il paroît auſſi qu'à Rome le plus ſouvent on portoit ſeulement une eſpèce de pantoufles. Les Anciens ne connurent point du tout l'uſage des bas; mais les perſonnes infirmes ou délicates s'enveloppoient les jambes avec des bandes d'étoffes.

CHELYS, eſpèce de lyre. *Voyez* Lyre.

CHÉME, meſure greque. Le grand Chéme

étoit une mesure de terres ou d'agriculture. Le petit étoit le trentiéme de la Kotyle. Il contenoit en eau le poids de deux de nos gros, neuf grains & trois cinquiémes.

CHEMIN DU JOUR DU SABBAT. Il ne pouvoit être que de cinq stades : ce qui faisoit une mesure itinéraire chez les Hébreux.

CHENIX. Voyez Chœnix.

CHEVAL. Cet animal, qui dans son air, dans son encolure & dans sa marche, a quelque chose de guerrier, a servi pour les combats dès la plus haute antiquité. Ce ne fut pas cependant comme ce que nous appelons cavalerie, qu'on commença à employer les chevaux; mais ils furent attelés à des chars, de dessus lesquels on lançoit des traits & des javelots contre les ennemis. L'usage de la cavalerie, tel à peu près qu'il est venu jusqu'à nous, est néanmoins très-ancien. En plusieurs pays, les cavaliers & les chevaux étoient tout couverts de fer; & c'est ce qu'on appeloit *cataphracti equites*. Mais, ce qu'on a peine à comprendre, chez tous les peuples anciens, les chevaux n'avoient ni selle, ni étriers, & les cavaliers étoient sans bottes. Avant l'an 385 de notre Ere, les chevaux de monture n'étoient couverts que de housses ou de tapis, au lieu de selles; & ce n'est que dans une loi de cette année-là qu'on découvre l'usage des selles. L'éducation, l'exercice, l'habitude avoient accoutumé à se passer de ces secours, & même à ne pas s'appercevoir qu'ils manquoient. Il y avoit des cavaliers, tels que les Numides, qui ne connoissoient pas

l'usage des brides pour conduire leurs chevaux, & qui cependant, par le seul ton de la voix, ou par l'impression du talon & de l'éperon, les faisoient avancer, reculer, arrêter, tourner à droite & à gauche ; en un mot qui leur faisoient faire tous les mouvemens des chevaux le mieux disciplinés. Quelquefois, menant ensemble deux chevaux, ils sautoient de l'un sur l'autre dans le fort du combat, pour soulager le premier lorsqu'il étoit fatigué.

La manière dont les Anciens atteloient les chevaux à un char, étoit bien différente de la nôtre. Ils n'en mettoient ordinairement ni moins de deux, ni plus de quatre, & toujours de front. On fit d'abord des chars à deux timons ; mais tellement disposés, que chaque timon étoit entre deux chevaux, ensorte qu'entre les deux timons il y avoit deux chevaux, & en dehors un cheval à droite, & un autre à gauche. Clisthène de Sicyone fut le premier qui, pour remédier à l'incommodité de cet attelage, inventa les chars à un seul timon, auquel on atteloit d'abord deux chevaux, l'un à droite & l'autre à gauche, & les deux autres chevaux qu'on y joignoit, un de chaque côté, n'étoient attachés au timon que par des traits, comme nos chevaux de volée ; mais toujours de manière que les quatre chevaux étoient de front, & que le cocher tenoit également les rênes des brides de tous les chevaux. C'étoit des chars de cette dernière espéce à un seul timon, qu'on se servoit dans les jeux du Cirque.

On ferroit les chevaux dès le tems d'Homère, & s'il faut prendre à la lettre l'expression de ce Poëte, c'étoit avec de l'*airain* façonné en forme de croissant, comme l'explique Eustathe. Madame Dacier fait remarquer que dès ce même-tems, l'art de monter à cheval & de dresser les chevaux, étoit déjà porté à une si grande perfection, qu'un homme seul menoit plusieurs chevaux, & sautoit de l'un sur l'autre en courant à toute bride.

Il y avoit chez les Anciens une manière de monter à cheval, qu'on nommoit *s'élancer de la pique*, & qui consistoit en ceci. Le cavalier prenoit une pique à laquelle étoit attaché un crampon à une certaine hauteur. Le crampon faisoit la fonction d'étrier. On mettoit le pied dessus, on prenoit en même-tems de la main gauche, la bride, le plus près du mors qu'il étoit possible, & l'on s'élançoit ainsi sur le cheval.

Le cheval étoit consacré à Neptune, & c'étoit une coutume fort ancienne, & qui dura très-long-tems, de jeter en son honneur, des chevaux vivans dans la mer. *Voyez* Char. Equitation.

CHEVALIERS ROMAINS. L'ordre des Chevaliers Romains tiroit son origine des trois cents jeunes gens dont Romulus forma sa garde, & qu'il nomma *Celeres*.

Les *Equites* ou *Chevaliers Romains*, dans le tems qu'ils n'étoient que militaires, ont souvent changé de nom. Sous Romulus & sous les autres Rois, on les appela *Celeres*, ensuite *Flexumines*, puis *Trossuli*, à cause

d'une ville de ce nom en Toscane, qu'ils prirent sans le secours d'aucune infanterie, & ce dernier nom leur resta jusqu'après C. Gracchus, où ils ne furent plus nommés qu'*Equites* ou *Chevaliers*. Les Gracques furent les premiers qui firent de l'ordre Equestre un ordre séparé, sous le titre de Juges, & ce fut pour plaire au peuple & pour mortifier le Sénat avec qui ils ne s'accordoient pas. Cicéron, dans son Consulat, profita de la conjuration de Catilina, pour relever l'ordre Equestre, se faisant honneur d'y avoir pris naissance. Depuis cette époque, cet ordre parut former un troisiéme corps dans l'Etat. C'est pour cette raison qu'encore aujourd'hui, dit Pline le Naturaliste, d'où ceci est tiré, on ne nomme l'ordre Equestre qu'après le peuple Romain, parce que c'est le dernier ordre qui se soit formé. A proprement parler, dit le même Auteur, « ce sont les anneaux d'or qui ont établi un troisiéme ordre intermédiaire entre le Peuple & le Sénat, & c'est la richesse qui confére aujourd'hui le titre que donnoit auparavant le service dans la cavalerie. Il n'y a pas même long-tems que l'anneau d'or est devenu la marque caractéristique de l'ordre Equestre. Lorsqu'Auguste régla les Décuries des Juges, la plupart de ces Juges ne portoient encore que l'anneau de fer : on les nommoit alors *Judices*, & non pas *Equites*. Le nom d'*Equites* étoit réservé à ceux, qui, divisés en plusieurs compagnies nommées *Turmes*, avoient un cheval fourni par la

» République. » M. Le Beau, dans ses Mémoires sur la légion Romaine, discutant ces Passages de Pline, fait voir que les Auteurs qui ont écrit depuis l'institution réelle de l'ordre Equestre, n'ont pu employer que par un anachronisme conforme aux idées de leurs contemporains, le terme d'*Ordo Equestris*, pour désigner les Chevaliers Romains, même avant les Gracques.

L'ordre des Chevaliers tenoit à Rome le milieu entre le Sénat & le peuple, & étoit comme le lien qui unissoit les Plébéïens avec les Patriciens. En effet, il étoit indifférent pour être admis dans l'ordre des Chevaliers, qu'on fût de famille Patricienne ou Plébéïenne : il suffisoit d'être Citoyen Romain, d'avoir environ dix-huit ans, & quatre cents mille sesterces de biens, faisant en notre monnoie un capital de 86033 livres, 6 sols, 8 deniers. Quant à ce qui concerne les ornemens particuliers & les marques de distinction que portoit le Chevalier Romain, on en connoit trois, qui sont la *phalere*, les anneaux d'or & la robe nommée *trabea*. A l'égard de l'*angusticlave*, ce fut une décoration qui ne s'introduisit qu'après l'établissement de l'ordre Equestre, & qui distingua les Chevaliers des Sénateurs. La République fournissoit à chacun d'eux un cheval, que pour cela on nommoit *equus publicus*. Enfin ils avoient des places de distinction à l'amphithéatre, au cirque, & dans les autres spectacles publics.

Outre la guerre qui faisoit la principale

occupation des Chevaliers Romains, ils obtinrent encore le droit de rendre la justice, & de prononcer des jugemens sur bien des matières ; mais presque toujours conjointement avec le Sénat. En général, ils étoient fort distingués à Rome, & c'étoit de leur corps qu'on tiroit les Fermiers des revenus de la République. C'étoit aussi de ce corps que l'on tiroit des sujets pour le Sénat. La revue, nommée *transvectio*, qu'on en faisoit tous les ans, leur donnoit encore un nouvel éclat. Voici comment se faisoit cette montre. Aux ides de Juillet, c'est-à-dire, le treiziéme du mois, tous les Chevaliers, ayant une couronne d'olivier sur la tête, revêtus de leur robe de cérémonie, montés sur leurs chevaux, & portant à la main les ornemens militaires qu'ils avoient reçus de leurs Généraux pour prix de leur valeur, passoient en revue depuis le temple de l'Honneur, qui étoit hors de la ville jusqu'au capitole. Là étoit assis le Censeur dans sa chaise curule, & il faisoit pour les Chevaliers la même chose que pour les Sénateurs. Si quelque Chevalier menoit une vie dereglée, s'il avoit diminué son bien au point qu'il ne lui en restât pas assez pour porter avec dignité le nom de Chevalier, ou s'il avoit eu peu de soin de son cheval, le Censeur lui ordonnoit de le rendre, il étoit alors noté de paresse, & exclus de l'ordre. Si, au contraire, le Censeur étoit content, il lui ordonnoit de passer outre avec son cheval. Le Censeur faisoit aussi la lecture du catalogue des Chevaliers, & celui

qui étoit nommé le premier, s'appeloit le Prince de la jeunesse : *Princeps juventutis*. Ce n'est pas à dire pour cela que les Chevaliers fussent de jeunes gens, puisqu'il y en a plusieurs qui ont vieilli dans cet ordre, comme Mecène, favori d'Auguste; mais ce nom leur étoit resté depuis l'origine de leur établissement, ce corps ayant été d'abord composé de jeunes gens.

L'ordre Equestre formé, comme il a été marqué ci-dessus, du tems de Gracques, & porté au plus haut point de splendeur sous le Consulat de Cicéron, se sépara peu à peu des Légions. On naissoit Chevalier Romain; les Inscriptions nous en montrent de tout âge. Ce ne fut plus un titre acquis par les services militaires; Ovide étoit Chevalier Romain & ne porta jamais les armes : la faveur & le bien firent des Chevaliers. Quelques-uns cependant, servirent encore dans les légions. *Voyez* Celeres.

Les Chevaliers faisoient aussi à Athènes une des classes des Citoyens. Pour être de cette classe, il falloit être en état de nourrir un cheval de guerre.

CHEVELURE & CHEVEUX. Assez généralement chez presque tous les peuples anciens, les hommes coupoient leurs cheveux à mesure qu'ils croissoient, & il n'y avoit de différence en ce qui se pratiquoit à cet égard, qu'entre le plus ou le moins de longueur qu'il étoit d'usage de leur laisser dans chaque pays. Les hommes regardoient comme indigne

d'eux le ſoin qu'il auroit fallu prendre d'une chevelure pour la conſerver ou pour n'en être pas embarraſſés, & ils auroient encore plus regretté le tems qu'il en eût coûté pour l'arranger. C'étoit plutôt fait de la couper. Auſſi les Romains ſe ſervoient-ils, pour la déſigner de l'expreſſion *cæſaries* qui ſembloit n'annoncer que l'obligation d'avoir toujours les ciſeaux à la main pour s'en débarraſſer. Pline, en marquant l'époque du premier établiſſement des Barbiers à Rome, qu'il place à l'an 404 de la fondation de la ville, dit qu'avant ce tems-là les Romains étoient *intonſi*, épithete que pluſieurs auteurs donnent auſſi aux Romains des premiers ſiécles; ce qui a fait croire que dans ces tems-là ils laiſſoient croître leurs cheveux. Mais outre que Pline en cet endroit paroît ne parler que de l'uſage qui s'introduiſit de ſe faire raſer le viſage, & qu'il eſt vraiſemblable qu'*intonſi* n'eſt relatif qu'à l'uſage contraire qui s'étoit maintenu juſque-là, de porter la barbe, il eſt encore certain qu'*intonſus* eſt quelquefois ſynonyme à *hirſutus*, comme *tonſus* l'eſt à *compoſitus*; de ſorte que l'épithete *intonſi*, s'il faut l'entendre des cheveux, ne marqueroit que la manière inégale & groſſière dont on les coupoit, par oppoſition à l'art avec lequel les *tonſores* ſavoient le faire, donnant à ce qu'ils en laiſſoient, un air de propreté, & même une ſorte de grace. Quoi qu'il en ſoit, il étoit très-rare à Rome auſſi-bien que dans la Grèce, qu'on ſe fît raſer la tête;

mais les Philoſophes avoient grand ſoin de le faire, par le même eſprit de ſingularité ou plutôt de contradiction, qui leur faiſoit porter une longue barbe, parce que les autres hommes ſe faiſoient raſer le viſage.

Dans le deuil, & quelquefois dans une grande douleur, les hommes laiſſoient croître leurs cheveux. Si cette douleur venoit de l'abſence de quelqu'un qui leûr fût cher, ils s'engageoient ordinairement par vœu à les conſerver jusqu'à ſon retour, & à ne les couper alors que pour en faire un ſacrifice ou au moins une oblation à la divinité à qui ils le promettoient. Les femmes faiſoient auſſi de ces ſortes de ſacrifice & d'oblation : cela même leur étoit plus ordinaire, parce qu'elles en avoient toujours la matière toute prête, l'uſage étant pour elles auſſi général de laiſſer croître leurs cheveux, que pour les hommes de s'en décharger la tête. Mais ce ſacrifice devoit d'autant plus coûter aux femmes qu'elles étoient fort attachées à leur chevelure qui faiſoit une partie ſi eſſentielle de leur ajuſtement, qu'elles ne pouvoient ſans honte, ni même ſans une eſpèce d'indécence, paroître ſans cheveux. C'étoit une des plus grandes marques de douleur qu'elles pouvoient donner, à la mort d'une perſonne chérie, de les couper & de les brûler ſur ſon tombeau ou ſur le bucher même qui ſervoit aux funérailles.

CHIFFRES. *Voyez* Nombres.

CHILIARQUE. C'étoit dans les armées des Grecs, un Officier qui commandoit mille hommes.

CHIRONOMIE. C'étoit à Athènes un art qui avoit pour objet d'enſeigner le geſte dont une partie eſſentielle regarde particuliérement les mains, ainſi que le déſigne le terme de *chironomie.* On nommoit *Chironomiſtes*, ceux qui enſeignoient cet art.

CHITONIES, fêtes Greques en l'honneur de Diane.

CHLAINE. Habit d'une groſſe étoffe, que les Grecs mettoient pour ſe garantir du froid. Les Romains qui s'en ſervoient auſſi, l'appeloient *lana.* Il reſſembloit beaucoup à la Chlamyde.

CHLAMYDE. C'étoit l'habit le plus ordinaire des Grecs & des Romains. Il ſe mettoit ſur la tunique, & étoit attaché avec une boucle. On croit qu'il étoit à peu près de la forme d'une veſte un peu longue ſans manche. *Voyez* Sagum.

CHLOÉIES, Fêtes qu'on célébroit à Athènes en l'honneur de Cérès. Les Prêtres faiſoient les myſtérieux ſur le véritable objet & ſur le nom même de ces fêtes, qui ne conſiſtoient presque entiérement qu'en ſpectacles.

CHOENIX, meſure des Grecs, pour les liqueurs. Elle contenoit trois kotyles ou hémines, qui reviennent enſemble à une pinte & un quart de poiſſon meſure de Paris.

CHOES, meſure Attique pour les liquides.

On croit que c'eſt la même que le conge. Le ſecond jour des fêtes Antheſteries étoit nommé *Choës. Voyez* Antheſteries.

CHŒUR. C'ètoit une partie eſſentielle de la tragédie des Anciens, & même avant Eschyle il faiſoit ſeul ou preſque ſeul, ce qu'on appeloit tragédie, puiſqu'elle ne conſiſtoit qu'en hymnes & en danſes en l'honneur de Bacchus, dont le prix étoit un bouc ou un outre de vin. Theſpis, dit-on, fut le premier qui joignit au Chœur un perſonnage qui déclamoit; Eſchyle dans la ſuite y en ajouta un ſecond; & bientôt après Sophocle & Euripide y en mirent un nombre ſuffiſant pour donner une forme conſtante à la tragédie que ces deux grands Poëtes fixèrent au plus haut point de perfection où elle pouvoit être portée. Les Chœurs,auparavant occupés à chanter Bacchus ou quelqu'autre ſujet, ne chantèrent plus que dans certains intervalles, pour délaſſer le ſpectateur, & pour donner lieu au cours de l'intrigue. D'oiſifs qu'ils étoient, ils devinrent agiſſant, tantôt Nymphes, tantôt Furies, quelquefois Courtiſans, ſouvent Peuple, mais toujours intéreſſés à l'action. Le nombre des perſonnes qui compoſoient le Chœur, fut d'abord de cinquante; mais depuis il fut réduit à celui de quinze. Le Coryphée, c'eſt-à-dire, la principale perſonne qui le conduiſoit, entroit dans l'action à la tête des autres, au nom deſquelles il prenoit la parole, ſoit pour donner d'utiles conſeils & de ſalutaires inſtructions, ſoit pour

prendre le parti de l'innocence & de la vertu, ſoit pour être le dépoſitaire des ſecrets & le vengeur de la Religion mépriſée, ſoit enfin pour ſoutenir tous ces caractères enſemble, comme le dit Horace. En effet le Chœur étoit, à proprement parler, l'honnête-homme de la pièce.

Quant à ſon autre fonction, qui conſiſtoit à chanter dans les intervalles, il s'en acquittoit comme auparavant, en mêlant des marches graves & majeſtueuſes au chant de toutes les voix réunies, avec cette différence, que depuis l'invention de la véritable Tragédie, ou même au tems de Thespis, il ne chantoit rien qui ne fût lié à tout l'ouvrage. Il exprimoit ſes ſentimens ou ceux des ſpectateurs, par des deſirs & des craintes, pour préparer les événemens à venir. Ainſi le Chœur, ſans ceſſer tout-à-fait d'être ce qu'il avoit été, changea la matière de ſes chants, & ne devint qu'une partie d'un grand tout.

Quoiqu'il ſoit aſſez difficile d'expliquer comment les Chœurs danſoient & chantoient dans la Tragédie, voici cependant l'idée que, d'après le P. Brumoy, on peut s'en former. Les perſonnages du Chœur s'arrangeoient de manière que quand ils étoient au nombre de quinze, ils paroiſſoient ſur trois rangs de cinq, ou ſur cinq de trois, & de même à proportion, lorſqu'on les réduiſit à douze; car l'arrangement rouloit alors ſur les nombres trois & quatre. Ils faiſoient enſuite diverſes évolutions, & prenoient des airs différens,

ſoit de joie, ſoit de triſteſſe, ſuivant l'impreſſion que leur donnoit leur guide ou le Coriphée. Le mouvement le plus ordinaire étoit fort myſtérieux, & venoit de la même ſuperſtition qui regne encore aujourd'hui chez les Turcs, & qui conſiſte à imiter les révolutions des cieux & des aſtres, en tournoyant comme eux. Le chœur alloit de droite à gauche, pour exprimer le cours journalier du firmament d'Orient en Occident. Ce tour s'appeloit *Strophe*. Il déclinoit enſuite de gauche à droite par égard aux planettes, qui outre le mouvement commun, ont encore le leur particulier d'Occident vers l'Orient. C'étoit l'*Antiſtrophe* ou le retour. Les Latins & les François mêmes, ont retenu ces noms pour ſignifier les parties d'une Ode, parce que les Odes, dans leur origine, étoient faites pour le chant & la danſe. Enfin le Chœur s'arrêtoit au milieu du théatre pour y chanter un morceau qu'on nomme *Epode*, & pour marquer par cette ſituation la ſtabilité de la terre. Ces marches & ces contre-marches, accompagnées de chants & de danſes, ſe varioient en mille formes différentes, & devoient former un ſpectacle fort agréable ſur les vaſtes théâtres des Anciens.

CHOMER. *Voyez* Corus.

CHTHONIES, fêtes Greques en l'honneur de Cérès.

CHUS, meſure Attique des liquides, qui contenoit environ trois pintes, une chopine, & $\frac{3}{4}$ du poiſſon de Paris. Les Romains la con-

fondoient avec le conge; mais le conge étoit plus grand. Milon Crotoniate buvoit d'une haleine trois chus de vin : excès honteux jusque dans un Athlete. On nommoit auſſi cette meſure *Lagunos*.

CHYTRE, espèce de marmite, qui donna ſon nom au 3e jour des fêtes Antheſteries.

CHYTROPODE. C'étoit chez les Anciens une grande marmite avec des pieds qui y tenoient, différente en cela de l'*Apode*, qu'on mettoit ſur un trépied.

CIDARIS. C'étoit une eſpèce de tiare ou de mitre à l'uſage des anciens Rois de Perſe & à celui des Mages.

CINGULUM. Ceux qui ont voulu que *Cingulum* ſignifiât toujours un ceinturon tel que les nôtres, & ceux qui n'ont voulu y voir par-tout qu'un baudrier, paroiſſent tous s'être également mépris. S'il eſt certain, qu'en prenant une partie pour le tout, ce mot latin ſignifie quelquefois la même choſe que *balteus* ou *balteum*, un baudrier; il ne ſeroit pas aiſé de prouver qu'il ait jamais ſignifié, ni même qu'il y ait eu chez les Anciens, rien de parfaitement ſemblable à nos ceinturons. Il y a tout lieu de croire que pour porter l'épée, ils ne ſe ſervoient que du baudrier dont la partie qui paſſoit ſur l'épaule étoit le vrai *cingulum*.

Iſidore remarque que *cinctus* étoit une large ceinture; que *ſemicinctium* en étoit une moins large; que *cingulum* en étoit une autre moins large encore que celle-ci, & que cette

dernière entroit pour quelque chose dans la parure des femmes. Elles en faisoient ce qu'on appeloit *strophium*, mot dont le même Isidore donne la signification en disant que c'étoit une espèce de ceinture d'or, ornée de perles : *strophium, cingulum aureum cum gemmis.* On voit par-là l'idée qu'on doit avoir du *cingulum*, celle d'une ceinture ou plutôt d'une bande de peu de largeur, qui servoit à soutenir, à assujétir sur le corps, ou à y suspendre quelque chose. Cette bande, ordinairement de cuir, étoit toute couverte de *bulles* ou petites lames d'or en forme de têtes de cloux, pour les Généraux & les Officiers, ou de quelque métal brillant pour les soldats, quand elle servoit, en passant sur l'épaule droite, a assujétir le baudrier sur la hanche gauche ; mais elle étoit très-richement ornée, quand en passant sur le cou, en forme de collier, elle servoit à soutenir la Phalere sur la poitrine. *Voyez* Baudrier. Ceinture. Phalere.

CIROGRAPHE. *Cirographus* pour *Cerographus. Voyez* Anneau.

CIRQUE, grand espace couvert de sable, que pour cela on nommoit Arène, où se donnoient les spectacles des différentes courses à pied, à cheval, & sur des chars ; de la lutte, du pugilat, du disque, &c. Les Romains passionnés pour ces jeux, qu'ils avoient empruntés des Grecs, avoient fait construire un grand nombre de Cirques. Le plus magnifique étoit celui que Tarquin l'Ancien avoit tracé

entre le mont Aventin & le mont Palatin. Il fut d'abord très-simple, ne consistant presque uniquement que dans la préparation & les bornes du lieu destiné aux Athlétes & aux Combattans, jusque-là que ceux qui vouloient être assis pendant le spectacle, se faisoient faire eux-mêmes des siéges plus ou moins commodes, selon leurs facultés Tarquin le Superbe le fit environner de gradins de bois; dans la suite on les fit de briques, & enfin ils furent de marbre. Ce Cirque avoit quatre cents trente sept pas & demi de long, sur cent vingt-cinq de large, & tant à cause de sa vaste étendue, que des embellissemens dont il étoit orné, on le nomma le grand Cirque. Il pouvoit contenir jusqu'à cent cinquante mille, quelques Auteurs disent deux cents mille Spectateurs. L'une des extrémités du Cirque se terminoit en demi-cercle, & l'extrémité opposée étoit rectiligne. C'étoit par celle-ci que les chevaux & les chars entroient dans l'arène, par diverses portes au-dessus desquelles il y avoit des loges pour les personnes les plus distinguées. De peur que les chevaux ne commençassent à courir les uns plutôt que les autres, ces portes étoient fermées par des barrières qu'on appeloit *carceres*, & au-devant des barrières, il y avoit une corde tendue, ou une petite chaîne, qu'on n'ôtoit qu'à un certain signal. Les Gradins où étoient les spectateurs, étoient séparés de l'arène, non-seulement par de forts barreaux, mais encore par un large fossé rempli d'eau. Enfin

l'arène étoit partagée, dans presque toute sa longueur par un large mur de briques, haut seulement de quatre pieds, sur lequel il y avoit de distance en distance, des statues de quelques divinités ou des autels, & à chaque extrémité de ce mur, on voyoit trois colonnes ou pyramides, qu'on appeloit bornes. Ce mur, qu'on nommoit *spina*, fut dans la suite chargé de deux obélisques, l'un consacré au Soleil, & haut de cent trente-deux pieds, & un autre de quatre-vingt pieds de hauteur, consacré à la Lune. *Voyez* Char, Stade, &c.

CISIUM. *Voyez* Char.

CISTIFERES. ou CISTOPHORES. *Voyez* Corbeilles.

CISTOPHORUM, monnoie Asiatique qui ne valoit guère que la moitié du denier Romain. Elle étoit ainsi nommée, parce qu'elle avoit pour empreinte un de ces petits coffres où l'on mettoit ce qui servoit aux mystères de Cérès.

CITHARE. Quoique certains Auteurs mettent de la différence entre la lyre & la cithare, & sur-tout Pausanias, lorsqu'il dit que Mercure passoit chez les Grecs pour l'inventeur de la lyre, & Apollon pour celui de la cithare; la plupart n'en font qu'un & attribuent indistinctement à Apollon l'invention de l'une & de l'autre. Les Anciens varient beaucoup sur l'origine de cet instrument, aussi bien que sur le nombre des cordes qu'il eut dans des tems différens. Timothée, au rapport de Pausanias, fut puni par les Lacé-

démoniens, pour avoir ajouté quatre nouvelles cordes aux ſept anciennes. Il y en avoit depuis quatre cordes juſqu'à onze. *Voyez* Lyre.

CLAVE, du mot *Clavus*, qui ſignifie proprement *un clou.* C'étoit un ornement de pourpre, fait en forme de clou, ou ſelon Cuper, conſiſtant en une bande de pourpre, que les Sénateurs & les Chevaliers Romains faiſoient coudre ou broder ſur leurs tuniques. C'étoit une marque de leur dignité. Le *Clave* des Sénateurs étoit plus large, & celui des Chevaliers l'étoit moins ; ce qui fit donner aux tuniques des premiers le nom de *Laticlave*, & à celles des autres, le nom d'*Anguſticlave.*

CLEPSYDRE. C'étoit une espèce d'horloge d'eau dont les Anciens ſe ſervoient pour régler leur tems. Quelques-uns croient, d'après un mot de Lucien, qu'il y avoit de ces Clepſydres qui ſonnoient les heures.

CLIENTS. Romulus voulant qu'il y eût un lien entre les Patriciens & les Plébéïens, établit que chaque Plébéïen pourroit choiſir un Patricien pour être ſon patron & ſon protecteur, dont il ſeroit le client ou le protégé. La charge du patron à l'égard du client, conſiſtoit à le défendre devant les tribunaux, à ſoutenir ſes procès, à faire pour lui tout ce qu'un pere feroit pour ſes enfans. Le client de ſon côté étoit obligé de rendre à ſon patron tous les ſervices dont il étoit capable. Si les clients mouroient ſans avoir fait leur teſtament, leurs patrons étoient leurs légitimes héritiers, &

par-

par-là devenoient les tuteurs des enfans de leurs clients. Ce droit de *clientele* étoit héréditaire, & si sacré que les clients étoient préférés aux hôtes & aux parens mêmes. Lorsque la République fut devenue plus puissante, tous les peuples conquis se mirent sous la protection des illustres familles Romaines : c'étoit ordinairement sous celle de leur vainqueur. *Voyez* Patriciens.

CLYPEUS. *Voyez* Bouclier.

COACTEURS. C'étoit une espèce de Commis dont les Financiers Romains se servoient pour faire payer les impositions.

COCHLEAR ou *Ligula*, mesure Romaine des liqueurs. C'étoit le quart du Cyathe des Romains. Ce *Cochlear* contenoit en eau le poids de trois de nos gros, deux grains & trois quarts.

COCHLIARION, mesure des liqueurs chez les Grecs. C'étoit la moitié de leur petit chème. Le *Cochliarion* contenoit en eau le poids d'un de nos gros, quatre grains & quatre cinquiémes.

COERITES ou habitans de la ville de *Coëre*. Ils formoient la dernière de toutes les classes des Citoyens Romains, dont le droit leur fut donné, mais sans avoir celui de suffrages, pour les récompenser d'avoir conservé les vases & les instrumens sacrés, dans le tems de la guerre contre les Gaulois.

COGNITIO. *Voyez* Jurisdiction.

COHORTE. C'étoit chez les Romains un petit corps de troupes qui formoit la dixiéme partie d'une légion. La cohorte Romaine

avoit ſix-vingt Haſtaires, ſix-vingt Princes, ſoixante Triaires, & ſix-vingt armés à la légère.

COIN. Ce qu'on appelle le coin, dit Végece, eſt dans une armée une certaine disposition qui ſe termine en pointe par le front, & qui s'élargit à ſa baſe. Son uſage eſt de rompre la ligne des ennemis, en faiſant qu'un grand nombre d'hommes lancent leurs traits vers un même endroit. Ce genre de Tactique qu'on peut nommer l'*ordre Roſtral*, ſe trouve auſſi déſigné dans les écrits des Anciens par les termes de *triangle*, & de *tête de porc*. M. Follard a cru y voir la *colonne*; mais M. Sigrais prétend qu'il s'eſt trompé. A cette diſpoſition on en oppoſe une autre, qu'on appelle la *tenaille*, parce que ſa figure reſſemble à la lettre V.

On nommoit auſſi *coins*, *cunei*, certaines parties de l'amphithéâtre *Voyez* Amphithéâtre.

COLISÉE, par corruption pour *le Coloſſée*. C'eſt ainſi qu'on nomme aujourd'hui les reſtes du plus grand & du plus magnifique de tous les amphithéâtres Romains. Il avoit été commencé par Veſpaſien, & fut achevé par ſon fils Titus. On l'appeloit *Coloſſée*, à cauſe de la ſtatue coloſſale de Néron qui étoit auprès de cet amphithéâtre.

COLLINI. Ceux des Prêtres Saliens établis par Tullus Hoſtilius, ſe nommoient ainſi, auſſi bien qu'*Agonaux* & *Quirinaux*, parce qu'ils avoient une eſpèce de temple ſur le mont Quirinal.

COLLIS HORTULORUM. *Voyez* Candidats.

COLONIES. L'usage de former des colonies, si commun autrefois, est devenu plus rare aujourd'hui. Quand une ville étoit surchargée d'habitans, un nombre de citoyens, ordinairement des plus pauvres, se choisissoit un chef, & alloit sous sa conduite, chercher & conquérir, souvent à la pointe de l'épée, quelque belle contrée, où la nouvelle colonie s'établissoit. C'est ainsi que des peuplades de Phéniciens s'étoient emparés des plus beaux pays qui sont sur les côtes de la mer Méditerranée. Carthage elle-même, colonie de Phéniciens, en forma depuis un très-grand nombre d'autres. C'étoit principalement par le moyen des colonies que s'aggrandissoient les Empires, & peut-être ce moyen fut-il, autant que la force des armes, la cause de la célébrité des Grecs, des Romains & des Gaulois. Les Romains sur-tout excellèrent dans la manière dont ils formèrent leurs colonies. Quand ils commencèrent, dit M. Rollin, à porter leurs armes & leurs conquêtes hors de l'Italie, ils punirent les peuples qui leur avoient résisté avec trop d'opiniâtreté, en les privant d'une partie de leurs terres, qu'ils accordoient à ceux des citoyens Romains qui étoient pauvres, & sur-tout aux soldats vétérans qui avoient rempli tout le tems de leur milice. Par-là ces derniers se trouvoient établis tranquillement avec un revenu raisonnable, & suffisant pour l'entretien de leur famille. Ils devenoient peu à peu les

plus considérables des villes où on les envoyoit, y occupoient les premieres places, & en remplissoient les principales dignités. Rome, par ces établissemens, qui étoient l'effet d'une sage & profonde politique, outre qu'elle récompensoit avantageusement ses soldats, tenoit en bride par leur moyen, les peuples conquis, les formoit aux mœurs & aux manières Romaines, & leur en faisoit prendre peu à peu les coutumes & l'esprit. Le même Auteur remarque encore, d'après Aristote, qu'un des avantages qui résultoit de la coutume ancienne de former des colonies, étoit de pourvoir aux nécessités des pauvres, qui sont, aussi-bien que les riches, membres de l'Etat. Par-là on déchargeoit la capitale d'une multitude de gens oisifs & fainéans qui la déshonorent, & qui souvent lui deviennent dangereux.

COLOSSE DE RHODES. Ce colosse fameux qui passoit pour une des merveilles du monde, étoit une statue de bronze d'une si énorme grandeur, que les navires passoient à pleines voiles entre ses jambes. Il avoit quatre-vingt coudées greques de haut, (V. *Aune*) c'est-à-dire, cent treize de nos pieds, & quatre pouces. Peu de gens pouvoient en embrasser le pouce. Le Sculpteur Lachès fut douze ans à faire cette statue. Elle couta trois cents talents qui, supposés Attiques, peseroient 32822 de nos marcs & demi, valant aujourd'hui 1734745 liv. 6 s. 2 d. Ce colosse élevé en l'honneur du soleil l'an de Rome 475, fut renversé cinquante-six ans après par un

tremblement de terre. Neuf cents trente-deux ans après que cette ſtatue eut été miſe en place, c'eſt-à-dire, l'an 653 de J. C. elle fut miſe en pièces. Un marchand Juif l'ayant achetée, chargea neuf cents chameaux de la matière de ce coloſſe.

COMÉDIE. On en attribue l'invention aux Grecs, auſſi-bien que de la Tragédie; mais leurs commencemens ſont également obſcurs. Il faut diſtinguer trois formes que prit la comédie chez les Grecs, tant par le génie des Poëtes, que par les loix des Magiſtrats, & le changement du gouvernement populaire en celui du petit nombre; d'où on a compté trois différentes ſortes de comédie, la vieille, la moyenne & la nouvelle. La vieille, où il n'y avoit rien de feint ni dans les ſujets, ni dans les noms des acteurs. La moyenne, où les ſujets n'étoient point feints: c'étoient des hiſtoires véritables; mais les noms étoient ſuppoſés. Et la nouvelle qui n'avoit rien que de feint: les Poëtes en imaginoient non-ſeulement les ſujets, mais ils ſuppoſoient auſſi les noms.

A Rome, la comédie fut d'abord un ſpectacle très-groſſier & digne des mœurs de ceux qui l'y introduiſirent comme un acte de religion, capable de fléchir la colère des dieux. Ce ne fut dans les premiers tems qu'une eſpèce de danſe de village au ſon de la flute, & à la ſuite de la danſe venoit un Hiſtrion qui récitoit des vers rudes & ſans art, pleins de traits de raillerie, lancés au haſard ſur les ſpectateurs, ſelon qu'ils ſe montroient plus

ou moins ridicules. Cette espèce de poësie fut long-tems connue sous le nom de *versus fescennini.*. La première comédie fut jouée à Rome environ quarante ans après la mort de Sophocle & d'Euripide. Ce genre de spectacle se perfectionna peu à peu, & les différens degrés par lesquels il passa, produisirent diverses sortes de comédies. Les unes furent appelées *Fabulæ prætextatæ* ou *Trabeatæ*, parce que les Acteurs y portoient la robe prétexte, comme représentant les actions de ce qu'il y avoit de plus distingué dans la République. C'étoit un genre héroï-comique. Dans d'autres comédies on représentoit les actions du commun du peuple, & on les appeloit *Togatæ.* C'étoit le genre purement comique. En général on donnoit le nom de *Togatæ* à toutes les comédies écrites en latin, pour les distinguer de celles qu'on nommoit *Palliatæ*, qui étoient des comédies grecques dont les acteurs portoient un manteau. Enfin il y avoit des farces nommées *Tabernariæ*, où l'on représentoit les actions des gens de la lie du peuple, qui fréquentoient les cabarets.

Il y avoit encore chez les Romains une sorte de pièces dramatiques, qu'on nommoit Atellanes, *Fabulæ Atellanæ.* Ce spectacle tempéré par la sévérité italique, paroît n'avoir été qu'un badinage ingénieux où l'on ne souffroit rien de contraire aux bonnes mœurs, & c'est peut-être par cette raison que ces pièces ne rendoient pas infâmes ceux qui les jouoient. *Voyez* Mime, Pantomime, Satyre.

COMICES ou assemblées du peuple Ro-

main. Il y en avoit de trois ſortes ; les comices par curies, *comitia curiata* ; les comices par tribus, *comitia tributa*, & les comices par centuries, *comitia centuriata*. Il n'y avoit que les citoyens de Rome qui euſſent voix dans les aſſemblées par curies, dans lesquelles on éliſoit les petits Magiſtrats. Aux deux autres ſortes d'aſſemblées, non-ſeulement les citoyens de la ville avoient droit de donner leurs ſuffrages ; mais encore ceux des colonies & des villes municipales : & c'étoit dans ces grandes aſſemblées qu'on traitoit des affaires les plus importantes de la République, & qu'on éliſoit les grands Magiſtrats. On appeloit *comitium* le lieu où ſe tenoient ces aſſemblées. *Voyez* Comitium.

COMICILES, aſſemblées particulières de citoyens Romains, ainſi appellées pour les diſtinguer des *comices* où tout le peuple devoit ſe trouver au moins par ſes repréſentans.

COMITES. C'étoit un titre d'honneur qu'on donnoit aux amis qui accompagnoient un Proconſul dans ſon gouvernement, & qui faiſoient partie de ſa ſuite. De ce titre qui fut encore plus commun dans le bas Empire, eſt venu parmi nous celui de *Comtes*. *Voyez* Comte.

COMITIUM. C'étoit à Rome la partie du *forum*, dans laquelle on tenoit les aſſemblées de la nation, avant que la multitude des citoyens eût mis dans la néceſſité de les transférer au champ de Mars. Les Auteurs latins, par un de ces pléonasmes dont on trouve des exemples dans toutes les langues, joignent

ſouvent les deux mots *comitium* & *forum*, lorsqu'un des deux auroit ſuffi. *Voyez* Comices.

COMMENTAIRES. C'étoit proprement le nom qu'on donnoit à l'explication que les Augures faiſoient des événemens ſur lesquels on les conſultoit.

COMMERCE. Le commerce ſe fit d'abord par échange. Quiconque avoit trop de grain, en donna à ſon voiſin pour équivalent des beſtiaux qu'il recevoit de lui. Des familles, cet uſage paſſa aux hameaux, des hameaux aux villes, & enfin des villes aux contrées voiſines : bientôt même les avantages qu'on retiroit de ces échanges, engagèrent à étendre le commerce; on conſtruiſit des radeaux, puis des barques, & enſuite des vaiſſeaux plats, à l'aide desquels on franchit des fleuves, on traverſa les mers. Le commerce pénétra jusqu'aux extrémités de la terre; mais il ne put être que fort reſſerré tant qu'on le fit par échange; on dut bientôt s'appercevoir des inconvéniens de ce genre de trafic : on y ſubſtitua la monnoie dont les Phéniciens paroiſſent avoir été les premiers inventeurs. Ce peuple eſt le premier qui ait fait le commerce d'économie, qui conſiſte à répandre dans chaque contrée du monde, le ſuperflu de toutes les autres.

COMMODÆ idus. Cette date qu'on lit dans une inſcription, n'eſt qu'un monument de la vanité de l'Empereur Commode qui avoit voulu, non-ſeulement ſubſtituer ſon nom à celui d'Auguſte pour le mois d'Août,

mais encore le faire porter à la ville même de Rome qu'il nommoit *Commodiane*.

COMPERENDINATIO ou *Condictio*. C'est le nom qu'on donnoit à l'assignation qu'un Plaideur faisoit à son adverse partie, à trois jours ou au surlendemain de la signification.

COMPITALES, fêtes en l'honneur des dieux Lares, à qui les carrefours (*compita*) étoient consacrés.

COMPROMIS, *Compromissum*. C'étoit dans les arbitrages une somme d'argent qu'on consignoit, avec promesses entre les parties de s'en tenir à la décision de l'arbitre, sous peine de perdre l'argent déposé.

COMTE, *Comes*. C'étoit dans le bas Empire, un titre commun à plusieurs Officiers du Palais Impérial. Il vient du mot *Comitatus*, qui dans ce sens signifioit la Cour, la Maison du Prince, ce qui accompagnoit le Prince. Telle est l'origine du nom de nos *Comtes* qui étoient autrefois tirés de la Cour pour être Gouverneurs des villes, dont ensuite ils sont devenus Seigneurs. C'est pour cette raison que les modernes indiquent nos Conseillers d'Etat par le titre de *sacri Consistorii Comites*. Entre les principaux des Comtes de l'Empire Romain, on en remarque deux qui avoient beaucoup de crédit; l'un nommé *Comes sacrarum largitionum*, Comte des libéralités impériales; l'autre, *Comes privatarum*, Comte des revenus privés.

COMTE des libéralités impériales, *Comes sacrarum largitionum*. C'étoit le distributeur

des graces du Prince, & on croit qu'il avoit soin de faire frapper les monnoies. C'étoit lui qui devoit prendre garde que l'effigie du Prince y fût bien empreinte, & que tous les signes nécessaires y fussent exactement gravés. Il avoit la sur-intendance de la Marine & du Commerce, & particulièrement de la vente du sel. Sa Charge le rendoit maître de ce qu'il y avoit de plus rare & de plus précieux dans toutes les parties de l'Univers. On lui apportoit de tous côtés de riches étoffes, des ouvrages d'or & d'argent d'un travail exquis, des pierreries, &c.

COMTE des revenus privés, *Comes privatarum*, sous-entendez *pecuniarum*. Quelques-uns sous-entendens *rerum* & rendent le titre de cette charge pas *Comte des affaires privées*. Celui qui en étoit revêtu, avoit l'administration des Domaines particuliers. Mais afin que son autorité ne fût pas bornée à une simple intendance sur des Fermes, des Laboureurs, des Esclaves, des Artisans, l'on étendit sa Jurisdiction à la connoissance des crimes contre l'honnêteté des mœurs. Ces Comtes punissoient aussi ceux que la cupidité portoit à violer les sépulcres. Ils connoissoient encore de toutes les causes qui regardoient les biens usurpés. Ils les réunissoient au fisc, aussi-bien que les successions de ceux qui mouroient sans héritiers légitimes. Ils avoient même rang que les Préfets de Rome.

CONCHA. *Voyez* Conque.

CONCUBIUM. C'étoit le nom que les

Romains donnoient au tems de la nuit où on ſe couchoit.

CONCUSSION, *Repetundarum crimen*, ſuppléez *pecuniarum*. L'accuſation de concuſſion étoit celle que les Alliés des provinces Romaines intentoient, pour répéter l'argent que les Magiſtrats prépoſés pour les gouverner, leur avoient enlevé contre les loix.

CONDICTIO. *Voyez* Comperendinatio.

CONFARREATIO. On donnoit ce nom à une manière très-ancienne de contracter le mariage. Toute la cérémonie conſiſtoit en ce que le Prétendu & la Prétendue s'engageoient mutuellement leur foi en préſence de dix témoins, en prononçant une certaine formule de paroles, & après avoir fait devant le Pontife un ſacrifice dans lequel on employoit *la farine de froment*. En cas de ſéparation, on faiſoit la même cérémonie & le même ſacrifice : ce qu'on nommoit *Diffarreatio*.

CONGE, *Congius*, meſure de liqueurs à Rome. Ce vaſe contenoit ſix *Sextarius*. L'eau qui le rempliſſoit, peſoit dix livres Romaines, qui reviennent à ſix de nos livres, treize onces & trois gros. Par conſéquent il eût pu contenir trois pintes de Paris, un demi-ſetier, un poiſſon, & onze trente-deuxiémes du poiſſon. Le Conge étoit le quart de l'*Urna*.

CONQUE, *Concha*, meſure des liquides, chez les Grecs. Il y avoit deux Conques, la grande & la petite. La grande égaloit l'*Oxibaphon*. (V. *Oxibaphon*.) La petite étoit égale au Cyathe. *Voyez* Cyathe.

CONSEIL, *Concilium* *Voyez* Sanhedrin.

CONSUALES, fêtes Romaines, qu'on célébroit sur-tout par les jeux du cirque, en l'honneur de Consus, dieu du bon conseil. Pendant ces fêtes, on ne faisoit travailler ni les chevaux ni les ânes, qu'on couronnoit de fleurs.

CONSULAIRE, *vir Consularis*. Dans les beaux jours de la République Romaine, c'étoit un titre d'honneur tellement affecté à un citoyen qui avoit été Consul, qu'il ne passoit pas sa personne. Dans la suite il fut donné à des hommes qui n'avoient pas été Consuls; mais sous les Empereurs il fut prodigué jusque-là qu'il suffisoit souvent que quelqu'un d'une famille eût été Consul, pour faire nommer Consulaires toutes les personnes de cette famille.

CONSULAT. *Voyez* Consuls.

CONSULAT IMPÉRIAL. Comme il ne faut pas confondre le consulat du tems des Empereurs, avec la puissance consulaire, il faut aussi bien distinguer ce consulat du consulat impérial. Celui-ci étoit un privilége perpétuel que la nation Romaine accordoit au Généralissime de ses armées, d'exercer dans Rome les pouvoirs ordinaires du consulat, quand il le jugeoit à propos, lors même qu'il n'étoit pas consul annuel, & d'agir avec plénitude de puissance dans les cas imprévus, où l'ancienne République auroit revêtu les consuls de pouvoirs extraordinaires.

CONSULS, Magistrats ainsi appelés, du mot latin *consulere*, parce qu'une des princi-

pales de leurs fonctions étoit de *faire des rapports & des propositions* au Sénat & *de juger*. Ils furent établis aussitôt après l'abolition de la royauté, l'an de Rome 244. On en créa deux, de peur qu'un seul n'eût replongé l'État dans le même malheur qu'il avoit éprouvé sous le gouvernement d'un Roi, & on régla qu'ils seroient annuels, de crainte que, s'ils eussent été plus long-tems en place, ils ne fussent devenus trop puissans. Quand un des deux consuls mouroit, on lui en subrogeoit un autre jusqu'à la fin de l'année, qu'on appeloit *Suffectus*; mais celui-ci ne pouvoit assembler les comices pour l'élection des consuls.

Le pouvoir des consuls fut d'abord très-grand; car ils étoient les chefs du sénat & du peuple, & leur charge étoit supérieure à toute sorte de magistrature. Ils avoient l'administration générale & particulière de la justice, & celle des fonds publics; ils convoquoient le Sénat & assembloient le peuple à leur gré. On publioit les loix en leur nom; ils levoient des armées, ils nommoient les Officiers & traitoient indépendamment avec les étrangers & avec leurs ministres; mais quand leur magistrature étoit finie, on pouvoit les accuser devant le peuple, & leur faire rendre compte de leurs actions.

Les consuls avoient presque toutes les marques de dignité dont les rois étoient en possession avant eux. Ils étoient précédés de douze licteurs, qui, marchant un à un sur une même ligne, portoient des faisceaux avec des

haches. D'abord ils eurent tous deux en même-tems le droit de faire porter ces faiſceaux devant eux ; mais bientôt on fit une loi qui ne leur permettoit d'en jouir qu'alternativement pendant un mois; de ſorte que quand l'un des conſuls faiſoit porter les faiſceaux conſulaires devant lui, l'autre ſe faiſoit ſuivre d'un *accenſe* & de douze licteurs, qui portoient ſeulement des verges & des baguettes. Outre les licteurs, les conſuls avoient encore pour marque de leur dignité, la robe prétexte, un bâton d'ivoire, & le droit de ſe ſervir de la chaiſe curule d'ivoire. Quand on établit les tribuns du peuple, la puiſſance des conſuls fut fort diminuée ; mais ils ne perdirent rien de toutes ces marques d'honneur ; & ſous les Empereurs, lorſque le pouvoir conſulaire fut plus borné, l'extérieur en fut encore plus faſtueux. Ils portèrent la robe peinte, du laurier dans leurs faiſceaux, & on y remit les haches qui en avoient été ôtées.

Auguſte voulant affoiblir le pouvoir de cette éminente dignité, ſans la dépouiller de ſes droits, en abrégea la durée. Communément on ne la donna plus que pour quelques mois, & cela ſous le prétexte ſpécieux d'honorer un plus grand nombre de familles, de multiplier les récompenſes dues au mérite, d'avoir aſſez d'hommes conſulaires pour envoyer chaque année dans les provinces du ſénat, de nouveaux proconſuls & de nouveaux aſſeſſeurs, &c. Il étoit rare que l'Empereur même exerçât le conſulat pendant une année entière. Par ce nouvel arrangement,

quoique les droits du consulat fussent toujours censés subsister, personne n'avoit le tems de les faire valoir. L'abus alla si loin, que sous Commode on vit dans une année vingt-cinq consuls. Ceux qui entroient en exercice au mois de Janvier, étoient appelés *consuls ordinaires*. Leurs noms servoient à caractériser les années, sur-tout dans les provinces : car le nom des autres ne servoit de date qu'à Rome, & tout au plus qu'en Italie. On appeloit ceux-ci *consuls subrogés*. Ce consulat, quoiqu'un peu moins honorable que le consulat ordinaire, ne laissoit pas d'être un objet d'ambition. Les premiers de l'Empire ne le croyoient point au-dessous d'eux. Il donnoit à ceux qui l'avoient exercé, le même rang, les mêmes distinctions, le même droit aux gouvernemens que le consulat ordinaire. Lorsqu'un Romain, après avoir été consul subrogé, devenoit consul ordinaire, il prenoit le titre de consul pour la seconde fois. Les choses restèrent dans cet état pour la dignité consulaire jusqu'à Dioclétien, qui ayant changé la forme du gouvernement, & jugeant que cette dignité, dénuée insensiblement de sa puissance, ne devoit plus faire ombrage aux Empereurs, ne trouva point d'inconvénient à la laisser redevenir annuelle. Aussi depuis ce tems ne trouve-t-on que peu ou point de consuls subrogés. A Rome il y avoit des fastes où les consuls subrogés étoient inscrits à la suite des consuls ordinaires : mais ces fastes ne sont point venus jusqu'à nous. Ainsi lorsqu'il est question de

tel ou tel conſul ſubrogé, nous avons ſouvent peine à deviner ſous quels conſuls doit être placé ſon conſulat. *Voyez* Conſulat impérial.

CONSTITUTION du Prince, *Principalis conſtitutio.* C'étoit une ordonnance qui n'avoit pour auteur que l'Empereur.

CONTICINIUM à Conticendo. Les Romains donnoient ce nom au tems de la nuit où tout étoit dans le ſilence & le repos.

CONTUBERNALES, proprement *Camarades.* C'étoit le nom collectif latin de pluſieurs militaires vivant enſemble ſous une même tente ou dans une même baraque. (V. *Contubernium.*) C'eſt par cette raiſon que pour indiquer pluſieurs divinités adorées dans un même temple, on les appeloit *Contubernales.*

CONTUBERNIUM. C'eſt le nom latin qu'on donnoit à chaque tente qui ſervoit pour dix ſoldats avec leur chef. On donnoit auſſi ce nom au mariage des eſclaves, parce qu'il étoit moins regardé par les loix comme un véritable mariage, que comme une ſimple co-habitation : c'eſt pourquoi au lieu de les appeler mari & femme, on les déſignoit par le terme *Contubernales* ; mot qui ſignifioit auſſi la femme du ſerf avec ſes enfans.

CORBEAU. C'étoit une machine que les Romains inventèrent, & qu'ils attachèrent au haut de la proue de leurs vaiſſeaux de guerre. Cette machine étoit une eſpèce de grue, guindée en haut & ſuſpendue par des cordages, qui portoit à ſon extrémité un peſant cône de

fer, qu'on faiſoit tomber avec violence ſur les vaiſſeaux ennemis, pour en enfoncer le plancher, & pour les accrocher.

CORBEILLES, *Ciſta*. Les Grecs faiſoient tous les ans au mois Boédromion, une proceſſion en l'honneur de Cérès. La marche étoit ouverte par un char ſur lequel étoit une corbeille myſtérieuſe, & que des bœufs traînoient lentement. Suivoit une grande troupe de femmes Athéniennes, qui portoient des corbeilles remplies de diverſes choſes qu'on tenoit fort cachées, & qui étoient couvertes d'un voile de pourpre. Cette cérémonie repréſentoit la corbeille où Proſerpine avoit mis les fleurs qu'elle venoit de cueillir, lorſque Pluton l'enleva. On portoit encore de ces corbeilles myſtérieuſes aux fêtes de Bacchus & à celles d'Iſis. On appeloit *Ciſtophores* ou *Ciſtiferes* ceux & celles qui portoient ces corbeilles.

CORTINA. Les Romains ſe ſervoient de ce mot, comme nous de celui de *vaiſſeau*, quand nous diſons d'un *grand vaſe* ou d'un *vaſte édifice*, que c'eſt un *grand vaiſſeau*, & d'un *petit vaſe* ou d'un *édifice reſſerré*, que c'eſt un *petit vaiſſeau*. De-là vient que dans les Auteurs *cortina* ſignifie, tantôt un grand vaſe d'airain dans lequel on faiſoit bouillir des teintures; tantôt un grand baſſin de plomb dans lequel on fait couler l'huile; quelquefois un endroit où l'on plaide & où l'on rend la juſtice; d'autres fois le théâtre en général, & en particulier les décorations, ſur-tout lorſqu'elles repréſentoient un Palais,

un Temple ou quelque autre édifice. Et comme ces décorations se faisoient avec des tapisseries (V. *Aulæum*) ou avec des toiles peintes (V. *Siparium*,) *Cortina* signifie encore quelquefois *une tapisserie*, *un voile*, &c. On nommoit aussi *cortina* une espèce de bassin ordinairement d'or ou d'argent, si peu évasé qu'il ressembloit à une petite table, qu'on mettoit dans les temples sur le trépied sacré où s'afféioient les Prêtres & les Prêtresses des faux-dieux pour rendre des oracles. Quoiqu'on confonde la *cortina* avec le trépied en les prenant l'un pour l'autre, cependant c'étoient des choses différentes : le poëte Prudence le dit expressément, & c'est ce que suppose nécessairement ce qu'on lit dans Ammien Marcellin, *livre* 29 : *ad cortinæ similitudinem Delphicæ.... mensula.* Il paroît que par *cortina*, il faut quelquefois, comme dans cet endroit de Virgile, *mugire adytis cortina reclusis*, entendre le temple même, ou au moins le sanctuaire.

CORUS ou *Chomer*, mesure pour les choses séches chez les Hébreux. Elle contenoit dix medimnes Attiques, selon Joseph. Le *Corus*, mesure des liquides dans la même nation, étoit le dixiéme du bath, c'est-à-dire, trois de nos pintes de Paris, une chopine, un demi-setier & trois cinquiémes de poisson.

CORYCÉES, Brigands célèbres, habitans d'une montagne d'Ionie. Ils alloient dans les ports pour savoir avec adresse la route que devoient tenir les Marchands, afin de les poursuivre, dès qu'ils seroient en mer. Leur

nom paſſa en proverbe, pour dire un voleur adroit, qui épie tout, & qui diſſimule pour cacher ſon jeu.

CORYCOMACHIE, eſpèce de jeu, ou plutôt un des exercices de la gymnaſtique, qui conſiſtoit à pouſſer & à repouſſer un ſac de cuir *corycos*, rempli de ſable, de la forme d'un gros ballon, & ſuſpendu dans une des ſalles des gymnaſes, où il y en avoit ordinairement une qui ne ſervoit qu'à cet exercice. Hippocrate le recommandoit à ceux qui avoient trop d'embonpoint, comme très-propre, par les mouvemens du corps & par la fatigue qu'il occaſionnoit, à les délivrer du poids de la graiſſe dont ils étoient ſurchargés.

CORYPHÉE. *Voyez* Chœur.

COSTUME. C'eſt un mot italien, reçu depuis long-tems dans notre langue, & comme particulièrement conſacré dans la peinture & dans la ſculpture, pour exprimer une partie commune à ces deux arts, partie ſi eſſentielle, que, ſans elle, on n'y peut rien faire qui ne ſoit toujours mauvais, & ſouvent ridicule. Le *coſtume* conſiſte dans l'obſervation exacte des mœurs & des uſages propres aux tems & aux lieux où l'on place la ſcène d'un tableau, & d'où l'on prend le ſujet d'une ſculpture. Dans un tableau de l'ancienne Troye, il ſeroit contre le *coſtume* d'y voir des batteries de canons, des clochers dans la ville, ou des moulins aux environs; comme dans une ſtatue équeſtre d'Achille, de lui voir un piſtolet à la main, & une ſelle à ſon

cheval. Dans les *Obſervations préliminaires*, *p.* 15 & *ſuiv.* nous avons parlé de l'attention qu'il convient de faire au *coſtume*, dans l'explication & dans les traductions des Auteurs anciens.

COTTABE, jeu célèbre chez les Grecs, d'où il paſſa chez les autres nations. On en attribue l'invention aux Siciliens. Les Grecs avoient tant de goût pour ce jeu, que les riches avoient ordinairement dans leurs maiſons une ſalle qu'ils nommoient le *Cottabéïon*, & qui ne ſervoit qu'à cela. Les femmes qui étoient exclues de toutes les aſſemblées d'hommes, étoient ſouvent admiſes au *Cottabéïon*, où elles étoient ſpectatrices du *Cottabisme*, (c'eſt le nom qu'on donnoit à l'action des joueurs) qu'elles animoient par l'intérêt qu'elles y prenoient, & par leurs applaudiſſemens. Voici en quoi conſiſtoit ce jeu : Au milieu du Cottabéïon étoit ſcellé dans le pavé ou le plancher, un bâton dans une poſition bien perpendiculaire. Sur ce bâton on en mettoit un autre dans une poſition horizontale, & à chaque extrémité de ce dernier bâton, on ſuspendoit un petit baſſin en forme de balances, de manière qu'il en réſultât un parfait équilibre. Sous chacun de ces petits baſſins, on en mettoit un plus grand, du milieu duquel s'élevoit une ſorte de petite pyramide, qu'on appeloit *manès*; & l'on avoit ſoin que le petit baſſin ſuspendu fût préciſément au-deſſus du ſommet de cette petite pyramide, mais à quelques pouces de diſtance. Il faut obſerver que le Cottabe étoit

ordinairement accompagné d'un régal. Les joueurs, une coupe à la main, après avoir bû le vin qu'on y avoit versé, à la réserve d'une petite quantité qu'ils laissoient au fond pour servir au jeu, se rangeoient en cercle autour de la petite balance. Alors, chacun, à son tour, jettoit en l'air, le plus haut qu'il étoit possible, ce qui étoit resté dans sa coupe, & tâchoit de le faire avec tant d'adresse, que ce peu de vin pût retomber dans un des petits bassins suspendus, & le fît incliner assez bas pour toucher au sommet du *manès*, & assez fort pour qu'il en résultât un son. Selon que ce son étoit plus ou moins fort, on en tiroit, relativement aux plaisirs, des augures plus ou moins favorables. Le prix du vainqueur étoit ordinairement un gâteau ou quelqu'autre pièce de fine pâtisserie, & souvent, selon la compagnie, le droit de baiser la personne qu'il vouloit. Entre plusieurs autres manières de jouer le Cottabe, il y en avoit une qui étoit encore fort usitée & qui avoit lieu dans les festins. Au dessert on faisoit apporter un grand bassin plein d'eau, sur laquelle on mettoit plusieurs très-petits bassins qui y surnageoient. L'adresse du joueur consistoit alors, en jettant en l'air ce qui restoit de vin dans sa coupe, de faire en sorte qu'il retombât assez fort dans un des petits bassins, non-seulement pour former un son dont on pût tirer des augures semblables à ceux du grand jeu, mais encore pour précipiter le petit bassin au fond du grand qui étoit plein d'eau. Il y avoit de plus

ceci de particulier dans cette manière de jouer le Cottabe, que chacun des petits baſſins portoit une marque à peu près ſemblable à celle des dez à jouer; ce qui faiſoit de ce jeu une espèce de loterie, de ſorte que ſelon la marque ou le nombre du petit baſſin qui enfonçoit, le joueur gagnoit plus ou moins de pièces de pâtiſſerie, ou plus ou moins de baiſers.

COTYLE. *Voyez* Kotyle.

COVINUM. *Voyez* Char.

COUDÉE, *Ameh* ou *Ammah* & en chaldaïque *Ametha*, meſure de longueur. On a lieu de croire que les Hébreux avoient deux ſortes de coudées; la coudée légale ou ſacrée, qui avoit de long vingt de nos pouces, quatre lignes, & quatre cinquiémes; & la coudée commune qui étoit de dix-ſept de nos pouces. Goliath, qui avoit ſix coudées hébraïques de haut, aura donc eu huit de nos pieds & ſix pouces, en ſuppoſant qu'il s'agit dans le texte ſacré de ſix coudées communes. *Voyez* Tophach.

COUPES. Les coupes dont les Anciens ſe ſervoient pour boire avoient pluſieurs formes. On leur donnoit volontiers celle d'une corne, parce que dans les premiers tems, on buvoit dans la corne des animaux. Dans un des tableaux tirés des ſouterreins d'Herculanum on remarque une coupe de cette forme dont ſe ſert un jeune homme aſſis ſur un lit de table, & s'appuyant ſur le coude gauche. Cette coupe eſt percée à l'extrémité pointue: le jeune homme la tient élevée & en laiſſe tomber de haut la liqueur qu'il reçoit dans

ſa bouche. C'étoit une ſorte de plaiſir propre aux Anciens, de vuider tout d'un coup ſans reſpirer, & de la façon dont on le voit dans ce tableau, une grande coupe de vin.

COURONNES. Rien de ſi commun dans l'antiquité que l'uſage des couronnes, dont l'origine ſe préſente d'elle-même dans les beſoins de la nature. Il s'eſt écoulé bien des ſiècles avant que les hommes ſe ſoient fait l'habitude de ſe couvrir la tête, & qu'ils aient trouvé l'art d'employer pour cela les fourures & les étoffes. Les femmes ſeulement laiſſoient croître leurs cheveux, & toute leur coëffure conſiſtoit dans l'art de les arranger, ſi ce n'eſt que par modeſtie, elles ſe couvriſſent d'un voile, lorsqu'elles avoient à paroître. C'eſt ce qui convenoit parfaitement à leur ſexe & aux occupations tranquilles de l'intérieur de leurs maiſons, qui furent toujours leur partage; mais les hommes occupés de celles du dehors, étoient endurcis à la fatigue, & ils négligeoient toutes ces petites commodités dont on eſt aujourd'hui ſi jaloux, & dont on n'eſt venu que par degrés au point de s'en faire une néceſſité. Quand au milieu des travaux pénibles des champs, ils s'aſſeioient pour prendre quelque repos avec leur nourriture, ils ſe couvroient une partie de la tête pour ſe procurer un peu de rafraîchiſſement contre l'ardeur des rayons du ſoleil auxquels ils étoient expoſés. D'abord ils n'y firent pas grande façon, & ils ſe ſervirent pour cela des premiers objets champêtres qui ſe trouvoient ſous leurs mains. Souvent quelques poignées d'herbes qu'ils

arrachoient & qu'ils entrelaçoient enſemble, en faiſoient l'affaire. De-là les couronnes d'herbes de gazon, *coronæ gramineæ ;* les couronnes de feuilles de vigne, *coronæ pampineæ;* les couronnes d'épics, *coronæ ſpiceæ ;* & tant d'autres couronnes, comme d'ache, de feuilles de chêne, de peuplier, de myrthe, d'olivier, de laurier, &c. dont il eſt tant parlé dans l'hiſtoire & dans la fable. Les couronnes inventées ainſi dans ces repas groſſiers & ruſtiques, mais délicieux par la faim & la fatigue qui les aſſaiſonnoient, devinrent bientôt le ſymbole du repos, du contentement & de la joie, & paſſèrent enſuite ſur les têtes des ſimulacres des dieux, à la nature deſquels on attachoit l'idée d'un bonheur parfait. Chaque divinité eut ſa couronne particulière & relative au département de chacune dans le gouvernement des choſes terreſtres auxquelles on croyoit qu'elles préſidoient. Les laboureurs couronnèrent Cérès d'épis; les vignerons firent à Bacchus une couronne de feuilles de vigne ou de lierre, & ſouvent d'une portion de cep même de vigne avec ſes feuilles & ſes fruits; Palès en eut une d'herbes de gazon, mêlées de fleurs champêtres. On en donna une de toutes ſortes de fleurs à Jupiter; une de pin ou d'hièble à Pan; une de roſeaux ou de laurier à Apollon; une de branche d'olivier à Minerve & aux Graces; une de pavots à Morphée; une de roſes à Vénus, &c. Non-ſeulement on mettoit des couronnes ſur les ſtatues des dieux, mais on en chargeoit auſſi leurs temples mêmes, leurs autels, les vaſes ſacrés,

les Prêtres & tous les Miniſtres de leur culte.

Les couronnes en paſſant ſur les têtes des dieux, ne perdirent pas pour cela les droits de leur première origine. Une ſorte de néceſſité leur avoit donné naiſſance dans les champs d'où la moleſſe les transporta à l'ombre des palais & des maiſons mêmes des particuliers. Il n'y avoit point de feſtins ſans couronnes qu'on y employoit avec une profuſion extraordinaire. Chaque convive avoit au moins trois couronnes de fleurs, l'une ſur le haut de la tête, l'autre ſur le front, & la troiſiéme au col, de manière qu'elle étoit appuyée ſur les épaules & tomboit ſur la poitrine ; mais ce n'étoit pas tout : on mettoit des couronnes ſur la maiſon, ſur les portes, ſur les tables, ſur les buffets, ſur les amphores, ſur les craters, &c.

On peut juger par ce goût des Anciens pour les couronnes, quel prix ils attachoient à celles qu'ils recevoient publiquement comme une récompenſe de leur adreſſe, de leur mérite & de leur courage. C'étoit pour eux le comble de l'honneur de gagner une couronne d'olivier ſauvage aux jeux Olympiques ; une de laurier aux jeux Pythiques ; une d'ache verte aux jeux Néméens ; une d'ache ſeche aux jeux Iſthmiques.

Les Romains reçurent des Grecs l'uſage des couronnes ; mais tant que le luxe & la moleſſe de l'Aſie & de la Grece ne pénétrèrent pas dans la République, elles n'y ſervirent presque que dans le culte de leurs dieux, &

pour récompenser les vertus militaires; celles-ci y étoient d'un grand prix & contribuoient merveilleusement à exciter la valeur & l'émulation des citoyens. Les principales étoient :

La couronne d'or, qu'on ne donnoit guère qu'à ceux qui méritoient les honneurs du triomphe.

La couronne vallaire, *corona castrensis, seu vallaris*, qui se donnoit au soldat Romain qui avoit pénétré le premier dans le camp des ennemis, après en avoir forcé les retranchemens.

La couronne navale, qu'on nommoit aussi *classica* & *rostrata*. Elle étoit de feuilles de chêne, & n'étoit accordée qu'aux commandans des flottes, lorsqu'ils avoient battu celles des ennemis.

La couronne obsidionale. Quoiqu'elle ne fût que d'herbes de gazon ou de foin, elle étoit très-honorable. Elle étoit décernée par les habitans d'une ville assiégée, au général qui en avoit fait lever le siége.

La couronne murale étoit accordée par le général au soldat qui, dans un assaut, montoit le premier sur les remparts de la ville qu'on attaquoit.

La couronne ovale. Elle étoit de myrte, & ne s'accordoit qu'à ceux qui obtenoient les honneurs de l'ovation.

La couronne civique, qui étoit de chêne, & qu'on obtenoit pour avoir sauvé la vie à un citoyen, en tuant son ennemi

Il y avoit chez les Grecs & les Romains un très-grand nombre d'autres couronnes, comme

les *couronnes funèbres* qu'on mettoit ſur les tombeaux des morts ; *les couronnes magiques*, telles que celles de laine & de cire ; *les couronnes de plumes*, que les ſoldats portoient ſur leurs casques ; *les couronnes nuptiales*, dont on ſe ſervoit dans les nôces ; *les couronnes à rayons*, dont on ornoit les ſimulacres des dieux de la première claſſe, & que portèrent les princes qui eurent la ſotte vanité de vouloir ſe faire adorer, &c.

COURROIE de ſoulier. On regardoit chez les Romains comme un mauvais préſage, de rompre la courroie des ſouliers en les mettant. C'en étoit aſſez pour interrompre une affaire commencée, ou pour remettre à un autre jour celle qu'on ſe propoſoit d'entreprendre.

COURSE. Les Anciens ſe faiſoient un honneur d'exceller dans la courſe, & c'étoit un des principaux exercices des jeux du ſtade chez les Grecs, & de ceux du cirque chez les Romains. Dans ces fameux ſpectacles, il y avoit trois ſortes de courſe, la courſe à pied, la courſe à cheval, & la courſe des chars.

La courſe à pied ſe faiſoit en trois manières : la première conſiſtoit dans la ſimple courſe du ſtade, où il ne s'agiſſoit que de parcourir une ſeule fois l'étendue de cette carrière, à l'extrémité de laquelle étoit le prix pour celui qui y arrivoit le premier. Dans la ſeconde, qu'on nommoit *diaule*, les Athlétes parcouroient deux fois la longueur du ſtade. La troiſiéme, appelée *doliçue*, étoit la plus

longue de toutes, & étoit composée de plusieurs *diaules.*

Si la course à pied demandoit beaucoup de légéreté, il falloit une extrême agilité pour celle qui se faisoit à cheval. Cet exercice étoit si honorable, que les personnes de la plus haute distinction ne dédaignoient pas d'en disputer le prix aux jeux Olympiques. Les cavaliers couroient à poil & sans étriers, dont on n'avoit pas encore l'usage, & tenant quelquefois par la bride un autre cheval que celui qu'ils montoient, ils sautoient, même en courant, de l'un sur l'autre avec une adresse merveilleuse.

La course des chars avoit beaucoup d'éclat, & formoit le plus brillant spectacle. On n'y voyoit guère pour concurrens, que des princes & des héros, des rois mêmes, qui n'ambitionnoient pas moins la gloire d'y remporter le prix, que celle de gagner des batailles & de conquérir des provinces. *Voyez* Char, Cirque, Stade, Pléthron.

CRATER. C'étoit chez les Grecs & chez les Romains, un grand vase dans lequel on préparoit le vin qu'on devoit servir dans un repas. La préparation la plus ordinaire, étoit d'y mettre une certaine quantité d'eau, proportionnée à celle du vin, car ordinairement on ne servoit jamais de vin pur. Cette préparation étoit proprement ce qu'on appeloit *miscere vinum.* Une autre préparation, assez commune, étoit de délayer du miel dans le vin. Les autres préparations qui consistoient à y mettre des parfums & des aromates,

n'avoient lieu que chez les hommes riches & voluptueux. Le *Crater* étoit donc une espèce de grande urne où l'on puisoit le vin, ou comme un broc d'où on le versoit dans les coupes à mesure qu'on vouloit boire. Le mot *Crater* est grec, & quoique les Romains se servissent de ce mot tel qu'il est, ils lui ont quelquefois donné une terminaison latine dans le nom féminin *Cratera* qui est le même pour le sens que *Crater*. On sait la pensée d'un Ancien : *Prima cratera ad sitim, secunda ad hilaritatem, tertia ad voluptatem, quarta ad insaniam ;* c'est-à-dire, en la rapprochant de nos usages : *la première bouteille est pour la soif, la seconde pour la gaieté, la troisieme pour la volupté, la quatrieme pour l'abrutissement. Voyez* sur le *Crater*, les Observations préliminaires. *p.* 8. *& suiv.*

CRATES ou *Clayes*, machines dont on se servoit dans les siéges. *Voyez* Mantelets.

CREMBALES, *Crembali.* C'étoit une sorte d'instrument dont les femmes se servoient pour la danse & pour le chant, & le plaçant entre leurs doigts, elles en tiroient un son agréable. Quelques-uns croient que c'étoient nos *Castagnettes.*

CREMNOBATES. *Voyez* Funambules.

CRICÉLASIE, espéce de jeu chez les Grecs. Il s'agissoit de faite rouler un cercle de fer autour duquel il y avoit des anneaux qui faisoient un certain bruit. L'habileté consistoit à faire tourner ce cercle avec un mouvement si égal que les anneaux fissent très-peu de bruit. Le mot grec qui signifie ce

jeu est κρικηλασία que Cicéron rend par celui d'*orbis*, Att. liv. 2, lett. 9 & 21.

CROIX. Le supplice de la croix, un des plus cruels qu'on ait pu imaginer, a été en usage dès la plus haute antiquité, & presque chez tous les anciens peuples. Il consistoit à faire mourir quelqu'un en le clouant sur du bois, de quelque forme que fût ce bois, & même en l'attachant à quelque autre chose que ce fût ; de sorte que tout autre supplice étoit assez communément compris dans l'idée, & même dans la dénomination de celui de la croix. Aussi le mot latin *Crux* signifie moins une *croix*, l'instrument du supplice, que *torture*, *tourment* du corps & de l'esprit, comme *cruciare*, signifie tourmenter de quelque manière que ce soit. Les Romains avoient d'autres termes dont ils se servoient plus ordinairement que du mot *crux* pour désigner l'instrument de ce supplice proprement dit, comme *infelix arbor*, *infelix lignum*, *infamis stipes*, *patibulum*.

On n'a guère d'autre idée d'une croix, que celle dont nous voyons par-tout des images, & sur laquelle a été consommé le Mystère de notre rédemption ; mais il y en avoit de beaucoup d'autres sortes. Il paroît que d'abord ce ne fut qu'un simple poteau sur lequel on clouoit un homme les deux mains ensemble au-dessus de la tête, & les deux pieds ensemble à l'endroit du même poteau où on pouvoit les étendre. Quelquefois c'étoit encore un poteau ; mais préparé de manière que la partie supérieure de ce poteau formoit une pointe aigue & longue qu'on faisoit pas-

ſer dans toute la longueur du corps du criminel & ſortir par ſa bouche. Souvent on ſe ſervoit d'un arbre encore ſur pied, en y clouant l'homme par les mains aux deux premières branches oppoſées l'une à l'autre, & au tronc par les pieds. Quand on faiſoit la croix de Charpente, outre la forme connue de tout le monde, on lui donnoit ou celle de la lettre X, ou celle du T, ou celle de Y, &c. Sous cette dernière forme on l'appeloit quelquefois fourche, *furca ;* mais cette dénomination ſe donnoit encore à d'autres ſortes de croix diverſement figurées qu'on peut voir dans le livre qui a pour titre : *Juſti Lipſii de cruce libri tres, ad ſacram profanamque hiſtoriam utiles, unà cum notis.* Amſtel. 1670, petit *in*-12. Mais quelque forme qu'eût la croix, & de quelque nom qu'elle ſe trouve déſignée, fût-ce de celui de *patibulum*, même avec le verbe *ſuspendere*, elle ne ſervoit jamais chez les Anciens à y ſuspendre un homme par le cou, pour l'étrangler. On l'y clouoit toujours ou on l'y attachoit pour lui faire ſouffrir une mort lente & cruelle, à moins qu'on n'abregeât le ſupplice en le perçant à coups de lance, ou pour y être dévoré par les bêtes carnacières, ou pour y être brûlé, &c. Quand les Anciens, pour punir certains crimes, faiſoient étrangler les coupables, c'étoit toujours ſans les pendre. Les Romains appelloient cela *gulam laqueo frangere.* Il paroît que l'uſage de pendre à une potence, n'a commencé que quand on a ceſſé d'employer le ſupplice de la croix.

CROTALE. Ce n'étoit proprement qu'un roſeau fendu qui faiſoit un certain bruit, lorſqu'on l'agitoit : mais, par une acception générale, on entendoit ordinairement par *Crotale*, tout inſtrument qui rendoit du ſon en le frappant. Auſſi Euſtathe donne ce nom à tout vaſe, ou de terre, ou de bois, ou d'airain, qu'on tenoit entre les mains pour en tirer du ſon.

CRONIES, fêtes greques en l'honneur de Saturne.

CUBICULUM PRINCIPIS. C'étoit *la loge de l'Empereur* aux ſpectacles du Cirque.

CUCULLUS. C'étoit chez les Romains une eſpèce de capuchon qui couvroit la tête & les épaules.

CUIRASSE, arme défenſive que les Anciens inventèrent pour ſe garantir des bleſſures dans les combats. Il y en avoit d'un métal ſi dur, qu'elles étoient abſolument à l'épreuve des coups & des traits lancés même avec la catapulte. On fabriqua d'abord les cuiraſſes de fer ou d'airain en deux parties, qui s'attachoient ſur les côtés avec des boucles. Alexandre ne laiſſa à la cuiraſſe que celle des deux parties qui couvroit la poitrine, afin que la crainte d'être bleſſé au dos, qui étoit ſans défenſe, empêchât les ſoldats de fuir.

Pluſieurs nations faiſoient les cuiraſſes de lin où de laine : c'étoient des cottes d'armes à pluſieurs doublures, qui réſiſtoient aux coups, ou du moins qui en diminuoient la force. La cuiraſſe des Romains conſiſtoit en des courroies ou lanières de cuir, dont ils

étoient ceints depuis les aiſſelles jusqu'à la ceinture. On en faiſoit auſſi de cuir couvert de lames de fer disposées en forme d'écailles, ou d'anneau de fer paſſés l'un dans l'autre, qui faiſoient des chaînes entrelaſſées.

CUIVRE. La première monnoie dont les Romains firent uſage, étoit de cuivre. Ce fut le Roi Servius, qui environ l'an de la fondation de Rome 180, commença à en faire frapper. Elle étoit marquée d'une brebis ou d'un mouton, bétail que les Romains nommoient *pecus* en leur langue, d'où le nom de *pecunia* fut depuis donné généralement à toutes ſortes de monnoie, de quelques métaux qu'elle fût frappée. Le Roi Servius choiſit cette empreinte préférablement à toute autre, parce que dans les premiers tems on ne connoiſſoit point d'autres richeſſes que la poſſeſſion de nombreux troupeaux de gros & de petit bétail. Le mot *æs*, cuivre ou airain, ne ſervoit pas moins généralement que celui de *pecunia*, à déſigner toutes ſortes de monnoie : ce fut même de ce mot que le tréſor public fut appelé *ærarium*. *Voyez* Airain, Monnoie.

CUIVRE de Corinthe. *Voyez* Airain de Corinthe.

CULEUS. C'étoit la plus grande meſure des liquides chez les Romains. Elle contenoit vingt amphores.

CULTARIUS. C'étoit chez les Romains le nom qu'on donnoit à celui qui, dans les ſacrifices, après en avoir reçu l'ordre, frappoit la victime avec une hache ou une maſſue, & l'égorgeoit auſſi-tôt. *Voyez* Agones, Popes.

CUMERA. Voyez Camille.

CUNEI, c'eſt-à-dire, *Coins*. On nommoit ainſi certaines parties de l'amphithéâtre. *Voyez* Amphithéâtre, Coin, Théâtre.

CURIATA COMITIA. Voyez Comices.

CURIE. Dès les premiers tems de Rome, le peuple fut partagé en Tribus, & chaque Tribu en pluſieurs Curies. La Curie étoit compoſée d'un nombre de familles qui avoient pour chef un Officier qu'on appeloit *Curion*, ou *le maître de la Curie*, & dont la principale fonction étant de faire obſerver ce qui concernoit le culte des dieux, il y en a qui croient que ce Curion étoit un prêtre. Chaque Curie avoit ſon Curion particulier ; mais tous étoient ſubordonnés à un autre, qu'on nommoit le *Grand Curion*, *Curio Maximus*. Peut-être le nom de Curie vient-il du ſoin que ces Curies prenoient des affaires publiques ; car elles entroient ſouvent pour beaucoup dans ce qui concernoit le gouvernement de l'Etat. De-là les Comices par Curies, *comitia Curiata* ; de-là auſſi peut-être le nom du lieu où le Sénat s'aſſembloit, & qu'on appeloit *Curia*, de même que tous les autres lieux où les Magiſtrats ſe réuniſſoient pour délibérer ſur les affaires de la République.

CURION. *Voyez* Curie.

CURRUS. Voyez Char.

CURULE. Ce mot vient de *currus*, chariot ſur lequel le Magiſtrat étoit porté aſſis dans ſa chaiſe; ou de *curvus*, courbé, parce que les pieds de la chaiſe étoient courbés en dedans.

CURULES (Ediles). *Voyez* Ediles.

CUSTODES. Dans les grandes affaires où il s'agissoit de créer des Magistrats, de faire de nouvelles loix ou d'autres choses qui intéressoient la République Romaine, les Citoyens donnoient leurs suffrages sur des tablettes qu'ils jetoient dans un panier. C'étoit à des personnes de la première distinction & d'une probité reconnue, que pour cet effet on nommoit *Custodes*, qu'on s'en rapportoit pour compter les suffrages : ce qu'elles faisoient en tirant les tablettes ou billets du panier, & en marquant sur une autre tablette autant de points qu'il y avoit de suffrages pour ou contre.

CYATHE, mesure greque des liqueurs, faisant le douziéme du *Xestès*. Ce Cyathe contenoit en eau le poids d'une de nos onces, trois gros & quarante-huit grains; ce qui fait les trente-cinq quatre-vingt-seiziémes du poisson de Paris. Les Romains appeloient aussi Cyathe, le douziéme de leur *Sextarius*, & ce Cyathe contenoit en eau le poids d'une de nos onces, quatre gros & onze grains; ce qui fait un peu plus des trois-huitiémes du poisson de Paris.

CYBISTES, espèce d'Athléres qui s'exerçoient à la Cybistique. *Voyez* Cybistique.

CYBISTIQUE, c'étoit chez les Grecs une sorte de danse d'exercice, ou plutôt l'art de faire des sauts & des tours périlleux. *Voyez* Pétaure.

CYCLE ou Période, termes dont les Astronomes se servent pour exprimer la ré-

volution toujours égale d'un certain nombre d'années. Il y a plusieurs cycles célèbres : Le *cycle Pascal*, le *cycle solaire*, le *cycle lunaire*, & le *cycle de dix-neuf ans*.

Le cycle du soleil est composé de 28 ans & celui de la lune de 19 ans. De ces deux cycles, de 28 & de 19 ans, multipliés l'un par l'autre, on en a composé un troisiéme, qui est appelé le *cycle pascal*, parce qu'il sert à trouver la Pâque. C'est une révolution de 532 années, à la fin desquelles les deux cycles de la lune, les clefs des fêtes mobiles, le cycle du soleil, les lettres dominicales, les épactes avec les nouvelles lunes, recommencent, comme toutes ces choses étoient 532 années auparavant, & continuent le même espace d'années, de sorte que la seconde révolution est en tout semblable à la première, & la troisième aux deux autres. Le cycle pascal, aussi appelé *Période victorienne* du nom de son inventeur Victorius, n'avoit d'utilité qu'avant la réformation du Calendrier, faite en 1582. Depuis cette époque, le cycle pascal est devenu inutile pour tous ceux qui ont embrassé la réformation du calendrier, & il ne peut plus servir qu'à ceux qui n'ont pas voulu s'y soumettre.

Le cycle de la lune, ou lunaire, ainsi que le cycle de 19 ans, est une révolution de dix-neuf années; après lesquelles on recommence par *un* en continuant jusqu'à *dix-neuf*. Toute la différence qu'il y a entre l'un & l'autre, est que le cycle de la lune commence trois ans plus tard que celui de dix-neuf ans. Cette

différence vient des Romains & des Hebreux. Ceux-là se servoient du Cycle, que nous appelons de la lune, & ils le commençoient avec le mois de Janvier : ceux-ci faisoient usage du Cycle de dix-neuf ans, qu'ils commençoient avec le mois de Mars. Les Chrétiens se sont servis de l'un & de l'autre Cycles dans les premiers tems ; mais enfin celui de dix-neuf ans a prévalu, & c'est le seul qu'on emploie, pour expliquer les chartes qui en sont datées. Cette matière est traitée au long dans l'*Art de vérifier les dates*. *Voyez* Nombre d'or, Indiction Romaine.

CYMBALE, *Cymbalum*. C'étoit un instrument composé de deux demi-sphères creuses, qui retentissoient, quand on les frappoit l'une contre l'autre.

D

D. Seul dans les inscriptions & dans les anciens Auteurs, est pour *Decius*, *Decimus*, noms propres ; *Decuria*, Décurie ; *Decurio*, Décurion ; *dedicavit*, il a dédié ; *dedit*, il a donné ; *devotus*, dévoué ; *dies*, jour, *Deus*, Dieu ; *divus*, divin ; *dii*, les dieux ; *dominus*, seigneur ou maître ; *domus*, maison ; *donum* ou *datum*, présent ; *decretum*, decret ; *de*, de, touchant, sur.

D. A. *divus Augustus*, le divin Auguste ; D. I. B. *diis benè juvantibus*, avec le secours des dieux ; D. B. S. *de bonis suis*, de ses biens ;

DCT. *detractum*, ôté ; DDVIT, *dedicavit*, il a dédié ; DDPP. *depositi*, inhumés ; D. D. *donum dedit*, il a donné ; ou *dotis datio*, payement de la dot ; ou *Deus dedit*, Dieu l'a donné. D. DD. *dono dederunt*, ils ont fait présent ; ou *datum decreto Decurionum*, donné par un decret des Décurions ; D. D. D. D. *dignum Deo donum dedicavit*, il a consacré un don digne du Dieu. D. D. Q. O. H. L. S. E. V. *diis deabusque omnibus hunc locum sacrum esse voluerunt* ; ils ont voulu que ce lieu fût consacré à tous les dieux & à toutes les déesses ; DD. NN. *Domini nostri*, nos Seigneurs ; D. M. S. *diis Manibus sacrum*, consacré aux dieux Manes. DIG. M. *dignus memoriâ*, digne de mémoire ; ou *digna mulier*, femme respectable. D. I. M. *diis inferis malis*, aux dieux des enfers malfaisans ; ou *deæ Isidi magnæ*, à la grande déesse Isis ; ou *deo invicto Mithræ*, au dieu invincible Mithras. D. K. OCT. *dedicatum Kalendas Octobris*, dédié le jour des Calendes d'Octobre. D. L. *diis Laribus*, aux dieux Lares. D. M. *deorum matri*, à la mère des dieux.

D. O. M. *Deo optimo maximo*, à Dieu très-bon & très-grand. D. O. Æ. *Deo optimo æterno*, à Dieu très-bon & éternel. DN. *Dominus*, le Seigneur ; D. N. *Dominus noster*, notre Seigneur, D. PP. *Deo perpetuo*, au Dieu éternel ; D. S. P. F. C. *de sua pecunia faciendum curavit*, il l'a fait faire à ses dépens. DR. *Drusus* ; DR. P. *dare promittit*, il promet de donner. D. RM. *de Romanis*. D. RP. *de Republica*, touchant la République. DT. *dumtaxat*, seulement. DVL. ou DOL. *dulcissimus*, très-cher.

On trouve *d* pour *b* ; *des* pour *bes* ; pour *l*, *dacrumæ* pour *lacrumæ* ; *du* pour *b* ; *duellum* pour *bellum*.

Quand cette lettre étoit mise pour une note numérale, elle marquoit *cinq cents*, & si on marquoit une ligne dessus, elle signifioit *cinq mille*.

DACTYLE ou doigt, mesure greque. *Voyez* Doigt.

DAMIUM, sacrifice où tout le peuple avoit part. Il étoit ainsi nommé d'un mot grec qui signifie *peuple*.

DANSE. Cet exercice du corps est si ancien qu'on n'en peut marquer l'origine que dans l'inclination qu'ont toujours eu les hommes à produire au-dehors les affections & les sentimens du cœur, non-seulement par le moyen de la parole, mais aussi par celui du geste & des mouvemens du corps. En effet, la danse que Simonide appelle une *poësie muette*, n'est, comme cet art, la musique & la peinture, que l'expression de la nature, sans l'étude & l'imitation de laquelle il est impossible d'y réussir. Les traces les plus anciennes qu'on retrouve de la danse, sont à l'honneur de la religion, & cela ne paroîtra pas étonnant, si on pense, comme tout porte à le croire, que ce ne fut d'abord que l'effet d'un saint enthousiasme dans lequel entroient les hommes pénétrés de reconnoissance pour les bienfaits du Créateur, & d'admiration pour les œuvres merveilleuses de sa puissance. Telle fut la danse de David devant l'arche sainte, danse grave, majestueuse & modeste, qui dégénéra bientôt & ne

fut plus qu'un amuſement tout profane & dangereux. Dès long-tems avant David elle avoit été proſtituée au culte des idoles, & fut toujours depuis une partie eſſentielle des fêtes payennes ; & voilà pourquoi les ſpectacles, qui tiroient tous leur origine de la danſe, comme on peut le voir dans l'article *Chœur*, étoient conſacrés au culte idolâtre. Les Grecs faiſoient beaucoup de cas de la danſe, dans laquelle il ſe piquoient d'exceller ; mais ils l'énervèrent par la moleſſe & la volupté ; de ſorte qu'en faiſant rougir la vertu, elle ne fut plus que l'école du vice & l'art de corrompre les mœurs. Ne ſerions-nous pas en cela de trop fidèles imitateurs des Grecs, & n'avons-nous pas lieu de craindre qu'héritiers de leur goût exquis pour les beaux arts, nous ne le ſoyons auſſi de l'abus dangereux qu'ils en firent ? Les Romains penſoient bien différemment de la danſe, qui ne fut long-tems connue chez eux, ſelon ſa première deſtination, que dans les cérémonies religieuſes ; hors de-là ils la mépriſoient ſi fort, que Cicéron dit encore de ſon tems, que *pour danſer il falloit ou être ivre ou avoir perdu la raiſon.* Dans la ſuite on relâcha un peu de cette ſévérité ; mais quoique la nobleſſe Romaine fit apprendre la danſe aux enfans, les gens graves & ſérieux condamnoient cet uſage, comme un abus qui avoit déjà gagné du tems d'Horace. Peut-être auſſi que les Romains, à l'exemple des Lacédémoniens, ne déſaprouvoient que les danſes molles & efféminées, qui étoient propres à corrompre la jeuneſſe.

Ce que Platon dans ſes livres de la République a écrit ſur les danſes des Anciens, pourroit ſe rapporter à ce que nous appelons *danſe haute* & *danſe baſſe*. Des graces modeſtes, un geſte modéré, un corps bien desſiné, des pas juſtes, caractériſoient l'une, & ce Philoſophe l'appeloit *orqueſtrique*. Des mouvemens de feu, vifs, rapides, ondoyans, caractériſoient l'autre, qu'il appeloit *paleſtrique*. Elle ſervoit à aſſouplir & à fortifier les membres pour les exercices de la guerre. Entre ces danſes d'exercice violent, la *cybiſtique* paroît une des plus anciennes. *Voyez* Cybiſtique.

DANSEURS de corde. *Voyez* Funambules.

DAPHNÉPHORIE, fête que les Béotiens célébroient tous les neuf ans en l'honneur d'*Apollon*. Au haut d'une forte tige d'olivier on plaçoit un globe d'airain qui repréſentoit le ſoleil : au-deſſous de ce globe on en mettoit un moindre pour la lune, & autour de ces deux globes, un grand nombre de plus petits globes qui repréſentoient les étoiles. A cette même tige d'olivier, ornée de fleurs & de guirlandes, étoient attachées trois cents ſoixante-cinq couronnes, ſelon le nombre des jours de l'année. Cette tige étant ainſi préparée, on la portoit en grande pompe dans une proceſſion, à la tête de laquelle marchoit un jeune Béotien né de parens libres du vivant de ſon père & de ſa mère, vêtu d'une robe magnifique & traînante, les cheveux épars, & une couronne d'or ſur la tête. A la ſuite de

ce jeune homme marchoient deux chœurs, l'un de jeunes garçons qui tenoient à la main une baguette ornée de fleurs & de guirlandes, & un autre de jeunes filles qui portoient des branches de laurier.

Le prêtre qui présidoit à toute la cérémonie, se nommoit *Daphnéphore*, c'est-à-dire, *qui porte du laurier*, parce qu'il en étoit couronné. La procession alloit dans cette ordre au temple d'Apollon-Isménius, où l'on chantoit des hymnes en son honneur.

DARCMONIM. *Voyez* Dariques.

DARIQUES, célèbres pièces d'or de la valeur à peu près d'une pistole de notre monnoie, ainsi appelées du nom de Darius Medus. Les dariques des Hébreux, *darcmonim*, valoient environ onze livres douze sols.

DAUPHIN. On donnoit ce nom à une machine de guerre dont on se servoit dans les combats sur mer. Cette machine étoit de plomb d'un très-grand poids, & on l'attachoit aux antennes d'un vaisseau, d'où tombant rudement sur un bâtiment ennemi, elle le perçoit depuis le pont jusqu'au fond de cale.

DÉBITEURS insolvables. *Voyez* Esclaves.

DÉCACORDE. C'étoit un instrument de musique qui avoit dix cordes.

DECEMBRE, *December*, c'est-à-dire, dixiéme mois, dénomination prise du rang qu'il tenoit dans l'ordre des mois, quand l'année Romaine commençoit par celui de Mars.

DÉCEMPÉDE, *Decempeda*, mesure d'intervale chez les Romains : elle étoit de dix

pieds. C'eſt ce qu'ils appeloient auſſi *pertica*, perche.

DECEMVIRS. L'an de Rome 291, le peuple Romain ne pouvant ſouffrir la juſtice arbitraire des Conſuls, qui jusque-là n'avoient ſuivi dans leurs jugemens que leur fantaiſie & leur paſſion, envoya des Députés dans la Gréce, pour avoir une copie des loix des Athéniens & des autres peuples de ce pays. Au retour des Députés, tous les Magiſtrats abdiquèrent leurs charges, & l'on choiſit parmi les Patriciens dix hommes auxquels on donna le nom de *Decemvirs*, & qui furent revêtus de toute l'autorité des Conſuls pour dreſſer un corps de loix. D'abord ils rendirent la juſtice au peuple avec beaucoup d'équité, portant tour à tour & ſucceſſivement, chacun un jour, les marques de l'autorité ſouveraine. Enſuite ils préſentèrent au peuple aſſemblé par centuries, dix tables de loix qui parurent fort judicieuſes, & furent très-bien reçues. Comme on trouva à propos d'ajouter deux tables aux dix autres, on créa encore des Décemvirs pour l'année ſuivante. Mais ceux-ci complotèrent enſemble pour ſe rendre maîtres de la République, en retenant pour toujours l'autorité dont ils étoient revêtus. Ayant commis pluſieurs actions folles & tyranniques, ils furent enfin obligés de ſe démettre de leur magiſtrature, & la plupart périrent ou prirent la fuite.

On donna depuis le nom de *Decemvirs* à dix Magiſtrats ſubalternes, qui étoient du conſeil du Préteur, & qui avoient une

ſorte de prééminence ſur les Centumvirs.

DECENNALES ludi, ſpectacles & fêtes qui tous les dix ans ſe célébroient à Rome avec grand appareil. Ces fêtes furent inſtituées par Auguſte à l'occaſion de la feinte qu'il fit de vouloir quitter la puiſſance ſouveraine, voulant faire croire qu'il ne ſe rendoit que pour dix ans, à la prière qu'il s'étoit fait faire lui-même, de conſerver la dignité impériale.

DÉCIMATION. C'étoit chez les Romains un genre de punition, pour ne pas laiſſer impunie une faute grave, lorsqu'un grand nombre de perſonnes y avoit part. Quand c'étoit donc une faute générale dans une légion, ou dans une cohorte, comme il n'étoit pas poſſible de faire mourir tous les coupables, on les décimoit par le ſort, & celui dont le nom étoit tiré le dixiéme, étoit mis à mort.

DÉCLAMATION. Les Grecs & les Romains paſſionnés pour les ſpectacles & pour l'éloquence, qui leur frayoit un chemin aux honneurs & aux dignités, avoient porté l'art de déclamer à un haut point de perfection : mais ce qu'il y a de ſurprenant chez les Romains, c'eſt qu'ils partageoient ſouvent la déclamation théâtrale entre deux acteurs, dont l'un prononçoit, tandis que l'autre faiſoit des geſtes. Cet uſage, qui ſeroit ridicule parmi nous, ne l'étoit pas, ſans doute, chez les Anciens, dont les théâtres bien plus vaſtes que les nôtres, & ſur lesquels les acteurs jouant masqués, faiſoient qu'on ne pouvoit

pas de loin distinguer sensiblement si celui qui faisoit les gestes, n'étoit pas le même que celui qui prononçoit. Il y avoit encore ceci de particulier, que la voix de l'acteur, sur-tout dans la tragédie, étoit accompagnée d'un instrument, sans néanmoins qu'on en puisse inférer que ce fût une musique proprement dite. C'étoit une déclamation véritable, & d'autant plus parfaite, qu'elle rendoit plus fortement les affections de l'ame, en copiant fidèlement la nature. On ne peut parler que par conjecture, dit M. Rollin, sur la composition que pouvoit jouer la basse continue dont les acteurs étoient accompagnés en déclamant. Peut-être ne faisoit-elle que jouer de tems en tems quelques notes longues qui se faisoient entendre aux endroits où l'acteur devoit prendre des tons, dans lesquels il étoit difficile d'entrer avec justesse : & par-là elle rendoit à l'acteur le même service que Gracchus tiroit de ce joueur de flûte qu'il tenoit auprès de lui en haranguant, afin qu'il lui donnât à propos les tons concertés.

DECUNX ou *Dextans*, celle des divisions de l'as Romain qui en valoit dix douziémes. C'étoit aussi une mesure pour les liquides, qui tenoit dix cyathes.

DÉCURIE. C'étoit une partie de la Centurie Romaine, qui étoit divisée en dix corps de dix hommes chacun, & dont le chef se nommoit Décurion.

DÉCURION, chef d'une Décurie. On donnoit aussi le nom de Décurions aux Sénateurs des colonies Romaines, & à de certains prê-

tres qui ſemblent ne l'avoir été que pour quelques ſacrifices particuliers.

DÉDALES. La fête des *Dédales*, ainſi appelée du nom que les Grecs donnoient à des ſtatues de bois qu'on y brûloit, ſe célébroit tous les ſoixante ans ſur le mont Cythéron, par des Députés des principales villes de la Gréce. Junon, dit la Fable, étant brouillée avec Jupiter & s'étant ſéparée de lui, revint tout d'un coup, & ſe raccommoda par l'effet d'un ſtratagème dont le vieillard Cythéron avoit donné l'idée, & qui conſiſtoit à mettre une ſtatue de femme ſur un char de triomphe, en faiſant crier que c'étoit une autre femme que Jupiter avoit épouſée. La fête des Dédales avoit été inſtituée pour honorer la mémoire de cette réconciliation. Lorsque le tems de la célébrer approchoit, quatorze des principales villes de la Gréce préparoient chacune une ſtatue de bois, qu'on habilloit en femme, en la parant des plus riches ajuſtemens. Au jour marqué une Dame de chacune de ces villes, vêtue d'une robe longue & traînante, prenoit cette ſtatue, & ſuivie des Députés & d'une foule de peuple de ſa ville, elle portoit cette ſtatue ſur le mont Cythéron où on avoit préparé un bûcher d'une grandeur prodigieuſe. Les quatorze proceſſions étant arrivées en cet endroit où elles ſe réuniſſoient, on plaçoit ſur le bûcher les quatorze *Dédales*, avec quatorze taureaux en l'honneur de Jupiter, & quatorze géniſſes en celui de Junon. Les particuliers qui ſe trouvoient à la cérémonie, y mettoient auſſi des victimes,

chacun ſelon ſes facultés, après quoi on mettoit le feu au bûcher, qu'on laiſſoit brûler jusqu'à ce que le tout fût réduit en cendres.

DÉLIES, fêtes Gréques en l'honneur de Vénus.

DELUBRUM. Quoique ce mot ſe prenne pour toutes ſortes de maiſon ſacrée, cependant ce n'étoit proprement que l'endroit ou les Anciens mettoient la ſtatue d'un dieu; où bien une fontaine qui étoit devant le temple, dans laquelle ils ſe lavoient avant que d'entrer dans ce temple (*deluebant.*)

DÉMÉTRIAS. *Voyez* Attalis.

DÉMÉTRIES, fêtes Greques. Il y en avoit deux: l'une en l'honneur de Cérès, & l'autre en celui de Démétrius Poliorcete.

DENICALES FERIÆ. A Rome on donnoit ce nom au dixiéme jour après les funérailles d'un Citoyen. On employoit ce jour à purifier la maiſon, qu'on croyoit ſouillée par la mort de celui dont on avoit fait les funérailles.

DENARIUS, denier, pièce Romaine d'argent, qui dans ſon origine repréſentoit dix as; mais dans la ſuite quoique beaucoup affoiblie elle en valut ſeize. *Voyez* As.

DÉPORTATION. C'étoit chez les Romains la peine du banniſſement perpétuel.

DÉPOUILLES OPIMES. Quand un Général Romain tuoit de ſa main le Général ennemi, il en emportoit les dépouilles qu'on nommoit *opimes*, & les ſuſpendoit dans le temple de Jupiter Férétrien. Ces dépouilles ne furent remportées que trois fois pendant tout le tems de la République.

DES. Les Anciens employoient comme nous les dés dans plusieurs sortes de jeux. Ils jetoient ordinairement trois dés ensemble, & le coup le plus heureux étoit celui où tous es dés présentoient le nombre six. Ils nommoient ce coup *senio*, ce qui revient à notre *sonnez* au jeu du trictrac. Le jet le plus défavorable étoit celui qui n'amenoit que des unités : aussi le nommoient-ils *canis* ou *canicula*, le chien. *Voyez* Petteutérion, Symposiarque.

DESIGNATEURS. A Rome on donnoit ce nom à ceux qui arrangeoient la pompe funèbre, & qui assignoient à chacun la place qu'il devoit avoir. Il y avoit aussi les *Designatores* pour les places de l'Amphithéâtre.

DEUNX, celle des divisions de l'as Romain, qui en valoit onze douziémes. C'étoit aussi une mesure des liquides qui tenoit onze cyathes.

DEXTANS. *Voyez* Decunx.

DIALECTES Grecs : il y en avoit quatre ; savoir, l'*Attique* en usage à Athènes ; l'*Ionien* dans l'Ionie ; le *Dorique* dans l'Achaïe, l'Epire, la Sicile, &c. l'*Eolien*, dans la Béotie & dans l'Eolie, région de l'Asie mineure, entre l'Ionie & la Mysie. C'étoient autant de langages parfaits, chacun dans son genre, dont différens peuples se servoient, mais qui avoient tous une même langue pour fondement.

DIALIS FLAMEN. *Voyez* Flamines.

DIAMASTIGOSE, fête cruelle que les Lacédémoniens célébroient en l'honneur de

Diane Orthia, ſur l'autel de laquelle on frappoit ſi rudement de verges de jeunes enfans, qu'on ne les en retiroit que tout couverts de ſang., & quelquefois qu'ils expiroient ſous les coups.

DICASTERIE. C'étoit à Athènes à peu près ce qu'étoit le *Forum* à Rome. Il y avoit dix Dicaſtéries & chacune de ces Dicaſtéries étoit nommée du nom ou d'un temple ou d'un édifice conſacré à quelque ancien Héros Grec, dont elle étoit voiſine, ayant à discuter un genre d'affaires, propre & déterminé. Dans les affaires qui pouvoient reſſortir dans deux ou trois Dicaſtéries, les Juges de ces différentes Dicaſtéries s'aſſembloient tous enſemble : ce qui formoit alors un très-nombreux Tribunal. *Voyez* Heliée.

DICTATEUR, Magiſtrat Romain, ainſi appelé *à Dictando*, parce qu'il dictoit ou commandoit ſans être reſponſable de ſes actions, & qu'il renfermoit en ſa perſonne toute l'autorité des deux Conſuls. Outre ce nom, on lui donnoit auſſi ceux de Maître du peuple, *Magiſter populi*, & de Préteur ſuprême, *Prætor maximus*. C'étoit aux Conſuls à le nommer ; mais toujours par l'ordre du Sénat, & cette nomination ne ſe faiſoit que la nuit, & après avoir pris les auſpices. Un Conſul, quoiqu'abſent de Rome, pourvû qu'il ne fût pas hors de l'Italie, pouvoit nommer un Dictateur ; mais cette nomination n'étoit pas ſi néceſſairement affectée à l'un des Conſuls, qu'il n'arrivât quelquefois que le peuple ordonnoit que tel ou tel ſeroit revêtu

de la dictature. On ne créoit un Dictateur que dans des tems difficiles, dans les grands revers, dans les calamités publiques, & pour l'institution de nouveaux jeux solennels, qui faisoient partie de la religion. L'autorité du Dictateur étoit sans bornes. Maître de faire la guerre ou la paix, il levoit & congédioit les troupes à son gré, décidoit souverainement de tout & exécutoit tout ce qu'il vouloit sans être obligé d'en rendre raison. Il pouvoit même disposer de la vie & des biens d'un citoyen, sans consulter le peuple & sans qu'on pût appeler de son décret. La Dictature absorboit les fonctions de tous les autres Magistrats, excepté celles des Tribuns du peuple, qui seuls continuoient d'exercer leurs charges. On portoit vingt-quatre faisceaux & autant de haches devant le Dictateur, qui jugeoit toutes sortes d'affaires en premier & en dernier ressort. Cet excès de puissance rendoit si terrible aux Romains cette suprême Magistrature, qu'un édit émané de son tribunal, leur inspiroit une crainte semblable à celle qu'ils avoient de leurs dieux. Le tems & le lieu étoient les seules bornes prescrites au Dictateur, qui ne pouvoit l'être plus de six mois, ni sortir de l'Italie, ni même monter à cheval sans un ordre précis. Dès qu'il étoit élu, il devoit se choisir un Lieutenant qui eût été ou Consul ou Préteur ; & cet Officier, soumis à lui seul, s'appeloit Maître de la cavalerie, *Magister equitum*. Celui à qui cet emploi étoit conféré, commandoit aussi absolument dans ce qui étoit de son départe-

ment, que le Dictateur à l'armée & à Rome, & en ſon abſence, il tenoit ſa place en tout: mais lorsque le Dictateur étoit préſent, tout ſon pouvoir étoit ſubordonné. Quelquefois on prolongeoit le tems fixé par les loix pour la durée de la Dictature; mais auſſi les bons citoyens qui y étoient élevés, ne la gardoient pas même toujours pendant tout l'eſpace des ſix mois, & ils l'abdiquoient auſſi-tôt qu'ils n'en jugeoient plus l'exercice néceſſaire au bien de la République.

DIDRACHME, monnoie ancienne qui valoit deux drachmes. *Voyez* Drachme.

DIESIES ou *Diæſies*, fêtes Greques en l'honneur de Jupiter, ſurnommé *Melichius*, c'eſt-à-dire, *propice*.

DIFFARREATIO. *Voyez* Confarreatio.

DIIPOLEIES, fêtes Greques en l'honneur de Jupiter, ſurnommé *Polieus*, c'eſt-à-dire, *Protecteur de la ville*.

DIMACHERES, Gladiateurs qui combattoient avec deux épées.

DIONYSIES ou Bacchanales. *Voyez* Orgies.

DIOTA, vaſe à deux anſes dans lequel on mettoit ordinairement du vin. Il tenoit quarante-huit *ſextaires*.

DIPLOIDE. C'étoit chez les Orientaux une eſpèce de robe fourrée.

DIPONDIUS, monnoie Romaine de la valeur de deux as. C'étoit auſſi un poids de deux livres.

DIPTYQUES, d'un mot grec qui ſignifie *plié en deux*, ou *deux choſes ſemblables réu-*

nies. On donnoit ce nom à une ſorte de tablettes dont on ſe ſervoit pour écrire des choſes qu'on vouloit tenir ſecretes, ou laiſſer ignorer à tout autre qu'à celui à qui on envoyoit de pareilles tablettes. On peut ſe former une idée de la forme de ces Diptyques, par celle de la couverture d'un livre très-mince, dont on auroit ôté tous les feuillets. Quand les Conſuls, les Préteurs & les autres Magiſtrats, entroient en charge, ils envoyoient à leurs amis, pour leur faire part de leur inauguration, des tablettes ſur leſquelles étoient leurs noms accompagnés de peintures qui les repréſentoient avec les marques de leurs nouvelles dignités, & ces tablettes qui ne paroiſſent pas cependant avoir été doubles, étoient néanmoins appelées Diptyques, peut-être parce qu'elles ſe reſſembloient toutes, & que l'une étoit parfaitement conforme à l'autre. Dans les premiers ſiècles de l'Ere Chrétienne, il y avoit en chaque Egliſe des regiſtres appelés auſſi Diptyques. On en diſtinguoit trois ſortes. Les premiers, où l'on écrivoit les noms de tous les Evêques qui ſe ſuccédoient ſur le même Siége épiſcopal; les ſeconds, où l'on tenoit les noms des Prêtres & des Clercs, des Bienfaiteurs de l'Egliſe, des perſonnes les plus diſtinguées & des nouveaux baptiſés; les troiſièmes étoient des nécrologes où étoient les noms des morts pour leſquels on devoit prier. On appeloit les premiers *Diptyques des Evêques;* les ſeconds, *Diptyques des vivans;* les troiſièmes, *Diptyques des morts*. Il faut

obſerver que les Diptyques des Evêques avoient deux parties ; car, outre la ſuite chronologique des Evêques qu'on y marquoit exactement, on y écrivoit auſſi à part les noms de ceux qui, par le martyre ou par une éminente piété, avoient mérité les honneurs que l'Egliſe rend aux Saints ; de-là peut être la dénomination de Diptyques, priſe du double objet qu'ils expoſoient. Oter des Diptyques le nom de quelqu'un, étoit une peine infamante, égale à celle de l'excommunication.

DIRIBITEURS. C'étoit à Rome le nom qu'on donnoit à ceux qui dans les Comices diſtribuoient au peuple les tablettes par lesquelles chacun devoit donner ſon ſuffrage.

DISCOBOLES. On nommoit ainſi les Athlétes qui s'exerçoient au jeu du Diſque.

DISQUE. C'étoit une espèce de gros palet de figure ronde, dont le jeu étoit fort en uſage chez les Grecs & chez les Romains. Le prix étoit pour celui qui avoit jeté le Diſque plus loin que les autres. On donnoit auſſi ce nom à une espèce de grand baſſin.

DISTRIBUTEURS, *Diviſores*. Les Romains nommoient ainſi ceux que les Candidats employoient pour capter la bienveillance & les ſuffrages du peuple en lui diſtribuant de l'argent. Cela étoit neanmoins défendu, ou du moins n'étoit permis que jusqu'à une certaine ſomme.

DITHYRAMBE. C'étoit une espèce d'hymne que les Grecs chantoient en l'honneur de Bacchus. L'objet ordinaire de ce poëme,

étoit de retracer les transports & les extravagances de l'ivreſſe ; de ſorte qu'il étoit comme de l'eſſence du Dithyrambe qu'il y regnât un grand déſordre & beaucoup de licence.

DIVINATION, une des plus anciennes & des plus vaines ſuperſtitions, née de la fureur qu'ont toujours eu les hommes de vouloir connoître l'avenir. L'hiſtoire ancienne eſt pleine de traits de ce fanatisme; &, à la honte de l'esprit humain, la moderne n'en eſt pas exempte. *Voyez* Augures, Druides, &c.

DIVORCE. L'union légitime de l'homme & de la femme, formée d'après le conſentement réciproque de l'un & de l'autre, confirmée par les loix de l'Etat, & cimentée par les cérémonies de la Religion, eſt un lien ſi ſacré que ſa diſſolution eſt également contraire aux loix divines & humaines, & que l'uſage du divorce n'a été toléré chez les Israélites qu'à cauſe de la dureté de leur cœur, & qu'avec bien des formalités dont une des principales conſiſtoit à donner à la femme répudiée, un acte écrit & délivré par un Scribe ou Greffier, autoriſé à cela par le Gouvernement. Cet acte de ſéparation (*libellus repudii*) étoit conçu dans les termes de la formule ſuivante, tirée des écrits d'un célèbre Rabin : « En telle ſe-
» maine, en tel mois, en telle année, depuis
» la création du monde, ſelon la manière de
» compter uſitée dans cette ville de N. ſituée
» ſur le fleuve de N. moi, qui ſuis du pays
» de N. fils de maître (Rabbi) N. du pays de
» N. moi, dis-je, qui demeure en tel lieu,
» auprès de tel fleuve, je me ſuis déterminé

» de mon plein gré, & ſans y être contraint
» par perſonne, à répudier, & j'ai en effet
» répudié, renvoyé, & mis hors de ma mai-
» ſon, vous, vous, dis-je, vous ma femme,
» N. du pays de N. fille de maître (Rabbi)
» N. qui demeure en tel pays, & qui a ſon
» domicile en tel ou tel lieu, auprès de tel
» fleuve, vous qui ci-devant avez été ma fem-
» me ; mais que maintenant je répudie, je
» renvoie, & je mets hors de ma maiſon,
» conſentant que vous emportiez tout ce qui
» eſt à vous, & que vous épouſiez tel autre
» que vous voudrez, & avec une liberté ſi
» entière, qu'à compter de ce jour, vous ne
» puiſſiez, tant que vous vivrez, refuſer, à
» cauſe de moi, de vous engager dans un
» autre mariage ; & pour que vous puiſſiez
» diſpoſer de vous ſans aucun empêchement
» de ma part, je vous délivre cet acte de ſé-
» paration, qui conſtate que je vous renvoie
» & que je ne vous regarde plus pour ma
» femme, m'étant conformé, pour arriver à
» cette fin, à tout ce qui eſt preſcrit par la
» loi de Moyſe & d'Iſrael. » Dans les premiers tems le divorce fut rare parmi les Iſraélites, & il ne ſe permettoit que pour des cauſes graves : mais dans la ſuite le relâchement fut tel ſur ce point, qu'on prétendit être en droit de répudier ſa femme, lorſqu'elle avoit laiſſé trop cuire la viande, ou lorſqu'on eſpéroit en trouver une plus agréable.

Chez tous les peuples de l'Orient, comme chez les Iſraélites, il n'étoit permis qu'aux maris de renvoyer leurs femmes ; mais dans

la Gréce les loix le permettoient aux femmes aussi-bien qu'aux maris. C'étoit néanmoins une chose si odieuse, que les exemples en étoient rares, sur-tout de la part des femmes, qui n'étoient plus regardées qu'avec le dernier mépris, quand le divorce s'étoit fait à leur réquisition. Les affaires de divorce se traitoient à Athènes devant l'Archonte, qui n'approuvoit & n'autorisoit le divorce demandé, qu'après les plus sévères formalités. Pendant les cinq premiers siècles de Rome, on n'y vit point d'exemples de divorce; mais, depuis ce tems, ils y devinrent très-communs, & souvent sur les prétextes les plus frivoles. Aussi ces sortes d'affaires y étoient-elles traitées & terminées sans beaucoup de formalités. *Voyez Confarreatio.*

DIX. Le Conseil des Dix fut une sorte de Magistrature à Athènes, à peu près semblable à celle des Decemvirs à Rome; mais dont le gouvernement ne fut pas plus heureux dans l'une que dans l'autre de ces Républiques.

DOCME, mesure Gréque, qu'on croit avoir été le grand Palme. *Voyez* Palme.

DODRANS, une des divisions de l'as Romain, qui en valoit les trois quarts. C'étoit aussi une mesure des liquides qui tenoit les trois quarts du *sextarius*, ou neuf cyathes.

DOIGT, mesure d'intervale chez les Hébreux, les Grecs & les Romains. C'étoit la seiziéme partie du pied; & environ dix lignes & un quart mesure de Paris.

DORON, mesure Greque, qu'on croit avoir été le petit palme. *Voyez* Palme.

DORPIE. *Voyez* Apaturies.

DORYPHORES. On donnoit ce nom chez les Perses aux quinze mille hommes qui formoient un corps destiné à la garde du Roi.

DRACHME ou

DRAGME, pièce de monnoie Greque, à peu près du même poids & de la même valeur que le denier Romain. M. Goguette évalue la dragme Attique quatorze sols deux à trois deniers. La drachme des Hébreux pesoit & valoit le double de celle des Grecs. Les Juifs payoient par tête un tribut de deux dragmes pour l'entretien & le service du temple.

DRAPEAUX militaires. *Voyez* Enseignes.

DRUIDES. Les Auteurs donnent assez communément le nom de Druides, non-seulement aux Prêtres, aux Sages, aux Philosophes Gaulois, mais aux Devins, & même aux Bardes, qui étoient proprement les Chantres ou Poëtes de la même nation : on les distingue pourtant quelquefois; leur antiquité se perd dans celle des tems. On prétend qu'ils furent les premiers auteurs de la philosophie, ainsi que les Mages en Perse, les Caldéens à Babylone & dans l'Assyrie, & les Gymnosophistes dans les Indes. A l'exception du dogme de l'immortalité de l'ame, qu'ils professoient publiquement, les Druides tenoient fort secrets les autres points de leur philosophie. On n'étoit initié dans leurs opinions qu'après vingt ans d'étude. Ils donnoient leurs leçons de bouche,

ſans permettre à leurs disciples de rien écrire ; & ils tenoient leurs écoles dans des antres, dans de ſombres forêts avec l'appareil le plus myſtérieux. Leur nombre n'étoit point limité, de ſorte qu'il étoit prodigieux; & tout ce grand corps avoit un chef dont l'autorité étoit ſuprême. Les Gaulois qui s'imaginoient que plus il ſe trouvoit de Druides dans un canton, plus l'abondance & la fertilité du terroir y étoient grandes, avoient pour eux une vénération ſans bornes : auſſi les Druides réuniſſoient-ils toutes les qualités propres à s'attirer le reſpect d'un peuple ignorant & féroce. Ils étoient les arbitres de la religion & des loix, ſeuls dépoſitaires des arts & des ſciences qu'ils enveloppoient de myſtérieuſes ténèbres, ils exerçoient ſeuls la magiſtrature, & à leur culte impie & cruel, ils joignoient des cérémonies effrayantes que couvroient les ténèbres & l'horreur. Ils immoloient à leurs dieux des créatures humaines, & quand pour ces odieux ſacrifices il leur manquoit des coupables, ils égorgeoient des innocens. Quoique quelques-uns aient penſé qu'il falloit diſtinguer les Druides des Devins, il paroît néanmoins pour conſtant qu'il n'y avoit point d'autres Devins que les Druides. Rien de plus cruel que le cérémonial qu'ils obſervoient dans leurs divinations : ils frappoient d'un couteau ſur le dos d'un homme dont l'agitation & les mouvemens leur ſervoient de règle. Pline donne aux Druides le nom de Mages; mais s'ils méritèrent ce nom, ils devinrent bientôt, comme ceux des autres nations, des Magiciens,

des gens livrés à des pratiques dont l'erreur & la superstition faisoient le fonds ; ils les employoient sur-tout dans leur divination & dans leur médecine, qui devenoit par-là une partie de la religion. Il y avoit aussi dans les Gaules & dans les Germanies, des Druidesses ou Druiades, qui faisoient la profession de devineresses, qui subsistèrent plus long-tems que les Druides, dont le culte barbare reçut les premiers coups par les loix Romaines & par les décrets du Sénat, & dont la destruction entière fut le fruit de la morale pure & lumineuse de Jesus-Christ. Leur nom même fut anéanti, & on ne leur substitua que les noms vils & les titres odieux & méprisables de *Negromans* & de *Sorciers*.

DUOBOLE, pièce de monnoie Greque, qui valoit deux oboles, & de notre monnoie environ un sol sept deniers.

DUPONDION, *Dupondium*. *Voyez* Dipondius.

DUUMVIRS, Juges, ainsi nommés du nombre de deux, établis à Rome pour connoître & juger des crimes capitaux dans les premiers tems de la République. On les nommoit extraordinairement & par forme de commission. Dans la suite on en fit des charges perpétuelles.

DYNASTIE. On donnoit ce nom à une suite de Princes qui avoient regné successivement dans un pays, & qui y avoient maintenu une même forme de gouvernement dont le changement causé par quelque révolution, donnoit lieu à une nouvelle Dynas-

tie. Les plus célèbres Dynaſties ſont celles des Egyptiens, des Aſſyriens, des Perſes, &c.

E

E Se mettoit quelquefois pour I. On écrivoit *Deana* pour *Diana*; *Eanus* pour *Janus*, &c.

E ſeul étoit une abréviation pour *Ædilis*, Edile; *ætas*, âge; *ejus*, de lui *ou* d'elle; *erexit*, il a érigé; *ergò*, pour; *eſt*, il eſt; *&*, & *exactum*, exigé, fait.

E. C. F. *ejus cauſâ fecit*, il l'a fait en ſa faveur; E. D. *ejus domus*, ſa maiſon; ED. *edictum*, édit. E. E. *ex edicto*, en vertu d'un édit; EE. N. P. *eſſe non poteſt*, cela ne peut être; EG. *egit*, il a fait, ou *egregius*, admirable, excellent; E. H. *ejus hæres*, ſon héritier; EID. *Idus*, les Ides; EIM. *ejusmodi*, de cette manière; E. L. *eâ lege*, à condition; E. M. *elegit* ou *erexit monumentum*, il a choiſi ou il a fait conſtruire ce tombeau; EN. ou END. *endotercisus* pour *intercisus*, entre-coupé; E. N. *etiam nunc*, même préſentement; EQ. M. *equitum magiſter*, maître de la cavalerie; EQ. O. *Equester ordo*, l'Ordre des Chevaliers; ER. COLL. *ære collato*, de deniers contribués. E. S. *e ſuo*, de ſon bien; ou *& ſibi*, & pour lui-même; ou *ex ſententiâ*, au gré. E. T. *ex teſtamento*, par teſtament; E. V. V. N. V. V. E. *Ede ut vivas, ne vivas ut edas*, mange pour vivre, & ne vis

pas pour manger. E. V. O. V. A. E. *seculorum amen.*

Quand E étoit une note numérale, elle marquoit *deux cents cinquante.*

EAU LUSTRALE. C'étoit une eau dans laquelle on avoit éteint un tiſon ardent pris ſur un autel où l'on offroit un ſacrifice. Les Anciens avoient une extrême vénération pour cette eau dont ils ſe ſervoient dans leurs purifications. *Voyez* Purification.

ECDUSIES, fêtes que les Crétois célébroient en l'honneur de Latone, parce qu'elle avoit changé en garçon une jeune fille que ſon pere Lamprus, fils de Pandion, vouloit faire mourir, par la ſeule raiſon qu'elle étoit fille, & qu'il n'étoit pas aſſez riche pour lui faire une dot aſſortie à ſa naiſſance.

ECOLE. L'uſage des écoles publiques pour l'éducation des enfans, eſt très-ancien. Si l'on en doit croire Xénophon, c'étoit chez les Perſes un des principaux objets des ſoins du gouvernement. Là on alloit au fait, & on y travailloit dès la première enfance à former des hommes religieux, juſtes, tempérants, courageux, & non à en faire des marionnettes qui fuſſent les victimes de la charlatannerie des maîtres, & de la vanité des parens. La Grèce moins attentive aux mœurs, que paſſionnée pour les arts brillans, eut des écoles célèbres où l'on apprenoit à raiſonner ſur les vertus & contre les vices; mais en même-tems elle en avoit d'autres où les vices en honneur faiſoient mépriſer la vertu. Il falloit qu'un jeune Grec ſût chanter, danſer, jouer

des instrumens, & qu'il fût assidu aux Gymnases, au stade & au théâtre, où la morale de Socrate ne tenoit guère contre les images impies & obscènes d'un Aristophane, contre les chansons licentieuses d'un Anacréon, contre les accens voluptueux & passionnés de celles d'une Sappho, &c. car il falloit savoir tout cela. A Rome, dans les beaux tems de la République, l'éducation des écoles publiques fut toujours mâle, sérieuse, & relative à l'amour de la Patrie. On s'y appliquoit principalement à l'étude du droit & de l'éloquence, à quoi les jeunes Romains joignant les exercices du champ de Mars, plus modestes & mieux entendus que ceux des Gymnases, devenoient ou des guerriers intrépides, ou de profonds Jurisconsultes, ou de grands Orateurs, & quelquefois tout cela ensemble. Dans la suite les Romains ayant eu l'imprudence de confier leurs écoles à des Grecs, ceux-ci les corrompirent bientôt, en y introduisant avec leurs vices, le goût des talens frivoles.

ECRITURE. Les Hieroglyphes ou figures simboliques inventées d'abord pour annoncer des mystères de religion, des ordres de gouvernement, ou des avis de police, donnèrent lieu d'imaginer un moyen d'exprimer plus facilement & plus fidèlement toutes sortes de pensées, par un petit nombre de caractères diversement combinés ensemble. On ignore le nom de l'auteur d'une invention si heureuse. Il est vrai qu'on en fait honneur à Cadmus, de qui on a dit :

C'eſt de lui que nous vient cet art ingénieux,
De peindre la parole & de parler aux yeux;
Et par les traits divers de figures tracées,
Donner de la couleur & du corps aux penſées.

Mais Cadmus l'avoit appris lui-même des Egyptiens, cet art ingénieux, & tout ſon mérite conſiſte à en avoir communiqué l'uſage aux Grecs. On écrivit ou plutôt on grava dans les commencemens l'écriture ſur la pierre, le bois ou le plomb; mais bientôt on laiſſa ces matières dures & d'un difficile transport, pour les monumens qu'on grava auſſi ſur le fer, le marbre, l'ivoire, le bronze & l'airain, & l'écriture devint plus commode & d'une utilité infinie, quand on eut trouvé le moyen d'écrire ſur des matières plus legères & moins embarraſſantes. On ſe ſervit d'abord de feuilles d'arbres, auxquelles on ſubſtitua dans la ſuite, non l'écorce des arbres, mais une peau liſſe & ſouple qui eſt entre l'écorce & le bois, & qui étant appelée *liber*, par les Latins, nous a fourni l'expreſſion de *livre*. On écrivit auſſi ſur des tablettes ou petites planches, enduites d'une couche legère de cire, ſur lesquelles on traçoit les caractères avec le *ſtyle* ou *ſtylet*, qui étoit une ſorte de poinçon pointu par un bout pour écrire, & applati de l'autre pour effacer. Enfin on inventa le papier, qui a pris & retenu ſon nom de celui de *papyrus*, espèce de joncs ou de roſeaux qui croiſſent dans les marais d'Egypte, & dont on ſe ſervoit pour cela; & presque en même-tems le parchemin, ainſi ap-

pelé (*pergamenum*) du nom de la ville de Pergame où regnoit Eumene son inventeur.

Pour la manière d'écrire, la plus ancienne est de droite à gauche, c'est-à-dire, qu'on commençoit la ligne où nous la finissons. Les Grecs se servirent d'abord des caractères Egyptiens ou Phéniciens, car ils étoient les mêmes, tels que Cadmus les leur avoit apportés; mais insensiblement ils firent des changemens à ces caractères & à la manière d'écrire, en mêlant les deux manières d'écrire, de gauche à droite, & de droite à gauche. On prétend que du tems de Solon ce mêlange avoit encore lieu, & voici comme on rapporte que cela se faisoit. On commençoit la première ligne de droite à gauche, de sorte que quand la ligne étoit finie, on recommençoit au-dessous du dernier mot, & on continuoit de gauche à droite, la ligne au-dessous de laquelle on revenoit de droite à gauche, & ainsi de suite alternativement. Enfin on secoua cette bigarure, & on n'écrivit plus dans toute l'Europe, comme on le fait encore aujourd'hui, que de gauche à droite.

Quelques peuples avoient un usage pour le moins aussi singulier que le mêlange des deux manières, qui étoit d'écrire de haut en bas, & de faire toutes les lignes perpendiculaires. *Voyez* Livre.

EDILES, Magistrats Romains, ainsi appelés du mot latin *ædes*, qui signifie *bâtiment*, *édifice*, parce qu'un des principaux devoirs de leur charge étoit d'avoir soin des édifices

publics & particuliers tant ſacrés que profanes.

Les premiers Ediles furent créés au nombre de deux, la même année que commença le Tribunat du peuple. Leur charge, comme celle des Tribuns, étoit annuelle ; comme eux, ils étoient toujours pris du peuple, & c'étoit dans la même aſſemblée qu'on procédoit à l'élection des uns & des autres. Les *Ediles*, qu'on ſurnommoit *Plébéïens*, n'étoient proprement que des *Aides* ou *Coadjuteurs* des Tribuns qui leur renvoyoient les affaires au ſoin deſquelles ils ne pouvoient ſuffire, celles ſur-tout qui regardoient la Police, comme de pourvoir à la ſûreté, à l'embelliſſement, à la propreté de la ville ; de maintenir le bon ordre dans les aſſemblées, dans les fêtes, dans les ſpectacles ; de veiller ſur tout ce qui ſe paſſoit dans les *marchés* ou *places publiques*, dont ils faiſoient une viſite rigoureuſe pour s'aſſurer de la bonne qualité des choſes qu'on y vendoit, & de la juſteſſe des poids & des meſures, d'entretenir les égouts, les ponts, les grands chemins, &c. Quoiqu'ils ne fuſſent que des Magiſtrats ſubalternes, ils étoient très-conſidérés. Il ne ſe faiſoit rien dans la République dont ils ne fuſſent inſtruits, tous les decrets du Sénat & du Peuple, devant néceſſairement paſſer par leurs mains.

L'Edilité, ſuivant ſon inſtitution, ne fut conférée qu'à des Plébéïens pendant l'eſpace de cent vingt-ſept ans ; mais l'an de Rome 388 ceux qui étoient Ediles n'ayant pas voulu faire les frais des *grands jeux*, qui avoient été

décernés par le Sénat, en action de graces de la réunion du Peuple avec les Patriciens, ceux-ci offrirent d'en faire la dépense, si l'on vouloit leur accorder les honneurs de l'Edilité. L'offre ayant été acceptée, on fit un décret par lequel il fut ordonné qu'outre les Ediles Plébéïens, on feroit tous les ans l'élection de deux autres qui seroient Patriciens. On nomma ceux-ci *grands Ediles*, & souvent *Ediles Curules*, parce qu'ils avoient le droit de la chaise curule. Ces nouveaux Ediles furent chargés de ce qu'il y avoit de plus important & de plus honorable dans l'Edilité.

A ces Ediles, Jules-César en ajouta deux nouveaux, qu'il nomma *Cereales*, parce qu'ils avoient inspection sur le bled qui se vendoit à Rome. Ils devoient avoir soin que les marchés en fussent bien pourvus, & qu'il fût de bonne qualité. Quand ils y en trouvoient de mauvais, ils le faisoient jeter dans le Tybre, aussi-bien que les autres denrées dont ils jugeoient que l'usage auroit pû être nuisible.

L'Edilité étoit ordinairement le premier pas qu'il falloit faire pour parvenir aux autres dignités de la République.

On donnoit quelquefois le nom d'*Ediles* à ceux qui, plus communément appelés *Æditui*, prenoient soin de tout ce qui étoit dans l'intérieur des Temples.

Les villes municipales avoient aussi leurs Ediles dont les fonctions duroient cinq ans, & il paroît qu'ils étoient dans une ville, ce que les Censeurs étoient à Rome. Il y avoit des

villes municipales où il n'y avoit point d'autres Magiſtrats que des Ediles, qui y étoient ſi conſidérés, que les fils des Romains les plus diſtingués, ſe faiſoient honneur d'y exercer cette charge. Ils y portoient le titre de *grands Ediles*.

EGIDE. Les Savans ne ſont pas d'accord ſur ce qu'il faut préciſément entendre par l'*Egide* qu'on trouve ſi ſouvent dans les anciens Auteurs, & ſur-tout dans les Poëtes. La queſtion paroît décidée par une antique dont M. l'Abbé Winckelmann a donné la deſcription avec celle de quantité d'autres. Cette antique eſt une *pâte de verre* où l'on voit Jupiter debout avec l'Aigle à ſes pieds, la foudre dans ſa main droite, & ſon bras gauche entouré de l'*Egide*, c'eſt-à-dire, de la peau de la chevre Amalthée. La forme de l'*Egide, dit cet Auteur*, de la manière que Jupiter la tient, eſt conforme à l'étymologie du nom & à l'origine de cet attribut. Herodote prétend que l'Egide vient de la Lybie où les peuples ſe revêtoient de peaux de chevres, & que les courroies avec lesquelles ils lioient ces peaux autour du corps, avoient donné lieu à l'idée de les transformer en ſerpens.

EGOUTS. Rome ayant dans ſon enceinte pluſieurs montagnes, les eaux des pluies & des fontaines, après avoir inondé les rues & les places ſituées au bas de ces montagnes, y formoient des amas de boue & de fange, d'où il ſortoit des exhalaiſons qui infectoient l'air & cauſoient de fréquentes maladies.

Tarquin l'Ancien forma le deſſein de délivrer cette ville de toutes ces incommodités, & de la rendre plus ſaine. Pour cela il fit bâtir des voûtes ſouterreines ſi ſolides que du tems de Pline, c'eſt-à-dire, après plus de ſix cents cinquante ans, elles ne paroiſſoient presque point endommagées. Elles ſe diviſoient en pluſieurs branches, qui, après avoir parcouru tous les quartiers de la ville, aboutiſſoient toutes à la place publique dans le grand égout, appelé *cloaca maxima*, lequel enſuite, par un ſeul canal, alloit ſe décharger dans le Tibre. Ces voûtes avoient ſeize pieds de large, & treize de haut. On avoit laiſſé en haut d'espace en espace, des ouvertures par où l'on jetoit les immondices. La quantité incroyable d'eaux qu'apportoit à Rome le grand nombre de ſes aqueducs, & qui ſe déchargeoient dans les égouts, jointe à d'autres ruiſſeaux qu'on y faiſoit paſſer exprès, & ſur-tout la pente qu'on avoit eu grand ſoin d'y ménager, n'y laiſſoient rien ſéjourner long-tems, de ſorte que tout étoit promptement entraîné dans la rivière. Il falloit que ces voûtes fuſſent d'une ſolidité à toute épreuve pour être en état de ſoutenir le poids des édifices qu'elles portoient; celui du pavé des rues qui étoit très-maſſif; enfin celui des voitures ſans nombre qui traverſoient continuellement les rues de Rome; & pour réſiſter à la chute des maiſons ruinées par caducité ou par les incendies, aux tremblemens de terre qui ſe faiſoient ſentir de tems en tems, & à l'impétuoſité de ces eaux

qui tomboient comme des torrens dans les égouts, & qui souvent étoient repoussées violemment par les eaux du Tibre, lorsqu'il se débordoit. Voilà, dit M. Rollin, des ouvrages véritablement dignes de la grandeur Romaine; & je ne crains pas de dire, ajoute-t-il, qu'à juger sainement du prix des choses, les égouts de Rome, quoiqu'enfoncés & ensevelis dans la terre, doivent l'emporter sur les masses énormes des pyramides d'Egypte, qui s'élèvent inutilement jusqu'aux nues.

ELAPHEBOLIES. *Voyez* Elaphébolion.

ELAPHEBOLION, nom d'un mois Athénien, ainsi appelé des fêtes *Elaphébolies*, qu'on célébroit en l'honneur de Diane, à qui on offroit un gâteau fait en forme de cerf. En grec ἔλαφος signifie cerf, d'où vient *élaphebolos*, c'est-à-dire, *qui tue des cerfs*, surnom de Diane, déesse des Chasseurs. *Voyez* Année.

ELEPHANS. Les Anciens firent beaucoup d'usage de ces animaux dans les combats. Placés à la tête d'une armée, on les poussoit contre l'armée ennemie dont ils rompoient les rangs, & y jetoient la terreur & l'épouvante, en écrasant les uns par leur masse énorme, & en donnant lieu aux soldats qu'ils portoient sur leur dos dans une espèce de tour, de percer les autres à coups de traits & de fléches; mais enfin on trouva l'art de rendre leur fureur inutile, & souvent même de la rendre funeste à ceux qui les employoient, de sorte que peu à peu on s'en

dégoûta, & qu'on ne s'en servit plus du tout. *Voyez* Funambules.

ÉLEUSINIES, fêtes Greques les plus solennelles de toutes, qu'on célébroit en quelques endroits tous les quatre ans; mais plus communément de cinq ans en cinq ans. Les plus célèbres étoient celles d'Eleusine, bourg de l'Attique. Ces fêtes, qui duroient neuf jours, étoient nommées par excellence, *les Mystères*. Il n'étoit permis à personne de se dispenser d'y prendre part. Il y alloit de la vie de négliger de le faire, & encore plus de marquer quelque mépris pour ces mystères superstitieux. *Voyez* Mystères.

ELEUTHERIES, fêtes Greques en l'honneur de Jupiter Libérateur.

ELOGIUM. Quand un Censeur Romain notoit quelque citoyen, il étoit obligé d'en spécifier le motif, & c'est ce qu'on appeloit l'*Eloge*. (*Elogium* ou *subscriptio Censoria.*)

ELU ou ELUL, nom d'un des mois chez les Hébreux, le sixième de l'année sacrée, & le dernier de la civile. C'étoit la lune d'Août.

ÉLYSÉE. *Voyez* Funérailles.

ÉMANCIPATION. L'émancipation consiste à rendre une personne maîtresse d'elle-même & de son bien. Chez les Romains les priviléges en étoient restreints par le droit qu'un père avoit de jouir de la moitié de l'usufruit des biens de son fils émancipé, & par la dépendance dans laquelle il le retenoit, & qui étoit à peu près la même que celle des affranchis à l'égard de leur maître. Comme on ne

pouvoit émanciper un fils malgré lui, on ne pouvoit non plus forcer un père à émanciper son fils, excepté en certains cas, comme s'il avoit reçu un legs à condition d'émanciper ses enfans, s'il avoit des mœurs corrompues, &c. *Voyez* Mancipation.

EMBAUMEMENT. C'étoit un usage très-commun chez les Anciens, & sur-tout chez les Egyptiens, d'embaumer les morts. Il y avoit, au rapport d'Hérodote, trois différentes manières d'embaumer usitées en Egypte, & proportionnées à la dépense qu'on vouloit faire. Suivant la première, qui étoit la plus chère, on tiroit le cerveau avec un fer introduit par les narines, & au moyen de quelques injections faites par la même ouverture. On emportoit aussi les entrailles par une incision faite au côté avec une pierre aigue; on les nettoyoit, on les passoit au vin de palmier & dans des aromates broyés; on remplissoit le ventre de myrrhe pulvérisée, & de toutes sortes d'autres parfums, excepté l'encens. On recousoit l'ouverture & on couvroit le corps de *natrum* (espèce d'alkali) pendant soixante-dix jours. Ensuite on le lavoit, & après l'avoir tout enveloppé de bandes de toile de lin enduites de gomme, on le rendoit aux parens.

Suivant la seconde méthode, qui exigeoit moins de dépense, on ne faisoit aucune incision au cadavre; on se contentoit d'injecter par le fondement une liqueur onctueuse qui se tire du cédre, & ayant ensuite bouché l'ouverture pour retenir l'injection, on mettoit le

corps dans le *natrum* pendant ſoixante-dix jours ; au dernier on tiroit du ventre la liqueur, qui entraînoit avec elle les entrailles conſumées ou diſſoutes, & il ne reſtoit du cadavre que la peau & les os.

La troiſiéme manière qui étoit la plus ſimple, conſiſtoit à couvrir le corps & à l'entourer de quantité de drogues aromatiques & deſſéchantes. L'uſage d'embaumer les morts ne s'étendoit pas juſqu'au petit peuple, dont on ſe contentoit de coucher les corps ſur des lits de charbons, après les avoir emmaillotés ſeulement de quelques langes. On les couvroit enſuite d'une nate ſur laquelle on mettoit une épaiſſeur de pluſieurs pieds de ſable.

On peut réduire à quatre ſortes les compoſitions dont on ſe ſervoit pour embaumer les corps. La première ſe faiſoit avec le bitume de Judée ; la ſeconde avec le mêlange du bitume & la liqueur du cédre ou le *cedria* ; la troiſiéme avec ce mêlange qu'on croit avoir été le *piſſaphalte* des Anciens, joint à des matières réſineuſes & très-aromatiques ; la quatriéme, qui étoit la plus précieuſe, ſe faiſoit avec la matière balſamique. *Voyez* Funerailles. Momies.

EMBOLISME ou intercalation. *Voyez* Année.

EMETH ou *Ameh. Voyez* Coudée.

EMPEREUR. *Voyez* Imperator.

EMPRUNTS. Il y avoit une loi chez les Egyptiens qui ne permettoit d'emprunter qu'à condition d'engager le corps mort de ſon pere

à

à son créancier, qui devenoit par-là maître du sépulcre du débiteur. C'étoit une impiété & une infâmie tout ensemble, de ne pas retirer assez promptement un gage si précieux; & celui qui mouroit sans s'être acquité de ce devoir, étoit privé des honneurs de la sépulture, étant exclus non-seulement du sépulcre de ses pères, mais encore de tout autre.

C'étoit un opprobre chez les Perses que de vivre d'emprunt. Les Hébreux vendoient un débiteur insolvable.

Le prêt étoit fort usité chez les Grecs, qui étoient presque tous marchands. L'usure même y étoit permise indéfiniment. Faute de payement au jour marqué, le créancier mettoit le débiteur aux arrêts ou aux fers, s'il n'aimoit mieux l'employer à des ouvrages serviles. Le temple d'Ephèse étoit le seul asyle des débiteurs Grecs Les Romains ne se contentoient pas de charger leurs débiteurs de chaînes; ils usoient quelquefois du droit qu'ils avoient de les mettre en pièces, & de partager leurs membres entre-eux comme ils eussent partagé leurs biens. Les anciens Francs ne les traitoient pas avec tant de barbarie. Ils les réduisoient en servitude; & souvent ceux qui se sentoient insolvables prévenoient le jour du payement par un esclavage volontaire.

ENAUTES, Magistrats de la ville de Milet. Quand ils avoient à délibérer sur des affaires importantes, ils montoient sur un vaisseau, qu'ils faisoient éloigner des côtes en pleine mer, où ils restoient jusqu'à ce qu'ils se fus-

ſent accordés ſur le parti qu'il y avoit à prendre, ou ſur le réglement qu'il y avoit à faire. C'étoit de cet uſage ſingulier qu'ils étoient nommés *Enautes*, Α'ειναῦται, c'eſt-à-dire, *qui ſont toujours ſur mer*.

ENCÉNIE, une des principales fêtes des Hébreux, dans laquelle ils célébroient la mémoire & l'anniverſaire de la dédicace du Temple.

ENROLEMENT. On donnoit à Rome une attention particulière à l'enrôlement des ſoldats. Quand il falloit lever les légions ou les recruter, les Conſuls faiſoient convoquer une aſſemblée de tous ceux qui étoient en âge de porter les armes. Alors les Tribuns militaires ſe partageant en pluſieurs bandes, *choiſiſſoient* (*delectus militum*) ceux qu'ils croyoient les plus propres au ſervice. Après le choix & l'enrôlement des ſoldats, on leur imprimoit ſur la main des marques oſtenſives & ineffaçables. Enſuite on leur faiſoit prêter le ſerment. On n'enrôloit pas au-deſſous de dix-ſept ans. A Athènes il en falloit avoir dix-huit. *Voyez* Serment, Armée, Camp.

ENSEIGNES. L'uſage des enſeignes militaires eſt très-ancien; mais pendant les premiers ſiècles dont l'hiſtoire ſoit venue juſqu'à nous, on n'y trouve rien de bien précis ſur cela. On y voit ſeulement que les Anciens peuples ſe ſervoient de diverſes choſes qu'ils portoient aux combats pour ſervir de marques de ralliement; mais ſans qu'aucun d'eux dans les premiers tems, ait eu rien de fixe & de déterminé pour les Enſeignes, les Drapeaux

& les Etendards. Tantôt c'étoit un bouclier, tantôt un casque ou une cuirasse, quelquefois un voile au haut d'une pique. Les Grecs furent les premiers chez qui on vit des enseignes militaires un peu en règle. Celles des Athéniens en particulier étoient ordinairement Minerve, la chouette & l'olivier, & celles des Corinthiens, un cheval aîlé, ou Pégase. Les Romains n'eurent d'abord pour marque de ralliement qu'une *javelle* ou une *botte de foin*, qu'on portoit au haut d'une perche; mais à mesure qu'ils s'aggrandirent & qu'ils devinrent puissans, ils se firent des enseignes militaires assorties à leur goût pour la guerre & à leur puissance. Outre les enseignes propres pour les compagnies & pour les légions, la cavalerie avoit des étendards à peu près semblables à ceux de la cavalerie d'aujourd'hui, sur lesquels le nom du Général étoit écrit en lettres d'or. Toutes les enseignes militaires étoient sacrées pour les Romains, & on les révéroit presque autant que les dieux. Les soldats qui les perdoient, étoient mis à mort, & ceux qui les profanoient, étoient punis très-sévérement.

Les Romains avoient plusieurs sortes d'enseignes qu'il ne faut pas confondre. L'*Aigle* en étoit une toute particulière & considérée comme le symbole de la puissance de la République & dans la suite de l'Empire : elle pourroit être regardée en quelque façon comme les armes du peuple Romain. On portoit à la tête de chaque légion une *aigle* d'argent ordinairement doré, posée sur une base

du même métal, le tout élevé ſur un bois à peu près de la forme & de la hauteur d'une pique. On ne la confioit qu'au premier des Centurions, & on ne parvenoit à ce grade qu'après des preuves éclatantes & réitérées de courage extraordinaire. Outre l'*aigle*, qui étoit comme l'étendard général de toute la légion, chacune des Cohortes dont elle étoit compoſée, avoit ſon enſeigne particulière qui conſiſtoit en une figure, ou de loup, ou de cheval, ou de ſanglier, ou de Minotaure, &c. repréſentée en relief ſur un médaillon qu'on portoit de la même manière que l'*aigle*. C'étoit à ces ſortes d'enſeignes qu'on donnoit proprement le nom de *ſigna*, & l'on voit en quantité d'endroits des Auteurs qu'elles y ſont formellement diſtinguées de l'*aigle*. Chaque Cohorte étant de mille hommes, formoit dix Centuries dont chacune avoit encore une enſeigne particulière nommée *vexillum*, qui n'étoit qu'un morceau d'étoffe dont la couleur étoit variée ſelon l'ordre des Centuries, & ſur lequel étoit brodé le nom de la légion avec des marques diſtinctives, non-ſeulement pour ſon rang, mais auſſi pour la cohorte dont elle faiſoit partie. Enfin chaque Centurie étoit ſous-diviſée en dix compagnies de dix hommes, & chacune de ces compagnies avoit auſſi une enſeigne particulière qui conſiſtoit en un petit drapeau qui conſervoit dans ſa forme des traces de la ſimplicité de l'ancien *manipule* dont elle avoit retenu le nom. Si quelquefois on trouve dans les Auteurs le *ſignum* & le

vexillum, mis l'un pour l'autre, & si en quelques endroits on voit une compagnie de plus de dix hommes combattre sous le *manipule*, ou plus de cent sous le *vexillum*, ce sont des exceptions qui ne peuvent infirmer la distinction bien constante de ces différentes enseignes. On fait remonter fort haut l'usage des enseignes d'une forme fixe & déterminée chez d'autres peuples anciens, & on prétend que dès les premiers tems, celles des Egyptiens portoient une tête de bœuf & celles des Assyriens une colombe; mais il paroît plus certain que les Juifs, au moins du tems de Juda Machabée, avoient un lion sur les leurs & qu'entre les Germains, les uns prenoient le lion, d'autres le serpent, & d'autres enfin le crapaud. Comme toutes ces figures d'animaux étoient des symboles du culte des différens peuples qui les portoient dans leurs armées, il n'est pas étonnant que chaque peuple ait eu un respect religieux pour ses enseignes. Dans les camps des Romains, il y avoit une tente particulière où l'on déposoit les enseignes comme dans un temple, tente qui par ce dépôt sacré devenoit un lieu inviolable pour tout ce qu'on y déposoit. *Voyez* Aigle, Labarum, Manipule.

EPACTES. L'année solaire commune contenant 365 jours, & l'année lunaire n'en ayant que 354, il y a dans la première onze jours de plus que dans la seconde. Ainsi pour égaler l'année lunaire à la solaire, il faut ajouter onze jours à la première, & ces onze

jours ſont ce qu'on appelle Epactes. Elles augmentent d'un pareil nombre chaque année commune, parce que le cours de la lune avance d'autant ſur celui du ſoleil.

La manière la plus ſimple d'avoir les Epactes, eſt d'en compter autant chaque année que la lune avoit de jours le dernier Décembre qui a précédé, en obſervant néanmoins d'y ajouter une unité, la première année du cycle de 19 ans. *Voyez* Nombre d'or.

L'uſage des Epactes, le plus populaire & le plus commun, eſt de s'en ſervir pour connoître l'âge de la lune. Il faut pour cela joindre trois nombres enſemble ; ſavoir celui des jours de l'Epacte de l'année où l'on eſt, celui du quantiéme du mois actuel, & celui des mois écoulés depuis le mois de Mars, jusqu'au mois où l'on veut trouver l'âge de la lune, y compris celui-ci avec le mois de Mars. Si le total de ces trois nombres n'excède pas 30, il déſigne l'âge de la lune : ſi ce total excède 30, il faut ôter ce nombre 30 du total, & le reſte ſera l'âge de la lune. Exemple : ſi le premier Avril de cette année 1772, je veux ſavoir l'âge de la lune, je prendrai d'abord le nombre 25 qui eſt celui de l'Epacte pour cette année. A ce nombre je joindrai celui de 1, qui eſt le quantiéme du mois, à quoi ajoutant 2, n'y ayant encore à compter de mois que ceux de Mars & d'Avril, de ces trois nombres réunis 25, 1, & 2, je forme celui de 28, qui eſt l'âge de la lune. Mais ſi le 8 du mois d'Août de la même année, je veux ſavoir l'age de la lune :

au nombre 25 d'Epacte, joignant 8 du quantiéme du mois, & 6 du nombre des mois depuis celui de Mars, y compris ce mois & celui d'Août, de ces trois nombres réunis 25, 8 & 6, je forme celui de 39; duquel nombre 39, ôtant 30, il reste 9, qui est l'âge de la lune.

ÉPÉE, arme offensive & défensive, connue dès la plus haute antiquité. Il y en avoit de plusieurs espèces, qu'on peut toutes rapporter à quelques-unes des nôtres, comme sabres, cimeterres, coutelas, &c. Les Celtes combattoient avec de longues épées de fer, plates, minces & de mauvaise trempe, dont ils avoient coutume de frapper de taille; mais elles se faussoient si aisément qu'il falloit presque continuellement les redresser avec le pied. Les Romains, au contraire, se servoient d'épées courtes, & frappoient de la pointe. Ceux-ci ne laissoient pas de frapper aussi de taille, quand l'occasion s'en présentoit, leurs épées étant à deux usages, tranchantes des deux côtés, renforcées auprès de la garde & dans toute la longueur de la lame. Les Grecs & les Romains, tout belliqueux qu'ils étoient, ne portoient jamais l'épée hors les tems de guerre.

EPHAH ou *Ephi*, mesure des choses séches chez les Hébreux. C'étoit la même chose que le Medimne des Grecs; environ quatre boisseaux mesure de Paris. *Voyez* Séah.

EPHETES, Juges Athéniens qui étoient au nombre de cinquante-un. Leur considération qui étoit d'abord très-grande, fut bien

diminuée par Solon, qui leur ôta la connoissance de certaines affaires importantes qu'il renvoya à l'Aréopage.

EPHOD. C'étoit un ornement que le grand Prêtre chez les Hébreux mettoit par-dessus ses habits pontificaux. Il étoit d'une étoffe riche & précieuse, & couvroit la poitrine, les épaules & le dos, descendant seulement au milieu du corps. Les Prêtres portoient aussi l'Ephod; mais il n'étoit que de lin.

EPHORES, Magistrats Lacédémoniens. Ils étoient au nombre de cinq & ne demeuroient qu'un an en charge. Ils étoient tous tirés du peuple, & par-là ils ressembloient assez aux Tribuns du peuple chez les Romains. Leur pouvoir étoit fort grand, jusque-là qu'ils avoient droit de faire arrêter les Rois & de les faire mettre en prison; ce n'étoit même que pour modérer leur pouvoir trop absolu, & pour y servir de barrière, qu'ils avoient été établis. Ils avoient droit de convoquer les assemblées & d'y présider. Leur nom servoit à la date des années, comme celui des Consuls chez les Romains.

EPIGONES, c'est-à-dire, *successeurs*. On donna ce nom aux Princes Grecs qui firent le second siége de Thebes, parce qu'ils étoient fils & successeurs de ceux qui avoient fait le premier.

EPINICIES, fêtes Greques, qu'on célébroit en action de graces d'une victoire.

EPINICION, hymne qu'on chantoit dans les Fêtes Epinicies. On donnoit aussi ce nom à une espèce de chanson, faite pour concou-

rit à un prix, destiné à celui qui auroit mieux chanté que les autres.

EPIRHEDIUM. *Voyez* Char.

EPISTATE. *Voyez* Sénat d'Athènes.

EPODE. *Voyez* Chœur.

EPONYME. *Voyez* Archonte.

EPULONS, Prêtres Romains au nombre de sept, qui pour cette raison étoient appelés *Septemvirs*. Ils étoient spécialement chargés du sacrifice qu'on faisoit après les spectacles solennels, & qui étoit suivi d'un grand repas, d'où vient que ce sacrifice étoit nommé *epulare sacrificium*. Ces Prêtres avoient soin de faire ce festin avec une grande magnificence & une extrême somptuosité. Les Epulons étoient aussi chargés de veiller à ce qu'on n'omît rien dans les sacrifices; & si l'on y avoit fait quelque faute, ils en faisoient leur rapport aux Pontifes.

EQUIRIES, fêtes Romaines en l'honneur de Mars. C'étoit sur-tout par des courses de chevaux qu'on les célébroit dans le champ de Mars.

EQUITATION. « L'art de l'équitation,
» aussi-bien que celui qui concerne l'usage
» des chars équestres, a cela de commun
» avec tant d'autres, que son origine se perd
» en quelque sorte dans la nuit des tems,
» parce qu'il remonte à une antiquité fort
» reculée. Quand on pourroit même en fixer
» l'époque avec quelque précision chez un
» peuple particulier, il resteroit à savoir s'il
» faudroit lui déférer l'honneur de l'inven-
» tion. Il seroit nécessaire d'examiner si ce

» peuple n'auroit pas profité des connois-
» ſances & de l'exemple d'une autre nation.
» D'ailleurs la même découverte ne peut-
» elle pas ſe faire, ou à la fois, ou en dif-
» férens tems par des peuples divers ? Quand
» on remonte aux premiers âges, l'hiſtoire
» eſt ſi incertaine, ſi ténébreuſe, tellement
» incorporée à la fable, les traditions des
» peuples ſi douteuſes, ſouvent ſi fauſſes &
» ſi ridicules, qu'à peine trouve-t-on un point
» fixe pour aſſurer ſa marche. » Telles ſont les réflexions qu'on lit dans le Journal des Savans, *Octobre* 1765, avant l'analyſe qu'on y fait d'un ouvrage intitulé : *Recherches ſur l'époque de l'Equitation*, &c. Par le P. Fabrici, ouvrage plein d'une érudition peu commune ſur différens objets qui ont un rapport prochain ou éloigné avec la matière qui en eſt l'objet; mais le ſyſtême de l'Auteur qui s'efforce d'aſſurer aux Egyptiens l'honneur de l'invention de l'Equitation paroît ſouffrir de grandes difficultés. *Voyez* Cheval, Char.

ERE. C'eſt le nom qu'on donne à une ſuite d'années qu'on compte ſucceſſivement à partir de quelque événement remarquable, que pour cette raiſon on appelle *Epoque*. Ainſi la naiſſance de N. S. eſt l'époque d'où part l'*Ere chrétienne*, qu'on nomme auſſi l'*Ere vulgaire*, avant laquelle on compte communément les années en partant de la création du monde. Comme il y a beaucoup d'incertitude dans la ſupputation des premiers tems, la meilleure manière de compter les années qui ſe ſont écoulées depuis la créa-

tion du monde jusqu'à la naissance du Messie, est de le faire en retrogradant & en remontant de l'époque de l'Ere chrétienne vers la création du monde. Ainsi au lieu de dire que le déluge universel arriva l'an 1656 de la création du monde selon l'opinion d'Usserius qu'on suit ordinairement, il est plus sûr de dire que ce fut l'an 2348 avant la naissance de Notre Seigneur, fixée dans le systême de ce Chronologiste à l'an 4004 du monde.

Il n'y a presque aucun peuple qui n'ait eu sa manière particulière de compter les années, en commençant par une époque qui l'intéressoit ; ce qui a donné lieu à beaucoup d'Eres différentes. L'Ere la plus célébre des Grecs, étoit celle des Olympiades dont la première a commencé 776 ans avant l'Ere chrétienne. *Voyez* Olympiques & Olympiade. Les Romains comptoient leurs années à commencer de la fondation de Rome, 753 ans avant l'Ere chrétienne. Après celle-ci, qui a presque généralement prévalu, est l'*hégire* dont se servent les Mahométans pour compter leurs années. Cette Ere a pour époque la fuite de Mahomet, lorsqu'il fut obligé de sortir de *la Mecque*, & de s'éloigner de cette ville pour se mettre en sureté le 16 Juillet de l'an 622 de l'Ere chrétienne. *Hegire* est un mot Arabe qui signifie *fuite*. *Voyez* l'*Art de vérifier les dates*.

ERECHTHEIS, une des Tribus des Athéniens.

ERGASTULE C'étoit un endroit où l'on enfermoit les Esclaves méchans, paresseux, ou

qui avoient fait quelques grandes fautes. On les y contraignoit à force de coups à des travaux rudes & pénibles.

ESCLAVAGE. L'esclavage étoit venu du droit de la guerre, lorsqu'au lieu de tuer les ennemis, on avoit mieux aimé leur donner la vie pour s'en servir. De-là le droit de vie & de mort que les maîtres avoient sur leurs esclaves. On supposoit que le vainqueur conservoit toujours le droit de leur ôter la vie, s'ils s'en rendoient indignes ; qu'il acquerroit le même droit sur leurs enfans, puisqu'ils ne seroient pas nés, s'il n'eût conservé le père ; & qu'il transmettoit ce droit en aliénant ses esclaves. Voilà le fondement de la puissance absolue des maîtres, & il étoit rare qu'ils en abusassent : car leur intérêt les obligeoit à conserver leurs esclaves qui faisoient partie de leur bien. C'est la raison de la loi de Dieu, pour ne point punir celui qui avoit frappé son esclave de telle sorte, qu'il en étoit mort quelques jours après. *C'est son argent*, dit la loi, pour montrer que sa perte le punit assez ; & l'on pouvoit présumer en ce cas, que le maître avoit eu seulement intention de le corriger. Mais si l'esclave mouroit sous les coups, on pouvoit croire que le maître l'avoit effectivement voulu tuer, & la loi le déclaroit coupable. En quoi elle étoit plus humaine que les loix des autres peuples, qui ne faisoient pas cette distinction. Les Romains eurent le droit de faire mourir leurs esclaves pendant très-long-tems. Les Empereurs modérèrent ce droit. *Voyez* Esclaves.

ESCLAVES. Il y en avoit de trois ſortes ; ceux qu'on prenoit à la guerre, & qu'à Rome on appelloit *mancipia*, comme qui diroit, *pris à mains fortes ;* ceux qui étoient nés de pères & mères eſclaves, ou de mères ſeulement, & qu'on nommoit *vernæ* ou *vernaculi* ; enfin ceux qu'on achetoit ou des marchands qui en faiſoient trafic, ou des brigands qui enlevoient des hommes dans un pays & les vendoient dans un autre, ou, à la honte de l'humanité, des pères mêmes qui vendoient leurs propres enfans. Il y avoit encore une autre ſorte d'esclaves. C'étoient des débiteurs qui, devenus inſolvables, étoient forcés de paſſer au ſervice & ſous la puiſſance abſolue de leurs créanciers, qui les gardoient comme des esclaves à eux appartenans, ou qui les vendoient. Quelque révoltante, quelque oppoſée que ſoit à l'ordre naturel la condition d'esclave, on en trouve des exemples dans la plus haute antiquité. Dans les premiers tems, c'étoit le droit du plus fort, droit barbare & inhumain, de s'aſſujettir le plus foible comme esclave, & de le vendre comme on vend & comme on traite un cheval ou un bœuf. La lumière de l'Evangile a purgé toutes les ſociétés chrétiennes de cet opprobre de la nature humaine, mais ſeulement en Europe ; car dans les autres parties du monde, il ſubſiſte toujours avec autant & peut-être plus d'injuſtice & de cruauté qu'autrefois. C'eſt quelque choſe de prodigieux que le nombre d'esclaves qui ſe trouvoient quelquefois au pouvoir d'un ſeul homme. C'étoit dans l'an-

cien tems une marque de grandeur & de puissance. Il est presque incroyable combien en avoient les riches Romains. Ils les distribuoient en plusieurs classes, & même en différentes décuries, en sorte qu'on pouvoit les comparer à une armée. Quand un maître avoit retiré de grands services d'un esclave, il l'en récompensoit quelquefois en lui donnant la liberté.

Les Romains marquoient leurs esclaves sur différentes parties du corps. Les preuves de cet usage ne se trouvent pas fréquemment sur les monumens; mais les témoignages des écrivains l'ont suffisamment attesté. *Nonius* cite un vers de *Nævius*, dont le sens est que *le front des esclaves doit être marqué par un fer chaud.* Plaute, par un assez mauvais jeu de mots, appelle un esclave qui avoit cette marque, *servus litteratus*, un *esclave lettré.* *Voyez* Affranchis, Contubernales, Emprunts, Ergastule, Esclavage.

ESSEDA ou *Essedum. Voyez* Char.

ESSEDAIRES, Gladiateurs qui combattoient montés sur un char.

ÉTENDARDS. *Voyez* Enseignes.

ÉTHANIM ou ETHANION, un des mois des Hébreux, le même que Tisri. *Voyez* Tisri.

ETRENNES. Voyez Janvier.

EUMENIDIES, fêtes Greques en l'honneur des Furies que les Sicyoniens nommoient *Eumenides*, c'est-à-dire, *les* déesses *propices.* Les Athéniens les appeloient *les Vénérables.*

EUMOLPIDES. On nommoit ainsi des

Prêtres qui préſidoient à certaines fonctions des myſtères de Cérès.

EUNUQUES. C'eſt dans l'Aſie qu'on trouve l'origine de l'uſage des Eunuques, uſage monſtrueux, & plus révoltant encore que celui de l'esclavage. Les rois d'Orient n'employèrent d'abord les Eunuques que pour le ſervice & la garde de leurs femmes; mais dans la ſuite leur ayant auſſi confié les premières charges de leur Cour, on donna inſenſiblement le nom d'Eunuques à ceux mêmes de ces Officiers qui ne l'étoient pas, tel que Putiphar qui dans la Genèſe eſt nommé Eunuque du roi Pharaon, quoiqu'il fût marié.

ÉVOCATION. Dans l'Empire Romain, tout Citoyen accuſé pouvoit tenter la voie de l'évocation & s'adreſſer à l'Empereur, qui retenoit l'affaire pour la juger dans ſon conſeil, ou la renvoyoit tantôt au Préfet de Rome, tantôt au Préfet du Prétoire, d'autres fois à des Commiſſaires qu'il nommoit exprès.

ÉVOCATION *des ames ou des ombres des morts.* C'étoit une pratique ſuperſtitieuſe chez les peuples anciens d'employer l'art magique pour faire apparoître les ames des morts qu'on vouloit conſulter, ſoit pour en tirer des éclairciſſemens ſur les choſes paſſées, ſoit pour en avoir des prédictions ſur l'avenir. Les Prêtres, les Magiciens ou Magiciennes qui exerçoient ces ténébreux miniſtères, étoient en très-grande vénération. Les Grecs les nommoient *Pſychagoges.*

EXACORDE. *Voyez* Lyre.

EXARQUES. On nommoit ainſi ſix Magiſtrats, entre leſquels étoit partagé le gouvernement d'un pays.

EXAUCTORATION. C'étoit chez les Romains un congé militaire, qui néanmoins ne dégageoit point le ſoldat, juſqu'à ce qu'il fût devenu vétéran.

EXPIATION. *Voyez* Purification.

EXCUBIÆ. *Voyez* Veilles.

EXTISPICINE, *Extiſpicina*, *Extiſpicium*. C'étoit chez les Anciens l'art ſuperſtitieux de conſulter la volonté des dieux, & de prédire l'avenir par l'inſpection des entrailles des victimes. On nommoit *extiſpices* les Prêtres qui jouoient ce rôle d'impoſture.

F

F. Les anciens Latins mettoient quelquefois cette lettre pour h, comme *foſtis* pour *hoſtis*, & plus ſouvent pour v, comme *ſerfus* pour *ſervus* ; *fulgus* pour *vulgus*.

F. Cette lettre ſeule pour Fabius ; *fecit*, a fait ; *factum*, fait ; *faciendum*, devoir être fait ; *familia*, maiſon, famille, domeſtiques ; *famula*, ſervante ; *faſtus*, jour faſte ; *Februarius*, mois de Février ; *feliciter*, heureuſement ; *felix*, heureux ; *femina*, femme ; *fides*, foi ; *fieri*, être fait ; *fit*, eſt fait ; *filia*, fille ; *filius*, fils ; *finis*, fin ; *flamen*, prêtre ; *forum*, place publique ; *frater*, frère ; *frons*, le front, la tête, l'entrée ; *figura*, figure ; *fuit*, il a été ;

fluvius, fleuve ; *faustum*, propice, favorable.

F. A. *Filio amantissimo*, à son très cher fils, ou *filiæ amantissimæ*, à sa très-chère fille ; F. C. *fieri* on *faciendum curavit*, il a fait faire ; ou *fidei commissum*, confié à la bonne foi, fidei-commis ; F. D. *factum dedicavit*, il l'a dédié après l'avoir fait ; ou *filius dedit*, son fils a donné *ou* fait ; ou *flamen Dialis*, prêtre de Jupiter : FD. *fidejussor*, caution, garant ; ou *fundum*, fonds de terre ; FEA. *femina*, femme ; F. F. *fabrè factum*, bien travaillé, ou *filius familias*, fils de bonne maison ; ou *filius fratris*, fils du frère, &c. F. F. F. *ferro, flamma, fame*, par le fer, par le feu & par la famine ; ou *fortior fortunâ, fato*, vainqueur de la fortune & du destin. FF. *filii*, les fils ; ou *fratres*, les frères ; ou *fecerunt*, ils ont fait ; FL. F. *Flavii filius*, fils de Flavius ; F. FQ. *filiis, filiabusque*, à ses fils & à ses filles ; ꟼIX. ANN. XXXIX. MEN. I. D. VI. HOR. SCIT. NEM. *vixit annos triginta novem, mensem unum, dies sex, horas scit nemo*, il a vecu trente-neuf ans, un mois, six jours ; combien d'heures ? Personne ne le sait. FO. ou FR. *forum*, place publique. F. R. *forum Romanum*, &c.

FACTIONS. Dans les jeux du cirque, ceux qui conduisoient les chars se partageoient en quatre troupes qu'on appeloit *factions*, & qui se distinguoient par les différentes couleurs de leurs habits. On disoit la faction blanche, la faction rouge, la faction bleue, la faction verte. Les principales étoient la verte & la

bleue. Domitien y en ajouta deux autres, ſavoir, la faction dorée & la faction de pourpre; mais il en eſt fait rarement mention dans les Auteurs. Ces différentes factions formoient parmi le peuple Romain des partis différens; enſorte qu'on parioit pour telle ou telle faction. C'eſt à peu près ce qu'on voyoit dans nos tournois, où les *quadrilles* paroiſſent n'avoir été formés que d'après l'idée des factions des Anciens.

Ce fut un certain Œnomaus qui inventa la diſtinction des couleurs pour les diverſes factions des combattans aux jeux du cirque, chacune de ces couleurs devant être le ſymbole d'un des principaux élémens. Le blanc étoit pour l'air; le rouge pour le feu; le bleu pour l'eau; & le verd pour la terre. Les ſpectacles faiſant partie des cérémonies de la religion, le peuple attacha bientôt des idées ſuperſtitieuſes à ces ſymboles qui paſsèrent auſſi dans l'uſage de la vie civile pour marquer les choſes qui avoient rapport aux élémens. Ainſi quand la faction verte qui repréſentoit la terre, remportoit l'avantage ſur les autres factions, on en tiroit un heureux préſage pour une abondante récolte. On ſe promettoit de même une heureuſe navigation, ſi l'avantage étoit pour la faction habillée de bleu qui repréſentoit l'eau ou la mer. Lorsqu'il falloit raſſembler les troupes pour ſe mettre en campagne, toute la cavalerie ſe réuniſſoit ſous un étendard de couleur bleue, parce que Neptune, dieu de la mer, paſſoit pour avoir produit les chevaux.

FALARIQUE, *Falarica.* C'étoit un javelot qui avoit une pointe de fer quarrée & longue de trois pieds. On attachoit à ce fer de la filasse poissée à laquelle on mettoit le feu ; on lançoit ce dard contre les ennemis de dessus les Forts. Ce trait avoit le double usage de percer & de bruler.

FARD. On voit par l'exemple de Jézabel, & par le *fard immortel* de Vénus dont parle Homère, que, dès les premiers tems, les femmes qui vouloient plaire, se sont imaginées pouvoir le faire plus sûrement en se peignant le visage de rouge, les paupières de noir, &c. La réclamation de tous les siècles n'a pu les guérir de cette fausse idée, ou plutôt de cette petitesse. Il y a eu des hommes, presque dans tous les tems, qui se sont avilis jusqu'à emprunter cet usage des femmes.

FASTES. La division la plus générale des jours chez les Romains, étoit en jours *fastes* & en jours *nefastes*, du mot latin *fari*, qui signifie *parler*. Les jours *fastes* on traitoit des affaires civiles, on plaidoit, on délibéroit, on consultoit ; ce qu'on s'abstenoit de faire les jours *nefastes*, qu'on regardoit comme sinistres & de mauvais augure. On donnoit aussi le nom de *fastes* aux registres dans lesquels on écrivoit les événemens journaliers qui intéressoient l'Etat : ce qu'on appeloit encore annales ou chroniques. *Voyez* Jour.

FAVISSES. Les Romains nommoient ainsi de grands vases pleins d'eau qui étoient à l'entrée des temples pour se laver & se purifier avant d'y entrer.

FAUNALES, fêtes Romaines en l'honneur de Faune, à qui on immoloit un jeune bouc avec des libations de vin.

FEBRUALES, fêtes Romaines qui avoient un double objet; l'un de purifier la ville & les citoyens, & l'autre en honorant Pluton, d'honorer aussi les morts & d'appaiser leurs manes.

FECIALES ou FECIAUX, Prêtres dont l'office répondoit à peu près à celui des Hérauts d'armes. Ils étoient au nombre de vingt. Leur charge étoit sur-tout d'être présens aux déclarations de guerre, aux traités de paix que l'on faisoit, & de prendre garde que les Romains n'entreprissent que des guerres légitimes. Lorsque quelque peuple avoit offensé la République, un des *Féciaux* partoit aussi-tôt vers ce peuple, pour lui demander réparation, soit en rendant ce qui avoit été enlevé, soit en livrant les coupables. Si la réparation n'étoit pas faite sur le champ, on laissoit à ce peuple trente jours pour délibérer, après lesquels on pouvoit légitimement faire la guerre. Alors le Prêtre nommé *Fecialis*, retournoit sur la frontière de l'ennemi, & y jetoit une pique teinte de sang, en déclarant la guerre par une certaine formule. Dans la suite, les bornes de l'Empire Romain s'étant fort étendues, on continua de faire cette cérémonie seulement pour la forme. Cela s'exécutoit proche la ville de Rome, dans un champ appelé *hostilis*. Les traités se faisoient aussi par un des *Féciaux*, auquel on donnoit le nom de Pere-patrat

(*Pater Patratus*) pendant qu'il étoit chargé de cette négociation, parce qu'il prêtoit serment pour tout le peuple. Ces Prêtres étoient encore chargés de prendre connoissance des injustices que l'on faisoit aux Alliés du peuple Romain, & de prendre garde que les Ambassadeurs ne fussent insultés. Ils avoient droit de casser les traités de paix qui n'étoient point avantageux à la République, & de livrer aux ennemis ceux qui les avoient faits. En un mot, ils avoient droit d'inspection sur tout ce qui regardoit les traités.

FEMMES. Il s'est écoulé un espace de près de deux mille ans depuis le déluge, avant que l'homme, se réduisant à végéter, se soit avisé de rougir du travail des mains, & de se faire de l'oisiveté un titre de noblesse & de grandeur. Dans ces siècles, pour lesquels on affecte si injustement tant de mépris, presque tous les peuples du monde faisoient leur principale occupation de la culture de la terre, du soin des troupeaux, & des métiers relatifs à ces deux objets. La différence des conditions n'en avoit introduit aucune à cet égard. Les riches, les grands, les généraux d'armées, les princes mêmes & les rois mangeoient souvent du pain fait du bled qu'ils avoient semé de leurs propres mains, & la chair des animaux qu'ils avoient non-seulement élevés, mais qu'ils avoient aussi tués, dépouillés, &c. Les femmes étoient laborieuses comme les hommes, & travailloient dans les maisons, tandis que les maris étoient occupés aux champs. C'étoit à elles qu'étoit ordinairement

réſervé le ſoin de préparer les viandes & de les ſervir. Après le ſoin du ménage, la grande occupation des femmes, des princeſſes mêmes & des reines, étoit de filer & de travailler en laine. Telle étoit celle d'Hélène, de Pénélope, de Calypſo, de Circé & de tant d'autres qu'Homère renvoie toujours à leurs fuſeaux & à leurs laines. La femme forte de Salomon emploie avec induſtrie le lin & la laine, tourne elle-même le fuſeau, & donne deux paires d'habits à ſes domeſtiques. C'eſt ce qu'on trouve auſſi dans tous les anciens Auteurs, & particulièrement dans Théocrite, dans Térence, dans Virgile, dans Ovide. Rien de ſi charmant que la peinture que fait le dernier, de Lucrèce travaillant avec toutes ſes eſclaves à une *lacerne*, ſorte de vêtement, qu'elle faiſoit pour ſon mari. C'étoit un devoir que s'impoſoient les femmes ſages & vertueuſes, de faire elles-mêmes, outre leurs robes & leurs ajuſtemens, des habits pour leur mari, leurs enfans & leurs eſclaves. Après avoir préparé & filé la laine, le lin, ou le byſſe, elles en fabriquoient des étoffes ſur le métier, auquel, dans les premiers tems, elles travailloient debout. Ce fut en Egypte qu'elles commencèrent à y travailler aſſiſes, d'où cet uſage paſſa en Aſie & en Europe. Ces mœurs anciennes ont prévalu long-tems chez les Romains, qui les avoient conſacrées dans les épouſailles par une cérémonie eſſentielle qui conſiſtoit à faire porter devant la nouvelle mariée, une quenouille & un fuſeau. On en voyoit encore de précieux reſtes à Rome

chez les plus grandes Dames, dans un tems fort corrompu, puisqu'Auguste portoit d'ordinaire des habits faits par sa femme, sa sa sœur, & ses filles.

Tous ces ouvrages se font à couvert dans les maisons, & ne demandent pas une grande force de corps. C'est pourquoi les Anciens ne les trouvoient pas dignes d'occuper les hommes, & les laissoient aux femmes, naturellement plus sédentaires, plus propres & plus attachées aux petites choses. C'est apparemment pour la même raison qu'on prenoit ordinairement des femmes pour être portieres, même chez les rois.

Les femmes, sur-tout dans l'Asie & chez les Grecs, vivoient fort séparées des hommes, fort retirées, principalement les veuves. Judith demeuroit ainsi renfermée avec ses femmes dans un appartement haut, comme la Pénélope d'Homère. C'étoit aussi dans la partie la plus élevée des maisons, qu'on mettoit les filles.

La vie austère & laborieuse des femmes, ne les rendoit pas toujours indifférentes pour les ajustemens & la parure. L'envie de paroître & de plaire, fut toujours leur passion dominante. On voit dans l'Ecriture sainte, dans Homère, dans Plaute, & dans tous les Poëtes anciens, avec l'énumération de leurs ornemens & de leurs habits, le détail des soins étudiés qu'elles prenoient de les employer avec grace; mais au moins le tems considérable qu'elles y perdoient, elles l'y perdoient seules, car elles n'avoient ni femmes de cham-

bre, ni coeffeuſes, ni marchandes de modes. Les femmes les plus riches, les plus diſtinguées, les reines mêmes, ſe ſuffiſoient à elles-mêmes pour cela, & n'employoient jamais de mains étrangères. La Junon d'Homère qui a peint les mœurs de ſon tems, ſe peigne elle-même, arrange ſes cheveux, s'habille, &c.

On voit en pluſieurs endroits de l'Ecriture, comment les femmes s'habilloient & ſe paroient. Dieu reprochant à Jéruſalem ſes infidélités, ſous la figure d'un époux qui a tiré la femme de la dernière miſére pour la combler de biens, dit, par le prophete Ezéchiel, qu'il lui a donné des étoffes très-fines & de diverſes couleurs, une ceinture de ſoie, une chauſſure violette, des bracelets, un collier, des pendans d'oreilles, & une couronne, ou plutôt une mître, comme les femmes Syriennes en portoient encore long-tems après; qu'il l'a ornée d'or, d'argent & des étoffes les plus précieuſes. Quand Judith ſe para pour aller trouver Holoferne, il eſt dit qu'après le bain, elle ſe parfuma; qu'elle arrangea ſes cheveux & mit une mître ſur ſa tête; qu'elle prit ſes habits de joie; qu'elle mit une chauſſure, & s'orna de bracelets, de pendans d'oreilles & de bagues. Enfin on ne peut deſirer un plus grand détail de ces ornemens de femmes, que celui que nous liſons dans le cinquième chapitre d'Iſaïe, lorſqu'il reproche aux filles de Sion leur luxe & leur vanité: auſſi la corruption étoit-elle montée à ſon plus haut point.

On voit très-peu d'exemples chez les Anciens, du maniement direct des affaires publiques

bliques entre les mains des femmes, qui ont presque toujours été dans une espéce d'esclavage, sur-tout chez les Orientaux. Les Grecs, tout polis qu'ils étoient, leur laissoient à peine une ombre de liberté, & les Romains avoient pour maxime capitale, qu'elles ne devoient avoir aucune part au gouvernement. Chez ces derniers une femme étoit toute sa vie sous la tutele de son pere, de son mari, de ses freres. Depuis l'expulsion des rois, les Romains ne donnèrent jamais aux femmes de titre relatif aux emplois de leurs maris. Le Latin n'a pas de mot pour dire une *Sénatrice*, ni même à proprement parler, une *Impératrice* : car le mot *d'Augusta* n'étoit point un titre de dignité. Mais ce que les femmes n'ont pas eu directement, elles ont toujours bien su s'en dédommager par leurs intrigues & par leur ascendant sur l'esprit des hommes ; ce qui faisoit dire à Caton l'ancien : *Tous les hommes ont un empire absolu sur leurs femmes : nous l'avons sur les hommes ; mais les femmes l'ont sur nous.*

FENERATOR. Voyez Centesimæ.

FÉRALES, fêtes lugubres que les Romains célébroient pour honorer la mémoire des morts.

FÉRENTAIRES. C'étoit dans les armées Romaines le nom qu'on donnoit aux soldats armés à la légère.

FÉRIES. Les Romains donnoient ce nom à leurs jours de fêtes & de réjouissances, pendant lesquels il n'étoit pas permis de travailler. Il y avoit deux sortes de féries ; les unes

fixes, & les autres mobiles. Les féries fixes étoient marquées dans le calendrier pour être célébrées à un jour déterminé de tel ou tel mois. On les appeloit pour cela : *Annales*, *Anniversaria*, ou *Stativæ*.

La célébration des féries mobiles se déterminoit par l'autorité réunie des Prêtres & des Magistrats, d'où on les nommoit *Conceptivæ*, *Imperativæ*, *Indictivæ*, ou *Indictæ*. Les féries Latines étoient très-solennelles, parce qu'elles intéressoient tous les peuples du *Latium*. Dans leur première institution, la durée de ces féries n'étoit que d'un jour; mais dans la suite, elle fut successivement prolongée jusqu'au quatriéme jour complet. Il y avoit des féries de famille, *feriæ privatæ*, ou *feriæ propriæ*, & qui n'avoient lieu que dans chaque famille à laquelle elles étoient particulières : telles étoient les *Natalitiæ*, pour les jours de naissance; les *Exequiales*, pour les funérailles ou obsèques, &c.

FESCENNINS. A Rome on donnoit ce nom à un genre de vers mordans, satiriques & ordinairement pleins d'obscénité. Ils furent d'abord toute la poësie des Romains, qui l'avoient empruntée des Etrusques; mais à mesure qu'ils firent des progrès dans les lettres, ils abandonnèrent les Fescennins, dont on ne conserva un reste d'usage que dans les mariages & les triomphes, pour rire aux dépens des nouveaux mariés ou du triomphateur. *Voyez* Comédie.

FESTES. On trouve des fêtes chez tous les peuples de la plus haute antiquité; mais ex-

cepté celles des Hébreux qui eurent le bonheur de conſerver la connoiſſance du vrai Dieu, les fêtes étoient par-tout des jours de débauches, d'extravagances, & ſouvent d'abomination. La muſique, la danſe, les ſpectacles en étoient l'ame avec ce que ces arts ont de plus licentieux. *Voyez* Chœur, Danſe, Jeux, Temple, &c.

FEVES. On ſait que Pythagore avoit défendu à ſes disciples de manger des feves; & tous les Auteurs ſe ſont épuiſés à rechercher la cauſe de cette loi, cauſe qui faiſoit le grand myſtère des Pythagoriciens, & ſur laquelle ils ſe renfermoient dans un ſilence inviolable. Une femme Pythagoricienne, pour ne pas révéler ce ſecret, ſe coupa, dit-on, la langue avec les dents, & la cracha au viſage de Denys le Tyran. Les Auteurs ont donc plutôt ſoupçonné la cauſe de cette loi, qu'ils ne l'ont rapportée certainement, quand ils ont écrit; les uns que les feves aſſoupiſſoient les ſens, & empêchoient l'action de l'ame; les autres, qu'elles excitoient en nous des paſſions tumultueuſes; d'autres, qu'elles contenoient les ames des morts; d'autres, que leurs fleurs portoient des caractères lugubres; d'autres, qu'elles étoient inflexibles & reſſembloient aux portes de l'enfer, &c. &c. Quoiqu'il en ſoit, la feve étoit impure chez les Anciens, & on la regardoit comme le ſymbole de la mort. C'eſt ce qui la fit employer dans les cérémonies funèbres & aux funérailles. Comme on s'imaginoit que les morts apparoiſſoient aux vivans, lorsqu'ils étoient

inquiétés, incommodés ou tourmentés par les *Lemures* ou malins esprits, on croyoit écarter ces malins esprits ou au moins les appaiser en leur offrant des feves, & en les jetant sur les tombeaux.

FÉVRIER, mois de l'année Romaine, ainsi nommé des expiations qu'on y faisoit, & qu'on appeloit *februa*.

FIBULÆ. Agraffes que les hommes portoient, tantôt sur l'épaule droite, tantôt sur la gauche, pour relever la chlamyde ou la tunique, & attacher quelquefois les deux côtés ensemble. Les femmes les portoient sur la poitrine.

FICTEURS. Quand les payens manquoient d'animaux pour leurs sacrifices, ils en immoloient des figures faites de cire, de pain, de fruit, &c. & on nommoit *Ficteurs* ceux qui faisoient ces figures.

FISC, *fiscus*. C'étoit le trésor de l'Empereur, qui n'avoit rien de commun avec l'*Ærarium* ou trésor public.

FLAMINES. C'est ainsi que les Romains nommoient les Prêtres particuliers de plusieurs de leurs divinités. On donne diverses étymologies de ce mot : les uns le font venir de *flammeum*, qui étoit une espèce de voile dont ces Prêtres se couvroient la tête ; d'autres le tirent de *filum*, qui signifie *fil*, parce que ces mêmes Prêtres se nouoient les cheveux avec un fil de laine, de sorte que *flamine* se diroit par abbréviation, pour *filamine*. Il y avoit deux sortes de Flamines ; ceux qu'on nommoit les grands Flamines (*flamines ma-*

jores) étoient au nombre de trois ; le Flamine de Jupiter (*flamen Dialis ;*) le Flamine de Mars, (*flamen Martialis ;*) le Flamine de Romulus, (*flamen Quirinalis.*) Ces trois Flamines avoient été établis par Numa, & devoient toujours être Patriciens. Leurs priviléges, ſur-tout ceux du Flamine de Jupiter, étoient très-étendus. Ce dernier étoit précédé d'un licteur, avoit la chaiſe curule, portoit la robe prétexte, avoit entrée dans le Sénat, &c. Entre pluſieurs choſes qui lui étoient interdites, il ne lui étoit pas permis de voir travailler perſonne : c'eſt pour cela que, quand il marchoit dans les rues, il y avoit un homme qui alloit devant lui pour avertir les ouvriers d'interrompre leurs ouvrages, jusqu'à ce que le Flamine fût paſſé. Cet homme étoit une espèce de héraut, appelé *præcia* ou *proclamitor.* Les autres Flamines, au nombre de douze, furent établis ſucceſſivement en diverſes circonſtances. On les nommoit les petits Flamines (*flamines minores*,) & ils pouvoient être Plébéïens. On donna encore dans la ſuite des Flamines à chacun des Empereurs qui furent mis au nombre des dieux.

FLAMINIQUES, femmes des Flamines. Elles avoient cet avantage ſur les autres Romaines, que leurs maris ne pouvoient faire divorce avec elles.

FLAMINII PUERI & FLAMINIÆ PUELLÆ. C'étoient de jeunes garçons & de jeunes filles qui ſervoient le Flamine de Jupiter dans ſes fonctions ſacerdotales.

FLAMMEUM. C'étoit un voile dont les

dames Romaines se couvroient la tête quand elles sortoient. Les filles qu'on marioit, en avoient un jaune. *Voyez* Flamines.

FLECHE, arme offensive différente du dard ou javelot, & connue dès la plus haute antiquité. Cette arme étoit plus terrible qu'on ne se l'imagine ordinairement. Rien, dit Celse, ne pénètre si aisément & si avant dans le corps que la fleche, tant parce qu'elle est lancée avec force, que parce qu'elle est longue & grêle. De-là vient qu'on est plus souvent obligé de la retirer par le côté opposé à celui par lequel elle est entrée; d'autant plus que les aîles dont elle est armée pour l'ordinaire, déchireroient plus les chairs en reculant, qu'en allant en avant. Il y avoit des peuples qui pour rendre les fleches plus redoutables, les imbiboient de poison, de sorte que la blessure en étoit toujours funeste.

Dans de certains pays les femmes ornoient leurs têtes d'une quantité de petites fleches, faites à l'imitation de celles qui servoient dans les combats.

FLEXUMINES. *Voyez* Chevaliers Romains.

FLORALES, fêtes Romaines en l'honneur de Flore. Elles consistoient sur-tout en spectacles pleins de dissolution & d'infâmie.

FLOTTE. Les flottes des Anciens étoient infiniment plus nombreuses qu'elles ne le sont aujourd'hui; mais il n'en faut pas conclure qu'ils en fussent plus puissans ou plus entendus dans la marine. La première flotte considérable dont il soit parlé dans l'histoire, étoit composée de trois mille navires. Mais

qu'étoient-ce que ces bâtimens que la reine Semiramis, à qui ils appartenoient, faisoit porter en bottes ou désassemblés, sur des chameaux ? Les vaisseaux des Romains n'étoient guère plus considérables. Quand *Duellius* eut défait la flotte des Carthaginois, il entra dans Rome sur un char de triomphe, faisant traîner devant lui les galeres ou navires qu'il avoit pris sur les ennemis. Quels bâtimens que ceux qu'on promenoit ainsi dans les rues ! Il y a plus. La fragilité de ces bâtimens étoit telle qu'on n'osoit les mettre en mer que dans la belle saison. A la fin de l'été on les traînoit à terre, & on les enfermoit jusqu'au printemps, avec presque autant de soin que nous conservons nos orangers pendant l'hiver. *Voyez* Vaisseaux.

FLUTE, un des plus anciens instrumens de musique. Il étoit si estimé des Grecs, que l'art d'en jouer étoit regardé chez eux comme une partie essentielle de l'éducation, & qu'y exceller, étoit compté au rang des qualités les plus excellentes. Il paroît néanmoins que dans la suite, il rougirent de l'estime excessive qu'ils faisoient d'un talent si frivole, & même qu'ils le mépriserent si fort qu'ils l'abandonnèrent à leurs esclaves.

Les Anciens avoient un instrument de musique composé de deux flûtes, unies de manière qu'elles n'avoient ordinairement qu'une embouchure commune pour les deux tuyaux. Ces flûtes étoient ou égales ou inégales, soit pour la longueur soit pour la grosseur. Les flûtes égales rendoient un même son. Les iné-

gales rendoient des ſons différens, l'un grave, l'autre aigu. C'étoit ſur-tout dans les ſacrifices & autres cérémonies religieuſes, qu'on ſe ſervoit de la flûte double. Pour l'aſſujettir & laiſſer plus de liberté aux mains dont chacune touchoit une des deux flûtes, on ſe ſervoit d'une machine dont on attribuoit l'invention à Marſyas & que les Latins nomment *habena* ou *ligula*. Elle étoit faite de courroies dont l'une avoit une ouverture pour recevoir le bec de la flûte, de manière que cette courroie appliquée ſur la bouche, ſe nouoit derrière la tête horizontalement, & l'autre prenant la flûte au-deſſous & à peu de diſtance du bec, remontoit entre les deux yeux par deſſus la tête pour être attachée par derrière à celle qui étoit nouée horizontalement. La première courroie, qui paſſoit ſur les joues, faiſoit qu'on ne pouvoit les enfler, &, en prévenant ainſi cette difformité, l'air comprimé dans la bouche, paſſoit avec plus de rapidité dans l'inſtrument qui n'en recevoit cependant que la quantité toujours égale & déterminée par l'ouverture de la courroie, d'où réſultoient des ſons plus harmonieux & plus doux.

FORDICIDIES ou HORDICIDIES, fêtes Romaines, dans lesquelles on ſacrifioit des vaches pleines à Tellus.

FORI. C'étoit le nom que les Romains donnoient aux gradins ſur lesquels s'aſſéïoit le peuple aux ſpectacles du Cirque.

FORNACALES, fêtes que les Romains célébroient en l'honneur de Fornax, déeſſe qu'ils

invoquoient particulièrement lorsqu'ils faifoient le pain, & fur-tout lorsqu'ils faifoient fécher fur le feu, & même un peu rôtir le bled avant que de le moudre.

FORUM. Les Romains fe fervoient de ce mot pour exprimer une place publique, en y joignant toujours une expreffion pour défigner chacune d'elles par la chofe à laquelle elle étoit particulièrement deftinée, comme *forum boarium*, la place aux bœufs; *forum piscarium*, la place aux poiffons, &c. Mais il y en avoit une à Rome qui étoit la place publique par excellence, & qu'on nommoit fimplement le *forum*, & fi l'on y joignoit quelquefois une épithéte, ce n'étoit que celle de *Romanum* ou celle de *Latinum* : le *forum* Romain; le *forum* des Latins. Cette place à laquelle il convient mieux de laiffer fa dénomination latine, que de lui en fubftituer une dans notre langue, qui n'en a point qui lui convienne, cette place, le *forum*, étoit d'une très-vafte étendue, & ornée dans toute fa circonférence d'édifices publics & particuliers dont la magnificence répondoit à la grandeur Romaine. C'étoit-là, dans le *forum*, où fe tenoient les affemblées de la ville, & où les Magiftrats haranguoient le peuple, de la tribune qu'on appeloit *roftra*. Ce lieu étoit, par conféquent, l'école des affaires & de l'éloquence. C'étoit la fcène où tous les intérêts de l'Empire étoient discutés, & comme la fource des espérances publiques & des fortunes particulières.

FOSSA QUIRITIUM. C'étoit une large

tranchée qui couvroit le Janicule du côté de la plaine.

FRAMEA. C'étoit chez les Anciens une arme offensive, sur la figure de laquelle on n'est pas bien d'accord. Quelques-uns la confondent avec le *pilum*. D'autres croient que c'étoit une javeline ou une épée très-longue.

FRONDE, instrument de guerre dont les Anciens se servoient avec beaucoup d'adresse. La fronde lançoit les pierres avec tant de roideur, que ni le bouclier, ni le casque n'en pouvoient soutenir l'impétuosité. Au lieu de pierres, on y mettoit quelquefois des balles de plomb, qui portoient beaucoup plus loin.

FUNAMBULES chez les Romains, & *Schœnobates* chez les Grecs, étoient des danseurs de corde, à peu près tels que les nôtres. Ce n'est que sur de simples conjectures que quelques-uns voudroient faire remonter l'origine de cet art dangereux, jusqu'au tems de l'invention des jeux scéniques chez les Grecs; car il n'est pas vrai, comme ils le disent, qu'on trouve par-tout dans les anciens Auteurs le mot de *Schœnobates*, qui ne se voit peut-être dans aucun de ceux ni de l'âge d'or, ni du moyen âge de la Grèce. Ce n'est guère que dans ceux du bas âge où on le rencontre quelquefois, & encore plus rarement que ceux qu'on prétend lui être synonymes, tels que *Neurobates* qui marchent sur des cordes de nerfs; *Cremnobates*, qui vont sur le bord des précipices; *Oribates* qui marchent sur le sommet des montagnes: dont il faut convenir que les deux derniers ne font

que de très-loin analogues aux *Schœnobates* ou *Funambules*. Ce n'eſt de même que ſur des conjectures qu'on a prétendu déterminer en quoi conſiſtoit le jeu des anciens Funambules : il paroît ſeulement qu'ils étoient fort agiles, & qu'ils faiſoient des ſauts & des tours très-hardis & très-périlleux, tels qu'étoient ceux des *Pétauriſtes*, ſorte de *Funambules* ; mais il eſt certain par ce qu'en a écrit Petrone qu'il y avoit des Funambules tels que ſont nos Danſeurs de corde ordinaires. Ce que rapporte Dion d'un éléphant qu'on vit dans un grand ſpectacle, descendre en *marchant ſur des cordes*, de la plate-forme la plus élevée d'un théâtre dans l'arène, peut aider à comprendre ce que Suétone & quelques autres diſent des *éléphans funambules*. C'eſt, ſans doute, tout ce qu'il étoit poſſible de faire faire à ces monſtrueux animaux ; car il ſeroit ridicule de ſuppoſer qu'on ait jamais pu faire *danſer* un éléphant ſur *une corde*. *Voyez* Petaure.

FUNÉRAILLES. Tous les Anciens avoient un très-grand ſoin de rendre aux morts les derniers devoirs, & regardoient comme une malédiction terrible que leurs corps, ou ceux des perſonnes qu'ils avoient chéries, demeuraſſent expoſés à être déchirés par les bêtes & par les oiſeaux, ou à ſe corrompre à découvert pour infecter les vivans. C'étoit une conſolation de repoſer dans les ſépulcres de ſes peres. Les Hébreux enterroient les gens du commun. Pour les perſonnes conſidérables, quand elles étoient mortes, on les embaumoit, & après les avoir expoſées quelques jours ſur un

lit rempli de parfums, & autour duquel on faisoit un grand feu, on les portoit avec un grand appareil, dans des sépulcres qui étoient de petits caveaux taillés dans des rochers. Ceux qui suivoient le convoi étoient en deuil & lamentoient à haute voix. Il y avoit des femmes qui faisoient le métier de pleurer en ces occasions, & on joignoit aux voix, des flûtes qui jouoient des airs lugubres. Enfin on composoit des cantiques pour servir comme d'oraisons funèbres aux personnes illustres, dont la mort avoit été malheureuse. Quoique les funérailles fussent un devoir de piété, on regardoit comme impurs tous ceux qui y avoient eu part, jusqu'à ce qu'ils fussent purifiés. Aussi étoit-il défendu aux prêtres d'y assister, si ce n'étoit à celles de leurs proches.

En Egypte l'usage étoit d'embaumer les morts. Plusieurs ministres étoient employés à cette cérémonie. Les uns vuidoient la cervelle par les narines avec un ferrement fait exprès pour cela. D'autres vuidoient les entrailles & les intestins, en faisant au côté une ouverture avec une pierre d'Ethiopie tranchante comme un rasoir : puis ils emplissoient ces vuides de parfums & de diverses drogues odoriférantes. Comme cette évacuation, accompagnée nécessairement de quelque dissection, sembloit avoir quelque chose de violent & d'inhumain, ceux qui y avoient travaillé, prenoient la fuite quand l'opération étoit achevée & étoient poursuivis à coups de pierre par les assistans. On traitoit, au contraire, fort honorablement ceux qui étoient

chargés d'embaumer le corps. Ils le remplissoient de mirrhe, de canelle & de toutes sortes d'aromates. Après un certain tems ils l'enveloppoient de bandelettes de lin très-fines, qu'ils colloient ensemble avec une espèce de gomme fort déliée, & qu'ils enduisoient encore de parfums les plus exquis. Quand le corps avoit été ainsi embaumé, on le rendoit aux parens, qui l'enfermoient dans une espèce d'armoire ouverte, faite sur la mesure du mort, & dans cet état, on le plaçoit dans le sepulcre qui lui étoit destiné; mais il y avoit pour cela bien des formalités à observer. Auprès des villes d'Egypte étoit un lieu destiné pour être la sépulture commune. Le plus célèbre de ces cimetières étoit celui de Memphis, qui étoit séparé de la ville par un lac, sur le bord du quel on apportoit le mort. Là des Juges établis pour cela, s'assembloient, examinoient la vie de l'Egyptien, & ne consentoient qu'on le passât de l'autre côté du lac dans le *lieu de repos* (c'est ce que signifie *Elisée*) que lorsque sa conduite avoit été irréprochable. Tous les autres en étoient impitoyablement exclus, de quelque état & de quelque rang qu'ils fussent. Les rois mêmes étoient comme les autres soumis à cette loi. Ceux à qui la sentence des Juges n'étoit pas favorable, étoient privés des honneurs de la sépulture, & le bâtelier, qu'en langue Egyptienne on nommoit *Charon*, ne les passoit point de l'autre côté du lac. Si l'Egyptien étoit mort sans avoir payé ses dettes, on livroit son corps à ses créanciers, pour obliger ceux de sa fa-

mille à le retirer de leurs mains, en se cotisant pour faire la somme dûe. S'il n'avoit pas été fidèle aux loix, le corps demeuroit sans sépulture, c'est-à-dire, qu'il étoit privé des honneurs funèbres qu'on rendoit aux bons citoyens, dont un des principaux étoit d'être déposé honorablement dans un sépulcre, & qu'on le mettoit simplement dans une fosse qu'on nommoit *tartare*. De-la vient qu'encore aujourd'hui on trouve quelquefois des *momies* ou cadavres embaumés, dans des endroits isolés & sans aucune apparence de tombeau. Pour ceux qui avoient trahi la patrie, les tyrans, les sacriléges, & généralement tous ceux qui avoient subi des supplices qu'ils avoient mérités par leurs crimes, on laissoit leurs cadavres exposés dans les champs pour être la pâture des bêtes sauvages & des oiseaux carnaciers.

On retrouve dans la Grece la plupart des cérémonies funèbres usitées chez les Hébreux & les Egyptiens, excepté qu'on n'y embaumoit pas les corps de manière à les rendre incorruptibles; mais seulement pour empêcher qu'ils ne se corrompissent en attendant le jour des funérailles, qui ne se faisoient que le huitiéme jour après le décès. Ce qu'il y avoit de particulier & dont on ne voit point d'exemples chez les anciens Egyptiens ni chez les Hébreux, c'est qu'ordinairement les Grecs brûloient les corps de leurs morts : ce qui se pratiquoit, à peu de choses près, comme nous allons voir que le faisoient les Romains, dont les funerailles, soit lorsqu'on enterroit

les cadavres, soit lorsqu'on les brûloit, étoient presque entiérement semblables à celles des Grecs. La seule chose essentielle qu'on ne trouve pas qu'ils ayent adoptée, c'est la loi concernant les dettes ; c'étoient d'ailleurs les mêmes usages & les mêmes superstitions, sans oublier celle qui consistoit à mettre dans la bouche du mort une pièce de monnoie pour Charon, & un petit morceau de gâteau pour Cerbere.

Sous les Rois & les premiers Consuls, les Romains enterroient les morts, quoique cela ne se fît pas toujours ; mais l'usage de les brûler prévalut dans le tems le plus florissant de la République, & dura jusqu'au dernier tems des Antonins. Avant que de les faire brûler dans la toile d'asbeste, on avoit soin de mettre un anneau au doigt du cadavre, quand même ce Romain n'auroit pas été de dignité à le porter.

Pour brûler le cadavre, on élevoit un bucher en forme d'autel ou de tour, construit avec du bois fort combustible, autour duquel on mettoit des cyprès. On plaçoit sur le haut du bucher le corps, qu'on arrosoit des liqueurs les plus précieuses ; & les plus proches parens y mettoient le feu, en détournant le visage. On y jetoit aussi les habits les plus riches du mort, & ses armes : ses parens coupoient leurs cheveux & les jetoient sur le bucher. Pendant que le corps brûloit, on répandoit assez souvent du sang humain devant le bucher : ce fut d'abord celui des prisonniers de guerre ou des esclaves ; mais

dans la ſuite ce fut celui d'une ſorte de Gladiateurs qu'on nommoit *Buſtuaires*. Lorsque le corps étoit conſumé, on éteignoit les flammes avec du vin ou avec de l'eau, & les parens du mort renfermoient ſes os & ſes cendres dans une urne, où ils mêloient des fleurs & des liqueurs odoriférantes. Après cela un Prêtre jetoit trois fois de leau pure ſur l'aſſemblée, pour la purifier, & tout le monde étant ſur le point de s'en aller, on diſoit un dernier adieu à celui qui venoit d'être brûlé. La formule étoit à peu près celle-ci : *Adieu pour toujours, nous te ſuivrons tous dans l'ordre que la nature voudra.* Enfin une des pleureuſes, ou quelqu'autre, congédioit l'aſſemblée, en diſant : *ilicet ;* on peut s'en aller. On enfermoit l'urne dans un tombeau, ſur lequel on gravoit une inſcription avec une prière pour que les os du mort repoſaſſent mollement. *Voyez* Embaumement, Gladiateurs, Feves, Sépulture.

FUNICULE ou Caneh. *Voyez* Caneh.

FUSTUARIUM. *Voyez* Baſtonade.

G

G Cette lettre ſeule eſt pour Gaïus ou Caïus, Gellius ; *genus*, race ; *gens*, famille ; *genius*, génie ; *gaudium*, joie ; *geſta*, actions ; *gratia*, reconnoiſſance, grace ; *gratis*. GAB. Gabinius. GAL. Galerius ou Gallus. G. C. *genio civitatis*, au génie de la Répu-

blique; GEN. P. R. *genio populi Romani*, au génie du peuple Romain. GER. ou GERM. *Germanicus*, *Germania*. GM. *Germanicus* ou *Germanus*. GN. *Gnæus* pour *Cnæus*; *Gens*, *Genius*, *Genus*. GNT. *Gentes*, les nations *ou* les familles; GRA. *gratia*. GRAC. Gracchus, GRC. *Græcus*, Grec; GL. *Gloria*, gloire. GLA. *Gladiator*, Gladiateur. GS. *Caius*; ou *Genus*, race; ou *geſſit*, a fait. GS. V. *gravitas veſtra* ou G. T. *gravitas tua*, votre excellence. GR. ou GX. *Grex*, Compagnie. GR. *Gerit*, il fait, il gouverne, ou *gratis*.

Les Romains n'ont commencé à ſe ſervir du G, qu'après la première guerre Punique : avant ce tems-là, au lieu de cette lettre, ils ſe ſervoient du C. Dans la ſuite, ils employèrent ſouvent indifféremment l'un & l'autre de ces caractères, & ils écrivirent *Cneïus* & *Gneïus*, *Caïus* & *Gaïus*; *Caïeta* & *Gaïeta*; *Camelus* & *Gamelus*; *graculus* & *gragulus*, &c.

On trouve quelquefois le *g* à la place de *n*, comme en ces mots *Agchiſes* pour *Anchiſes*; *aggulus* pour *angulus*; *iggerunt* pour *ingerunt*; *ignocens* pour *innocens*, &c. On mettoit dans certains mots *r* pour *g*, comme *arger* pour *agger*; *arna* pour *agna*, &c. & quelquefois *v* pour *g*, *fivere* pour *figere*.

G dans les nombres, marque *quatre cents*, & ſi l'on met une ligne deſſus, elle ſignifie *quarante mille*.

GALEA, *Voyez* Casque.

GALERUS. C'étoit une espèce de chapeau ou bonnet blanc qu'il n'étoit permis qu'au ſeul Flamine de Jupiter de porter.

GALLES, prêtres de Cybele, ainſi nommés de *Gallus*, fleuve de Phrygie où avoit commencé le culte de cette déeſſe. Ils étoient eunuques, & avoient pour chef un d'entr'eux, qui s'appeloit Archigalle. Ils prétendoient être fort habiles dans la connoiſſance de l'avenir, & ils courroient les villes & les campagnes pour dire la bonne aventure à ceux qui avoient l'imbécilité de les conſulter & de les bien payer pour cela. *Voyez* Métragyrtes.

GAMÉLION, un des mois Athéniens, dans lequel étoient les fêtes des nôces, appelées *Gamélies*, d'où le nom du mois, & le ſurnom de *Gamelia* donné à Junon en l'honneur de qui ſe célébroient ces fêtes.

GÉMONIES. C'étoient à Rome des espèces de puits dans lesquels on jetoit les cadavres des esclaves qui avoient été punis de mort.

GERAH. *Voyez* Obole.

GESTATION. Les Romains riches & voluptueux donnoient ce nom à une grande allée couverte par les branches d'arbres plantés des deux côtés & les plus propres à former un ombrage épais. C'étoit toujours une partie eſſentielle de leurs vergers ou plutôt de leurs parcs Ils s'y faiſoient traîner mollement ſur un char, & plus mollement encore ils s'y faiſoient porter par des esclaves dans une litière ou ſur une chaiſe. Ils donnoient de même ce nom à un vaſte portique compris dans l'enceinte de leurs palais, & dont ils faiſoient le même uſage dans les mauvais tems. Ils appeloient auſſi *geſtation*, la ſuperſtition de porter des anneaux ou enchan-

tés ou empreints de la figure de quelques divinités, & même quelques petits ſimulacres, comme des préſervatifs contre les accidens fâcheux. Enfin on nommoit encore *geſtation* une autre ſuperſtition des ſages-femmes qui portoient en courrant autour d'un autel où l'on faiſoit brûloit une victime, les enfans un des premiers jours de leur naiſſance. C'étoit ordinairement le cinquiéme.

GESE, arme offenſive de l'invention des Gaulois. C'étoit un dard ou esponton qui étoit ſouvent tout de fer.

GESTE. Les Anciens avoient porté au plus haut point de perfection l'art du geſte, qui conſiſte, dit Platon, dans l'imitation de tous les mouvemens que les hommes peuvent faire. Les Romains l'appeloient *ſaltation*, & Quintilien conſeille d'envoyer, pour quelque tems ſeulement, les enfans dans les écoles où l'on enſeignoit cet art ; mais ſimplement pour y prendre la grace & l'air aiſé dans l'action, & non pour ſe former ſur le geſte du maître de danſe, dont celui de l'orateur doit être très-différent. Ces écoles étoient celles où ſe formoient les Comédiens, & par cette raiſon Scipion l'Africain, le célèbre deſtructeur de Carthage, s'éleva avec force contre cet uſage qui avoit déja prévalu de ſon tems, d'y envoyer les enfans pour y apprendre l'art du geſte. *Voyez* Danſe, Déclamation.

GLADIATEURS. Les Romains croyoient honorer les morts en obligeant des hommes à ſe battre à toute outrance autour du bucher de celui dont on faiſoit les funérailles, & la

pompe funèbre étoit eſtimée plus ou moins grande à proportion du nombre de ces miſérables victimes. Ils avoient pris des Etruſques cet uſage, qui venoit de ce qu'autrefois on avoit coutume d'égorger des captifs ſur le tombeau de ceux qui avoient été tués à la guerre. Ce ne fut qu'après l'expulſion des Rois, & dans les premiers tems de la République, qu'on commença à voir dans les funérailles des combats de Gladiateurs; ce qui n'avoit lieu qu'à celle des hommes illuſtres & d'un rang diſtingué. Dans la ſuite on donna ce ſpectacle aux funérailles de quelques particuliers, & même de quelques femmes; mais bientôt on donna les gladiateurs au peuple, ſeulement pour le plaiſir & pour gagner ſon affection. C'étoient les Magiſtrats qui donnoient ce ſpectacle, uniquement pour ſe rendre agréables, non-ſeulement à Rome, mais auſſi dans tous les pays ſoumis à la République & dans toute l'étendue de l'empire Romain. Les ſimples particuliers, ceux même de la plus vile condition, devenus riches gratifioient quelquefois le public de ce ſpectacle. Les jours où cela ſe pratiquoit, étoient principalement les *Saturnales*, & une fête de Minerve, appelée *Quinquatrus*. Souvent on prolongeoit les jours de ces fêtes en l'honneur du Prince, par l'ordre du Prince même ou par celui du Sénat.

On raſſembloit à Rome, & l'on entretenoit les Gladiateurs dans différentes maiſons appelées *Ludi*, dont l'adminiſtration étoit regardée comme une commiſſion honorable,

On les y nourrissoit fort bien, & ils étoient sous les ordres de certaines gens qu'on appeloit *Lanistæ*, qui les achetoient, ou qui prenoient soin d'élever des enfans exposés, qu'ils destinoient à ce métier. Ils le leur apprenoient comme un art, & leur donnoient même sur cela des préceptes par écrit. Ils les exerçoient avec des épées de bois. Les gladiateurs n'étoient d'abord que des esclaves condamnés ou *ad ludum* ou *ad gladium*. Ceux qui étoient condamnés *ad gladium*, devoient être mis à mort dans l'espace d'une année. Ceux qui étoient seulement condamnés *ad ludum*, pouvoient être délivrés au bout d'un certain tems. On tiroit aussi les gladiateurs des captifs qu'un général d'armée donnoit, ou que l'on achetoit. Dans la suite, des hommes libres, soit pour gagner de l'argent, soit pour avoir le plaisir de se battre, & même les personnes de la première condition, par complaisance pour les Empereurs, eurent la bassesse de descendre dans l'arène & d'y faire le métier de gladiateurs; mais, ce qui est bien plus surprenant, des femmes mêmes eurent cette fureur. Celle de la nouveauté alla jusqu'à vouloir voir des nains se battre les uns contre les autres dans l'amphithéâtre où se donnoient ordinairement ces sortes de spectacles. Cependant tous ceux qui s'abbaissèrent à cette indignité, furent toujours regardés comme infâmes.

Lorsque le jour du spectacle étoit arrivé, on appareilloit les combattans, & on mettoit ensemble ceux qui étoient à peu près d'une

force & d'une habileté égale. Après cela on visitoit leurs épées, & il falloit qu'elles fussent approuvées par celui qui donnoit le spectacle. Il observoit si la pointe n'étoit pas émoussée. Les combattans commençoient par préluder en se battant avec des épées de bois, & en se lançant les uns contre les autres des javelines avec beaucoup d'art ; ce qu'on appeloit proprement *ventilare*. Ensuite la trompette donnoit le signal, & aussi-tôt on en venoit aux armes meurtrières, & cela s'appeloit *versis gladiis pugnare*. Alors ils se mettoient en garde de part & d'autre, & avoient soin sur-tout de se bien tenir sur leurs jambes. Ils alloient l'un sur l'autre, s'attaquoient & se donnoient des coups terribles. Lorsqu'un gladiateur étoit blessé, le peuple s'écrioit *hoc habet* (il en tient.) Alors il baissoit ses armes, ce qui étoit un signe qu'il se confessoit vaincu. Il dépendoit du peuple, quelquefois de celui qui faisoit les frais du spectacle, & toujours des Vestales, qui ne rougissoient pas d'assister à ces spectacles d'horreur, d'accorder la vie au gladiateur vaincu. Un seul cas lui sauvoit nécessairement la vie, c'étoit l'arrivée de l'Empereur, qui lui accordoit le renvoi, (*missio.*) Le renvoi étoit différent du congé (*rudis.*) Celui-ci étoit pour le vainqueur, & l'autre pour le vaincu. Le renvoi n'étoit que pour un jour, & le congé pour toujours. Le prix pour les vainqueurs étoit une palme, de l'argent, & enfin une épée de bois.

GLANDS. Comme dans les premiers tems le gland avoit été le principal aliment des

Grecs, pour célébrer la mémoire de l'invention de l'art de faire du pain qui avoit été substitué à une nourriture si grossière, c'étoit une coutume à Athènes que parmi les cérémonies du mariage, un jeune garçon ayant une ceinture à laquelle pendoient de petites branches de chêne & d'épine blanche avec leurs fruits, portât une corbeille pleine de pains, en chantant : *Je laisse une mauvaise chose, j'en ai trouvé une meilleure.* Mais, dit M. Guogette au sujet de cette coutume qu'il ne rapporte pas exactement, on ne doit pas confondre l'espèce de glands dont les Grecs & quelques autres peuples faisoient usage, avec celle qui est si commune dans nos forêts; ce fruit est trop amer & trop peu substantiel pour avoir jamais pu fournir un aliment convenable à l'homme. Les glands si vantés dans les anciennes traditions, étoient d'une qualité très-différente. L'espèce dont il s'agit, approchoit beaucoup, pour le goût & pour la saveur, de nos chataignes. Il en croît & on en mange encore de pareils dans les parties méridionales de l'Europe. Peut-être aussi que sous le nom de glands les Anciens comprenoient plusieurs sortes de fruits à coques, tels que ceux du hêtre, du noyer, du chataignier, &c.

GOMAR, GOMER, GOMOR, ou HOMER, mesure des Hébreux, qui étoit la dixiéme partie de l'Ephah, & tenoit un peu plus de quatre pintes, mesure de Paris. D. Calmet croit que c'étoit la dixiéme partie du Bath, & ne lui donne que trois pintes.

GRADUS, mesure d'intervalle chez les Romains. Elle étoit de deux pieds & demi.

GRAVURE. L'art de graver est très-ancien; mais il est un de ceux dont les progrès paroissent avoir été plus lents. On voit, par les monumens antiques des Egyptiens, chez qui la gravure a pris naissance, une grossiereté du dessein & une ignorance des belles formes dont M. le comte de Caylus a si bien marqué les diverses époques, l'étendue, les caractères & les effets. Ce fut dans la Grèce & par Phidias que cet art fut porté au degré le plus sublime. Voyez sur cette matière le troisiéme tome des *Antiquités* de M. le comte de Caylus : la *Description des Pierres gravées du feu baron de Stosch, par M. l'abbé* Winckelmann, *in*-4°. *Florence* ; le *Traité des pierres gravées de M. Mariette.*

GREFFIERS, *Scribæ.* C'étoient les premiers Officiers des Magistrats Romains qui les menoient à leur suite pour enregistrer les loix & tous les actes. Ils étoient divisés en Décuries; leurs charges étoient vénales, & ils étoient distingués les uns des autres chacun par une épithète, qui marquoit à quel Magistrat il étoit attaché. *Scriba Quæstorius* ; le Greffier du Questeur : *Scriba Ædilitius* ; le Greffier de l'Edile, &c. Comme cette charge n'étoit ordinairement exercée que par des hommes libres, elle étoit assez honorable chez les Grecs ; elle l'étoit beaucoup moins chez les Romains. *Voyez* Scribes.

GUSTATION. C'est la même chose qu'*Antecœna.* Voyez *Antecœna.*

GUTTUM.

GUTTUM. C'étoit chez les Romains le nom d'un vaſe ſacré, d'où l'on verſoit le vin goutte à goutte.

GYMNASES, édifices ſpatieux, magnifiques, dreſſés & bâtis à grands frais, où les Grecs alloient ſe former à la Gymnaſtique, art ainſi appelé d'un mot grec, qui ſignifie *nud*, parce que cet art conſiſtant dans les exercices du corps, on y quittoit ſes vêtemens pour faire ces exercices avec plus de ſoupleſſe & d'agilité.

GYMNASTIQUE ou GYMNIQUE. On nommoit ainſi l'art par lequel on formoit les Athlétes aux différentes espèces de combats qui entroient dans les ſpectacles du ſtade dans la Grèce, & de l'amphithéâtre & du cirque à Rome.

GYMNOSOPHISTES, dénomination générale des Philoſophes Indiens, dont les Brachmanes & les Samanéens étoient les deux principales ſectes. Ils étoient ainſi appelés à cauſe de leur nudité, qui n'étoit pas cependant totale; mais les Grecs accoutumés à voir leurs Philoſophes porter un manteau par-deſſus leur tunique, un bonnet & des chauſſures, donnèrent à ces Indiens le nom de *Nuds*, parce qu'ils marchoient nuds pieds; qu'ils ne couvroient pas leur tête, & qu'ils n'avoient qu'une ſimple tunique qui laiſſoit pluſieurs parties de leur corps à découvert. Ils étoient dans les Indes à peu près ce qu'étoient les Mages chez les Perſes, & les Druides dans les Gaules. *Voyez* Mages, Druides.

GYNÉCÉE. C'étoit chez les Grecs le nom

qu'on donnoit à la partie d'une maiſon où habitoient les femmes qui avoient toujours, ſur-tout chez les Grands & les Riches, leur appartement ſéparé. Elles y étoient fort retenues, juſque-là qu'elles ne mangeoient jamais à table avec leur mari, quand il y avoit des étrangers.

GYNÉCONOMES, Magiſtrats Athéniens, qui étoient chargés du ſoin de veiller à ce que les femmes ſe continſſent dans les bornes de la décence & de la modeſtie convenables à leur ſexe. Ils impoſoient une amende à celles qui vouloient ſe diſtinguer par le luxe & par des parures trop recherchées, & capables de nuire aux bonnes mœurs.

H

H. Comme cette lettre chez les anciens Romains n'étoit qu'une ſimple note pour marquer l'aſpiration, ils l'omettoient quelquefois, & écrivoient, par exemple, *triumpus* pour *triumphus*; & d'autres fois, ils la mettoient au commencement de pluſieurs mots, d'où l'uſage la fait entiérement diſparoître; comme *huber* pour *uber*; *harena* pour *arena*. A la place de cette lettre on trouve un *B* en certains mots. *Belena* pour *Helena*; en d'autres un *S*, *exſibeant* pour *exhibeant*. On trouve auſſi *hesper* pour *vesper*; *hamula* pour *famula*.

H ſeul eſt pour *habet*, il a; *hic*, celui-ci,

& pour tous les autres cas & genres de ce pronom ; heic ou *hìc* ici ; *Haſtatus*, un des ſoldats qui armés de lances marchoient à la tête des légions ; *hæres*, héritier ; *homo*, homme ; *honeſtus*, illuſtre ; *honor*, honneur ; *hora*, heure ; *hoſtis*, ennemi ; *herus*, maître.

H. A. *hoc anno*, cette année. HA. Hadrianus, ou *hora*, heure. HC. *hunc*, ou *huic*, ou *hic*. HER. *hæres*, héritier ; *hæreditas*, héritage ; Herennius, *nom propre*. HER. ou HERC. S. *Herculi ſacrum*, conſacré à Hercule. H. F. H. F. S. M. *honeſta femina hoc fecit ſibi monumentum*, une femme illuſtre a fait faire ce tombeau pour elle-même. HH. ou HERR. *hæredes*, les héritiers. H-L-S. *Seſtertius*, petit ſeſterce. H-S. ou HS. *ſeſtertium*, grand ſeſterce. HM. *hymnus*, hymne. H. M. AD. H. N. T. *hoc monumentum ad hæredes non tranſit*, ce tombeau ne paſſe point aux héritiers. H. O. *hoſtis occiſus*, ennemi tué. HOSS. *hoſtes*, les ennemis. H. S. *hìc ſitus* ou *ſita* ; *ſepultus* ou *ſepulta*, il eſt inhumé, ou elle eſt inhumée ici. H. SS. *hìc ſupraſcriptis*, marqués ci-deſſus. HT. *habet*, il a.

Quand H. eſt une note numérale, elle marque *deux cents*, & avec une ligne deſſus, *deux cents mille.*

HABILLEMENT. Les Anciens étoient ordinairement vêtus de long, comme ſont encore la plupart des peuples du monde, & comme nous étions nous-mêmes en France il n'y a pas trois cents ans. C'eſt bien plutôt fait de ſe couvrir tout d'un coup, que de vêtir chaque partie du corps l'une après l'autre ; &

les grandes draperies ont plus de dignité & de vraie beauté. Dans les pays chauds on a toujours porté des habits larges, & l'on s'eſt peu mis en peine de couvrir les bras ou les jambes, ni de porter autre chauſſure que des ſemelles diverſement attachées. Ainſi les habits n'avoient preſque point de façon : ce n'étoit que des pièces d'étoffes que l'on faiſoit de la grandeur & de la figure que devoit avoir l'habit ; il n'y avoit rien à tailler, & peu à coudre : on avoit même l'art de faire ſur le métier des robes à manches tout d'une pièce ſans couture.

Comme les Anciens ne changeoient point de modes, les riches avoient toujours grande quantité d'habits en réſerve, & n'étoient jamais expoſés à attendre un habit neuf ou à le faire faire à la hâte. Il ſe trouva dans la garderobe de Lucullus cinq mille chlamydes, eſpèce de vêtemens ordinaires de ſon tems : on peut juger par-là du reſte. Il étoit ordinaire de faire des préſens d'habits : & alors on en donnoit deux paires, afin qu'il y eût de quoi changer, & que l'un pût être porté pendant qu'on laveroit l'autre ; c'étoit comme nos chemiſes.

Les étoffes étoient la plupart de laine. En Egypte & en Syrie on portoit auſſi du fin lin, du coton & du byſſe plus fin que tout le reſte. Cette dernière étoffe étoit une eſpéce de ſoie d'un jaune doré. Pour notre ſoie elle étoit encore inconnue du tems des Iſraélites, & l'uſage n'en eſt devenu fréquent au-deçà des Indes, qu'après les cinq premiers ſiècles

de l'Ere Chretienne. La beauté des habits consistoit dans la finesse des étoffes ou dans la couleur. Les plus estimées étoient le blanc & la pourpre rouge ou violette : & il semble que le blanc fut la couleur la plus ordinaire chez les Israélites, aussi-bien que chez les Grecs & les Romains. Les jeunes garçons & les filles portoient des habits bigarrés de diverses couleurs. Les ornemens des habits étoient des franges & des bordures de pourpre ou de broderies ; & quelques agraffes d'or ou de pierreries aux endroits où elles étoient nécessaires. La magnificence consistoit à changer souvent d'habits, & à n'en porter que de bien nets & de bien entiers. Pour juger combien étoient simples les habits des Anciens, même ceux des Grecs & des Romains, dans les tems de leur plus grand luxe, on peut voir les statues antiques & les bas reliefs qui sont venus jusqu'à nous. *Voyez* Robe, Tunique, Chaussure, Femmes, &c.

Au reste nous avons très-peu de lumières rertaines sur les habillemens antiques ; les cecherches & les disputes des Sçavans n'ont fait que jeter sur ce point de la confusion & de l'incertitude, même à l'egard des vêtemens qu'on voit sur les bas-reliefs, ou sur des statues. Après s'être donné bien de la peine pour découvrir le sujet de quelque morceau de peinture en ce genre, il reste encore à douter si ce ne seroit pas un caprice du peintre, qu'on chercheroit inutilement à expliquer, n'étant que le fruit de son imagination.

HAR ou ZIO, fecond mois de l'année facrée des Hébreux, & le feptiéme de leur année civile. C'étoit la lune d'Avril.

HARANGUE. L'ufage des harangues étoit très-fréquent chez les Anciens, fur tout chez les peuples Républicains, tels que les Grecs & les Romains. Dans les affaires civiles, le peuple s'affembloit dans une grande place, & là les Orateurs élevés fur une espèce d'eftrade, qu'on nommoit *tribune*, déployoient tout l'art de l'éloquence, pour faire entrer les citoyens dans les vues qu'on vouloit leur infpirer. A Rome on nommoit l'endroit le plus ordinaire où l'on haranguoit le peuple, *les Roftres*, nom pris d'un mot latin qui fignifie *éperons de vaiffeaux*, parce que ce lieu étoit orné de ceux qu'on avoit pris fur les ennemis. C'étoit une coutume affez générale chez tous les peuples, qu'un Roi à la tête de fon armée, ou un Général, haranguoit fes foldats avant que de les mener au combat. Il faut obferver que les Anciens fe tenoient toujours debout quand ils parloient publiquement, & non-feulement les Orateurs dans les grandes affemblées, les Généraux & les Princes devant leurs armées; mais auffi les Rois dans leurs Confeils, & les Juges quand ils difoient leurs avis dans les lieux où fe tenoient les différens tribunaux. *Voyez Allocutio.*

HARPE, espèce de lyre que les Anciens nommoient *trigone*, à caufe de fa forme triangulaire.

HASTAIRES. On donnoit ce nom à l'un des trois corps de troupes qui compofoient la

légion Romaine. Ils en formoient la première ligne.

HAZAZEL. C'étoit le nom que les Iſraélites donnoient au bouc émiſſaire. Le grand Prêtre l'offroit en ſacrifice, mais ſans l'égorger ni le brûler. Après l'avoir chargé de tous les péchés du peuple, il le faiſoit chaſſer dans le déſert, de manière qu'il ne reparût plus. Cette expulſion du bouc Hazazel, étoit toujours précédée de l'immolation réelle d'un autre bouc.

HÉCATÉSIES, fêtes Gréques en l'honneur d'Hécate.

HÉCATOMBE. *Voyez* Hécatombéon.

HÉCATOMBÉON, nom d'un mois de l'année Athénienne, ainſi appelé d'une hécatombe, c'eſt-à-dire, d'un ſacrifice de cent bœufs qu'on faiſoit à Junon, le premier jour des fêtes auſſi appelées *hécacombées*, pour la même raiſon.

HÉLÉPOLE, énorme machine de guerre de figure quarrée. Sa conſtruction étoit un aſſemblage de groſſes poutres qui formoient comme pluſieurs tours poſées les unes ſur les autres; de ſorte que la première étoit plus groſſe que la ſeconde, celle-ci que la troiſiéme, & ainſi des autres en diminuant. Toute cette maſſe étoit portée ſur des roues proportionnées au poids de la machine.

HELIASTES. *Voyez* Héliée.

HÉLIÉE. C'étoit à Athènes le nom d'une grande place où ſe tenoient les plus grandes aſſemblées de la République. Les Juges qui y compoſoient le tribunal où ſe décidoient

les affaires, devoient s'y trouver toujours au moins au nombre de cinquante; mais ordinairement il y en avoit deux cents, & quelquefois jusqu'à cinq cents. Dans les affaires d'une grande importance, on y appeloit les Juges d'un ou même de plusieurs tribunaux différens ; de sorte qu'on y voyoit, selon l'exigence des cas, jusqu'à mille, quinze cents, deux mille Juges. Les Juges qui composoient naturellement le tribunal de l'Héliée, étoient tirés du peuple par la voie du sort, & c'étoient eux qu'on nommoit proprement *Héliastes ;* mais quand les Juges des autres tribunaux y étoient appelés, ils étoient aussi censés Héliastes, & à chaque assemblée, tous les Juges, tant les Héliastes naturels que les autres, prononçoient un serment dont on trouve la formule dans le discours de Démosthène contre Timocrate.

HELLANODIQUES. *Voyez* Athlétes.

HELLOTIES, fêtes Greques, qu'on célébroit dans l'isle de Créte en l'honneur d'Europe, & à Corinthe en celui de Minerve.

HELOTES. *Voyez* Ilotes.

HEMERODROME. Les Grecs donnoient ce nom à des Couriers qu'on employoit pour les affaires de l'état, & qui alloient avec une vîtesse incroyable. Pour faire plus de diligence, un Hémérodrome ne courroit ordinairement qu'un jour, au bout duquel il donnoit les lettres à un autre Hémérodrome qui étant tout frais, continuoit la route, de manière qu'il n'y avoit jamais de retardement pour raison de lassitude. Les Romains éta-

blirent depuis chez eux des Hémérodromes à l'exemple des Grecs.

HEMINE. *Voyez* Kotyle.

HEMIOBOLE, petite monnoie Greque, qui faisoit moitié de l'obole.

HEPHÆSTEIES, fêtes qu'on célébroit à Athènes en l'honneur de Vulcain.

HERACLEIES, fêtes Greques en l'honneur d'Hercule.

HERÉES, fêtes qu'on célébroit à Argos en l'honneur de Junon.

HERMÉES, fêtes Greques en l'honneur de Mercure.

HESTIÉES, sacrifices solennels que les Grecs faisoient à Vesta. Il n'étoit permis qu'aux laboureurs de manger de la chair des victimes.

HEURE. La division des jours en heures est très ancienne. Les Grecs l'avoient prise des Egyptiens ; mais elle étoit encore inconnue aux Romains avant la première guerre Punique. Voici comme les derniers faisoient cette division : ils comptoient douze heures pour le jour, & autant pour la nuit. Ils commençoient à compter ces heures au tems qu'à peu près il est chez nous six heures du matin ; de sorte que leur sixème heure revenoit à midi, leur septième à une heure après midi, &c. Pour les heures de la nuit, ils les partageoient en quatre parties égales, qu'ils appeloient *veilles*, de sorte que chaque veille contenoit trois heures. *Voyez* Veilles.

HIEROGLYPHES. On nommoit ainsi des figures symboliques dont se servoient les

Egyptiens pour exprimer & cacher en même tems les myſtères de leur religion & les ſecrets de leur politique, dont il n'y avoit guère que les rois & les prêtres qui euſſent la véritable intelligence. C'eſt l'idée générale qu'on a des Hieroglyphes ; mais elle n'eſt vraie que pour les tems qui ont ſuivi l'invention des lettres de l'alphabet, dont quelques-uns prétendent retrouver la forme primitive dans certaines figures hieroglyphiques ; car, avant cette invention, on ſe ſervoit de ces figures hieroglyphiques pour exprimer toutes ſortes de choſes, hiſtoire, morale, affaires civiles, &c. C'étoit une ſorte d'écriture, la ſeule qu'il y eût alors, dont les beſoins journaliers rendoient la connoiſſance néceſſaire, & que tout le monde ſavoit : mais comme l'étude en étoit longue & pénible, on la laiſſa bientôt après l'invention des lettres ; de ſorte que les Hieroglyphes devinrent inintelligibles au commun du peuple ; ce qui par cela même ſe trouva extrêmement commode aux prêtres & aux miniſtres pour exprimer des choſes qu'il étoit également de leur intérêt de ſavoir & de cacher au vulgaire.

HIEROPHANTE. *Voyez* Myſtères.

HILARIES, fêtes Greques & Romaines en l'honneur de Cybèle & de Pan.

HILOTES. *Voyez* ILOTES.

HIN, meſure des liquides chez les Hébreux. C'étoit la ſixième partie du *bathus*, & tenoit environ ſix pintes & chopine meſure de Paris. D. Calmet ne lui donne qu'environ cinq pintes.

HIPPARQUE. C'étoit chez les Grecs un Général de cavalerie,

HIPPICON. C'étoit chez les Grecs un intervalle de quatre ſtades.

HIPPOTHOONTIS, une des Tribus des Athéniens.

HISTRION d'*hiſter*, mot Etruſque, qui ſignifie comédien. Les Romains nommoient ainſi ceux de cette profeſſion, parce que les premiers qui y parurent, étoient venus d'Etrurie.

HOLOCAUSTE. C'étoit chez les Hébreux le ſacrifice où la victime toute entière, après en avoir ôté la peau qui reſtoit au prêtre, étoit conſumée par le feu de l'autel ſur lequel on la brûloit. Les payens avoient auſſi des holocauſtes. *Voyez* Popes.

HOMER. *Voyez* Gomar.

HOMME NOUVEAU. A Rome on donnoit ce nom à un citoyen qui le premier de ſa famille étoit parvenu aux honneurs,

HORDICIDIES. *Voyez* Fordicidies.

HORLOGE d'eau. *Voyez* Clepſydre.

HORÉES, fêtes Gréques en l'honneur des Heures.

HOSPITALITÉ. La pratique de l'hoſpitalité, fondée ſur le beſoin mutuel des hommes, paroît être auſſi ancienne que le monde. Il y avoit trois ſortes d'hoſpitalités. La première, celle que la piété faiſoit exercer envers les étrangers, les voyageurs, les inconnus, telle que celle d'Abraham envers les Anges, & celle d'Alcinous envers Ulyſſe. La ſeconde étoit une ſuite de la précédente;

ceux qui avoient logé chez une personne étoient des-lors liés avec elle par les liens de l'hospitalité ; ils étoient obligés de se loger & de se secourir mutuellement, & ce droit passoit à leur postérité ; telle est l'hospitalité exercée par Raguel envers le jeune Tobie, & celle de Nestor & de Ménélas envers Télémaque. On contractoit la troisiéme sorte d'hospitalité sans avoir vû ses hôtes ; on envoyoit un présent à une personne & on lui demandoit de se lier par le droit d'hospitalité ; si elle renvoyoit un autre présent c'étoit une marque qu'elle acceptoit les offres, & dès-lors les droits étoient également sacrés : telle est l'hospitalité de Cyniras, roi de Chypre, avec Agamemnon. On pourroit encore compter une quatrieme sorte de droit également sacré, c'est le droit de suppliant. Le même principe de religion obligeoit les payens à respecter & à regarder comme un dépôt inviolable dont on devoit rendre compte à la divinité, un homme réduit par ses malheurs à prendre leur maison pour refuge, fût-il d'ailleurs leur plus grand ennemi. Le malheureux s'asséyoit sur la cendre du foyer, & imploroit les dieux de l'hospitalité : tel parut Thémistocle chez Admète, roi des Molosses, & tel encore Coriolan se confia à Tullus, son ennemi capital. Deux points essentiels dans la pratique de l'hospitalité, étoient premièrement de laver les pieds ou de mettre dans le bain ; secondement, de ne demander le nom des hôtes inconnus qu'après le premier repas. Dans les siècles qu'on nomme héroi-

ques, les hôtes se faisoient mutuellement des présens, qui servoient de témoignage perpétuel du lien qui unissoit les familles; dans la suite, au lieu de ces présens, on se contenta de rompre en deux une pièce de monnoie, ou plus communément de scier en deux un bâton d'ivoire dont chacun des deux hôtes gardoient une portion : c'est ce qu'on nommoit *tessera hospitalis*. Le droit d'hospitalité étoit imprescriptible, & à moins d'y avoir renoncé par un acte en bonne forme devant les Magistrats, rien ne pouvoit y porter atteinte. Dans la guerre même, les combattans qui se trouvoient liés par le droit d'hospitalité, étoient obligés de se respecter. Les dieux protecteurs de l'hospitalité, étoient Jupiter, à qui en ce cas on donnoit le surnom de *Xenius*; Apollon à qui on donnoit celui de *Theoxenius*; Vénus, Minerve, Castor, Pollux, & sur-tout les Lares.

HOSTIES. Les animaux destinés aux sacrifices se nommoient *victimes* ou *hosties*. L'une différoit de l'autre, premièrement en ce que toutes sortes de personnes pouvoient immoler l'hostie, & que la victime ne pouvoit l'être que par celui qui avoit vaincu l'ennemi. Secondement, en ce que l'hostie étoit immolée avant que d'aller à l'ennemi, & la victime ne l'étoit qu'après la victoire. Ainsi ces deux mots viennent, *hostie* de *hostibus cædendis*; & *victime* de *victis hostibus*, parce que dans les premiers tems on n'offroit ordinairement des sacrifices qu'avant le combat & après la

victoire. Ces deux différentes dénominations n'en furent pas moins données aux animaux qu'on immoloit pour toutes autres causes que celle de la guerre ; mais avec cette différence qu'on donnoit ordinairement le nom de victime aux gros bétail, & celui d'hostie au petit. Néanmoins on confond souvent ces deux expressions. Il faut observer que, comme les Anciens offroient aussi des choses inanimées en sacrifices, le nom de *victime* ne convenoit qu'aux choses animées, & celui d'*hostie* aux unes & aux autres.

HOSTIE PACIFIQUE. C'étoit chez les Hébreux un sacrifice institué pour remercier Dieu de ses graces, ou pour lui en demander. Dans cette sorte de sacrifice, comme dans celui pour les péchés, une partie de la victime étoit brûlée sur l'autel des holocaustes, une partie étoit brûlée hors du camp ou hors de la ville, & une troisiéme partie étoit mangée avec respect soit par les seuls prêtres, si le sacrifice étoit offert pour les péchés du peuple ; soit par les prêtres & par le peuple, si c'étoit le sacrifice d'une hostie pacifique. Mais si c'étoit un prêtre qui offroit un sacrifice pour son propre péché, nul ne mangeoit de la victime immolée. Tout ce qui n'étoit pas brûlé sur l'autel des holocaustes, étoit brûlé hors du camp ou hors de la ville.

HOSTILIS Campus. Voyez Féciales.

HYACINTHIES, fêtes Greques en l'honneur d'Hyacinthe, jeune homme d'une grande beauté, qu'Apollon avoit changé en fleur.

HYBRISTIQUES, fêtes qu'on célébroit à

Argos en l'honneur de Téléſille, femme d'un courage héroïque, qui s'étant miſe à la tête des troupes de la ville, avoit obligé Cléomène, roi de Lacédémone, d'en lever le ſiége. Dans cette fête, les hommes s'habilloient en femmes, & les femmes en hommes.

HYDRAULES. C'étoit le nom qu'on donnoit à des Joueurs d'inſtrumens qui ſavoient, on ne ſait comment, faire ſervir l'eau à la production des ſons. *Voyez* Automates.

HYDROPHORIES, fêtes Greques en l'honneur d'Apollon & en mémoire de ceux qui avoient péri dans le déluge de Deucalion.

HYPÆTHRES, ſorte de Temples. *Voyez* Temples.

HYSTERIES, fêtes Greques dans lesquelles on immoloit des truyes à Vénus.

I

I Les Anciens mettoient volontiers *u* pour *i*, au milieu des mots. *Optumè* pour *optimè*; *decumus* pour *decimus*, &c. I. ſeul pour Junius, Julius, Jupiter; *Ibi*, là; *Id eſt*, c'eſt-à-dire; *Immortalis*, immortel; *Imperator*, Empereur, Général; *In*, dans; *Incomparabilis*, imcomparable; *Inferi*, les dieux manes, les morts; *Inter*, entre; *Intra*, au-dedans; *Invenit*, il a trouvé; *Invictus*, invincible; *Ipſe*, lui-même; *Iterum*, une ſeconde fois; *Judex*, Juge; *Juſſit*, il a ordonné; *Interdum*, quelquefois; *Jus*, droit.

IA. *Intra.* I. AG. *in agro*, dans le champ. IAN. Janus, ou *Januarius*, Janvier. I. AGL. *in angulo*, dans le coin. IAD. *jamdudum*, depuis long-tems. IA. RI. *jam respondi*, j'ai déjà répondu. IC. *hìc*, ici, ou *Jurisconsultus*, Jurisconsulte. I. C. *Judex cognitionum*, Juge des informations; ou *Julius Cæsar.* I. D. *Inferis diis*, aux dieux infernaux; ou *Jovi dedicatum*, dédié à Jupiter; ou *Isidi deæ*, à la déesse Isis; ou *jussu Dei*, par l'ordre de Dieu. ID. *Idus*, les Ides. I. D. M. *Jovi deo magno*, au grand dieu Jupiter. I. F. ou I. FO. *In foro*, dans la place. I. FNT. *In fronte*, au front. IF. *Interfuit*, il s'y est trouvé. IFT. *Interfuerunt*, ils s'y sont trouvés. IG. *igitur*, donc. I. H. *jacet hìc*, il est inhumé ici. I. I. *in jure*, dans le droit, en justice. II. V. *Duumvir.* III. V. *Triumvir.* IIII. V. *Quatuorvir.* IIIII. V. *Sextumvir*, Magistrats Romains. IM. *Imago*, image; *Immortalis*, immortel; *Imperator*, Empereur. I. M. CT. *In media civitate*, au milieu des citoyens. IMM. *Immolavit*, il a immolé; *Immortalis*, immortel; *Immunis*, exempt. IM. S. *Impensâ suâ*, à ses frais. IN. *Inimicus*, ennemi; *Inscripsit*, il a mis une inscription; *Interea*, cependant. IN. A. P. XX. *In agro pedes viginti*, vingt pieds dans le champ. INL. *Inlustris*, illustre. IN. V. I. S. *Inlustris vir infrà scriptus*, l'illustre personnage nommé ci-dessous. I. R. *Jovi regi*, à Jupiter roi, ou *Junoni reginæ*, à Junon reine, ou *jure rogavit*, il a demandé en justice. I. S. ou I. SN. *In Senatu*, dans le Sénat. I. V. *Justus vir*, homme juste. IVD. *Judicium*, juge-

ment. IVV. *Juvenalis ;* ou *Juvenis ;* ou *Juventus.*

I. note numérale dans quelques Auteurs, équivaut à C, & ſignifie *cent ;* mais dans le nombre ordinaire, il marque ſeulement *un.* Etant multiplié, il ſignifie autant d'unités qu'il eſt marqué de fois. II. deux. III. trois. IIII. quatre. On ne le multiplie pas davantage ; car cinq s'exprime par un V. On trouve néanmoins IIIII. ſix. Ce dernier nombre énoncé par autant d'unités eſt quelquefois accompagné ou d'une ligne horizontale tirée au-deſſous des quatre unités qui ſont entre la première & la dernière, ou d'une ligne auſſi horizontale tirée au travers des ſix unités, & qui les partage en deux parties égales. I. placé avant une autre note numérale plus forte, en ſouſtrait une unité ; par exemple, X ſignifie dix ; s'il y a IX, ce ne ſera plus que neuf, & IIX, ne ſera plus que huit : par la même raiſon IIXX ou XIIX, ne marque que dix-huit. On trouve encore ce nombre marqué par IXIX. I avant C, n'ôte pas une ſimple unité, mais une dixaine ; ainſi C marque cent ; mais IC. ſeulement quatre-vingt-dix.

JANVIER, premier mois de l'année, ainſi nommé de Janus, ancienne divinité des Romains. Au commencement de ce mois ils ſe rendoient viſite, comme cela s'obſerve encore parmi nous, & ils s'envoyoient de petits préſens, qu'ils appeloient *ſtrenæ*, d'où le mot d'*étrennes.*

JARDINS ſuſpendus de Babylone. Ces jardins formoient un quarré, dont chaque côté

avoit quatre cents pieds. Ils étoient élevés, & formoient plusieurs larges terrasses posées en forme d'amphithéatre, dont la plus haute égaloit la hauteur des murs de la ville. On montoit d'une terrasse à l'autre, par un escalier large de dix piés. La masse entière étoit soutenue par de grandes voûtes bâties l'une sur l'autre, & fortifiée d'une muraille de vingt-deux pieds d'épaisseur qui l'entouroit de toutes parts. Sur le sommet de ces voûtes, on avoit posé de grandes pierres plates de seize pieds de long, & de quatre de large. On avoit mis par-dessus une couche de roseaux enduits d'une grande quantité de bitume, sur laquelle il y avoit deux rangs de briques, liés ensemble avec du mortier. Tout cela étoit couvert de plaques de plomb, & sur cette dernière couche étoit posée la terre du jardin. Ces plate-formes avoient été ainsi construites, afin que l'humidité de la terre ne perçât point en bas, & ne s'écoulât point au travers des voûtes. La terre qu'on y avoit portée, étoit si profonde, que les plus grands arbres pouvoient y prendre racine. Aussi toutes les terrasses en étoient-elles couvertes, aussi-bien que de toutes sortes de plantes & de fleurs propres à embellir un lieu de plaisance. Sur la plus haute terrasse il y avoit une pompe qui ne paroissoit point, par le moyen de laquelle on tiroit en haut l'eau du fleuve, & on en arrosoit de-là tout le jardin. On avoit ménagé dans l'espace qui séparoit les voûtes sur lesquelles étoit appuyé tout l'édifice, de grandes & magnifiques sales, qui étoient fort éclairées, & avoient une vue très-agréable.

JAVELOT. Il y avoit deux ſortes de javelots ; l'une que les Romains nommoient *haſta* ou *telum*, qu'on peut traduire par *javeline*. C'étoit une eſpèce de dard, aſſez ſemblable à une flèche, dont le bois avoit pour l'ordinaire, trois pieds de long, & un doigt de groſſeur. La pointe étoit longue de quatre doigts, & ſi amenuiſée, qu'au premier coup elle ſe fauſſoit ; de ſorte que les ennemis ne pouvoient la renvoyer. Les ſoldats armés à la legère s'en ſervoient. Ils avoient à la main droite pluſieurs javelines, qu'ils lançoient de loin : mais quand il falloit en venir aux mains, ils les transportoient à la gauche, pour être en état de ſe ſervir de l'épée. L'autre eſpèce *pilum*, qui eſt proprement le javelot, étoit plus groſſe & plus forte que la javeline. *Voyez* Pilum.

IDES, *Idus* ou *Eidus*. Les Romains nommoient ainſi une des trois parties de leur mois. Les Ides prennent leur nom d'un mot Etruſque, qui ſignifie *diviſer*, parce qu'elles partageoient le mois à peu près par la moitié. Ce tems du mois étoit conſacré à Jupiter. *Voyez* Calendrier.

JEUX. Les jeux & les combats du théâtre & du ſtade chez les Grecs, & ceux du cirque & de l'amphithéatre chez les Romains, faiſoient preſque toujours partie des fêtes conſacrées au culte des dieux, & ſe célébroient avec beaucoup d'apareil & une grande magnificence. Les jeux les plus ſolennels dans la Grece, étoient *les Olympiques*, *les Pythiques*, *les Néméens* & *les Iſtmiques*. Voyez ces différens articles.

Les Romains avoient un très-grand nombre de jeux, les uns *fixes*, les autres *votifs* & *extraordinaires*. Parmi les premiers les plus célèbres étoient ceux qu'ils appeloient par excellence, *les grands jeux*, ou *jeux Romains*. On les célébroit depuis le quatre de Septembre jusqu'au quatorze, en l'honneur des grands dieux, sçavoir, Jupiter, Junon & Minerve, pour le salut du peuple. La dépense qu'on faisoit pour ces jeux, aussi-bien que pour les autres jeux solemnels, passoit les bornes de la modération, & alloit jusqu'à la folie. Les Ediles amassoient de l'argent dans les provinces pour contribuer à cette magnificence, qui pouvoit leur frayer le chemin à des places plus éminentes. D'autres jeux plus célèbres encore parmi les *fixes*, étoient les *jeux seculaires*, qui ne se célébroient que tous les cent dix ans pour la conservation de l'empire. C'étoient les Quindecimvirs qui avoient soin de faire célébrer ces jeux. Par leur ordre un hérault invitoit le peuple à assister à des jeux que nulle personne vivante n'avoit vus, & n'en pourroit plus voir de semblables. On les célébroit principalement en l'honneur d'Apollon & de Diane, durant trois jours & trois nuits. Le troisieme jour vingt-sept jeunes garçons de condition, & autant de jeunes filles, ayant tous leurs peres & leurs meres vivans, chantoient dans le temple d'Apollon une hymne qu'on appeloit *poëme seculaire*.

On croit que ce fut l'an de Rome 245, le même où les Tarquins furent chassés, que le Consul Valerius Publicola institua les jeux

ſeculaires, afin de faire ceſſer la peſte dont la ville étoit affligée. Sous les premiers Empereurs, on obſerva mal l'intervalle de cent ans, ou de cent dix ans, comme le prétendirent, du tems d'Auguſte, les Quindecimvirs, qui par cette excuſe, trouvèrent moyen de ſe diſculper envers cet Empereur qui les accuſoit de n'avoir pas fait célébrer ces jeux dans le tems preſcrit. Ce fut l'an de Rome 737 qu'ils furent célébrés ſous Auguſte. L'an 800 l'empereur Claude les renouvella, & Domitien l'an 840 : ce qui n'empêcha pas que la publication ne s'en fît par-tout l'Empire, ſelon l'ancienne formule qui devenoit alors ridicule Les trois jours pendant leſquels on célébroit ces jeux, étoient entièrement employés aux ſpectacles de tous genres, & pendant les trois nuits on s'aſſembloit dans les temples pour y veiller & pour y faire des prières & des ſacrifices ; c'étoit ce qu'on appeloit *Pervigilium*.

Les jeux *votifs* étoient ceux qu'on avoit promis de faire célébrer quand on auroit réuſſi dans quelque entrepriſe, ou qu'on ſeroit délivré de quelque calamité.

Les jeux *extraordinaires* étoient ceux que les Empereurs donnoient lorſqu'ils étoient prêts de partir pour la guerre ; ceux des Magiſtrats avant que d'entrer en charge ; les jeux funèbres, &c. La pompe de tous ces jeux ne conſiſtoit pas moins dans la magnificence des ſpectacles, que dans le grand nombre de victimes qu'on immoloit. Il falloit ſur-tout des combats de gladiateurs : c'étoit la paſſion fa-

vorite du peuple. *Voyez* Amphithéâtre, Chasse, Cirque, Course, Gladiateurs, Comédie, Théâtre, &c.

ILOTES, HILOTES ou HELOTES. C'est le nom que les Lacédémoniens donnoient à leurs esclaves: voici quelle en avoit été l'origine. Helos, ancienne ville du Péloponnese, s'étant révoltée contre les Lacédémoniens qui en avoient fait la conquête, ceux-ci revinrent l'assiéger & s'en étant rendu maîtres, ils réduisirent tous les habitans en esclavage. Dans la suite, quand par de nouvelles conquêtes, les Spartiates se firent de nouveaux esclaves, ils les appellerent tous *Ilotes*, du nom de de ceux de la villes d'Helos.

Les Lacédémoniens traitoient leurs Ilotes avec plus de dureté & de barbarie que des peuples policés ne traiteroient des bêtes brutes. Il étoit expressément défendu à leurs maîtres de leur jamais rendre la liberté ni de les vendre hors du territoire de la Laconie. Les Spartiates portoient la cruauté jusqu'à contraindre les Ilotes à recevoir, chaque année, un certain nombre de coups de fouet, sans les avoir mérités, dans la vue seulement qu'ils ne désaprissent pas à obéir. Si quelqu'un de ces malheureux esclaves sembloit par sa mine avantageuse, ou par la beauté de sa taille, s'élever au-dessus de la condition dans laquelle il étoit né, on le faisoit mourir, & son maître étoit mis à l'amende, afin que par les mauvais traitemens, il fît en sorte que ceux qui lui restoient, ne pussent un jour par leurs qualités extérieures,

blesser les yeux des Spartiates. Un bonnet & un habit de peau de chien étoit tout le vêtement des Ilotes. On pouvoit les punir pour la moindre faute, sans qu'ils pussent réclamer l'autorité des loix, quelque inhumaine que pût être la façon dont on les traitoit. L'excès de leur malheur étoit tel qu'ils étoient en même tems esclaves des particuliers & du public. On se les prêtoit comunément les uns aux autres. Pour comble d'outrages enfin & d'avilissement, on forçoit souvent les Ilotes à boire jusqu'à s'enivrer, & dans cet état, on les offroit aux yeux des jeunes gens pour leur inspirer l'horreur d'une vie qui dégrade si fort l'humanité. *De l'origine des loix*, &c.

IMAGES (droits des) : Ce droit appartenoit à la noblesse Romaine. Pour avoir ce droit il n'étoit pas nécessaire d'être des plus anciennes maisons ; il suffisoit que la chaise curule, c'est-à-dire, quelque charge qui en donnoit l'honneur, eût été dans la famille. Ces images chez les nobles, étoient les portraits de leurs ancêtres en bustes de cire, qu'ils conservoient dans leurs maisons, & qu'ils pouvoient faire porter à leur pompe funèbre. Au bas de ces bustes on voyoit écrites les charges & les belles actions de ceux qu'ils représentoient. On les tenoit enfermés dans des armoires qu'on n'ouvroit que les jours de fêtes.

IMMOLATION. Ce mot par lequel on désigne communément l'action complette d'un sacrifice, n'en marquoit originairement chez les Romains, qu'une des cérémonies préli-

minaires. Cette cérémonie consistoit à répandre sur l'animal qu'on alloit sacrifier, & surtout sur sa tête de la farine de pur froment mêlée avec du sel, ce qu'on nommoit *mola salsa* ou simplement *mola*, d'où vient l'expression *immolatio*. Les Grecs observoient la même cérémonie avec cette différence qu'ils se servoient du grain même de froment ou de celui d'orge sans être moulu, avec lequel ils mêloient également du sel, *salsæ fruges*.

IMMORTELS. Chez les Perses on appeloit *les immortels*, un corps de troupes destinées à la garde du Roi, parce que ce corps subsistoit toujours dans le même nombre qui étoit de dix mille, & que dès qu'il étoit mort quelque soldat, on en substituoit un autre à sa place.

IMPERATOR. C'étoit chez les Romains un titre d'honneur que le Commandant d'une armée recevoit dês soldats, après qu'il avoit fait quelque belle action. Le Sénat confirmoit ce titre, que le Général gardoit jusqu'après son triomphe. La République ayant perdu sa liberté, ce titre qui n'avoit été que d'honneur, en devint entre les mains de ses maîtres, un d'une puissance absolue & presque sans bornes, par l'adresse qu'eurent les premiers Empereurs, & sur-tout Auguste, d'y réunir à perpétuité les droits & les priviléges de la puissance Consulaire. *Voyez* Consulat Impérial.

INDICTION ROMAINE. Les indictions sont une révolution de quinze années, qu'on recommence toujours par l'unité, lorsque le nombre

nombre de quinze eſt fini. Elles ſe comptent ſéparément comme tous les autres cycles, à l'exception des Olympiades.

On diſtingue communément trois ſortes d'indictions. La première eſt celle *de Conſtantinople :* elle commence avec le mois de Septembre.

La ſeconde ſorte d'indiction, eſt l'*Impériale* ou *Conſtantinienne*, parce qu'on en attribue l'établiſſement à Conſtantin. Son commencement eſt fixé au 24 Septembre.

La troiſiéme ſorte d'indiction commençoit au 25 Décembre, ou au premier Janvier, ſelon que l'un ou l'autre de ces deux jours étoit pris pour le premier de l'année. Les Papes l'ont ſouvent employée dans leurs Bulles, & c'eſt la raiſon pour laquelle on la nomme *Romaine* ou *Pontificale.*

L'opinion la plus commune eſt de faire partir l'indiction de l'an 313, en comptant 1, à cette année, 2 à la ſuivante, & ainſi de ſuite, juſqu'en 328 qu'on recommence la même opération pour une nouvelle indiction, & toujours de même de 15 années en 15 années. En 1772, nous comptons 5 d'indiction Romaine, parce que c'eſt la cinquiéme année de l'indiction courante qui a commencé en 1768. *Voyez* Cycle, Nombre d'or.

INDIGETE. L'origine de ce mot eſt ſi incertaine & ſi obſcure, que les Savans ſont tous partagés ſur ſa véritable étymologie. Ce qu'il y a ſeulement de certain, c'eſt qu'on donnoit ce nom aux dieux nouveaux, c'eſt-à-dire, à ceux qui avoient commencé par être

hommes, & qui après leur mort avoient été mis au nombre des dieux.

INDUSIUM. C'étoit chez les Romains une espèce de tunique de laine à l'ufage des femmes, à qui elle tenoit lieu de chemife.

INSCRIPTION, *Infcriptio*, mot dont les Latins fe fervoient, comme de *Titulus*, dans le même fens que les Grecs employoient ceux d'*Engraphe*, d'*Epigraphe*, & d'*Epigramme*, pour défigner un expofé, court, fimple, & cependant noble & ingénieux, de quelque événement mémorable, gravé ordinairement par autorité publique, fur le marbre, fur la pierre, fur le bronze, ou fur quelque autre matière dure, pour être plus fûrement transmis à la poftérité. Cette forte d'infcriptions telles à peu près que celles qu'on fait encore aujourd'hui & dont on peut voir des exemples dans les grandes villes, foit fur les arcs de triomphes, foit fur des colonnes, foit fur les bafes des ftatues des Rois, &c. a été en ufage dès la haute antiquité. L'étude des infcriptions antiques eft une des plus épineufes non-feulement par la difficulté d'en trouver le vrai fens, mais même par celle de les déchiffrer, étant pour la plupart, au moins en partie, gravées à demi-mots, & très-fouvent avec les feules initiales, de forte qu'entre un très-grand nombre de mots qui ont la même initiale, on ne peut fouvent, fans des combinaifons presque infinies, parvenir au véritable terme, & qu'après bien des peines & des veilles on n'arrive encore quelquefois qu'à de fimples conjectures. Il en a dû coûter

beaucoup aux premiers Littérateurs qui se sont appliqués à cette partie des Antiquités, & si cette étude est aujourd'hui beaucoup moins difficile qu'autrefois, c'est à leurs pénibles & infatigables *lucubrations*, qu'on en est redevable, aussi-bien qu'à la savante *Académie*, qui fait *des Inscriptions*, non-seulement le principal objet de ses recherches, mais même comme la base & le fondement de son existence. Cela seul fait voir combien cette étude est en honneur, & avec raison, puisqu'avec celle des médailles antiques, c'est le plus sûr moyen de s'assurer de la vérité des faits historiques, & d'en fixer les dates.

Les Inscriptions ne furent pas long-tems resserrées dans l'unique objet, qu'elles eurent d'abord, d'être des monumens authentiques des grands événemens ; des citoyens riches les employèrent bientôt, ou pour conserver la mémoire des dignités auxquelles ils avoient été élevés, des prix remportés dans les grands jeux, &c. ou pour constater l'accomplissement d'un vœu ; ou pour perpétuer des sentimens de vénération, de reconnoissance, de douleur, &c. De-là ce grand nombre qui nous reste d'inscriptions sépulcrales que nous nommons *Epitaphes*, expression dont les Grecs ne se servoient pas pour cela, quoique formée de leur langue. Quelquefois les Inscriptions étoient en vers, & comme elles étoient courtes & presque toujours ingénieuses, on nomma *Epigramme* qui est la même chose qu'*Inscription*, tout petit

poëme dont la longueur étoit à peu près la même que celle d'une inſcription. Ainſi chez les Grecs & chez les Romains l'Epigramme, conſidérée comme pièce de poéſie, n'étoit pas, comme chez nous, renfermée dans le genre ſatirique, mais elle comprenoit encore ce que nous appelons *Madrigal* & autres petites pièces ſemblables. Pour ce qui eſt du mot *Epigraphe* qui eſt auſſi la même choſe qu'*Inſcription*, nous l'avons reſtreint à une ſignification propre & particulière, pour déſigner une ſentence ou une maxime qu'un Auteur juge à propos de mettre au frontispice & au-deſſous du titre de ſon livre.

Nous avons beaucoup de Recueils d'Inſcriptions, & pluſieurs ouvrages qui en traitent; mais il nous manquoit un livre élémentaire qui pût en rendre l'étude plus facile & moins longue. Il vient d'en paroître un en Italien, dont voici le titre : *Iſtituzione Antiquario-Lapidaria, o ſia introduzione allo ſtudio delle antiche Latine Iſcrizioni*, &c. *in Roma* 1770, *in*-8°. A juger de cet ouvrage par l'analyſe intéreſſante qu'on en lit dans le Journal des Savans, *Juin* 1772, *vol.* 1, il paroît être tel qu'on pouvoit le deſirer pour apprendre à déchiffrer, à bien lire, à entendre les Inſcriptions; à en connoître les différens âges; à diſtinguer celles qui ſont authentiques, de celles qui ont été fabriquées par des fauſſaires, &c.

INTERROI. Après la mort de Romulus, les Romains & les Sabins ne pouvant s'ac-

corder ſur le choix d'un roi, ils convinrent de créer un Interroi, qui au bout de cinq jours devoit remettre ſon autorité à celui qu'il lui plairoit de nommer, & celui-ci à un autre, jusqu'à ce qu'on ſe fût accordé ſur l'élection d'un Roi. Cet interregne dura une année entière. Après l'expulſion des Rois, on créa quelquefois des Interrois lorsque la République manquoit, ſoit de Conſuls, ſoit de Dictateur. On en créoit un principalement pour la tenue des comices. Ces Magiſtrats paſſagers avoient la même autorité & les mêmes fonctions que les Conſuls.

IOLÉES, fêtes Greques en l'honneur d'Hercule & d'Iolas. On croit qu'elles étoient les mêmes que les Héracléies.

JOUG. *Paſſer ſous le joug*, c'étoit chez les Anciens, & ſur-tout chez les Romains, un genre de flétriſſure, qui étoit regardé comme très-ignominieux. Dans les jugemens civils, quand quelqu'un étoit condamné à ſubir cette peine, on dreſſoit deux poteaux au-deſſus desquels on mettoit une espèce de linteau, ce qui formoit comme une porte, ſous laquelle on l'obligeoit de paſſer. Dans les armées le joug conſiſtoit en deux piques fichées en terre, & en une troiſiéme pique attachée ou liée à l'extrémité ſupérieure de chacune des deux autres. Paſſer ſous un tel joug étoit la condition la plus ignominieuſe qu'on pût impoſer à des ennemis forcés de ſe rendre.

JOUR. Les Egyptiens déterminoient le commencement du jour à minuit; les Chaldéens & les Babyloniens au lever du ſoleil;

les Juifs & les Athéniens à son coucher. Voyez au mot *Année* comment les Grecs comptoient les jours de chaque mois; & pour les Romains celui de *Calendrier*. Pour l'intelligence de la seconde colonne de ce Calendrier, voyez le mot *Fastes*, à quoi il faut ajouter ici l'explication des lettres initiales qui sont dans cette colonne. F. *fastus dies :* jour faste, c'est-à-dire, jour auquel on pouvoit plaider & traiter les affaires civiles. N. *nefastus dies :* jour nefaste, c'est-à-dire, jour où il n'étoit pas permis de le faire. C. *comitialis dies :* jour de comices ou d'assemblées. F. P. *fastus primâ*, sous-entendez, *parte diei :* faste dans la première partie du jour, c'est-à-dire, qu'on pouvoit plaider & parler d'affaire dans la matinée. N. P. *nefastus primâ* suppléez *parte diei :* nefaste dans la première partie du jour, c'est-à-dire, qu'on ne le pouvoit dans la matinée. EN. *endotercisus :* entrecoupé, c'est-à-dire, qu'on le pouvoit dans de certaines heures, & qu'on ne le pouvoit dans d'autres. Q. Rex. C. F. *quando rex*, sacrificulus *comitiis* interfuit, *fastus :* quand le roi sacrificateur a été présent aux comices, faste, c'est-à-dire, qu'après l'assemblée où le roi sacrificateur s'étoit trouvé, on pouvoit plaider, &c. Q. ST. D. F. *quando stercus delatum*, *fastus :* c'est-à-dire, que quand on nettoyoit le temple de Vesta, on ne pouvoit plaider, tandis qu'on étoit occupé de ce soin; mais qu'on le pouvoit, quand on en avoit transporté toutes les saletés. *Voyez* Heure, Veilles, Semaine.

ISÉIES, fêtes Greques en l'honneur d'Isis.

ISTHMIQUES ou ISTHMIENS, jeux ou ſpectacles ſemblables aux Olympiques, qui ſe donnoient dans l'Iſthme de Corinthe, en l'honneur de Neptune : on ne convient pas de l'intervalle qu'il y avoit entre un tems de ces ſpectacles & un autre. Les uns croient qu'on les célébroit de trois ans en trois ans, d'autres diſent que c'étoit de quatre ans en quatre ans, & quelques-uns tous les cinq ans.

ITHOMÉES, fêtes Gréques en l'honneur de Jupiter. Les Muſiciens s'y disputoient la gloire du chant.

JUBEL ou JUBILÉ. C'eſt le nom que les Hébreux donnoient à chaque cinquantiéme année qui étoit très-remarquable, en ce que ceux qui avoient vendu des biens de patrimoine, y rentroient de plein droit, & que ceux des Israélites qui avoient été réduits à l'état d'esclaves, rentroient auſſi dans tous les droits d'hommes libres & de citoyens. On y remettoit auſſi les dettes, ſur-tout aux pauvres.

JUGEMENT, *judicium. Voyez* Sanhedrin.

JUGERUM. Voyez Actus.

JUILLET, mois de l'année, ainſi nommé de *Jule* Céſar. Les Romains avant cet Empereur l'appeloient *Quintilis*, parce qu'il ſe trouvoit le cinquiéme de l'année, quand elle commençoit par le mois de Mars.

JUIN, mois de l'année, ainſi appelé de *juventus* jeuneſſe, &, ſelon quelques-uns, du nom de Junon.

JURATORES. Deux ſortes de perſonnes

ſe nommoient ainſi chez les Romains ; 1°. les témoins, parce qu'ils ne faiſoient leur dépoſition qu'après avoir prêté ſerment ; 2°. certains Officiers chargés d'interroger ceux qui entroient dans un port, ſur leur nom, leur patrie, & les marchandiſes qu'ils apportoient.

JURISDICTION. Chez les Romains le mot *jurisdictio* ſignifioit uniquement le droit de juger en matière civile, ou l'exercice actuel de ce droit. En parlant de la juſtice criminelle, on ſe ſervoit du mot *quæſtio*, lorſqu'elle étoit rendue par les Juges ordinaires ; & celui de *cognitio*, lorſqu'elle étoit rendue par des Juges extraordinaires.

K

K. Lettre Greque à laquelle répondoit le C des Romains, d'où vient qu'ils les employoient quelquefois indifféremment l'un pour l'autre, parce qu'ils donnoient toujours au C le même ſon qu'au K, même devant *e* & *i*. Ils prononçoient *Kikero* & non *Siſero*, Cicéron ; *Kæſar*, & non *Sezar*, Céſar, &c.

K ſeul étoit pour *Cæſo*, *Caïus*, *Caïa*, *Cœlius*, *Carolus* ; *Calendæ*, les Calendes ; *calumnia*, chicanne, calomnie ; *candidatus*, candidat ; *caput*, la tête ; *cardo*, gond ; *cariſſimus*, très-cher ; *clariſſimus*, très-illuſtre ; *caſtra*, camp ; *Carthago*, Carthage ; *cohors*, cohorte. KA. *cariſſima*, très-chere. KAL. ou KL. ou

KLD. ou KLEND. *Calendæ*, Calendes. KARC. *carcer*, prifon. KK. *cariſſimi*, très-chers. KM. *cariſſimus* très-cher. K. PR. *Cohors Prætoria*, Cohorte Prétorienne. K. S. *carus ſuis*, cher aux ſiens; ou *Calendis ſextilis*, aux Calendes d'Août. KR. *chorus*, chœur. KR. AM. N. *carus amicus noſter*, notre cher ami. KS. chaos. KRM. *carmen*, poëme, vers.

Trois K à côtés l'un de l'autre, K. K. K. étoient nommés les *trois très-méchans*, & déſignoient les Capadociens, les Crétois & les Ciliciens.

Le K ſe mettoit ſur les vêtemens qui avoient été frappés du tonnerre, & qui pour cela étoient regardés comme impurs & funeſtes: le mot grec qui ſignifie *la foudre*, commence par un K. On y mettoit auſſi le Θ, qui eſt auſſi la lettre initiale d'un autre mot grec qui ſignifie *la mort*.

K dans les nombres marque *deux cents cinquante*, & avec une ligne au-deſſus *deux cents cinquante mille*.

KALATEURS. C'étoit une espèce de hérauts qui étoient aux ordres des prêtres Romains.

KALENDES. *Voyez* Calendes.

KASLEU ou KISLEU, un des mois de l'année chez les Hébreux. C'étoit le neuviéme de l'année ſacrée, & le troiſiéme de la civile, comprenant le tems de la lune de Novembre.

KISLEU. *Voyez* Kaſleu.

KOTYLE, meſure Attique des liquides. C'étoit le douziéme du *Chus*, comme c'étoit la moitié du *Xeſtès*. En eau la Kotyle con-

tenoit un demi-setier & les trois quarts du poisson de Paris. Les Latins la confondent avec l'Hémine.

L

L. Cette lettre seule dans les anciens monumens est pour *Lucius*, *Lucia*, *Lælius*, *Lollius*; *Lares*, les dieux Lares; *Latinus*, Latin; *latum*, large *ou* porté; *legavit*, a légué; *lex*, loi; *legio*, légion; *libens* ou *lubens*, qui fait volontiers; *Liber*, Bacchus; *Libera*, déesse qu'on croit être la même que Vénus; *libertus* ou *liberta*, affranchi *ou* affranchie; *libra*, le poids d'une livre; *locavit*, a placé; *locus*, lieu; *lector*, lecteur; *longum*, long; *ludus*, jeu, spectacle; *lustrum*, lustre; *sestertius*, petit sesterce.

L. A. *lex alia*, autre loi; ou *libens animo*, volontiers. LA. C. *Latini coloni*, habitans d'une colonie Latine. L. A. D. *locus alteri datus*, lieu donné à un autre. L. ÆL. *Lucius Ælius*. L. AG. *lex agraria*, la loi agraire. L. AN. *Lucius Annius*; ou *quinquaginta annis*, cinquante ans. L. AP. *ludi Apollinares*, jeux en l'honneur d'Apollon. LAT. P. VIII. E. S. *latum pedes octo & semis*, large de huit pieds & demi. LONG. P. VII. L. P. III. *longum pedes septem*, *latum pedes tres*, long de sept pieds & large de trois. L. ADQ. *locus acquisitus*, lieu acheté. L. AIMILI. L. F. *Lucius Æmilius Lucii filius*, Lucius Emille, fils

de Lucius. LB. *libertus*, affranchi, ou *liberi*, les enfans. L. D. D. D. *ou* L. IↃ. IↃ. IↃ. *ou* L. Ↄ. Ↄ. Ↄ. *locus datus decreto Decurionum*, lieu donné par un decret des Décurions. LECTIST. *lectisternium*, lectisterne. LEG. I. *legio prima*, la première légion. L. E. D. *lege ejus damnatus*, condamné par sa propre loi. LEG. PROV. *Legatus provinciæ*, Lieutenant de la province. L. EM. *locus emptus*, lieu acheté. L. F. N. N. *Lucii filius Numerii nepos*, fils de Lucius, petit-fils de Numerius. LEP. *Lepidus.* LIB. LIBQ. POSTQ. EOR. *ou* L. L. P. Q. E. *libertis, libertabusque posterisque eorum*, à ses affranchis, à ses affranchies & à leurs descendans. LIC. *Licinius.* LICT. *Lictor*, Licteur. LL. *libentissimè*, très-volontiers. *Si les deux* LL *sont partagées en deux parties égales par une ligne horizontale, c'est la note du* grand Sesterce, *Sestertium. S'il y a trois* LLL *avec une semblable ligne, c'est le* petit Sesterce, *Sestertius.* L. O. *Libertis omnibus*, à tous les affranchis. LVD. SAEC. *ludi seculares*, les jeux séculaires. LVPERC. *lupercalia*, les supercales. LV. P. F. *ludos publicos fecit.* il a donné des jeux publics.

Les anciens Romains ne mettoient jamais deux *l* de suite au milieu d'un mot : ils écrivoient *alium* & non pas *allium*, de l'ail; *macelum* & non pas *macellum*, marché, &c. Depuis on l'a doublé presque par-tout, & souvent contre la raison & l'étymologie.

Quand L est une note numérale, elle signifie *cinquante*, & avec une ligne au-dessus, *cinquante mille*. Un I mis avant L soustrait

une dixaine de ſa valeur : ainſi IL ne marque que quarante.

LABARUM. Voici l'hiſtoire intéreſſante de ce célèbre étendard, telle que M. le Beau la rapporte dans celle des Empereurs, t. XII, *p.* 90 *& ſuivantes*.

« Le premier uſage que fit Conſtantin de » la puiſſance impériale, fut d'abolir tout » veſtige de perſécution. Mais néanmoins il » n'étoit pas revenu des fauſſes idées dans leſ- » quelles il avoit été nourri ſur la multipli- » cité des dieux. Il trouvoit bon que chacun » adorât le ſien : & pour lui il rendoit ſes » hommages à ceux qu'on lui avoit appris à » révérer, ne connoiſſant point ce caractère » du Dieu jaloux, qui veut être honoré ſeul, » parce que lui ſeul mérite notre culte. La » grandeur du péril auquel il alloit s'expoſer » en combattant contre Maxence, lui fit faire » de ſérieuſes réflexions. Il ſavoit que ſon » ennemi employoit les maléfices & les ſa- » crifices magiques pour s'appuyer des puiſ- » ſances de l'enfer. Lui au contraire, il in- » voqua ce Dieu qu'il ne connoiſſoit encore » que d'une manière imparfaite & confuſe, » & le pria de ſe manifeſter à lui, & de ſe » déclarer ſon protecteur. Dieu exauça ſa » prière, qui partoit d'un cœur ſincère ; & » par une bonté qui n'avoit pas ſeulement » Conſtantin pour objet, mais dont l'effet » devoit s'étendre à toute l'Egliſe chrétienne, » il lui accorda un prodige ſignalé, qui, dit » Euſebe, ſeroit difficile à croire s'il n'étoit » puiſſamment autoriſé ; mais j'en tiens le

» récit de l'Empereur lui-même, & il m'en
» a attesté la vérité avec serment.

» Etant en marche avec son armée, après
» midi, lorsque le jour commençoit à décli-
» ner, Constantin vit dans le Ciel au-dessus
» du soleil la figure d'une croix lumineuse,
» qui portoit cette inscription, *Triomphez*
» *par ceci*, Son armée fut témoin comme lui
» de ce phénomène miraculeux, qui frappa
» tous les spectateurs d'un grand étonnement.
» Constantin, quoique vivant au milieu des
» Chrétiens, quoique rempli de bonté pour
» eux, avoit néanmoins si peu de notion du
» Christianisme, qu'il ne comprit pas ce que
» signifioit cette Croix. Il fallut qu'un songe
» l'en éclaircît. Pendant la nuit, J. C. se
» montra à lui avec sa croix, & lui comman-
» da d'en faire une représentation semblable
» à ce qu'il voyoit, & de s'en servir dans les
» combats comme d'une défense assurée con-
» tre tous ses ennemis. Constantin obéit. Il
» ne fut pas plutôt éveillé qu'il manda des
» ouvriers, à qui il communiqua l'image qui
» lui étoit restée dans la mémoire : il leur en
» fit tracer le dessein, & leur ordonna de
» de l'exécuter magnifiquement. Voici la des-
» cription que nous en donne Eusebe.

» Une longue pique revêtue d'or étoit tra-
» versée à une certaine hauteur par une pièce
» de bois qui en faisoit une croix. Dans la
» partie supérieure qui s'élevoit au-dessus des
» bras, étoit attachée solidement une cou-
» ronne brillante d'or & de pierreries, au
» milieu de laquelle paroissoit le monogram-

» me de *Chrift* formé par deux lettres gre-
» ques X & P qui fe croifoient en cette fa-
» çon connue de tout le monde ☧. Des deux
» bras de la croix pendoit un drapeau de
» pourpre, tout couvert de broderies en or
» & de différentes pierreries, dont l'éclat
» éblouiffoit les yeux. Sur la partie inférieure
» de la croix au-deffous de la couronne &
» du monogramme, Conftantin fit placer fon
» bufte en or, & ceux de fes enfans. Ce tro-
» phée de la croix devint l'étendard impé-
» rial de Conftantin. Les Empereurs Romains
» avoient toujours eu leur étendard propre,
» que l'on nommoit *Labarum ;* & qui, chargé
» de repréfentations de fauffes divinités, étoit
» un objet de vénération religieufe pour les
» armées. Conftantin, en fubftituant fur le
» *Labarum* le nom de J. C. aux images des
» dieux du Paganisme, déshabituoit les fol-
» dats d'un culte impie, & les amenoit fans
» effort à rendre leurs adorations à celui à
» qui elles font dues. Ce précieux drapeau
» étoit confié à cinquante gardes de l'Empe-
» reur, choifis entre les plus vigoureux de ce
» corps, les plus vaillans, & les plus pieux,
» qui étoient chargés de l'environner, de le
» défendre & de le prendre fucceffivement
» fur leurs épaules, à mefure que celui qui le
» portoit s'en trouvoit fatigué. Conftantin en
» fit exécuter d'autres fur le même modèle,
» mais non pas avec la même magnificence,
» pour fervir d'enfeignes militaires à tous les
» corps de troupes qui compofoient fon ar-
» mée. »

LABYRINTHE. Les Anciens parlent avec admiration de deux fameux labyrinthes, celui d'Egypte, & celui de l'isle de Créte. Celui d'Egypte étoit un manifique amas de douze palais disposés régulierement & qui communiquoient ensemble. Quinze cents chambres entremêlées de terrasses s'arrangeoient autour de douze salles, & ne laissoient point de sortie à ceux qui s'engageoient à les visiter. Il y avoit autant de bâtimens sous terre. Ces bâtimens souterreins étoient destinés à la sépulture des rois, & à servir comme de temples aux crocodiles sacrés que le peuple qui en faisoit des dieux, y nourrissoit avec beaucoup de soin. Pour s'engager dans la visite des chambres & des salles du labyrinthe, il étoit nécessaire de prendre la même précaution qu'Ariane fit prendre à Thésée, lorsqu'il fut obligé d'aller combattre le Minotaure dans le labyrinthe de Créte, dont Virgile donne une idée par cette comparaison. « Tel autrefois, » dit ce Poëte, le fameux labyrinthe de Créte, » par ses sentiers obscurs & par mille routes » ambigues, égaroit, sans espérance de re» tour, tous ceux qui s'y engagoient ». Et ailleurs: « On y voyoit les routes trompeuses » & les détours inextricables du labyrinthe, » d'où Dédale, touché de l'amour d'Ariane » pour Thésée, sauva ce prince, par un fil » qui guida ses pas ».

A quelque distance de l'endroit où étoit Memphis, on trouve un vaste souterrein qu'on appelle le *labyrinthe des oiseaux*. On y descend par une ouverture à peu près sembla-

ble à celle des tombeaux ordinaires ; mais lorſqu'on eſt une fois dans la capacité de ce lieu, on y rencontre de longues allées qui communiquent les unes aux autres, & s'étendent de tous côtés. C'eſt un labyrinthe taillé dans le roc à la pointe du marteau : on n'y va qu'avec de la ficelle pour ne point s'égarer. Les allées ſont garnies de part & d'autre de quantité de petites niches avec des pots de terre où ſont toutes ſortes d'oiſeaux embaumés. Quoiqu'ils ſe réduiſent en poudre auſſitôt qu'on y porte la main, leur plumage ne laiſſe pas de conſerver encore toute la variété & la vivacité de ſes couleurs. Ce qui ſurprend dans ce labyrinthe, c'eſt qu'outre la longueur du tems qu'ils a fallu employer pour le creuſer dans le roc, on a été obligé de vuider toute la matière qu'on en a tirée, par le trou qui lui ſert d'entrée : c'eſt la ſeule ouverture par où l'on ait pû la faire ſortir.

LAC DE MŒRIS. Ce lac fait tout entier de mains d'hommes, tient un rang diſtingué parmi les ouvrages prodigieux des anciens Egyptiens. Le roi Mœris l'avoit fait créuſer pour arroſer pendant toute l'année, une province de la haute Egypte où il ne pleut jamais. Quelques-uns, ſur une fauſſe ſupputation des meſures itinéraires des Anciens, ont donné cent quatre-vingt lieues d'étendue à ce lac ; mais par un calcul plus juſte, il paroît n'avoir eu en effet que vingt-cinq lieues de long, ſur environ une de large ; ce qui eſt encore plus que ſuffiſant pour en faire concevoir une idée merveilleuſe.

LACERNE. C'étoit chez les Romains un habit groſſier, qui commença à être en uſage ſur la fin de la République, & d'abord dans les champs. Cet habillement étoit plus long & plus large que la Chlamyde, & à Rome, pour ſe garantir de la pluie ou du froid, on le mettoit ſur la robe. Quelques-uns portoient la lacerne dans l'été, mais d'une étoffe plus legère & d'une belle couleur.

LÆNA. *Voyez* Chlaine.

LAGENA. Les Romains donnoient ce nom à toutes ſortes de vaſes d'une étroite embouchure. Ce n'etoit pas une meſure.

LAGUNOS ou *Lagunon* ou *Lagênon*, eſt dans Athenée la même meſure que le Chus. *Voyez* Chus.

LAMPES. C'eſt chez les Hébreux qu'on voit le plus ancien uſage des lampes. Avant qu'on eût trouvé le moyen de s'en ſervir, on n'en avoit point d'autres pour s'éclairer pendant la nuit, que de faire brûler un bois très-ſec dans des braſiers poſés ſur des trépieds, tels à peu près que le nôtres. Dans les pays orientaux on ſe ſervoit ordinairement pour cela de bois odoriférant qui y eſt très-commun. A ce premier moyen, qui ne pouvoit avoir lieu que dans l'intérieur des maiſons, on en joignit un autre, qui conſiſtoit à faire brûler en forme de flambeaux, des branches de bois réſineux: on s'en ſervoit pour ſe tranſporter d'un lieu à un autre dans l'obſcurité. Ces deux manières de s'éclairer pendant la nuit furent long-tems les ſeules dont ſe ſervirent les Grecs, qui prirent enfin des Orien-

taux l'uſage des lampes proprement dites, & les portèrent bientôt à un grand degré de perfection. On en peut juger par ce qu'a écrit Pauſanias d'une lampe d'or qui étoit devant la ſtatue de Minerve dans la citadelle d'Athènes, & dont l'huile qu'on y mettoit une fois, duroit une année entière, quoiqu'elle brûlât nuit & jour. Avant que l'uſage des lampes eût paſſé de la Grece chez les Romains, ils ſe ſervoient, outre les torches de bois réſineux, d'une eſpèce de flambeaux faits d'une corde enduite de cire toute naturelle; car les Anciens ignoroient abſolument l'art de la préparer & de la blanchir : mais la mauvaiſe odeur que rendoient ces flambeaux, leur fit ſubſtituer entièrement les lampes. Il faut remarquer que le mot latin *candela*, qui eſt auſſi purement Grec, n'a jamais ſignifié ni chez les Romains ni dans la Grece, rien qui fût préciſément ce que nous appelons une *chandelle*; & que leurs *candelabres* n'étoient point deſtinés a porter quelque choſe qui reſſemblât à nos bougies ou à nos cierges. Ce que les Grecs & les Romains nommoient *candela*, n'etoit autre choſe qu'une lampe, comme auſſi c'étoient des lampes qu'on mettoit ſur les *candelabres*, dont les branches étoient faites & diſpoſées de manière à les porter. La forme des lampes étoit extrêmement variée, ſelon leurs différentes deſtinations; les unes ne devant ſervir que ſur des *candelabres* dont quelques-uns avoient la figure humaine; d'autres étant deſtinées à être portées à la main; d'autres enfin à être miſes dans des

lanternes. Il y avoit des lampes à plusieurs mêches; mais plus généralement elles n'en avoient qu'une. L'argile étoit la matière ordinaire dont on les faisoit. Les gens aisés, les riches & les grands, en avoient de fer, de cuivre, d'argent & d'or. C'est de l'usage général & constant des lampes pour s'éclairer pendant la nuit, pour y travailler & pour y étudier, que les Grecs avoient fait ce proverbe, en parlant d'un ouvrage de littérature bien travaillé : *cela sent la lampe*. C'est aussi par allusion à cet usage, que pour marquer qu'on n'avoit pas réussi en quelque chose pour laquelle on s'étoit donné beaucoup de soins, on disoit à Rome : *J'ai perdu mon huile & ma peine.*

C'est une opinion constante de quelques Auteurs, que les Anciens avoient trouvé, par le moyen d'une huile qui ne se consumoit point, l'art de faire des lampes dont la lumière ne s'éteignoit jamais, & qu'ils les mettoient dant les sépulcres pour honorer les morts. D'autres Auteurs s'inscrivent en faux contre cette opinion; mais il est certain que dans les tombeaux des Grands & des Riches, on entretenoit ordinairement une lampe allumée. Il est vraisemblable que cette lampe sépulcrale étoit de celles dont on n'étoit pas obligé de renouveller souvent l'huile, & peut-être telle à peu près que celle de la Minerve d'Athènes. Voyez sur les lampes antiques le second livre de la seconde partie du V. tome des Antiquités du P. Montfaucon.

LANCE, arme offensive, qui étoit d'usage

presque parmi tous les peuples anciens. Elle étoit a peu près de la même forme que celle dont on se sert encore aujourd'hui. Les Macédoniens avoient une sorte de lance ou pique, qu'ils nommoient *sarisse*, & qui avoit ceci de particulier, qu'elle étoit d'une longueur prodigieuse. On lui donne seize coudées, qui font plus de quatre toises de long. Elle avoit un fer très-petit, & c'est de là que nous est venue la pique. On nommoit *sarissophores*, les soldats qui en étoient armés. *Voyez* Phalange Macédonienne.

LANISTES. On nommoit ainsi ceux qui achetoient, formoient & vendoient des Gladiateurs. *Voyez* Gladiateurs.

LAPHRIES, fêtes Gréques en l'honneur de Diane. Elles duroient deux jours. Le premier on faisoit des processions; le second on mettoit le feu à un bucher immense qu'on avoit dressé avant la fête, & sur lequel on avoit mis avec des fruits de la terre, des oiseaux & des bêtes sauvages en vie, tels que des loups, des ours, des lions, &c. Comme ces animaux devoient être brûlés tout vivans, on les attachoit seulement sur le bucher; mais il arrivoit quelquefois que le feu consumoit leurs liens avant qu'ils fussent hors d'état de fuir; & alors ils sautoient hors du bucher, au grand danger des assistans; d'où cependant ils prétendoient qu'il ne résultoit jamais aucun accident.

LAQUÉAIRES. On nommoit ainsi les gladiateurs, qui dans le combat se servoient d'un cordon avec lequel ils tâchoient d'arrêter

leurs adverſaires dans un nœud coulant qu'ils leur jetoient avec beaucoup d'adreſſe.

LARAIRE. C'étoit chez les Romains une petit chapelle dans l'endroit de la maiſon où chaque famille mettoit les ſtatues de ſes dieux Lares.

LATICLAVE, ornement de poupre que les Sénateurs Romains portoient attaché ou brodé ſur leur tunique, pour marque de leur dignité. *Voyez* Clave.

LAURENTINALES ou LARENTINALES, fêtes Romaines en l'honneur d'Acca Laurentia, qu'on croit avoir été la nourrice de Remus & de Romulus.

LECTISTERNES. Les Romains nommoient ainſi des cérémonies religieuſes, qui conſiſtoient à faire des feſtins auxquels ils invitoient leurs dieux, dont on mettoit les ſtatues ſur des lits autour d'une table, ſur laquelle on ſervoit toute ſorte de mets.

LECTUS GENIALIS, c'eſt-à-dire, *lit conſacré au dieu Genius.* Cette divinité Romaine étoit révérée comme le dieu de la nature, de l'être, &c. C'eſt pour cela que les Romains mettoient ſous ſa protection le lit des nouveaux mariées, qu'ils nommoient *lectus Genialis.*

LÉCYTHE. C'étoit un vaſe fait en forme d'une groſſe bouteille.

LEGATUS. Cette expreſſion par laquelle on entend ordinairement un *ambaſſadeur*, avoit dans le militaire une ſignification tout-à-fait différente. C'étoit dans ce dernier ſens une commiſſion qui ne répond preſque à au-

cune de nos charges militaires, ſi ce n'eſt à celle de *Lieutenant Général*, mais qui donnoit une inſpection extraordinaire ſur l'armée & y étoit d'une ſi grande conſidération, que le reſpect qu'elle concilioit à celui qui l'avoit, ne différoit point de celui que l'on rendoit à la ſouveraine prêtriſe.

LÉGION, corps de troupes, ainſi appelé *ab eligendo*, parce qu'on choiſiſſoit les hommes qui devoient la compoſer. Elle ne fut d'abord que de trois mille hommes; mais dans la ſuite elle fut compoſée de quatre mille; ce qui la fit nommer *quadrata*, c'eſt-à-dire, *quarrée*. Tant que dura la liberté, la légion ne fut pas portée au-delà de quatre mille deux cents hommes; mais elle devint beaucoup plus grande dans la ſuite. Elle ne paſſa cependant jamais ſix mille hommes. A chaque légion on joignoit toujours trois cents chevaux, qu'on appeloit *aile*, & cette aile étoit diviſée en dix troupes nommées *turmæ*. Chaque troupe étoit encore ſoudiviſée en trois décuries ou dixaines.

Le nombre des légions varia dans les tems différens de la République & de l'Empire. Cicéron parle d'une trente cinquiéme légion, & Appien dit qu'il y en avoit juſqu'à quarante-trois ſous le Triumvirat, nombre qui, après la bataille de Philippes, ſe trouva réduit à vingt-trois.

Marius, par un effet du mépris qu'il avoit pour l'ordre des Patriciens & de la Nobleſſe, introduiſit dans les légions les derniers du peuple. Rome avoit juſqu'alors exclu du

ſervice ces gens qui n'ont rien à conſerver, comme ils n'ont rien à perdre. Marius qui leur devoit ſon élévation, les crut propres à ſeconder ſes vues; il leur mit les armes à la main ; & la milice légionnaire devint ſéditieuſe, avide de meurtres & de carnage, comme on l'éprouva dans les horribles proſcriptions qui ſuivirent. On ne voit pas néanmoins que cet aviliſſement des légions, leur ait rien fait perdre de leur courage: mais ſous Auguſte, qui établit une milice permanente, l'esprit militaire commença à s'afoiblir chez les Romains. Les légions devinrent ſédentaires dans les différentes Provinces, & chacune ſe regarda comme un corps abſolument étranger aux autres. La discipline fut énervée & l'on vit dans la ſuite les ſoldats établir & deſtituer des Empereurs, & porter l'inſolence juſqu'à mettre comme à l'encan, la première dignité l'Empire.

Caracalla acheva de dégrader les légions en donnant à tous les ſujets de l'Empire le droit & les prérogatives de citoyens Romains. Dès-lors l'amour de la patrie s'évanouit; on n'eut plus cette émulation héréditaire qui avoit opéré de ſi grands prodiges. Tous les étrangers qui prirent parti dans la milice, regardoient avec la plus grande indifférence la gloire & les intérêts de Rome. Les Barbares mêmes y furent admis dans la ſuite ſous Claude le Gothique. Conſtantin n'eut pas plus de délicateſſe. Il eut la foibleſſe de ſe laiſſer ſéduire par les marques de respect qu'ils lui temoignoient. Il les combla de bienfaits,

& les éleva aux dignités. Le mal ne fit que s'accroître & devint incurable par la politique mal-entendue de ses successeurs qui firent les mêmes fautes.

LEMURIES, fêtes lugubres & superstitieuses, que les Romains célébroient pour détourner les spectres & les fantômes nocturnes.

LENÉES, fêtes Gréques en l'honneur de Bacchus.

LEONTIS, nom d'une des Tribus des Athéniens.

LEPTE, pièce de monnoie de la dernière valeur chez les Grecs. Elle ne faisoit que la septiéme partie du *chalcos*. C'est ce que les Auteurs latins rendent par *minutus nummus*, ou simplement par *minutum*, & les Grecs par celui *d'assarion*.

LERNÉIES, fêtes Greques en l'honneur de Bacchus, de Proserpine & de Cérès.

LETHECH, ou LÉTHEQUE, mesure des choses séches chez les Hébreux. Elle faisoit la motié du *corus*. *Voyez Corus*.

LETTRE de Pythagore. *Voyez* Y.

LEXIARQUES. C'étoit une sorte de Magistrats Grecs qui étoient chargés de l'examen de la conduite de ceux qu'on admettoit au rang des Prytanes.

LIBATION. Quand les Anciens faisoient des sacrifices à leurs dieux, avant que d'égorger la victime, le prêtre goûtoit le vin qui étoit dans un vase appelé *sympuvium*; le faisoit goûter à ceux qui étoient présens, & le versoit ensuite entre les cornes de la victime.

Après

Après avoir versé le vin, il arrachoit quelques poils du front de la victime, & les jetoit dans le feu : c'est ce qu'on appeloit *libamina prima*. Les libations ne se faisoient pas avec du vin seulement ; on en faisoit encore avec du sang que l'on répandoit sur l'autel, de l'eau, du miel & du lait, sur-tout pour les dieux de la campagne. On en faisoit aussi avec de l'huile ; mais c'étoit pour les dieux des enfers, auxquels on offroit aussi du lait & du miel : cependant la libation de vin est celle qui étoit généralement regardée comme la *libation* proprement dite.

La cérémonie des libations n'étoit pas restreinte aux sacrifices ; elle étoit aussi d'un très-fréquent usage dans les repas. Au second service, les Romains avoient coutume de faire une libation en l'honneur des dieux qu'ils croyoient présider à la table, ou même en l'honneur de leurs amis d'un rang distingué. Elle consistoit à répandre un peu de vin de leur coupe sur la table ou à terre, en y joignant une prière pour leur prospérité.

LIBELLA, mince pièce de monnoie Romaine. *Voyez* As.

LIBERALES (les fêtes). Elles se célébroient en l'honneur de Bacchus, à qui on immoloit un bouc. On lui faisoit aussi des libations de miel.

LIBERTINUS & *LIBERTUS*. *Voyez* Affranchis.

LIBITINAIRES. C'étoit à Rome une espèce de marchands qui vendoient tout ce qui étoit nécessaire pour les funérailles.

LIBRIPENS. Avant qu'on eût inventé la monnoie, lorsque, dans le commerce, on se servoit des métaux, soit du cuivre, soit de l'argent ou de l'or, on le donnoit & on le recevoit au poids. Les Romains ne se servirent long-tems que de cuivre en barres, & chaque barre qu'ils nommoient As, étoit du poids d'une livre Romaine, de sorte que dans les payemens, on comptoit moins qu'on ne pesoit, ou plutôt on pesoit si nécessairement que les Romains disoient *peser*, *pendere* pour *payer*: apporter les billets ou le registre du *reçu* & du *pesé* pour dire du *payé*, *expensum ferre*. Celui qui tenoit la balance pour peser se nommoit *Libripens*. *Voyez* Mancipation, Livre Romaine.

LICHAS, mesure d'intervalle chez les Grecs. Elle étoit de dix doigts, ou de deux palmes & demi.

LICTEURS. C'étoit à Rome une espèce de gardes qui accompagnoient les Magistrats, excepté les Censeurs. Ils marchoient devant eux avec des faisceaux de verges & des haches. Leur fonction étoit de faire ranger le peuple sur le passage des Magistrats, de l'avertir de leur rendre l'honneur qui leur étoit dû, de faire exécuter leurs ordres, & d'exécuter eux-mêmes les sentences de mort, en frappant de verges le coupable, & en lui coupant la tête.

LIEUE, mesure itinéraire chez les Gaulois. Ce n'étoit pas la moitié d'une de nos lieues communes.

LIGULE, *Ligula*. *Voyez* Cochlear.

LITHOSTROTE. C'est ainsi que les Grecs

nommoient un pavé travaillé à la *Mosaïque*, c'est-à-dire, qu'il étoit fait de petites pierres jointes & comme enchassées ensemble dans le ciment, avec tant d'art que les jointures étoient imperceptibles, & qu'il résultoit du tout, comme un grand tableau représentant différentes figures par l'arrangement des pierres & par la variété de leurs couleurs. On croit que les Egyptiens ont été les inventeurs de cette sorte de pavés, & Pline dit que ce ne fut que sous Sylla qu'on commença à en voir à Rome. Entre plusieurs monumens antiques de pavés à la mosaïque, un des plus célèbres, est celui de Palestrine dont M. l'abbé Barthelemy a donné une savante explication. Les Lithostrotes devinrent très-communs sous les premiers Empereurs, & tout le monde sait qu'une salle du palais ou prétoire de Pilate à Jérusalem, en étoit ornée. Cette salle étoit hors de l'enceinte du prétoire, & c'étoit-là qu'il rendoit la justice.

LITS sur lesquels les Anciens mangeoient. *Voyez Acubita.*

LITUUS. C'étoit le nom du bâton *augural* dont se servoient les Augures dans leurs fonctions.

LIVRE, poids. *Voyez* Livre Romaine.

LIVRE, *liber*, que les Grecs exprimoient par le mot Βιβλος dont nous avons fait *Bible*, terme consacré dans notre langue pour désigner le recueil complet des livres saints, & que nous nommons ainsi simplement *le Livre* par excellence. Nous avons parlé au mot *Ecriture* des différentes matières sur lesquelles

les Anciens écrivoient ; mais ce feroit avoir une fauffe idée de la forme qu'ils donnoient à leurs livres, fi l'on en jugeoit par la forme des nôtres. Un livre chez les Anciens étoit une longue bande de *papyrus*, & plus ordinairement de parchemin, qui fe rouloit fur un petit cylindre de bois, & qui formoit un rouleau *volumen*, plus ou moins gros felon le plus ou le moins d'étendue des matières qu'il contenoit. C'étoit par la partie inférieure de la bande qu'on commençoit à la rouler, de forte que la partie fupérieure couvrant la furface du rouleau, on pouvoit lire aifément le livre en le déroulant à mefure qu'on avançoit. On appeloit *liber* ou *volumen*, tout ce que contenoit un de ces rouleaux, & de-là vient la divifion en plufieurs livres de tous les ouvrages un peu longs des Anciens. Un livre de l'Enéïde formoit un rouleau ; un livre d'une décade de Tite-Live en formoit un autre. On n'écrivoit que d'un côté qu'on nommoit pour cela *fummus liber*, & ce côté tout entier, tant dans fa largeur que dans fa longueur de haut en bas, fe nommoit *margo*, qui ne fignifie nullement une marge telle qu'il y en a dans nos livres. Le côté oppofé à celui fur lequel on écrivoit, fe nommoit *tergum libri*. On y écrivoit fi peu que, Juvenal, pour railler l'exceffive prolixité d'un mauvais Poëte, dit qu'après avoir rempli des vers d'une pièce dramatique toute l'étendue du côté fur lequel il étoit d'ufage d'écrire, *fummi plenâ jam margine libri*, en avoit mis jusque fur le *tergum* où l'on n'écri-

voit pas, ſans néanmoins l'avoir encore finie, *ſcriptus & in tergo, necdum finitus Oreſtes.* Telle étoit la forme générale des livres chez les Anciens jusqu'après les premiers ſiècles de l'Ere Chrétienne, avant lesquels on trouve à peine quelques ébauches d'une autre forme qui ait rapport à celle de notre tems.

LIVRE ATTIQUE. *Voyez* Livre Romaine.

LIVRE ROMAINE. Comme le premier uſage que les Romains firent des métaux pour le commerce, fut de les livrer au poids, le cuivre dont ils ſe ſervirent d'abord fut mis en barres, dont chacune peſoit une livre de douze onces Romaines, & chaque barre ſe nommoit *As*. De-là vient que les diviſions de l'*As*, furent perpétuellement priſes de celles de la livre diviſée chez les Romains comme chez les Grecs en douze parties dont chacune ſe nommoit *uncia* à Rome & δωδέκατον à Athènes.

Deux *uncia* faiſoient le *ſextans* Romain & l'ἕκτον Grec : trois *uncia* le *quadrans* Romain & le τέταρτον Grec : quatre *uncia* le *triens* Romain & le τρίτον Grec : cinq *uncia*, le *quincunx* Romain & le τρίτον δωδέκατον Grec : ſix *uncia*, le *ſemiſſis* Romain & le ἥμισυ Grec : ſept *uncia*, le *ſeptunx* R. & le ἥμισυ δωδέκατον G. huit *uncia*, le *beſſis* R. & le διμοιρον G. neuf *uncia*, le *dodrans* R. & le διμοιρον δωδέκατον G. dix *uncia*, le *decunx* ou *dextans* R. & le διμοιρον ἕκτον G. onze *uncia*, le *deunx* R. & le διμοιρον τέταρτον G. les douze *uncia* enſemble, la livre, ou l'*As* R. & la λιτρα Greque. L'*uncia*

ſe diviſoit en ſix parties dont chacune ſe nommoit *ſextula.* Deux *ſextula* faiſoient la *duella* & trois *ſextula* faiſoient la *ſemuncia.*

La livre Romaine, comme on le voit, ſe diviſoit en douze parties égales qu'on nommoit *uncia* que nous traduiſons par *once;* mais il ne faut pas juger des onces Romaines par les nôtres, puiſque les douze onces qui faiſoient la livre Romaine, ne faiſoient que dix de nos onces, ſept gros & douze grains. Il en eſt de même de la livre Attique plus foible encore que la livre Romaine, laquelle, ſelon M. Goguette ne peſoit que huit onces, quatre gros, ſept grains & $\frac{1}{8}$ poids de Paris; étant, comme nous l'apprend Fannius, à la livre Romaine dans le rapport de 75 à 96, ou de 25 à 32.

Pour avoir, autant qu'il eſt poſſible, une exacte évaluation de l'As Romain & de ſes diviſions, il ſemble qu'on ne peut employer un moyen plus ſûr que d'en juger par leur poids, & toujours relativement aux différens degrés d'affoibliſſement par leſquels ces monnoies ont ſucceſſivement paſſé. Quand l'As a été du poids effectif d'une livre Romaine, il a dû néceſſairement avoir une valeur proportionnée à ce poids, & bien ſupérieure à celle de ce même As réduit ſous Domitien au poids du quart d'une once Romaine.

L'évaluation de l'As, qui paſſe pour la plus juſte, eſt de la repréſenter par celle de onze de nos deniers; mais cette évaluation n'approche du vrai qu'autant qu'il s'agit de l'As du tems de Cicéron & d'Horace, tel qu'il

étoit depuis l'an 557 de Rome, où il fut réduit au poids d'une demie once Romaine. Comme les Romains dans l'idée qu'ils avoient de leurs monnoies, n'y en attachoient aucune de celle de nos deniers, & qu'ils ne considéroient dans leur As, que ses divisions en douze parties égales, dont chacune étoit ce qu'ils nommoient *uncia*, il paroîtroit plus naturel, pour nous en former une idée plus analogue à la leur, de lui donner une évaluation qui nous la représentât avec ses douze parties égales, celle de douze de nos deniers, quand même ces douze deniers seroient une valeur un peu plus forte que la valeur réelle de l'As. Mais si l'on considere l'As du tems de Cicéron, par son poids & par son rapport avec notre gros sou de cuivre de douze deniers, on pourra se convaincre que cet As doit être plus justement évalué à douze qu'à onze de nos deniers. En effet notre gros sou de cuivre, qui est de vingt au marc, ne doit peser que trois gros quatorze grains & demi; & l'As du tems de Cicéron étoit d'une demie once Romaine qui revient à trois de nos gros, quarante-cinq grains & demi. Par conséquent on peut bien évaluer cet As à douze deniers, puisque pesant trente-un grains plus que notre gros sou de cuivre, il semble qu'il devroit même valoir davantage.

Il est aisé, d'après cette évaluation de l'As d'une demie once Romaine, à douze de nos deniers, de faire celle de toutes les divisions de cet As, le *Quadrans* qui en est le

quart, à trois deniers; le *Triens* qui en eſt le tiers, à quatre deniers, &c. Il eſt également facile d'avoir la valeur de l'As, ſelon les différentes époques de ſon poids. Si l'on peut l'évaluer à douze de nos deniers, lorsqu'il n'avoit le poids que d'une demie once Romaine, il aura dû valoir deux de nos ſous, lorsqu'il peſoit une once Romaine; quatre ſous, lorsqu'elle en peſoit deux, &c. les diviſions de l'As devant toujours être évaluées avec une proportion relative à ſon poids. *Voyez* As. *Marca.*

LIVRES SIBYLLINS. Ces livres ainſi appelés, parce qu'ils contenoient les prédictions des Sibylles, étoient confiés à Rome à la garde d'un collége de prêtres ou d'officiers, nommés *Quindecimvirs.* Les livres Sibyllins étoient précieux à la ſuperſtion comme à la politique, puiſqu'ils renfermoient, diſoit-on, les deſtinées de l'empire, & les moyens d'appaiſer la colère des dieux, quand elle ſe manifeſtoit par des prodiges ou par des calamités. Les Quindecimvirs, qui avoient ſeuls le privilége de conſulter ces livres, ne pouvoient le faire ſans un ordre ſpécial; mais leur rapport étoit reçu ſans examen: on faiſoit aveuglément ce qu'ils preſcrivoient.

LOCAIRES, *Locarii.* C'etoit une eſpèce d'Officiers dont la fonction dans les ſpectacles de l'amphithéâtre, étoit de placer chacun ſelon ſon rang & ſa qualité. On les nommoit auſſi *Déſignateurs.*

LOG, meſure des liquides chez les Hébreux. C'étoit la même choſe que le Xeſte des Grecs,

& à peu près que le *Sextarius* des Romains.

LOGOTHETE. *Voyez* Questeur du Palais.

LOI AGRAIRE. *Voyez* Agraria.

LUCERES (la Tribu des). Ce fut une des trois premières qui composèrent tout le peuple Romain. Elle donna, comme les deux autres, son nom à une des Centuries des Chevaliers Romains.

LUDUS. Ce mot chez les Romains signifioit non-seulement un *exercice* quelconque, soit du corps, soit de lesprit; mais encore le lieu où on se formoit aux différents exercices. Ainsi les maisons particulières où les Gladiateurs apprenoient leur métier, se nommoient *ludi*; leurs combats dans l'arène, *ludi*; & ces mêmes spectacles, *ludi*: demême *ludus* une école dans quelque genre que ce soit; *ludus*, les exercices par lesquels on se formoit à ce qu'on y apprenoit; *ludi magister*, le maître de cette école. Par ce mot *ludus*, les Romains entendoient donc le plus communément, un exercice sérieux, appliqué, & même pénible, & très-rarement le sens que nous lui donnons de *jeu*, d'*amusement*, de *frivolité*.

LUPERCAL. Les Romains donnoient ce nom à un lieu consacré au dieu Pan, à qui ils y faisoient des sacrifices.

LUPERCALES (les fêtes). Elles se célébroient au mois de Janvier en l'honneur de Pan.

LUPERCES, prêtres de Pan. Ils étoient partagés en trois compagnies; les *Fabiens*; les *Quintiliens*; les *Juliens*. Ces derniers avoient été établis en l'honneur de Jule-César.

Pendant les Lupercales, ces prêtres, après avoir immolé des chévres à leur idole, couvroient avec les peaux de ces victimes, seulement ce que la pudeur ne permet pas de montrer, & couroient nuds par toute la ville, avec des fouets de peau de chévres, dont ils frappoient tous ceux qu'ils rencontroient.

LUSTRE. Les Romains nommoient ainsi non-seulement les sacrifices d'expiation qui se faisoient tous les cinq ans, mais encore l'espace de tems qui s'écouloit d'un de ces sacrifices à un autre. Voici comment se pratiquoit cette cérémonie. Après le cens ou dénombrement du peuple, on prescrivoit un jour auquel tous les citoyens devoient se présenter en armes dans le champ de Mars, chacun dans sa classe & dans sa centurie. Là un des Censeurs faisoit des vœux pour le salut de la République, & après avoir conduit une truye, une brebis & un taureau autour de l'assemblée, il en faisoit un sacrifice, qu'on appeloit *solitaurilia*, ou *suovetaurilia*, prétendant ainsi purifier le peuple. De-là vient que chez les Latins *lustrare* signifie la même chose que *circumire*, aller autour. De-là vient aussi que le mot *Lustratio* qui ne signifie proprement que l'ensemble des cérémonies du Lustre, a été souvent employé pour exprimer tout acte religieux d'expiation & de purification. *Voyez* Purification.

LUTTE. C'étoit un des principaux exercices dont les Athlétes se disputoient le prix dans les jeux solemnels chez les Anciens,

& ſur-tout chez les Grecs. Les Lutteurs avant que de combatre, ſe faiſoient frotter rudement le corps & ſe faiſoient oindre d'huile, ce qui contribuoit à donner de la force & de la ſoupleſſe aux membres. Mais comme ces onctions, en rendant la peau des Lutteurs trop gliſſante, leur ôtoient la facilité de ſe colleter & de ſe prendre au corps avec ſuccès, ils remédioient à cet inconvénient, tantôt en ſe roulant ſur la pouſſière de la Paleſtre, tantôt en ſe couvrant réciproquement d'un ſable très-fin, réſervé pour cet uſage dans les Xiſtes, c'eſt-à-dire, dans les portiques des Gymnaſes.

Les Lutteurs ainſi préparés, en venoient aux mains. On les apparioit deux à deux, & il ſe faiſoit quelquefois pluſieurs luttes en même-tems. Le but qu'on ſe propoſoit dans cette ſorte de combat, étoit de renverſer ſon adverſaire & de le terraſſer. Pour cela les Athlétes employoient la force & la ruſe: ce qui ſe réduiſoit à s'empoigner réciproquement les bras, à ſe tirer en avant, à ſe pouſſer & à ſe renverſer en arrière, à ſe donner des contorſions & s'entrelaſſer les membres, à ſe prendre au collet & à ſe ſerrer la gorge juſqu'a s'ôter la reſpiration, à s'embraſſer étroitement & ſe ſecouer, à ſe plier obliquement & ſur les côtés, à ſe prendre au corps & s'élever en l'air, à ſe heurter du front comme des béliers, & à ſe tordre le cou. Parmi les tours de ſoupleſſe & les ruſes ordinaires aux Lutteurs, c'étoit un avantage conſidérable de ſe rendre maître des jambes de ſon antagoniſte, ce que nous

appelons *ſupplanter*, *donner le croc en jambes.* *Voyez* Anaclinopale.

LYCEE, endroit d'Athénes orné de portiques & de jardins, où Ariſtote donnoit des leçons à ſes diſciples, qui furent appelés Péripatéticiens, dénomination priſe d'un mot grec, qui ſignifie *ſe promener*; parce que c'étoit en ſe promenant qu'il les inſtruiſoit.

LYCEES, fêtes Gréques en l'honneur de Jupiter Olimpien. On y immoloit un homme.

LYCEIES, fêtes qu'on célébroit à Argos en l'honneur d'Apollon.

LYRE, inſtrument de muſique dont les cordes ſont tendues à vuide. Les Anciens avoient pluſieurs inſtrumens de ce genre, qui différoient entre-eux par leur figure, par leur grandeur, ou par le nombre de leurs cordes; & auxquels ils donnoient divers noms, quoiqu'ils les ayent ſouvent mis l'un pour l'autre. Le premier étoit la *cithare*; le ſecond, la *chelys* ou *teſtudo*, expreſſions qui ſignifient *tortue*, parce que la baſe de cet inſtrument reſſembloit à l'écaille d'une tortue; le troiſiéme, le *trigone*, ainſi nommé à cauſe de ſa forme triangulaire. Il y avoit des lyres à trois cordes: à quatre cordes qu'on nommoit *tetracordes*: à cinq, aux quelles on donnoit le nom de *pentacordes*: à ſix, qu'on appeloit *exacordes*, &c.



M

M Cette lettre ſeule pour *Marcus*, *Marca*, *Mutius*, *Martius*; *maceria*, maſure; *magiſter*, maître; *Magiſtratus*, magiſtrat; *magnus*, grand; *manes*, les manes; *mancipium*, eſclave; *marmoreus*, de marbre; *Marti*, à Mars; *mater*, mère; *maximus*, très-grand; *memor*, reconnoiſſant, qui ſe ſouvient; *memoria*, mémoire; *menſis*, mois; *meus*, mon; *miles*, ſoldat; *militavit*, a fait la guerre; *militia*, guerre; *mille*, mille; *miſſus*, envoyé; *monumentum*, tombeau; *mortuus*, mort; *mulier*, femme; *municipium*, ville municipale; *municeps*, habitant d'une ville municipale, *merens*, qui mérite, *meritus* ou *merita*, qui a mérité, qui a rendu ſervice.

M' *Manius*. M. ÆM. *Marcus Æmilius*. MAG. EQ. *Magiſter equitum*, Maître de la cavalerie. MAI. *Major*, plus grand. MAR. ou MARIT. *Maritus* ou *marita*, mari *ou* femme. MAR. VLT. *Mars ultor*, Mars vengeur. MAT. *Mater*, mère. MAX. POT. *Maximus Pontifex*, ſouverain Pontife. MD. *mandatum*, commandement. MED. *Medicus*, médecin, ou *medius*, milieu. MER. ou MERC. *mercator*, marchand, ou *Mercurius*, Mercure. MERK. *mercatus*, jour de marché, ou *Mercurialia*, fêtes en l'honneur de Mercure. ME. *mecum*, avec moi. MES. *menſis* ou *menſes*, mois, ou *moleſtus*, fâcheux. MG. *magis*, plus, ou *magiſter*, maître. M. I. *maximo Jovi*, au très-

grand Jupiter; ou *Matri Ideæ* ou *Isidi*, à la mère Cybelle *ou* Isis, ou *militiæ jus*, droit de la guerre; ou *monumentum jussit*, il a ordonné qu'on élevât ce tombeau. MIL. COH. *miles cohortis*, soldat d'une cohorte. MIN. ou MINER. *Minerva*, Minerve, ML. *malum*, mal. M. *ou* MON. *ou* MNT. *ou* MONET. *moneta*, monnoie; *ou* Junon surnommée Moneta. M. P. *mulier pessima*, très-méchante femme, ou *mensam posuit*, a servi des mets sur son tombeau. MV. *ou* MN. *ou* MVN. *ou* MVNIC. *municipium*, ville municipale, ou *municeps*, habitant d'une ville municipale. MNF. *manifestus*, évident, découvert. MNM. *manumissus*, mis en liberté.

M. dans les nombres signifie *mille*, & avec une ligne au-dessus, encore *mille* seulement, ou *mille millia*.

MACTUS pour *magis auctus*, c'est-à-dire, *qui a acquis le plus haut degré de perfection.* Quand les Romains faisoient un sacrifice, si c'étoit un taureau qui devoit en être la victime, avant que de l'assommer & de l'égorger, le Prêtre lui répandoit du vin sur la tête entre les deux cornes, y jetoit de l'encens & de la fleur de farine de pur froment avec du sel. Cette cérémonie étoit regardée comme une sorte de bénédiction qui consacroit la victime, & lui donnoit le degré de perfection nécessaire pour être favorablement reçue de la divinité à laquelle on alloit l'immoler. On disoit alors : *mactus est taurus*, c'est-à-dire, le *taureau a tous les degrés de perfection*; ou simplement, *le taureau est prêt & parfait.*

MAGES, C'étoit chez les Perſes un ordre de citoyens qui jouiſſoient de la plus haute conſidération. On les conſultoit ſur tout, & leurs réponſes étoient regardées comme des oracles. Non-ſeulement on leur confioit l'éducation des princes ; mais il falloit même que le roi, pour être couronné, eût ſubi un eſpèce d'examen devant eux. Prêtres, théologiens, philoſophes, honnorés par les rois, reſpectés par les grands, révérés par le peuple, ils étoient pour le moins autant craints que conſidérés ; ſouvent ils abuſoient de leur crédit & de leur pouvoir au point de ſe rendre redoutables même à leurs Souverains.

MAI, un des mois de l'année, ainſi appelé de *Maïa* mère de Mercure.

MAISONS. L'art de conſtruire des maiſons eſt un des plus anciens. La ville que Caïn bâtit & à laquelle il donna le nom de ſon fils Henoch, la conſtruction de l'arche de Noé avant le déluge, & celle du merveilleux édifice de la tour de Babel, qui ſuivit d'aſſez près ce terrible événement, ſont autant de preuves qui écraſent l'opinion abſurde qui fait des hommes pendant une longue ſuite de ſiècles, autant de ſauvages qui auroient été plus ſtupides & moins intelligens que les bêtes, s'ils euſſent emprunté d'elles, leurs tanières pour ſe loger. Les pays qui furent peuplés par les premières générations des enfans de Noé, ſont remplis de reſtes précieux des bâtimens faits dans ces tems reculés, & dont les ruines ſont voir encore le haut point de perfection où l'on avoit dès-lors porté

l'architecture. Les hommes ont donc toujours ſçu ſe faire des logemens proportionnés à leurs beſoins, relativement à leurs mœurs, au tems où ils ont vécu, & au climat qu'ils ont habité : mais il ne faut pas juger des maiſons des Anciens, par les nôtres. En général, & ſur-tout en Egypte & dans tous les pays Orientaux, les toits des maiſons étoient en terraſſes, qu'on ornoit ordinairement de verdure. On s'y promenoit, on y couchoit ſouvent, on y montoit dans les grandes alarmes. De-là la loi de Moïſe, qui ordonnoit de faire tout au tour du toit un mur d'appui, de peur que quelqu'un ne ſe tuât en tombant. C'eſt auſſi ce qui fait entendre cette expreſſion de l'Evangile : *Ce qui vous a été dit à l'oreille, publiez-le ſur les toits ;* chaque maiſon étant comme une grande tribune toute dreſſée pour quiconque vouloit ſe faire entendre de loin.

Les fenêtres des maiſons n'étoient fermées que par des treillis ou par des rideaux. On croit ſeulement que vers les derniers tems de la République Romaine, on avoit trouvé moyen de les fermer en forme de vîtres par des matières tranſparentes. Mais ce qui nous paroîtra plus étrange, c'eſt que l'uſage des cheminées fût ignoré des Anciens. C'étoit dans la partie de la maiſon qu'on nommoit *atrium*, lieu preſque entièrement découvert, que ſe faiſoit le feu pour cuire les viandes, & pour fournir de la braiſe allumée qu'on portoit dans les appartemens quand il faiſoit froid. On mettoit ſeulement ſur ces braſiers un bois aſſez ſec pour ne faire aucune fumée ;

& chez les riches c'étoit ordinairement un bois odoriférant. Le feu de l'*atrium* étoit commis à la garde de la portière ou du portier, qui étoit aſſez communément un eſclave enchaîné. Il faut encore obſerver que les portes des maiſons s'ouvroient en dehors, & qu'il étoit ordonné par une loi de police, que ceux qui vouloient ſortir, fiſſent du bruit à la porte avant que de l'ouvrir, pour avertir ceux qui paſſoient dans la rue de s'éloigner, afin de n'être pas pris entre la porte qui s'ouvroit & le mur. Il eſt bon auſſi de ſavoir que les maiſons étoient preſque toujours iſolées & ſéparées les unes des autres, même dans les villes, ordinairement avec des jardins, & quelquefois des terres labourables.

La beauté des maiſons des Anciens conſiſtoit moins en des ornemens placés à quelques endroits, que dans la forme entière, dans la taille & la liaiſon des pierres, dans la ſolidité & les juſtes proportions de la charpente. Ils avoient grand ſoin que tout fût bien uni & bien dreſſé au plomb, à l'équerre & au niveau. C'eſt ainſi qu'Homère parle des bâtimens qu'il loue : & on admire encore cette eſpèce de beauté dans ce qui reſte des bâtimens des anciens Egyptiens. Les Iſraélites employoient les bois odoriférans, comme le cédre & le cyprès, pour revêtir en dedans les bâtimens les plus riches, en faire des lambris & des colonnes. Les deſcriptions bien détaillées que Pline le jeune nous a laiſſées de ſes deux maiſons, peuvent ſuffire pour donner une idée de la forme, de l'étendue, &

de la magnificence de celles des riches Romains.

MAITRE de la Cavalerie, *magiſter equitum*. *Voyez* Dictateur.

MAITRE de la Milice, *magiſter militiæ*. C'étoit dans l'Empire Romain un Général d'armée, qui avoit toute l'autorité militaire ſur un vaſte département. Il avoit ſous lui des officiers nommés Ducs, *Duces*, ou Comtes *Comites*, qui avoient chacun un diſtrict particulier, dont ils prenoient le nom. Les Ducs avoient au-deſſous d'eux les Tribuns.

MALVALES (les fêtes.) Elles étoient célébrées par les Dames Romaines en l'honneur de *Matuta*.

MANCIPATION, eſpèce d'aliénation propre aux choſes *mancipi*, différente, ſoit de la *ceſſion en droit*, en vertu de laquelle on pouvoit aliéner tant les choſes *mancipi* que les choſes *nec mancipi*, ſoit de la *tradition*, qui regardoit proprement les choſes *nec mancipi*. Par la mancipation, qui étoit un acte volontaire ſans aucun appareil de jugement, le propriétaire transféroit à un autre la propriété d'une choſe, en obſervant certaines formalités d'où réſultoit le titre d'*acte légitime*. La ſolennité de cet acte conſiſtoit 1°. dans la préſence de cinq témoins, de l'*Anteſtatus* & du *Libripens* : 2°. en ce que l'acheteur, c'eſt-à-dire, celui qui recevoit la choſe à titre de mancipation, donnoit au vendeur une pièce de monnoie, en employant une formule preſcrite. Les choſes dont on pouvoit transférer la propriété par l'acte de mancipation,

s'appeloient *res mancipi*. Tels étoient les fonds de terre, tant à la ville que dans la campagne, ſitués en Italie, les ſervitudes des fonds ruſtiques, les quadrupedes domptés par l'homme pour en tirer ſervice, les perles, les monumens, les ſépulcres, &c. On nommoit *tradition* l'aliénation qui ſe faiſoit des choſes dont la nature n'eſt pas compatible avec une propriété conſtante, & que pour cela on appeloit *res nec mancipi*. Tels étoient les fonds de terre dont la jouiſſance étoit accordée aux habitans des Provinces conquiſes, les animaux féroces, &c.

Comme dans les premiers tems de la République Romaine, le cuivre étoit le ſigne repréſentatif de la valeur des choſes, on eut beſoin de la balance dans toutes les ventes pour peſer le cuivre, & par conſéquent dans la mancipation qui étoit une vente ſimulée, parce que le véritable prix de la choſe n'y intervenoit pas. Après l'établiſſement de la monnoie, une pièce d'argent nommée ſesterce, tint lieu du prix, & au lieu de ces mots *hoc ære æneaque libra*, que contenoit autrefois la formule, on y employa ſouvent le terme *ſeſtertius*; mais on retint toujours la balance, en mémoire de l'ancien uſage, & *Libripens* étoit le nom de celui qui la portoit. Quant à l'*Anteſtatus*, on croit que c'étoit une perſonne, qui, par une ſolennité de la mancipation, commune à toutes les aliénations des choſes appelées *res mancipi*, & aux affranchiſſemens ou émancipations des fils de famille, prenoit ſoin de convoquer les té-

moins, & dans ce cas ce mot eſt employé dans une ſignification active. Il ne faut pas le confondre avec l'*Anteſtatus*, qui ajournant à comparoître ſon adverſaire qui refuſoit de le ſuivre, prenoit à témoins ceux qui étoient préſens en leur portant la main à l'oreille & en s'écriant *licet anteſtari*. *Journal des Savans*, *Juillet*, 1766.

MANCIPI. *Voyez* Mancipation.

MANCIPIA. *Voyez* Eſclaves.

MANIPULE. A ce qui a été dit dans l'article *Enſeignes*, de l'idée générale qu'on doit ſe former du Manipule, & de l'exception de cette idée générale, il faut en ajouter ici une autre qui eſt très-eſſentielle, parce qu'elle paroît plus ordinaire. La cohorte étant compoſée de mille hommes, formoit dix centuries, dont on faiſoit cinq compagnies, chacune de deux cents hommes, qu'on nommoit *Manipules*, de ſorte qu'outre l'enſeigne propre à chaque centurie, il y en avoit encore une commune pour cette compagnie compoſée de deux centuries, & qu'on donnoit à cette enſeigne le nom de *Manipule*. Cette dénomination vient de *manipulus*, *petite botte de foin*, parce que dans les commencemens les armées Romaines n'avoient pour enſeigne qu'une *javelle* ou *botte de foin* qu'on portoit au bout d'une perche. Dans la ſuite, les Romains ſe ſervirent d'un morceau de bois mis en travers au haut d'une pique, au-deſſus de laquelle on voyoit une main, & au-deſſous pluſieurs petites planches rondes, où étoient les portraits des dieux, auxquels on aiouta de-

pui celui de l'Empereur. La République étant devenue opulente, ces enſeignes furent d'argent, & les Queſteurs avoient ſoin de les garder dans le tréſor public avec les aigles & les autres enſeignes. *Voyez* Enſeignes.

MANTELETS, machines de guerre deſtinées à couvrir les ſoldats & dont on faiſoit uſage dans les ſiéges, Ces mantelets étoient faits de bois leger, hauts de huit ou neuf pieds, en ayant environ ſeize de longueur, & couverts à double étage; l'un de planches, & l'autre de claies, avec les côtés d'oſier, & revêtus par dehors de cuirs trempés dans l'eau, de peur du feu. On peut comprendre en général ſous le nom de mantelets, ce que les Anciens appeloient *plutei*, *vineæ*, *crates*, &c.

MANUMISSIO. *Voyez* Affranchiſſement.

MARCA, marc. Dans une ancienne chronique on lit : *auri libra habet duas marcas auri*, où l'on voit que depuis long tems notre livre-poids eſt le double du *marc* qui ſe diviſe en huit onces, l'once en huit gros, & le gros en ſoixante-douze grains.

La mine Attique étoit comme le marc chez nous, un poids pour l'or & l'argent, & peſoit ſeulement trois onces, deux gros, cinquante-ſept grains & demi, plus que notre marc. Il en étoit de même de la livre Romaine qui peſoit auſſi deux onces, ſept gros, douze grains plus que notre marc.

Par l'Arret du Conſeil du 15 Août 1755, le prix du marc d'or ſans aliage eſt fixé à

765 liv. 2 ſ. 8 d. $\frac{38}{55}$ & le prix du marc d'argent ſans aliage à 52 liv. 17 ſ. 4 d. $\frac{26}{55}$.

Pour avoir une idée exacte de la valeur des monnoies d'or & d'argent des Anciens, il ne faut que d'après leur poids, quand on peut parvenir à l'avoir, les évaluer au taux de cet Arrêt; mais il reſtera encore bien des difficultés, quand, outre cette opération, on voudra encore avoir égard à la proportion qui s'eſt trouvée entre l'or & l'argent, & au plus ou au moins de rareté où ces metaux ont été dans les différens âges de l'antiquité. Ceux qui ont écrit ſur cette matière, ſont tombés, ſelon *M. Dupré Saint-Maur*, dans bien des mépriſes;

1. En traduiſant les Auteurs Grecs & Latins, ils ont toujours donné la même valeur au ſeſterce, à la drachme, à la mine & au talent, ſans enviſager les variations rapportées par Pline.

2. Ils ne ſe ſont point occupés des diſtinctions entre les numéraires de différents Auteurs, qui ne conſidéroient pas tous les mêmes expreſſions ſous le même point de vue.

3. Toutes les pièces d'argent qui valoient depuis un *Denarius* juſqu'a vingt, vingt-quatre & peut être plus, ont paſſé pour des *Denarius* parce qu'elles étoient marquées d'un X, comme dans l'origine. Il en eſt de même du ſeſterce qui en formoit le quart.

4. Au lieu d'additionner les valeurs de deux adverbes numériques, on les a perpétuellement multipliés l'un par l'autre.

5. On n'a pas aſſez conſidéré que les *So-*

lidus, en tant qu'ils ne ſignifioient que des pièces d'or, augmentoient ou diminuoient proportionellement de valeur dans les changemens de leur poids & de leur titre, &c. Il eſt donc plus ſûr, pour ne pas ſe méprendre dans l'évaluation des monnoies antiques d'or & d'argent, de les évaluer par leur valeur intrinſeque, ſur le taux de notre marc d'or ou d'argent, au prix qu'elles ſeroient vendues à l'Hôtel des Monnoies. Voyez à l'article *Aureus*, la manière de faire cette evaluation, appliquée à cette ancienne pièce de monnoie d'or.

MARIAGE. Dans les premiers tems le mariage ne conſiſtoit que dans le conſentement mutuel de ceux qui s'y engageoient; mais quoiqu'il ſe contractât avec très-peu de cérémonies, & encore moins de formalités, l'union n'en étoit pas moins regardée comme ſacrée & inviolable. La polygamie & le divorce étoient également inconnus, & l'infidélité étoit miſe au rang des plus grands crimes. Rien de ſi ſimple que la manière dont les anciens Hébreux ſe marioient. On demandoit, ou l'on faiſoit demander une fille. Quand le père & la mère y conſentoient, & leur fille après eux, le mariage étoit fait. Les Aſſyriens & quelques autres nations, avoient une coutume très-ingénieuſe & très-politique pour faciliter les mariages. Tous les ans on aſſembloit dans un même lieu les filles qui étoient en âge d'être mariées. Un Crieur public les mettoit à prix les unes après les autres. Les plus riches citoyens achetoient à l'enchère

celles dont la figure leur paroiſſoit la plus agréable. Cet argent ſervoit à marier celles dont la figure étoit moins avantageuſe, ou qui étoient en cela tellement diſgraciées que perſonne n'en auroit voulu. Lorſqu'on avoit achevé de vendre les plus belles filles, le Crieur préſentoit la plus laide de celles qui reſtoient, & demandoit ſi quelqu'un vouloit la prendre moyennant une telle ſomme qu'il indiquoit. Le marché ſe faiſoit alors au rabais, & on l'adjugeoit à celui qui ſe contentoit du moindre prix. De cette manière toutes les filles ſe trouvoient pourvues.

Une cérémonie du mariage qui paroît avoir été en uſage dès les premiers tems, & qui l'eſt encore aujourd'hui, étoit de mettre la main de la fille dans la main de celui qui l'épouſoit. Elle étoit regardée comme la plus eſſentielle chez les Grecs, qui y en joignoient pluſieurs autres, dont les plus remarquables étoient de parer la maiſon des plus beaux ameublemens, d'avoir quantité de joueurs d'inſtrumens, de faire chanter par des muſiciens des épithalames, & d'avoir beaucoup de flambeaux allumés que portoient devant les nouveaux mariés, des perſonnes qui chantoient avec les muſiciens, & répétoient pluſieurs fois, *hymenée*, *hymenée*. Entre les flambeaux, il y en avoit un plus gros que les autres, & qu'on nommoit le *flambeau nuptial*. On obſervoit, à l'égard de ce flambeau, bien des pratiques ſuperſtitieuſes.

Les Romains enchérirent ſur les Grecs par le nombre des cérémonies qu'ils obſervoient dans

dans le mariage. Outre le préliminaire des fiançailles, on ne faisoit jamais aucun mariage qu'on n'eût pris les auspices, & que l'on n'eût fait des sacrifices, sur-tout à Junon, qui présidoit aux noces. On ôtoit le fiel des animaux qu'on immoloit dans ces sacrifices; on séparoit les cheveux de la nouvelle mariée avec la pointe d'une pique; on la couronnoit avec de la verveine qu'elle avoit arrachée elle-même, & on lui mettoit une ceinture de laine que son mari devoit lui ôter après la cérémonie complette des noces. Outre cela, la nouvelle épouse étoit revêtue d'une grande robe flottante, & on lui couvroit la tête d'un voile. Au moment qu'elle devoit sortir de la maison paternelle pour aller dans celle de son mari, elle se jetoit entre les bras de sa mère ou de sa plus proche parente, d'où on l'arrachoit avec une sorte de violence, pour qu'elle ne parût pas s'être ennuyée de l'état de fille. Lorsqu'elle étoit arrivée à la porte de la maison de son mari, qu'elle trouvoit ornée de tapisseries & de fleurs, on lui demandoit qui elle étoit, & elle répondoit à son mari: *où vous serez Cajus, je serai Caja*, c'est-à-dire, *où vous serez maître & père de famille, je serai maîtresse & mère de famille.* Elles répondoient toutes la même formule, ne leur étant pas permis de dire leurs noms propres. La porte étoit ornée, par les mains de l'époux, de bandes de laine frottées d'huile ou de graisse de porc ou de loup. Ils croyoient par-là détourner les maléfices. La mariée ne marchoit pas sur le seuil de la porte; mais on l'enlevoit par-

deſſus. Quand elle étoit dans la maiſon, on lui en donnoit les clefs, pour lui marquer qu'elle devoit avoir ſoin du ménage. Tout cela, ainſi que le feſtin des noces, retentiſſoit de chanſons & de cris de joie, où l'on faiſoit entrer ſouvent le nom de *Thalaſſius*, parce que ce Romain avoit vécu heureuſement & fort long-tems avec ſa femme, qui avoit été du nombre des Sabines enlevées. *Voyez* Camille, *Cumera*, *Confarreatio*, Divorce. &c,

MARHESVAN. *Voyez* Bul.

MARS, un des mois de l'année ainſi appelé du nom de Mars, dieu de la guerre. Avant la réformation de l'année par Numa, le mois de Mars en étoit le premier, par honneur pour Romulus, qu'on croyoit fils du dieu Mars.

MASQUE de théatre. Ce fut Eſchyle qui en donna le premier aux acteurs qui repréſentoient ſes tragédies. Ces maſques de théatre ne reſſembloient point du tout aux nôtres, qui ne ſervent qu'à couvrir le viſage: c'étoit une eſpèce de caſque qui couvroit toute la tête, & qui, outre les traits du viſage, repréſentoit encore la barbe, les cheveux, les oreilles, & juſqu'aux ornemens que les femmes employoient dans leur coëffure. Les maſques varioient ſelon la différence des pièces tragiques ou comiques, & ſelon le ſexe & l'âge des perſonnages qu'on avoit à repréſenter.

MATRONALES (les fêtes). On les célébroit à Rome aux calendes de Mars en l'honneur de Mars & pour conſerver la mémoire des Dames qui avoient fait ceſſer la guerre

entre les Romains & les Sabins. Auſſi étoit-ce une des fêtes particulièrement ſolemniſées par les femmes.

MAUSOLÉE, tombeau célèbre, ainſi appelé du nom de *Mauſole*, roi de Carie, pour qui Artemiſe, ſa femme, le fit bâtir avec tant de magnificence, qu'il a été compté au nombre des merveilles du monde. Le pourtour entier étoit de quatre cents onze pieds; il s'élevoit à la hauteur de vingt-cinq coudées, & il étoit entouré de trente-ſix colonnes: on a donné à cette colonnade le nom de *Ptéron*. Au-deſſus de cette colonnade, étoit une pyramide qui égaloit en hauteur la partie inférieure, & qui aboutiſſoit en pointe de borne ſur vingt-quatre gradins A ſon extrémité on avoit placé un char de marbre à quatre chevaux: ce qui, ajouté au reſte, donnoit cent quarante pieds d'élévation à la hauteur totale.

MÉDAILLES. La connoiſſance des médailles eſt abſolument néceſſaire pour ſavoir parfaitement l'hiſtoire. Il faut,pour avoir quelque idée de la ſcience des médailles, ſavoir quelle eſt leur origine, leur uſage; comment on les diviſe en antiques & en modernes, en Gréques & Romaines; ce que l'on entend par médailles du haut ou du bas empire, du grand ou du petit bronze; ce que c'eſt qu'une ſuite dans le langage des Antiquaires. Le livre de la ſcience des médailles du P. Joubert, peut ſuffire pour en avoir une idée paſſable; mais ſi on veut l'approfondir, il faut lire les ouvrages ſur cette matière, de Spanheim,

du P. Froelich, de D. Mangeart, de Patin, & ne pas oublier le savans Mémoires de M. le Beau.

Dans les premiers tems les médailles n'étoient que coulées & jetées en fonte, & c'est la cause des inégalités qu'on y remarque pour l'épaisseur & pour la correspondance des types. Ces inégalités, qui ne disparurent que quand on eut trouvé l'art de frapper les médailles, & qu'à mesure que cet art se perfectionna, sont une marque à laquelle on reconnoît l'antiquité des médailles. Les pièces qui ont le plus de relief, le plus de poids, & qui sont sans legendes, doivent être regardées comme les plus anciennes. Celles dont le relief est le plus petit, le poids plus leger & qui ont pour legende ROMA, sont plus récentes. Enfin les monnoies marquées au nom des familles, sont les plus modernes de toutes.

L'art de frapper les médailles, né dans la Gréce vers le neuviéme ou dixéme siécle avant Jesus-Christ, ne s'annonça d'abord que par des essais informes, c'est-à-dire, qu'on se contenta d'imprimer sur un des côtés d'une pièce de métal, un bouclier, une feuille d'arbre, un animal ou d'autres symboles toujours destitués de legende. Il y a des médailles antiques qui présentent d'un côté un relief, & de l'autre une aire quadrangulaire en creux. M. l'Abbé Barthelemy donne une explication ingénieuse de cette singularité. Il pense que dans l'enfance de l'art, les premiers ouvriers, pour retenir le flan par le moyen des coins, imaginèrent de graver en creux celui qui devoit former le type de la mé-

daille, & en relief celui qui devoit la fixer. Ce relief étoit divisé par des lignes gravées en creux; de sorte que la pièce, portant sur les parties saillantes, en recevoit l'empreinte au premier coup de marteau, & y demeuroit engagée pendant le reste de l'opération.

Depuis qu'on s'est appliqué à la recherche des médailles anciennes, il s'est trouvé de tems en tems d'industrieux faussaires qui ont tenté d'abuser & de tirer parti de la curiosité des Antiquaires. Quelquefois même on n'a que trop bien réussi, & en ce genre d'imposture, l'Italie paroit avoir été plus féconde que les autres contrées. Bonsagna de Parme, & De Cavino de Padoue, s'y sont distingués, & ont conduit leur ruse avec tant d'art, que plusieurs Savans ont été leurs dupes, & que l'antiquité de certains monumens est devenue très-problématique. On a supposé des médailles frappées en l'honneur d'Homère, d'Aristote, de Platon, de Priam, de Didon, de Scipion, d'Antoine & d'une infinité d'autres. On n'a pas oublié Ciceron. Ses interprètes n'ont pas manqué d'enrichir leurs commentaires d'une prétendue médaille frappée par les Magnesiens en l'honneur de ce Romain célèbre, & Gronovius l'a placée à la tête de son édition de Leyde, 1692. *Voyez* Monnoie.

MEDIMNE, mesure grecque pour les choses séches. Selon M. Guoguette, le Medimne Attique valoit un pied 934 pouces cubes, ou 4 boisseaux, un litron & demi, 9 pouces $\frac{1}{4}$ cubes, mesure de Paris.

MÉDITRINALES, fêtes Romaines en

l'honneur de Méditrina, déesse à qui on faisoit des libations de vin.

MEGALESIES. C'étoit une fête de Cybèle que les Romains célébroient au mois d'Avril. On y représentoit beaucoup de pièces dramatiques.

MEMACTERIES. *Voyez* Mémactérion.

MEMACTERION, un des mois de l'année Athénienne, dans lequel tomboient les *Memacteries*, fêtes en l'honneur de Jupiter *Mæmactès*, à qui on faisoit des sacrifices pour obtenir la salubrité de l'air, & détourner les tempêtes.

MENADES. *Voyez* Orgies.

MERCEDONIUS, mois intercalaire. *Voyez* Année.

MERIDIENS. On donnoit ce nom à une sorte de Gladiateurs.

METAGETNION, second mois de l'année Athénienne, ainsi nommé des fêtes *Metagetnies* qu'on y célébroit en l'honneur d'Apollon.

METEMPSYCOSE. On nomme ainsi le dogme absurde de la transmigration des ames. Les Pythagoriciens, qui le soutenoient, croyoient qu'à la mort des hommes, leurs ames passoient dans d'autres corps humains; que si elles avoient été vicieuses, elles étoient enfermées dans des corps de bêtes immondes ou malheureuses, pour y expier leurs crimes; & qu'après quelques siècles, elles venoient de nouveau animer d'autres corps humains.

MÉTŒCIES, fêtes Gréques en l'honneur de Minerve. On les nommoit aussi *Xynœcies*.

METRAGYRTES, prêtres de Cybèle &

d'Isis, qui alloient quêter dans les villes & les campagnes. Ils portoient avec eux des sonnettes, par le moyen desquelles ils assembloient le peuple, dont ils savoient par des tours de souplesse, exciter la libéralité. On les nommoit aussi *Menagyrtes*, parce qu'ils faisoient leur ronde tous les mois. *Voyez* Galles.

METRETES. C'etoit la plus grande des mesures Attiques pour les liqueurs. Il contenoit douze *Chus* & pesoit plein d'eau, 78 de nos livres & douze onces; ce qui revient à trente neuf pintes de Paris, un demi-setier & un poisson.

MIAGOGUES ou *Meiagogues*. Les Grecs donnoient ce nom aux prêtres qui faisoient les sacrifices du troisième jour des fêtes Apaturies.

MILLE, mesure d'intervalle chez les Romains: elle étoit de mille pas géométriques, ce qui faisoit le tiers d'une de nos lieues communes. M. D'Anville donne au mille Romain 756 toises. *Voyez* Pas, Stade.

MIME. C'étoit chez les Anciens une espèce de farce, qu'on ne donnoit ordinairement que dans les entr'actes d'une tragédie ou d'une comédie régulière. On nommoit aussi *Mimes* les bouffons qui n'y jouoient ordinairement que d'imagination. Il n'y avoit presque jamais ni conduite ni vraisemblauce, ni dénouement dans ce qu'ils représentoient. Pour se tirer d'embarras, losque les préparatifs d'une nouvelle décoration étoient faits, quelqu'un d'eux s'enfuyoit, les autres le poursuivoient,

la ſymphonie ſe faiſoit entendre, & le grand ſpectacle recommençoit.

MINE, *Mna*, poids Grecs pour l'or & l'argent. La *mine Attique* peſoit un marc, trois onces, deux gros, 57 $\frac{1}{2}$ grains, ſelon M. Goguette, & valoit ſoixante-dix liv. dix-huit ſols huit à neuf deniers de notre monnoie. La mine des Hébreux étoit plus forte, & peſoit vingt dragmes de plus. Leur mine d'argent valoit environ quatre-vingt-dix-ſept livres ſept ſols: celle d'or environ ſix cents quatre-vingt-quinze livres ſept ſols. Il y avoit des mines de différente valeur, moindre ou plus forte, ſelon les pays.

MINUTUS NUMMUS. Voyez Lepte.

MIRMILLONS, Gladiateurs, qui portoient ſur leur caſque la figure d'un poiſſon. On les mettoit ſouvent aux priſes avec d'autres Gladiateurs nommés *Rétiaires*. Ceux-ci armés d'une fourche, portoient un petit filet, qu'ils jetoient avec beaucoup d'adreſſe ſur le Mirmillon, & que celui-ci tâchoit d'éviter. Quand le Rétiaire réuſſiſſoit à prendre la tête du Mirmillon dans ſon filet, il le tiroit à lui & le tuoit avec ſa fourche. Il paroit que les Mirmillons étoient ordinairement Gaulois. Lorſque le Rétiaire combatoit contre le Mirmillon, on chantoit une eſpèce de chanſon dont voici le ſens: *Gaulois, pourquoi me fuis-tu? ce n'eſt pas à toi que j'en veux; je n'en veux qu'au poiſſon.*

MIROIRS ARDENTS. Il y a peu d'événemens plus célèbres dans l'antiquité, que le ſiége de Syracuſe dans lequel Archimède, par

les ſeules reſſources du génie, tint ſi long-tems en échec la puiſſance & déconcerta les meſures des Romains. Entre autres moyens de défenſe, il trouva celui de brûler la flotte Romaine, par le moyen, dit-on, des miroirs ardents qu'il inventa. C'eſt ce qu'atteſtent poſitivement Galien, Dion, Zonare & quelques autres ; mais des Auteurs d'une grande autorité, tels que Diodore de Sicile, Polybe & Tite-Live, en convenant du fait de l'embraſement des vaiſſeaux, ne font aucune mention des miroirs ardens. Le ſilence des derniers ſur cette circonſtance, fait entièrement pour le ſentiment de ceux qui la tiennent pour fabuleuſe, ſentiment d'ailleurs fondé ſur les principes de l'art, par leſquels on en démontre l'impoſſibilité. Voici néanmoins comme on tâche de concilier les différentes opinions ſur ce point. Il eſt conſtant que les machines des Anciens lançoient bien loin du haut des murailles, des pierres du poids de 250 livres ſur les aſſiégeans, comme auſſi de grands globes de feu d'artifice, qu'on a depuis appelé feux grégeois ; comme on peut encore lancer pluſieurs grenades à la fois, & même des bombes, par le moyen d'un levier mis en baſcule. Ces machines & ceux qui les ſervoient étoient à couvert derrière des murailles ; & pour s'aſſurer de leur mire & de la portée de leurs boulets de feu d'artifice, ils élevoient en l'air des miroirs de métal qui réſiſtoient aux fléches des ennemis ; & comme dans un miroir on ne peut voir une perſonne ſans y être vu, les ennemis appercevoient d'abord

ces feux dans les miroirs, & c'eſt de-là qu'on a cru que ces feux conſumants qui tomboient dans les navires, n'étoient que les rayons & la ſubſtance du ſoleil que les miroirs refléchiſſoient. Voyez *la Diſſertation* de M. Comiers *ſur les miroirs ardents.* Mercure de Juin 1681, *ou* choix des anciens Mercures, t. IX.

MITRE. C'eſt le nom que les femmes Romaines donnoient à leur coeffure, qui conſiſtoit ordinairement à artêter leurs cheveux avec un rézeau & à les nouer avec des rubans.

MNA. Voyez Mine.

MODIMPERATOR. Voyez Sympoſiarque.

MODIUS, meſure Romaine, qu'on traduit ordinairement par *boiſſeau*; mais on ne ſait au juſte quelle quantité de choſes ſéches il contenoit. On donnoit ordinairement aux eſclaves quatre de ces meſures de bled par mois. En en faiſant l'évaluation par la quantité des liquides que le *modius* pouvoit contenir, on trouve environ neuf pintes meſure de Paris. Le *Modius* étoit le tiers de l'Amphore.

MOIS. Anciennement les Grecs & les Romaims ſe ſervoient de mois lunaires, qui ſont d'environ vingt-neuf jours & demi, de ſorte qu'ils les faiſoient alternativement de 29 & de 30 jours. Les Romains ſe ſervoient de trois termes pour marquer les jours de chaque mois; les Calendes, les Nones & les Ides *V.* Année, Calendrier. Les Hébreux ſe ſervoient auſſi de mois lunaires. Les voici tous par ordre;

Tisri, Thiſri, Ethanim ou Ethanion, Septembre.

Marhesvan, ou Bul, Octobre.

Kisleu, ou Kaſleu, Novembre.

Tevet, ou Tebeth, Décembre.

Shevet, ou Sabat, Janvier.

Adar, Février.

Nisan, ou Abib, Mars.

Har, ou Zio, Avril.

Sivan, ou Siban, Mai.

Tammuz, Juin.

Ab, Juillet.

Elul, ou Elu, Août.

Les Hébreux conſidéroient à peu près comme nous, leur année en deux manières. Ils avoient leur année ſacrée & leur année civile. L'année ſacrée régloit les fêtes & les cérémonies de la Religion. Dieu en fixa le commencement au mois de *Niſan*, qui eſt vers l'équinoxe du printemps, & qui répond en partie à notre mois de Mars, & en partie à celui d'Avril. Il vouloit conſacrer la mémoire de la délivrance miraculeuſe de la ſervitude d'Egypte, en mettant le mois où ſe paſſa ce grand événement, à la tête des mois de l'année. L'Ecriture l'appelle ordinairement le *premier mois*, & les ſuivants, *le ſecond*, *le troiſiéme*, & ainſi des autres. L'année civile, ainſi appelée parce qu'elle régloit le cours des affaires civiles, commençoit vers l'équinoxe d'automne. Le premier mois de cette

année eſt appelé par les Juifs *Tiſri*, & répond à la lune de Septembre. C'eſt celui que l'Ecriture appelle le *ſeptième mois*, dans l'ordre des fêtes & des cérémonies de la Religion.

MOMIES. On nomme ainſi les cadavres enbaumés qu'on trouve en Egypte, d'où l'on en apporte en Europe qui ſont très-bien conſervés. A quelque diſtance de *Sakara*, petit village où étoit la ville de Memphis, eſt ſituée la plaine des Momies. Le fond de cette plaine eſt un rocher très-plat, qui peut avoir trois ou quatre lieues de diamèttre. Il eſt à cinq ou ſix pieds ſous le ſable. On y voit des appartemens où l'on dépoſoit autrefois les corps morts. Ils étoient placés debout dans des caiſſes où on les avoit enfermés. Ces caiſſes étoient de bois de ſycomore, qui ne ſe corrompt jamais. On en a trouvé quelques-unes avec des yeux de verre, par où, ſans ouvrir le cercueil, on pouvoit voir le corps de la Momie. Il eſt rare qu'on ait jamais eu le corps entier d'une caiſſe qui renfermoit un mort de diſtinction. Les Arabes qui en font la découverte, ne manquent pas de les mettre en pièces, dans l'eſpérance d'y trouver quelque petite idole d'or; ce qui leur arrive aſſez ſouvent. Ils remettent à la place le corps d'une caiſſe commune, où ſe trouvent rarement des idoles de quelque valeur. *Voyez* Embaumement, Funérailles.

MONNOIE. L'uſage des monnoies eſt très-ancien. La difficulté de faire le commerce par échanges, comme cela ſe pratiquoit dans les premiers tems, donna lieu de chercher des moyens pour remédier aux inconvéniens qui

en réſultoient, & conduiſit à l'invention des monnoies; mais on ne vint que par degrés à leur donner la forme à peu près telle qu'elle eſt aujourd'hui. L'or, l'argent, le cuivre, le fer même en furent la matière, de ſorte néanmoins qu'on comptoit moins qu'on ne peſoit. C'étoit au poids qu'on eſtimoit chaque portion de chacun de ces métaux, & non ſur aucune valeur arbitraire qu'on y eût attachée; mais comme il s'y introduiſit des fraudes pour le poids & pour la qualité de la matière, l'autorité publique intervint pour établir la ſûreté du commerce, & imprima à ces métaux des marques pour les diſtinguer & les autoriſer. La première monnoie des Grecs portoit l'empreinte d'un bœuf. Le motif de ce choix vient apparemment de ce qu'avant que les Grecs euſſent introduit les métaux dans leur commerce, ils ſe ſervoient de bœufs, comme de la marchandiſe la plus chère, pour apprécier les autres effets. Il ſemble qu'Homère a déſigné ces anciennes eſpèces dans les paſſages où il eſtime le prix de quelque effet par une certaine quantité de bœufs. Dans la ſuite les Grecs mirent ſur leurs monnoies des figures énigmatiques qui étoient particulieres à chaque province. Ceux de Delphes y repréſentoient un dauphin; c'étoient comme des armes parlantes: les Athéniens, l'oiſeau de leur Minerve, une chouette, ſigne de la vigilance, même pendant la nuit: les Béotiens, un Bacchus avec une grappe de raiſin & une grande coupe, pour marquer l'abondance & les délices de leur terroir: Les Ma-

cédoniens, un bouclier, pour désigner la force & la bravoure de leur milice : les Rhodiens, le disque du soleil, auquel ils avoient dédié leur fameux colosse. Enfin chaque Magistrat exprimoit ordinairement dans sa monnoie la gloire de sa province, ou les avantages de sa ville.

Les Romains ne firent de la monnoie d'argent qu'environ l'an 485, après la fondation de leur ville. Les pièces qui avoient cours dans le commerce, eurent successivement diverses figures. De la forme quarrée, on passa à l'oblongue, à l'ovale, à la circulaire : le contour de quelques-unes étoit dentelé. On les nommoit *nummi dentati*. Celles qui avoient au revers un char à deux chevaux, étoient ce qu'on appeloit *bigati* ; & *quadrigati*, celles ou le char étoit à quatre chevaux. D'autres portoient certaines marques, comme X, *denarius* ; L, *libra* ; S, *Semissis* ; marques qui indiquoient le poids ou la valeur de la pièce.

Le type de l'as fut une tête de Janus, & au revers la proue d'un vaisseau : ce revers se voit pareillement à toutes les parties de l'as.

Le demi as ou *semissis* étoit marqué d'une tête de Jupiter, couronnée de laurier ; au bas la lettre S.

Le tiers ou *triens* , portoit une tête de femme , qu'on prend tantôt pour *Rome*, & tantôt pour *Minerve* : à côté étoient figurés quatre gros points ou *globules* , qui marquoient quatre onces.

Le quart ou *quadrans* avoit pour type la tête d'Hercule, couverte d'une peau de lion, & à côté les trois points ou *globules*, qui marquoient les trois onces.

Le *ſextans* ou demi *triens* préſentoit la tête de Mercure avec ſon bonnet aîlé, & deux globules, pour marquer deux onces. *Voyez As*, *Aureus*, Médailles.

MONOPODE, c'eſt-à-dire, *qui n'a qu'un pied.* C'eſt le nom qu'on donnoit aux tables à manger qui n'étoient ſoutenues que d'un pied. Ces tables étoient ordinairement de citronier ou d'érable, & le pied d'ivoire bien travaillé. Il n'y avoit à Rome que les grands & les riches qui puſſent en avoir, parce qu'elles étoient d'un prix exorbitant, ſur-tout ſi le bois étoit de différentes couleurs naturelles.

MORATEURS. *Voyez* Rabules.

MOSAIQUE. *Voyez* Lithoſtrote.

MUNÉRAIRE ou MUNÉRATEUR. Les Romains nommoient ainſi celui qui donnoit le ſpectacle des combats de Gladiateurs, comme ils ſe ſervoient du mot *munus* pour marquer ce ſpectacle.

MUNICIPAL, citoyen Romain d'une ville municipale. Il y avoit cette différence entre les villes municipales & les colonies Romaines, que les citoyens de celles-ci étoient aſtreints aux mêmes loix & aux mêmes réglemens que ceux même de Rome, & que les citoyens des villes municipales en jouiſſant des mêmes droits & des mêmes priviléges que ceux de Rome, ſe gouvernoient par leurs propres loix;

MUNYCHION, un des mois de l'année Athénienne, ainſi appelé des fêtes *Muniquies* qu'on célébroit au tems de la pleine lune en l'honneur de Diane, ſurnommée *Munychia*, & dans un temple qui lui étoit conſacré dans la partie du Pirée, nommée Muniquie. Ces fêtes avoient été inſtituées pour perpétuer la mémoire de la défaite des Perſes par Thémistocle. *Voyez* Année.

MURRHINS. Les anciens nommoient ainſi des vaſes d'un très-grand prix, *vaſa murrhina*. On a beaucoup diſſerté ſur ce ſujet ſans qu'on ait pu convenir de quelle matière ils étoient faits. M. Mariette au premier volume de ſon traité des pierres gravées, a cru remarquer dans ces objets du luxe Romain, la porcelaine d'Orient, même celle de la Chine. Ceux qui compareront l'expoſition de M. Mariette avec la réfutation qu'en fait M. Winckelmann dans ſa *Deſcription des pierres gravées*, trouveront qu'il eſt difficile de ſe perſuader que les vaſes *Murrhins* n'aient pas été compoſés d'une pierre orientale.

MUSCULE, machine de guerre des Anciens. *Voyez* Tortue.

MUSEIES, fêtes Greques en l'honneur des Muſes.

MUSEON. C'eſt le nom de l'école célèbre que Ptolémée Soter fonda à Alexandrie. C'étoit une eſpèce d'Académie où une ſociété de Savans travailloit à des recherches de philoſophie, & à perfectionner toutes les autres ſciences. Le lieu où ils s'aſſembloient, nom-

mé *Museon*, étoit un grand bâtiment, autour duquel régnoit un portique sous lequel se promenoient les philosophes ; & les membres de la société y étoient gouvernés par un Président, extrêmement considéré & honoré.

MUSIQUE. L'invention de la musique est très-ancinne. Dieu permit que les hommes l'employassent pour exprimer les transports d'admiration pour ses œuvres, & de reconnoissance pour ses bienfaits, auxquels le langage ordinaire ne pouvoit suffire. Cet art consacré d'abord à célébrer les louanges du Créateur, dégénéra bientôt d'une si noble origine, & fut prostitué au culte des idoles, aux plaisirs profanes, à la débauche & aux passions les plus honteuses. Toutes les nations ont cultivé la musique ; mais il n'y en a point qui l'ait fait avec plus de succès que les Grecs. Elle faisoit chez eux une partie essentielle de l'éducation ; c'étoit un mérite pour les plus grands hommes, de s'y distinguer, & une sorte de honte pour eux d'être obligés d'avouer sur ce point leur ignorance. Aussi la portèrent-ils à un si haut point de perfection, qu'elle produisoit entre leurs mains des effets merveilleux & presque incroyables. Chez eux, dit-on, un air de lyre ou de flûte avoit la vertu d'exciter ou de calmer les passions. Leur mode Phrygien transportoit en quelque sorte, l'ame hors d'elle même, & un autre mode, qu'il nommoient Lydien, inspiroit la plus dangereuse mollesse.

Il y avoit à Athènes un magnifique théâtre de musique nommé *Odéon*, où à la fête

des Panathénées on diſtribuoit des prix aux Muſiciens qui s'étoient le plus diſtingués dans leur art. Les Grecs, pour noter leurs chants, avoient inventé des caractères qui marquoient chaque ton. Toutes ces figures étoient composées d'un monograme, formé de la première lettre du nom particulier qu'ils donnoient à chacun des sons. Ces ſignes, qui ſervoient dans la muſique vocale & dans l'inſtrumentale, s'écrivoient au-deſſus des paroles, & ils y étoient rangés ſur deux lignes, dont la ſupérieure étoit pour le chant, & l'inférieure pour l'accompagnement. Ces lignes n'avoient guère plus d'épaiſſeur que des lignes d'écriture ordinaire.

Les Romains traitèrent la muſique avec beaucoup moins d'enthouſiasme que les Grecs. Cicéron ne l'admet dans ſa République qu'autant qu'elle ſeroit renfermée dans des bornes honnêtes. A Rome les Muſiciens n'étoient pas fort conſidérés : on doute même ſi la muſique étoit exercée par des Romains ou par des étrangers, par des perſonnes libres, ou par des eſclaves. Sous les Empereurs, lorſque le luxe fut porté à ſon comble, la danſe & la muſique, tant vocale, qu'inſtrumentale, devinrent d'un uſage commun ; mais elles n'en furent pas moins réprouvées des gens ſages qui conſervèrent l'eſprit des mœurs anciennes.

MYSTÈRES. Les Payens nommoient ainſi certaines cérémonies relatives au culte de leurs principales divinités, telles qu'Iſis, Cérès, Bacchus, Mithra, les dieux Cabires,

&c. Les plus célèbres de ces prétendus mystères étoient ceux de Cérès, les mêmes que ceux d'Isis. On les divisoit en petits & en grands mystères. Les petits n'étoient presque qu'une préparation aux grands. Pour mériter d'être initié aux grands mystères, il falloit avoir passé par de grandes épreuves, & avoir mené une vie austère, innocente & frugale. C'est ce qu'on appeloit proprement *préparations*, auxquelles on joignoit des *processions*, qui consistoient dans le transport des corbeilles sacrées où l'on enfermoit un enfant, un serpent d'or, un van, des graines & des gâteaux. Après cela on étoit admis à l'initiation qu'on nommoit *autopsie*, c'est-à-dire, la vûe de la vérité. Cette dernière cérémonie avoit quelque chose de merveilleux & d'effrayant. Après une nuit affreuse, des éclairs, des coups de tonnerre, & une imitation de ce que la nature a de plus triste, la sérénité qui succédoit enfin, laissoit paroître quatre personnages magnifiquement vêtus, & dont les habits étoient tout mystérieux. Le plus brillant de tous, & qu'on nommoit spécialement l'*Hierophante* ou *celui qui révele les choses saintes*, étoit habillé de manière à représenter le *Demiurgue*, l'Etre qui conduit l'univers. Le second étoit le *Porte-flambeau*, & avoit rapport au soleil. Le troisième, qu'on nommoit l'*Adorateur*, & qui se tenoit proche d'un autel, représentoit la lune. Le quatriéme, qu'on nommoit *le sacré Messager*, avoit rapport à Mercure. On ne sait ce que disoient, après la dissipation des tenèbres & des tonnerres simulés, ces quatre

perſonnages dont on peut dire ſeulement en général que les fonctions conſiſtoient à révéler aux initiés les raiſons ſecretes des cérémonies particulières au culte de chaque divinité.

MYSTRE ou MYSTLE, meſure des liquides chez les Grecs. Il y avoit le grand & le petit. Le grand myſtre tenoit la ſeizième partie de la kotyle, c'eſt-à-dire, en eau, le poids de quatre de nos gros & vingt-ſept grains. Le petit étoit le quart du cyathe Grec; & contenoit en eau le poids de deux de nos gros & ſoixante-ſix grains. Outre cela, les Grecs avoient une meſure de terres ou d'agriculture, qu'ils appeloient le grand Myſtre.

N

N. Les anciens Romains omettoient quelquefois cette lettre : ils écrivoient *infas* pour *infans*, enfant. D'autres fois ils l'ajouroient en certains mots, comme *conjunx* pour *conjux*, époux, épouſe; *thenſaurus* pour *theſaurus*, tréſor.

N ſeul dans les inſcriptions pour Neptunus, Numerius, Numeria, Nonius; *nam*, car; *non*, non; *natio*, nation; *natus*, né, enfant; *nefaſtus*, nefaſte; *nepos*, petit-fils; *neptis*, petite-fille; *niger*, noir; *nomen*, nom; *nonæ*, nones; *noſter*, notre; *numerarius* ou *numerator*, calculateur ou compteur, officier

Romain; *numerus*, nombre; *nummus* ou *numisma*, pièce de monnoie, médaille; *numen*, divinité, dieu.

NAV. *navis*, vaiſſeau. N. B. *numeravit bivus* pour *vivus*, il a compté de ſon vivant. NB. ou NBL. *nobilis*, noble. NC. *nunc*, maintenant. N. C. Nero Cæſar, ou Nero Claudius. N. D. *numini dedicatum*, dédié à la divinité. NEG. ou NEGOT. *negotiator*, marchand. NEP. S. *Neptuno ſacrum*, conſacré à Neptune N. F. P. N. *Numerii filius*, *Publii nepos*, fils de Numerius, petit-fils de Publius. N. F. N. *nobili familiâ natus*, né d'une maiſon illuſtre. N. L. *non liquet*, la choſe n'eſt pas claire; ou *non licet*, cela n'eſt pas permis; ou *non longè*, non loin; ou *nominis Latini*, du nom Latin. N. M. Nonius Macrinus; ou *non malum*, non mauvais; ou *non minus*, non moins *ou* non moindre. NN. *noſtri*, les nôtres, *ou* nos. NO. *nobis*, à nous. NR. ou NNR. *noſtrorum*, des nôtres *ou* de nos. NOBR. *November*, Novembre; NON. AP. *Nonis Aprilis*, aux Nones d'Avril; NQ. *namque*, car; ou *nusquam*, en aucun endroit; ou *nunquam*, jamais. N. V. N. D. N. P. O. *Neque vendetur*, *neque donabitur*, *neque pignori obligabitur*, il ne ſera ni vendu, ni donné, ni mis en gage. NVP. *nuptiæ*, noces.

Dans les nombres, N marque *neuf cents*, & avec une ligne au-deſſus, *neuf mille*.

NATRUM. Voyez Embaumement.

NAUMACHIE. C'etoit chez les Romains le ſpectacle d'un combat naval. Ce ſpectacle ſe donnoit dans des eſpèces de grands étangs

creusés exprès & maçonnés de tous côtés, pour mieux contenir l'eau qu'on y faisoit venir par des aqueducs. Comme ces étangs avoient la même forme que le grand cirque, ou que l'amphithéâtre, on leur donnoit l'un ou l'autre de ces noms, d'où quelques-uns ont cru que c'étoit dans le cirque même où se donnoient les spectacles de la course, des chars, &c, ou dans l'amphithéâtre où se donnoient ceux des combats de bêtes, de gladiateurs, &c. que se donnoient aussi celui de la Naumachie; mais il semble qu'ils se sont trompés; car ni le cirque, ni l'amphithéâtre proprement dits, n'étoient pas construits de manière à pouvoir contenir de l'eau, sur-tout à la hauteur qu'il en falloit pour porter des vaisseaux. Ces étangs étoient si spatieux que les anciens Auteurs les nomment *des lacs*. Il y en avoit plusieurs aux environs de Rome. Ce spectacle coûtoit des sommes immenses, & n'etoit pas moins cruel que celui des Gladiateurs. Une simple représentation n'eût pas satisfait des spectateurs du caractère Romain. Il falloit qu'ils vissent le sang couler, des hommes noyés, & même des vaisseaux coulés à fond.

NEFASTES. *Voyez* Fastes.

NEHEL ou NEBEL, mesure des liqueurs chez les Hébreux. Elle contenoit environ quatre-vingt-dix pintes de Paris.

NEMÉENS (les jeux). Ils se célébroient de trois ans en trois ans dans le Péloponese auprès du bourg de Nemée d'où ils prenoient leur nom. Les exercices du Stade y étoient les mêmes qu'aux Jeux Olympiques; mais

ils étoient moins célèbres. *Voyez* Stade, Char, Lutte, &c.

NEOCORES. C'étoit chez les Grecs, un ordre des miniſtres de la religion d'un rang, ſelon les uns, très-inférieur, & ſelon d'autres, du rang le plus diſtingué. Ce qui paroît juſtifier l'opinion des premiers, c'eſt qu'on croit que la fonction des Néocores conſiſtoit particulièrement à balayer les temples & à les parer, n'étant tout au plus que ce qu'étoient les *Æditui* chez les Romains : & ce qui paroît appuyer l'opinion des ſeconds, c'eſt que ſi le titre de *Néocores* n'eût pas été très-honorable, on ne l'auroit pas donné à des Empereurs, à des Villes & même à des peuples entiers, comme on le voit, non-ſeulement dans les écrits des Grecs, mais encore dans les inſcriptions & ſur des médailles.

NÉOMENIE, fête qui ſe célébroit à chaque nouvelle lune. Les premiers hommes touchés du double ſervice que leur rendoit la lune en éclairant la nuit, & en réglant toute la ſociété, conſacrèrent l'uſage qu'ils faiſoient de ſes phaſes, par une fête qu'ils célébroient à chacun de ſes renouvellemens. La Néoménie ſervit à régler d'une façon ſimple & commode l'exercice de leur piété. Auſſi les Hébreux, les Grecs & les Romains, & généralement tous les Anciens s'aſſembloient-ils à la nouvelle lune pour acquiter les devoirs de leur piété & de leur reconnoiſſance. On leur annonçoit en ce jour ce qui pouvoit les intéreſſer dans la durée du nouveau mois : le plein les raſſem-

bloit à la moitié de cette durée ; les deux quartiers étoient deux autres termes aussi aisés à montrer. On comptoit la nouvelle lune du jour qu'on pouvoit l'appercevoir. C'étoit pour la découvrir librement qu'on s'assembloit sur des lieux élevés ou déserts, & éloignés des habitations des hommes, afin que rien ne fît obstacle & ne bornât la vue de l'horizon. Quand le croissant avoit été vu, on célébroit la Néoménie ou le sacrifice du nouveau mois, qui étoit suivi d'un repas, où les familles assemblées mangeoient avec joie & simplicité ce qui avoit été offert à Dieu & consacré par la prière. Si un événement distingué donnoit lieu à l'établissement de quelque fête annuelle, souvent on la joignoit à la Néoménie, qui étoit le jour d'usage pour s'assembler. Les nouvelles lunes, qui concouroient avec le renouvellement des saisons & auxquelles répondent encore nos Quatre-temps, étoient les plus solennelles. Cette coutume de se réunir sur les hauts lieux ou dans les solitudes, celle d'observer la nouvelle phase, celle de célébrer la Néoménie par un sacrifice ou par des prières, la solennité particulière de la nouvelle lune, qui concourroit avec les semailles ou qui suivoit l'entière récolte des biens de la terre, enfin le repas & le chant qui venoient à la suite du sacrifice, sont tous usages qui ont passé de la source commune du genre humain à toutes les nations de l'univers.

NEPTUALIES, fêtes Romaines en l'honneur de Neptune.

NEUROBATES. *Voyez* Funambules.

NEXUS ou *OBÆRATUS*. C'étoit chez les Romains un débiteur insolvable, que les loix obligeoient de servir son créancier jusqu'à ce qu'il l'eût satisfait. Il ne différoit en rien de la condition d'un esclave, si ce n'est que pour recouvrer le droit de cité, qu'il reprenoit avec sa liberté, quand il n'étoit plus débiteur, il n'étoit point assujetti à la Manumission.

NISAN, premier mois de l'année sacrée des Hébreux, & le septiéme de leur année civile. C'étoit la lune de Mars. *Voyez* Mois.

NOIX. C'étoit à Rome une des cérémonies du mariage, que le nouveau marié jetât des noix aux petits enfans, marquant ainsi qu'il quittoit les amusemens & le jeu, pour se livrer aux affaires sérieuses.

NOMBRE D'OR. C'est le nom qu'on donne au nombre par lequel on désigne une année du cycle de 19 ans, & cette dénomination vient de ce qu'autrefois dans les Calendriers on marquoit ce nombre en lettres d'or. Il ne faut pas confondre ce cycle de 19 ans, avec le cycle lunaire qui est aussi une révolution de dix-neuf années, après lesquelles les nouvelles lunes tombent aux mêmes jours des mois auxquels elles arrivoient auparavant. Ce cycle, dont on ne fait presque plus d'usage, commençoit trois ans plus tard que celui de 19 ans, & c'est de ce dernier qu'on marque présentement l'année dans les Calendriers. Nous avons en 1772 le *nombre d'or 6*, parce que c'est la sixième année du cycle cou-

rant qui a commencé en 1767. *Voyez* Cycle, Indiction Romaine.

NOMBRES ou NOTES NUMERALES. Les Hébreux, les Grecs & les Romains se servoient des lettres de leurs alphabets pour exprimer les nombres ou le résultat de leur calcul qu'ils faisoient ordinairement avec de petites pierres que les Latins nommoient *calculi*, & dont ils se servoient comme nous nous servons de jettons. Ceux-ci avoient encore une autre manière de calculer. *Voyez Abaque.*

Les Hébreux se servoient, pour marquer leurs nombres, de tous les caractères de leur alphabet. Je dis de tous leurs caractères, car ils n'avoient que vingt-deux lettres, & cependant ils avoient vingt-sept caractères dont ils faisoient trois classes, chacune de neuf; la première pour les unités; la seconde pour les dixaines; & la dernière pour les centaines.

Unités.			*Dixaines.*			*Centaines.*		
a	א	1	i	י	10	k	ק	100
b	ב	2	ch	כ	20	r	ר	200
gu	ג	3	l	ל	30	ſſ	ש	300
d	ד	4	m	מ	40	th	ת	400
e	ה	5	n	נ	50		ך	500 ch
ou	ו	6	s	ס	60		ם	600 m
ds	ז	7	ha	ע	70		ן	700 n
ê	ח	8	ph	פ	80		ף	800 ph
t	ט	9	ts	צ	90		ץ	900 ts

Voilà tous les caractères de la langue Hébraïque, avec leur valeur grammaticale d'un côté, & leur valeur numérale de l'autre, excepté les cinq derniers qui n'étant que des lettres finales, ont leur valeur grammacale à côté de la valeur numérale.

La combinaiſon de ces nombres ſe faiſant de même que chez Grecs, ce qu'on dira de la combinaiſon des nombres de ceux-ci, pourra s'appliquer aiſément à celle des Hébreux. Ce qu'il y a ſeulement de particulier pour les derniers, c'eſt que deux points au-deſſus de chaque caractère lui font valoir autant de fois mille, que ce caractère ſans points marque d'unités, de dixaines ou de centaines. Ainſi א qui ſans points ne ſignifie qu'*un*, ſignifiera *mille* ainſi marqué א̈ avec deux points. De même י ne valant que *dix*, vaudra *dix mille*, s'il y a ainſi י̈ deux points au-deſſus; & ק ſans points ne déſignant que *cent*, s'il a deux points ק̈ déſignera *cent mille*. Il faut encore obſerver qu'א̈ au commencement d'un nombre compoſé, marque *un mille*, Ainſi א̈סד ſera 1064; mais ſi dans un nombre auſſi compoſé א̈ eſt après d'autres notes numérales, il fait valoir autant de fois *mille* à ces notes dont il eſt précédé, que ces notes marquent d'unités, de dixaines ou de centaines. Ainſi le même nombre ci-deſſus א̈סד qui fait 1064, étant diſpoſé de cette manière סדא̈, ſera 64000. Quand nous diſons qu'א̈ eſt le premier dans la combinaiſon qui déſigne 1064, & qu'il eſt le dernier dans celle qui

marque 64000, il faut, pour le comprendre, faire attention que l'Hébreu ſe lit toujours de droite à gauche.

Il faut obſerver 1°. que la lettre א même ſans points au-deſſus, miſe avant les centaines, marque *mille*. Ainſi pour faire 1772, on met אתשעב, nombre qu'il eſt aiſé de lire, en remarquant ſeulement qu'א marque *mille*, & que dans la table ci-deſſus ת vaut 400; ש vaut 300; ע vaut 70; & ב vaut 2: leſquels nombres réunis font 1772. Il en eſt de même des autres lettres, qui même ſans points au-deſſus, valent des *mille*, miſes avant les centaines.

2°. Dans le nombre compoſé, les ſeules lettres marquées de deux points au-deſſus valent autant de fois *mille*, qu'elles ont de valeur dans leur nombre ſimple. Ainſi le nombre 64000, marqué plus haut avec un א̈, s'exprime auſſi par ס̈ד̈, ſans א̈.

3°. On ne ſe ſert guère des lettres finales pour marquer les nombres 500, 600, 700, 800, 900, que quand après ces nombres il n'y a point d'unités. Ainſi on marque 1500 par אך; on marque 1800 par אף; mais pour marquer 1504, après א qui vaut *mille*, on met ת qui vaut 400, ק qui vaut 100 & ד qui vaut 4, de cette maniére אתקד. Pour 2810, on met בתתי où on voit ב qui même ſans points au-deſſus, étant mis avant des centaines vaut *deux mille*, deux תת qui valant chacun 400, font 800, & י qui vaut 10: leſquels nombres réunis font 2810.

4°. Quelquefois on met une petite ligne

perpendiculaire, ou à peu près de la forme d'un accent aigu, au-dessus ou au-dessous des lettres, lorsqu'elles ne sont que des notes numérales, pour prévenir la méprise qu'on pourroit faire, en les prenant pour quelque partie du discours.

Les Grecs, pour marquer les nombres, se servoient en trois manières, des lettres de leur Alphabet.

La premiere & la plus simple, mais qui n'avoit lieu que quand le nombre à marquer, n'excédoit point celui des lettres de l'alphabet, consistoit à représenter ce nombre par le rang des lettres considérées par l'ordre où elles sont dans l'alphabet. Ainsi α qui est la première, marquoit *un*; la seconde β marquoit *deux*; la troisiéme γ marquoit *trois*, & ainsi de suite jusqu'à ω qui étant la dernière & la vingt-quatriéme, marquoit *vingt-quatre*.

Dans la seconde manière, qui est la plus ordinaire, de marquer les nombres, on partageoit toutes les lettres de l'alphabet en trois classes, chacune de neuf caractères. La première classe contenant les unités, étoit composée des huit premières lettres de l'alphabet depuis α jusqu'à lettre ι exclusivement, ajoutant pour marquer le nombre *six*, une note numérale qui ressembloit à l'abréviation ϛ caractère grec qui équivaut à στ. La seconde classe qui étoit pour les dixaines, étoit composée des huit lettres suivantes jusqu'à π inclusivement, en y ajoutant pour le nombre 90, ce caractère ϟ ou celui-ci ϙ au lieu

desquels on met très-improprement l'abréviation ϛ, qui ne convient qu'à la première classe. La troisiéme classe comprenoit le reste des lettres de l'alphabet, pour marquer les centaines, & comme il faudroit une lettre de plus pour *neuf cens*, on y supplée par cette figure ϡ au lieu de laquelle on met ordinairement πι. Voici ces trois classes marquées séparément, mais seulement avec les minuscules, non-seulement pour éviter la confusion, mais encore parce que cette manière de marquer les nombres ne se trouve presque plus, sur-tout dans les livres imprimés, qu'avec les minuscules. On ne voit guère cette même manière de marquer les nombres avec les majuscules que dans les inscriptions & dans les plus anciens manuscrits.

Unités.	*Dixaines.*	*Centaines.*
α' 1	ι' 10	ρ' 100
β' 2	κ' 20	σ' 200
γ' 3	λ' 30	τ' 300
δ' 4	μ' 40	υ' 400
ε' 5	ν' 50	φ' 500
ϛ' 6	ξ' 60	χ' 600
ζ' 7	ο' 70	ψ' 700
η' 8	π' 80	ω' 800
θ' 9	ϟ' 90	ϡ 900

Rien de plus simple que la combinaison de ces nombres. Qu'on ait, par exemple, cette note numérale ιβ', sachant qu'ι de la seconde classe marque *dix* & que β de la pre-

mière marque *deux*, je vois que la note numérale ιβ' vaut *douze*. Encore un exemple : ϱμδ' Je trouve dans la troiſiéme claſſe ϱ pour *cent* ; dans la ſeconde claſſe μ pour *quarante*, & dans la première claſſe δ pour *quatre*. Ainſi je vois que la note numérale ϱμδ' vaut cent quarante-quatre. Il eſt aiſé d'adapter cette combinaiſon à celle des Hébreux, qui eſt entièrement la même.

Pour compter au-delà de *mille*, avec les minuscules, rien de plus ſimple. Remarquez dans la table ci-deſſus qu'au-deſſus de chaque caractère il y a une petite ligne en forme d'accent aigu, ſi cette espèce d'accent eſt au-deſſous de la lettre, ſoit à droite de cette manière α͵, ou à gauche comme le voilà ͵α, ce qui eſt le plus ordinaire, alors ά qui ne valoit qu'*un*, vaudra *mille* : de même avec cet accent ainſi placé ͵β ou β͵ vaudra *deux mille* ; ͵ι ou ι͵ vaudra *dix mille* ; ͵ϱ ou ϱ͵ *cent mille*, &c. Ainſi ſi je veux me ſervir de ces notes numérales pour marquer la préſente année 1772, je prendrai ͵α qui vaut *mille*, ψ' qui vaut 700, enſuite ο' qui vaut *ſoixante-dix*, enfin β' qui vaut *deux* ; & réuniſſant ainſi ces caractères ͵αψοβ', j'aurai par cette combinaiſon l'équivalent de 1772. Il faut obſerver que, pour former un nombre quelconque, quand on réunit pluſieurs caractères qui ont chacun ſéparément l'accent au-deſſus, on ne marque cet accent que ſur le caractère qui ſe trouve le dernier de la combinaiſon, comme on le voit dans la réunion des caractères grecs qui font 1772.

Pour la troisiéme manière dont les Grecs marquoient les nombres, ils se servoient seulement des six lettres majuscules ΙΠΔΗΧΜ, dont la première Ι marquoit une unité, & les cinq autres représentoient les nombres exprimés par autant de mots Grecs dont ces lettres étoient initiales. Ainsi Π marquoit *cinq ;* Δ *dix ;* Η *cent ;* Χ *mille ;* Μ *dix mille.* Pour compter jusqu'à quatre inclusivement, ils ne se servoient que de la note Ι qu'ils marquoient autant de fois qu'il y avoit d'unités dans le nombre : Ι *un*, ΙΙ *deux*, ΙΙΙ *trois*, ΙΙΙΙ *quatre.* Après Π qui vaut *cinq*, ils remettoient la même note de l'unité jusqu'à neuf inclusivement, de cette manière : ΠΙ *six ;* ΠΙΙ *sept ;* ΠΙΙΙ *huit ;* ΠΙΙΙΙ *neuf.* Après Δ qui vaut *dix*, on remettoit encore les mêmes notes d'unités jusqu'à quatorze inclusivement. Alors pour faire quinze, au Δ on joignoit le Π de cette manière ΔΠ, à quoi on ajoutoit des notes d'unités pour compter jusqu'à dix-neuf, & ainsi de suite de dixaines en dixaines. La note de dix Δ doublée de cette manière ΔΔ fait *vingt*, triplée ΔΔΔ *trente*, &c. Pour marquer cinquante, on enfermoit la note Δ dans la note Π qui vaut cinq, de cette manière |Δ|, parce que cinq fois dix, font cinquante. Pour faire soixante, après la note |Δ| on ajoutoit celle de dix Δ, de cette manière |Δ| Δ, & on ajoutoit un autre Δ de dixaine en dixaine jusqu'à quatre-vingt-dix inclusivement. Η marquoit *cent :* ΗΗ *deux cents*, &c. Pour faire *cinq cents*, on

enfermoit H dans Π de cette manière |H|, comme pour faire cinq mille on enfermoit aussi la note de mille dans celle de cinq |X|, &c. Pour rendre plus sensible cette manière de compter, nous la mettrons au long en regard avec celle des Romains.

Quoique les Romains ne se servissent que de cinq lettres pour marquer les nombres, leur manière de les employer pour cela, étoit beaucoup plus simple & moins compliquée que celle des Grecs. Ces lettres étoient I pour marquer *un*, V pour *cinq*, X pour *dix*, L pour *cinquante*, C pour *cent*. Pour marquer *cinq cents*, ils mettoient IↃ dont ensuite on a fait un D, & pour faire *mille*, ils mettoient C avant la note de *cinq cent*, de cette manière CIↃ. On marquoit aussi quelquefois *mille* par une note qui ressembloit à ω grec, ou par une autre note peu différente de notre huit ainsi renversé ∞, à quoi on a enfin substitué la lettre M, de sorte qu'aux cinq premières lettres numérales, il faut ajouter D & M. La manière de combiner ces notes, ayant beaucoup de rapport à celle de la combinaison des majuscules greques, il suffira d'observer comme une chose propre aux notes numérales Romaines, qu'une ou deux notes de moindre valeur, mises avant une autre note d'une valeur plus haute, diminuent d'autant qu'elles valent, la valeur de cette note. Ainsi V qui vaut *cinq*, ne vaudra plus que *quatre*, s'il est précédé de la note I, de cette manière IV. Ainsi X qui vaut *dix*, précédé de I

de cette manière IX, ne marquera plus que neuf, & s'il eſt précédé de deux II de cette manière IIX, ce ne ſera plus que *huit*. L qui vaut *cinquante*, s'il eſt précédé de X de cette manière XL, ne ſera plus que *quarante*, &c. Pour ne point laiſſer d'obſcurité ſur cette matière, voici de ſuite les combinaiſons élémentaires des notes majuſcules des Grecs, comparées avec les principales combinaiſons des notes numérales des Romains.

Notes numérales des Grecs.	*Valeur.*	*Notes numérales des Romains.*
I	1	I
II	2	II
III	3	III
IIII	4	IV
Π	5	V
ΠI	6	VI
ΠII	7	VII
ΠIII	8	VIII
ΠIIII	9	IX
Δ	10	X
ΔI	11	XI
ΔII	12	XII
ΔIII	13	XIII
ΔIIII	14	XIV
ΔΠ	15	XV
ΔΠI	16	XVI
ΔΠII	17	XVII
ΔΠIII	18	XVIII
ΔΠIIII	19	XIX
ΔΔ	20	XX

Notes numérales des Grecs.	*Valeur.*	*Notes numérales des Romains.*
ΔΔΙ	21	XXI
ΔΔΙΙ	22	XXII
ΔΔΙΙΙ	23	XXIII
ΔΔΙΙΙΙ	24	XXIV
ΔΔΠ	25	XXV
ΔΔΠΙ	26	XXVI
ΔΔΠΙΙ	27	XXVII
ΔΔΠΙΙΙ	28	XXVIII
ΔΔΠΙΙΙΙ	29	XXIX
ΔΔΔ	30	XXX
ΔΔΔΔ	40	XL
𐅄	50	L
𐅄Δ	60	LX
𐅄ΔΔ	70	LXX
𐅄ΔΔΔ	80	LXXX
𐅄ΔΔΔΔ	90	XC
Η	100	C
ΗΗ	200	CC ou ∽
ΗΗΗ	300	CCC
ΗΗΗΗ	400	CCCC
𐅅	500	D ou IƆ
𐅅Η	600	DC
𐅅ΗΗ	700	DCC
𐅅ΗΗΗ	800	DCCC
𐅅ΗΗΗΗ	900	DCCCC
Χ	1000	M ou CIƆ ∞
ΧΧ́	2000	II∞
ΧΧΧ	3000	III∞
ΧΧΧΧ	4000	IV∞

Notes numérales des Grecs.	*Valeur.*	*Notes numérales des Romains.*
|X|	5000	V∞
M	10000	CCIↃↃ
|M|	50000	IↃↃↃ
|M|MMMM	90000	LXXXX∞

Les Grecs ne comptent pas plus loin avec les majuscules. Pour marquer *cent mille*, ils se servoient de la note numérale ‚ρ, nombre que les Romains représentoient ainsi CCCIↃↃↃ. Les Grecs avec les minuscules pouvoient marquer les nombres jusqu'à *neuf cents mille*. Au-delà de ce nombre, comme les Romains au-delà de celui de *cent mille*, ils ne se servoient plus de notes numérales. Voyez dans la plupart des articles particuliers de chaque lettre de l'alphabet, quelques singularités dans la manière dont on les employoit, comme notes numérales. Quelquefois pour certains nombres les Romains se servoient de figures dont voici les principales. Ψ 600. Θ 1000. [illegible] 5000. [illegible] ou Φ 10000. Τ 12500. [illegible] 50000. [illegible] ou [illegible] 100000. [illegible] 500000.

NOME. C'est le nom qu'on donnoit en Egypte à chaque étendue de pays, qui formoit un gouvernement. Sesostris divisa son royaume en trente-six Nomes.

NOMENCLATEUR. C'est le nom que les Romains donnoient à des gens qui se faisoient un métier de la connoissance de tous les citoyens. Les Candidats en avoient tou-

jours à leurs gages, & ils ne sortoient jamais sans en avoir un avec eux, pour apprendre de lui les noms de ceux qu'ils rencontroient, afin que les saluant par leurs noms, & leur faisant caresse & amitié, ils pussent avoir leurs suffrages dans l'élection pour les charges auxquelles ils aspiroient.

NOMOTHETES, Magistrats Atheniens qu'on élisoit quand on jugeoit à propos ou d'abroger des loix, on d'en établir de nouvelles, ou de confirmer les anciennes Cependant quoiqu'élus spécialement à cet effet, ils ne pouvoient rien décider. Quand ils avoient rédigé de nouvelles loix, ou fait leurs observations sur les anciennes pour les confirmer ou les abroger, ils communiquoient le tout au Senat qui discutoit mûrement les choses, retranchoit, changeoit ou ajoutoit, selon ce qu'il croyoit le mieux pour le bien de la République. Ce n'étoit que dans une assemblée générale du peuple qu'étoit ratifié ce qu'avoient fait les Nomothetes & le Senat.

NOMOPHYLACES, Magistrats Athéniens, qui étoient chargés non-seulement du dépôt des loix, mais aussi du soin de les faire observer. Ils avoient droit de faire arrêter ceux qui y contrevenoient, & même de faire punir de mort les criminels, tels que les brigands, les voleurs, &c.

NOMS. Les Hébreux, les Egyptiens, les Perses & même les Grecs, n'avoient qu'un seul nom. Si quelquefois ils en avoient un second, c'étoit moins un nom propre que ce que nous appelons un *sobriquet*, soit pour

déſigner le pays de quelqu'un, ſoit pour indiquer quelque ſingularité, quelque vertu ou quelque défaut de l'eſprit ou du corps. En général, il n'y avoit qu'un moyen pour diſtinguer les familles, & ce moyen conſiſtoit à exprimer à la ſuite de ſon nom de qui on étoit fils. On diſoit, *Saül fils de Cis; David fils d'Iſaï*, &c.

Les Romains avoient pluſieurs noms, ordinairement trois, & quelquefois quatre. Le premier étoit le prénom, qui ſervoit à diſtinguer chaque perſonne: le ſecond étoit le nom propre qui déſignoit la race d'où l'on ſortoit: le troiſiéme étoit le ſurnom qui marquoit la famille dont on étoit; enfin le quatriéme en étoit un qui ſe donnoit ou à cauſe de l'adoption, ou pour quelque grande action, ou même pour quelque défaut. *Publius Cornelius Scipio Africanus. Publius*, prénom; *Cornelius* nom propre; *Scipio*, nom de la famille; *Africanus*, à cauſe de la défaite des Carthaginois. Les frères étoient diſtingués par le prénom, comme *Publius Scipion*, ou *Lucius Scipion.* Les femmes n'avoient ordinairement qu'un nom, qui étoit celui de leur famille, & qu'elles conſervoient même étant mariées. Si dans la famille d'un Cornelius il n'y avoit qu'une fille, on l'appeloit ſimplement *Cornelia*: s'il y avoit deux filles, l'une s'appeloit *Cornelia major*, c'eſt-à-dire, *Cornelie l'ainée*; l'autre *Cornelia minor*, c'eſt-à-dire, *Cornelie la cadette.* S'il y en avoit un plus grand nombre, on les diſtinguoit ſelon l'ordre de leur naiſſance, en diſant; *Cornelie l'ainée* ou *pre-*

mière ; Cornelie ſeconde ; Cornelie troiſiéme , &c.

NONES, *Nonæ.* Les Romains nommoient ainſi une des trois parties dont leurs mois étoient compoſés. Dans les mois de Mars, de Mai , de Juillet & d'Octobre , les Nones étoient de ſix jours, parce qu'elles étoient fixées au ſept , & dans les autres mois, elles n'étoient que de quatre , parce qu'elles tomboient le cinq du mois. On les nommoit ainſi, parce que des Ides aux Nones, il y avoit neuf jours en rétrogradant. *Voyez* Calendrier.

NOURRICE. C'eſt ainſi que nous traduiſons & que nous entendons le mot grec τροφὸς & le latin *nutrix* , en y attachant la même idée que nous en avons ſelon nos mœurs, & on ne peut nier qu'il n'y ait bien des exemples de ce ſens ſur tout dans les Auteurs Latins ; mais plus communément ces mots, ſoit le grec, ſoit le latin, doivent être entendus par ce que nous appelons une *gouvernante* dans toute l'etendue de l'idée que nous attachons à ce mot. Une preuve tirée du terme grec, c'eſt qu'il eſt commun pour les deux genres, & qu'il ſignifie également *nutritor* & *nutrix*, nom qu'on donnoit à celui ou à celle qu'on avoit chargés de veiller ſur les enfans d'une maiſon, de régler leur nourriture ; ce qui s'étendoit quelque fois juſqu'au ſoin de la dépenſe de la table domeſtique. Cet uſage étoit le même chez les Romains qui exprimoient cet office par le mot *nutritor* ou *nutritius* , quand c'étoit un homme qui en étoit chargé. A cette preuve, priſe de la

force des termes, il ſeroit aiſé d'en produire un grand nombre tiré des faits mêmes. En voici une ſans replique, & qui doit ſuffire. Priam, ſelon la fable, avoit eu cinquante enfans, & Virgile, *Eneïde*, l. 5, v. 645, en parlant de Pyrgo leur gouvernante, dit:

Pyrgo, tot Priami natorum regia NUTRIX.

Il eſt certainement impoſſible qu'une ſeule & même femme ait pu allaiter cinquante enfans. *Nutrix* ne peut donc ſignifier ici qu'une gouvernante. Ces femmes étoient fort conſidérées; & dans les Palais, elles étoient comme les femmes d'honneur des Princeſſes. Voilà pourquoi on en voit dans la plupart des Pièces dramatiques des Anciens. Les Grecs pour parler plus préciſément d'une nourrice proprement dite, ſe ſervoient des mots τιτθὴ ou τιτθὶς, & les Romains de ceux-ci: *mater*, *lactans*, *mamma*, &c.

NOVEMDIALES. Le neuviéme jour après les funérailles de quelqu'un, la famille du mort célébroit une ſorte de fête qu'on nommoit *Novemdialia*, & qui conſiſtoit à faire des ſacrifices d'expiation.

NOX INTEMPESTA. C'eſt le nom que les Romains donnoient à l'eſpace de la nuit depuis le *concubium* ou *l'heure à laquelle on ſe couchoit*, juſqu'à minuit.

NUMME ou NUME, *nummus*, *numiſma*. C'eſt le nom général que les Romains donnoient à leurs différentes pièces de monnoie d'or, d'argent, de cuivre, &c. Le *numme* d'or, appelé auſſi *ſolidus* ou ſimplement

aureus, eſt celui que les Auteurs latins veulent le plus communément marquer par le mot *nummus*, ſans aucune addition qui en détermine l'eſpèce. Il faut néanmoins obſerver que par ce même mot ſeul *nummus*, ils ne déſignent ſouvent que le petit ſeſterce, une des moindres de leurs monnoies. Le numme d'argent, *nummus argenteus*, ou ſimplement *argenteus*, étoit la même choſe que le *denarius*. Dans l'Ecriture-Sainte, le même mot ſeul deſigne ordinairement le ſicle. *Voyez* As, *Aureus*, Médailles, Monnoie.

NUMULAIRE, *Numularius*. C'étoit à peu près ce qu'eſt chez nous un Banquier. Quelques-uns croyent néanmoins que les Numulaires étoient une ſorte d'uſuriers, qui, à la vérité, n'exigeoient point d'argent pour l'intérêt de ce qu'ils avoient prêté, mais qui recevoient en préſens à peu près l'équivalent de cet intérêt.

NUNDINÆ. On nommoit ainſi un *marché* public qu'on tenoit à Rome tous les neuf jours; & comme ces jours de marchés en étoient auſſi d'aſſemblées où l'on régloit ce qui devoit s'obſerver d'un jour *des Nundines* juſqu'au ſuivant, il y avoit à Rome dans ces jours-là une grande affluence des citoyens de la campagne, qui y venoient dans la double intention d'y faire leur commerce, & de s'y inſtruire des réglemens tant religieux que civiles. Pour ne point manquer les jours *des Nundines*, les Romains imaginèrent de mettre dans leur Calendrier des lettres appelées *Nundinales*, & qui y faiſoient préciſément ce que font dans le

nôtre les lettres *Dominicales*. On peut voir ces *lettres Nundinales* marquées dans la première colonne du Calendrier Romain. La clef en eſt toute ſimple. Comme *les Nundines* revenoient tous les neuviémes jours, les huit premières lettres de l'alphabet miſes de ſuite, & répétées dans le même ordre jusqu'à la fin du Calendrier, donnoient lieu par le retour de la lettre qui marquoit le premier jour des *Nundines* de l'année, de le connoître infailliblement juſqu'à la fin.

O

O. Cette lettre avoit tant d'affinité avec *u* chez les anciens Latins, qu'ils les confondoient ſouvent & les écrivoient l'une pour l'autre. *Conſol*, *equom*, *dederont*, *ſervos*, *volgos*, &c. pour *Conſul*, *equum*, *dederunt*, *ſervus*, *vulgus*, &c. Quelquefois ils mettoient auſſi *o* pour *e*; *vorſus* & *voſter*, pour *verſus* & *veſter*. On trouve auſſi *œ* & *oi*, pour *u*. *Cœrare* pour *curare*; & *oitier*, *oitile* pour *utier*, *utile*.

O ſeul pour *officium*, charge; *olla*, pot de terre, marmitte; *omnis*, tout; *optimus*, très-bon; *optio*, option; *ordo*, ordre; *oſſa*, les os; *oſtendit*, a montré.

OA. *omnia*, tous; OB. *obiit*, eſt mort; OB. C. S. *ob cives ſervatos*, pour avoir conſervé des citoyens. OCT. Octavianus. O. E. B. Q. C. *oſſa ejus bene quieſcant condita*, que

ſes os inhumés repoſent en paix. O. H. F. *omnibus honoribus functus*, qui a paſſé par toutes les charges honorables. OM. *omnes*, *omnium*, *omnibus*. ONA. *omnia*. OO. *omnes*, tous; ou *omninò*, entièrement. ΘΘ. *defuncti*, défunts. O. O. *optimus ordo*, ordre illuſtre. OP. *oppidum*, ville; ou *Opiter*, Jupiter, *ou* petit-fils dont le père eſt mort; ou *oportet*, il faut; ou *optimus*, très-bon; ou *opus*, ouvrage. ORN. *ornamentum*, ornement. OTIM. *optimæ*, très-bonnes. ΘT. *defunctus*, défunt.

Quand O eſt une note numérale, elle ſignifie *onze*, & avec une ligne au-deſſus, *onze mille*.

OBELISQUE. Voici l'idée que nous donne d'un obeliſque, Ammien Marcellin *l.* 17, *c.* 4. « C'eſt, dit-il, une pierre de granit, polie, » longue, quarrée dans ſa partie inférieure; » ſemblable à une borne, elle va en ſe retre» ciſſant à meſure qu'elle s'élève: on vouloit » repréſenter un rayon ſolaire par cette figure. » Les anciens Rois d'Egypte, dit-il encore, » par l'orgueil qu'inſpire la proſpérité, ou » pour ſignaler des victoires remportées ſur » leurs ennemis, avoient érigé ces monu» mens, après en avoir tiré les matériaux du » ſein des montagnes les plus eloignées, & » les avoient conſacrés aux divinités du pays. » On y voit des figures d'oiſeaux & d'ani» maux de toute eſpèce, même étrangère, » gravées ſur leurs faces & accompagnées de » ces hiéroglyphes qu'on peut appeler les pre» miers efforts de la ſageſſe dans l'enfance du

» monde. Ce ſont les regiſtres par leſquels » les rois transmettoient à la poſtérité la mé- » moire de leurs actions, les vœux auxquels » ils s'étoient engagés, & ceux qu'ils avoient » accomplis.

Toute l'Egypte étoit pleine de ces ſortes d'obéliſques. Seſoſtris y en avoit fait élever deux d'une pierre très-dure, tirée des carrières de la ville de Syenne, à l'extrémité de l'Egypte. Ils avoient chacun cent vingt coudées de haut, c'eſt-à-dire, environ trente toiſes, ou cent quatre-vingt pieds. L'empereur Auguſte, après avoir réduit l'Egypte en province, fit tranſporter à Rome ces deux obéliſques dont l'un a été briſé depuis. Il n'oſa en faire autant à l'égard d'un troiſiéme, qui étoit d'une grandeur énorme. Il avoit été conſtruit par l'ordre de Rampſès (le même évidemment que Rameſſès Sethoſis ou Seſoſtris.) On dit qu'il y avoit eu vingt milſe hommes employés à le tailler. Conſtance, plus hardi qu'Auguſte, le fit tranſporter à Rome, où après avoir ſervi d'ornement au grand Cirque, il a été relevé & placé devant ſaint Jean de Latran. On voit encore dans la même ville pluſieurs autres obéliſques, entre autres un de cent coudées ou vingt-cinq toiſes de haut, & de huit coudées ou deux toiſes de diametre.

OBOLE. C'étoit chez les Grecs une petite pièce de monnoie qui faiſoit la ſixième partie de la dragme, environ deux ſous quatre deniers de notre monnoie. C'étoit le *gérah* des Hébreux.

OCTOPHORE, ſorte de litière, ainſi nommée parce qu'elle étoit faite pour être portée par huit eſclaves.

ODEON. Théâtre de Muſique à Athènes. *Voyez* Muſique.

ŒNEIS, une des Tribus des Athéniens.

OFFA. C'étoit une eſpèce de pâte que les Augures Romains jetoient aux poulets ſacrés quand ils vouloient prendre les auſpices.

OLYMPIADE. C'etoit chez les Grecs une manière de compter les années, qui avoit pris ſon origine de la célébration des *jeux Olympiques*, qui ſe faiſoient tous les quatre ans; de ſorte qu'une *Olympiade* étoit une révolution de quatre années. L'Ere des Olympiades, la plus ancienne & la plus célèbre de toutes celles dont les Grecs ſe ſont ſervis, commença l'an du monde 3195, ou mieux l'an 776 avant J. C. L'opinion commune des Chronologiſtes fait concourir la prémière année de l'Ere vulgaire de l'Incarnation avec la prémière de la 195 Olympiade. Par conſéquent la cinquiéme année de J. C. répond à la prémière de la 196 Olympiade, & ainſi des autres.

L'établiſſement de l'Indiction donna, dit-on, l'excluſion aux Olympiades dans les actes publics; cependant Cedrenus atteſte qu'elles ne furent abolies que la 16e & dernière année de Théodoſe le Grand, la 395 de l'Ere chrétienne. Quoiqu'il en ſoit, on voit encore depuis Théodoſe des Auteurs particuliers qui font uſage des Olympiades. Il ne faut pas néanmoins toujours prendre à la lettre ce

terme dans la lecture des Ecrivains du moyen âge. Souvent ils ne l'employent que pour marquer absolument une durée de quatre ans, sans aucun rapport à la suite des révolutions qu'il désigne. C'est en ce sens que Sidoine Apollinaire, répondant à Orose, qui lui avoit demandé des vers, dit qu'il y a déjà trois Olympiades, c'est-à-dire, *douze ans*, qu'il a pris congé des Muses. St. Colomban, dans une pièce de vers, adressée à Fédolus, déclare qu'il a déjà atteint la 18e Olympiade; ce qui signifie qu'il étoit alors dans sa 72e. année. Quelques actes des VIII & IXe siècles, appliquent aussi dans le même sens, la date des Olympiades au regne des Princes sous lesquels ils ont été passés. *Art de vérifier les dates.*

OLYMPIQUES (les jeux). C'étoient les plus fameux & les plus célèbres de la Grece. Ils se célébroient tous les quatre ans dans l'Elide, auprès de la ville d'Olympie. On ne sait rien de certain sur l'origine des ces jeux. La plus commune opinion est qu'ils furent institués par Hercule en l'honneur de Jupiter. Les Grecs ne concevoient rien de comparable à la victoire qu'on y remportoit: ils la regardoient comme le comble de la gloire, & ne croyoient pas qu'il fût permis à un mortel de porter plus loin ses desirs. Horace ne craint pas de dire qu'elle élevoit les vainqueurs au-dessus de la condition humaine; ce n'étoit plus des hommes, c'étoient des dieux. *Voyez* Athlétes, Char, Course, Lutte, Pugilat, Stade, &c.

OMBRES. Chez les Romains ceux qui étoient invités à un repas, pouvoit y mener avec eux quelques-uns de leurs amis, & ces nouveaux convives s'appeloient *Ombres*.

OMER, meſure des Hébreux, qu'on croit avoit été la même que la *Léthéque*. Ils en avoient une autre de même nom, qui étoit la même que le *Gomar*. *Voyez* Gomar, Léthech.

OMOPHAGIES, fêtes Gréques en l'honneur de Bacchus. On y mangeoit les entrailles crues & ſanglantes des boucs, en mémoire de ce qu'on croyoit que Bacchus ne mangeoit que de la chair crue.

OPALIES, fêtes Romaines en l'honneur d'Ops.

OPPIDUM. On nommoit ainſi la partie du Cirque qui étoit avant les barrières appelées *Carceres*.

OR. Quoique l'uſage de ce métal, le plus précieux de tous, ſoit très-ancien, il paroit néanmoins qu'il n'a été connu que long-tems après les autres; comme ſi, dit Pline, la nature eût long-tems douté ſi elle permettroit la découverte d'une choſe qui devoit être ſi funeſte aux hommes. Cet Auteur effrayé du ſpectacle des mœurs de ſon tems, & des excès auxquels l'or avoit porté les hommes, en fait amérement des plaintes, dont il donne pour garants les Ecrivains les plus célèbres & les plus ſages. C'eſt d'après eux, dit-il, qu'il fait les vœux les plus énergiques pour l'entièr anéantiſſement de l'or; qu'il l'appelle la ſource d'une avidité exécrable; qu'il en re-

garde l'uſage comme la cauſe des malheurs du genre humain, & qu'il regrette l'innocence des ſiècles où le commerce ne ſe faiſoit que par échange.

Pline atteſte que de ſon tems on filoit l'or, comme de la laine, & qu'on avoit vu Agrippine revétue d'un habillement d'or tiſſu ſans aucune autre matière. *Voyez* Anneau, *Aureus*, Monnoie.

ORACLE. On nommoit ainſi la réponſe, d'ordinaire ambiguë & obſcure, que les démons faiſoient à ceux qui les conſultoient ſur les choſes à venir, par la bouche de leurs prêtres. On donnoit auſſi le nom d'*Oracle* au lieu où l'on alloit chercher cette réponſe, & au faux dieu qu'on vouloit conſulter. Un des plus célèbres de l'antiquité, étoit celui de de Delphes. C'étoit une femme prêtreſſe d'Apollon, qui y préſidoit. On la nommoit *Pythie*. Elle ne pouvoit répondre qu'en de certains jours, & qu'elle n'eût été comme enivrée par la vapeur qui s'exhaloit d'un trou qui étoit dans le ſanctuaire d'Apollon, & au-deſſus duquel il y avoit un trépied ſur lequel ſe plaçoit la Pythie. Avant que d'y monter, elle s'y diſpoſoit par de longs préparatifs, des ſacrifices, des purifications, un jeûne de trois jours, & beaucoup d'autres cérémonies. Dès que la vapeur infernale, comme un feu pénétrant, s'étoit répandue dans les entrailles de la prêtreſſe, on voyoit ſes cheveux ſe dreſſer ſur ſa tête : ſon regard étoit farouche, ſa bouche écumoit, un tremblement ſubit & violent s'emparoit de tout ſon corps : elle

reſſentoit

ressentoit tous les symptômes d'une personne agitée de fureur. Elle proféroit par intervalles quelques paroles mal articulées, que les Hypophétes recueilloient avec soin & dont ils formoient un sens qu'ils donnoient comme la réponse d'Apollon. On alloit consulter le même dans un temple proche de Milet, dont les prêtres se nommoient *Branchides*, & dans d'autres temples qui lui étoient consacrés à Claros, à Delos, à Patare, à Phaselis, &c. Il y avoit encore d'autres Oracles fameux, tels que ceux de Jupiter Ammon, de Dodone, de Pella, de Trophonius, &c.

ORGIES ou Dionysies, fêtes que les Grecs avoient prises des Egyptiens, & qu'ils célébroient en l'honneur de Bacchus, qu'on croit être le même qu'Osiris. Rien de plus simple d'abord que les cérémonies qu'on y pratiquoit, & qui ne consistoient que dans l'oblation d'un vase plein de vin & d'une corbeille remplie de figues, accompagnée du sacrifice d'un bouc : mais bientôt un des points les plus essentiels de cette fête, fut d'y paroître couvert de peaux de boucs, de daims, de tigres ou d'autres animaux, soit domestiques, soit sauvages. On s'y barbouilloit le visage de sang, ou de quelque chose qui l'imitât, comme la lie ou le jus de mûres. Enfin tout dégénéra dans ces fêtes en mascarades, en courses insensées, & en fureur : c'étoit à qui feroit le plus de folies. Au lieu de porter une peau de bouc ou de chèvre, on crut beaucoup mieux faire de s'habiller en chévre ou en tigre; de s'affubler la tête des cornes d'un chevreuil,

ou d'un jeune cerf : de se couvrir le visage d'écorce d'arbre, de façon à imiter le né camard & les oreilles pointues du chevreau & du bouc, sans négliger les autres ornemens de la figure. On choisissoit un gros garçon bien nourri pour faire le personnage de Bacchus, qu'on plaçoit sur un char ; & pour rendre le tout plus merveilleux, les prétendus tigres traînoient ce char, tandis que les boucs & les chèvres gambadoient à l'entour, en forme de satyres & de faunes. On donnoit à ceux qui suivoient & accompagnoient le char de Bacchus, les noms de Bacchans ou de Bacchantes, c'est-à-dire, de pleureurs & de pleureuses, parce que la fête commençoit par des regrets & par des lamentations. Les femmes qui portoient le coffret ou les corbeilles sacrées, ou du moins un thyrse, ou une torche de bois résineux, se nommoient *Ménades*, *Thyades*, & *Bassarides*. On leur donnoit le nom de *Ménades*, d'un mot grec qui signifie fureur, à cause de leurs attitudes égarées & de leurs extravagances ; celui de *Thyades*, c'est-à-dire, *vagabondes*, parce qu'elles se dispersoient sur les montagnes comme autant de chasseuses ; enfin celui de *Bassarides* ou vendangeuses, parce que ces fêtes se célébroient ordinairement après les vendanges. Un vieillard qui représentoit *Silene*, paroissoit en dernier lieu monté sur un âne, & excitant tous les spectateurs à la joie. Telles étoient ces fameuses fêtes, qui reparoissoient plusieurs fois l'année, ou sous différens noms, ou avec quelques différences dans les cérémonies supersti-

tieuſes, mais toujours pleines de turpitude & d'infamie. *Hiſtoire du Ciel.*

ORGYIE, meſure Greque que M. Guoguette évalue à cinq de nos pieds, huit pouces, neuf lignes.

ORIBATES. *Voyez* Funambules.

ORQUESTRE. C'étoit une partie du théâtre des Anciens, ainſi appelée d'un mot grec qui ſignifie *danſer*, parce que ce lieu étoit affecté aux danſeurs, aux mimes & aux perſonnages du chœur. A Athènes il n'y avoit point de ſpectateurs dans l'orqueſtre; mais chez les Romains on y avoit pratiqué des ſiéges qui étoient des places honorables, deſtinées ſeulement aux Sénateurs.

ORQUESTRIQUE (*la danſe*) *Voyez* Danſe.

OSCHOPHORIES, fêtes Greques, inſtituées par Théſée en mémoire de ſon heureux retour de l'iſle de Crete. On y faiſoit des proceſſions, dans lesquelles on portoit en l'honneur de Bacchus & d'Ariane, des branches de vigne chargées de raiſins.

OSCILLES. Les Anciens nommoient ainſi de petites figures humaines, dont il n'y avoit guère que la tête qui fût bien formée. Ils les conſacroient à Saturne en les faiſant toucher ou en les ſuspendant à ſa ſtatue. Après cette espèce de conſécration, ils en mettoient partout dans leurs maiſons, & même dans les champs, où ils les ſuspendoient aux arbres, comme un préſervatif infaillible contre ce qu'ils redoutoient de la magie & des enchantemens. On donnoit auſſi le nom d'*Oscilles* à

toutes ſortes de masques qu'on faiſoit d'écorces d'arbres, ſur-tout à ceux qui préſentoient des figures hideuſes.

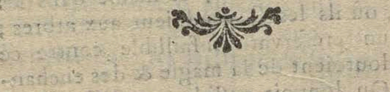
OSCINES. Les Augurs nommoient ainſi les oiſeaux par le chant deſquels ils prenoient les auſpices.

ORTHODORON, meſure d'intervalle chez les Grecs. Elle étoit de onze doigts, ou de deux palmes trois quarts.

OSTRACISME, ſorte de jugement en uſage à Athènes, ainſi appelé d'un mot grec qui ſignifie *coquille*, parce que les citoyens donnoient leurs ſuffrages en écrivant le nom de l'accuſé ſur une coquille.

OVATION, eſpèce de triomphe, ainſi appelé, à ce qu'on croit, de l'exclamation *O!* que firent les ſoldats la première fois qu'ils le virent. Les Chevaliers & la Nobleſſe inférieure, alloient au-devant de celui à qui les honneurs de l'Ovation étoient décernés. Alors revêtu de la *robe prétexte*, il entroit à pied à Rome, tenant à la main une branche de laurier, & portant ſur la tête une couronne de myrthe.

OXIBAPHON, meſure Greque des liqueurs, faiſant le quart de la kotyle, contenant en eau les onze ſeizièmes du poiſſon de Paris. Quelques-uns croient que l'oxibaphon étoit égal à la grande conque.



P

P. Cette letrre ſeule dans les anciens monumens eſt pour Publius, *nom propre*; *passus*, pas; *patria*, patrie; *pecunia*, argent; *pedes*, pieds; *perpetuus*, éternel; *pius*, tendre, reconnoiſſant; *plebs*, peuple; *Pontifex*, Pontife; *poſuit*, a mis, a fait, *poteſtas*, puisſance; *præſes*, préſident, gouverneur, chef; *prætor*, préteur; *pridie*, le jour d'avant; *princeps*, prince, chef, premier; *pro*, pour; *provincia*, province, gouvernement; *publicus*, public; *publicè*, publiquement; *puer*, enfant, esclave; *primus*, premier. Cette lettre renverſée, comme un d. ou comme un q. eſt pour *pupilla*, pupille.

PA. *pater*, pere; *patricius*, patricien; *Papia*, une des Tribus Romaines. PAE. ET. ARR. COS. *Pœto & Arrio conſulibus*, ſous les conſuls Pœtus & Arrius. P. A. F. A. *poſtulo an fias auctor*, je demande ſi vous êtes de cet avis. PAR. *parens*, pere *ou* mere; ou *Parilia* & *Palilia*, fêtes de Palès; ou *Parthicus*, vainqueur des Parthes. PAT. PAT. *pater patriæ*, pere de la patrie. PBLC. *publicus*, public. PC. *procurator*, qui a ſoin, intendant; P. C. *Patres conſcripti*, peres conſcrits; ou *patronus coloniæ*, patron d'une colonie; ou *ponendum curavit*, a eu ſoin qu'on fît; ou *præfectus corporis*, préfet d'un corps; ou *publicè curavit*, a fait faire aux dépens du public; ou *pactum conventum*, convention, accord, &c. PC. PRT. *Præfectus prætorio*, Préfet du pré-

toire. PD. ou PED. *pedes*, pieds. PEC. ou PEQ. *pecunia*, argent. PEG. *peregrinus*, étranger. P. EX. R. *post exactos reges*, après l'expulsion des rois. P. II. ∽ L. *pondo duarum semis librarum*, du poids de deux livres & demie. P. KAL. *pridie calendas*, le jour d'avant les calendes. POM. Pompeius. PROC. Proconsul. P. PR. *pro-prætor*, pro-préteur. P. P. P. C. *propriâ pecuniâ ponendum curavit*, il l'a fait faire à ses dépens. P. R. *populus Romanus*, le peuple Romain. P. R. C. *post Romam conditam*, depuis la fondation de Rome. PR. N. *pronepos*, arrière petit-fils. PRR. *prætores*, les préteurs. PS. *passus*, pas; ou *plebiscitum*, plebiscite. PUD. *pudicus* & *pudica*, pudique; ou *pudor*, pudeur, honneur. PUR. *purpureus*, de pourpre.

Les anciens Romains mettoient quelquefois *p* pour *q* : comme *apua* pour *aqua*; *pitpit* pour *quidquid*; *uspiam* pour *usquam*, &c.

Dans les nombres P signifie *cent* & avec une ligne au-dessus, *quatre cents mille*.

PAGANALES (les fêtes). Les Romains les célébroient dans les villages en l'honneur de Cérès.

PALARIE. C'étoit un des exercices par lesquels on faisoit passer les nouveaux soldats Romaius pour les former. Cet exercice consistoit à porter plusieurs coups à un pieu qui étoit planté à une certaine distance.

PALAISTES, terme Grec designant dans la version des Septante l'espèce de Palme mineur appelé *Tophach*. *Voyez* Tophach.

PALESTRE. C'étoit une espèce d'école pu-

blique où l'on formoit les Athlétes aux différens execices du corps, propres à leur état. *Voyez* Athlétes.

PALILIES, fêtes en l'honneur de Palès, que les Romains célébroient avec beaucoup de ſolemnité, parce qu'outre le motif de religion qui en étoit l'objet, ils croyoient que le jour où tomboit cette fête, le XII des Calendes de Mai, avoit été celui de la fondation de Rome.

PALLA, longue robe traînante, dont ſe ſervoient les Comédiens Romains, lorſqu'ils repréſentoient des tragédies. On la nommoit auſſi *Syrma*. On donnoit encore le nom de *Palla* à une eſpèce de manteau, ſi particuliérement affecté aux femmes, que les hommes ne pouvoient s'en ſervir ſans ſe déshonorer.

PALLIATÆ FABULÆ. *Voyez* Comédie.

PALME. C'étoit la quatriéme partie de l'ancien pied Romain. Le palme étoit de quatre doigts. Les Grecs avoient deux ſortes de palmes, le grand palme, qui étoit de douze doigts, & le petit palme qui n'étoit que de quatre doigts, comme celui des Romains. Le palme s'entendoit auſſi pour la quatriéme partie d'un tout quelconque.

PALMIPES, meſure d'intervalle chez les Romains : elle étoit d'un pied & d'un palme, ou d'un pied un quart.

PALUDAMENTUM. C'étoit un manteau que le Général d'armée chez les Romains portoit par honneur ; il s'en ſervoit ſur-tout à Rome pour faire des vœux & des ſacrifices.

PANATHENÉES, ou ſimplement *Athenées*, fête qu'on célébroit à Athènes en l'honneur de Minerve. Les *petites panathenées* ſe faiſoient tous les ans & les *grandes* ſeulement de quatre ans en quatre ans. Des courſes à pied & à cheval, les combats gymniques, ceux de muſique & de poëſie, terminés par des proceſſions, faiſoient tout le fond de ces fêtes que les Romains adoptèrent, & qu'ils célébroient ſous le nom de *Quinquatries*.

PANCRACE. C'étoit un des plus rudes & des plus dangereux combats des Athlétes, qui y réuniſſoient la lutte & le pugilat.

PANDIONIS, une des Tribus des Athéniens.

PANIONIES, fêtes Gréques en l'honneur de Neptune.

PANTHEON. C'étoit à Rome un temple ainſi nommé parce qu'il étoit dédié à tous les dieux enſemble. Il ſubſiſte encore aujourd'hui, & c'eſt un des édifices antiques qui ſe ſoient mieux conſervés.

PANTOMIME, mot formé de deux mots Grecs, qui ſignifient *imiter tout*. On donnoit ce nom à des Comédiens qui repréſentoient des pièces de théâtre ſans parler, & qui par le ſeul moyen des geſtes exprimoient & faiſoient entendre tout ce qu'ils vouloient. Les Anciens & ſur-tout les Romains, avoient porté cet art à un très-haut point de perfection.

PAPIER ou *PAPYRUS*. *Voyez* Ecriture.

PARANYMPHES. Les Grecs nommoient Paranymphe une eſpèce d'officier qui dans les mariages préſidoit à la noce pour en régler les

réjouiſſances & le feſtin. Il étoit ſpécialement chargé de la garde du lit nuptial. Chez les Romains on nommoit Paranymphes trois jeunes garçons qui conduiſoient une nouvelle mariée à la maiſon de ſon mari. Pour être admis à cette cérémonie, ils devoient avoir leurs peres & leurs meres encore vivans. Un des trois marchoit devant, ayant à la main une torche de pin, & les deux autres ſoutenoient la nouvelle mariée, après laquelle on portoit une quenouille garnie de laine à filer, avec un fuſeau.

PARASANGE, meſure itinéraire chez les Perſes, qui étoit compoſée de trente ſtades. Deux paraſanges répondoient à peu près à trois de nos lieues.

PARASITES. C'étoit chez les Grecs un ordre de prêtres dont le miniſtère avoit quelque rapport avec celui des Epulons chez les Romains. A Athènes, il y avoit un Pariſite de chaque Tribu, & tous élus & pris des familles les plus diſtinguées, de ſorte que ces prêtres étoient très-honorés, non ſeulement à raiſon de leur miniſtère, mais encore à cauſe de leur naiſſance. Comme il y avoit des terres dont le produit étoit deſtiné à fournir aux frais des ſacrifices, la principale fonction des Paraſites, étoit de veiller à la récolte du bled qu'on y faiſoit, & de le garder avec les oblations volontaires des particuliers, dans un grenier appelé *paraſition*, dénomination qui comme celle de *Paraſite*, eſt compoſée de deux mots grecs qui réunis marquoient le genre précis de leur miniſtère.

Chaque divinité avoit ſon paraſite, & ce nom fut ſacré & très-reſpecté tant qu'il fut renfermé dans l'ordre des cérémonies religieuſes; mais les grands & les riches s'étant aviſés de vouloir, à l'imitation de leurs dieux, avoir auſſi des paraſites, ceux-ci par de fades adulations, par la baſſeſſe de leurs ſentiments & par leur honteuſe intempérance, rendirent bientôt le nom de paraſite ſi vil & ridicule, que les poëtes comiques mirent preſque toujours dans leurs pièces un Paraſite comme un perſonnage plat & bouffon avec un accoutrement aſſorti aux idées de mépris qu'on en avoit.

PARCHEMIN. *Voyez* Ecriture.

PARENTALES (les fêtes). Les Romains les célébroient au mois de Février, pour appaiſer les manes des morts.

PARMA. Voyez Bouclier.

PAROQUES. *Parochi*. Les Romains nommoient ainſi certains officiers qui avoient ſoin de faire donner aux magiſtrats qui voyageoient, tout ce qui leur étoit néceſſaire dans les villes municipales où ils paſſoient.

PARTHENON, temple de Minerve, un des plus magnifiques & des plus ſuperbes de l'antiquité payenne. On en voit encore à Athènes des reſtes qui ſe ſont aſſez bien conſervés.

PAS, *paſſus*, meſure d'intervalle. Philander, commentateur de Vitruve, diſtingue ſix ſortes de pas : l'un contient, dit-il, un des pieds & l'intervalle qui le ſépare de l'autre, *veſtigium & intervallum*, & il a deux

pieds ; le ſecond contient les deux pieds & la moitié de l'intervalle qui les ſépare, *duo vestigia & medium intervallum*, & il a deux pieds & demi ; le troiſiéme contient les deux pieds & leur intervalle en entier, *duo veſtigia & intervallum*, & il a trois pieds. Les trois autres ſortes de pas ſont pris de ces trois premiers en les doublant. L'auteur de l'hiſtoire des grands chemins de l'Empire indique les mêmes espèces de pas, & il ajoute que le pas double de la ſeconde espèce, c'eſt-à-dire, celui de *cinq pieds*, régle les ſtades & les milles, & qu'on l'appelle par excellence *pas géométrique*.

PASQUE, la plus grande & la plus ſolennelle fête des Hébreux. *Voyez* Agneau Pascal.

PATRICE, dignité Romaine, qu'il ne faut pas confondre avec celle des Patriciens. Il n'y en eut point d'autre que cette dernière dans tout le tems de la République, & ſous les premiers Empereurs. Ce fut Conſtantin le Grand qui créa la dignité de *Patrice*, & il l'accorda à ceux qui formoient ſon Conſeil, ou qui avoient rendu des ſervices importans à l'Empire, après en avoir exercé les premières charges. Cette dignité fut depuis ce tems-là une des plus éminentes de l'Empire.

PATRICIENS. Outre la diviſion du peuple Romain en Tribus, en Centuries, &c. il y en avoit une plus générale en deux claſſes, dont l'une comprenoit les *Patriciens*, qui étoient ce que ſont parmi nous les gens de

qualité, parce qu'ils ſortoient des plus anciennes familles. On met auſſi dans cette claſſe les Nobles, qu'il ne faut pas confondre tout-à-fait avec les Patriciens. Pour être du nombre des Nobles, il falloit avoir exercé par ſoi-même, ou par ſes ancêtres, quelque charge curule. Cette nobleſſe donnoit le droit des images (*jus imaginum*) droit que n'avoient pas tous les Patriciens. Tout le reſte du peuple formoit l'autre claſſe plus nombreuſe, ſous le nom de *Plébeïens.* Romulus avoit établi une ſi heureuſe harmonie entre les uns & les autres, que tant qu'elle ſubſiſta, elle fut la cauſe du bonheur, de la force, de la puiſſance & de la gloire des Romains. De peur que la différence des conditions n'altérât l'union ſi néceſſaire aux ſociétés, il réunit & attacha ces deux différens ordres, par des liens d'une dépendance réciproque, en mettant les petits ſous la protection des grands, avec l'entière liberté du choix de leurs protecteurs. Le devoir du protecteur conſiſtoit à donner conſeil à ſes cliens, à les défendre de l'oppreſſion, à veiller au bien de leurs affaires domeſtiques, enfin à leur procurer la douceur & la tranquillité qui dépendoient de lui. Les Plébéiens de leur part, devoient ſécourir, dans les occaſions, ceux qu'ils avoient choiſis pour protecteurs, payer la rançon de leurs enfans faits priſonniers de guerre, & ſubvenir aux dépenſes inſéparables des emplois & des dignités de ces mêmes patrons. Et afin que cette union fût indiſſoluble, il étoit défendu de ſe plaindre de ces mutuelles dépendances, ou de prendre un parti contraire

à celui dans lequel on s'étoit engagé. L'avantage que les Plébéïens retirèrent d'une constitution si bien imaginée, leur fit naître l'envie d'être protecteurs à leur tour dans les colonies & dans les villes alliées de la République, se réglant en tout sur ce que leurs protecteurs ou patrons faisoient à leur égard. Ils devenoient, à leur exemple, le conseil de leurs cliens, & régloient leurs différends avec tant d'équité, que souvent le Sénat autorisoit leurs décisions, ou leur renvoyoit le jugement des affaires de ces colonies, quand leurs causes étoient portées à son tribunal.

PATRONS. *Voyez* Clients, Patriciens.

PECHYS. Voyez Aune.

PÉCILE. C'étoit à Athènes le nom d'un célèbre portique, où l'on avoit rassemblé & où l'on conservoit avec soin les plus rares chef-d'œuvres de peinture.

PECTORAL. *Voyez* Urim.

PECULAT. Les Romains appeloient jugement de *peculat*, celui dans lequel on accusoit quelqu'un d'avoir volé les deniers publics ou sacrés.

PECULE. C'étoit chez les Romains le fonds de celui qui étoit en puissance d'autrui, comme un fils de famille ou un esclave : ce qu'il pouvoit acquérir par sa propre industrie, sans avance ni secours de la part de son père, ou de son maître ; mais seulement avec sa permission.

PEDARII SENATORES : les Sénateurs Pédaires. M. Mongault prouve contre le sentiment d'Aulu-Gelle que les Sénateurs ainsi

appelés, étoient ceux qui n'avoient point passé par les Magistratures *Curules*, parce que tous ceux qui y avoient passé, opinoient avant eux. Les Pédaires ne formoient point ordinairement d'avis, & se contentoient de marquer de quel sentiment ils étoient, en se rangeant du côté de celui dont ils suivoient l'avis : ce qui s'appeloit *pedibus in sententiam ire.* Aussi disoit-on qu'un *Pedaire* étoit une tête sans langue.

PEGME. C'étoit chez les Romains une machine qui servoit au théâtre pour le changement des décorations.

PEINTURE. L'ombre d'un homme marquée & circonscrite par des lignes, a, dit-on, donné naissance à la peinture & à la sculpture, arts informes & grossiers dans leur origine, dont on ne peut bien marquer le tems. Les Egyptiens se vantent d'en avoir été les inventeurs, & cela peut bien être : mais c'est dans la Grece que ces arts se sont perfectionnés. M. le comte de Caylus, t. 3 du *Recueil d'Antiquités*, prétend, contre l'opinion commune, que les Anciens ont porté la peinture à la même perfection que la sculpture, & il en donne de très-fortes preuves. *Voyez* Sculpture.

PELOPÉIES, fêtes Greques en l'honneur de Pelops.

PELORIES, fêtes Thessaliennes, à l'imitation desquelles on croit que les Romains célébroient leurs Saturnales.

PELTE, *pelta. Voyez* Bouclier.

PENDANS *ou* BOUCLES D'OREILLES. Tous les peuples du monde ont eu l'usage

des pendans d'oreilles, & la ſignification de ce terme a été ſi fort étendue, qu'on a compris ſous ce nom, quoique fort improprement, tous les atours de la tête des femmes, & même jusqu'aux anneaux que les Maures portoient aux narines, auſſi bien que les autres ornemens que pluſieurs peuples laiſſoient tomber ſur le nez & ſur les lèvres, depuis le haut du front où ils étoient attachés à un ruban, & toutes les manières différentes dont les Dames Romaines accommodoient leurs cheveux. Les pendans d'oreilles étoient de différentes façons & de diverſes formes. Il n'y avoit pas moins de différence dans la matière & pour le prix qui étoit quelquefois exceſſif. Dans la Grece, il n'étoit permis aux garçons de porter des pendans qu'à une ſeule oreille, au lieu que les filles en pouvoient également orner toutes les deux.

Avant qu'on ſe fût aviſé de percer les oreilles, on ſe ſervoit de divers moyens aſſez incommodes pour attacher & pour ſuspendre le pendant. Il ſembleroit que ce fut chez les Romains qu'on imagina de faire des trous aux oreilles. Il eſt au moins certain que c'étoit chez eux un art & une espèce de profeſſion pour des filles qui ne ſe mêloient que que de percer les oreilles & de les orner de pendans. On appeloit ces filles *Auriculæ ornatrices.*

PENTACONTARQUE. On donnoit ce nom à celui qui ſoit dans le militaire, ſoit dans le civil, étoit le chef de cinquante hommes. On l'appeloit auſſi Quinquagenaire,

PENTACORDE. *Voyez* Lyre.

PENTATHLE. Les Grecs donnoient ce nom à l'assemblage de cinq sortes d'exercices agonistiques. L'opinion la plus commune sur les exercices qui composoient le *Pentathle*, y met la lutte, la course, le saut, l'exercice du disque, & celui du javelot. On croit que cette sorte de combat se décidoit en un seul jour, & quelquefois même en une seule matinée; & que pour en mériter le prix, qui étoit unique, il falloit être vainqueur à tous ces divers exercices.

PENTECOSTE, fête que les Israélites nommoient aussi *la fête des semaines*, parce qu'il devoit y avoit sept semaines depuis la solennité de la Pâque, jusqu'à celle-ci. Ils la célébroient avec une grande pompe, en mémoire du jour auquel Dieu leur avoit donné sa loi sur la montagne de Sinaï, jour qui fut le *cinquantième* après leur sortie de l'Egypte. Ils devoient dans cette fête offrir à Dieu les prémices de la moisson du froment.

PÉNULE. C'étoit chez les Romains un habit de laine dont on se servoit en tems de pluie. Cette robe étoit fermée par devant comme la *toge*, mais plus étroite & plus courte. On en faisoit de peau, & alors on la nommoit *scortée*.

PERE PATRAT, *Pater Patratus*. *Voyez* Feciales.

PERES CONSCRITS. Tarquin le Superbe ayant fait mourir un grand nombre de Sénateurs, les premiers Consuls, pour les remplacer, choisirent les plus distingués de l'ordre

des Chevaliers qu'ils firent *inſcrire* dans la liſte des Sénateurs. De-là, au ſentiment de pluſieurs, le nom de *Peres conſcrits*, qu'on donna toujours depuis à tous les membres du Sénat Romain, quoique quelques-uns prétendent que les Sénateurs furent ainſi nommés dès le tems de Romulus. *V.* Sénat, Plébéiens.

PERIODE JULIENNE. C'eſt une Ere fictive, imaginée par Scaliger, pour faciliter la réduction des années de toute époque donnée, aux années d'une autre époque, telle qu'on voudra la donner. Cette Période réſulte du produit des cycles de la lune, du ſoleil & des indictions. Ainſi multipliez 19, qui eſt le cycle lunaire, par le nombre 28 du cycle ſolaire; le produit ſera 532, lequel étant multiplié à ſon tour par 15 qui eſt le cycle des indictions, donnera la ſomme de 7980 années, qui conſtitue la Période Julienne.

Il ne faut pas confondre cette Période avec l'Ere Julienne qui précède de 45 ans notre Ere vulgaire, & qui a pour époque la réformation du Calendrier Romain, faite par Jules-Céſar. *Voyez* Ere.

PÉRIPATÉTICIENS. *Voyez* Lycée.

PERONES. C'étoit chez les Romains une chauſſure de cuir non apprété, qui avoit à peu près la forme d'une demie bottine.

PERTICA. Voyez Decempede.

PÉTALISME, ſorte de jugement établi à Syracuſe, & qui étoit à peu près la même choſe que l'Oſtraciſme à Athènes. Le Pétaliſme étoit ainſi nommé d'un mot grec, qui ſignifie *feuille*,

parce que c'étoit ſur une feuille d'arbre qu'on y donnoit ſon ſuffrage.

PÉTAURE. Selon quelques-uns, c'étoit une eſpèce d'échaffaut exhauſſé, dans lequel étoit un reſſort qui, touché du pied, pouſſoit en l'air le Pétauriſte, & lui faiſoit faire un ſaut prodigieux : ſelon dautres, ce n'étoit qu'une eſcarpolette. Le P. Paulli dans ſon Traité ſur la *Cybiſtique*, croit que c'étoit une roue, ou façon de roue, traverſée d'un eſſieu; que le Pétauriſte ou Cybiſte les pieds en haut, & les mains ſur la circonférence de cette roue, couchée horizontalement, lui donnoit le mouvement d'un ſabot qui pirouette ſur la main d'un enfant, & que cette roue étoit placée à une hauteur conſidérable, pour mettre mieux le ſauteur en vue, & le montrer à tous les ſpectateurs. Ce qui achevoit de rendre ce ſpectacle intéreſſant, c'eſt que pour arriver à cette roue, ou à l'échaffaut ſur lequel elle étoit placée, il n'y voit d'autre échelle qu'une corde tendue, ſur la quelle il falloit couler avec la légéreté de l'oiſeau, & voilà l'explication de ces mots de Martial : *Quòd ſi per graciles vias Petauri invitum jubeas ſubire Ladam.*

PETAURISTES, eſpèce d'Athlétes ou de Sauteurs. *Voyez* Pétaure.

PETORITUM. Voyez Char.

PETTEUTÉRION ou PETTÉIE, ſorte de jeu de Dames ou d'Echecs, fort en uſage chez les Grecs, mais bien différent de ceux qu'on joue aujourd'hui ſous ces noms. On le nommoit auſſi le *jeu des douze Ecrivains*. A en juger par les deſcriptions qu'on en trouve, il

avoit une eſpèce d'analogie avec le Trictrac, puiſqu'on y faiſoit uſage des dés, & que ce n'étoit qu'en conſéquence du nombre que chaque joueur amenoit, qu'il pouvoit remuer ſes pièces. On y remarque même un terme qui appartient encore aujourd'hui à ce jeu, celui de *caſe*, la table ſur laquelle on jouoit étant marquée de douze lignes, à chacune deſquelles on donnoit ce nom (δώδεκα κάσσους.) Si l'on en croit les Anciens, le Petteutérion n'étoit pas un amuſement frivole, qui ne ſervît qu'à faire paſſer le tems, ſans rien donner à l'eſprit. Il renfermoit, diſent-ils, de grands myſtères de philoſophie. La table ſur laquelle les lignes étoient tracées, repréſentoit le monde; les douze lignes, ou caſes, marquoient les douze ſignes du Zodiaque. Dans le cornet, on trouvoit l'idée du ciel; dans les dés, celle des planetes, &c. Les Egyptiens jouoient auſſi le Petteutérion, mais d'une manière qui avoit plus de rapport à notre jeu de Dames, puiſqu'ils n'y employoient pas les dés. Il étoit très ſimple, & par cela même il n'en devoit être que plus difficile, chacun des joueurs n'ayant que cinq pièces à remuer.

PHAGÉSIES ou PHAGON, fêtes Gréques en l'honneur de Bacchus. Elles conſiſtoient principalement dans les plaiſirs de la table.

PHALANGE. Quoique ce mot en général marque ordinairement un corps de huit mille hommes, on l'emploie auſſi pour déſigner quelque corps de troupes que ce ſoit.

PHALANGE Macédonienne. C'étoit un

corps d'infanterie composé de seize ou au moins de huit mille hommes pesamment armés, & que l'on avoit coutume de placer au centre de la bataille. Outre l'épée, ils avoient la *sarisse*, pique très-longue. La phalange se divisoit ordinairement en dix corps, dont chacun étoit compsé de seize cents hommes, rangés sur cent de front, & seize de profondeur. Quelquefois on doubloit ou l'on dédoubloit ce dernier nombre, selon l'exigence des cas; de sorte que la phalange n'avoit que huit hommes de profondeur & d'autres fois en avoit trente-deux. Mais sa profondeur ordinaire & réglée étoit de seize.

PHALERE. C'étoit chez les Anciens un ornement de distinction, comme une espèce de grand collier dont une partie pendoit sur la poitrine, & dont l'autre en forme de cordons passoit sur les epaules & se nouoit derrière le cou. Cet ornement riche & brillant étoit propre aux Princes, qui par le droit qu'ils accordoient de le porter, en faisoient la matière la plus honorable des récompenses militaires. Ceux qui obtenoient ce droit, en étoient si flattés, étoient méme si appliqués à s'en faire honneur, qu'ils en faisoient porter des marques à tout ce qui leur appartenoit, jusqu'aux chevaux qu'ils montoient; & c'est, sans doute, ce qui a donné lieu à l'erreur de ceux qui ont cru que la Phalère étoit une sorte de caparaçon de cheval. Dans le service militaire, ceux qui étoient honorés de la Phalère en portoient de petites attachées au casque, de manière qu'elles descen-

doient en forme de croiſſants au-deſſous du casque du côté des oreilles, ou une ſeule qui pendoit ſur le front auſſi en forme de croiſſant.

La Phalère dont l'uſage paſſa des Etrusques chez les Romains dès le tems de leurs Rois, ſe conſerva ſans altération jusqu'au regne des Empereurs. Comme elle avoit toujours été composée d'or, de pierreries, de perles ou au moins de quelque matière brillante, on donna le nom de Phalère à tout ce qui pouvoit ſervir à donner quelque éclat à un ornement quelconque pour les hommes, & aux harnois des chevaux. Il paroît même que les Phalères qu'on portoit ſur la tête furent auſſi bientôt dénaturées, & qu'on n'en retint que le nom pour déſigner un aſſemblage de pierreries diſpoſées ſur le devant du casque de manière qu'elles formoient la figure de quelque pièce d'armure. Comme cette figure étoit le plus ordinairement celle d'un petit bouclier, cela à fait croire à quelques-uns que les boucliers mêmes avoient quelquefois été mis au nombre des Phalères. Mais dans un Eſſai ſur cette matière, inſéré dans le Journal de Verdun, *Mai* 1763, nous croyons avoir prouvé que la Phalère des Anciens ne pouvoit être un bouclier, ni un baudrier, & encore moins un harnois de cheval.

PHARE, tour ainſi appelée du nom de l'iſle de Pharos, dans laquelle elle avoit été bâtie par ordre de Ptolémée Philadelphe. Au haut de cette tour, qui étoit comptée au nom-

bre des ſept merveilles du monde, il y avoit un fanal pour éclairer de nuit les vaiſſeaux qui navigeoient ſur les côtes d'Egypte, pleines d'écueils & de bancs de ſables. C'eſt de-là que toutes les autres tours deſtinées au même uſage ont porté le nom de *Phare.*

PHARMACITES. *Voyez* Anneau.

PHARMAQUES. *Voyez* Purification.

PHRYGIONS. *Voyez* Plumaires.

PHURIM, fêtes que les Juifs, en mémoire de leur délivrance des effets de l'envie & de la vengeance d'Aman, favori d'Aſſuerus, roi de Perſe, célébroient le treizième & le quatorzième jours du mois d'Adar. Le nom de ces fêtes *Phurim*, eſt un mot qui en langue Perſanne ſignifioit *les ſorts*, parce qu'Aman avoit tiré au ſort le jour où il devoit exterminer les Juifs; & ce jour étoit tombé le treizième du mois d'Adar.

PHYLACTÈRES. Les Juifs, & ſur-tout les Phariſiens, ſcrupuleux obſervateurs de la lettre de l'endroit de l'Ecriture où Dieu ordonne de lier ſes loix à la main, de les porter ſur le front, &c. écrivoient le Décalogue ſur des bandes de parchemin qu'ils portoient à leurs bras, & qu'ils mettoient ſur leur tête en forme de couronnes qui leur tomboient ſur le front. C'eſt à ces bandes de parchemin qu'ils donnoient le nom de *Phylactères.*

PHYLARQUE. C'étoit chez les Athéniens, dans les premiers tems de leur République, un Magiſtrat que chacune des Tribus éliſoit par ſort, & qu'elle chargeoit du ſoin de ſes intérêts particuliers. Chaque Tribu avoit ſon

Phylarque qui en étoit le chef, le trésorier & le protecteur. Quand il survenoit des cas qui intéressoient toute la République, les Phylarques convoquoient une assemblée générale des Tribus pour en délibérer. Dans la suite on donna aussi le nom de Phylarque à l'Officier qui commandoit la cavalerie de sa Tribu, comme le Taxiarque en commandoit l'infanterie.

PIED, mesure d'intervalle chez les Grecs & chez les Romains, qui le divisoient également en quatre palmes. Le palme avoit quatre doigts, qui faisoient un peu moins de trois pouces, car le pied grec n'avoit que onze pouces cinq lignes de notre pied ; & le pied Romain avoit encore environ cinq lignes moins que le pied grec. Selon Messieurs de la Hire & Goguette, le pied Romain antique, avoit précisément onze pouces du pied de Roi, & sa vingt-quatriéme partie de moins que le pied grec, lequel devoit avoir au pied romain le rapport de 25 à 24. M. d'Anville pense que le pied romain équivaloit à 1306 parties du pied de Paris, divisé en 1440 dixiémes de lignes.

PIERRES. On voyoit autrefois à côté des grands chemins, des tas de pierres, auxquels chacun de ceux qui passoient, se faisoient un devoir de religion d'en ajouter une en l'honneur de Mercure, à qui ces tas de pierres étoient consacrés. On donnoit même à ces tas de pierres le nom de Mercures.

PIGMENTARIUS. C'étoit chez les Anciens le nom qu'on donnoit à celui qui pré-

paroit & qui vendoit les couleurs dont les femmes se servoient, comme elles le font encore aujourd'hui, pour se peindre le visage. On trouvoit aussi chez le même marchand, les essences, les parfums, & toutes les autres choses de ce genre qui servoient au luxe & à la mollesse.

PILANI. Voyez Triaires.

PILENTUM. Voyez Char.

PILEUS, espèce de bonnet, qu'il n'étoit permis qu'aux hommes libres de porter. Il paroît même que dans les premiers tems, c'étoit une marque de distinction qu'on n'accordoit qu'aux personnes de mérite. De-là encore le bonnet de Docteur dans chaque faculté des Universités est appelé *Pileus.*

PILUM. C'étoit l'arme ordinaire des soldats Romains. Cette arme, que nous nommons *javelot*, étoit très-pesante, & ne pouvoit être maniée avec avantage contre l'ennemi, que par un homme fort & vigoureux. Elle étoit longue de cinq coudées & demie, & consistoit en un bois rond ou quarré d'une grosseur à remplir la main, & long de quatre coudées. Ce bois étoit armé d'une lame de fer, longue de trois coudées; mais de manière que la moitié de la lame étoit attachée au bois, & que l'autre moitié excédoit le bois & se terminoit en une pointe très-aigue, au-dessous de laquelle il y avoit deux crochets faits en forme d'hameçons.

PISCATORIENS (les jeux ou spectacles.) Les Romains les célébroient auprès du Tybre pour les Pêcheurs de ce fleuve, qui y pê-

choient de petits poiſſons qu'on ſacrifioit à Vulcain.

PISSAPHALTE. On croit que c'étoit un mêlange de bitume de Judée, avec la liqueur du cédre, dont on ſe ſervoit pour embaumer les morts.

PLAGIAIRES. C'eſt le nom qu'on donnoit à ceux qui enlevoient de force des hommes libres, pour les vendre & en faire des eſclaves; comme auſſi à ceux qui voloient des eſclaves, ou qui receloient ceux qui étoient fugitifs.

PLANIPEDES. On donnoit ce nom aux Mimes, parce qu'ils avoient les pieds nuds.

PLAUSTRUM. Voyez Char.

PLÉBÉIENS. Romulus diviſa les Citoyens Romains en deux manières, & ces deux diviſions n'avoient entre elles aucun rapport : la première diſtinguoit les familles, la ſeconde diſtinguoit les Ordres. Ce Prince ſépara des Citoyens pauvres & obſcurs, ceux qui étoient relevés ou par leur naiſſance, ou par leur fortune, auxquels il donna le nom de Pères, *Patres* : cet Ordre de Citoyens fut rendu plus nombreux quelque tems après. Les deſcendans de ces Pères furent appelés *Patriciens* : tous les autres Citoyens, ſans diſtinction de naiſſance ni de richeſſes, ſe nommèrent *Plébéïens*. Le nom de *Plebs* embraſſoit donc tous ceux qui ne deſcendoient pas de ces anciennes familles Patriciennes. Entre ces Pères, Romulus fit choiſir par les ſuffrages cent perſonnes d'un mérite diſtingué, dont il compoſa le Conſeil de l'Etat :

il les appela *Pères Conſcripts* ou *Sénateurs ;* leur nombre augmenta depuis jusqu'à trois cents ſous le regne de Tarquin l'Ancien. Tous ceux qui n'étoient point Sénateurs furent compris ſous la dénomination de *Peuple*, *Populus*. Ainſi *Sénat* & *Peuple* conſtituerent deux Ordres de l'Etat, & formèrent la ſeconde diviſion, relative à l'adminiſtration publique. Tite-Live ne diſtingue pas aſſez les premiers *Pères*, d'avec les Sénateurs choiſis par Romulus. Ainſi le mot *Plèbs* déſigna d'abord conſtamment toute la claſſe des Citoyens appelés *Plébéïens* par oppoſition à l'autre claſſe des Citoyens nommés Patriciens. *Populus* n'eut pas une acception auſſi univoque : il a diſtingué l'*Ordre du Peuple* de celui de Sénateurs ; & très-ſouvent auſſi il a déſigné tous les Citoyens en y comprenant les Sénateurs. Dans la ſuite le mot *Plebs* ſe confondit auſſi avec celui de *Populus*, & s'étendit à ſignifier l'Ordre du Peuple par oppoſition à celui des Sénateurs. *Voyez* Clients, Patriciens.

PLEBISCITE. On nommoit ainſi à Rome les ordonnances que faiſoit le peuple, ſans la moindre intervention du Sénat. Tous les Plébiscites publiés par les Tribuns du peuple, n'obligeoient au commencement que le peuple ſeul. Dans la ſuite, ils obligerent tous les Ordres de la République.

PLECTRUM. Ce que les Anciens appeloient *Plectrum*, n'étoit autre choſe qu'un bâton dont ils frappoient les cordes de la lyre, comme on fait maintenant pour le pſaltérion.

PLETHRON, meſure d'intervalle chez les Grecs, évaluée par M. Goguette, à quinze toiſes, cinq pieds, cinq pouces, dix lignes. C'étoit auſſi un exercice du corps, pris du nom de cet espace qu'un homme parcouroit en courant, de ſorte que commençant par les extrémités il ne revenoit jamais ſur ſes pas; mais à chaque tour ſe rapprochoit toujours du centre, jusqu'à ce qu'il y fût arrivé.

PLUMAIRES ou PHRYGIONS. *Plumarii*, *Phrygiones*. On nommoit ainſi des ouvriers dont l'art conſiſtoit à repréſenter ſur la toile avec l'aiguille, toutes ſortes de figures, & ſur-tout des oiſeaux, avec la variété des couleurs de leur plumage. C'étoit en Phrygie que cet art avoit pris naiſſance.

PLUTEI, machines de guerre qui étoient une espèce de *clayes* couvertes de terre & de peaux de bœufs nouvellement écorchés. *Voyez* Mantelets.

PLYNTERIES, fêtes Greques en l'honneur de Minerve. Une des cérémonies de ces fêtes étoit d'ôter tous les ornemens de la ſtatue de la déeſſe, & de la cacher.

PODERE, longue tunique qui tomboit jusqu'aux talons. C'étoit la même que la tunique appelée *Talaris*. *Voyez Tunique*.

PODION, *Podium*. *Voyez* Amphitéâtre.

POÉSIE. L'origine de la poéſie, la même que celle de la danſe & de la muſique, a ſuivi ces deux arts dans leurs révolutions & dans leurs abus. Chez tous les peuples & dans tous les pays, on a chanté & danſé; tous ont eu une ſorte de poéſie plus ou moins informe &

groſſière, plus ou moins parfaite & ſublime. La poéſie a toujours fait une partie ſi eſſentielle du culte religieux, elle a toujours été ſi intimement unie aux cérémonies ſacrées, qu'elle a été regardée comme quelque choſe de ſurnaturel. De-là l'extrême vénération que l'antiquité avoit pour les Poëtes, qui paſſoient pour des hommes inſpirés, & qui ſe donnoient eux-mêmes comme tels. Le paganisme n'avoit point d'autres Théologiens, & c'étoit en vers que les Sibylles, les Pythies & les Prêtres rendoient ſouvent les oracles. Si les Poëtes furent long-tems les ſeuls Théologiens, ils furent auſſi les premiers Hiſtoriens. Il n'y avoit point d'événemens un peu importans à l'occaſion deſquels ils ne compoſaſſent des hymnes ou pour demander d'être délivrés des maux dont on étoit affligé & qu'on craignoit, ou pour remercier les dieux de quelque heureux ſuccès. On chantoit ces hymnes dans des actes de religion, fondé ſur la perſuaſion qui s'eſt toujours conſervée, même dans les ténèbres de l'idolâtrie, d'une providence ſouveraine qui diſpoſe de tout; on les retenoit; les pères les apprenoient à leurs enfans, de ſorte que dans les premiers tems il n'y avoit point d'autres annales des Empires. *Voyez* Danſe, Muſique, Chœur, Sculpture.

POLÉMARQUE. C'étoit chez les Athéniens le nom de celui qui avoit le commandement général de toutes les troupes de la République. *Voyez* Archonte.

POOLITES, Πωλῆται, Magiſtrats d'Athènes qui avoient inſpection ſur la recette & ſur l'emploi des revenus de l'Etat.

POLIEIES, fêtes Gréques en l'honneur d'Apollon.

POLLINCTEUR. Les Romains nommoient ainsi celui qui embaumoit les morts.

POLYGAMIE. Elle étoit permise en Egypte, excepté aux prêtres qui ne pouvoient épouser qu'une femme. Elle étoit commune chez les Hébreux & chez tous les peuples Orientaux, comme elle l'est encore aujourd'hui.

POMÉRION, *Pomœrium.* C'étoit à Rome, un espace au-dedans de la ville, entre le mur & les maisons, où il n'étoit pas permis de bâtir, & un autre au-dehors du mur, où l'on ne pouvoit labourer.

PONTIFES, Prêtres Romains, qui tiroient leur nom du grand pouvoir qu'ils avoient dans les sacrifices & dans tout ce qui concernoit la religion & le culte des dieux, *posse facere*, ou d'un pont de bois dont ils avoient soin de faire les réparations, *pontem facere*, parce qu'il ne passoit ordinairement sur ce pont que ce qui étoit nécessaire pour les sacrifices. Ils furent créés au nombre de quatre par Numa, qui les choisit du corps des Patriciens. Dans la suite, les Tribuns du peuple obtinrent par leurs factions qu'à ces premiers Pontifes on en joignît quatre autres tirés du peuple. Sylla en ajouta encore sept. De ces quinze les huit premiers & ceux qui leur succéderent, furent appelés les grands Pontifes, *majores Pontifices*; & les autres *minores Ponfices*, les petits Pontifes. C'étoit le Collége des Pontifes qui les choisissoit. Ce Collége avoit pour chef le souverain Pontife, *Pontifex*

maximus, qui étoit toujours pris d'entre les Pontifes & élu dans les comices par *Tribus* : ce qui s'obſerva juſqu'au tems des Empereurs, qui pour s'atirer plus de vénération, voulurent tous être revêtus de cette dignité. Le ſouverain Pontife avoit une puiſſance ſouveraine en tout ce qui regardoit la religion qu'il avoit ſoin d'expliquer. Il répondoit pour le College des Pontifes, & avoit grand ſoin que la religion ne ſouffrît aucun dommage. C'étoit lui qui recevoit les Veſtales, les jugeoit, & préſidoit à leurs ſacrifices. Il dictoit toujours la formule dans les actes publics. Il préſidoit aux aſſemblées des autres Prêtres, & c'étoit lui qui les initioit. Il devoit auſſi être préſent aux adoptions qui ſe faiſoient, & il prenoit connoiſſance de certaines cauſes qui regardoient le mariage. Un de ſes ſoins étoit encore de conſerver les annales & de régler l'année. Il avoit juriſdiction ſur toutes les perſonnes conſacrées au culte des dieux. Enfin il pouvoit diſpenſer de certaines cérémonies.

POPES. Les Romains nommoient ainſi, auſſi bien que *Victimaires*, ceux qui dans les ſacrifices étoient chargés de lier les victimes & de les amener devant l'autel. Ils ſe couronnoient de laurier & de fleurs, ſe mettoient à demi-nuds, & en cet état conduiſoient les victimes à l'autel ; mais de manière que la corde avec laquelle ils la conduiſoient, fût fort lâche, afin que la victime ne parût pas conduite au ſacrifice malgré elle, ce qui auroit été d'un très-mauvais augure. Quand elle étoit devant l'autel, on la délioit pour la

même raiſon, & c'étoit un ſigne funeſte quand elle s'enfuyoit. Les *Popes* ou *Victimaires* apprêtoient alors les couteaux, l'eau & les autres choſes néceſſaires pour le ſacrifice. Après en avoir reçu l'ordre du Sacrificateur, l'un d'eux appelé *Cultaire*, frappoit la victime avec une hache ou une maſſue, & l'égorgeoit auſſitôt. Quand elle avoit perdu tout ſon ſang, qu'on recevoit dans des vaſes & qu'on répandoit ſur l'autel, les *Popes* la mettoient ſur une table ſacrée, nommée *anclabris*, & là ils la dépouilloient & la diſſéquoient, à moins qu'on ne la brûlât toute entière, auquel cas ils la mettoient ſur le bucher, auſſi-tôt qu'elle étoit égorgée. Dans les ſacrifices ordinaires on ne brûloit qu'une très-petite partie de la victime, & du reſte on faiſoit deux portions, l'une pour les dieux, l'autre pour ceux qui faiſoient les frais du ſacrifice. Ceux-ci s'en régaloient avec leurs amis, & la portion des dieux étoit abandonnée aux Popes, qui l'emportoient dans leurs maiſons appelées *popinæ* de leur nom, où alloient en acheter ceux qui en vouloient. Comme les Popes vendoient auſſi du vin, les *popines* devinrent chez les Romains, ce qu'à peu près ſont nos cabarets.

PORTE. La porte de la ville étoit chez les Anciens, ſur-tout chez les Orientaux, & en particulier chez les Iſraélites, le lieu où ſe tenoient les aſſemblées pour toutes ſortes d'affaires. Comme les Iſraélites étoient tous laboureurs, qui ſortoient le matin pour aller à leur travail, & ne rentroient que le ſoir, la porte de la ville étoit le lieu où ils ſe rencon-

troient le plus. Par une raiſon ſemblable, chez les Grecs & les Romains le rendez-vous pour toutes les affaires étoit le marché ou la place, parce qu'ils étoient presque tous marchands. Chez nos Ancêtres, les vaſſaux de chaque Seigneur s'aſſembloient dans la cour de ſon château, & de là ſont venues les cours des princes. En Aſie, comme les princes ſont plus enfermés, les affaires ſe font à la porte de leur ſérail : & cette coutume de faire ſa cour à la porte du palais, étoit en uſage dès le tems des anciens rois de Perſe, comme on le voit en pluſieurs endroits du livre d'Eſther.

PORTUMNALES, fêtes Romaines en l'honneur de Portumnus, qu'on honoroit comme un dieu qui préſidoit aux ports.

POSIDÉON, mois de l'année Athénienne, ainſi appelé de *Poſeidon* ou *Poſeidaon*, nom que les Grecs donnoient à Neptune, à qui le premier jour de ce mois étoit conſacré. *Voyez* Année.

POSTE. C'eſt à Cyrus, roi de Perſe, qu'eſt attribuée l'invention des Poſtes, dont l'utilité fut renfermée dans la durée de ſon empire, avec la chute duquel elle ſe perdit preſque entièrement ; car l'eſpèce de poſte qu'on trouve chez les Grecs & chez les Romains étoit bien inférieure à celle de Cyrus, preſque entièrement ſemblable aux nôtres. *Voyez* Hémérodrome.

POSTSCENIUM. C'étoit dans le théâtre ancien la partie la plus retirée, où l'on ſuppoſoit que ſe faiſoit ce qui ne pouvoit convenablement ſe paſſer aux yeux des ſpectateurs.

POSTULATIONS. On donnoit ce nom aux ſacrifices qu'on faiſoit pour appaiſer les dieux irrités, parce qu'ils paroiſſoient les demander, & ne vouloir qu'à cette condition faire grace aux hommes des malheurs dont ils étoient menacés.

POULETS ſacrés. *Voyez* Augures.

POURPRE. C'eſt au haſard ſeul, ſuivant la tradition de toute l'antiquité, qu'on doit la découverte de cette belle couleur. Le chien d'un berger preſſé par la faim, ayant briſé ſur le bord de la mer un coquillage, le ſang qui en ſortit, lui teignit la gueule d'une couleur qui ravit d'admiration ceux qui la virent. On chercha les moyens de l'appliquer ſur les étoffes, & on y réuſſit. C'eſt à l'Hercule Tyrien qu'on fait honneur de l'invention de teindre les étoffes en pourpre. Il en préſenta les premiers eſſais au roi de Phinicie. Ce prince fut, dit-on, ſi jaloux de la beauté de cette nouvelle couleur, qu'il en défendit l'uſage à tous ſes ſujets, la réſervant pour les rois, & pour l'hétitier preſomptif de la couronne.

On diſtinguoit pluſieurs ſortes de couleurs pourpres. L'une étoit extrêmement foncée, d'un rouge tirant ſur le violet : l'autre étoit plus déchargée, approchant de notre écarlate ; c'étoit la moins eſtimée. Celle enfin dont on faiſoit le plus de cas, étoit d'un rouge foncé, couleur de ſang de bœuf. C'eſt en faiſant alluſion à cette teinte qu'Homère & Virgile donnent au ſang l'épithète de *pourpre. De l'origine des loix, des arts, &c.*

PRÆCIA. *Voyez* Flamines.

PRÆCONES. C'étoit chez les Romains à peu près ce que ſont chez nous les huiſſiers. Ils étoient en grand nombre, & leur charge étoit fort lucrative. Leurs fonctions étoient de faire faire ſilence dans les céremonies de la religion; de proclamer & de priſer ce qui étoit à vendre dans les encans; d'appeler chacun à ſon tour, ceux qui devoient donner leurs ſuffrages dans les comices; d'annoncer les magiſtrats nouvellement élus; de notifier les nouvelles loix au peuple; de donner des aſſignations pour comparoître en juſtice, &c.

PRÆFERICULUM. C'étoit une eſpèce de vaſe dont on ſe ſervoit dans les ſacrifices.

PRÆROGATIVA Centuria. Voyez Centurie.

PRÆSES, Préſident ou Gouverneur. *Voyez* Préteur.

PRÆTEXTATÆ Fabulæ. Voyez Comédie.

PRÉCIDANÉES. Les Romains nommoient ainſi les premières victimes qu'on offroit en ſacrifices dans les grandes ſolemnités.

PRÉCINCTIONS, *Præcinctiones. Voyez* Amphithéâtre.

PREFET de Rome. Magiſtrat créé par Auguſte, qui dans la ſuite abſorba l'autorité de tous les autres Magiſtrats. Il avoit le droit de punir arbitrairement & ſans délai, non-ſeulement les eſclaves, mais encore les citoyens turbulents, auxquels une juſtice lente, embarraſſée de formalités, n'inſpiroit pas aſſez de terreur.

PRÉFET du Prétoire. Cette charge, créée

par Auguſte, paroit n'avoir eu d'abord pour objet que de remplacer celle de *Maître de la cavalerie*, abolie par l'extinction de la liberté. Les Préfets du Prétoire ne furent dans leur inſtitution, que des Capitaines des Gardes de l'Empereur. Ils commandoient les Cohortes Prétoriennes, deſtinées à veiller à la ſureté du Palais ou de la Tente du Prince. Il étoit aiſé à ces Officiers de devenir les favoris de leur Maître qu'ils ne quittoient preſque pas, dont ils ſervoient les paſſions, & dont ils exécutoient les ordres ſanguinaires. Cette charge qui donnoit le pouvoir le plus abſolu ſur un corps de troupes formidable, envahit encore la puiſſance de juriſdiction en embraſſant les affaires civiles, & elle devint ſi conſidérable, que toutes les appellations des différents tribunaux, reſortiſſoient à celui du Préfet du Prétoire. Il n'y en eut que deux juſqu'à Conſtantin le grand, qui en établit quatre. Quoiqu'alors ils n'euſſent que l'adminiſtration des affaires civiles, leur autorité étoit encore très-grande. Ils publioient des édits; ils étoient au-deſſus des Gouverneurs des provinces qui étoient à leurs ordres; ils puniſſoient les prévarications des Juges; ils avoient une intendance abſolue ſur les tributs, les péages, les ſalines, &c. enfin ils ne reconnoiſſoient au-deſſus d'eux que l'autorité de l'Empereur.

PRÉFET des Vivres. Dans les tems de la République Romaine, c'étoit un magiſtrat qu'on créoit extraordinairement dans les beſoins preſſants; mais Auguſte rendit ordinaire

cette magiſtrature, dont l'objet principal étoit de veiller ſur la diſtribution des bleds, qui ſe faiſoit au peuple.

PRÉFETS des Alliés, Officiers qui étoient dans les troupes alliées des Romains, ce que les Tribuns étoient dans les légions.

PRÉFICES, *Præficæ.* Les Romains nommoient ainſi les femmes qu'on louoit dans les funérailles pour pleurer.

PRÉTEUR. Dans l'origine & ſelon la force du mot latin, *Prætor* formé de *qui præeſt*, ſignifie *Commandant.* De-là ce nom a été quelquefois employé par les anciens Auteurs & preſque toujours par C. Nepos, pour déſigner un Général darmée. Il fut donné d'abord aux Conſuls Romains; & dans une ancienne loi rapportée par Tite-Live, on trouve les expreſſions *Maximus Prætor*, pour marquer celui qui étoit revêtu de la première Dignité de l'Etat. Ce nom fut enſuite déterminé à ſignifier un Magiſtrat, dont les fonctions ſont proprement un démembrement de celles du Conſul.

Comme le Conſulat renfermoit l'autorité militaire & civile, le Préteur a auſſi réuni ces deux Puiſſances. Auſſi dans l'abſence des Conſuls, le Préteur avoit le même pouvoir qu'eux au Sénat & dans les Comices. Nommé pour faire rendre la juſtice, à la décharge des Conſuls, qui ſouvent ſe trouvoient à la tête des armées, & preſque toujours étoient occupés des fonctions les plus importantes de l'adminiſtration, il étoit principalement deſtiné à faire exécuter les loix entre les citoyens,

& il avoit une juriſdiction proprement dite. S'il ne jugeoit pas, c'étoit toujours lui qui recevoit les accuſations, les plaintes & les demandes, qui donnoit des juges & qui preſcrivoit les formes & de la procédure & du jugement. Au commencement de ſa magiſtrature, il faiſoit publier un réglement qui avoit pour objet d'expliquer, d'interpréter, & même de ſuppléer les loix dans certains cas. Le civil & le criminel étoient indifféremment de ſon reſſort. Dans les cauſes purement civiles, il portoit la robe de pourpre; mais quand elles devenoient capitales, & qu'il y alloit de la vie ou d'une punition corporelle, il devoit avoir une robe noire. Il avoit les marques d'autorité communes avec les Conſuls, comme la robe prétexte & la chaiſe d'ivoire; mais il n'avoit que ſix Licteurs: la lance & l'épée qu'on poſoit auprès de lui dans le lieu où il rendoit la juſtice, lui étoient particulières. Durant un ſiècle, il n'y eut qu'un ſeul Préteur à la fois. On en créa depuis un ſecond en faveur des provinciaux & des étrangers, & comme le premier s'appeloit *Prætor urbanus* ou *major*, on nommoit l'autre *Prætor peregrinus* ou *minor*.

Peu d'années après l'établiſſement du *Prætor peregrinus*, comme les deux Magiſtrats deſtinés à rendre la juſtice, ne ſuffiſoient pas pour juger toutes les cauſes, dont le nombre augmentoit tous les jours, on tira trois Juges de chacune des Tribus, dont le nombre montoit alors à trente-cinq. Il y eut ainſi cent cinq Juges; mais pour les déſigner par

un compte rond & plus facile, ils furent appelés *Centumvirs* ; & ils retinrent ce nom dans la suite, lors même que leur nombre fut porté jusqu'à cent quatre-vingt. Au commencement les Préteurs ne leur renvoyèrent que les affaires les plus communes ; mais long-tems après, & principalement sous les Empereurs, les causes les plus importantes se jugeoient à leur Tribunal.

On nomma aussi des Préteurs pour rendre la justice dans les Provinces, & ils réunissoient en eux toute l'autorité du gouvernement. Le nombre en augmenta à proportion des nouvelles conquêtes que faisoit le Peuple Romain. On en créa d'abord deux pour la Sicile & pour la Sardaigne, & ensuite deux autres pour les deux Espagnes quand on en eut fait la conquête. Quelque tems après les affaires s'étant extrêmement multipliées, ces quatre nouveaux Préteurs ne partirent plus pour la Province aussitôt après leur élection comme auparavant, mais ils demeuroient un an entier dans Rome, & y exerçoient leur jurisdiction par rapport aux affaires qui concernoient les *questions* ou *recherches perpétuelles*. (V. Quesiteurs.) Après cela, ils alloient chacun dans la Province qui leur étoit échue, & ils la gouvernoient comme Souverains, sous le titre de Propréteurs.

On créa encore depuis d'autres Préteurs pour les Provinces. Du tems d'Auguste il y en avoit jusqu'à seize. Comme ils avoient toujours été nommés par le Peuple dans une assemblée par Comices, lorsque cet Empereur

ſe vit parvenu à la ſuprême puiſſance, il n'oſa pas changer ſur le champ cet ordre ancien ; mais il n'en ſentit pas moins qu'il étoit intéreſſant pour lui de nommer ſes Repréſentans dans les Provinces. Il partagea donc celles-ci en trois claſſes : les unes devoient être gouvernées par des Proconſuls, les autres par des Préteurs, les autres enfin par des Officiers qui furent nommés (*Præſides*) Préſidens. Il laiſſa au Sénat la nomination des Proconſuls ; le peuple qui ne ceſſa que ſous Tibere de s'aſſembler par Comices, parut nommer les Préteurs, qui n'en étoient pas moins choiſis par l'Empereur, & celui-ci ſe chargea ſeul de conférer la dignité Préſidiale. Mais en faiſant cette diſtribution, Auguſte eut ſoin de mettre dans la dernière claſſe les Provinces frontières, où il étoit néceſſaire d'entretenir des troupes. Par-là il ſe rendoit ſeul maître des légions, dont il étoit bien ſûr d'être obéi. Les Proconſuls & les Préſidens avoient le même pouvoir, chacun dans ſon diſtrict : leur autorité étoit civile & militaire ; ils avoient la juriſdiction du Préteur & l'adminiſtration la plus entière de toutes les affaires de la Province, dont ils rendoient compte à l'Empereur, & ſur leſquelles ils recevoient ſes ordres.

PRETEUR Suprême. *Voyez* Dictateur.

PRETEXTE. *Voyez* Robe.

PRETOIRE. C'étoit proprement le nom de la tente du général Romain dans les camps. Sous les Empereurs on le donna auſſi aux lieux où les Préteurs étrangers & même les Gou-

verneurs de province fixoient leur demeure, & où ils rendoient la justice.

PRETORIOLE ou petit Prétoire, *Prætoriolum*. Comme les maisons où demeuroient les Préteurs étoient ordinairement des palais d'une grande magnificence, on nommoit *Pretorioles* les belles & jolies maisons des particuliers, comme nous disons souvent de pareilles maisons que ce sont des petits palais. On appeloit aussi *Pretoriole* la chambre du capitaine ou du commandant sur les vaisseaux.

PRIMIPILE. Dans chaque manipule des légions, il y avoit deux centuries, & par conséquent deux Centurions. Celui qui commandoit la première centurie du premier manipule des Triaires, appelés aussi *Pilani*, étoit le plus considérable de tous les Centurions, & avoit place dans le conseil avec le Consul & les premiers Officiers. On l'appeloit *Primipilus prior*, pour le distinguer de celui qui commandoit la seconde centurie du manipule, lequel étoit appelé *Primipilus posterior*. Il en étoit de même des autres centuries. Le Centurion qui commandoit la seconde centurie du manipule des mêmes Triaires, s'appeloit *secundi pili Centurio* : & ainsi jusqu'au dixiéme, qui s'appeloit *decimi pili Centurio*. *Voyez* Centurion.

PRINCE de la Jeunesse. C'est le nom que prenoit celui des Chevaliers Romains que le Censeur nommoit le premier dans la revue qu'il faisoit des citoyens dont cet ordre étoit composé. Du tems des Empereurs, on appe-

loit aussi les héritiers de l'Empire, *Princes de la Jeunesse*.

PRINCE du Sénat. C'étoit à Rome un titre qui sans conférer aucun pouvoir effectif, attiroit une considération supérieure à celle que donnoient les magistratures, parce qu'il supposoit la prééminence du mérite & de la vertu. En général chez les Romains, autant qu'étoit odieux le nom de *maître* ou celui de *roi*, autant le nom de prince étoit agréable. C'étoit un nom républicain, & qui, dans le sens propre, ne vouloit dire que le premier entre des égaux. Ainsi le Prince du Sénat étoit le premier des Sénateurs, sans avoir plus d'autorité que les autres; mais tout concouroit à lui attirer la confiance d'un peuple libre. Ce titre fut le premier germe de l'autorité légitime d'Auguste, qui en fit la base de son pouvoir dans Rome, & sur Rome même; & il s'en servit pour masquer sa nouvelle domination. *Je suis*, disoit-il souvent, *le maître de mes esclaves*, *le général des soldats*, *& le prince des autres citoyens*.

PRINCIPES. C'étoit dans les armées Romaines un corps de jeunes soldats, qu'on nommoit ainsi parce qu'ils commençoient le combat.

PRINCIPIA. Les Romains nommoient ainsi la rue qui étoit au milieu du camp qu'elle partageoit en deux parties égales. C'étoit-là où les Tribuns rendoient la justice; où étoient les autels, les portraits des Empereurs, & les principales enseignes des Légions; où l'on prêtoit serment; où l'on exécutoit les coupables.

PRINCIPIUM. Dans les comices, on donnoit ce nom à la curie qui s'avançoit la première pour donner ſon ſuffrage.

PROAGORE. On nommoit ainſi celui qui dans une aſſemblée parloit le premier, ou qui dans une députation, portoit la parole.

PROCLAMITOR. *Voyez* Flamines.

PROCONSULS. Quand les Etats de la République Romaine ſe furent beaucoup augmentés, les Magiſtrats ordinaires ne pouvant plus ſuffire pour l'expédition de toutes les affaires, on nomma des gouverneurs pour les pays éloignés, où on les envoyoit avec le titre de *Proconſuls*, ou avec celui de *Propréteurs.* Il n'y avoit d'autre différence entr'eux, qu'en ce que les premiers avoient douze Licteurs, & que les autres n'en avoient que ſix.

Les Proconſuls & les Propréteurs ordinaires étoient dans les Provinces les mêmes Magistrats qui venoient de gérer le Conſulat & la Préture à Rome, de ſorte que ces grandes dignités n'étoient annuelles que de nom, puisque ceux qui en étoient revêtus, après en avoir fait les fonctions une année, comme Conſuls & Préteurs, continuoient d'en faire les mêmes fonctions une ſeconde année comme Proconſuls & Propréteurs. Ainſi comme il n'y avoit que deux Conſuls, il n'y avoit auſſi communément que deux Proconſuls qui gouvernoient chacun une des plus conſidérables provinces de la République. Les autres provinces étoient gouvernées par des Propréteurs, ou par des Préteurs, ou par des *Preſides.* Dans des cas extraordinaires, on créoit

quelquefois un Proconſul qui n'avoit rien de commun avec les autres. C'étoit moins un Proconſul qu'un troiſiéme Conſul, qu'on nommoit non *Proconſul* d'un ſeul mot, mais *pro Conſule* & même *pro Conſulibus*, comme tenant la place d'un Conſul & même des deux Conſuls, dignité qui approchoit beaucoup de la Dictature. Tel fut le Proconſulat de Scipion le premier Africain, & celui de Pompée.

Les Proconſuls ordinaires & les Propréteurs avoient dans leurs gouvernemens l'intendance de toutes les affaires qui concernoient l'adminiſtration de la province où ils rendoient la juſtice, conjointement avec les plus notables du pays, & conformément aux loix que le général d'armée lui avoit impoſées en le réduiſant en province Romaine, ſe conduiſant en tout ſelon la manière de gouverner qui étoit en uſage à Rome. *Voyez* Préteur.

PROCURATEURS de l'Empereur, *Procuratores Cæſaris*. Auguſte n'ayant pas voulu ſe charger du gouvernement de toutes les provinces ſoumiſes aux Romains, il en fit un partage avec la nation, à peu près moitié par moitié, gardant celles où l'intérêt de l'état & le ſien demandoient qu'on entretînt des Légions, & laiſſant le reſte à la diſpoſition du Sénat. Ce partage ſubſiſta pluſieurs ſiècles preſque toujours le même ; & l'Empereur envoyoit des Procurateurs dans ſes provinces & dans celles du Sénat : mais tous n'avoient pas la même autorité ni les mêmes fonctions. Ceux

que l'Empereur envoyoit dans les provinces du Sénat, étoient ſur-tout dans l'origine les moins puiſſans de tous, étant ſeulement employés à régir les terres que le prince y poſſédoit comme particulier, ou celles qui par des confiscations avoient été réunies au domaine impérial. Dans les provinces de l'Empereur, le Procurateur étoit prépoſé non-ſeulement à la régie des biens que l'Empereur y pouvoit avoir, mais encore à la levée & à l'emploi des deniers publics. Son autorité étoit ſi grande, qu'elle contrebalançoit celle même du Propréteur, qui n'oſoit réprimer les vexations auxquelles ſe portoit le Procurateur, dont l'avidité déſoloit très-ſouvent les provinces. Il y avoit une troiſiéme claſſe de Procurateurs ou Intendans. C'étoient ceux que l'Empereur envoyoit en quelques provinces du département impérial, qu'il ne jugeoit pas aſſez conſidérables pour y envoyer un Lieutenant ou Propréteur. Ces Intendances étoient encore plus lucratives & plus indépendantes que les autres.

PROÉDRES. *Voyez* Sénat.

PROÉROSIES, *Preroſies* ou *Proacturies*. Les Grecs nommoient ainſi des ſacrifices qu'ils faiſoient à Cerès avant les ſemailles.

PROFESTI. Les Romains nommoient ainſi les jours dans leſquels il étoit permis de vaquer aux affaires, tant publiques que particulières.

PROLÉTAIRES, *Proletarii*. C'étoit le nom de ceux qui, après les trente-cinq claſſes du Peuple Romain, formoient une eſpèce de

classe particulière de pauvres citoyens, n'étant considérés qu'à proportion du nombre de leurs enfans.

PROMULSIS. Les Romains donnoient quelquefois ce nom à la gustation ou premier service de leurs repas, parce qu'on y buvoit du vin miellé.

PRONUBA. C'est le nom que dans les cérémonies du mariage les Romains donnoient à une femme qui avoit un soin particulier de la nouvelle mariée.

PROPITIATOIRE. C'étoit une épaisse & grande lamme d'or qui couvroit entièrement l'Arche de l'alliance, & sur laquelle deux chérubins qui étoient à chacune de ses extrémités, étendoient leurs ailes. C'étoit de dessus le Propitiatoire que Dieu parloit & rendoit ses oracles.

PROPRETEURS. *Voyez* Proconsuls.

PROQUESTEURS. Quand un Questeur mouroit dans l'exercice de sa charge, le gouverneur de la province, en attendant la nomination de Rome, en faisoit exercer l'emploi par quelqu'un de sa suite qu'on appeloit *Proquesteur.*

PROSCENIUM, nom de l'endroit du théâtre Romain où étoient les décorations.

PROSCRIPTION. Il y avoit chez les Romains deux sortes de Proscriptions, celle des biens & celle des personnes. La Proscription des biens se faisoit à la requisition des créanciers contre un débiteur qui pour n'être point traduit en justice, disparoissoit & se tenoit caché. Cette Proscription se faisoit par un

édit du Préteur qu'on affichoit à la porte du débiteur, ce qu'on réitéroit jusqu'à quatre fois; après quoi, si le débiteur ne paroissoit pas, ses biens étoient partagés entre ses créanciers, ou vendus à leur profit. On ne gardoit pas tant de formalités dans la Proscription des personnes. On affichoit dans le *forum*, un placard dans lequel on promettoit de grandes récompenses à ceux qui auroient tué tels ou tels citoyens, & aussitôt après, les proscrits pouvoient être tués même par leurs propres esclaves qui, la tête de leur maître à la main, alloient recevoir la récompense promise. Sylla, surnommé l'*Heureux*, donna le premier à Rome, l'exemple de cette barbare proscription. Les Grecs en faisoient aussi usage, avec cette différence qu'en affichant sur des colonnes les noms de ceux dont on mettoit la tête à prix, on y marquoit les crimes pour lesquels on le faisoit, au lieu qu'à Rome, on écrivoit seulement les noms des proscrits sans y ajouter les raisons de leur proscription.

PROSECTA, *Prosicia* ou *Prosicies*. Les Romains nommoient ainsi les deux parts qu'on faisoit des entrailles de la victime, l'une pour les dieux, l'autre pour ceux qui faisoient les frais du sacrifice.

PRYTANÉE. C'étoit un lieu à Athènes où s'assembloient les Prytanes qui en composoient le Sénat. *Voyez* Sénat. Il ne faut pas confondre ce Prytanée avec un autre lieu de même nom où se tenoit un Tribunal qui connoissoit des meurtres arrivés par cas fortuits,

comme par la chûte d'une pierre, d'une pièce de bois, &c. & de ceux dont les auteurs avoient pris la fuite, après les avoir commis. On y donnoit des repas publics en réjouissance de quelques heureux événemens. Au centre de cet édifice, qui étoit très-vaste, il y avoit une espèce de temple consacré à Vesta, en l'honneur de laquelle de veilles veuves entretenoient un feu perpétuel.

PRYTANE ou PRYTANIE. *Voyez* Sénat d'Athènes, au mot *Sénat*.

PRYTANITIDES. Dans la Grece on donnoit ce nom à des femmes veuves qui veilloient à la garde du feu sacré de Vesta.

PSECAS, *adis*. une coëffeuse : c'étoit ordinairement une esclave.

PSYCHAGOGES. *V*. Evocation des ames.

PUBLICAINS. On nommoit ainsi à Rome les Fermiers qui étoient chargés du recouvrement des deniers publics. C'étoient ordinairement des Chevaliers Romains, qui, pour cette fonction, formoient entre-eux trois sociétés ; l'une de ceux qui prenoient la ferme en leur nom, *Mancipes* ou *Redemptores ;* l'autre de ceux qui cautionnoient les premiers, *Prædes ;* la troisiéme des associés, *Socii*, qui entroient en société avec les autres, & partageoient avec eux les gains & les profits. Comme ces Fermiers couroient de grands risques, on ne leur faisoit pas un crime d'avoir amassé du bien dans leur profession ; mais ils en abusoient quelquefois d'une manière si étrange, que le nom de Publicain en devint odieux. Cicéron, d'ail-

leurs si déclaré pour eux, avoue dans une lettre à son frere Quintus, « que l'Italie & » les Provinces retentissoient des plaintes que » l'on formoit contre eux, & que c'étoit moins » sur le fonds même des impôts, que sur la » manière dure & injuste dont ils les exi- » geoient. »

PUGILAT, combat agonistique des Anciens, qui se faisoit à coups de poing. Deux Athletes armés de *Cestes* fondoient l'un sur l'autre, & se frappoient à coups redoublés, jusqu'à ce que l'un des deux, ou s'avouât vaincu, ou y laissât la vie. *Voyez* Ceste, Athletes.

PUITS DE JOSEPH. Ce puits d'une construction antique, & digne de la magnificence des plus puissans Rois d'Egypte, est au Grand Caire. On lui donne ce nom, soit parce que les Egyptiens se plaisent à attribuer à ce grand homme ce qu'ils ont chez eux de plus remarquable, soit parce qu'en effet cette tradition s'est conservée dans le pays.

PULLA. *Voyez* Robe.

PULLAIRES. Les Romains nommoient ainsi ceux qui étoient chargés de la garde des poulets sacrés.

PULPITUM. C'étoit l'endroit du Théâtre Romain où les Acteurs jouoient leur rôle.

PULVINAIRES. C'étoit dans la cérémonie des Lectisternes, le nom qu'on donnoit aux lits sur lesquels on mettoit les statues des dieux. *Voyez* Lectisternes.

PURIFICATION, pratique de religion très-

très-commune chez les Anciens, qui l'appeloient ou *Ablution*, ou *Expiation*, ou *Lustration*. Il y en avoit de deux sortes, les unes générales & les autres particulières, qu'on peut considérer encore, les unes comme ordinaires, & les autres comme extraordinaires. Les Purifications générales ordinaires avoient lieu quand dans une assemblée, avant quelque acte de religion, & sur-tout avant les sacrifices, un prêtre ou quelque autre, après avoir trempé une branche de laurier, ou des tiges de verveine dans l'eau lustrale, en faisoit aspersion sur le peuple, autour duquel il tournoit trois fois pour cela. Les Purifications générales extraordinaires se faisoient dans des tems de peste, de famine, ou de quelque autre calamité publique, & alors ces Purifications étoient cruelles & barbares, sur-tout chez les Grecs. On choisissoit celui des habitans d'une ville qui étoit d'une figure la plus laide & la plus difforme, on le conduisoit avec un appareil triste & lugubre au lieu destiné pour le sacrifice, & là, après plusieurs pratiques superstitieuses, on l'immoloit, on le brûloit, & on jetoit ses cendres dans la mer.

Les Purifications particulières ordinaires étoient extrêmement communes. Elles ne consistoient qu'à se laver les mains avant quelque acte de religion, avc de l'eau commune, quand cet acte se faisoit en particulier, ou avec de l'eau lustrale à l'entrée des temples, & avant les sacrifices. Il y en avoit qui ne se contentoient pas de se laver les

mains ; ils croyoient acquérir une plus grande pureté, en se lavant aussi la tête, les pieds, quelquefois tout le corps & leurs habits mêmes. C'est à quoi étoient sur-tout obligés les Prêtres qui, pour leur purification, avant que de pouvoir faire les fonctions de leur ministère, étoient tenus d'observer plusieurs pratiques austères pendant plusieurs jours, avant la cérémonie religieuse, comme d'éviter soigneusement toute sorte d'impureté, & de se priver même des plaisirs permis.

Les Purifications particulières extraordinaires avoient lieu pour ceux qui avoient commis quelque grand crime, comme l'homicide, l'inceste, l'adultère, &c. Quand quelqu'un avoit commis un de ces crimes, il ne pouvoit se purifier lui-même, mais il étoit obligé d'avoir recours à une espèce de Prêtres appelés *Pharmaques*, qui le faisoient passer par plusieurs cérémonies superstitieuses, comme de faire sur lui des aspersions de sang, de le frotter avec une espèce d'oignon, de lui faire porter au col une sorte de collier de figues, &c. Il ne pouvoit entrer dans les temples, ni assister à aucun sacrifice, qu'auparavant un *Pharmaque* ne l'eût déclaré suffisamment purifié.

La matière la plus ordinairement employée pour les purifications, étoit l'eau naturelle. Celle de la mer, quand on en pouvoit avoir, étoit préférée à toute autre, & ce n'étoit qu'à son défaut qu'on se servoit de celle des fleuves & des fontaines : mais on avoit soin d'y mettre du sel, & quelquefois on y ajoutoit du soufre.

PYANEPSION, un des mois de l'année Athénienne, ainſi nommé des fêtes *Pyanepſies*, qui ſe célébroient le ſept de la première Décade de ce mois, en l'honneur d'Apollon. C'étoit une des cérémonies eſſentielles de ces fêtes de faire cuire des légumes que les Grecs appeloient *Pyana*, & de les offrir à Apollon.

PYANEPSIES. *Voyez* Pyanepſion.

PYGME, meſure greque, qui paroit avoir tenu le milieu entre la coudée & le pied. *Voyez* Aune.

PYRAMIDES d'Egypte. Elles ont été ainſi nommées d'un mot grec qui ſignifie *feu*, parce qu'elles ſe terminent ou ſemblent ſe terminer en pointe comme la flamme. On en compte juſqu'à vingt : les unes ont la forme d'un pain de ſucre ; les autres ſont compoſées de grands quarrés qui vont toujours en diminuant à meſure qu'ils approchent du ſommet. Selon *Pline*, elles ont été bâties, partie par oſtentation, partie par politique, afin que le peuple occupé à ce travail, ne ſongeât point à ſe révolter. On ignore le tems de leur conſtruction, & le nom des princes qui les ont fait élever.

Les pyramides étoient formées par différentes aſſiſes de pierres qui diminuoient ſucceſſivement de largeur, ſuivant que l'exigoient les proportions de l'édifice. L'aſſiſe inférieure débordoit toujours celle qu'on élevoit immédiatement au-deſſus, & chacune des faces de la pyramide formoit ainſi une eſpèce d'eſcalier. Il eſt facile de compter encore à préſent le nombre des aſſiſes de la plus grande des

trois pyramides qu'on voit à quelques lieues du Caire. On prétend qu'originairement toutes les pyramides avoient été revêtues, ſoit de carreaux de marbre, ſoit de brique ou de petites pierres, de ſorte qu'elles ne préſentoient autrefois à l'œil qu'un talus parfaitement uni, tel qu'on l'apperçoit encore à préſent dans la plupart de ces édifices. La grande pyramide forme un quarré dont chaque côté de la baſe a 660 pieds. Son circuit eſt par conſéquent de 2640 pieds. Elle en a près de 500 de hauteur perpendiculaire. Son ſommet eſt terminé par une platte-forme quarrée dont chaque côté peut avoir 16 à 17 pieds. La ſolidité totale de la pyramide eſt de 313590 toiſes cubes. Cette maſſe eſt composée de pierres d'une grandeur extraordinaire. Il y en a pluſieurs qui portent 30 pieds de long ſur quatre de hauteur & 3 de largeur.

Au rapport d'Hérodote, cent mille ouvriers furent occupés en même-tems à la conſtruction de cette pyramide. Ils étoient relevés de trois mois en trois mois par un pareil nombre. Dix années entières furent employées à tailler & à voiturer les pierres. Il fallut vingt ans pour achever cet énorme édifice, qui renfermoit dans ſon intérieur des galleries, des chambres & un puits. Une inſcription apprenoit combien il en avoit coûté pour les porreaux, l'ail, les oignons, & autres pareils légumes fournis aux ouvriers. Cette ſomme montoit, dit-on, à ſeize cents talents d'argent, c'eſt-à-dire, ſelon M. Goguette,

à près de ſept millions de notre monnoie.

PYROPHORES. C'étoit chez les Grecs une ſorte de Prêtres qui marchoient à la tête des armées, tenant dans leurs mains des vaſes remplis de feu. Avant qu'on ſe ſervît de trompette pour donner le ſignal du combat, les Pyrophores étoient chargés de le donner en lançant des torches allumées contre l'armée ennemie. Ils étoient ſi reſpectés que c'eût été un grand crime même aux ennemis de les attaquer.

PYTHIES, nom des Prêtreſſes d'Apollon. *Voyez* Oracles.

PYTHIQUES ou PYTHIENS (les jeux.) Ces ſpectacles étoient célébrés à Delphes en l'honneur d'Apollon. Dans les premiers tems on ne les donnoit que tous les neuf ans; mais depuis on en fixa l'intervalle à celui de cinq. Outre les combats ordinaires & les mêmes qui avoient lieu dans les Jeux Olympiques, il y avoit celui de la lyre & celui de la flûte.

PYTHAULÈS. Les Grecs nommoient ainſi les Muſiciens qui chantoient ou qui jouoient des inſtrumens dans les ſpectacles des jeux Pythiques.



Q

Q. Les anciens Latins qui ne connoiſſoient pas cette lettre, la ſuppléoient par C, en écrivant *anticus* pour *antiquus ; cotidie* pour *quotidie*, &c.

Q. ſeul pour Quintus, Quintius, Quintilianus, *noms propres ; qui, quæ, quod*, qui, laquelle, que; *quadratum*, quarré; *quæſitus*, acquis; *Quæſtor*, Queſteur; *quantùm*, autant que; *quartus*, quatriéme; *quintus*, cinquiéme; *quinquennalis*, qui dure cinq ans; *quando*, quand.

QM. *Quomodo*, comment. QAM. *quemadmodum*, de même que. Q. B. F. *qui bixit feliciter*, qui a vécu heureuſement. Q. DES. *Quæſtor deſignatus*, Queſteur déſigné. QE. *quæ*, laquelle. Q. E. *qui* ou *quæ eſt*, qui eſt. QM. *quem*, lequel; *quoniam*, puiſque. QQ. *quinqnennalis*, de cinq ans. Q. Q. V. *quoquo verſum* de tous côtés. QR. *quare*, c'eſt pourquoi. Q. R. *Quæſtor reipublicæ*. Queſteur de la république. Q. S. *quæ ſuprà*, les choſes ci-deſſus. QS. *quaſi*, comme. Q. V. A. L. M. IIII. D. VI. *Qui vixit annos quinquaginta, menſes quatuor, dies ſex.* Qui a vécu cinquante ans, quatre mois, ſix jours. QUIR. *Quirinalia*, fêtes en l'honneur de Romulus. QT. C. Quintus Cælius. Q. TP. *quo tempore*, dans le tems que. Q. VL. *quem vult*, lequel il veut.

Dans les nombres Q marque *cinq cents*, & avec une ligne au-deſſus, *cinq cents mille*.

QUADRAGENA. Voyez Quarantaine.

QUADRANS ou *Teruntius.* C'étoit le quart de l'As, petite pièce de cuivre de la valeur de trois de nos deniers. Le *Quadrans* ou *Quartarius* étoit aussi une mesure, le quart du *Sextarius.*

QUADRANTAL. *Voyez* Amphore.

QUADRIGA. *Voyez* Char.

QUADRIGATI nummi. *Voyez* Monnoie.

QUADRIREMES. *Voyez* Vaisseaux.

QUARANTAINE : *Quadragena*, Sous-entendez *percussio.* C'étoit chez les Hébreux un supplice qui consistoit à donner quarante coups de lanières de cuir ou de nerfs de bœuf à celui qui étoit condamné à la peine du fouet. Comme il étoit défendu par la loi de passer le nombre de quarante, pour éviter d'y contrevenir par mécompte, on n'en donnoit que trente-neuf.

QUARTARIUS. *Voyez Quadrans.*

QUATUORVIRS NOCTURNES, qu'on nommoit aussi *Viales*, c'est-à-dire, ambulans. Les Romains donnoient ce nom à quatre du collége des *Vigentivirs*, parce que leur principale fonction étoit de faire la ronde pendant la nuit pour prendre garde aux incendies. On les appeloit aussi *Questeurs nocturnes.*

QUENOUILLE. Chez les Romains, dans les cérémonies du mariage, on portoit une quenouille derrière la nouvelle mariée, pour marquer l'ouvrage auquel elle devoit s'appliquer.

QUÉSITEURS, *Quæsitores* ou *Quæstores rerum capitalium*; Commissaires que le peuple

Romain établiſſoit pour faire des informations dans les affaires qui intéreſſoient l'Etat. Dans les premiers tems de la République, ces informations furent toujours momentanées, & ne duroient qu'autant que la cauſe particulière pour laquelle on les avoit établies; mais dans la ſuite l'abondance & la proſpérité ayant fait commettre dans Rome toute ſorte de crimes, il fut réglé que les deux premiers Préteurs continueroient à y exercer leur jurisdiction ordinaire, & que les quatre autres feroient les recherches que le Sénat auroit ordonnées ſuivant les conjonctures pour les crimes capitaux & d'Etat. Ces recherches ou inquiſitions furent appelées *quæſtiones perpetuæ*, ſoit parce qu'elles avoient une forme preſcrite qui étoit certaine & invariable, enſorte qu'elles n'avoient pas beſoin d'une nouvelle loi, comme autrefois; ſoit parce que les Préteurs faiſoient ces recherches *perpétuellement*, & durant toute l'année de leur exercice.

QUESTEURS. On donnoit à Rome ce nom à deux Magiſtrats qui étoient tréſoriers des finances & inſpecteurs des monnoies. Outre la garde du tréſor public, ils avoient encore celle des drapeaux & des enſeignes militaires. Ils étoient chargés de la vente du butin, des contributions, de loger les ambaſſadeurs, & de les conduire hors de la ville, & de tant d'autres choſes, qu'il étoit naturel de paſſer de cette charge aux plus grands emplois dont elle étoit le premier degré, parce que la variété de ſes fonctions rendoit

capable de tout. Il y eut un tems où leur nombre se multiplia si extraordinairement, comme sous Jule-César, que l'on en compte jusqu'à quarante qui servoient, les uns dans les armées, & les autres dans les provinces. Les deux de la première création s'appeloient *Urbani*, & les autres *Provinciales* ou *Militares*. *Voyez* Questeurs des provinces.

QUESTEURS nocturnes. *Voyez* Quatuorvirs nocturnes.

QUESTEURS des provinces. Ils étoient obligés de suivre les Consuls, quand ils commandoient les armées, les Préteurs dans les provinces, les Proconsuls & autres Gouverneurs dans leur gouvernement. Leur fonction étoit de fournir des vivres & de l'argent aux troupes, de faire payer les impôts & la capitation, d'avoir soin du recouvrement des bleds dûs à la République, de faire vendre les dépouilles des ennemis, d'examiner s'il n'étoit rien dû à l'Etat, &c. Ils exerçoient la jurisdiction que les Généraux d'armée & les Gouverneurs des Provinces vouloient bien leur donner.

QUESTEURS du Palais. Cette charge fut établie par les Empereurs d'Occident, & peut à peu près se rapporter à celle de Chancelier ou plutôt à celle de Surintendant des finances. C'étoit aussi ce qui revenoit à la charge de *grand Logothete* sous les Empereurs d'Orient.

QUÆSTIONES perpetuæ. *Voyez* Quésiteurs.

QUINAIRE, *Quinarius*, Pièce de monnoie Romaine qui valoit la moitié du *dena-*

rius. C'étoit le même *numme* que le *Victoriatus*, ainsi nommé parce qu'il portoit l'empreinte d'une victoire. *Voyez* As.

QUINCUNX. C'étoit une des divisions de la livre Romaine & de l'*As*, qui en faisoit cinq douziémes. C'étoit aussi une mesure pour les liquides qui tenoit cinq douziémes du *Sextarius. Voyez* Livre Romaine.

QUINDECEMVIRS. C'étoit le nom qu'on donnoit à Rome à quinze Prêtres qui étoient chargés de garder les livres des Sibylles. Lorsque la République étoit dans des circonstances fâcheuses, ou qu'on avoit annoncé quelque prodige extraordinaire, le Sénat portoit aussi-tôt un décret par lequel les *Quindecimvirs* avoient ordre de consulter ces livres, de lui en faire leur rapport, d'avoir soin de faire exécuter les cérémonies, de faire les sacrifices, &c. *Voyez* Livres Sibyllins.

QUINQUAGENAIRE. *Voyez* Pentacontarque.

QUINQUATRIES. *Voyez* Panathénées.

QUINQUEREMES. *Voyez* Vaisseaux.

QUINQUERTION. C'étoit chez les Romains ce que les Grecs nommoient Pentathle. *Voyez* Pentathle.

QUINQUEVIRS. Magistrats subalternes chez les Romains. Il y avoit deux Quinquevirats; l'un qui avoit pour département d'avoir soin que chacun payât ses dettes; l'autre de faire faire les réparations des tours & des murailles de la ville.

QUINTILIS. C'est le nom que les Ro-

mains donnoient au mois de Juillet, avant que celui de *Julius*, lui eût été ſubſtitué en l'honneur de Jule-Céſar. On l'appeloit *Quintilis*, parce qu'il étoit le cinquiéme mois de l'année en commençant à Mars, qui étoit le premier dans l'ancien Calendrier Romain.

QUIRINALES (fêtes.) Les Romains les célébroient en l'honneur de Romulus, qui fut ſurnommé *Quirinus*, par la même raiſon que les Romains furent auſſi appelés *Quirites*. *Voyez Quirites.*

QUIRINALIS flamen. Voyez Flamines.

QUIRITES, anciennement *Curites*, avant que les Romains fiſſent uſage de la lettre Q. La plus commune opinion eſt qu'ils furent ainſi ſurnommés, comme Romulus le fut *Quirinus* ou *Curinus*, du nom de la ville de *Cures*, capitale des Sabins, quand ceux-ci furent incorporés aux citoyens Romains.

R

R. Cette lettre ſe trouve quelquefois changée en *ſ*, comme dans ces mots *majoſibus*, *aſa*, pour *majoribus*, *ara*; & en *d*, comme en *medidies*, pour *meridies*; mais dans ce dernier exemple il ſemble que c'eſt plutôt *d* qui y doit être naturellement, & qu'on a changé en *r*.

R. ſeul dans les anciens monumens pour *Regulus*; *Roma*, Rome; *Romanus*, Romain; *Rex* ou *Reges*, Roi ou Rois; *Rationalis*,

Procureur du fisc; *Ravennæ*, Ravenne; *rectà*, droit; *requietorium*, tombeau; *retrò*, en arrière; *rostra*, la tribune aux harangues; *rudera*, décombres.

RC. *Rescriptum*, rescrit. R. C. *Romana civitas*, la République Romaine. REF. C. *reficiendum curavit*, a fait rétablir. REG. *regio*, pays. RELATAST, pour *relata est*, a été rapportée. R. P. ou RESP. *Respublica*, République. RET. P. XX. *retrò pedes viginti*, vingt pieds en arrière. REQ. *requiescit*, il repose. RMS. *Romanus*, Romain. RS. *responsum*, réponse. ROB. *Robigalia*, fêtes en l'honneur de la déesse Robigo. R. R. PROX. P. XIII. *rejectis ruderibus proximè pedes tredecim*, les decombres repoussés à près de treize pieds. RT. *refert*, il importe. RTD. *rotundum*, rond. RUF. *Rufus*, nom propre.

Quand R étoit une note numérale, elle marquoit *quatre-vingt*, & avec une ligne au-dessus, *quatre-vingt mille*.

RABULES. Les Romains donnoient ce nom aussi bien que celui de *Morateurs* aux Avocats qui par de mauvaises chicanes & par leurs déclamations, ne s'appliquoient qu'à retarder la décision des causes.

RAMALES, fêtes Romaines en l'honneur de Bacchus & d'Ariane. On y portoit dans des sortes de processions des seps de vigne, chargés de leurs fruits.

RAMNES. *Voyez* Rhamnes.

RAMNESIENS, les mêmes que les Rhamnes. *Voyez* Rhamnes.

RASTA, mesure itinéraire chez les anciens

Germains. M. d'Anville prouve que c'étoit précisément la même chose que notre lieue moderne.

RATIONAL. *Voyez Urim.*

RECUPERATEURS. On nommoit ainsi à Rome des Juges nommés par commission pour connoître des causes dans lesquelles il s'agissoit du recouvrement & de la restitution des derniers & des effets des particuliers.

REDEMPTORES, Fermiers de la République Romaine. (V. Publicains.) On donnoit aussi ce nom aux Entrepreneurs avec lesquels on traitoit pour la construction ou la réparation des ouvrages publics.

REGIFUGION. C'est le nom que les Romains donnoient à une fête qu'ils célébroient en mémoire de l'expulsion des Tarquins.

REPAS. Du pain, de l'eau, du vin, du laitage, des fruits & des viandes simplement cuites ou rôties, faisoient tout le fonds des repas des premiers tems Rien de plus simple & de plus frugal que ceux des Hébreux, des Perses, des Grecs, &c. On est seulement étonné qu'il mangeassent en aussi grande quantité qu'ils le faisoient; mais on le seroit moins, si on pensoit qu'outre qu'ils ne faisoient ordinarement qu'un repas en régle par jour, la constitution vigoureuse de leur corps leur faisoit porter une abondance de nourriture que des exercices laborieux & continuels rendoient encore plus nécessaire. En général les Anciens étoient très-grands mangeurs; & bien loin d'en rougir,

nous voyons dans Homère des héros qui s'en font honneur, ou à qui le Poëte en fait un mérite. C'étoit une ſuite de l'eſtime qu'on faiſoit des travaux & des occupations pénibles du corps ; car on ſuppoſoit qu'on n'avoit beſoin d'en réparer les forces, qu'à proportion qu'elles étoient affoiblies par les fatigues. Il y avoit encore une autre raiſon qui faiſoit applaudir aux grands mangeurs dans l'unique repas du jour, c'eſt que l'appétit qu'on y apportoit, étoit une marque qu'on s'en tenoit exactement à cet unique repas, & qu'on n'avoit rien mangé dans l'intervalle d'un repas à l'autre, ce qu'on regardoit comme une grande intempérance. Auſſi chez les Lacédémoniens, ces hommes ſi durs & ſi auſtères, on n'avoit que du mépris pour ceux qui dans les repas qu'ils prenoient en commun, ne mangeoient pas avec appétit & beaucoup. Ils paſſoient pour les moins difficiles & les plus ſobres des Grecs qui ne connurent guère le luxe de la table, qu'après qu'ils eurent adopté la molleſſe & les autres vices de l'Aſie. Ces vices ayant paſſé à Rome, la délicateſſe des mets, la profuſion & l'intempérance y furent portées à l'excès. *Voyez Accubita*, Couronnes, Boiſſon.

REPETUNDÆ. *Voyez* Concuſſion.

REPOTIA. On nommoit ainſi chez les Romains le feſtin qui ſe donnoit le lendemain des nôces chez le nouveau marié.

REPUDIATION. C'eſt le nom qu'on donnoit chez les Romains à l'acte par lequel

quelqu'un rompoit les fiançailles qu'il avoit contractées. Le billet qu'envoyoit celui qui répudioit, étoit conçu en ces termes : *Je rejette la promeſſe que vous m'aviez faite*, ou *je renonce à la promeſſe que je vous avois faite* ; & alors l'homme étoit condamné à payer le gage qu'il avoit reçu de la femme, & celle-ci condamnée au double; mais ſi ni l'un ni l'autre n'avoit donné ſujet à la répudiation, il ny avoit point d'amende.

RETIAIRES, gladiateurs, dont l'art conſiſtoit à envelopper leurs adverſaires avec un filet, & à les tuer enſuite avec un trident dont ils étoient armés. Lorſqu'il leur étoit arrivé de jeter leur filet ſans ſuccès, ils étoient pourſuivis dans l'arène par leurs adverſaires, appelés pour cet effet *inſecutores*. Ceux-ci étoient ordinairement des *Mirmillons*, autres gladiateurs, qui portoient ſur leur caſque la figure d'un poiſſon.

RHAMNES ou RHAMNENSES. Romulus ayant diviſé le peuple Romain en trois Tribus, donna ce nom à une de ces trois premières Tribus. La centurie des premiers Chevaliers Romains, tirés de cette Tribu, en conſerva le nom, qui depuis fut quelquefois donné à tous les Chevaliers indiſtinctement, de quelque Tribus qu'ils fuſſent.

RHEDA. Voyez Char.

RHOMPHÆA, arme offenſive, qui paroit avoir été peu différente du *Pilum. Voyez Pilum.*

ROBE. Le principal habillement des Romains, & celui qui leur étoit propre, étoit la

robe appelée *Toga*, comme chez les Grecs c'étoit le manteau nommé en latin *Pallium*. Cette robe étoit de laine, ronde, fermée par-devant & ſans manches. Elle leur enveloppoit tout le corps, de manière que leur bras droit ſortoit par en haut, & que de leur bras gauche ils ſoulevoient le bord de leur robe ; ce qui formoit un pli qu'on appeloit *ſinus*. Les perſonnes opulentes & voluptueuſes l'avoient plus ample que ceux qui étoient moins riches & moins délicats. La couleur en étoit ordinairement blanche (*albus color*) différente du blanc qu'ils appeloient *candidus* formé par de la craie, avec laquelle ils rendoient leur robe luſtrée lorſqu'ils ſe mettoient ſur les rangs pour demander quelque magiſtrature, d'où ils étoient appelés *Candidati*.

Ceux qui étoient en deuil portoient la robe d'une couleur qu'ils appeloient *pulla*, noire ou gris de-fer. Il ne faut pas confondre cette robe avec celle qu'ils nommoient *ſordida*. Celle-ci étoit une robe ſale, uſée, tachée & malpropre, dont ceux qui étoient accuſés en juſtice ſe couvroient, afin d'exciter la compaſſion. Il y avoit des toges ou robes de différente ſorte. 1°. la *robe prétexte*, qui étoit bordée d'une bande de poupre : les filles la portoient juſqu'à ce qu'elles fuſſent mariées, & les garçons juſqu'à l'âge d'environ dix-ſept ans, où ils prenoient la robe virile, appelée *pura* & *libera*. Les principaux miniſtres de la religion & les magiſtrats portoient la robe prétexte comme une des marques de leur dignité.

2°. La robe appelée *toga picta*, tissue de pourpre & d'or, d'ouvrage Phrygien, étoit proprement l'habillement de ceux qui avoient l'honneur du tromphe. Il paroît qu'on l'appeloit aussi *palmata*, quoique quelques-uns distinguent celle-ci de l'autre.

3°. Il y avoit encore un habillement appelé *trabea*, qui étoit une espèce de robe ou de toge, quoique d'autres prétendent que c'étoit une sorte de Chlamyde ; on en revêtoit ou les statues des dieux, & alors ces robes étoient seulement de pourpre ; ou les Augures, & alors elles étoient de pourpre & d'écarlate ; ou enfin elles étoient mêlées de pourpre & de blanc : & c'étoit l'habit des Rois. Cette robe fut dans la suite prise par les Chevaliers, lorsqu'ils montoient à cheval pour la revue : elle étoit blanche, de même forme que la toge, bordée de pourpre & rayée de larges bandes de même couleur ; au lieu que la *trabea* des Triomphateurs étoit ornée de palmes d'or brodées ou tissues dans l'étoffe. *Voyez* Toge.

ROBIGALIES, fêtes Romaines en l'honneur de la déesse Robigo, qu'on invoquoit pour détourner la rouille des bleds.

ROGATEURS. Dans les comices & dans les autres assemblées des Romains, on nommoit *Rogateurs* ceux qui recevoient dans un panier les tablettes par lesquelles chacun donnoit son suffrage. *Voyez* Centurie.

ROI-SACRIFICATEUR. Les Romains ayant dans leur religion des sacrifices tellement affectés à la dignité royale, qu'ils ne pouvoient être faits par aucun autre que par

un roi, ils voulurent les conserver après avoir aboli la royauté; & pour les faire, ils créèrent un roi uniquement pour cela. Ils le nommèrent *Rex sacrificulus*; sa femme, qui étoit aussi chargée de quelques sacrifices, avoit aussi pour cela le nom de *Reine*, & sa maison celui de *maison royale* : mais de peur que ce titre de roi ne lui inspirât des desseins contraires à la liberté, & pour empêcher que le peuple eût des inquiétudes à ce sujet, ce *Roi-sacrificateur* dépendoit du souverain Pontife auquel il étoit soumis ; il ne pouvoit exercer aucune magistrature, & encore moins assembler le peuple ; & après avoir fait les sacrifices qui étoient de son ministère, il sortoit de l'assemblée avec précipitation, comme un fugitif.

ROSTRES, *Rostra*. Les proues d'une partie des galères qui avoient été prises sur les Antiates dans la guerre que les Romains avoient eue contre eux, servirent à former à Rome une espèce de décoration dans l'endroit du *forum* où les Magistrats se plaçoient dans les assemblées, & comme cette décoration étoit élevée & faisoit une sorte de tribune, c'étoit de dessus cette élévation qu'on haranguoit le peuple, & qu'on lui annonçoit tous les événemens qui intéressoient la République. *Rostrum* signifie proprement un bec d'oiseau, tel que les Anciens le faisoient sculpter à l'avant de leurs vaisseaux, & c'est ce qu'en terme de marine il faudroit appeler l'éperon. Il y a apparence que les Romains, pour élever cette tribune si fameuse, ne se restreignirent pas précisé-

ment à la conſervation des éperons de ces vaiſſeaux des Antiates; mais qu'ils en retinrent auſſi l'eſtrade & les deux côtés.

ROYAUTÉ. La royauté eſt l'image de l'autorité que dans les premiers tems les pères avoient ſur leurs enfans & ſur toute leur famille, dont ils étoient les chefs & les législateurs. On en voit un exemple dans le ſupplice de *Thamar* ordonné par *Juda* ſon beau-père. Homère & Platon atteſtent également cet ancien empire paternel. Telle a été l'origine du gouvernement monarchique, le plus ancien dont il ſoit parlé dans l'hiſtoire, & le plus univerſellement établi. Les premiers ſouverains ont dû leur élévation à leur force, à leur prudence, à leur courage ou aux ſervices qu'ils avoient rendus à la ſociété. La couronne a été orignairement élective; bientôt on reconnut l'avantage qu'il y avoit à la rendre héréditaire, & elle le fut chez la plupart des peuples. *Voyez* Chaſſe.

RUDIAIRES. C'eſt le nom que portoient les gladiateurs qui avoient reçu le *Rudis* pour récompenſe. *Voyez* Rudis.

RUDIS. C'étoit proprement une baguette ſouple & pliante, faite à peu près en forme d'épée, dont les gladiateurs ſe ſervoient pour s'exercer avant le combat. Quand on donnoit cette espèce de fleuret pour récompenſe à un gladiateur, c'étoit la marque d'un congé abſolu; de ſorte que celui qui l'avoit obtenu, rentroit dans tous les droits des citoyens.

S

S Cette lettre a été quelquefois mise pour *r*, comme en *dolosi*, *eso*, &c. pour *dolori*, *ero*. *Voyez* R.

S. Dans les anciens monumens pour *sacellum*, chapelle, ou trésor public ; *sacrum*, sacré, consacré ; *scriptus*, écrit, marqué ; *semis*, demi ; *Senatus*, Sénat ; *sepulcrum*, sépulcre ; *sepultus*, enseveli ; *Sanctus*, Saint ; *sequitur*, suit ; *Servius*, nom propre ; *servus* ou *serva*, esclave ; *sibi*, à soi ; *si*, si ; *sic*, ainsi ; *silentium*, silence ; *singuli*, plusieurs pris chacun séparément ; *situs*, mis, inhumé, situé ; *solvit*, a payé ; *stipendium*, solde, campagne de guerre ; *sub*, sous ; quelquefois pour *centuria*, centurie.

S. A. *sub ascia*. *Voyez* Ascia.

SA. *sua*, sa *ou* ses ; ou *sanguis*, sang. SAC. *sacerdos*, prêtre ; ou *sacrificium*, sacrifice, ou *sacrum*, consacré. SAE. ou SAEC. *seculum*, siècle. SAL. *salus*, conservation, la déesse Salus. SB. *sibi*, à soi. SC. *sicut*, comme. S. C. *Senatus consultum*, Sénatus-consulte. SCI. *Scipio*, Scipion. S. D. *sacrum diis*, consacré aux dieux ; ou *supradictus*, susdit, marqué ci-dessus. S. EQ. Q. OD. ET. P. R. *Senatus Equesterque Ordo & populus Romanus*, le Sénat, l'Ordre des Chevaliers & le peuple Romain. SEMP. Sempronius. SEPT. Septimius. SER. Servius, Servilius, Sergius. SEV. Severus. SVL. ou SYL. ou SL. Sylla. SG. *sacrilegium*, sacrilége. S. L. *sacer ludus*, spectacle

ſacré ; ou *ſine lingua*, muet. S. M. *ſacrum Manibus*, conſacré aux Manes ; ou *ſine manibus*, ſans mains ; ou *ſine malo*, ſans mal. SN. *Senatus*, Sénat ; ou *ſententia*, avis, ſentence ; ou *ſine*, ſans. SP. Spurius, nom propre. S. P. *ſine pecunia*, ſans argent ; ou *ſine patre*, ſans père ; ou *ſine pedibus*, ſans pieds. S. P. D. *ſalutem plurimam dicit*, ſouhaite une ſanté très-parfaite. S. P. Q. R. *Senatus populusque Romanus*, le Sénat & le peuple Romain. SS. *ſanctiſſimus*, très-ſaint. S. T. A. *ſine tutoris auctoritate*, ſans l'avis du tuteur ; ou *ſub*, &c. avec ſon agrément. SLT. *ſcilicet*, ſavoir. S. E. T. L. *ſit ei terra levis*. qu'il repoſe en paix. S. E. V. *ſi ei videbitur*, s'il lui ſemble bon, &c.

Cette lettre S ſeule, ou doublée, & coupée en deux parties égales par une ligne horizontale, eſt auſſi une note qui déſigne des ſeſterces, ou différentes parties de *l'as*.

S, comme note numérale, ſignifie *ſept*.

SABBAT. C'étoit chez les Iſraélites le dernier jour de la ſemaine à laquelle ils donnoient auſſi ce nom. Ainſi comme ils donnoient le nom de Sabbat à la révolution complette des ſept jours de la ſemaine, qu'ils ne diſtinguoient les uns des autres que par le nombre ordinal, comme *prima* ou *una Sabbati*, le premier du Sabbat, pour dire le premier jour de la ſemaine ; *ſecunda Sabbati*, le ſecond ; *tertia Sabbati*, le troiſiéme &c ; ils donnoient par excellence le nom de Sabbat au ſeptiéme jour qui devoit être tout entier conſacré au ſervice de Dieu, à la prière, à la lecture & à la méditation de la loi & des pro-

phétes. La révolution complette de ſept années étoit auſſi chez eux un Sabbat ou une ſemaine, dont ils appeloient la dernière *année Sabbatique* ou *Sabbat de la terre*, *Sabbatum terræ*, parce que chaque ſeptiéme année ils la laiſſoient repoſer.

SABAZIES, fêtes Grecques en l'honneur de Bacchus que les Thraces nommoient *Sabazius*. Ces fêtes reſſembloient beaucoup aux Orgies.

SACELLUM. Quoique les Romains ſe ſerviſſent quelquefois de ce mot pour exprimer un petit temple, il ne ſignifioit proprement & plus communément qu'un lieu conſacré à quelque dieu, & environné ſeulement d'un mur ſans toit.

SACRAMENTUM. Voyez Serment. Les Romains donnoient auſſi le nom de *Sacramentum* à une ſomme d'argent que dans les affaires litigieuſes on dépoſoit pour caution.

SACRIFICES. Ce mot vient du Latin *ſacrum facere*, c'eſt-à-dire, *faire une choſe ſacrée.* Ainſi on peut entendre par-là tout acte extérieur de religion, par lequel l'homme rend à la divinité le culte qui lui eſt dû, ſoit pour faire hommage à ſon empire ſouverain, ſoit pour implorer ſon ſecours, ſoit pour le remercier de ſes bienfaits, ſoit pour expier des crimes. Les ſacrifices ſont auſſi anciens que le monde. Avant la loi de Moyſe, il étoit libre à chacun d'offrir à Dieu les choſes qu'il jugeoit plus dignes de ſa grandeur, & les plus propres à lui témoigner de la reconnoiſſance. Abel offroit ce qu'il avoit de meil-

leur dans ses troupeaux. Caïn offroit les fruits de la terre. Noé sacrifia au sortir de l'arche des oiseaux & des animaux. Melchisedech offrit en sacrifice du pain & du vin. Dans la loi écrite, Dieu donna aux Israélites par Moyse des régles pour les sacrifices. Il détermina quelles étoient les victimes & les hosties qu'il vouloit qu'on lui offrît, & quelles devoient être les cérémonies des différens sacrifices qu'il prescrivit, & dont les principaux étoient l'holocauste, le sacrifice de l'hostie pacifique, le sacrifice pour le péché, celui de la vache rousse, celui du bouc émissaire, &c. Voyez *Holocauste*, *Hostie pacifique*, *Vache rousse*, *Hazazel* ou *Bouc Emissaire*, & pour les sacrifices des Payens *Hosties*, *Immolation*, *Mactus*, *Popes*, *Taurobole*, &c.

SAGUM. On croit que c'étoit un petit manteau quarré, qui s'attachoit sur la poitrine ou sur une épaule, & que l'on tournoit du côté la pluie & du vent. Il étoit ordinairement de peau, & se portoit le poil en dedans. Quelques-uns confondent cet habillement avec la chlamyde.

SALIARE carmen & *Saliares apulæ*. *Voyez* Saliens.

SALIENS. Les Romains donnoient ce nom tiré de *salire* sauter, à douze Prêtres, institués par *Numa* pour veiller à la garde des boucliers sacrés, appelés *ancilia*. Aux jours consacrés à la fête des *Anciles*, les Saliens parcouroient la ville en forme de procession qu'ils faisoient en dansant, en sautant & en chantant des hymnes, dont le langage étoit

si surranné que du tems d'Horace, ces vers qu'on nommoit *carmen saliare*, ne pouvoient presque plus être entendus du peuple, & que de celui de Quintilien, ils étoient devenus inintelligibles aux prêtres mêmes. Revêtus d'une tunique peinte & bigarrée de diverses couleurs, avec un plastron d'airain sur la poitrine, portant à la main droite une pique, & à la gauche un des boucliers sacrés, & ayant sur la tête une espèce de bonnet, ils suivoient l'un d'eux qui étoit leur chef, nommé pour cela *Magister Saliorum* ou *Præsul*, & qui marchant à leur tête, commençoit la danse, dont les autres imitoient les pas & tous les mouvemens. Il y en avoit un d'entre eux qui présidoit au chant des vers, & qu'on appeloit *vates*. La cérémonie finissoit par des festins qui avoient passé en proverbe, pour signifier des repas fins & délicats, *saliares epulæ*, *saliares dapes*. Ces Saliens étoient encore connus sous le nom de *Palatini*, parce qu'ils faisoient leurs sacrifices sur le mont Palatin, & pour les distinguer de ceux qu'on appeloit *Collini*, établis par *Tullus Hostilius*. Ces derniers avoient une espèce de temple sur le mont Quirinal, ce qui leur fit donner le nom de *Quirinales*. En général on les nommoit *Agonales*; ainsi que *Salii* & *Salisubsuli*, tous ceux qui chantoient, & dansoient au son de la flûte, comme cela se faisoit dans les sacrifices en l'honneur d'Hercule.

Il y avoit aussi des vierges *Saliennes* ou *Saliaires* qu'on louoit & qu'on joignoit aux Saliens. Elles portoient par honneur l'habit de guerre

guerre appelé *paludamentum*, avec des bonnets élevés comme les Saliens, & faisoient comme eux des sacrifices avec les pontifes sur le mont Palatin.

SALISUBSULES, *Salisubsuli. V.* Saliens.

SALTATION. C'étoit chez les Romains un art qui avoit pour objet, non-seulement de former les attitudes & les mouvemens qui servent ou pour la bonne grace, ou pour certaines danses artificielles accompagnées de sauts, mais encore de régler le geste, tant des acteurs de théâtre, que des orateurs, & même d'enseigner une manière de gesticuler qui se faisoit entendre sans le secours de la parole. *Voyez* Danse, Geste, Pantomime.

SAMANÉENS. *Voyez* Gymnosophistes.

SAMBUQUE, machine de guerre pour le siége des places qu'on attaquoit par mer. Elle consistoit dans une échelle de la largeur de quatre pieds, laquelle dressée étoit aussi haute que les murailles. On la couchoit de son long sur les côtés de deux galères jointes ensemble, de sorte qu'elle passoit de beaucoup les éperons; & au haut des mâts de ces galères on mettoit des poulies & des cordes. Quand on devoit la mettre en œuvre, on attachoit les cordes à l'extrémité de la machine, & des gens de dessus la poupe l'élevoient par le moyen des poulies : d'autres sur la proue aidoient aussi à l'élever avec des leviers. Ensuite les galères étant poussées au pied de la muraille, on y appliquoit ces machines par le moyen desquelles les assiégeans passoient sur le mur des assiégés.

Sambuque, étoit auſſi le nom d'un inſtrument de muſique, à corde.

SAMIUS RAMUS, *l'Arbre de Samos. Voyez* Y.

SANDALES. A ce qu'on peut voir au mot *Chauſſure*, ſur les ſandales dont les Anciens ſe ſervoient, il faut ajouter ici d'après M. Winckelmann, qu'elles étoient, pour la plupart, au moins de l'épaiſſeur d'un doigt; qu'on couſoit quelquefois l'une ſur l'autre cinq ſemelles de bois de liege, en les couvrant en deſſus & en deſſous d'une ſemelle de cuir qui débordoit le liege; que les hommes & les femmes portoient encore des ſandales formées de cordes, leſquelles en tournant formoient un ovale, de manière que la pièce deſtinée à couvrir le talon étoit auſſi de cordes; enfin que le cothurne, qu'on donnoit communément à la Muſe tragique, étoit une ſandale plus ou moins haute & épaiſſe, mais ordinairement de la hauteur de la main.

SANDAPILE. C'étoit chez les Romains une espèce de civière ſur laquelle on emportoit, pour les enterrer, les cadavres de ceux qui étoient morts pauvres.

SANEDRIN ou SANHEDRIN, ou SYNEDRIN, Grand-conſeil des Juifs (appelé auſſi ſimplement *le Conſeil* par excellence) dans lequel ſe décidoient les affaires d'Etat & de religion. C'étoit le tribunal ſouverain de la République, & c'étoit à Jéruſalem qu'il réſidoit. Il y avoit dans l'Etat pluſieurs *Sanhedrins* inférieurs, tous dépendans du grand

Sanhedrin de Jérusalem. Ces *Sanhedrins* inférieurs (appelés dans l'Evangile *Jugemens* ou *Tribunaux du Jugement*) étoient composés de vingt-trois personnes. Il y en avoit un dans chaque ville. Il falloit qu'il y eût au moins cent vingt habitans dans un lieu pour avoir droit de *Sanhedrin* : quand il y en avoit moins, on se contentoit d'y établir trois juges. On admettoit dans le grand *Sanhedrin* & dans les *Sanhedrins* inférieurs des Prêtres, des Lévites, & des Israélites de toutes tribus : mais tous devoient bien posséder la loi, être d'un âge mûr, & avoir un bien honnête.

SARABALE ou SARBALE. *Voyez* Braces.

SARCOPHAGE, c'est-a-dire, *qui mange* ou *qui consume les chairs*. C'est une pierre qui a cette propriété, & qu'on tiroit autrefois en très-grande quantité des carrières d'Assos, ville de Mysie, d'où elle a été appelée : *Pierre d'Assos*. Comme les Grecs s'en servoient ordinairement pour faire les auges ou cercueils dans lesquels ils ensevelissoient les morts, de-là vint qu'on donna aussi le nom de Sarcophages aux autres cercueils, quoiqu'ils fussent d'une autre pierre ou de quelque autre matière que ce fût. Cette dénomination passa aussi chez les Latins, & on croit que c'est de leur diminutif *sarcophagulus*, que vient notre mot *cercueil*, qu'on prononçoit autrefois *sarcueil*.

SARISSE & Sarissophores. *Voyez* Lance.

SARRACUM. *Voyez* Char.

SARSORIUM opus. C'est un ouvrage en mosaïque, espèce de lithostrote. *Voyez* Lithostrote.

SATRAPES. On nommoit ainſi chez les Perſes les gouverneurs des provinces de l'empire. Ils avoient, chacun dans ſon département, une autorité preſque ſouveraine, & étoient, à proprement parler, comme des vice-rois. On leur fourniſſoit un nombre de troupes ſuffiſant pour la défenſe du pays. Ils en nommoient tous les Officiers. Ils donnoient les gouvernemens des places. Ils étoient chargés de faire payer les tributs, & de les envoyer au prince. Ils avoient pouvoir de faire de nouvelles levées, de traiter avec les Etats voiſins, & même avec les généraux des ennemis; en un mot, de faire tout ce qu'ils jugeoient néceſſaire pour entretenir le bon ordre & la tranquillité dans leur gouvernement. Ils étoient indépendans les uns des autres; & quoiqu'ils ſerviſſent un même maître, & qu'ils duſſent concourir à la même fin, néanmoins, plus touchés, chacun en particulier, de l'avantage de leur province, que du bien général de l'empire, ils avoient ſouvent des diſputes enſemble, formoient des deſſeins tout différents, refuſoient de ſecourir leurs collégues dans le beſoin, & quelquefois même leur étoient entièrement oppoſés. Pour prévenir, autant qu'il étoit poſſible, tous les abus qu'on auroit pû faire d'une autorité auſſi grande qu'étoit celle des Satrapes, la nomination en étoit réſervée au roi, à qui les gouverneurs des places, les commandans des troupes & autres pareils officiers avoient directement rapport, & recevoient de lui les ordres.

SATUM ou *Saton*, meſure des Hébreux,

la dixiéme partie de l'éphah. *Voyez* Ephah.

SATURNALES (fêtes.) Les Romains célébroient ces fêtes au mois de Décembre pendant cinq ou ſept jours, en l'honneur de Saturne. Tout y reſpiroit la joie, les plaiſirs & la débauche. Tous les travaux ceſſoient, & il n'étoit permis de traiter d'aucune affaire ſérieuſe. A Rome les citoyens ſembloient fuir la ville, en ſe retirant en foule ſur le mont Aventin, comme pour y prendre l'air de la campagne. Il étoit permis aux eſclaves d'agir librement avec leurs maîtres & de leur dire tout ce qu'ils vouloient. Les maîtres les ſervoient à table, pour retracer une image de l'âge d'or où tous les hommes étoient égaux. On donnoit, ſur-tout durant ces fêtes, le ſpectacle des combats de gladiateurs, parce qu'on s'imaginoit qu'il falloit répandre du ſang humain pour honorer Saturne & ſe le rendre favorable.

SATYRE. Les Anciens donnoient à une ſorte de pièce dramatique, ce nom tiré des *Satyres*, divinités champêtres, qui en faiſoient toujours l'ame, & nullement de la *ſatyre*, ſorte de poëſie médiſante, qui ne reſſemble en rien au drame ſatyrique auquel elle eſt fort poſtérieure. Ce drame n'étoit ni tragédie ni comédie : mais ils tenoit le milieu entre l'une & l'autre, & participoit de leurs caractères. C'étoit à peu près chez les Grecs & chez les Romains, ce qu'eſt aujourd'hui *la Parodie*.

SAUT. C'étoit un des combats agoniſtiques, qui conſiſtoit à ſauter legérement

par dessus, une espace plus ou moins large.

SCABILLES ou SCABELLES, *Scabella*, *Scabilli*. C'étoit chez les Anciens un instrument de musique dont il n'est guère possible de déterminer la forme ni le véritable genre. Ce qu'on en sait de certain, c'est qu'il rendoit des sons forts & harmonieux, *scabillorum concrepationes sonoræ*, dit Arnobe. Aussi c'étoit principalement dans les grands chœurs, & sur-tout dans les théâtres, qu'on en faisoit usage. Comme dans la manière d'en toucher, on le faisoit beaucoup avec les pieds, quelques-uns ont cru qu'on pouvoit s'en former une idée à peu près semblable à celle d'un jeu d'orgues; idée qui paroît une conséquence de ce que dit S. Augustin : *Cùm symphoniaci scabella & cymbala pedibus feriantur, certis quidem numeris*, &c. *De musica, l.* 3, *c.* 1.

SCALARIA. Les Romains nommoient ainsi les espaces qui séparoient ce qu'on appeloit les *coins* de l'amphithéâtre, & par lesquels on passoit pour aller prendre place sur les différens gradins, chacun selon son rang. *Voyez* Amphithéâtre.

SCAMMA. On nommoit ainsi l'endroit du stade où combattoient les Athlétes. *Voyez* Stade.

SCENE. On donnoit ce nom à la partie du théâtre des Anciens, qui étoit occupée par tous les acteurs, quels qu'ils fussent, comédiens, danseurs, mimes, &c. L'endroit de la scène étoit très-vaste, & comprenoit le *parascenium* ou *scène*, proprement dite, le *prosce-*

nium, le *pulpitum* & l'*orqueſtre*, Le *paraſcenium* étoit l'intérieur de la ſcène où les acteurs s'habilloient, où ils ſe retiroient, & d'où ils ſortoient à meſure que le demandoit leur role. Cet endroit qu'on nommoit proprement la *ſcène*, étoit toujours caché & devoit toujours l'être aux ſpectateurs. Le *proſcenium* étoit un grand eſpace deſtiné tout entier au ſpectacle, c'eſt-à-dire, aux décorations & au jeu des acteurs. Au milieu du *proſcenium*, étoit un autre eſpace un peu plus élevé que le reſte, & qui s'étendoit juſque dans l'orqueſtre, ce qu'on appeloit *pulpitum*. C'étoit-là préciſément que les acteurs faiſoient leurs perſonnages, & ſi on lit dans quelques auteurs que les comédiens jouoient ſur le *proſcenium*, cela n'eſt vrai que parce que le *pulpitum* en faiſoit partie. *Les acteurs tragiques & comiques*, dit Bulinger, *jouoient à Rome ſur la partie du* proſcenium, *qu'on appeloit* pulpitum. Ainſi le *pulpitum* étoit occupé en partie par les acteurs, & en partie par le chœur & par les joueurs d'inſtrumens, tout l'orqueſtre proprement dit, étant rempli de Sénateurs qui étoient placés là par diſtinction. Voilà pourquoi le *pulpitum* dans le théâtre Romain, étoit plus ſpacieux que celui du théâtre Grec, & que faiſant partie de l'orqueſtre, auſſi-bien que le *proſcenium*, il eſt confondu tantôt avec l'orqueſtre, & tantôt avec le *proſcenium*, d'où il n'eſt pas étonnant que le *proſcenium*, l'*orqueſtre*, le *pulpitum* & la *ſcène*, ſoient nommés quelquefois indifféremment l'un pour l'autre.

Le *paraſcenium* étoit couvert, & c'étoit la

ſeule partie du théâtre qui le fût ; tout le reſte étoit à découvert & en plein air. Nous venons de marquer l'uſage du *pulpitum* & de l'orqueſtre : celui du *proſcenium* proprement dit, paroît avoir été uniquement deſtiné aux décorations & au jeu des machines, qui tantôt faiſoient élever & comme ſortir de terre les décorations, ce qu'on appeloit *ſcène verſatile*, & qui tantôt faiſant disparoître une décoration qui ſembloit ſe retirer d'elle-même de part & d'autre ſur les côtés du *proſcenium*, en faiſoit avancer une autre qu'on avoit préparée derrière, ce qu'on nommoit *ſcène ductile*. Ce double jeu des décorations faiſoit une des plus agréables parties du ſpectacle. On ſe ſervoit ordinairement de l'*aulæum*, qui étoit ce qu'on avoit alors de plus parfait en tapiſſerie, pour les décorations de la *ſcène verſatile*, & en général pour toutes celles qui ſervoient aux repréſentations des tragédies, & du *ſiparium*, ſorte de toile peinte pour les décorations de la *ſcène ductile* & pour les comédies. L'*aulæum* & le *ſiparium* ne ſervoient qu'aux décorations, & on croit être bien fondé à ſoutenir que par l'un ni l'autre de ces termes, on ne doit pas entendre une grande toile qui fermât, comme on le croit communément, toute la partie extérieure de la ſcène hors le tems des repréſentations & dans les entre-actes. L'idée de l'uſage de cette prétendue grande toile, paroît abſolument incompatible avec celle de la forme du théâtre des Anciens.

SCÉNOPEGIE ou *fêtes des Tabernacles*. Les

Iſraélites la célébroient tous les ans au mois de Tisri. Elle duroit ſept jours, pendant lesquels ils habitoient ſous des tentes ou ſous des berceaux de feuillages, afin qu'ils ſe souvinſſent que leurs pères, avant que d'entrer dans la Terre promiſe, avoient demeuré long-tems ſous des tentes dans le déſert. On offroit chaque jour un certain nombre de victimes en holocauſtes, & un bouc en ſacrifice pour le péché. Pendant les jours de cette fête, ils faiſoient des feſtins de réjouiſſance avec leurs femmes & leurs enfans, où ils admettoient les Lévites, les étrangers, les veuves, les orphelins. Les ſept jours expirés, la fête ſe terminoit par une nouvelle ſolennité, qu'on célébroit le huitiéme jour, & où tout travail étoit défendu comme le premier.

SCEPTRE. Cette marque diſtinctive de la dignité royale, n'étoit anciennement qu'un bâton. Du tems d'Homère, les hommes avoient des ſceptres dans presque tous les états, & ſelon les fonctions qu'ils exerçoient. Ce Poëte en donne même à des mendians. Cependant le ſceptre étoit déjà devenu le ſymbole du commandement.

SCHENE ou SHÈNE, meſure itinéraire chez les Perſes. Elle étoit de trente grands ſtades ou de ſoixante petits. Cette meſure n'étoit pas ſi particulièrement propre aux Perſes, qu'elle ne ſe trouve auſſi avoir été en uſage en Egypte, dans la Grèce, & peut-être ailleurs; & c'eſt de-là vraiſemblablement que vient la différence des étendues qu'on donne à cette meſure; les uns lui aſſignant celle qui

eſt marquée ci-deſſus ; d'autres la faiſant de trente deux ſtades, quelques-uns de quarante, &c. *Voyez* Stade.

SCHENOBATES. Les Grecs nommoient ainſi leurs danſeurs de corde. *Voyez* Funambules.

SCIERIES ou SCIERES, fêtes Greques en l'honneur de Bacchus. C'étoit une espèce de *diamaſtigoſe* pour des femmes qui y paſſoient par le même traitement qu'on faiſoit ſouffrir à de jeunes garçons dans cette fête cruelle.

SCIRROPHORION, un des mois de l'année Athénienne, ainſi nommé des fêtes *Scirrophories*, qu'on célébroit le ſecond jour de la ſeconde décade de ce mois, en l'honneur de Minerve ; quelques-uns diſent en celui de Cérès & de Proſerpine.

SCORPION, machine de guerre des Anciens. C'étoit une espèce d'arbalete dont on ſe ſervoit pour lancer des traits & des pierres.

SCORTÉE, *Scortea. Voyez* Pénule.

SCRIBE. Ce mot dont on ſe ſert encore quelquefois pour dire un *Ecrivain*, ne ſignifioit rien de plus chez les Romains dans ſon acception primitive & naturelle ; mais il fut affecté particulièrement à un Ordre d'Officiers dont le miniſtère embraſſoit tout ce qui eſt chez nous du reſſort des Greffiers, des Notaires & des Secrétaires. Cet Ordre médiocrement eſtimé à Rome, étoit regardé comme très-honorable dans la Gréce, ſur-tout en Macédoine & à Syracuſe, où les Scribes étoient fort conſidérés. Sous les Empereurs, le Préfet des gardes du palais, & le Médecin d'une ar-

mée, étoient compris dans le corps des Scribes, dont souvent on leur donnoit le nom, comme un titre d'honneur.

C'est dans l'Ecriture Sainte où il est plus souvent fait mention de *Scribes*, qu'on peut distinguer en trois classes différentes. Il y avoit les *Scribes du Roi*, c'est-à-dire, ses Secrétaires : *les Scribes du Peuple*, c'est-à-dire, des Officiers qui rédigeoient les actes publics & particuliers, & qui en tenoient registre : *les Scribes de la loi*, c'est-à-dire, des hommes qui par état faisoient leur étude de la loi & des Prophétes, & qui étoient chargés de lire l'Ecriture dans les Synagogues, & de l'expliquer au peuple. Ces derniers, qui étoient proprement les Savans de la nation, & comme les *Docteurs* parmi nous, jouissoient d'une si haute considération, qu'ils étoient plus respectés que les Sacrificateurs.

SCROBE ou SCROBICULE. C'étoit chez les Romains une espèce de fosse qu'ils creusoient, & dans laquelle ils faisoient des sacrifices & des libations en l'honneur des dieux des enfers.

SCRUTIN. Jusqu'à l'an de Rome 613, les suffrages avoient été donnés de vive voix dans le choix des Magistrats, dont l'élection se fit depuis par scrutin. Cette nouvelle manière d'y procéder consistoit en ce que chaque citoyen jetoit dans une boîte fermée, qui avoit une ouverture au-dessus, un billet qui portoit le nom de celui qu'on choisissoit. Peu après la voie de donner son avis par scrutin, fut aussi introduite dans les Jugemens.

SCULPTURE. Cet art eſt très-ancien auſſi bien que celui de la Peinture. Les eſſais en furent d'abord informes & groſſiers ; les progrès en furent lents ; mais la Sculpture & la Peinture atteignirent plutôt un certain degré de perfection que l'Architecture. La raiſon eſt que celle-ci a beaucoup plus d'idéal que les deux autres. Elle n'a point un objet déterminé dans la nature, qu'elle doive imiter : elle eſt fondée ſur les règles générales & les loix de la proportion. La Sculpture & la Peinture ayant commencé par la ſimple imitation, trouvèrent toutes leurs règles dans la contemplation de l'homme. Ce modèle les renfermoit toutes, & elles n'avoient, pour ainſi dire, qu'à voir & exécuter. L'architecture étoit obligée de chercher les ſiennes dans la combinaiſon de pluſieurs proportions : une infinité d'opérations étoient néceſſaires pour les découvrir ; & elle ne pouvoit s'aſſurer de les avoir découvertes qu'en réuniſſant tous les ſuffrages. La Sculpture a encore précédé la Peinture. Comme la ſœur ainée elle a amené & introduit ſa cadette dans le monde. Pline croit même que la Peinture ne remonte pas au-delà de la guerre de Troye. La lenteur avec laquelle la Peinture ſe perfectionna vint en partie de l'art même, & en partie de l'uſage & de l'emploi qu'on en fit. Comme la Sculpture étendoit le culte & en quelque ſorte le domaine des dieux, on peut dire auſſi que la Religion favoriſoit cet art & qu'elle ſervoit à le perfectionner. La Peinture n'avoit pas les mêmes avantages. Ce ne

fut que plus tard qu'elle fut vouée aux dieux, & introduite dans leurs temples. La Peinture & la Sculpture ont entre-elles la même raison que l'Eloquence & la Poësie. Celle-ci, regardée comme plus sacrée que l'autre, servoit aux mystères, & en général au culte religieux ; Les Poëtes distingués recevoient des récompenses proportionnées à leur mérite. Aussi la Poësie se perfectionna plutôt que l'Eloquence : ce qui fait dire à Cicéron, qu'il y a eu plus de bons Poëtes que de bons Orateurs. *Histoire de l'Art chez les Anciens.*

SCUTULATA VESTIS. C'étoit une espèce de toge faite d'une étoffe tissue en manière de petits rézeaux joints les uns aux autres, ou sur laquelle on les avoit brodés à l'aiguille.

SCUTUM. *Voyez* Bouclier.

SCYTALE. C'étoit un moyen dont les Magistrats Lacédémoniens se servoient pour s'expliquer par lettres avec leurs Généraux, qui étoient à la tête des armées, ou avec les Ambassadeurs qu'ils avoient dans les cours étrangères. Voici en quoi il consistoit : Ils prenoient une bande de cuir ou de parchemin, qu'ils rouloient autour d'un bâton dans toute sa longueur, de manière qu'il n'y avoit aucun vuide. Ils écrivoienr sur cette bande, & après avoir écrit, ils la dérouloient & l'envoyoient au Général à qui elle étoit adressée. Ce Général, qui avoit un bâton tout semblable à celui sur lequel cette bande avoit été roulée & écrite, l'appliquoit sur ce bâ-

ton, & par ce moyen, il trouvoit la ſuite & la liaiſon des caractères, qui ſans cela étoient ſi dérangés, qu'ils ne pouvoient être lus.

SÉAH, meſure chez les Hébreux. D. Calmet croit que c'eſt la même que l'éphah.

SECESPITE. C'étoit un grand couteau dont on ſe ſervoit dans les ſacrifices pour égorger la victime, ou pour en tirer les entrailles & les partager.

SECTEURS. Les Romains nommoient ainſi ceux qui dans les ventes publiques mettoient l'enchère & y achetoient.

SECUTEURS ou INSECUTEURS. On ſurnommoit ainſi ceux des gladiateurs qui combattoient contre les Retiaires. *Voyez* Retiaires.

SEL. C'étoit une coutume dans les premiers tems de ſemer du ſel ſur les ruines des villes qu'on avoit détruites. Entre pluſieurs raiſons qu'on allegue à ce ſujet, il paroit aſſez vraiſemblable que c'étoit pour marquer qu'on condamnoit ces ruines à une perpétuelle malédiction, n'y ayant rien de plus contraire à la fertilité que le ſel commun.

SELLISTERNES. Les Romains donnoient ce nom aux feſtins qu'ils faiſoient en l'honneur des déeſſes, parce qu'ils plaçoient leurs ſtatues ſur de petits ſiéges appelés *ſellæ*.

SEMAINE. L'uſage de diviſer le tems & d'en compter les jours de ſept en ſept, eſt peut-être le plus ancien de tous. On en voit des traces juſque chez les Grecs & les Romains,

quoiqu'ils les comptassent, principalement les premiers, par *décades* ou *dixaines*, & les seconds par *neuvaines*, puisque chez les uns & les autres c'étoit une coutume d'interrompre les travaux & de fermer les écoles chaque septiéme jour. A Rome on se faisoit un devoir d'aller ce jour-là au Capitole pour y adorer Jupiter : mais cet usage s'est particulièrement conservé en Egypte, en Assyrie, & chez les autres peuples de l'Orient, même chez les Indiens, qui ont toujours partagé le tems en semaines de sept jours. Grotius dans son traité *de la vérité de la Religion Chrétienne*, dit que cet usage, si généralement répandu, est une tradition précieuse de la création du monde, telle que nous la lisons dans les Livres saints. « Ce sentiment, dit cet Au- » teur, le seul véritable, a été aussi celui » des Grecs & des Italiens, qui pour en con- » server la mémoire, ont fait de chaque sep- » tiéme jour, un jour de fête, comme nous » l'apprenons de Josephe, de Philon, de Ti- » bulle, de Saint Clément d'Alexandrie, de » Lucien. Ç'a été encore le sentiment des » Celtes & des Indiens : la division qu'ils » ont faite du tems en semaines, nous en » assure. »

Les Payens avoient donné à chaque jour de la semaine, le nom d'une planete. Le premier étoit *dies solis*, le jour du soleil ; le second *dies lunæ*, le jour de la lune ; le troisiéme, *dies Martis*, le jour de Mars ; le quatriéme, *dies Mercurii*, le jour de Mercure ; le cinquiéme, *dies Jovis*, le jour de Jupiter ; le sixiéme, *dies*

Veneris, le jour de Vénus; le ſuptiéme, *dies Saturni*, le jour de Saturne. Aſſez ſouvent ils nommoient ce dernier comme les Juifs, *le jour du Sabbat.* A l'exception du premier jour que nous nommons *Dimanche*, par corruption pour *dies Dominica*, c'eſt-à-dire, *le jour du Seigneur*, nous nous ſervons encore dans la vie civile des mêmes dénominations : car *lundi*, *mardi*, &c; ou *dilun*, *dimar*, &c; comme on dit dans nos provinces méridionales, ſont la même choſe que *jour de la Lune*, *jour de Mars*, &c. L'Egliſe, par une juſte horreur pour ces dénominations profanes, les a entièrement proſcrites dans ſes uſages, & leur a ſubſtitué celles de *ſeconde ferie*, pour le lundi; de *troiſiéme férie*, pour le mardi, &c. *Voyez* Sabbat.

SEMAINES. (la fête des) *Voyez* Pentecôte.

SEMBELLA. *Voyez* As.

SEMENTINES, fêtes que les laboureurs célébroient quand ils avoient enſemencé leurs terres, pour obtenir de Cérès & de Tellus une abondante moiſſon.

SEMICINCTION, *ſemicinctium.* C'étoit une eſpèce de tablier que mettoient les ouvriers, tel à peu près qu'en mettent encore aujourd'hui les nôtres, plus ou moins gros, plus ou moins long; ſelon la nature des différents ouvrages.

SEMISSIS. C'eſt la moitié de l'*as*. *Voyez* As, Livre Romaine.

SÉNAT. Le Sénat Romain étoit une compagnie vénérable de Magiſtrats, établie par Romulus qui la compoſa d'abord de cent Sé-

nateurs auxquels on donnoit le nom de *Pères*, par respect pour leur mérite & leur âge, & à cause de l'affection qu'on avoit pour eux. Leur nombre fut depuis & à diverses occasions augmenté jusqu'à celui de trois cents & même davantage. Du tems de Jule-César, & durant les troubles du Triumvirat, les Triumvirs, pour augmenter leur pouvoir & fortifier leur tyrannie, laissèrent entrer dans le Sénat un grand nombre de sujets indignes, ce qui augmenta le nombre des Sénateurs jusqu'à mille. Aussi il fallut qu'Auguste dans la suite, devenu le maître absolu de la République, le réduisît à six cents.

Après l'expulsion des Rois qui nommoient les Sénateurs, le choix en appartint aux Consuls, jusqu'au tems de la création des Censeurs au premier desquels la République en confia la nomination. Le Sénateur qui étoit nommé le premier par le Censeur, étoit appelé le Prince ou le premier du Sénat : *Princeps Sénatûs*. Il n'y avoit que ceux qui s'étoient distingués par une vie irréprochable, qui pussent prétendre à cette dignité de Prince du Sénat, & quoiqu'elle ne donnât aucun pouvoir particulier à ceux qui y étoient élevés, elle étoit cependant si honorable que dans la suite les Empereurs mêmes voulurent en être revêtus.

Tous les cinq ans un des deux Censeurs faisoit la recension du Sénat, & si quelque Sénateur avoit tenu une conduite indigne de son rang, ou s'il avoit dissipé le revenu nécessaire pour pouvoir être revêtu de cette dignité, le

Cenſeur paſſoit ſon nom, & il énonçoit en même-tems le motif de cette omiſſion. Dès là il étoit cenſé retranché du Sénat, mais ſans aucune note d'infamie, à moins qu'il n'eût eſſuyé quelque condamnation flétriſſante. Dans les premiers tems le Sénat n'étoit ouvert qu'aux ſeuls Patriciens : ce ne fut que depuis le Décemvirat que les Plebéïens y furent auſſi reçus. C'étoit principalement de l'ordre des Chevaliers qu'on tiroit les ſujets, qui devoient compoſer le Sénat, & il falloit que celui qui prétendoit au rang de Sénateur eût au moins huit cents mille ſeſterces de biens, ce qui faiſoit plus de quatre-vingt mille livres de notre monnoie. Outre cela, on ne pouvoit entrer dans le Sénat qu'après avoit exercé quelque charge dans la République. Les Queſteurs, les Tribuns & les Ediles du peuple, dans le tems ſeulement qu'ils étoient en charge, avoient entrée au Sénat ; mais les Chevaliers qui avoient eu la chaiſe curule, en qualité de Magiſtrats, quoiqu'ils ne fuſſent pas Sénateurs, entroient tout le reſte de leur vie dans le Sénat où ils avoient droit de ſuffrage.

Les marques de dignité pour les Sénateurs étoient 1°. Le *laticlave*. 2°. Une chauſſure noire qui leur couvroit le pied & la moitié de la jambe. 3° Un croiſſant ou un C d'argent attaché ſur cette chauſſure, pour marquer que les premiers Sénateurs n'étoient qu'au nombre de *cent*. 4°. Ils avoient une place diſtinguée dans les ſpectacles, & ce lieu s'appeloit l'orqueſtre, d'où vient que ce mot ſe prend quelquefois pour le Sénat.

C'étoit ordinairemens aux Calendes, aux Nones ou aux Ides du mois, que les premiers Magiſtrats ou quelques-uns d'eux convoquoient le Sénat ; & il ne pouvoit s'aſſembler que dans un temple conſacré par les Augures. Les temples où il s'aſſembloit le plus ſouvent, étoient ceux de l'Honneur, d'Apollon, de la Concorde, &c.

Le Magiſtrat qui avoit aſſemblé le Sénat, immoloit ordinairement une victime devant le lieu de l'aſſemblée, & après avoir pris les auſpices, il entroit. Alors ce même Magiſtrat ou quelque autre qui en avoit le droit, faiſoit ſon rapport au Sénat, & propoſoit les affaires ſur leſquelles on devoit délibérer. Quelquefois, lorſqu'il s'agiſſoit d'une choſe importante, les Sénateurs prêtoient ſerment avant que d'opiner. Les affaires dont on faiſoit le rapport au Sénat, étoient toutes celles qui concernoient la Religion & l'adminiſtration de la République, de ſorte que cette auguſte aſſemblée étoit l'appui, le défenſeur, le conſervateur & le Conſeil perpétuel de la République. *Voyez* Pères Conſcrits, *Pedarii.*

Le *Sénat d'Athènes*, tribunal différent de celui de l'Aréopage, étoit le conſeil ſouverain de la nation où on traitoit de toutes les affaires du gouvernement. Il fut d'abord compoſé de quatre cents Sénateurs, dont chaque Centurie étoit tirée de chacune des quatre Tribus Athéniennes. Le peuple ayant depuis été diviſé en dix Tribus, on n'en tira plus que cinquante de chaque Tribu, ce qui néanmoins

augmenta de cent le nombre des Sénateurs dont le nombre se trouva ainsi de cinq cents. Afin que ce nombre ne fût jamais imparfait, il y avoit toujours plusieurs citoyens de chaque Tribu désignés Sénateurs, pour remplacer sur le champ ceux que la mort enlevoit ou que leur mauvaise conduite faisoit exclure du Sénat. C'étoit le sort qui décidoit du rang des Sénateurs qui présidoient presque tous chacun à son tour. Voici comme cela se pratiquoit : d'abord on régloit par le sort l'ordre dans lequel les cinquante Sénateurs de chaque Tribu devoient présider, ou plutôt l'ordre dans lequel chaque Tribu devoit présider par les Sénateurs qui en étoient tirés. Dans le tems que les cinquante Sénateurs d'une Tribu étoient en tour de présider, on les nommoit *Prytanes*, & l'epace de tems qui étoit de cinq semaines *Pritanie*. Au commencement de chaque Prytanie les cinquante Sénateurs se partageoient encore en cinq Decuries, ce qui faisoit une Decurie pour chaque semaine, & alors les dix Prytanes qui composoient la Decurie en tour de présider, étoient nommé *Proédres*. Enfin ils régloient entre eux toujours par le sort en quel ordre ils présideroient chacun leur jour; de sorte qu'il y en avoit toujours trois de chaque Decurie qui ne présidoient point, à cause du nombre des jours de la semaine. On donnoit au *Proédre* qui présidoit le nom d'*Epistate*. Son pouvoir étoit si grand que les Athéniens craignant que quelqu'un n'en abusât, défendirent par une loi qu'aucun citoyen pût être élevé deux fois à cette Magistrature. Le

lieu où s'aſſembloient les Prytanes ſe nommoit *Prytanée*.

SÉNATEURS. *Voyez* Sénat.

SENATUS-CONSULTE ou Décret du Sénat. On n'en pouvoit faire aucun après le coucher du ſoleil. Quand l'affaire étoit propoſée, on diſoit ſon avis debout. Si quelqu'un s'oppoſoit, le décret n'étoit point appelé *Senatus-Conſulte*, mais délibération du Sénat, *Senatûs auctoritas*. Il en étoit de même, lorsque le Sénat n'étoit point aſſemblé dans le lieu & dans le tems convenable, ou lorsque ni la convocation n'étoit légitime, ni le nombre compétent.

SENIO. *Voyez* Dés.

SEPTEMVIRS EPULONS. *Voyez* Epulons.

SEPTES, *Septa*. C'étoit à Rome une ſorte d'édifice qui ſervoit particulièrement aux grandes aſſemblées. Les *Septes* furent d'abord de ſimples paliſſades de bois qui renfermoient circulairement un grand terrein dans le champ de Mars. Ils ſervoient aux Comices, & l'on y faiſoit entrer, tour à tour, les Tribus pour donner leurs ſuffrages, le reſte du peuple ſe tenant hors de l'enceinte. Dans la ſuite les paliſſades de bois ſe changèrent en colonnes de marbre, qui formoient de vaſtes portiques, ornés de peintures & de ſculptures. Les *Septes de Jules*, étoient magnifiques, & furent l'ouvrage d'Agrippa, qui leur donna le nom de la famille regnante. Quelquefois les *Septes* ervirent auſſi aux ſpectacles.

SEPTUNX ou ſept onces. C'eſt auſſi une

des divisions de l'*as* dont elle faisoit sept douziémes. *Voyez* Livre Romaine.

SÉPULTURE. L'usage d'ensevelir les morts & de les enterrer, est aussi ancien que le monde. Quoique la nature nous inspire d'elle même de la douleur & de la tristesse à la mort de nos semblables, cependant les hommes ont varié dans les sentimens qu'ils ont témoignés dans ces occasions. Les Thraces donnoient des larmes à la naissance de leurs enfans, & marquoient de la joie lorsqu'ils cessoient de vivre. Les Troglodites, encore plus insensés, frappoient à grands coups les cadavres avant que de les ensevelir; peut-être aussi n'étoit ce que pour s'assurer qu'ils étoient véritablement morts. Chez les Hébreux, les Grecs & les Romains non-seulement on pleuroit les morts, mais encore on payoit des pleureuses & d'autres personnes qui savoient jouer des airs lugubres, pour suivre la bière jusqu'au lieu de la sépulture. Elles joignoient ordinairement à leurs lamentations, les louanges du mort, & pour les airs lugubres qu'on jouoit, on ne se servit long-tems que de la flûte; mais dans les tems postérieurs, la flûte n'eut plus lieu que pour les jeunes personnes, & on prit la trompette pour celles qui étoient avancées en âge. Lorsqu'on étoit arrivé au lieu de la sépulture, on mettoit le mort dans une fosse qu'on couvroit d'une grosse pierre. Ensuite on s'asséioit autour du tombeau, on faisoit des sacrifices, & on mangeoit le reste des victimes. L'idolâtrie altéra bientôt la simpli-

cité de ces repas funèbres. On crut qu'ils devoient être préparés pour les morts, & on se persuada qu'ils aimoient mieux les liquides que toute autre sorte de nourriture. On dressa des tables magnifiquement servies, afin que le défunt vînt prendre part au festin avec les morts de sa compagnie. *Voyez* Funérailles, Feves.

SEQUESTRES. C'étoient à Rome des Emissaires qui dans les élections des charges étoient chargés de gagner les suffrages du peuple, & chez qui on mettoit en dépôt les sommes d'argent promises.

SERMENT, en latin *Sacramentum* de *sacer*, sacré ; parce que le serment est en soi une chose sacrée. Les soldats Romains, après que la levée étoit achevée, prêtoient serment entre les mains des Consuls ou des Tribuns. Par ce serment qu'ils faisoient les uns après les autres, ils promettoient *de s'assembler à l'ordre du Consul, & de ne point quitter le service sans son ordre : d'obéir aux ordres des Officiers, & de faire leur possible pour les exécuter : de ne point se retirer par crainte ou pour prendre la fuite, & de ne point quitter leur rang.* Ce serment n'étoit point une simple formalité, ni une cérémonie purement extérieure qui n'influât en rien sur la conduite. C'étoit un acte de religion très-sérieux, accompagné quelquefois des plus terribles imprécations ; qui faisoit une forte impression sur les esprits ; qui étoit jugé d'une nécessité absolument indispensable, & sans lequel les soldats ne pouvoient poin

combattre contre l'ennemi. Les Grecs faisoient prêter à leurs troupes un pareil serment.

Ceux qui prêtoient serment, touchoient ordinairement un autel en le faisant ; d'où vient qu'on a donné le nom d'*ara* au serment.

Dans les affaires civiles quand des Plaideurs comparoissoient devant le Juge, celui-ci juroit d'abord qu'il jugeroit suivant la loi, & ensuite les deux parties prêtoient par son ordre le serment qu'on nommoit *sacramentum calumniæ*, c'est-à-dire, que chacun affirmoit que ce n'étoit point dans la vue de frustrer ou de vexer son adversaire qu'il plaidoit, mais seulement pour faire valoir ses prétentions au cas qu'elles fussent conformes aux loix. *Calumnia*, signifie souvent *contestation*, *dispute*.

SERRATI nummi. Voyez Monnoie.

SESTERCE, monnoie Romaine qui faisoit la quatriéme partie du *denarius*, & qui valoit deux *as* & demi; ce qui revenoit au tems de Cicéron à deux sols six deniers de la nôtre. On trouve dans les anciens Auteurs trois marques différentes du sesterce : c'étoit ou LLS. ou IIS ou H. S. Il ne faut pas confondre les deux termes dont ils se servoient pour le désigner. Quand ils employoient celui de *sestertius*, c'étoit simplement le sesterce proprement dit, qui ne valoit que deux *as* & demi, & ce qu'on appelle quelquefois *le petit sesterce*, pour en distinguer le sens d'avec celui de *sestertium* qui est l'autre terme, par

lequel

lequel ils entendoient mille ſeſterces. Ainſi le *ſeſtertium* appelé *grand ſeſterce*, par oppoſition à l'autre, valoit mille fois le *ſeſtertius*. Par exemple, quand on trouve dans les Auteurs Latins, *centum ſeſtertia*, c'eſt comme s'il y avoit *centum millia nummorum ſeſtertiorum*, c'eſt-à dire, cent mille ſeſterces; ce qui au tems de Cicéron, faiſoit plus de dix mille liv. de notre monnoie. Souvent *ſeſtertium* ſeul marque cent mille ſeſterces, & alors le nombre des centaines de mille eſt déterminé par les adverbes *ſemel*, *bis*, *ter*, *quater*, *quinquies*, &c. Ainſi *ſemel ſeſtertiûm*, équivaut à *centum millia ſeſtertiorum* : *bis ſeſtertiûm*, à *ducenta millia ſeſtertiorum*, &c. Ainſi *decies ſeſtertiûm*, marque *dix fois cent mille ſeſterces*, c'eſt-à-dire, un million de ſeſterces. Il faut obſerver que les Latins ſous-entendoient ſouvent le mot *ſeſtertiûm*, comme nous ſous-entendons auſſi quelquefois celui de *livre*, & que comme nous diſons de quelqu'un qu'il doit un million, ce qu'on entend d'un million de livres, ils diſoient auſſi, *debet decies*, c'eſt-à-dire, *il doit dix fois*, ſous-entendant *cent mille ſeſterces*. *Voyez* Livre Romaine.

SETIER. *Voyez Sextarius.*

SEXTANS, petite monnoie Romaine, faiſant la ſixiéme partie de l'As. C'étoit auſſi une petite meſure qui ne tenoit que les trois quarts du poiſſon de Paris, & une meſure de terre de 4800 pieds Romains.

SEXTARIUS ou ſetier, meſure Romaine des liqueurs. Elle tenoit un peu plus que la chopine & demi-poiſſon de Paris.

SEXTILE *Sextilis*. C'eſt le nom que les anciens Romains donnoient au ſixiéme mois de leur année, qui commençoit au mois de Mars. Ils lui donnèrent depuis celui de l'Empereur Auguſte, en latin *Auguſtus*; & comme ils donnoient à la lettre *u* le ſon d'*ou*, il eſt aiſé de voir comment nous en avons fait Août.

SEXTULE, *Sextula*. C'étoit la ſixiéme partie de l'once Romaine. *Voyez Centeſima* & Livre Romaine. C'étoit auſſi une meſure d'intervalle de quatre cents pieds Romains.

SHENE. *Voyez* Schene.

SHEVET, nom de l'onziéme mois de l'année ſacrée des Hébreux, & le cinquième de leur année civile. C'étoit la lune de Janvier.

SIBAN. *Voyez* Sivan.

SIBYLLINS (Livres). *V.* Livres Sibyllins.

SICLE, pièce de monnoie d'argent chez les Hébreux. Elle valoit de notre monnoie environ trente deux ſols ſept deniers. Le ſicle d'or valoit environ onze livres douze ſols.

Le Sicle étoit auſſi un poids. Il eſt marqué dans l'Ecriture Sainte que les cheveux d'Abſalem peſoient deux cents ſicles, ce qu'on prouve qu'il faut entendre du ſicle Babylonien qui étoit plus leger de deux tiers que le ſicle Hébreu. Le Babylonien peſoit huit oboles; ce qui revient à 89 grains de notre poids de marc. Ainſi deux cents ſicles Babyloniens, qui étoient le poids des cheveux d'Abſalom, revenoient à trente onces, ſept gros, ſeize grains. Cela n'eſt pas ſi extraordinaire qu'on pourroit le penſer, puiſqu'au rapport des

perruquiers, il se trouve des femmes qui ont plus de trente deux onces de cheveux.

SIÉGES. Lorsque les villes qu'on assiégeoit, étoient extrêmement fortes & peuplées, on les environnoit par un fossé & un retranchement contre les assiégés, & par un autre fossé en dehors du côté de la campagne, contre les troupes qui auroient pu venir au secours de la ville : & c'est ce qu'on appelle lignes de contrevallation & de circonvallation. Les assiégeans établissoient leur camp entre ces deux lignes. Celles de contrevallation étoient contre la ville assiégée, les autres contre les entreprises du dehors. Quand on prévoyoit que le siége devoit traîner en longeur, souvent on le changeoit en blocus; & pour lors les deux lignes étoient des murs solides d'une forte maçonnerie, & flanqués de tours d'espace en espace. L'usage des tranchées étoit fort connu chez les Anciens. Il y en avoit de différentes sortes. C'étoient ou des fossés paralleles au front de l'attaque, ou des communications creusées dans terre & couvertes pardessus, ou ouvertes & tirées obliquement pour s'empêcher d'être enfilés. Ces tranchées sont souvent exprimées dans les Auteurs par le mot latin *Aggeres*, qui ne signifie pas toujours des Cavaliers. *Voyez* Cavaliers, Catapulte, Belier, Sambuque, &c.

Lorsque les Anciens étoient sur le point de donner un assaut général à une ville qu'ils assiégeoient, ils avoient coutume d'évoquer les divinités tutélaires de cette ville, par une formule consacrée à cet usage qu'ils prati-

quoient, dans la perſuaſion où ils étoient que la préſence de ces divinités étoit une ſauvegarde pour les villes qu'elles protégeoient. Les noms de ces divinités tutélaires étoient preſque toujours inconnus au peuple. Les prêtres, pour éviter l'effet des évocations, en faiſoient un grand myſtère, & ne les proféroient qu'en ſecret dans les prières ſolennelles : auſſi pour lors ne pouvoit-on les évoquer qu'en termes généraux, & avec l'alternative de l'un ou de l'autre ſexe, de peur de les offenſer par un titre peu convenable. Macrobe (*Saturn. l.* 3, *c.* 9.) nous a conſervé cette formule des évocations. Il la donne comme l'ayant tirée du livre des *Anecdotes* de Samnonicus-Serenus, qui prétendoit lui-même l'avoir priſe d'un très-ancien Auteur, nommé Furius. Voici cette formule telle qu'elle avoit été prononcée au ſiége de Carthage : « Dieu ou déeſſe » tutélaire de la ville & de la République de » Carthage, & toi ſur-tout, ô divinité, qui » protéges cette ville & ſes citoyens, je vous » prie, je vous ſupplie, je vous conjure » d'abandonner ce peuple & toute la Répu- » blique des Carthaginois ; de fuir leurs ſa- » crifices ; de vous retirer entiérement de » leurs lieux ſaints, de leurs temples, de » leur ville ; de répandre ſur ce peuple & ſur » cette république, l'épouvante, la terreur » & l'imprudence ; de paſſer à Rome ; de ve- » nir vers moi & dans mon camp ; de pré- » férer & d'agréer nos lieux ſaints, nos tem- » ples, nos ſacrifices, notre ville ; de pren- » dre un empire ſouverain ſur moi, ſur le

» peuple Romain, ſur mes ſoldats, & de » nous inſpirer à tous des conſeils prudens & » ſalutaires : Si vous vous rendez à mes » prières, je fais vœu de vous conſacrer des » temples, & de vous décerner des jeux ſo» lennels ». Après l'évocation des dieux, qu'on croyoit certaine par la vertu de cette formule accompagnée de ſacrifices, on ſe croyoit tout permis dans la ville, ſi on s'en emparoit. On n'y épargnoit rien; on y tuoit, on y ſaccageoit tout; on y pilloit tout, même les temples & tous les lieux conſacrés par des cérémonies religieuſes. Loin d'en être détourné par des ſentimens d'humanité & de compaſſion, on ſe faiſoit un devoir de les étouffer, ſur-tout ſi à l'évocation des dieux, on ajoutoit des imprécations & un dévouement de la ville & de tout ce qu'elle contenoit aux dieux infernaux. La formule de ce dévouement nous a été pareillement conſervée par Macrobe au même endroit. Elle étoit particuliérement adreſſée à Pluton, auquel, en cas de ſuccès, on immoloit trois brebis noires; mais elle ne pouvoit être prononcée que par le Dictateur ou par le Général, lorſqu'il étoit décoré du titre d'*Imperator*.

SIGMATES, *ſigmata*, ſorte de lits ſur leſquels les Anciens prenoient leurs repas. *Voyez Accubita*.

SILICERNE. C'étoit le nom que les Romains donnoient à un feſtin ou à une diſtribution de viande crue qu'on faiſoit au peuple après la cérémonie des funérailles d'un grand ou d'un homme riche.

SIMPUVION, *sympuvium*, vase sacré avec lequel on faisoit des libations dans les sacrifices. Avant que de frapper la victime, le prêtre goûtoit le vin qui étoit dans ce vase, le faisoit goûter à ceux qui étoient présens, & le versoit ensuite entre les cornes de la victime.

SIGNUM. Voyez Enseignes, Statues.

SINDON. C'étoit une pièce de toile de lin assez grande pour envelopper le corps. Les Anciens la mettoient autour deux quand ils se couchoient. On s'en servoit aussi pour ensevelir les morts.

SINUS. Voyez Robe, Toge.

SIPARIUM, espèce de toile peinte qui servoit aux décorations du théâtre Romain pour les représentations comiques. *Voyez* Scène.

SISTRE, instrument des Anciens, qui consistoit en un petit cerceau de métal traversé par des verges de fer. Il servoit dans les fêtes à marquer, par une certaine cadence, la justesse de la danse & du chant.

SITARCIE, *Sitarcia.* C'étoit une espèce de havresac dans lequel les voyageurs portoient avec eux des vivres.

SITICEN. C'étoit dans les pompes funèbres des Romains, le nom qu'on donnoit à un joueur de flute qui y accompagnoit avec des airs lugubres, les louanges qu'on chantoit en l'honneur du mort.

SIVAN ou SIBAN, troisiéme mois de l'année sacrée des Hébreux, & le neuviéme de l'année civile. C'étoit la lune de Mai.

SOCQUES, *socci.* C'étoit une espèce de

chauſſure plus baſſe que le *cothurne*, & que les comédiens mettoient l'orſqu'ils jouoient des comédies. De-là vient que le *Socque* ſe prenoit quelquefois pour la comédie, comme le *cothurne* pour la tragédie.

SOLITAURILIA ou *SUOVETAURILIA*. On donnoit ce nom à un ſacrifice d'une truye, d'une brebis & d'un taureau. *Voyez* Luſtre.

SOLIDUS. C'eſt proprement & principalement l'*Aureus* des Romains. *Voyez Aureus*. En général on donnoit le nom de *Solidus*, à quelque monnoie que ce fût, laquelle faiſant un Tout, avoit pluſieurs diviſions. Ainſi l'*As* étoit un *Solidus*, conſidéré comme diviſible en douze parties dont chacune étoit l'*uncia*, & comme ayant encore d'autre diviſions dont chacune comprenoit pluſieurs *uncia*, comme le *Sextans*, le *Triens*, le *Quadrans* &c. De même le *Denarius* étoit encore un *Solidus*, conſidéré comme diviſible en dix *As*, & comme ayant ſon *Quinarius*, ſon *Seſtertius*, &c. Les diviſions du *Solidus* d'or, *Aureus*, étoient les mêmes que celles de l'As. *Voyez* As, Livre Romaine.

SONNETTES. L'uſage des ſonnettes eſt très-ancien. Celles qui entroient dans les ornemens pontificaux que Moïſe fit faire à Aaron, en ſont une preuve inconteſtable. Pline le natuliſte, en décrivant le tombeau de Porſena, ancien roi des Etruſques, dit qu'il y avoit quatre pyramides, au ſommet deſquelles étoit attachée une chaîne de fer qui alloit de l'une à l'autre, & à laquelle étoient

ſuſpendues des ſonnettes dont le ſon ſe faiſoit entendre de loin, lorſqu'elles étoient agitées par le vent. A Rome les riches citoyens ſe ſervoient de ſonnettes pour éveiller & raſſembler leurs nombreux eſclaves. Il y avoit des horloges d'eau, faites ſi artiſtement, que non-ſeulement elles marquoient les heures, mais qu'elles les annonçoient auſſi par le ſon d'une ſonnette. On mettoit tout communément des ſonnettes au col des mulets & des bœufs, & quelquefois à celui des criminels qu'on menoit au ſupplice. Il eſt bon d'obſerver qu'il y avoit chez les Anciens des ſonnettes ſi groſſes qu'on peut les comparer à nos cloches; telles étoient celles qu'il y avoit dans les thermes ou bains publics; celles qu'il y avoit dans certaines villes où on les ſonnoit pour avertir de l'heure du marché ou de quelque danger; celles qu'on ſonnoit lorſque quelqu'un étoit mort, &c.

SPATHE, arme offenſive, commune aux Gaulois & aux Germains. C'étoit une eſpèce de ſabre dont la garde étoit faite de façon, qu'on pouvoit s'en ſervir également des deux mains.

SPECTACLES. *Voyez* Amphithéâtre, Cirque, Stade, Théâtre, Comédie, Tragédie, Naumachie, Chaſſe, &c.

SPHERISTIQUE. C'étoit chez les Grecs un exercice du corps, qu'on croit n'avoir été autre choſe que la paume.

SPICULATEURS. On nommoit ainſi ceux qui compoſoient la garde des Princes. Cette dénomination étoit priſe de celle d'une ſorte d'armes qu'ils portoient, & dont on ne peut

déterminer précisément la forme. Il semble néanmoins que cette arme ressembloit beaucoup au *pilum*.

SPINA. *Voyez* Cirque.

SPITHAME, mesure d'intervalle chez les Grecs. Elle étoit de trois palmes, ou de trois quarts du pied.

SPONSALIA, ou *promesses de mariage*. C'étoit chez les Romains ce que sont chez nous les *accords*. Quelquefois ces promesses se faisoient simplement par un consentement réciproque; mais ordinairement on les mettoit par écrit, & elles étoient confirmées & scellées du sceau ou cachet des parties intéressées. Alors le futur époux donnoit à sa future épouse un anneau pour gage de sa foi.

SPORTULE. *Sportula* & *Sportella* diminutifs de *Sporta*, corbeille, de sorte que *Sportule* dans son sens propre & littéral, est une *petite corbeille*. Il y en avoit qui ne servoient qu'à mettre de l'argent; mais celles dont il est plus parlé dans les Auteurs latins, étoient à peu près semblables à nos corbeilles à fruit, faites de manière qu'on y mettoit des viandes & toute sorte de mets. Dans les beaux tems de la République Romaine, les Patrons faisoient manger avec eux, ceux de leurs clients qui venoient leur faire leur cour; mais dans la suite devenus fiers ou avares, ils les congédioient en leur donnant soit en mets soit en argent de quoi aller manger chez eux; & cette distribution qui se faisoit dans de *petites corbeilles*, quand elle étoit de pain & de viandes, s'appeloit encore *Sportule*, lorsqu'elle

ſe faiſoit en argent. Les Patrons prétendoient par-là ſe conſerver l'honneur de donner à manger à leurs clients, & c'eſt cette manière de donner un repas, *Sportula* ou *vilior cœna*, qu'on trouve quelquefois dans les Auteurs par oppoſition à ce que les Romains appeloient *cœna recta*, c'eſt-à-dire, *un repas honnête*, *un repas en regle*. Cette Sportule ou diſtribution également ſordide pour les Patrons & humiliante & baſſe pour les clients, devint preſque générale après l'empire d'Auguſte. La dénomination de *Sportule* fut ſi commune & ſi populaire qu'on lui fit ſignifier quelque diſtribution que ce fût, même des choſes les plus honorables pour ceux qui les donnoient & pour ceux qui les recevoient.

STADE, ancienne meſure itinéraire. Le ſtade des Hébreux étoit de quatre cents coudées, c'eſt-à-dire, d'environ cent quatorze toiſes, meſure de Paris : celui des Grecs comprenoit cent vingt-cinq pas géométriques ; ou ſeulement, ſelon quelques uns, cent treize. Huit ſtades répondent à peu près au mille d'Italie, & il en faudroit plus de vingt pour faire une lieue de France ; ſelon M. Goguette il en faudroit près de vingt quatre. Au reſte, il paroît néceſſaire pour réſoudre bien des difficultés dans les anciens Auteurs, de diſtinguer deux ſortes de ſtades, les petits, qui étoient de ſix cents pieds communs, & les grands de ſix cents grands pieds, qui faiſoient mille pieds communs. En jugeant des ſtades ſelon cette évaluation, il ne falloit au mille Romain que ſept grands ſtades & demi, au

lieu que ce mille contenoit douze petits ſtades & demi. Voyez de bonnes remarques ſur cette matière, dans le dixième Tome des *Jugemens ſur quelques Ouvrages nouveaux.*

Dans le 28e Tome des Mémoires de l'Academie des Inſcriptions & Belles-Lettres, on en trouve un très-ſavant où M. Gibert paroit avoir épuiſé tout ce qu'on peut dire ſur cette matière. On y voit qu'il y avoit effectivement pluſieurs ſortes de ſtades. On y trouve dans *le Stade Olympique* un réſultat du pas de trois pieds, (V. Pas;) dans *le Pythique*, un ſtade formé de pas de cinq pieds. *Le ſtade Philétérien* eſt, dit M. Gibert, réſultant du pas de ſix pieds; *le ſtade italique* ou *Pythagorique*, n'eſt autre choſe que l'Olympique corrigé par Pythagore ſur la meſure exacte de la carrière d'Olympie, & contenant un vingt-cinquième de plus que celui-ci.

Rien de plus commun chez les Anciens, dit encore M. Gibert, que les mêmes diſtances meſurées en ſtades, plus fortes préciſément de deux cinquièmes dans des Auteurs que dans d'autres, c'eſt-à-dire, plus forte d'autant que le ſtade Pythique ſurpaſſoit le ſtade Olympique.

Il eſt aſſez généralement reconnu que les Anciens avoient des meſures communes ou vulgaires, des meſures ſacrées & des meſures de roi; ce qui feroit encore varier le ſtade ſelon la meſure élémentaire dont il réſulteroit. M. Gibert préſume que la différence qui regnoit entre les meſures ſacrées & les vulgaires, étoit préciſément celle qu'il découvre entre le ſtade italique & le commun. *Le ſtade*

Aa vj

vulgaire, continue-t-il, étant de ſix cents pieds, équivaut à cent vingt pas; *le ſtade ſacré* étant de ſix cents vingt-cinq des mêmes pieds, équivaut à cent vingt-cinq pas; *le ſtade de roi* étant d'un neuviéme plus grand que le vulgaire, eſt de ſix cents ſoixante-quinze pieds, ou de cent trente-cinq pas. Le mille Romain qui étoit une meſure de mille pas, valoit donc huit ſtades vulgaires & un tiers; huit ſtades ſacrés; ſept ſtades & demi de roi.

Stade étoit auſſi chez les Grecs le nom qu'on donnoit à l'endroit où les Athlétes s'exerçoient entr'eux à la courſe, & à celui où ils combattoient ſérieuſement pour les prix. Comme la lice ou la carrière deſtinée aux jeux Athlétiques n'avoit d'abord qu'un ſtade de longueur, elle prit le nom de ſa propre meſure, & s'appela le *ſtade*, ſoit qu'elle eût préciſément cette étendue, ſoit qu'elle fût beaucoup plus longue; & l'on comprit ſous cette dénomination, non-ſeulement l'eſpace parcouru par les Athlétes, mais encore celui qu'occupoient les ſpectateurs des jeux gymniques. Le lieu où combattoient les Athlétes s'appeloit *ſcamma*, parce qu'il étoit plus bas & plus enfoncé que le reſte. Des deux côtés du ſtade, & ſur l'extrémité regnoit une levée ou une eſpèce de terraſſe remplie de ſiéges & de gradins, où étoient aſſis les ſpectateurs. Les trois parties remarquables du ſtade étoient l'entrée, le milieu, l'extrémité.

L'entrée de la carrière d'où partoient les Athlétes, étoit marquée d'abord par une ſim-

ple ligne tracée ſuivant la largeur du ſtade. On y ſubſtitua enſuite une espèce de barrière qui n'étoit qu'une ſimple corde tendue au-devant des chars & des chevaux ou des hommes qui devoient courir. Quelquefois elle étoit de bois.

Le milieu du ſtade n'étoit remarquable que par cette circonſtance, qu'on y plaçoit ordinairement les prix deſtinés aux vainqueurs.

A l'extrémité du ſtade étoit un but qui terminoit la courſe des coureurs à pied. Dans la courſe des chars & dans la courſe à cheval, il falloit tourner pluſieurs fois autour du but ſans s'y arrêter, pour regagner enſuite l'autre extrémité de la lice d'où l'on étoit parti.

Les ſpectacles du Cirque furent à Rome à peu près ce qu'étoient ceux du Stade chez les Grecs. *Voyez* Cirque.

STAMNIUM, meſure greque pour les liqueurs, la même que le *Cados*. *Voyez Cados.*

STATER, ancienne monnoie d'argent du poids de quatre dragmes. Elle revenoit à environ trente-deux ſols de la nôtre.

STATIVA. *Voyez* Camps.

STATUES. Les anciens Auteurs ſe ſervent de différentes appellations lorſqu'ils parlent des ſtatues. On les trouve déſignées indifféremment ſous les noms de *Signes*, de *Simulacres*, d'*Images* & de *Statues*. Il y a néanmoins quelque différence entre-eux; le nom de *ſigne* étoit originairement pour les images des dieux ou des héros, par la raiſon que ces images étoient plutôt déſignées qu'expri-

mées, plutôt des ſymboles ſous leſquels on honoroit les dieux, que l'image réelle des divinités.

Les *Simulacres* étoient proprement les ſtatues des dieux, ce qu'on entend plus communément par le terme d'*idoles*. Suétone en parlant des honneurs exceſſifs qu'on rendit à Céſar, dit qu'il ſouffrit qu'on lui érigeât des ſimulacres entre les dieux, & des ſtatues entre les rois.

Quoique le nom d'*image* appartînt proprement aux figures peintes ou en relief, tant en cire qu'en d'autres matières, on s'en ſervoit néanmoins auſſi en parlant de celles de bois, de pierre, de bronze & de marbre. Pline oppoſe les images dans leur ſens propre, à celles qui étoient de matière plus ſolide, comme les ſtatues. Cette dernière appellation de *ſtatues* eſt plus moderne, & paroit n'être née qu'avec les progrès de l'art même qui les forma, c'eſt-à-dire, depuis qu'on donna aux ſimulacres, auparavant informes & groſſiers, la figure humaine tout en entier ; & c'eſt par cette raiſon que le Commentateur de Virgile, tire cette dénomination de *ſtare*, *ſtatuere*, parce que les images ainſi formées devenoient fixes & immobiles ſur leurs pieds, d'où eſt venu le proverbe grec, *plus immobile qu'une ſtatue*. De l'introduction à l'ouvrage *De l'uſage des ſtatues chez les Anciens*, in-4°.

Les Payens habilloient & lavoient les ſtatues de leurs dieux. Elles étoient ordinairement couvertes de voiles qu'on changeoit &

qu'on lavoit de tems en tems. Pausanias dit que les Athéniens sont les seuls qui voilent les statues jusqu'au bout des pieds; ce qui fait voir que les autres peuples suivoient le même usage; mais que les voiles qu'ils employoient pour cela, étoient moins longs. Avant que de revêtir les statues de ces voiles, on en faisoit une espèce de consécration, en les mettant aux pieds des simulacres de leurs divinités, ou sur leurs genoux, lorsqu'elles étoient représentées assises. Les voiles n'étoient pas les seuls habillemens en usage pour les statues. Les femmes de Sparte filoient tous les ans une tunique pour une statue d'Apollon. Bacchus, en Elide, étoit couché dans une grotte, revêtu d'une tunique qui lui descendoit jusqu'aux talons. La statue d'Esculape à Corinthe, étoit couverte d'une tunique blanche avec un manteau par-dessus, &c. La pratique de laver & de baigner les statues des dieux étoit très-ancienne chez les Barbares & dans la Grece; mais cet usage n'a pu venir, comme on l'a cru, de ce qu'elles eussent été ternies par *les vapeurs qui s'exhaloient des chairs & des graisses qu'on faisoit brûler sur leurs autels*, puisque c'étoit devant les temples & non dans les temples mêmes, que se faisoient les sacrifices d'animaux, & que d'ailleurs les statues, comme on vient de le dire, étoient ordinairement couvertes de voiles. Le bain étoit chez les Anciens un besoin presque aussi indispensable que le manger & le boire. L'idée grossière qu'ils avoient de la divinité, leur

faiſant croire qu'elle avoit les mêmes beſoins qu'eux, ils s'imaginoient l'honorer & ſe la rendre favorable en lui procurant, non-ſeulement le plaiſir de la table par des feſtins qu'ils lui faiſoient, mais encore celui du bain.

STOLE, *ſtola*, habillement ordinaire des femmes Romaines de condition. C'étoit une espèce de tunique à manches, qui descendoit jusqu'aux pieds. Elle étoit ordinairement de pourpre, ornée de galons ou de bandes d'étoffe d'or, & doublée tout autour dans la partie inférieure.

STRUCTEUR. C'étoit le nom que le Romains donnoient à celui de leurs esclaves qui étoit chargé dans les repas d'ordonner les ſervices & de mettre les plats ſur la table.

STYLE ou STYLET. *Voyez* Ecriture.

SUBCENSORES. Voyez Cenſeurs.

SUBDIALES. *Voyez* Temples.

SUBSIDES, *ſubſidia.* C'étoit dans les armées Romaines le nom qu'on donnoit au corps de réſerve. Les ſoldats qui compoſoient ce corps étoient ainſi appelés, ſelon Nieuport, parce qu'ils ſe tenoient aſſis par terre derrière les troupes qui combattoient, tout prêts à ſe lever & à rétablir le combat ſi elles venoient à plier.

SUFFECTI Conſules. Voyez Conſuls.

SUFFETES, Magiſtrats de la République de Carthage, qui étoient ce que les Conſuls étoient à Rome. Leur pouvoir ne duroit qu'un an. Les Auteurs leur donnent quelquefois les noms de Rois, de Dictateurs & de Conſuls.

L'hiſtoire ne nous apprend pas par qui ils étoient choiſis. Ils avoient droit, & étoient chargés du ſoin d'aſſembler le Sénat : ils en étoient les préſidens & les chefs : ils y propoſoient les affaires & recueilloient les ſuffrages. Ils préſidoient auſſi aux jugemens qui ſe rendoient ſur les affaires importantes. Leur autorité n'étoit pas renfermée dans la ville, ni bornée aux affaires civiles : on leur confioit quelquefois le commandement des armées. Il paroît qu'au ſortir de la dignité de Suffetes, on les nommoit Préteurs, qui étoit une charge conſidérable, puiſqu'outre le droit de préſidence dans certains jugemens, elle leur donnoit celui de propoſer & de porter de nouvelles loix, & de faire rendre compte à ceux qui étoient chargés du recouvrement des deniers publics.

SUGGESTE, *ſuggeſtus*. C'étoit le nom de la place ou loge de l'Empereur aux ſpectacles de l'amphithéâtre.

SUOVETAURILIA. Voyez Solitaurilia.

SUPERHUMERAL. C'étoit la même choſe que l'Ephod. *Voyez* Ephod.

SUPPLICATIONS. Les Romains nommoient ainſi les prières publiques que le Sénat ordonnoit pour rendre grace aux dieux des victoires remportées ſur les ennemis de la République, de la ceſſation des calamités ou de quelque heureux événement.

SUPPOSITITII. Les Romains nommoient ainſi, c'eſt-à-dire, *ſuppléans*, les Gladiateurs que dans le combat on mettoit à la place de ceux qui avoient été vaincus.

SYMPOSIARQUE. C'eſt le nom que les Grecs donnoient à celui qu'on avoit tiré au ſort pour être le *roi d'un feſtin*. Les Romains l'appeloient *Modimperator*. Quand tous ceux qui étoient du feſtin, étoient aſſemblés, ils tiroient, chacun à ſon tour, avec quatre dés, & on reconnoiſſoit pour roi du repas, celui dont tous les dés préſentoient des nombres différens. C'étoit ce coup ou jet de dés, *jactus*, qui étoit nommé Royal *Baſilicus* & quelquefois *Venus*. *Voyez* Boiſſon.

SYNÉDRIN. *Voyez* Sanhédrin.

SYNORIS. *Voyez* Char.

SYNTHESE. C'étoit chez les Anciens une eſpèce de Chlamyde qu'ils mettoient dans les feſtins, pour ne point ſalir leurs vêtemens ordinaires.

T

T. Les anciens Latins ont quelquefois employé cette lettre au lieu de *d*, comme en ces mots, *ſet*, *aput*, *quot*, pour *ſed*, *apud*, *quod*. On trouve encore *t* pour *s* comme *pultare* pour *pulſare*.

Dans les anciens monumens T. pour Titus, Titius, Tullius : *tantùm*, autant ; *terra*, terre ; *tibi*, à toi ; *ter*, trois fois ; *teſtamentum*, teſtament ; *titulus*, inſcription ; *terminus*, borne ; *triarius*, triaire, ſoldat ; *Tribunus*, Tribun ; *turma*, troupe de ſoldat ; *tutor*, tuteur ; *tutela*, tutelle, protection.

T. avant le nom d'un ſoldat, ſignifioit *ſuperſtes*, c'eſt-à-dire, qu'il étoit échappé du combat; & TH. ou Θ *mortuus*, qu'il étoit mort. T. A. III. *vixit annos tres*, a vécu trois ans. TAB. ou TABVL. *Tabula*, banque; ou *Tabularius*, banquier. TAR. Tarquin. TB. D. F. *Tibi dulciſſimo filio*, à toi mon très-cher fils. TB. PL. *Tribunūs plebis*, Tribun du peuple. TB. ou TI. ou TIB. Tibere. T. F. F. *Teſtamento fieri fecit*, a ordonné par teſtament qu'on fît. T. F. Titus Flavius; *ou Titi filius*, fils de Titus. THR. *Thrax*, Thrace. T. L. Tite-Live; ou *Titi Libertus*, Affranchi de Titus. TIT. *Titulus*, inſcription. TM. *Terminus*, borne; ou *Thermæ*, bains chauds. TPS. *tempus*, le tems. TR. PO. *Tribunitia poteſtas*, puiſſance Tribunicienne. TRAI. *Trajanus*, Trajan. TVL. Tullus, ou Tullius. TR. V. Triumvir. TT. QTS. Titus-Quintus. TUR. *Turma*.

Quand T. eſt une note numérale elle vaut *cent ſoixante*, & avec une ligne au-deſſus, *cent ſoixante mille*.

TABERNACLE du Témoignage. C'étoit un temple portatif en forme d'une grande tente que Moïſe fit faire par l'ordre de Dieu & ſelon le modèle qu'il lui en avoit lui même tracé ſur le mont Sina ou Sinaï. Quand les Hébreux décampoient d'un lieu pour aller camper dans un autre, les Lévites emportoient ce grand pavillon, & ils le tendoient au milieu du nouveau camp. On le regardoit comme la demeure du Seigneur, parce qu'il y donnoit des marques ſenſibles de ſa préſence,

& qu'il sembloit veiller de-là à la garde de son peuple, & être toujours prêt à écouter ses prières & à recevoir ses vœux & ses offrandes. Cette tente étoit d'une grande magnificence, étant faite d'étoffes précieuses enrichies de broderies. Elle étoit couverte d'une autre étoffe faite de poils de chévres, sur laquelle on étendoit des peaux, afin que le Tabernacle fût à couvert des injures de l'air. Un voile ou rideau, d'une riche étoffe, relevée en broderie, fermoit l'entrée du Tabernacle, & un autre, travaillé de même, partageoit le dedans en deux. La partie dans laquelle on entroit d'abord, s'appeloit le *Saint* ou *le lieu Saint*; & le fond du Tabernacle, qui étoit caché par le rideau, s'appeloit *le Sanctuaire* ou *le Saint des Saints*; c'est-à-dire, le lieu très-saint. Là étoit *l'Arche de l'Alliance*.

TABERNACLES (la fête des). *Voyez* Scenopegie.

TABERNACULUM Capere. Voyez Augures.

TABERNARIÆ Fabulæ. Voyez Comédie.

TABLETTES, *Tabellæ.* C'étoient de petites planches de bois enduites d'une couche legére de cire, sur lesquelles les Anciens écrivoient. Comme on se servoit ordinairement dans les comices Romains de petites tablettes de cette sorte pour écrire & donner son suffrage, les Auteurs latins se servent quelquefois de ce mot au lieu de celui de suffrage. S'il s'agissoit d'établir une nouvelle loi, ceux qui ap-

prouvoient la loi donnoient une tablette ſur la quelle étoient ces deux lettres V. R. qui ſont les initiales de ces deux mots *utì rogas*, c'eſt-à-dire, que la loi paſſe *comme* vous *la propoſez*. Ceux qui ne vouloient point de la loi, donnoient une tablette ſur laquelle il y avoit un A, lettre initiale du mot *Antiquo*, qui ſignifie *je m'y oppoſe*. De toutes les matières ſur leſquelles les Anciens écrivoient, il n'y en a point dont l'uſage ſe ſoit conſervé plus long-tems que celui des tablettes. On en a encore aujourd'hui qui font mention d'événemens du 13e. & du 14e. ſiecle. On peut voir ſur cela un chapitre très-curieux au premier tome de la nouvelle Diplomatique (page 457 & ſuiv.) On a auſſi dans le XX tome du grand Receuil de l'Académie Royale des Belles-lettres, un excellent Mémoire où M. l'abbé Lebeuf donne une ſuite de tablettes en cire durant pluſieurs ſiècles. Il y parle de celles qui ſe voyent chez le Roi, à S. Victor, à S. Germain-des-Prés, chez les PP. Carmes Déchauſſés &c. *Voyez* A. Diptyques. Ecriture.

TABULÆ CENSORIÆ. C'étoient des regiſtres ſur leſquels les Cenſeurs régloient & marquoient la manière de lever les impôts dans les provinces.

TALARIS TUNICA. *Voyez* Tunique,

TALENT. C'étoit chez les Anciens un poids pour l'or & pour l'argent. Il eſt difficile de réduire la valeur d'un talent à la monnoie de France; ſur-tout parce que le talent varioit pour le poids ſelon les pays où il étoit en uſage. M. de Salzade évalue le

Talent d'argent des Hébreux à quatre mille six cents vingt-sept livres, deux sols, onze deniers. Le Talent Attique d'argent, selon M. Guoguette, réduit au poids de Paris, pesoit quatre-vingt-cinq marcs, sept gros, soixante-six grains, & valoit de notre monnoie quatre mille deux cents cinquante-six livres, trois sols, huit deniers & cinq-huitiémes.

Le Talent antique d'argent est le plus commun dans les Historiens : il y en a de deux sortes; le grand & le petit. Si le petit, comme on le croit, pesoit soixante livres Romaines, & si le grand en pesoit quatre-vingt, il est aisé d'en faire l'évaluation en consultant l'article *Marca.*

TALION, punition des coupables en usage dès la plus haute antiquité. Elle consistoit à faire subir à quelqu'un les mêmes pertes & les mêmes peines qu'il avoit faites à un autre. S'il avoit volé, on lui faisoit rendre la même chose ou l'équivalent de ce qu'il avoit pris; s'il avoit cassé la jambe à quelqu'un, il étoit condamné à avoir la jambe cassée; s'il avoit tué, il étoit puni de mort par un genre de supplice précisément semblable à la manière & à l'espèce de son crime.

TALISMAN. *Voyez* Anneau.

TAMMUZ, nom du quatriéme mois de l'année sacrée des Hébreux, & le dixiéme de leur année civile. C'étoit la lune de Juin.

TARTARE *Voyez* Funérailles.

TATIENS. C'est ainsi qu'on surnommoit ceux qui composoient une des Tribus du peu-

ple Romain; ſurnom qui fut auſſi donné à l'une des Centuries des Chevaliers Romains.

TAUROBOLE, *Taurobolium*, ſacrifice qu'on nommoit auſſi *Tauropolium* & *Criobolium*, & qu'on ne faiſoit ordinairement que pour conſacrer une nouvelle divinité, un Temple, un autel, un Pontife ou un Prêtre. Quand il s'agiſſoit de la conſécration d'un Pontife Romain, on revêtoit des habits pontificaux, celui qui avoit été élu, & on le faiſoit deſcendre dans une foſſe qu'on couvroit d'une planche percée de pluſieurs trous. Alors le Victimaire, & les autres Miniſtres ſervant aux ſacrifices, amenoient ſur la planche un taureau orné de guirlandes; & après l'avoir égorgé, ils en laiſſoient couler le ſang par les trous ſur le pontife, qui s'en frottoit les yeux, le nez, les oreilles & la langue; parce qu'il croyoit que cette cérémonie le purifioit de toutes ſouillures. Enſuite on le retiroit de la foſſe tout dégoutant de ſang, & on le ſaluoit par cette formule, *Salve, Pontifex Maxime*. Il changeoit d'habit, & on le reconduiſoit en pompe à ſa maiſon, où la ſolemnité ſe terminoit par un grand repas.

TAXIARQUE, Officier Athénien, qui commandoit l'infanterie de ſa Tribu. C'étoit aux Taxiarques qu'il appartenoit de marquer les camps, de diriger les marches, de pourvoir aux vivres, &c.

TEBEH ou TEVET, dixiéme mois de l'année ſacrée des Hébreux, & le quatriéme de l'année civile. C'étoit la lune de Décembre.

TÉLEARQUE. C'étoit chez les Thebains

le nom d'un Officier de ville, dont la charge ne consistoit qu'à faire nettoyer les rues, emporter les fumiers, & prendre soin des égouts pour faire écouler les eaux. Cet Office fut élevé dans la suite à une grande dignité.

TELUM. Voyez Javelot.

TEMPESTAS SUPREMA. Les Romains nommoient ainsi la partie de la journée qui précédoit le coucher du soleil.

TEMPLE. L'usage des temples est de la plus haute antiquité. Quelques-uns ont cru que les tombeaux qu'on faisoit pour les morts dès les premiers âges du monde, ont donné l'idée des temples. Cela peut être : mais comme les premiers lieux auxquels on a donné le nom de temples, n'étoient que de certains espaces de terre en pleine campagne, marqués seulement par des bornes, ou simplement environnés d'un fossé, d'une haie, ou tout au plus, d'une muraille sans toit, il est plus vraisemblable que pour s'acquiter plus décemment & plus commodément des devoirs de la religion, on en aura fait des édifices réguliers, où l'on pût être à couvert des mauvais tems. Ces temples d'ailleurs n'étoient pas tellement consacrés aux cérémonies religieuses, qu'ils ne servissent aussi à tenir des assemblées pour les affaires civiles, ce qui étoit encore très-commun chez les Romains, de sorte qu'il étoit naturel qu'on pensât aux moyens de s'y mettre à l'abri des injures de l'air, pour pouvoir, en quelque-tems que ce fût, s'y assembler, selon l'exigence de cas, sans courir risque d'être obligé d'interrompre les délibé-

rations.

rations. Cette raiſon de commodité fit donc donner une autre forme aux temples ; mais de manière que n'ayant été d'abord que des enceintes ſans couvertures, ils ne furent communément que des endroits couverts, ſans autre enceinte que des pièces de bois ou des colonnes qui ſoutenoient un toit ou une voute. Lors même qu'il fut paſſé en uſage d'avoir des temples couverts & fermés de toutes parts, on conſerva encore celui d'en avoir qui étoient entiérement découverts & en plein air ; mais dont l'enceinte étoit ordinairement environnée de portiques : les Grecs appeloient *hypæthres*, ces ſortes de temples, & les Romains leur donnoient le nom de *ſubdiales*.

Les Egyptiens paſſent pour les premiers qui eurent des temples réguliers. Les Perſes, les Scythes, & quelques-autres peuples Orientaux n'en eurent jamais, & ils en condamnoient abſolument l'uſage. C'étoit, diſoient-ils, avilir la majeſté des dieux, que de vouloir la renfermer dans les bornes étroites d'un édifice particulier, l'univers entier étant le ſeul temple digne de la Divinité. Les Grecs & les Romains furent de tous les peuples, ceux qui ſe diſtinguèrent le plus par le nombre & la magnificence de leurs temples. Celui de Diane à Ephéſe a été mis au nombre des merveilles du monde. Il y en avoit une prodigieuſe quantité à Athènes & à Rome. Dans cette dernière ville, on en comptoit juſqu'à quatre cents vingt.

Les temples réguliers, & qui avoient toutes les parties dont ils devoient être compoſés,

étoient d'une très-grande étendue & occupoient beaucoup de terrein. D'abord au-devant des temples complets il y avoit une grande place appelée *area*, (aire) environnée de boutiques où se vendoient les choses nécessaires aux sacrifices, aux offrandes & aux libations. De l'*area* on passoit dans l'*atrium*, qui étoit une espèce de grande cour environnée de portiques. C'étoit ordinairement dans cet endroit qu'on immoloit les victimes & qu'on faisoit les purifications. Ensuite étoit le vestibule, d'où l'on entroit dans le corps du bâtiment qu'on nommoit *cella*, & qui se divisoit en plusieurs parties : La *basilique* qui répondoit a ce que nous appelons la nef : l'*adytum*, qui étoit comme le sanctuaire du temple : la tribune où l'on voyoit la statue du dieu auquel le temple étoit consacré : le *sacrarium* paroît avoir été le lieu où l'on gardoit tout ce qui servoit aux sacrifices, aux expiations & aux autres cérémonies : le *penetrale*, lieu destiné aux mystères les plus secrets, étoit ordinairement dans l'endroit le plus retiré de l'intérieur du temple.

TEMPLE DE JERUSALEM. Il est assez ordinaire d'avoir une grande idée de la magnificence du temple bâti par Salomon, & rétabli au retour de la captivité dans la même forme & la même disposition de toutes ses parties ; mais il est rare qu'on ait de tout l'ensemble des bâtimens, dont la vaste enceinte portoit le nom de temple, la connoissance au moins nécessaire pour l'intelligence de bien des endroits de l'Ecriture.

Le temple de Dieu, proprement dit, étoit un édifice ſéparé de tout autre, & environné de tous côtés par un grand espace qui lui ſervoit de parvis. Tout le dedans de cet édifice étoit lambriſſé de cédre depuis le haut jusqu'en bas, & Salomon fit couvrir tous ces lambris de plaques d'or très-pur, attachées avec des cloux d'or. Il le fit paver d'un compartiment de marbre très précieux qu'il couvrit d'un parquet de ſapin, tout revêtu d'or. Cet édifice étoit diviſé en deux parties, dont la plus intérieure, dite le *Saint des Saints*, avoit vingt-cinq coudées de long, trente de haut & vingt de large. Là étoit l'Arche de l'Alliance du Seigneur, poſée ſous les ailes de deux Cherubins qui avoient chacun dix coudées de haut, & qui étoient faits de bois d'olivier, tout revêtu d'or. Cette partie la plus intérieure étoit fermée par une cloiſon qui avoit deux portes d'olivier, ornées de reliefs de Cherubins, de palmes & de feſtons tout couverts d'or. Au devant de cette cloiſon étoit un voile d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate & de fin lin, relevé en broderie. On employa ſix cents talents d'or qu'on évalue à près de dix-neuf millions de notre monnoie, dans cette ſeule partie appelée le *Saint des Saints*, où il n'étoit permis qu'au ſeul Grand-Prêtre d'entrer, & ſeulement une fois l'année.

L'autre partie de cet édifice, du temple proprement dit, appelée le *Saint*, avoit quarante coudées de longueur, depuis le voile qui la ſéparoit du *Saint des Saints*. Salomon

fit faire un *autel d'or*, qu'on plaça près du voile au milieu du *Saint*, pour y brûler des parfums ; dix grands candélabres ou *chandeliers d'or* à plusieurs branches avec leurs lampes, cinq à droite & cinq à gauche ; dix *tables d'or* pour les pains de proposition, & un nombre prodigieux de bassins, de coupes & d'autres vases d'or pour les différens usages du temple. Les portes du lieu *Saint* étoient ornées de sculptures, & couvertes de plaques d'or. Il faut bien observer qu'il n'étoit permis qu'aux seuls Prêtres d'y entrer, & de plus qu'ils ne le pouvoient que dans leur ordre & dans leur rang qui étoit marqué par celui des familles sacerdotales. Les Lévites mêmes en étoient toujours exclus ; & il paroît par l'Evangile, qu'un seul Prêtre à la fois, étoit admis par sort, à y offrir des parfums sur l'autel d'or destiné à cet usage.

Vis-à-vis les portes du temple, proprement dit, étoit un très-grand *autel d'airain* appelé aussi l'*autel des holocaustes*, au milieu d'une vaste cour qui s'étendoit tout autour de l'édifice, & qu'on nommoit le *parvis intérieur* ou le *parvis des Prêtres*, parce qu'il n'étoit permis qu'aux Prêtres & aux Lévites d'entrer dans ce parvis : ce qu'il faut encore bien observer. Toutes les vues des bâtimens dont ce parvis étoit environné, étoient interdites au peuple qui ne pouvoit voir que de loin ce qui se passoit dans le parvis, par les issues des portiques qui y aboutissoient. C'étoit dans ces portiques qu'il se rassembloit pour prier & pour adorer, comme il le

faisoit aussi dans un autre grand parvis, appelé le *Parvis d'Israel.*

Il y avoit beaucoup de portiques dans toute l'enceinte des bâtimens & des parvis, compris sous la dénomination générale de temple, & tous ces portiques étoient divisés en deux ordres. L'un étoit ouvert à tout le monde, aux Etrangers comme aux Juifs, aux Gentils comme aux Prosélytes, à ceux qui étoient purs, & à ceux qui ne l'étoient pas. Cet ordre de portiques ou galleries étoit séparé de l'autre par un espace considérable. Celui-ci relevé au-dessus de son plan par quatorze degrés, n'étoit accessible qu'aux seuls Juifs, & il ne leur étoit pas permis d'y entrer, s'ils n'étoient purs. Outre l'espace qu'il y avoit entre ces portiques & ceux qui étoient accessibles à tout le monde, ils étoient encore séparés par un mur élevé de trois coudées; & des colonnes placées d'espace en espace, portoient des inscriptions qui défendoient sous peine de la vie à tout étranger de passer au-delà de ces redoutables barrières.

C'étoit dans quelqu'un des portiques accessibles à tout le monde, & le plus éloigné non-seulement du temple proprement dit, mais encore des portiques & des parvis destinés à la prière & à l'adoration, que se faisoit un commerce de bœufs, de brebis, de pigeons, &c. commerce qui avoit un rapport si immédiat avec l'autel des holocaustes & avec le ministère des Prêtres, qu'il paroissoit au moins excusable, s'il n'étoit pas absolu-

ment légitime ; & cependant Jesus-Christ qui étoit si doux & si patient, fit éclater deux fois son zèle & sa sévérité contre un abus que notre peu de lumière nous feroit presque regarder comme innocent.

Quand Jérusalem fut prise par les Romains, le temple, malgré les ordres que Titus avoit donnés pour le conserver, fut enveloppé dans l'embrasement & la ruine totale de cette ville. Cela devoit être. Les Prophétes, plusieurs siécles avant l'événement, en avoient motivé l'arrêt terrible, en prédisant le crime qui en seroit cause. L'Empereur Julien qui sentoit toute la force de cette preuve de la vérité des prophéties & de la religion Chrétienne, entreprit de l'anéantir par le rétablissement du temple & par le rappel des Juifs ; mais tout ce qu'il fit pour cela, ne servit qu'à la rendre encore plus forte & plus éclatante. Ce prince ayant fait amasser une quantité prodigieuse de matériaux, envoya de toutes parts des Juifs & avec eux d'autres ouvriers à Jérusalem, & ordonna à ses Trésoriers de fournir l'argent nécessaire pour la construction du temple, qui devoit coûter des sommes immenses. On se mit bientôt à l'ouvrage, & l'on travailla jour & nuit à nettoyer l'emplacement de l'ancien temple, & à démolir les vieux fondemens. « La démolition étoit » achevée, & sans y penser, on avoit accom» pli dans la dernière rigueur la parole de » Jesus-Christ, qu'*il ne resteroit pas pierre* » *sur pierre*. On voulut placer les nouveaux

» fondements ; mais il ſortit de l'endroit
» même d'effroyables tourbillons de flammes,
» dont les élancemens redoutables conſumè-
» rent les ouvriers. La même choſe arriva à
» diverſes repriſes, & l'opiniâtreté du feu
» rendant la place inacceſſible, obligea d'a-
» bandonner pour toujours l'ouvrage. Ce
» ſont les propres termes d'Ammien Marcel-
» lin, (*lib.* 23, *c.* 1.) auteur du tems, Hiſto-
» rien judicieux & fidèle, Payen de religion,
» & attaché au ſervice de Julien... Il n'y a
» point dans toute l'antiquité de fait plus
» certain.... On ne peut le conteſter, ſans
» établir le pyrrhoniſme hiſtorique le plus
» inſenſé. *Vie de l'Empereur Julien*, liv. 5.

TERMINALES, fêtes Romaines en l'honneur du dieu Terme.

TERUNTIUS. *Voyez* Quadrans.

TESSERA. C'eſt le nom que dans les armées Romaines on donnoit à ce que nous appelons *le mot du guet*. Sur dix compagnies on choiſiſſoit tour à tour un ſoldat appelé pour cet effet *Teſſerarius*, qui vers le coucher du ſoleil ſe rendoit chez le Tribun qui étoit de garde, & recevoir de lui une petite tablette, où par l'ordre du Général étoient écrits un ou pluſieurs mots. Par exemple, à la bataille de Philippes, [illegible] nom d'*Apollon* pour mot du guet. On écrivoit encore ſur chaque tablette quelques ordres pour l'armée. Celui qui avoit reçu le mot du guet, après avoir rejoint ſa compagnie, le donnoit, en préſence de témoins, au Centurion qui la commandoit. Celui-ci le donnoit

au Centurion de la compagnie ſuivante, ce Centurion à un autre, & toujours de même; enſorte qu'avant le coucher du ſoleil toutes les tablettes étoient rapportées au Tribun, qui auſſi-tôt, par une inſcription particulière qui marquoit chaque corps de l'armée, comme celui de *Haſtaires*, celui des *Principes*, celui des *Triaires*, &c. pouvoit connoître celui qui n'avoit point rapporté ſa tablette. Cela ne pouvoit être nié, parce qu'on entendoit ſur cela des témoins comme dans une affaire capitale.

TESSERA HOSPITALIS. *Voyez* Hospitalité.

TESSERARIUS. *Voyez* Teſſera.

TESTUDO. *Voyez* Lyre, Tortue.

TETRACHORDE. *Voyez* Lyre.

TETRADRAGME, monnoie Greque, qui valoit quatre dragmes. *Voyez* Dragme.

TETRARQUES. On nommoit ainſi quatre Magiſtrats ou Princes, entre leſquels étoit partagé le gouvernement d'un grand pays ou d'un royaume.

TETRARTE, meſure des liquides chez les Grecs. C'étoit la quatrième partie de la kotyle.

TETROBOLE, pièce de monnoie greque, qui valoit quatre oboles. *V*. Obole.

TEVET. *Voyez* Tebeth.

THALAMITES. *Voyez* Vaiſſeaux.

THALUSIES, fêtes Gréques que les Laboureurs célébroient pour rendre graces aux dieux, de la récolte.

THARGELIES. *Voyez* Thargelion.

THARGELION, un des mois de l'année Athénienne, ainsi nommé des fêtes *Thargelies* qui se célébroient le six & le sept de ce mois en l'honneur du soleil & des heures; & selon d'autres, en celui d'Apollon-Delius & de la lune, à qui on offroit les prémices des fruits de la terre, qu'on avoit fait cuire dans un vase que les Grecs appeloient *thargêlos*, d'où le nom de la fête. *Voyez* Année.

THÉATRE. L'origine du théâtre chez les Grecs, est assez connue; mais il n'en est pas ainsi du théâtre Latin. On croit que les jeux scéniques furent institués à Rome l'an 391 de sa fondation, & qu'ils tinrent d'abord, comme chez les Grecs, à certaines cérémonies religieuses. Ce qu'il y a de certain, c'est que les spectacles faisoient toujours une partie essentielle des fêtes, & que le théâtre en particulier étoit consacré à Vénus, *Veneris sacrarium*. Les Grecs étoient si passionnés pour le théâtre, qu'ils y passoient quelquefois des journées entières; mais les Romains portèrent à l'excès la manie pour les spectacles & la considération pour les Acteurs. On fut obligé de défendre par un édit aux Dames Romaines de donner le pas aux Pantomimes; aux Sénateurs de leur rendre visite chez eux; & aux Chevaliers de leur faire cortége en public. Cette fureur des Anciens pour les spectacles, rend au moins vraisemblable ce qu'on a écrit de la grandeur & de la magnificence des amphithéâtres & des théâtres, dont la construction devoit coûter des sommes si prodigieuses, qu'on est tenté de soup-

çonner de l'exagération dans la defcription des théâtres de Scaurus, de Curion & de Néron. L'amphithéâtre des Anciens n'avoit rien de commun avec ce que nous entendons par ce mot dans nos ufages. C'étoit un vafte édifice deftiné à des fpectacles qui lui étoient propres. *Voyez* Amphithéâtre. Voici une idée du théâtre qui étoit un autre grand édifice qui ne fervoit ordinairement qu'aux jeux fcéniques.

L'enceinte des anciens théâtres étoit d'un côté circulaire, formée par un grand demi-cercle, & quarrée de l'autre. L'efpace compris dans le demi-cercle étoit la partie deftinée aux fpectateurs, où étoient les fiéges qui alloient tous en montant par différens étages, jusqu'au haut de l'enceinte. Le quarré long qui étoit vis-à-vis, étoit réfervé pour les acteurs, & comprenoit la fcène & l'orquestre. Les grands théâtres avoient trois étages de degrés, & à chaque étage il y avoit fept rangs de fiéges, qui avoient entre quinze ou dix huit pouces de haut, & le double à peu près de largeur. Tous les étages de degrés étoient divifés en deux manières : dans leur hauteur, par des paliers qui féparoient ces étages, & que les Latins nommoient *præcinctiones*; & dans leur circonférence, par des escaliers particuliers à chaque étage qui les coupoient en ligne droite, & qui tendant tous au centre du demi-cercle, donnoient aux amas de degrés qui étoient entr'eux, la forme de coins, d'où ils étoient appelés *cunei*. Les fpectateurs entroient au théâtre par de grandes

ouvertures quarrées, pratiquées dans l'épaisſeur de la maçonnerie des degrés. Ces ouvertures s'appeloient *vomitoria*, parce que ces espèces de portes ſembloient vomir la multitude de peuple qui entroit en foule. Il y avoit des théâtres ſi immenſes qu'ils contenoient plus de trente mille ſpectateurs. Ces grands édifices étoient conſtruits de manière que tout y étoit à découvert & en plein air, même la partie de la ſcène où les acteurs faiſoient leurs perſonnages, n'y ayant que le *parascenium* où ils s'habilloient & ſe retiroient, qui fût couvert; de ſorte que, pour défendre les acteurs & les ſpectateurs de l'ardeur du ſoleil, on étoit obligé de tendre ſur tout le théâtre des voiles ſoutenus par des mâts & par des cordes. *Voyez* Orqueſtre, Scène, Comédie, Tragédie.

THENSA. Voyez Char.

THEOXENIES, fêtes Greques en l'honneur de tous les dieux.

THÉRAPHIM. Il eſt ſouvent parlé de *Theraphim* dans l'Ecriture Sainte. Ce n'étoit autre choſe que des ſtatues dont on ſe faiſoit ſouvent des idoles; car ce mot ſignifioit également ou de ſimples ſtatues, ou des Idoles. Ce qui paroit démontré au I *liv.* des Rois, *ch.* 15, *v.* 23 & *ch.* 19, *v.* 13. Cependant il eſt vraiſemblable par un endroit d'Oſée, c. 3, que ce mot doit auſſi s'entendre de quelqu'une des choſes qui appartenoient à l'exercice extérieur de la religion.

THÉRISTRE. C'étoit un grand voile dont les femmes ſe ſervoient dans l'Orient, & qui

leur tomboit de la tête jusqu'aux jambes. On dit que les femmes Arabes en ont conservé l'usage.

THESEIES, fêtes Gréques en l'honneur de Thésée.

THESMOPHORIES, fêtes célèbres de la Grece en l'honneur de Cérès. Elles étoient sur-tout solennisées par les femmes, qui devoient s'y préparer par la continence pendant les cinq, ou au moins pendant les trois jours qui précédoient ces fêtes, qui en duroient quatre. Tout s'y faisoit avec une grande modestie, & on n'y souffroit rien qui pût blesser la pudeur : ce qui étoit peut-être unique dans les fêtes payennes, si néanmoins cela étoit bien observé.

THESMOTHETES. *Voyez* Archontes.

THETES, c'est-à-dire, *mercénaires*, ou plutôt ouvriers qui travailloient de leurs mains. On donnoit ce nom aux citoyens d'Athènes qui en composoient la dernière classe. Solon ne leur permit point d'avoir aucune charge, & leur accorda seulement le droit d'opiner dans les assemblées & dans les jugemens du peuple : ce qui dans les commencemens ne parut rien, mais se trouva à la fin un très-grand avantage.

THISRI. *Voyez* Tisri.

THRANITES. *Voyez* Vaisseaux.

THRECES. On nommoit ainsi les gladiateurs qui combattoient armés d'un petit bouclier rond & d'un poignard recourbé.

THUMMIM. *Voyez* Urim.

THYADES, *Voyez* Orgies.

THYIES, fêtes Gréques en l'honneur de Bacchus.

THYRSE. C'étoit une pique environnée de lierre ou de pampre de vigne.

TIARE, eſpèce de bonnet en uſage chez les Perſes. La tiare royale étoit un turban dont l'aigrette étoit droite. Les ſept Conſeillers avoient auſſi une aigrette, mais elle étoit couchée & en avant. Tous les autres la portoient couchée, & en arrière.

TISRI, *Thiſri* ou *Ethanion*. C'étoit le nom du ſeptiéme mois de l'année ſacrée des Hébreux, & le premier de leur année civile. La lune de Septembre.

TITIENS ou TITIENSES, *Sodales Titii*, Prêtres Romains, inſtitués par Titus Tatius, pour conſerver les ſacrifices des Sabins, ou par Romulus en l'honneur de Tatius.

TOGATÆ FABULÆ. *Voyez* Comédie.

TOILE d'amiante. *Voyez* Asbeſte.

TOGE. La Toge Romaine étoit coupée en rond, comme le manteau des Grecs, & les nôtres. Ce manteau n'étoit point quarré, comme Saumaiſe ſe l'eſt imaginé, mais d'un drap coupé tout-à-fait en rond, de la même façon que les nôtres. C'eſt le ſentiment de M. Winckelmann qui produit pour garant de ſon opinion, l'examen qu'il a fait lui-même des figures pendant pluſieurs années. Il penſe que, quand Denis d'Halicarnaſſe dit que la toge avoit la forme d'un demi-cercle, il n'entend pas parler de ſa forme dans la coupe, mais de celle qu'elle avoit l'orſqu'on la mettoit, Car, ajoute-t-il, comme le man-

teau Grec ſe mettoit ſouvent en double, il ſe peut que l'on mît la toge de la même façon : explication qui leveroit toutes les difficultés dans leſquelles ſe perdent les Commentateurs qui ont écrit ſur les habillemens des Grecs.

La toge, ainſi que le manteau, ſe jetoit par deſſus l'épaule gauche, & la quantité de plis qui ſe formoient par cette façon de la mettre, ſe nommèrent *Sinus*. On a obſervé que pour l'ordinaire elle n'étoit pas ceinte; cependant il eſt à croire qu'elle l'a été dans certaines occaſions. A la campagne les Grecs ne portoient jamais de manteau, ni les Romains de toge; ils y ſubſtituoient une eſpèce de ſurtout leger & rond, qui n'en différoit peut être que par la grandeur. Cet habit de campagne s'attachoit ordinairement ſur l'épaule droite par un grand bouton, & deſcendoit par deſſus l'épaule gauche en la couvrant, de façon que le bras droit étoit libre. Quelquefois auſſi le bouton ſe mettoit ſur l'épaule gauche. *Voyez* Robe.

TOPHACH & au plur. *Tephuchim*, meſure de longeur, égale à trois de nos pouces, quatre lignes & $\frac{4}{5}$. C'étoit le ſixiéme de l'Ameh ou coudée ſacrée, & le 5e. de la coudée commune des Hébreux. *Voyez* Coudée.

TOPHET. C'étoit dans la vallée d'Ennom proche de Jeruſalem, un lieu, & vraiſemblablement une eſpèce d'autel où les Iſraélites, à l'imitation des Phéniciens, faiſoient paſſer leurs enfans par le feu, en les offrant à Moloch, le même que Saturne.

TORTUE, *Teſtudo*, machine de guerre compoſée d'une groſſe charpente très-ſolide & très-forte. Sa hauteur, juſqu'aux ſablières d'en haut, ſur leſquelles étoit appuyé le comble, étoit de douze pieds. La baſe en étoit quarrée, & chaque face de vingt-cinq pieds. Elle étoit couverte d'une eſpèce de matelas piqué & compoſé de peaux crues, préparées avec différentes drogues pour la mettre en ſureté contre les feux qu'on pouvoit lancer deſſus. Cette lourde machine étoit ſoutenue ſur quatre roues, ou peut-être ſur huit. On l'appeloit tortue, parce qu'elle ſervoit de couverture & de défenſe très-forte & très-puiſſante contre les corps énormes qu'on jetoit deſſus; & ceux qui étoient deſſous s'y trouvoient en ſureté, de même que la tortue l'eſt dans ſon écaille. Elle ſervoit également pour le comblement du foſſé & pour la ſappe. Pour le comblement du foſſé, il falloit qu'on en joignît pluſieurs enſemble, & fort près les unes des autres & ſur la même ligne.

On croit que la machine appellée *Muſculus* par Céſar, étoit auſſi une tortue, mais fort baſſe & d'une très-grande longueur : on l'appeleroit aujourd'hui une gallerie de charpente. Souvent néanmoins Céſar diſtingue la tortue du *muſcule*.

Outre la machine de bois appelée tortue, il y en avoit une autre compoſée de ſoldats. Pluſieurs hommes vigoureux, ramaſſés enſemble, mettoient leurs grands boucliers les uns contre les autres par-deſſus leurs têtes. Bien dreſſés à cet exercice, ils formoient un

roit ſi bien composé & ſi ferme que quelques efforts que les aſſiégés puſſent faire, ils ne pouvoient ni le rompre ni l'ébranler. On faiſoit monter ſur la première tortue des ſoldats qui en faiſoient une ſeconde; & par ce moyen, ils égaloient quelquefois la hauteur du mur de la ville qu'ils aſſiégeoient.

TOURS mobiles, machines de guerre dont les Anciens faiſoient beaucoup d'uſage dans les ſiéges. Elles étoient faites d'un aſſemblage de poutres & de forts madriers, aſſez conforme à une maiſon. Pour les garantir contre le danger des feux lancés par les aſſiégés, on les couvroit de peaux crues, ou de piéces d'étofe faite de poils. Leur hauteur étoit proportionnée à celle de leur baſe. Elles avoient quelquefois trente pieds en quarré, & quelquefois quarante ou cinquante. Ces tours étoient ſi hautes qu'elles ſurpaſſoient les murailles & même les tours des villes. Elles étoient appuyées ſur pluſieurs roues ſelon les régles de la méchanique, par le moyen deſquelles on faiſoit mouvoir facilement la machine, quelque grande qu'elle pût être. Il y avoit en bas un belier pour battre en breche, & ſur l'étage du milieu, un pont-levis composé de deux poutres, avec ſes gardefoux garnis d'un tiſſu d'oſier, qui s'abattoit promptement ſur le mur de la ville l'orſqu'on étoit à portée. Les aſſiégeans paſſoient ſur ce pont, & ſe rendoient maîtres du mur. Sur les étages plus hauts il y avoit des ſoldats qui de-là lançoient continuellement des traits ſur le aſſiégés.

TRABEA. *Voyez* Robe.

TRABEATÆ FABULÆ. *Voyez* Comédie.

TRADITION. *Voyez* Mancipation.

TRAGÉDIE. Eschyle passe pour le pere & l'inventeur de la tragédie, dont Thespis avant lui n'avoit laissé qu'une ébauche grossière. Ce qu'Eschyle y ajouta de plus important & de plus essentiel, c'est la vivacité de l'action par le dialogue des acteurs qu'il introduisit sur le théâtre; c'est le jeu des grandes passions, & sur-tout de la pitié & de la terreur, qui en troublant & agitant l'ame par un spectacle touchant ou terrible, lui cause un doux plaisir par ce trouble même & par cette agitation; c'est le choix d'un sujet grand, noble, intéressant, renfermé dans de justes bornes par l'unité d'action, de lieu & de tems; enfin c'est la conduite & l'ordonnance de la piéce entière, qui par l'ordre & par un heureux enchaînement d'intrigues, tient l'esprit du spectateur en suspens jusqu'au dénouement, qui lui rend sa tranquillité & le renvoie content. On compte encore entre les principaux changemens qu'Eschyle apporta à la tragédie, d'avoir donné à ses acteurs des masques dont on conserva toujours l'usage dans toutes les pièces de théâtre, tant comiques que tragiques. *Voyez* Chœur, Masque de théâtre.

TRANSVECTIO. *Voyez* Chevaliers Romains.

TRÉSOR PUBLIC, *ærarium*. C'étoit à Rome l'argent qu'on amassoit & qu'on conservoit pour servir aux besoins de l'état. Il étoit

mis en dépôt dans le temple de Saturne, dont la garde fut d'abord confiée aux Tribuns du Peuple & ensuite aux Questeurs. Il y avoit dans ce temple deux sortes *d'ærarium*, l'un qu'on appeloit *vulgaire* ou *commun*, & où l'on puisoit pour les besoins journaliers de la République : on donnoit le nom de *sacré* à l'autre, auquel on ne touchoit que dans les extrêmes nécessités. Sous les premiers Empereurs *l'ærarium* demeura séparé du fisc, c'est-à-dire, de l'argent destiné aux usages de l'Empereur ; mais dans la suite les mots *ærarium* & *fiscus* devinrent synonymes. *Voyez* Cuivre.

TRIAIRES, *Triarii* ou *Pilani*. C'est le nom que les Romains donnoient aux soldats qui composoient dans leurs armées un corps distingué. Ils se servoient sur-tout du *pilum* dans les combats. Ceux qui marchoient à la tête de ce corps de troupes étoient appelés *Antepilani*. C'étoient toujours les plus âgés & les plus expérimentés. Le corps de réserve en étoit ordinairement formé.

TRIBUNS du peuple, Magistrats Plébeïens, que le peuple Romain força le Sénat de lui accorder, pour être les protecteurs de sa liberté. Il n'y en eut d'abord que deux; peu après on en créa cinq, enfin on en élut dix, nombre auquel ils demeurerent fixés. Comme les premiers Tribuns furent créés le quatriéme des Ides de Décembre, dans la suite le même jour fut destiné pour l'élection de ces Magistrats qui se faisoit tous les ans dans les comices ou assemblées par Tribus. Ces Magistrats

étoient toujours choisis d'entre le peuple, de sorte qu'aucun Patricien ne pouvoit être revêtu de cette charge, à moins que l'adoption ne l'eût fait passer dans l'ordre Plébéïen. Un Plebeïen qui étoit Sénateur, ne pouvoit pas même être Tribun.

Les Tribuns du peuple pouvoient assembler le Sénat quand il leur plaisoit; mais ils n'y pouvoient entrer eux-mêmes : ils demeuroient seulement assis sur des bancs vis-à-vis la porte du lieu où il étoit assemblé, d'où ils entendoient tout ce qui s'y disoit. Leur principal pouvoir consistoit à s'opposer aux arrêts du Sénat & à tous les actes des autres Magistrats, par cette formule si célèbre : *Veto, intercedo*, c'est-à-dire, *je m'oppose, je ne veux pas*. La force de cette opposition étoit si grande, que quiconque n'y obéissoit pas, soit qu'il fut particulier, soit qu'il fût magistrat, on le faisoit aussi-tôt conduire en prison par une espèce d'huissiers nommés *Viatores*, dont les Tribuns étoient toujours précédés, ou bien on le citoit devant le peuple comme rebelle à la puissance sacrée; car les Tribuns du peuple étoient regardés comme sacrés, *sacro-sancti*. Une parole injurieuse contre eux, étoit au moins punie par la confiscation des biens de celui à qui elle étoit échappée. Lorsque les Tribuns ne s'opposoient pas aux décrets du Sénat, on mettoit au bas de l'acte la lettre T, pour marquer leur approbation. Un seul Tribun pouvoit s'opposer à ce que faisoient les autres, & il l'annulloit par cette opposition. Le Sénat se servoit de ce moyen, & tâchoit toujours de

mettre de ſon côté quelqu'un des Tribuns, pour rompre les meſures des autres.

Au commencement l'unique fonction des Tribuns fut de protéger le peuple contre les Patriciens & contre les Magiſtrats. Ils avoient le droit de délivrer un priſonnier & de le ſouſtraire à un jugement prêt à être rendu contre lui. Pour faire connoître qu'ils faiſoient profeſſion de ſecourir tout le monde, leurs maiſons devoient être ouvertes nuit & jour; & il ne leur étoit pas permis de s'abſenter de la ville, hors de laquelle ils n'avoient plus aucune autorité, ſi ce n'eſt dans les *feries latines*, & l'orſqu'ils ſortoient pour les affaires de la République. La création de ces Tribuns diminua beaucoup la puiſſance Conſulaire, & fut très-funeſte à la République, qui tout d'un coup changea de face, & devint une démocratie, ou du moins un gouvernement mixte. Leur autorité, qui d'abord fut ſi bornée, qu'ils ne paſſèrent pas même pour magiſtrats, s'accrut par degrés, juſqu'à devenir les tyrans du Sénat, des Conſuls, & même de la République entière, dont ils cauſèrent la ruine par les troubles & les ſéditions qu'ils y excitèrent.

TRIBUNS militaires. On donna ce nom à des Magiſtrats qu'on ſubſtitua pendant quelque tems aux Conſuls, dont ils ne différoient que par la dénomination & par le nombre, qui fut d'abord de trois, enſuite de quatre, & enfin de ſix. Cette magiſtrature ne fut pas de longue durée. On l'abolit tout-à-fait, pour en revenir au Conſulat.

TRIBUS. On donnoit ce nom aux diffé-

rentes classes de citoyens dont étoit composé le peuple Romain. Sous Romulus il n'y en avoit que trois. 1°. La tribu des Ramnes; *tribus Ramnensium*. 2°. Celle des Tatiens; *Tatiensium*. 3°. Celle des Lucères; *Lucerum*. Le peuple Romain s'étant multiplié, il fallut à proportion augmenter le nombre de Tribus. Il y en eut jusqu'à trente-trois, dont quatre étoient nommées d'un nom général, Tribus de la ville, *Tribus urbanæ*; & chacune d'elles d'un nom particulier, savoir, la Suburrane, l'Esquiline, la Colline, & la Palatine. Toutes les autres, qu'on appeloit Tribus de la campagne, *Tribus rusticæ*, tiroient chacune leur nom particulier, ou du lieu qu'elles habitoient, comme *la Romilie*, *la Crustumine*, &c. ou des noms de certaines grandes maisons, comme la *Fabienne*, l'*Horatienne*, &c. Chaque Tribu étoit subdivisée en dix Curies. *Voyez* Curies.

La même division du peuple en Tribus avoit aussi lieu à Athènes, où elle paroît avoir été apportée de l'Asie. *Voyez* Prytanes. Les Israélites étoient divisés en douze Tribus : il y avoit aussi douze Tribus d'Ismaélites, & douze Tribus de Perses. Les Tribus d'Athènes & de Rome étoient composées de familles ramassées, pour garder de l'ordre dans les assemblées & dans les suffrages ; au lieu que celles des Israélites étoient distiguées naturellement, & n'étoient que douze grandes familles descendues de douze frères. Ils conservoient leurs généalogies avec grand soin, & savoient toute la suite de leurs ancêtres, jusqu'au Patriarche

de leur Tribu ; d'où il étoit facile de remonter au premier homme.

TRIBUTA Comitia. Voyez Comices.

TRICLINION, *Triclinium* ; nom que les Romains donnoient à une salle à manger, où il y avoit trois lits. Ils l'appeloient Biclinion, *Biclinium*, lorsqu'il n'y en avoit que deux. *Voyez Accubita.*

TRIENS. C'étoit chez les Romains une pièce de monnoie de cuivre, qui faisoit le tiers de l'*as*, & quatre deniers de la nôtre, selon le poids de l'as du tems de Cicéron. Le *triens* étoit aussi une mesure qui tenoit quatre *cyathes*, ou le tiers du *sextarius*.

TRIERARQUES, Magistrats Athéniens, qui étoient chargés du soin de la marine ; de tenir la main à ce que les Tribus ou les riches Citoyens fournissent les vaisseaux de guerre dont la République leur avoit imposé les frais ; de tenir les forces navales en état, &c. Quand un Citoyen étoit assez riche pour fournir & équiper seul un vaisseau de guerre, on l'exigeoit de lui, & par honneur, on le nommoit aussi *Trierarque*.

TRIETERIQUES, fêtes en l'honneur de Bacchus, qui se célébroient tous les trois ans. La nuit étoit le tems qu'on donnoit à ces affreuses solennités, dans lesquelles on se livroit à toutes sortes d'excès, de frénésie & de débauches.

TRIGONE. *Voyez* Harpe.

TRIOBOLE, pièce de monnoie Gréque, qui faisoit trois oboles. *Voyez* Obole.

TRIOMPHE, honneur le plus grand au-

quel un Général Romain pût prétendre. C'étoit le Sénat qui l'ordonnoit, après avoir examiné si toutes les conditions requises pour l'obtenir se trouvoient dans la conduite de celui qui devoit triompher. Le peuple néanmoins l'accordoit quelquefois malgré le Sénat. Voici ce qui s'observoit dans cette cérémonie.

Lorsque le jour destiné pour le triomphe étoit arrivé, le Général, revêtu d'une robe triomphale, ayant une couronne de laurier sur la tête, monté sur un char magnifique, attelé de quatre chevaux blancs, étoit conduit en pompe au Capitole à travers la ville, étant précédé du Sénat & d'une foule de Citoyens tous habillés de blanc. On portoit devant lui les dépouilles des ennemis, & les tableaux des villes qu'il avoit prises, & des provinces qu'il avoit subjuguées. Devant son char marchoient, chargés de chaînes d'or & d'argent, les rois & les chefs ennemis qu'il avoit vaincus & faits prisonniers. A la suite de ces prisonniers étoient les victimes qu'on devoit immoler. Ceux qui suivoient le Triomphateur de plus près, étoient ses parens & ses alliés. Ensuite marchoit l'armée, avec toutes les marques d'honneur que chaque militaire avoit obtenues du Général. Les soldats couronnés de laurier, crioient *io triomphe*, qui étoit un cri de joie, & ils chantoient des vers enjoués & souvent satiriques, contre le Général même. La politique le permettoit, de peur que le Triomphateur ne s'en fît trop accroire. Il y en a même qui croient, que pour cette même raison, on faisoit monter

un esclave ſur le même char, derrière lequel on laiſſoit pendre un fouet & une ſonnette. Le Général après avoir ainſi traverſé des rues jonchées de fleurs odoriférantes, arrivoit au Capitole, où il ſacrifioit deux bœufs blancs, & il ordonnoit qu'on mît en priſon, quelquefois même qu'on fît mourir les priſonniers qui avoient ſervi d'ornemens à ſon triomphe. Enſuite il mettoit une couronne de laurier ſur la tête de la ſtatue de Jupiter, après quoi on faiſoit un feſtin auquel on invitoit les Conſuls; mais ſeulement pour la forme; car ils n'y venoient pas, de peur que le jour même que le Général avoit triomphé, il n'eût à table quelqu'un au-deſſus de lui. *Voyez* Arc de Triomphe.

TRIPUDIUM Soliſtimum. Voyez Augures.

TRIREMES. *Voyez* Vaiſſeaux.

TRIUMVIRAT. Ce fut chez les Romains une forme de gouvernement abſolu, partagé entre trois Magiſtrats ſouverains. Il y a eu deux fameux Triumvirats. Le premier fut formé par Céſar, Pompée & Craſſus. Après l'aſſaſſinat de Céſar, qui étoit reſté ſeul maître de la République, Octave, ſurnommé depuis Auguſte, Marc-Antoine & Lepide, formèrent le ſecond. Ce dernier Triumvirat anéantit la liberté Romaine. Avant & depuis ces grands Triumvirats, il y eut des magiſtratures ſubalternes, & des Offices publics qu'on nommoit auſſi *Triumvirats*, & ceux qui les compoſoient *Triumvirs*, parce qu'ils étoient au nombre de trois. On en nommoit quelquefois

pour

pour des cas particuliers, & dont la magiſtrature expiroit après l'exécution de la choſe pour laquelle on les avoit créés; comme, par exemple, pour la conduite & l'établiſſement d'une colonie. Il y en avoit d'autres dont la magiſtrature étoit permanente, & pour la geſtion de laquelle on en créoit tous les ans de nouveaux, comme les *Triumvirs* qui avoient ſoin des édifices ſacrés, & les ſuivans.

TRIUMVIRS CAPITAUX, *Triumviri Capitales.* C'étoit à Rome trois Officiers chargés de veiller à la garde des priſonniers, & de préſider aux exécutions. Ils avoient auſſi une juriſdiction particulière, qui ne s'étendoit que ſur les eſclaves fugitifs & ſur les gens ſans aveu.

TRIUMVIRS MONETAIRES, Magiſtrats Romains, qui préſidoient à la fabrique des monnoies d'or, d'argent & de cuivre. Ils étoient ſubordonnés aux Triumvirs Nummulaires. Dans les anciens monumens, ils ſont déſignés par les lettres initiales A. A. A. F. F. *auro, argento, ære flando feriundo;* c'eſt-à-dire, leur charge étoit de faire *fondre* & *frapper* les monnoies d'*or*, d'*argent* & de *cuivre.*

TRIUMVIRS NUMMULAIRES, *Triumviri Nummularii.* C'étoient ceux à qui l'on préſentoit les *nummes* ou piéces de monnoie, pour les examiner & en faire l'épreuve. On les appeloit pour cela Inſpecteurs de la monnoie, *pecuniæ Speculatores.*

TROPHÉE. Eriger un *Trophée* chez les Anciens, c'étoit mettre ſur un tronc d'arbre, les

armes dont le vainqueur avoit dépouillé ſon ennemi, après l'avoir tué.

TROSSULI. Voyez Chevaliers Romains.

TRUELLE ou *TRULLA.* C'étoit proprement une grande cuiller de cuiſine avec un long manche; mais on donnoit aſſez généralement ce nom à tous les vaſes qui avoient une poignée ou une anſe, aux taſſes à boire, & même aux truelles des maçons.

TRYBLION, meſure Greque des liqueurs, égale à la Kotyle Attique. *Voyez* Kotyle.

TUBILUSTRION. C'eſt le nom qu'on donnoit à Rome à des cérémonies religieuſes par leſquelles les Prêtres prétendoient purifier les trompettes.

TUNIQUE. C'étoit un vêtement de deſſous, tant pour les hommes que pour les femmes. Les tuniques des hommes étoient fort courtes; on pourroit les comparer à nos veſtes; quelquefois elles avoient des manches, qui ne deſcendoient cependant jamais juſqu'au coude. Les eſclaves & les gens de la campagne portoient des tuniques ſans manches. Les hommes avoient des eſpèces de caleçons d'un cuir mince, qui deſcendoient plus de trois doigts au-deſſous des genoux, & couvroient fort juſte les parties qu'elles embraſſoient. On ne faiſoit point entrer la tunique dans les caleçons.

Il y avoit quelques autres ſortes de tuniques qu'il faut connoître : celle qui étoit appelée *palmata*, étoit de pourpre, ayant une bande d'étoffe d'or de la largeur de la main. C'étoit l'habillement de ceux qui étoient honorés du

triomphe, & de ceux qui préſidoient aux ſpectacles du Cirque. La tunique appelée *recta*, c'eſt-à-dire, *droite*, paroît avoit été ainſi nommée, parce que l'on ne mettoit point de ceinture deſſus, & qu'on la laiſſoit flotter. Cette ſorte de tunique ſe donnoit aux affranchis avec la toge. La tunique appelée *chiridota* ou *manuleata*, c'eſt-à-dire, *ayant des manches qui tombent juſqu'aux mains*, étoit longue & deſcendoit juſqu'aux pieds, d'où vient qu'on la nommoit auſſi *talaris*. Les anciens Romains regardoient comme une choſe indécente& indigne d'un homme de s'en ſervir.

TURMES, *Turmæ*. La Turme étoit dans les armées Romaines un corps de troupes qui faiſoit partie de la légion. *Voyez* Légion.

TYMPANON, *tympanum*. C'étoit chez les Anciens un inſtrument qui reſſembloit à nos tambours de baſque. Il étoit quelquefois couvert de cuir d'un côté, & on le frappoit avec la main ; d'autre fois il étoit à jour, & de petites lames rondes de cuivre, attachées tout au tour, faiſoient du bruit, l'orſqu'on l'agitoit en lair.

TYRAN. Ce titre chez les Anciens n'avoit communément rien d'odieux, & ne marquoit pas plus l'uſurpation & l'abus, que la poſſeſſion légitime & l'uſage raiſonnable de l'autorité ſouveraine. Néanmoins on ne l'y entendoit quelquefois qu'en mauvaiſe part.

TYRONS. Les Romains nommoient ainſi les ſoldats des nouvelles milices, & en général ceux qui portant les armes pour la première fois, en faiſoient proprement l'apprentiſſage.

V

U. Les anciens Latins ne diſtinguoient pas comme nous deux ſortes d'U, l'un conſonne & l'autre voyelle. Chez eux V étoit toujours voyelle, & ils le prononçoient comme *ou*. Comme néanmoins cela formoit en certains mots une prononciation très-dure, par exemple en *ſervus*, qu'ils énonçoient comme s'il y avoit *ſerouous*, ils l'adoucirent en ſubſtituant au premier *v*, un nouveau caractère de la figure d'un F renverſé Ⅎ, auquel ils donnèrent à peu près le même ſon que celui que nous donnons à notre U conſonne.

On trouve quelquefois V pour B *velli* pour *belli*. *Voyez* L. *Danuvius*, pour *Danubius*. Il y a auſſi des exemples d'*u* pour *o*. *Turmentum*, pour *tormentum* ; & pour *y*, *Turannus*, pour *Tyrannus*, &c.

V. dans les anciens monumens pour *Vitellius*, *Volera*, *Volero*, *Voluſus*, *Vopiscus* ; *vale*, porte-toi bien, adieu ; *valeo*, je me porte bien ; *veſtalis*, veſtale ; *veſtis*, habit ; *veſter*, votre ; *veteranus*, véteran, *vir*, homme ; *virgo*, vierge ; *vivens* ou *vivus*, vivant ; *vixit*, a vécu ; *votum*, vœu ; *vovit*, a voué ; *urbs*, ville ; *uſus*, qui s'eſt ſervi, *ou* uſage ; *uxor*, femme ; *virtus*, vertu, courage ; *victor*, vainqueur.

V. A. *veterano aſſignatum*, adjugé à un véteran. V. A. V. *vixit annos quinque*, il a vécu cinq ans. VAL. *Valeria*, *Valerius*, *Valerianus*. V. B. A. *Viri boni arbitratu*, au ju-

gement d'un homme de bien. V. C. *Vale conjux*, adieu, cher époux, *ou* chère épouſe; ou *vivens curavit*, a fait faire de ſon vivant; ou *vir clariſſimus*, homme très-illuſtre; ou *vir conſularis*, perſonnage conſulaire; ou *quintùm Conſul*, Conſul pour la cinquième fois. VDL. *videlicet*, à ſavoir. V. E. *vir egregius*, homme illuſtre; ou *viſum eſt*, il a ſemblé à propos; ou *verùm etiam*, mais auſſi. VESP. *Veſpaſianus*, VI. V. Sextumvir. VII. V. Septemvir. VIII. VIR Octumvir, *Magiſtrats Romains*. VLPS. *Ulpius, Ulpianus*. V. M. *vir magnificus*, perſonnage illuſtre; ou *vivens mandavit*, il a ordonné de ſon vivant; *volens meritò*, de plein gré & avec juſtice. V. N. *quinto Nonas*, le cinq de Nones. V. MVN. *vias munivit*, a fait ou rétabli les grands chemins. VOL. *Volcania*, fêtes en l'honneur de Vulcain; ou Voltinia, *Tribu Romaine*; ou *Voluſus*. VONE. *Bonæ*, bonnes. VOP. *Vopiscus*. V. OP. *Vir optimus*, homme très-vertueux. V. R. *urbs Roma*, la ville de Rome; ou *votum reddidit*, a accompli ſon vœu. V. S. *votum ſolvit*, a acquité ſon vœu. V. S. R. *vivens ſibi fecit*, lui vivant a fait pour lui-même. VV. FF. *viventes fecerunt*, ont fait eux vivans. VX. *Uxor*, femme, &c.

V. dans les nombres avec une ligne au-deſſus, ſignifie *cinq mille*.

VACHE rouſſe. Le ſacrifice de la vache rouſſe étoit un des plus ſolennels chez les Hébreux. Quand il falloit faire ce ſacrifice, le peuple amenoit au Grand-Prêtre une vache rouſſe, d'un âge parfait, qui fût ſans tache,

& qui n'eût point porté le joug. Le Grand-Prêtre ayant reçu la victime des mains du peuple, la menoit hors du camp ou hors de la ville; il l'immoloit en présence de tout le peuple, & trempant son doigt dans le sang de la victime immolée, il jetoit sept fois quelques goutes de ce sang vers la porte du Tabernacle. Il faisoit brûler ensuite, à la vue de tout le peuple, la victime toute entière, sans en ôter la peau. Il jetoit dans le feu du sacrifice du bois de cèdre, de l'hyssope & de l'écarlate teinte deux fois; & après avoir offert ce sacrifice, il étoit obligé de laver ses vêtemens & son corps, & de demeurer impur jusqu'au soir. Celui qui, par l'ordre du Grand-Prêtre, avoit mis la victime sur le bucher où elle devoit être consumée, étoit aussi impur jusqu'au soir. On gardoit toute l'année les cendres de cette victime, & on les mêloit avec l'eau qui servoit aux expiations; & rien ne pouvoit être purifié selon la loi, que par l'eau mêlée avec cette cendre.

VADES, c'est-à-dire, *Répondans*. A Rome dans les accusations qui alloient à peine de mort, le Magistrat demandoit à l'accusé une caution qui étoit personnellement obligée de le représenter. C'est ce qu'on appeloit *Vas*, *adis*.

VAISSEAUX ou NAVIRES. Il n'y a point d'arts sur l'invention desquels on ait plus hasardé de conjectures, que sur celle de l'art de construire des vaisseaux. Un tronc d'arbre, dit-on, qu'on vit surnager, fit naître l'idée d'en joindre plusieurs ensembe, de sorte que

les premiers navigateurs ſe ſervirent de radeaux. Aux radeaux ſuccédèrent de petites barques faites de joncs & de roſeaux, & qu'on garniſſoit de peaux de bêtes. Un marin ayant remarqué que ces eſquifs reſſembloient aſſez à un tronc d'arbre creux, s'aviſa de réaliſer cette idée. En creuſant des arbres, il trouva effectivement le moyen d'avoir des barques beaucoup plus ſolides & plus propres à la navigation que tout ce qu'on avoit eu jusqu'alors. Cependant ces vaiſſeaux pouvoient bien flotter ſur les eaux, mais ils n'étoient guère propres à ſiller. A force de méditer, il ſe trouva quelque obſervateur qui remarqua que les oiſeaux, & ſur-tout les poiſſons, offroient tout naturellement un modèle ſur lequel on pourroit conſtruire de nouveaux bâtimens qui auroient la propriété de ſiller ſur les eaux. Conformément à cette idée, on conſtruiſit un gros poiſſon de bois dont le ventre étoit aſſez large pour qu'il pût contenir un plus grand nombre de perſonnes. La tête de ce poiſſon formoit la proue; ſon ventre la poupe; ſa queue mouvante autour d'une cheville, le gouvernail, & les rames repréſentoient les nageoires.

Si ces conjectures ont quelque fondement, ce ne peut-être qu'en faiſant remonter jusqu'avant le déluge, l'invention de l'art de conſtruire des vaiſſeaux. Celui dans lequel Noé & ſa famille furent ſauvés du déluge univerſel, s'étant arrêté ſur une montagne d'Arménie, où pluſieurs ſiècles après on en voyoit encore des débris, ſuffiſoit aſſez pour donner

aux hommes des idées de l'art de la navigation, & les dispenser d'aller pour cela à l'école des oiseaux & des poissons. Ce qu'il y a de certain, c'est que de tous les peuples anciens, les Phéniciens sont les premiers qui se soient distingués dans la marine, & que la Phénicie, peu éloignée de l'Arménie, fait partie du pays où les enfans de Noé & leurs descendans restèrent tous ensemble, jusqu'à ce que s'étant beaucoup multipliés, Dieu les obligea de se disperser pour repeupler l'univers. Ceux qui restèrent dans les contrées qui étoient comme le berceau du renouvellement du genre humain, formèrent longtems les plus nombreuses sociétés. C'est-là où l'on retrouve l'origine de la plupart des arts & très-certainement celle de l'art de la navigation.

Quand un vaisseau étoit construit, c'étoit dès la plus haute antiquité, un usage presque universel, de le consacrer avec des cérémonies religieuses, & de le caractériser par quelque symbole particulier. On le mettoit sous la protection de quelque divinité dont on voyoit la figure à la proue. Il y avoit encore d'autres figures à la poupe, comme celle d'un monstre, tel que la Chimère, ou d'un animal remarquable, tel que la Baleine, *&c.* & c'étoit ordinairement de-là qu'on donnoit au navire le nom de la divinité ou de l'animal qui le caractérisoit. Ainsi le vaisseau sur lequel S. Paul s'embarqua à l'isle de Mélite, s'appeloit *Castor & Pollux*, parce que ces divinités y étoient représentées. On appeloit

un vaiſſeau *Iſis*, s'il portoit l'image de cette déeſſe. On le nommoit le *Tigre*, s'il étoit orné de la figure de cet animal. Le *Taureau* qui enleva Europe, & l'*Aigle* qui ravit Ganimède, n'étoient autre choſe que deux vaiſſeaux dont l'un portoit la figure d'un *Taureau*, & l'autre celle d'un *Aigle*.

On peut diviſer les vaiſſeaux des Anciens en deux eſpèces : les vaiſſeaux de charge : *oneraria naves*, qui ſervoient pour le négoce & pour le tranſport, & les vaiſſeaux de guerre, appelés ſouvent de longs vaiſſeaux, *longæ naves*.

Les premiers étoient de petits bâtimens qu'on appeloit ordinairement *ouverts*, parce qu'ils n'avoient pas de pont, c'eſt-à-dire, qu'il n'y avoit point de tillac ou de plancher qui en ſéparât les étages. Ces petites barques n'avoient pas non plus à la proue ces éperons qu'on appeloit *roſtra*, dont on ſe ſervoit dans les combats pour frapper les vaiſſeaux ennemis & les couler à fond.

Les navires longs qui ſervoient pour la guerre, étoient de deux ſortes, les uns n'avoient qu'un rang de rames de chaque côté, les autres en avoient pluſieurs. De ceux qui n'avoient qu'un rang de rames, quelques-uns avoient vingt rames, d'autres trente, d'autres cinquante ou même cent. Entre les vaiſſeaux à pluſieurs rangs de rames, les uns en avoient deux ſeulement, & c'eſt ce qu'on appeloit *birèmes* : d'autres trois, *trirèmes* : d'autres quatre, *quadrirèmes* : d'autres cinq, *quinquerèmes* : d'autres enfin un plus grand nombre;

mais on ne faisoit point usage de ceux-ci ; ils n'étoient que pour la parade.

Sur les vaisseaux à plusieurs rangs de rames, les rameurs étoient distingués par degrés. Ceux du plus bas, s'appeloient *thalamites* ; ceux du milieu *zugites* : ceux d'enhaut *thranites*.

Il n'est point parlé dans Homère de *polyrèmes*, c'est-à-dire, de vaisseaux à plusieurs rangs de rames, dont l'usage est bien postérieur à la guerre de Troye. Si l'on ne peut en marquer la date, il est au moins aussi difficile de concevoir & d'expliquer la manœuvre de ces sortes de vaisseaux. Malgré tout ce qu'on a écrit sur cette matière, elle est encore pleine de ténèbres & de difficultés.

La Grèce en général, ne se distingua pas de bonne heure dans la marine, & Rome, pendant près de cinq siècles entiers, ignora absolument ce que c'étoit que vaisseau, que galère, que flotte : mais quand une fois les Grecs & les Romains eurent connu les avantages de cet art, ils le portèrent bientôt à un très-haut point de perfection. Les uns & les autres lui durent leur salut, les premiers contre les Perses, & les seconds contre les Carthaginois. *Voyez* Flotte.

VALLUM. C'étoit une palissade très-forte, dont les armées Romaines environnoient leur camp à la distance d'environ deux cents pas des tentes. Elle étoit ainsi nommée du mot *vallus*, qui signifie un *pieu*, parce que cette palissade en étoit principalement composée. Comme on ne campoit jamais, ne fût-ce que

pour une nuit, ſans faire cette paliſſade, que nous appelons *retranchement*, chaque ſoldat étoit obligé, outre ſes armes, de porter pluſieurs de ces pieux, qui avoient au moins cinq pieds de long. Il en portoit trois ou quatre, & quelquefois davantage. *Voyez* Camp.

VATES. C'eſt le nom que dans les fêtes de Mars on donnoit à un muſicien qui chantoit avec les Saliens, le poëme appelée *Carmen ſaliare*.

VE-ADAR. *Voyez* Adar.

VEILLES, *Vigiliæ*. Comme les Anciens partageoient le jour en douze heures, ils diviſoient la nuit en quatre parties, qu'ils appeloient *veilles*. Les deux premieres étoient compriſes en deux diviſions égales dans l'eſpace de tems qui s'écouloit depuis le coucher du ſoleil juſqu'à minuit, & les deux autres auſſi en deux diviſions égales, depuis minuit juſqu'au lever du ſoleil. Cette diviſion de la nuit en quatre parties égales, avoit auſſi quelquefois lieu pour la diviſion des douze heures du jour qu'on partageoit de même en quatre parties de trois heures chacune, de ſorte qu'on appeloit la première heure, tout le tems compris juſqu'à la troiſiéme, comme on appeloit la troiſiéme heure, tout le tems compris juſqu'à la ſixiéme, &c. *Voyez* Heure.

VELITES. Les Romains donnoient ce nom aux ſoldats qui compoſoient le corps d'infanterie, formé des plus pauvres & des plus jeunes citoyens. Ce corps n'étoit pas fort conſidéré, & on comptoit peu ſur lui.

VÉRÉDAIRE. *Veredarius*. On nommoit ainsi les Couriers, du mot latin *Veredus*, qui signifie un *cheval leger*, parce que les Couriers se servoient de cette sorte de chevaux.

VERNA ou *VERNACULUS*. *Voyez* Esclaves.

VERSURA. Ce que les Romains appeloient *versuram facere* ou *versurâ solvere*, consistoit à rembourser un capital avec les intérêts qui en étoient dûs, d'un argent, qui emprunté pour cela, & ne faisant qu'une seule & même somme des intérêts & du capital, devenoit un nouveau capital plus onéreux que le premier, par le surcroît d'intérêts à payer, qui en résultoit nécessairement. Cette sorte d'emprunt occasionnoit la ruine de tant de citoyens, qu'elle fut prohibée par la loi de Gabinius. *Voyez* Usure. Quelquefois, par *versuram facere*, on entendoit *faire une compensation* ou donner un équivalent de ce qui manquoit à un Tout quelconque, quand cet équivalent de quelque nature qu'il fût, étoit agréé par la personne intéressée.

VESPES ou VESPILLONS, *Vespillones*, *Vespæ*. C'est le nom que les Romains donnoient à ceux qui avoient soin de transporter le soir les cadavres des pauvres. Ils servoient aussi dans les sacrifices qu'on faisoit aux Manes.

VESTALES. On regarde Numa comme l'auteur de l'établissement des Vestales, parce qu'il en régla le ministère & les fonctions d'une manière plus marquée; car avant lui il y en avoit eu, comme on le voit par l'exemple

de Rhéa Sylvia. Il n'en créa que quatre. Tarquin l'Ancien, ou Servius Tullius, y en ajouta deux autres : & ce nombre depuis ne changea plus. Numa leur confia la garde du feu immortel & du Palladium, avec le ſoin de quelques ſacrifices & de quelques cérémonies ſecrettes qui regardoient le culte de la déeſſe Veſta. Elles faiſoient vœu de garder la chaſteté pendant les trente ans qu'elles étoient attachées au ſervice de la déeſſe. Elles n'y étoient point admiſes au-deſſous de ſix ans, ni au-deſſus de dix. Il ne falloit pas qu'elles euſſent aucun défaut corporel. Les dix premières années étoient pour elles une eſpèce de noviciat, où elles apprenoient les ſacrés myſtères : les dix ſuivantes elles en faiſoient les fonctions : & les dix dernières elles en inſtruiſoient les novices. Ce nombre d'années expiré, elles avoient la liberté de renoncer au ſacerdoce, d'en dépouiller toutes les marques, & même de ſe marier.

Les Veſtales jouiſſoient de diſtinctions d'honneur & de privilèges très conſidérables. Elles avoient droit de teſter du vivant de leur pere, & de diſpoſer de tout ce qui les regardoit, ſans l'entremiſe d'un curateur; car chez les Romains les femmes étoient toujours en tutelle. Il étoit défendu de leur faire prêter ferment ; on les croyoit en juſtice ſur leur ſimple parole. Quand elles ſortoient en public, un Licteur portoit devant elles des faiſceaux. Si, en paſſant dans les rues, une Veſtale rencontroit par haſard quelque criminel qu'on menât au ſuplice, elle lui ſauvoit

la vie, pourvu qu'elle aſſurât que c'étoit une rencontre purement fortuite, & qu'elle n'étoit pas venue là à deſſein. Elles avoient un rang diſtingué & une place d'honneur dans le Cirque & dans les autres ſpectacles. Elles étoient nourries & entretenues aux dépens du public.

Une des Veſtales paſſoit la nuit entière auprès du feu ſacré, pour empêcher qu'il ne s'éteignît ; & ſi cela arrivoit par ſa négligence, ce qu'on regardoit comme un grand malheur, elle étoit punie du ſupplice des eſclaves, c'eſt-à-dire, du fouet. Le grand crime des Veſtales étoit le violement du vœu de chaſteté : celles qui étoient convaincues de ce crime, ſubiſſoient un ſupplice affreux. On les enterroit toutes vives.

VESTALIES, fêtes en l'honneur de Veſta, à laquelle les Veſtales faiſoient en ces jours des ſacrifices dans l'intérieur de ſon temple. Pendant les Veſtalies on menoit, avec une eſpèce de pompe dans les rues & tous les quartiers de Rome, des ânes ornés de fleurs & de guirlandes, avec des pains en forme de colliers à leurs cous, en mémoire des ſervices qu'un de ces animaux avoit rendus à Veſta.

VÉTÉRANS ou BÉNÉFICIAIRES. On nommoit ainſi les ſoldats Romains, qui, après avoir ſervi le tems marqué par les loix, obtenoient leur congé. Quand après ce tems, qui étoit de vingt ans, ils vouloient bien encore porter les armes, on en formoit les troupes d'élite. *Voyez* Bénéficiaires.

VEXILLUM. *Voyez* Enſeignes.

VIATEUR, *Viator*. Ce nom ne ſignifia

d'abord que des valets publics, qui alloient avertir les Sénateurs & les Magiſtrats quand il y avoit des aſſemblées où leur preſence étoit néceſſaire; & parce que, dans les premiers tems, plufieurs Magiſtrats Romains demeuroient à la campagne, ces officiers étoient obligés de ſe mettre en chemin, & d'être ſouvent, comme on dit, par voie & par chemin, pour aller porter l'avis de la convocation. De-là ils furent nommés *viateurs*, c'eſt-à-dire, voyageurs, du mot *via*, voie, chemin. On a, mal-à-propos, confondu les Viateurs avec les Licteurs; & une raiſon, qui paroît déciſive, de la diſtinction qu'il faut mettre entre les uns & les autres, c'eſt que les Tribuns du peuple qui avoient droit de ſe faire accompagner de *Viateurs*, n'avoient pas celui de ſe faire précéder par des Licteurs. La fonction des Viateurs dans la ville, conſiſtoit ſur-tout à conduire en priſon les particuliers que les Magiſtrats qu'ils accompagnoient, leur ordonnoient d'arrêter,

VICTIMAIRES. *Voyez* Popes.

VICTIMES. *Voyez* Hoſties.

VICTORIATUS nummus. V. Quinaire.

VIGENTIVIRAT. Sous ce nom on comprenoit à Rome les emplois de vingt Officiers appelés, *Vigentivirs*, & chargés reſpectivement de la monnoie, du ſoin des priſons & de l'exécution des criminels, des rues, & du jugement de quelques affaires.

VIGENTIVIRS. *Voyez* Vigentivirat.

VIGILIÆ. Voyez Veilles.

VIGNE. Chaque Centurion Romain portoit

pour marque du grade militaire qu'il occupoit, un petit bâton de bois de vigne. On disoit *demander la vigne*, pour *demander d'être fait Centurion.*

VIN. A Rome les femmes ni les jeunes gens au-dessous de l'âge virile, ne buvoient ordinairement point de vin. *Voyez* Boisson, Crater, Repas.

VINALIES, fêtes que les Romains célébroient deux fois l'année, l'une au mois d'Avril en l'honneur de Vénus, & l'autre au mois d'Août en celui de Jupiter. Ces secondes *Vinalies* étoient nommées *Rustiques.*

VINEÆ. *Voyez* Mantelets.

VIRGINITÉ. Les Anciens sur-tout les Grecs & les Romains avoient, malgré l'affreuse corruption de leurs mœurs, une sorte de vénération pour l'état de virginité dans les filles. Entre plusieurs priviléges qu'ils accordoient aux vierges, elles avoient sur-tout celui de ne pouvoir être condamnées à mort, ni executées par la main d'un boureau. Tuer une vierge, même innocemment, étoit un crime irrémissible devant les hommes & digne des supplices du Tartare. En général les payens croyoient que la virginité tenoit quelque chose de la divinité, qu'elle étoit comme le siége de la prudence & de la sagesse, & qu'elle pénétroit l'avenir. C'est sur ce fondement, qu'ils faisoient plutôt choix de filles que d'hommes, pour rendre les oracles, pensant que les dieux se communiquoient plus volontiers à elles, & qu'elles entroient mieux dans leurs vues & dans leurs desseins.

VIRGO MAXIMA, c'eſt-à-dire, *la Vierge ſuprême.* C'eſt le nom qu'on donnoit à la plus ancienne des Veſtales, qui étoient toutes obligées de lui obéir.

ULNA. *Voyez* Aune.

UNCIA, once, douziéme partie de *l'as* Romain. *Voyez* As. Livre Romaine.

VOLUTATORIA lucta ou *volutationes.* *Voyez* Anaclinopale.

VOLTURNALES, fêtes que les Romains célébroient en l'honneur d'un de leurs dieux, qu'ils nommoient Volturnus, & dont on ne ſait rien.

VOMITOIRES, *Vomitoria.* *Voyez* Amphithéâtre, Théâtre.

VOMITORION, *Vomitorium.* C'étoit chez les Romains un endroit de la maiſon où alloient vomir ceux qui étant à table avoient déja trop mangé, pour goûter à de nouveaux mets. Après avoir vomi, ils venoient reprendre leurs places & ſe rempliſſoient de nouveau l'eſtomach.

URIM & *THUMMIM.* Ces deux mots, dit un ſavant interprête de l'Ecriture, ſignifient proprement *lumen* & *integritas*, c'eſt-à-dire, *lumière* & *ſainteté*, & ils ſont au pluriel, pour marquer l'étendue & la perfection que doivent avoir de telles diſpoſitions dans les Miniſtres du Seigneur, & principalement dans ceux qui rempliſſent les premières places.

On eſt en peine, dit encore le même ſavant, de ce que peuvent être *Urim* & *Thummim* dans l'ornement du grand Prêtre. Pour l'expliquer, il faut diſtinguer ce qui regarde le

peuple, & les Tribus d'Ifraël; & ce qui regarde perfonnellement le Prêtre.

Il portoit fur les deux épaules, dans l'endroit où l'éphod s'attachoit avec des agrafes, deux pierres précieufes, dont chacune avoit les noms de fix Tribus; & elles fignifioient que le Prêtre étoit chargé de tous les devoirs, de tous les befoins, & de toutes les iniquités, les foibleffes & les ignorances du peuple; qu'il étoit le Miniftre & le ferviteur de tous, leur caution auprès de Dieu, & obligé à répondre d'eux & pour eux.

Il portoit fur la poitrine & fur le cœur les mêmes noms gravés féparément fur douze pierres précieufes de différentes efpèces, qui étoient enchaffées dans de l'or, & placées fur quatre rangs dans un quarré de broderie, appelé Rational ou Pectoral, ou *Oraculum.*

La place qu'occupoit le Rational, chargé des noms des douze Tribus, fignifioit que l'amour, le zèle, & la compaffion rendoient aimable au Prêtre, le poids dont fes épaules auroient été fans cela accablées, ou chargées inutilement. Il avoit fous fes yeux les befoins diftincts & perfonnels de chaque Tribu. Il lifoit fes devoirs dans les leurs. Sa gloire étoit fa charité & fon humilité; chaque nom lui étoit précieux. Chaque nom étoit pour lui enchaffé dans de l'or. Il étoit pontife & médiateur pour tous, & pour chaque paricu-lier. Et il fe reconnoiffoit indigne de paroître devant Dieu, s'il n'avoit un cœur auffi pur que l'or & les pierres précieufes; auffi étendu que les Tribus d'Ifraël; & auffi in-

ſenſible aux autres intérêts, que le diamant & les autres pierres taillées, où les ſeuls noms des Tribus fidelles étoient gravés.

Voilà ce qui avoit rapport au peuple. Mais pour le Prêtre, & pour ſa propre inſtruction, il portoit dans un lieu évident du Rational & ſur ſon cœur, ces deux mots *Urim* & *Thummim*, gravés ſans doute ſur deux pierres précieuſes, jointes de telle ſorte au Rational, qu'elles ne cachoient aucun nom des Tribus. La deſcription précise du lieu qu'elles occupoient, n'eſt pas dans l'Ecriture : mais on ne peut douter, quand on lit avec ſoin le vingt-huitiéme chapitre de l'Exode, & le huitiéme chapitre du Lévitique, qu'elles ne doivent point être confondues avec les pierres qui portoient les noms des Tribus d'Iſraël.

URNE, meſure des liquides chez les Romains. Elle tenoit environ quatorze pintes meſure de Paris.

USTRINE, *Uſtrina*. C'eſt le nom que les Romains donnoient à l'endroit où dans les funérailles ils brûloient le mort ſur un bucher.

USURE. Les Romains nommoient *uſura* l'intérêt de l'argent qu'ils prêtoient ſans jamais l'aliéner. C'étoit chez eux, comme chez les Grecs, une eſpèce de commerce, qui pour être permis par leur gouvernement, n'en étoit pas moins injuſte en lui-même, ni moins odieux aux bons citoyens. *C'eſt égorger un homme*, diſoit Caton, *que de lui prêter à uſure.* L'intérêt le plus ordinaire étoit d'un par mois & par conſéquent de douze par an pour cent, de ſorte que pour peu qu'un débi-

teur ſe trouvât dans l'impoſſibilité e payer, les intérêts s'accumuloient en peu de tems; & ce qui mettoit le comble à l'injuſtice, c'eſt qu'ordinairement on exigeoit *l'anatociſme*, c'eſt-à-dire, l'intérêt des intérêts. On peut voir à l'article *emprunts* avec quelle rigueur les Grecs & les Romains traitoient leurs débiteurs : cela alla ſi loin à Rome, qu'on fut obligé de faire diverſes loix pour mettre un frein à leur cupidité & des bornes à leurs vexations : mais preſque toujours aſſez inutilement. Les uſuriers Romains ſavoient, comme les nôtres, employer des moyens artificieux pour ſe mettre à couvert de l'animadverſion des loix. *Voyez Centeſimæ. Verſura.*

UTRICULAIRES, *utricularii*. C'étoit chez les latins le nom qu'on donnoit à des joueurs d'une ſorte d'inſtrumens faits de peau, à peu près de la forme d'une outre, & qui paroit avoit été la même choſe que notre cornemuſe. Il ne faut pas confondre ces joueurs d'inſtrumens avec d'autres *utriculaires* qui formoient une compagnie déſignée dans quelques monumens par le nom de Collége. Ceux-ci n'étoient qu'une ſorte de Mariniers qui ſe ſervoient d'outres au lieu de bateaux pour paſſer les rivières.

VULCANALES, fêtes Romaines en l'honneur de Vulcain.



X

X Cettte lettre ſeule eſt pour Decimus, *nom propre ; decima*, la dixme ; *denarius*, denier, monnoie d'argent.

X. eſt plus ordinairement une note numérale, qui vaut *dix* ; quand elle eſt couchée de cette manière ⋈ elle ſignifie *mille*, & *dix mille*, lorſqu'au-deſſus de ſa figure ordinaire il y a une ligne.

X. K. OCT. *Decimo Calendas Octobris*, le dix avant les Calendes d'Octobre. X. MILL. *Decem millia*, dix mille. X. P. *Decem pondo*, le poids de dix livres, ou *decem pedes*, dix pieds. X. V. Decemvir. XV. VIR. Quindecimvir, *Magiſtrat Romain*. XXIIX. *Duo de trigenta*, vingt huit. XP. *Chriſtus*. XRM. *Chriſtum*. X. YRO. *Decemviro*.

XANTHICES, fêtes que les Macédoniens célébroient dans leur mois Xanthus, & dont la fin principale étoit de purifier les armées.

XANTHICUS. Dans l'Aſie mineure on donnoit ce nom au mois qui répond à la lune de Mars. Les Macédoniens le nommoient *Xanthus*. C'étoit le Niſan des Hébreux.

XANTHUS. *Voyez* Xanthicus.

XESTÈS, meſure Attique des liquides. C'étoit le ſixiéme du Chus. Le Xeſtès contenoit en eau, un demi-ſetier & les trois quarts du Poiſſon de Paris. Les Romains le confondoient avec leur *Sextarius*. C'étoit auſſi une meſure pour les choſes ſéches, & faiſoit la ſoixante-douziéme partie du Medimne.

XISTES. On nommoit ainſi les portiques des Gymnaſes, & les allées des jardins.

XISTOPHORES. *Voyez* Canéphores.

XINŒCIES. *Voyez* Métœcies.

Y

Y Les Anciens donnoient quelquefois à ce caractère le nom de *Lettre de Pythagore* ou celui d'*Arbre de Samos*, parce que ce philoſophe étoit de cette iſle. La raiſon de cette dénomination étoit priſe d'une idée qui étoit comme la baſe de ſa doctrine, & dont on trouvoit une ſorte d'image dans la figure de cette lettre. Il enſeignoit que tous les hommes marchoient d'abord dans un même chemin, juſqu'à ce qu'arrivés à un endroit où ce chemin ſe ſéparoit en deux autres, les uns prenoient avec courage celui qui étoit à la droite, dur, raboteux & eſcarpé; mais qui conduiſoit à la vertu & à la ſageſſe: les autres ſuivoient lâchement celui qui étoit à la gauche, uni, doux, riant & ſemé de fleurs; mais qui aboutiſſoit dans l'abyme des vices.



Z

ZERETH, meſure d'intervalle chez les Hébreux. Elle étoit de trois palmes ou douze doigts; c'étoit environ dix pouces trois lignes meſure de Paris.

ZEUGITES ou *Zugites*. On nommoit ainſi ceux qui compoſoient la troiſiéme claſſe des citoyens d'Athènes. On croit qu'ils furent ainſi appelés parce qu'ils tenoient le milieu entre les *Chevaliers* & les *Thètes*; comme dans les vaiſſeaux les rameurs du milieu appelés les *Zugites*, étoient entre les *Thalamites* & les *Thranites*. *Voyez* Vaiſſeaux.

ZIO. *Voyez* Har.

Fautes à corriger.

Page 24 *lignes* 30 & 31 rescherches. *liſez*: recherches.

Page 69 *l.* 4 devoit, *liſez*: devoient.

Page 105 à *l'article* ARURE, au lieu de *Voyez* Aune, *mettez*: Selon Suidas, ce ſeroit une meſure d'arpentage de cinquante pieds Grecs, faiſant quarante ſept de nos pieds, deux pouces, huit lignes.

Page 236 *après la cinquiéme ligne*, *mettez*: COTHURNE. *Voyez* Sandales, Socques.

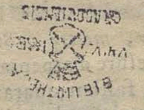
Page 373 *l.* 8 *cecci.* liſez: *ceci.*

Page 384 *l.* 23 motié. *liſez*: moitié.

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI lu, par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, la nouvelle édition du *Dictionnaire abrégé d'Antiquités, pour ſervir à l'intelligence de l'Hiſtoire Ancienne, tant Sacrée que Profane, & à celle des Auteurs Grecs & Latins.* On ne peut trop ſouvent réimprimer les bons ouvrages qui, comme celui-ci, ſont deſtinés à l'éducation de la Jeuneſſe. Donné, à Paris, le 26 de juin 1772.

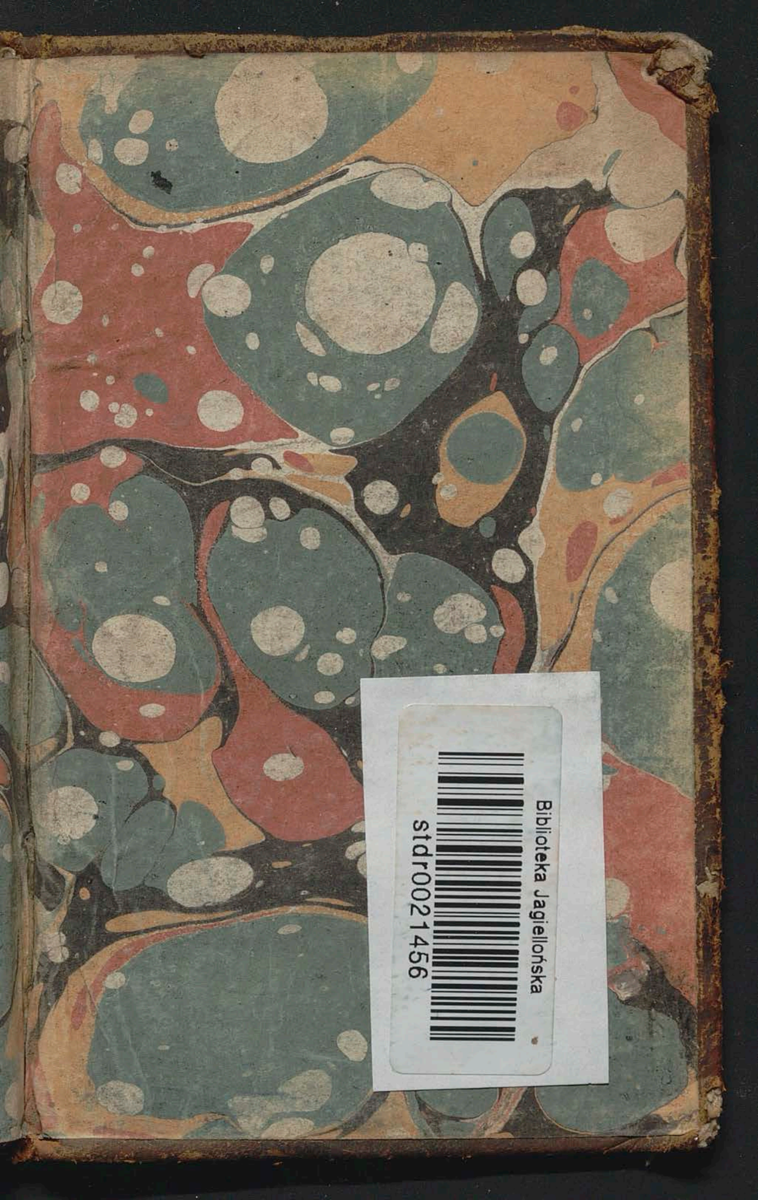
PHILIPPE DE PRETOT, *des Académies Royales des Sciences, Belles-Lettres & Arts d'Angers & de Rouen.*



De l'Imprimerie de MICHEL LAMBERT, rue de la Harpe, près Saint Côme.

240,–




Biblioteka Jagiellońska
stdr0021456


754